UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01304856 6

c, PARIS!
NEW YORK.

ORDRES ET APOSTILLES

DE

NAPOLÉON.

DU MÊME AUTEUR

Le Général Chanzy. Un vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50
La Guerre (1870-1871). Un vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50

Paris en 1790. Voyage de Halem. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
L'École de Mars (1794). Un vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50
Dugommier (1738-1794). Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
La Légion germanique (1792-1793). Un vol. in-8 carré . . . 7 fr. 50
Un prince jacobin, Charles de Hesse ou le général Marat. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
Journal de Desaix (1797). Un vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50
Souvenirs du baron de Frénilly. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
Mémoires du général Griois. Deux vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50
Quatre généraux de la Révolution, Hoche et Desaix, Kléber et Marceau. Lettres et notes. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50

LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

La première Invasion prussienne.
Valmy.
La Retraite de Brunswick.
Jemappes et la conquête de la Belgique.
La Trahison de Dumouriez.
L'Expédition de Custine.
Mayence.
Wissembourg.
Hoche et la lutte pour l'Alsace.
Valenciennes.
Hondschoote.

(Chaque volume formant un tout complet, 3 fr. 50).

LA JEUNESSE DE NAPOLÉON.

Brienne.
La Révolution.
Toulon.

(Chaque volume formant un tout complet, 7 fr. 50).

L'Alsace en 1814. Un vol. in-8 carré. . . . . 7 fr. 50

Études d'histoire. *Première série.* — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50
Études d'histoire. *Deuxième série.* — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50
Etudes d'histoire. *Troisième série.* — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50

Épisodes et portraits. *Première série.* — Un vol. in-8 écu. . . 3 fr. 50
Épisodes et portraits. *Deuxième série.* — Un vol. in-8 écu. . . 3 fr. 50
Épisodes et portraits. *Troisième série.* — Un vol. in-8 écu. . . 3 fr. 50

Lettres de 1815. — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50
Lettres de 1812. — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50
Lettres de 1793. — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50
Lettres de 1792. — Un vol. in-8 écu. . . . . 3 fr. 50

Jean-Jacques Rousseau (*Collection des grands Écrivains français*). Prix 2 fr.
Stendhal-Beyle. Un vol. in-8 carré. . . . . 8 fr.

Études de littérature allemande. *Première série.* — Un vol. in-18 j. 3 fr. 50
Études de littérature allemande. *Deuxième série.* — Un vol. in-18 j. 3 fr. 50

Histoire de la littérature allemande. Un vol. in-8 carré. . . 5 fr.

Arthur CHUQUET,
Membre de l'Institut

ORDRES ET APOSTILLES

DE

NAPOLÉON

(1799-1815)

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, Quai Malaquais, 5
1911

MICROFORMED BY
PRESERVATION
SERVICES
DATE DEC 03 1990

ORDRES ET APOSTILLES DE NAPOLÉON.

1141. — Paris, 24 brumaire an VIII (15 novembre 1799).

Merlin de Thionville [1] demande à être ordonnateur de la garde des consuls. « Vous m'avez fait l'honneur de m'accueillir favorablement, ma vie n'a pas été inutile à la patrie ; j'ai pour garants de mes opinions Rédérer *(sic)*, Thaillerand *(sic)*, etc.

Renvoyé au ministre de la guerre.

1142. — Paris, 18 frimaire an VIII (9 décembre 1799).

Le citoyen Collet [2], commissaire des guerres, renouvelle la demande d'être confirmé dans le grade de commissaire ordonnateur.

Il faut qu'il serve activement à la guerre avant de pouvoir être avancé.

1143. — Paris, 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800).

On propose de remettre en activité le citoyen Joseph-Fulcrand Dejean [3], destitué, puis réintégré, puis réformé par trois arrêtés successifs du Directoire, et de l'attacher, comme officier réformé, à la suite d'un corps en attendant qu'on puisse l'employer dans son ancien grade de chef de brigade.

Produire les différents arrêtés du Directoire qui le destituent.

1. Cf. sur Merlin de Thionville après la Convention l'ouvrage de Jean Reynaud, *Vie et Corresp. de Merlin*, et Welvert, *Lendemains révolutionnaires*, p. 191-215.
2. Voir sur Collet notre *Ecole de Mars*, p. 37 et 345.
3. Cf. vol. I, p. 35. Ce Dejean, capitaine au 18e régiment, chef de bataillon au 19e (8 mars 1793), chef de brigade de la 7e demi-brigade, destitué, puis réformé en 1797, devint commandant de la place de Cherbourg (27 janvier 1800), commandant d'armes à Arras (31 mai 1801) et mourut à Arras le 18 janvier 1806.

Il sera placé dans son grade dans un commandement de place.

1144. — Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

Les députés de la Vendée prient le consul de prendre en considération la lettre des administrateurs du canton des Sables d'Olonne et de ne pas accepter la démission du général Travot [1], homme essentiel à la Vendée et qui sera difficilement remplacé.

Recommandé au ministre de la guerre.

1145. — Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

A Berthier.

J'ai autorisé le général Lefebvre, commandant la 17e division militaire, à employer provisoirement à Chartres le général de brigade Merle [2]; faites-moi, citoyen ministre, un rapport sur cet officier général.

1146. — Paris, 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

Clarke à Berthier.

Le premier Consul me charge de vous mander qu'il a décidé que le général de brigade Milhaud [3] serait employé dans la 14e division militaire sous les ordres du général de division Gardanne.

1. Jean-Pierre Travot, général de brigade (13 mars 1796) et plus tard de division (1er février 1805), baron de l'Empire (3 février 1813).

2. Cf. vol. I, p. 47. Hugues Merle, général de brigade depuis le 14 avril 1794, général de division (24 décembre 1805), baron de l'Empire (15 octobre 1809).

3. Le conventionnel J.-B. Milhaud, général de brigade depuis le 5 janvier précédent, général de division (30 décembre 1806), comte de l'Empire (10 septembre 1808).

1147. — Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

A Berthier.

Ordre secret. Le ministre de la guerre donnera au citoyen Victor Latour-Maubourg[1] des ordres particuliers pour se rendre à Brest le plus tôt possible et de là en Egypte. Cet officier sera employé à l'armée d'Orient dans son arme ou à l'état major en qualité de chef de brigade.

1148. — Paris, 29 nivôse an VIII (19 janvier 1800).

Maret aux sept ministres.

Le premier Consul me charge de vous inviter, citoyen ministre, à vous rendre en son cabinet le 3 pluviôse prochain, à 9 heures du soir. Vos collègues reçoivent la même invitation. Cette conférence aura pour objet la rédaction d'un règlement qui fixe d'une manière définitive les attributions de chaque ministère.

1149. — Paris, 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800).

On propose de nommer Henry Pommereul [2], adjoint surnuméraire du génie, sous-lieutenant dans le 5e régiment de hussards.

Refusé.

1150. — Paris, 13 pluviôse an VIII (2 février 1800).

Instructions à l'aide-de-camp Merlin (3).

L'aide-de-camp Merlin se rendra à Alençon, en passant

1. Alors adjudant-commandant, bientôt général de brigade (24 décembre 1805) et de division (14 mai 1807), plus tard ministre de la guerre (19 novembre 1819 — 13 décembre 1821).

2. Henry Pommereul, fils du général de ce nom, né en 1776 à Fougères, adjoint au génie en août 1798, fut nommé sous-lieutenant de dragons le 23 septembre 1800 ; lieutenant en 1806, capitaine en 1807, aide-de-camp de Vandamme en 1808, il prit sa retraite en 1810.

3. Eugène Merlin, fils de Merlin de Douai, né en 1778 à Douai, sous-

par Verneuil. Il fera connaître au chef de brigade du 5e de dragons que les citoyens Trouble et Rouvillon, chefs d'escadron de ce corps, ont été nommés chefs de brigade, le 1er, du 15e de cavalerie, et le 2e du 22e de cavalerie, et que le détachement du 5e de dragons a eu ordre de se rendre d'Orléans à Verneuil. Le citoyen Merlin verra à Alençon le général Guidal (1) et le général Chambarlhac (2) auquel il remettra la lettre ci-jointe. Il prendra des notes sur les troupes qui restent dans le département de l'Orne, et verra s'il y a de l'amélioration dans l'esprit public depuis son dernier voyage.

1151. — Paris, 13 pluviôse an VIII (2 février 1800).

Imbert (3), commissaire des guerres provisoire, demande sa confirmation.

Renvoyé au nouveau travail sur les commissaires des guerres.

1152. — Paris, 15 pluviôse an VIII (4 février 1800).

Le général de division Maurice Mathieu (4) a ordre de se rendre à Brest pour s'embarquer ; une blessure grave qu'il reçut à l'armée de Naples, le fait encore souffrir ; il demande une autre destination et désire être envoyé à l'armée du Rhin.

lieutenant au 7e chasseurs à cheval, aide de camp de Bonaparte (2 mai 1798), lieutenant (7 février 1799), capitaine à la suite au 1er régiment de chasseurs à cheval (26 mars 1800), colonel au 1er hussards (1er septembre 1810), général de brigade (14 juillet 1813), lieutenant-général (30 septembre 1832).

1. Maximin-Joseph, dit Emmanuel Guidal, général de brigade depuis le 5 février 1799.

2. Jacques-Antoine, dit Jean-Joseph Chambarlhac de l'Aubepain, général de brigade (6 décembre 1796) et de division (27 août 1803), baron de l'Empire (30 août 1811).

3. Denis-Victor Imbert, né en 1757, quartier-maître, puis commissaire des guerres (1795), réformé (25 janvier 1807), réemployé au service d'Italie (1811), rentré en France et retraité le 1er janvier 1816 ; voir sur lui une lettre de Murat (*Feuilles d'histoire*, IV, p. 336).

4. Maurice Mathieu, général de brigade (9 septembre 1798) et de division (17 avril 1799), comte de La Redorte (26 avril 1810).

Envoyer cet officier commander Brest et le département du Finistère.

1153. — Paris, 17 pluviôse an VIII (6 février 1800).

On propose d'élever le capitaine La Ferrière-Levesque [1] au grade de chef d'escadron.

Demander des notes au général Brune.

1154. — Paris, 18 pluviôse an VIII (7 février 1800).

Le général de division Murat demande une place d'adjoint en faveur du citoyen Delesalle [2], sous-lieutenant au 3e régiment de dragons, qui fut enfermé dans les prisons de Saint-Jean-d'Acre et ramené par les Anglais en France.

Renvoyé au ministre de la guerre, accordé.

1155. — Paris, 22 pluviôse an VIII (11 février 1800).

A l'aide-de-camp Merlin.

L'aide-de-camp Merlin se rendra à Caen; il y restera 24 heures. Il verra le commissaire du gouvernement Lévêque. Il m'écrira pour me faire connaître s'il y a amélioration dans l'esprit public de cette ville et de ce département. Il y a quinze jours, j'avais ordonné l'arrestation d'un grand nombre d'individus accusés de correspondance avec les chouans: il s'informera si ces arrestations ont eu lieu. De Caen, il se rendra auprès du général Gardanne auquel il remettra la lettre ci-jointe; il ne le quittera que pour venir m'apprendre la mort ou la prise de Frotté. Il m'écrira par tous les courriers que m'expédiera le gé-

1. Louis-Marie La Ferrière-Levesque sera colonel du 3e hussards, général de brigade (13 mai 1811) et de division (28 novembre 1813) et baron de l'Empire (2 juillet 1808).

2. Il devint chef d'escadron et, en 1815, commandant d'armes à Lille.

néral Gardanne, pour m'informer de la situation des troupes et de la force des brigands.

1156. — Paris, 25 pluviôse an VIII (14 février 1800).

A *Berthier*.

Le général Masséna, citoyen ministre, ne paraît pas avoir la quantité de conscrits nécessaires pour réorganiser ses corps. Il est d'ailleurs essentiel de réunir pour la campagne prochaine tous les bataillons isolés. Donnez-lui l'ordre d'envoyer à Paris le bataillon de la 45e qui est à Gavi; celui de la 21e à Caen où il rejoindra le reste de sa demi-brigade; la 39e de ligne à Paris, ainsi que la 11e de ligne. Il incorporera dans les autres corps les conscrits qu'il destinait à ces trois corps. Ce mouvement de troupes ne l'affaiblit que de 14 à 1.500 hommes et lui économise une forte dépense. Ce sont d'ailleurs des corps qui ont besoin d'être refaits.

Prévenez-le que l'on fait partir de Nantes pour l'armée d'Italie une bonne demi-brigade de 3.000 hommes, qui n'a fait que la dernière campagne contre le débarquement en Batavie.

Faites-moi connaître où sont les 3es bataillons des 7e, 8e, 16e et 17e légère, des 24e, 72e, 68e et 93e de ligne et les deux bataillons des 30e, 80e, 88e et 107e de ligne.

Laissez le général Masséna maître d'envoyer à Paris la 17e légère et le bataillon de la 55e de ligne.

Ces corps, extrêmement peu nombreux, me paraissent avoir besoin d'être entièrement réorganisés.

Faites connaître au général Masséna que j'ai lu avec attention la distribution de son armée et que je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il retire de la gauche la 26e ou la 28e ou la 104e; cette demi-brigade retirée se trouvera remplacée par celle venant de Nantes.

1157. — Paris, 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

Le général de brigade Lucotte [1] assure le premier consul de son dévouement, lui offre ses services et sera à ses ordres après son échange ; il est de la brave garnison d'Ancône.

Le ministre de la guerre lui enverra son brevet de général de brigade et l'ordre de se rendre à Paris.

1158. — Paris, ventôse an VIII.

On propose de nommer général de brigade, pour être employé à l'armée d'Angleterre, l'adjudant général Beker [2].

Les consuls refusent pour le moment cet avancement.

1159. — Paris, ventôse an VIII.

Lettre de Brune en faveur de Joannon [3].

Au ministre de la guerre.

1160. — Paris, 5 ventôse an VIII (24 février 1800).

Clarke à Lefebvre.

Le premier consul me charge, citoyen général, de vous mander qu'ayant à faire partir un trésor ce soir, à 8 heures, de Paris pour Nantes, il désire que vous preniez les précautions convenables pour qu'il soit accompagné par des escortes sur la route d'Orléans, dans toute l'étendue de la 17e division, et qu'il parte de Paris avec une escorte de six ou huit hommes à cheval, lesquels devront

1. Edme Lucotte, général de brigade, du même jour (17 février 1800) et de division (5 avril 1814).
2. Nicolas-Léonard Bagert-Becker, général de brigade (2 janvier 1801) et de division (24 décembre 1805), comte de Mons en juin 1808, qui conduisit en juillet 1815 Napoléon de la Malmaison à Rochefort
3. Voir plus loin, lettre 1167.

être ce soir, à 8 heures, à l'hôtel de Boston, rue Vivienne, et à la disposition du capitaine Motard. Veuillez tenir secret l'objet pour lequel l'escorte est commandée.

1161. Paris, 12 ventôse an VIII (3 mars 1800).

A Berthier.

Vous voudrez bien donner l'ordre au général en chef Brune, citoyen ministre, de faire partir le plus tôt qu'il le pourra pour Dijon, la 6e d'infanterie légère, la 22e et la 10e, ainsi que la 60e et la 58e de ligne, le 2e et le 21e de chasseurs. Il formera de ces corps deux divisions. Il attachera à chacune six pièces de canon avec l'artillerie nécessaire pour servir les deux corps. Il fera commander chacun de ces corps par un général de brigade distingué et un adjudant général. Les trois premières demi-brigades formeront la 2e division de l'armée de réserve, et les deux secondes, la 3e division de cette armée. Il attachera à chacune de ces divisions un commissaire des guerres et un adjoint aux commissaires des guerres.

1162. Paris, 14 ventôse an VIII (5 mars 1800).

Broussier (1) écrit au premier consul : « Si ma destination était pour l'armée d'Allemagne, ma route serait par Bar, ma patrie, où j'ai une vieille mère qui réclame mes soins ; pourrais-je espérer que vous me feriez la grâce de me permettre de donner deux ou trois jours à la piété filiale ? »

Le ministre de la guerre lui donnera l'autorisation de rester dans la ville de Bar jusqu'au 10 germinal.

1163. Paris, 15 ventôse an VIII (6 mars 1800).

A l'aide-de-camp Merlin.

Vous vous rendrez à Compiègne et à Versailles, pour

1. Cf. notre tome I, p. 9, 13, 29.

connaître l'état des chevaux qui ont été fournis à ces dépôts, provenant de la levée; les notes sur leur qualité; le prix qu'ils ont coûté; les régiments auxquels ils ont été distribués; les causes du retard des départements pour la levée. Vous trouverez, ci-jointe, la note de ce que chaque département doit fournir. Vous me ferez connaître quels sont les régiments auxquels on compte donner les chevaux annoncés par les départements.

1164. — Paris, 22 ventôse an VIII (13 mars 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de réitérer au général Milhaud l'ordre de se rendre le plus tôt possible à Avignon où sa présence est nécessaire.

1165. — Paris, 29 ventôse an VIII (20 mars 1800).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au commandant de la 9e division militaire de mettre le 10e régiment de hussards à la disposition du préfet de Toulouse, si ce préfet juge en avoir besoin.

1166. — Paris, 5 germinal an VIII (26 mars 1800).

Le général Wirion demande le remplacement du citoyen Poultier (1), chef de la 25e division de gendarmerie, aujourd'hui membre du corps législatif.

Le premier consul approuve le remplacement du citoyen Poultier, vu la nécessité d'avoir un chef de division.

1. François-Martin Poultier, député du Nord à la Convention, chef de la 2e demi-brigade de police, devint commandant de Montreuil-sur-Mer.

1167. — Paris, 9 germinal an VIII (30 mars 1800).

Le citoyen Joannon, capitaine attaché à la 1re demi-brigade légère, adjoint à l'adjudant-général Isard, demande le grade de chef de bataillon : il est capitaine depuis 1789 et employé dans les états-majors depuis l'an II.

A la première bataille[1].

1168. — Paris, 19 germinal an VIII (9 avril 1800).

On présente au consul l'exposé des services du chef de brigade Bisson [2].

Le ministre de la guerre écrira au citoyen Bisson pour lui témoigner la satisfaction du gouvernement pour sa conduite à Paris et dans le département de l'Orne. Le premier consul saisira avec plaisir l'occasion de donner de l'avancement au citoyen Bisson lorsqu'il se distinguera.

1169. — Paris, 19 germinal an VIII (9 avril 1800).

D'Henin [3], chef d'escadron, aide-de-camp du général Macdonald, demande à être nommé adjudant-général.

A la première bataille.

1170. — Paris, 28 germinal an VIII (18 avril 1800).

Le ministre présente trois officiers pour l'emploi de général de brigade inspecteur de la gendarmerie : Wirion, Dutour-Noirfosse et Radet.

Le ministre de la guerre proposera le citoyen Radet [4]

1. Il devint chef de bataillon, à la 14e demi-brigade, et, après être allé à Saint-Domingue, fut attaché comme officier supérieur à l'état-major du camp de Montreuil, puis de la Grande Armée : il eut sa retraite en 1810.

2. Pierre Bisson sera général de brigade (5 juillet 1800) et de division (1er février 1805) et comte de l'Empire (10 septembre 1808).

3. Charles d'Henin, général de brigade (16 octobre 1802), baron de l'Empire (16 mai 1813), lieutenant-général (27 janvier 1815).

4. Étienne Radet fut promu général de brigade le 5 mai 1800 ; il devint

pour la place de général de brigade inspecteur de la gendarmerie.

1171. — Paris, 2 floréal an VIII (22 avril 1800).

A Berthier.

Il doit partir de Brest, le 15 floréal, 7 vaisseaux de guerre et 5 frégates, sous les ordres du contre-amiral Lacrosse. Ils doivent avoir à leur bord 4.600 hommes, une compagnie d'artillerie et six pièces de campagne, lesquels seront sous les ordres du général de division Mathieu [1]).

Les 3.600 hommes embarqués sur l'escadre de l'amiral Bruix feront partie de la dite expédition qui sera augmentée de 1000 hommes pris dans les troupes de l'armée de l'Ouest.

Le général en chef de l'armée de l'Ouest, Bernadotte, recevra l'ordre d'être rendu à Brest pour le 12, afin de faire toutes les dispositions nécessaires. On lui confiera sous le plus grand secret que cette expédition est pour Saint-Domingue.

Tous les généraux, officiers supérieurs, etc., qui étaient embarqués sur l'escadre du général Bruix, seront attachés à cette expédition.

Le général Bernadotte sera autorisé à fournir tout ce qui sera nécessaire tant pour le matériel que pour le personnel, afin de faire réussir l'expédition.

1172. — Paris, 2 floréal an VIII (22 avril 1800).

A Berthier.

Vous donnerez l'ordre par un courrier extraordinaire à la 72e demi-brigade qui est dans la 14e division, de partir sur-le-champ pour se rendre par le plus court chemin à Dijon, et faire partie de l'armée de réserve.

général de division (5 novembre 1813) et baron de l'Empire (2 septembre 1810).

1. Maurice Mathieu.

Vous donnerez l'ordre au bataillon de la 26e légère qui est à Paris et avait l'ordre de se rendre à Gand, mais qui n'est pas encore parti, de se rendre dans la 15e division.

Au général commandant la 17e division, de compléter le plus tôt possible les bataillons de la 15e qui sont à Paris et qui sont destinés à remplacer la 72e dans la 14e division.

Au 19e de chasseurs qui avait eu ordre de se rendre à Liége, de partir le 12 floréal pour Rennes où il fera partie de l'armée de l'Ouest.

Au 19e de dragons, avec son dépôt, de partir tout entier le 12 floréal pour se rendre à Caen. 150 hommes de ce régiment avaient reçu ordre de partir le 4 floréal pour Dijon. Vous leur donnerez contre-ordre; ils se rendront à Caen avec leur régiment, et comme il peut être nécessaire qu'une partie de ce régiment arrive le plus tôt possible à Caen pour suppléer au vide que va faire dans la police de la 14e division le départ de la 72e, donnez ordre à un piquet de 100 hommes de ce régiment de partir le 1 de ce mois pour Caen.

1173. — Paris, 13 floréal an VIII (3 mai 1800).

A *Carnot.*

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre à l'adjudant-général Noguès [1] de se rendre en toute diligence à Genève, quartier général de l'armée de réserve, pour y être employé, et au commissaire des guerres Boinod, de se rendre à Dijon, pour y être attaché, en sa qualité de commissaire des guerres, à la garde des consuls.

1174. — Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

A *Carnot.*

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au

1. Cf. sur Noguès vol. I, p. 40; de même pour Boinod, vol. I, p. 53.

chef de brigade d'artillerie Allix[1], de se rendre au quartier général de l'armée de réserve à Genève où il est nécessaire qu'il soit rendu le 20 de ce mois.

1175. — Paris, 22 floréal an VIII (12 mai 1800).

Championnet a nommé le citoyen Marchand général de brigade[2].

Renvoyé au ministre de la guerre pour le faire confirmer.

1176. — Martigny, 27 floréal an VIII (17 mai 1800).

Maggi, otage toscan, demande un passeport.

Je prie le citoyen Fouché, ministre de la police, de me faire l'amitié de faire expédier le plus tôt possible le passeport que demande le citoyen Maggi qui est, en effet, un homme extrêmement sage et paisible[3].

1177. — Martigny, 29 floréal an VIII (19 mai 1800).

A l'ordonnateur Boinod.

16,000 rations de biscuit et 10,000 rations de pain partent à l'instant pour Saint-Branchier. Cela, distribué à la division Chambarlhac, lui fera du pain pour 3 jours.

Le général Berthier a fait des réquisitions de voitures dans les cantons voisins. Si ces voituriers ne sont pas payés, ils ne feront qu'un voyage.

J'ai demandé au gouvernement helvétique 300 mulets et 100 voitures qui doivent être dirigés sur Villeneuve. J'ai promis qu'ils seraient payés tous les soirs; si on ne leur tient pas parole, ils s'en iront.

1. Jacques-Alexandre-François Allix, qui passa plus tard au service westphalien et qui fut nommé au service de France général de brigade le 28 novembre 1813 et général de division le 26 février 1814.
2. Cf. tome I, p. 25.
3. Arch. nat., F⁷ 7538.

Enfin, la chambre administrative de Valais a requis 100 mulets, 40 sont déjà arrivés, il faut encore les payer.

Faites-moi connaître s'il y a quelqu'un dans l'armée chargé de payer ces réquisitions.

Les subsistances ne manquent point à Villeneuve: les moyens de transport seuls manquent et nous exposeront à mourir de faim dans la vallée d'Aoste où il n'y a que du foin et du vin.

Répondez-moi, je vous prie, sur cet article, et faites-moi connaître quel est l'ordonnateur chargé d'activer les transports de Villeneuve sur Aoste, et par là, d'assurer les subsistances de l'armée (1).

1178. — Novare, 11 prairial an VIII (31 mai 1800).

Sabouroux (2), général de brigade réformé, demande sa remise en activité.

La réforme est maintenue.

1179. — Novare, 11 prairial an VIII (31 mai 1800).

Pétition en faveur de Caccia Patti, otage piémontais.

Renvoyé au ministre de la police générale pour lui accorder la permission de retourner dans sa famille (3).

1180. — Milan, 3 messidor an VIII (22 juin 1800).

Le lieutenant-général Murat demande une sous-lieutenance dans le 21e régiment de chasseurs à cheval pour le citoyen Delénoncourt, maréchal des logis depuis trois ans dans ce même corps, brave d'ailleurs, intelligent et qui joint les talents à la moralité.

Renvoyé au ministre de la guerre. Accordé

1. Communiqué par M. Noël Charavay.
2. Georges-Philippe Sabouroux, maréchal de camp, du 19 septembre 1792 ; il avait été réformé le 11 fructidor an IV.
3. Arch. nat., F7, 7538.

1181. — Paris, 21 messidor an VIII (10 juillet 1800).

Au citoyen Poultier.

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 18 messidor. Je suis fâché que vous n'ayez pas eu la place aux octrois, et qu'elle se soit trouvée incompatible avec vos autres fonctions. Vous ne doutez pas de l'intérêt que je prends à ce qui vous est personnel. Je vous nommerai à la place que vous demandez de commandant à Montreuil sur Mer [1].

1182. — Paris, 21 messidor an VIII (10 juillet 1800).

Pétition de Jean-Baptiste Bouchotte, chef de brigade, ancien ministre de la guerre [2], qui demande le grade de général de brigade et le traitement de réforme de ce grade.

Le premier consul accorde tout ce que la loi peut autoriser en faveur du citoyen Bouchotte, mais refuse de le considérer comme étant d'un grade supérieur à celui qu'il avait réellement.

1183. — Paris, 5 thermidor an VIII (24 juillet 1800).

Joseph Guillaume [3] demande le commandement du fort Français ou du fort Libre entre Bergues et Dunkerque.

Renvoyé au ministre de la guerre, accordé.

1. Poultier avait fait cette demande du commandement de Montreuil non seulement le 18 messidor, mais le 27 floréal, et il écrivait alors à Berthier : « Le premier consul m'a accordé son assentiment et m'a assuré que je pouvais compter sur sa bonne volonté, d'autant plus que ma demande avait tous les caractères de la modestie ».

2. Cf. sur son ministère, qui dura du 4 avril 1793 au 17 avril 1794, notre *Hondschoote*, p. 2-47.

3. Ce Joseph Guillaume, né à Bourbourg le 28 novembre 1757, d'abord marin, puis dragon (1788), sergent-major au 5e du Pas-de-Calais (1792), sous-lieutenant (1793), lieutenant (1796), prétendait avoir sauvé Bonaparte à Arcole, l'avoir « tiré, sous le feu de l'ennemi, hors de l'eau où son cheval l'avait précipité ». Bonaparte le nomma, le 24 juillet 1800, adjudant de place de 2e classe au fort Français de Bergues ; puis, le 17 mai 1804, capitaine d'infanterie ; puis, le 27 septembre 1804, adjudant de

1184. — Paris, 9 thermidor an VIII (28 juillet 1800).

Hercule, chef d'escadron des guides de l'armée d'Orient [1], demande la confirmation de son brevet.

Il sera employé à la suite de la garde des consuls.

1185. — Paris, 13 thermidor an VIII (1er août 1800).

A *Carnot*.

Il serait nécessaire, citoyen ministre, que vous puissiez faire connaître votre opinion sur les objets contenus dans la note ci-jointe, aux époques qui y sont fixées.

1186. — Paris, 19 thermidor an VIII (7 août 1800).

Le ministre Carnot propose de nommer Lasalle chef de brigade du 8e dragons ; l'emploi est vacant par la promotion du citoyen Milet au grade de général de brigade.

Lui donner un régiment de chasseurs ou hussards [2].

1187. — Paris, 21 thermidor an VIII (9 août 1800).

L'adjudant-commandant Brouard [3], ci-devant chef de l'état-major de la division de Malte, demande à être employé à l'armée de l'Ouest.

Cet officier ne sera pas employé jusqu'au retour de la garnison de Malte et jusqu'à ce que l'on connaisse les motifs qui l'ont autorisé à quitter cette place.

place à la citadelle de Mayence ; puis, le 23 mars 1807, adjudant de place à Dinant. Le 1er juin 1812, Guillaume obtenait la retraite de chef de bataillon.

1. Voir sur Hercule, notre premier volume, p. 149,150, 218, 276.

2. Bonaparte avait nommé Lasalle le 5 thermidor an VI (23 juillet 1798), chef de brigade provisoire du 22e régiment de chasseurs à cheval.

3. Étienne Brouard, général de brigade (1er février 1805) et de division (19 mai 1815), baron de l'Empire (20 juillet 1808).

1188. — Paris, 12 fructidor an VIII (30 août 1800).

Carnot, ministre de la guerre, propose d'élever le citoyen Prieur du Vernois au grade de chef de brigade. « Il est à remarquer, dit Carnot, que cet officier, ayant été longtemps membre du Comité de salut public — où il est d'ailleurs demeuré exempt de reproches — il aurait pu se conférer à lui-même, ainsi que tant d'autres l'ont fait, le grade qu'il aurait voulu ; il n'en a rien fait, et il est encore dans celui que son ancienneté lui assigne. »

Faire connaître les campagnes qu'il a faites [1].

1189. — Paris, 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800).

Roussot [2], chef de bataillon et commandant la place de Côme, demande le grade de chef de brigade que le général Bonaparte lui avait promis à Milan.

Il sera élevé au grade de chef de brigade.

1190. — Paris, 21 fructidor an VIII (8 septembre 1800).

Paroles dites à Carnot.

Le citoyen Morand, adjudant général employé en Egypte et que je viens de nommer général de brigade, est un officier de la plus haute distinction [3].

1191. Paris, 1er jour complémentaire de l'an VIII (18 septembre 1800).

Chappe, qui reçoit déjà 6000 francs comme administrateur des lignes

1. Le 12 nivôse an IX (2 janvier 1801), Prieur était nommé chef de brigade dans l'arme du génie ; c'est Prieur de la Côte d'Or, l'ancien membre du Comité de salut public.

2. Roussot, gendarme en 1773, capitaine en 1792, chef de bataillon en 1795, commandant d'armes à Montmédy, à Arras et à Maubeuge, employé à l'état-major de l'armée du Rhin et à celui du lieutenant-général Moncey, fut nommé chef de brigade le 29 septembre 1800 et adjudant commandant le 27 août 1803 ; mais il périt à Friedland le 14 juin 1807.

3. Il s'agit, (et il ne s'agira guère que de lui dans ce volume), de Charles Morand, général de brigade (6 septembre 1800), général de division (24 décembre 1805), comte de l'Empire (24 juin 1808).

télégraphiques, demande à toucher en outre son traitement de lieutenant du génie, puisqu'il a été nommé le 26 juillet 1793, par décret de la Convention, ingénieur télégraphe aux appointements de lieutenant du génie.

Il n'y a pas lieu de cumuler les traitements.

1192. — Paris, 3 vendémiaire an IX (25 septembre 1800).

A Carnot.

Donnez l'ordre au général Brune, de faire partir pour Dijon, par le plus court chemin, les 24e, 105e et 11e demi-brigades de ligne, et trois autres demi-brigades les plus faibles de son armée et les moins en état de faire la campagne. Ces six demi-brigades ne l'affaibliront que de 4 ou 5,000 hommes, diminueront considérablement sa dépense. Elles pourront, pendant l'hiver, être remises au complet et se trouveront à même de pouvoir, à la fin de l'hiver, rendre des services réels. Faites connaître au général Brune que, dès l'instant qu'on saura que ces six demi-brigades auront passé les Alpes, on fera partir pour l'Italie la 52e et la 81e qui sont près d'arriver à Dijon. Ces deux demi-brigades bien armées et bien habillées répareront, à elles seules, la diminution de forces que lui occasionnera le départ des six demi-brigades.

1193. — Paris, 3 vendémiaire an IX (25 septembre 1800).

A Carnot.

Vous donnerez l'ordre, citoyen ministre, aux 6e, 52e demi-brigades qui sont en marche pour Dijon, d'attendre, dans cette ville, de nouveaux ordres.

Vous donnerez l'ordre aux grenadiers de la 6e légère, et aux grenadiers de la 17e de ligne, de se rendre à Dijon, et d'y attendre de nouveaux ordres. Vous préviendrez le général commandant la 18e division et le général en chef

de l'armée de réserve que ces troupes ne doivent pas partir de Dijon sans votre ordre.

Vous donnerez l'ordre au général Bernadotte de faire partir pour Dijon la 81e, d'où elle ne pourra partir que sur un ordre de vous; elle sera remplacée dans l'armée de l'Ouest par la 93e.

1194. — Paris, 4 vendémiaire an IX (26 septembre 1800).

A Carnot.

Les 3 compagnies de grenadiers de la 6e demi-brigade d'artillerie de la marine, citoyen ministre, se rendront à Dijon où elles seront passées en revue, dans le plus grand détail, par le général Canclaux qui vous en rendra compte. Elles y resteront jusqu'à nouvel ordre.

Les grenadiers de la 5e demi-brigade de la marine, qui sont à Poitiers, se rendront à Dijon. Ils formeront, avec les grenadiers de la 6e, un bataillon de grenadiers de la marine.

Les grenadiers des 1re, 2e, 3e, 4e et 7e demi-brigades de la marine qui arrivent à Rennes, recevront l'ordre de se rendre à Paris; vous me préviendrez de leur arrivée sept jours d'avance.

1195. — Paris, 7 vendémiaire an IX (29 septembre 1800).

A Carnot.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Victor, de réunir la 29e légère; de lui faire fournir tout ce qui lui est nécessaire, afin qu'elle puisse partir, au premier ordre qu'elle recevrait, pour se rendre en Allemagne, et rejoindre le général Augereau.

Donnez l'ordre au détachement de la 70e demi-brigade, qui vient d'arriver à Rochefort, ainsi qu'à la compagnie franche qui était embarquée sur une frégate, et qui vient d'arriver à Rochefort, de se rendre à l'armée d'Italie.

Vous donnerez l'ordre au général Saint-Hilaire, commandant la 8e division militaire, de faire rejoindre à l'armée d'Italie les détachements des 10e et 106e de ligne et de la 8e légère, aussitôt que la garnison de Malte sera arrivée et dans le cas de faire du service.

Vous donnerez l'ordre au général Brune de diriger sur Brignolles (Var), une des six demi-brigades qu'il doit faire passer en France. Faites-lui sentir que ce ne sera que lorsque cette demi-brigade sera arrivée que ces détachements le rejoindront.

1196. — Paris, 8 vendémiaire an IX (30 septembre 1800).

Carnot demande au premier consul l'autorisation de nommer un adjudant-commandant provisoire à Lunéville sous les ordres du général Clarke [1].

Approuvé.

1197. — Paris, 28 vendémiaire an IX (18 octobre 1800).

A Lacuée, ministre de la guerre ad interim.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner la destination suivante aux troupes de la garnison de Malte.

Le détachement de la 2e légère rejoindra le dépôt de sa demi-brigade en Italie.

Même ordre pour celui de la 21e légère.

Les carabiniers de la 23e légère se rendront à Valence où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

Le détachement de la 25e de ligne rejoindra son corps en Italie.

Même ordre au détachement de la 75e.

Tous les détachements d'artillerie se rendront à Dijon.

La 7e légère sera toute entière employée dans la 8e di-

1. Cet adjudant commandant était Bellavène, le futur général, qui avait été l'aide de camp de Clarke à l'armée du Rhin en 1793 et qui fut chargé d'apporter à Paris le traité de paix de Lunéville.

vision. Vous donnerez l'ordre aux bataillons de cette demi-brigade qui viennent d'Italie et qui ont dû arriver à Turin le 21 vendémiaire, de se rendre dans la 8e division.

Le général Brune a dû y faire passer, indépendamment de cela, une des six demi-brigades. Vous ferez connaître au général Saint-Hilaire que l'intention du gouvernement n'est pas qu'il y ait dans la 8e division plus que ces deux demi-brigades, et vous lui donnerez l'ordre de faire partir pour l'Italie tous les dépôts des corps de cette armée. Vous lui enverrez, à cet effet, le tableau de l'emplacement de tous les corps au 1er brumaire.

Vous me préviendrez du jour de l'arrivée des autres troupes de la garnison de Malte.

Assurez-vous que les fonds sont arrivés à Dijon, pour solder le mois de vendémiaire à la 52e demi-brigade. Je n'en disposerai que lorsque vous m'aurez instruit qu'elle a touché, à Dijon, un mois de solde.

1198. — Paris, 29 vendémiaire an IX (21 octobre 1800).

A Lacuée.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire partir dans la journée de demain un officier d'état-major en poste. Il prendra chez le ministre de la marine les ordres nécessaires pour faire partir de Toulon les six frégates et les vaisseaux de guerre qui se trouvent dans ce port. Il s'embarquera dessus, se rendra à Saint-Florent. Il sera porteur de votre ordre au commandant de la 23e division de faire sur-le-champ embarquer les détachements des 80e, 19e de ligne et toute la 86e, 150 hommes du 13e de chasseurs, de sorte qu'il ne restera en Corse que la 23e d'infanterie légère et un bataillon de la 4e légère.

Vous ferez part au commandant de la 23e division qu'il a dû recevoir par Gênes 500.000 fr. qu'on lui a envoyés, il y a deux mois, et que, dans ce moment on lui envoie 300.000 fr. par la même voie.

Dès l'instant que ces troupes seront débarquées en

France, les détachements de la 80e se rendront à Genève.

Ceux de la 19e rejoindront leur corps qui doit arriver de Malte à Marseille.

La 86e attendra de nouveaux ordres dans le port où elle débarquera.

L'officier d'état-major que vous expédierez, reviendra avec les troupes et apportera à Paris les dépêches du général Ambert.

Les brigades qui iront en Corse, embarqueront pour cette île 200 hommes de la 23e légère qui se trouvent à Toulon. On pourra profiter de ces bâtiments pour faire passer en Corse quelques conscrits que le commandant de la 8e division militaire aurait dans ses dépôts et dont il craindrait la désertion.

1199. — Paris, 3 brumaire an IX (25 octobre 1800).

Bremier-Montmorand, général de brigade (1), n'est pas employé et demande du service.

Recommandé au ministre de la guerre.

1200. — Paris, 7 brumaire an IX (29 octobre 1800).

Le général Murat demande le grade de chef de brigade en faveur du citoyen Beaumont, son aide-de-camp (2).

A la première bataille.

1201. — Paris, 9 brumaire an IX (31 octobre 1800).

Leoni, ancien canonnier au régiment d'artillerie de La Fère, demande à son ancien lieutenant une place de garde d'artillerie en Corse.

1. André-François Bremier-Montmorand, général de brigade depuis le 19 octobre 1799, sera général de division le 26 mai 1811 et baron de l'Empire le 12 février 1812.

2. Jean-Louis-Chrétien Carrière, dit Beaumont, plus tard général de brigade (24 décembre 1805) et de division (4 décembre 1812). Cf. sur cette réponse du premier consul notre tome I, p. 83 et plus bas, n° 1167 et 1169.

Lui accorder une place de garde d'artillerie en Corse [1].

1202. — Paris, 26 brumaire an IX (17 novembre 1800).

Berthier propose de nommer pour commandant supérieur de Mayence le général de brigade Chambarlhac : « cet officier général qui est connu du premier consul, possède les qualités et les talents nécessaires pour bien remplir ce poste important ».

Accordé.

1203. — Paris, 28 brumaire an IX (19 novembre 1800).

On propose le général Brenier pour l'armée gallo-batave.

Accordé.

1204. — La Malmaison, 7 frimaire an IX (28 novembre 1800).

Le général en chef Macdonald demande le grade de général de brigade en faveur du citoyen Pamphile Lacroix, adjudant-commandant [2].

Refusé, le nombre des généraux existants exige que l'on en réforme plusieurs.

1205. — Paris, 17 frimaire an IX (8 décembre 1800).

Le citoyen Bonnemains [3], capitaine de dragons et aide-de-camp du général Tilly, promu chef d'escadron le 1er floréal an VII par le général en chef Brune, demande sa confirmation définitive.

Renvoyé par le premier consul avec rejet de la demande.

1. Il fut d'abord envoyé à Port-Cros, puis nommé garde d'artillerie à Saint-Florent ; cf. A. Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 158.
2. Pamphile Lacroix, général de brigade (30 juillet 1802), baron de l'Empire (2 juillet 1808), lieutenant-général (10 mars 1815).
3. Pierre Bonnemains, colonel du 5e chasseurs à cheval, baron de l'Empire en mai 1808, général de brigade (6 août 1811), lieutenant-général (3 juillet 1815).

1206. — Paris, 23 frimaire an IX (14 décembre 1800).

Le général de brigade Bonnamy [1] demande à jouir du traitement de non activité.

Renvoyé au ministre de la guerre, accordé.

1207. — Paris, 20 nivôse an IX (10 janvier 1801).

Au ministre de l'intérieur.

Je désire, citoyen ministre, que vous fassiez traduire et imprimer en français les ouvrages de Strabon [2].

1208. — Paris, 21 nivôse an IX (11 janvier 1801).

Le général Masséna demande le grade de chef de brigade pour le citoyen Dronin [3].

Il n'y a pas de place vacante.

1209. — Paris, 7 pluviôse an IX (27 janvier 1801).

A Forfait, ministre de la marine.

J'ai parcouru, citoyen, les différentes pièces que vous m'avez remises sur le général Victor Collot [4]. Il paraît que dans les circonstances où il s'est trouvé, il n'a cédé

1. Charles Bonnamy, général de brigade (8 janvier 1799), plus tard lieutenant-général (11 janvier 1815) ; cf. sur lui nos *Lettres de 1812, première série*, p. 13.

2. British Museum. Le 14 avril 1806, il prie Champagny de lui faire connaître « quand la traduction de la *Géographie* de Strabon sera achevée ».

3. Louis-François Dronin, hussard en 1794, sous-lieutenant en 1796 et aide-de-camp d'Ernouf, lieutenant en 1797, chef d'escadron et aide-de-camp de Masséna pendant le blocus de Gênes, chargé d'accompagner à Paris le général autrichien Saint-Julien.

4. Victor Collot, soldat de fortune, poussé par le duc d'Orléans, mestre de camp de cavalerie en 1787, maréchal de camp le 13 décembre 1791, gouverneur de la Guadeloupe (1792-1801).

qu'à une force majeure. Je vous prie de me faire connaître ce que désire cet officier et à quoi il peut être propre.

1210. — Paris, 11 ventôse an IX (2 mars 1801).

Maret à Berthier, ministre de la guerre.

J'ai mis sous les yeux du premier consul, citoyen ministre, les états que vous m'avez transmis présentant la totalité des ordonnances que vous avez délivrées pendant les cinq premiers mois de l'an IX, pour les divers services du département de la guerre. Le premier consul a vu dans l'ordre et dans la prompte confection de ce travail la preuve d'une administration et d'une comptabilité bien réglées. Il a pris une connaissance détaillée des divers objets compris dans ces états; quelques-uns, qui appartiennent pour la plupart aux anciens usages du département de la guerre, lui ont paru nécessiter des éclaircissements.

Bureau des Fonds. — Les ordonnances cotées 8, 68, 243, 497, ont été délivrées pour dépenses d'impressions. Une note est désirée sur l'utilité et la quotité de ces frais d'impressions.

Bureau des Lois. — Les ordonnances 8, 68, 243, 498, comprennent le citoyen Belin pour livraisons du *Journal militaire*. Une note est désirée sur cet objet de dépenses.

Habillement. — L'ordonnance cotée 19 porte: « A divers fournisseurs (habillement et équipement) à valoir » sur le montant de leurs fournitures, frais de route et voyage, etc., pendant l'an IX, 329,839 fr. Un rapport est désiré pour faire connaître pour quels services et à quels individus cette somme a été allouée. L'ordonnance cotée 50 (habillement et équipement) porte: « Au Conseil d'administration de la partie de la garde des consuls, » qui est à Genève, pour subvenir aux dépenses de réparation de son habillement, 12,000 fr. Une note est désirée sur cet objet qui paraît devoir être compris dans

la masse d'habillement de la garde des consuls. Un rapport est également désiré sur le service et les individus pour lesquels ont été délivrées les ordonnances 109 et 110 (habillement et équipement). Par l'ordonnance cotée 113 (habillement et équipement), 100.000 fr. sont mis à la disposition du commissaire ordonnateur de la 23e division militaire. On croit que, dans cette division, il n'y a qu'une demi-brigade qui n'est pas vêtue. Un rapport est désiré sur cet objet.

Comité central des revues. — L'ordonnance 208 (habillement et équipement) est délivrée pour 18 officiers nouvellement admis et à titre de gratification, 19.400 francs. On ne considère pas cette dépense comme autorisée par arrêté ou règlement. Un rapport est demandé

Habillement. — Le premier consul désire connaître les détails de l'ordonnance 391 montant à 45,812, fr., pour fourniture de guidons, souliers, mors de brides, caisses de tambours, etc.

Bureau des Fonds. — L'ordonnance 13 (vivres) met 125,000 francs à la disposition de divers commissaires ordonnateurs pour besoins imprévus du service des vivres. Cette dépense paraît faire un double emploi, puisque les munitionnaires généraux doivent nourrir toutes les troupes de l'intérieur. Un rapport explicatif est nécessaire sur cet objet.

Vivres. — L'ordonnance 477 (vivres) est au nom du citoyen Miot « à valoir sur le service des vivres-viandes, » dans la 23e division, 10,000 francs. Le premier consul désire un rapport sur les motifs de cette disposition, qui paraît peu d'accord avec les formes qui exigent que les ordonnances pour services ne soient pas délivrées à des individus auxquels le service est étranger.

Tous les bureaux indiqués. — Le premier consul vous invite, citoyen ministre, à lui remettre, le 13 de ce mois, vos rapports sur les objets mentionnés ci-dessus. Il désire tenir le même jour des conseils d'administration qui auront pour objet : L'habillement : ce conseil se tiendra à midi : Les vivres : à une heure : Les hôpitaux militaires : à deux

heures; Les fourrages : à trois heures; Le chauffage et lumière: à quatre heures. Le premier consul vous invite à faire apporter les différentes pièces relatives au service de l'an IX, pour ces divers objets, et à vous faire accompagner des chefs de vos bureaux et des administrateurs ou des principaux chefs de service que vous jugerez propres à fournir les renseignements que les consuls désirent se procurer.

1211. — Paris, 16 germinal an IX (6 avril 1801).

Rusca [1] rentre des prisons d'Autriche et demande à être employé.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire connaître où on pourrait le placer.

1212. — Paris, 19 germinal an IX (9 avril 1801).

Veaux [2] écrit à Junot qu'il désire rester quelque temps dans sa famille : « je pense qu'après toutes les peines que nous avons eues, nous pouvons demander du repos. »

Renvoyé au ministre de la guerre pour employer le général Veaux dans la 18e division militaire.

1213. — Paris, 21 germinal an IX (11 avril 1801).

Le général de brigade de Grave [3], ancien ministre de la guerre, demande à être compris sur la liste des officiers généraux qui peuvent être remis en activité et à jouir en attendant du traitement de réforme.

Refuser toute admission de ce genre jusqu'à nouvel ordre.

1. Voir sur Rusca notre tome I, p. 136 et 350.
2. Antoine-Joseph Veaux, général de brigade (10 mars 1797), baron de l'Empire (29 janvier 1809), lieutenant-général (15 mars 1815).
3. Pierre-Marie de Grave, maréchal de camp (13 décembre 1791), lieutenant-général sous la Restauration (23 août 1814), avait été ministre de la guerre en 1792, durant deux mois, du 9 mars au 8 mai.

1214. Paris, 22 germinal an IX (12 avril 1801).

Le général Moreau demande le chef de brigade Normand [1] comme adjudant général.

Employer cet officier comme chef de corps ou comme chef de division de gendarmerie; il y a trop d'adjudants généraux.

1215. — Floréal an IX.

On propose de nommer au commandement de la 3e succursale de l'hôtel national des Invalides qu'on voudrait établir à Auch, le général de brigade Compère [2].

Le citoyen Compère sera nommé à la succursale d'Avignon et le citoyen Fugière à celle qui sera établie dans la 12e division.

1216. — Paris, 5 floréal an IX (25 avril 1801).

A Savary, aide-de-camp du 1er consul, à Rochefort.

Je reçois votre lettre du 1er floréal. On me dit que les trois vaisseaux qui sont échoués souffrent beaucoup, que les vaisseaux en rade de l'île d'Aix peuvent approcher les batteries de 80 toises. Rendez-vous à l'île d'Aix, visitez les batteries et faites mesurer les distances des lieux où peuvent mouiller les vaisseaux; envoyez moi un croquis qui me fasse connaître si deux ou trois vaisseaux sont à l'abri d'une force ennemie très supérieure; faites-moi connaître la force et le plan de chaque batterie, le nombre et le calibre des pièces et si les grils à boulets rouges sont placés comme ils doivent l'être.

1. Jean-François-Gaspard Normand. Il avait créé la Légion nantaise, commandé les places de Nantes, Rennes et Ancenis, tenu une conduite distinguée à l'avant-garde à l'affaire de Quiberon. Il partagea la disgrâce de Moreau. Mais plus tard Napoléon le fit baron de l'Empire (13 août 1810) et général de brigade (30 août 1811).

2. Louis-Fursy-Henry Compère, général de brigade (13 juin 1795) et de division (1er mars 1807); cf. sur lui nos *Mém.* de Griois, I, p. 311.

Vous pouvez donner au général Leclerc tout le 24e de chasseurs, pour que le détachement que j'ai envoyé joint au 19e, forme plus de 400 hommes de cavalerie.

Ne retenez à Rochefort aucun cheval d'artillerie; renvoyez-les tous au général Leclerc. Ecrivez-lui de ma part de mener avec lui le plus d'artillerie qu'il pourra: qu'il mène surtout des pièces de 4 puisqu'il pourra avoir à faire dans les montagnes.

Faites-moi connaître si on commence à travailler au pavé de Rochefort que j'avais ordonné de réparer et si l'on a commencé à combler les fossés dans la ville pour diminuer l'insalubrité.

1217. — La Malmaison, 11 floréal an IX (1er mai 1801).

Le général de brigade Verdière réclame le grade de général de division ; nommé général de division en l'an VI, il fut réformé au mois de nivôse an VIII, comme n'ayant pas servi activement.

Ne le comprendre que sur la liste des généraux de brigade[1].

1218. — La Malmaison, 13 floréal an IX (3 mai 1801).

A Savary.

Je reçois votre lettre du 10 floréal. Si le général Leclerc n'a pas nommé un général de brigade pour commander les troupes qui doivent s'embarquer, le général Thiébault prendra le commandement. Le commandant de la 12e division reçoit l'ordre de fournir 400 hommes pris dans sa division, de manière à compléter le nombre des troupes que pourra emmener le général Bruix, et de fournir 60 canonniers en place de la compagnie prisonnière. Si cependant, cela produisait des retards, l'amiral les déclarera échangés parce qu'effectivement j'ordonne qu'on en-

1. Cf. sur ce Verdière notre tome I, p. 27 et 32.

voie en Angleterre 50 hommes que nous avons à Dunkerque.

Le général Leclerc reçoit l'ordre d'envoyer 100 canonniers au lieu de 50, écrivez-lui qu'il en envoie 120 s'il les a.

Si le payeur de Rochefort a des fonds, il n'y aura pas d'inconvénient à solder à la troupe ce qui lui revient; s'il n'y en avait pas, l'amiral Bruix pourra leur donner 100.000 francs, sur les 800.000. D'ailleurs j'avais envoyé un million dont 800.000 francs pour la marine et 200.000 francs, pour la terre: que sont devenus les derniers? Si le général Leclerc les a fait prendre, il doit fournir aux besoins de ses troupes. Dans tous les cas, arrangez-vous avec le général Leclerc et les autres généraux, et levez tous les obstacles, afin que l'amiral Bruix ait autant de monde qu'il en pourra mener sans s'encombrer et que le soldat soit payé. J'imagine que l'amiral ne fera pas la faute d'embarquer tous les fusils sur une seule frégate; mon intention est qu'il embarque au moins 1.500 fusils par vaisseau de guerre, afin que si un événement malheureux arrivait à une frégate, il ait toujours 6 ou 7.000 fusils à sa disposition.

Il faudra que les troupees de cavalerie embarquent leurs selles et brides, qu'elles aient leurs carabines; dans le cas contraire, faites-leur donner des fusils, ainsi qu'à chaque canonnier, charretier, ouvrier. Incorporez les dépôts de troupes qui s'embarquent dans les bataillons.

Ayez soin de prendre un état individuel de tous les états-majors, officiers du génie et de l'artillerie qui s'embarquent.

J'imagine que l'amiral Bruix fera une instruction pour que dans ses vaisseaux on ne tire pas à démâter.

J'ai été fort surpris d'apprendre que l'escadre ne pouvait pas approcher à plus de 600 toises des batteries; je la regarde dès lors comme sérieusement compromise par une croisière de huit ou dix vaisseaux anglais; les chaloupes canonnières et les bombardes ne seraient que de légers obstacles. Visitez la rade et tous les ouvrages, et

envoyez-moi l'opinion du préfet maritime et des officiers de terre et de mer pour connaître ce qu'il y aurai à faire pour rendre cette rade inattaquable.

1219. — La Malmaison, 14 floréal an IX (4 mai 1801).

A Berthier.

Vous pouvez, citoyen ministre, charger le chef de brigade Villaret-Joyeuse (1) de la direction du parc d'artillerie que vous devez réunir à Brest par l'arrêté de ce jour. Donnez-lui l'ordre de s'y rendre le plus tôt possible.

1220. — Paris, 5 messidor an IX (24 juin 1801).

Paroles dites au général Joseph Cavrois qui priait le consul de l'admettre au tableau de l'état-major de l'armée.

Général, s'il reste encore des places, vous en aurez une (2).

1221. — Paris, 5 thermidor an IX (24 juillet 1801).

Paroles dites au général Compère.

J'ai voulu, en vous donnant le commandement de la succursale d'Avignon, récompenser vos services et vos malheurs, et je désire que vous jouissiez de votre traitement d'activité; faites-moi à cet effet une pétition.

1. Cf. sur ce colonel, frère de l'amiral, nos *Mém.* de Griois, I, p. 153 ; il devint (28 août 1808) général de brigade. Voir aussi notre tome I, p. 360.

2. Le 27 messidor (16 juillet 1801), par arrêté du consul, Joseph Cavrois était nommé à une des places de son grade et devait être inscrit au tableau des deux cent quarante généraux de brigade qui faisaient partie de l'état-major général de l'armée. Cf. sur ce Cavrois notre tome I, p. 250, 252, 314, 338.

1222. Paris, 22 thermidor an IX (10 août 1801).

L'adjudant-commandant Palasne-Champeaux écrit au consul Le Brun qu'il n'est pas compris dans le travail sur les adjudants commandants.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport particulier sur cet officier (1).

1223. Paris, 27 thermidor an IX (15 août 1801).

Le commissaire-ordonnateur Dujard (2) envoie un mémoire sur l'organisation de la gendarmerie et il avait récemment présenté un mémoire sur l'administration militaire

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur cet ordonnateur.

1224. — Thermidor an IX.

Moncey, lieutenant-général commandant en chef les troupes en Cisalpine, demande que l'adjudant général Foy (3) soit élevé au grade de général de brigade.

Il doit rentrer dans son arme en qualité de chef de brigade.

1. Antoine-Julien-Pierre Palasne-Champeaux, lieutenant en 1792, capitaine en 1793, adjudant général chef de brigade en l'an III. Il fut compris, le 24 août 1801, dans la liste des adjudants commandants et mis à la retraite en 1807.

2. Dragon au régiment de Custine en 1769, sous-lieutenant en 1771, quartier-maître trésorier en 1778, aide commissaire des guerres en 1788, commissaire des guerres en 1789, commissaire ordonnateur en septembre 1793, commissaire ordonnateur en chef provisoire de l'armée de l'Ouest en décembre 1794, Dujard avait été réformé le 24 septembre 1800 ; il fut remis en activité le 19 septembre 1801 ; il mourut à Nantes en 1807, commissaire ordonnateur de la 12e division militaire. C'était le neveu du Dujard qui avait été d'abord le lieutenant-colonel de Napoléon, puis son chef d'état-major ; cf. notre *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 174, et nos *Lettres de 1792*, pièce 44.

3. Foy ne fut nommé général de brigade que le 3 novembre 1808 ; mais le 9 septembre 1810 il était fait baron de l'Empire et le 29 novembre suivant, général de division.

1225. — Paris, 4 fructidor an IX (22 août 1801).

Le commissaire ordonnateur de la garde des consuls et de la 1re division militaire, Dubreton, demande le grade de chef de bataillon pour son frère, capitaine de grenadiers au 1er bataillon de la 52e demi-brigade [1].

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport.

1226. — Paris, 7 fructidor an IX (25 août 1801).

Rapport sur le commissaire ordonnateur Dujard qui avait été réformé par l'arrêté du 3 fructidor an VIII.

L'employer en Corse au lieu de l'ordonnateur Dony.

1227. — Paris, 16 fructidor an IX (2 septembre 1801).

Boinod recommande, de Milan, au premier consul le commissaire des guerres provisoire Imbert.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur ce commissaire des guerres.

1228. — Paris, 2e complémentaire an IX (19 septembre 1801).

On propose de confirmer le citoyen Bachelu [2], capitaine du génie, dans le grade de chef de bataillon auquel il a été promu par le général Kléber.

Attendre le compte que rendra le général Menou de cet officier.

1. Jean-Louis Dubreton, qui devint général de brigade (6 août 1811) et de division (23 décembre 1812).
2. Gilbert-Désiré-Joseph Bachelu, qui devint général de brigade (5 juin 1809) et de division (26 juin 1813), et baron de l'Empire (29 août 1810).

1229. Paris, 2e complémentaire an IX (19 septembre 1801).

Berthier propose de confirmer le commissaire des guerres Imbert appuyé par « une foule de témoignages ».

Oui, s'il y a des places vacantes.

1230. — Paris, 2e jour complémentaire an IX

(19 septembre 1801).

Le citoyen Maffrand, nommé le 1er janvier 1793 capitaine des canonniers du 3e bataillon de la Haute-Vienne, employé en la même qualité dans la 4e demi-brigade de ligne, remarqué au siège de Malte par le général Vaubois, est aujourd'hui sans place depuis que sa compagnie a été supprimée au mois de prairial dernier ; il demande à entrer dans le corps d'artillerie, mais il devrait subir un examen pour qu'on juge s'il a les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

S'il y a fait plusieurs campagnes actives comme capitaine de canonniers volontaires, il est propre à entrer dans l'artillerie (1).

1231. — Paris, 9 vendémiaire an X (1er octobre 1801).

Le général de division Richepance, inspecteur général de cavalerie, demande pour le citoyen Reiset, chef d'escadron, son aide-de-camp, une place dans le 17e régiment de dragons où il est depuis longtemps à la suite (2).

1. Là-dessus Berthier déclara qu'il fallait placer Maffrand dans l'artillerie, puis, le 16 vendémiaire suivant, qu'il fallait le placer comme lieutenant. Maffrand répondit qu'il ne voulait pas rétrograder et qu'il préférait jouir du traitement de réforme. « Il sera placé, répliqua Berthier, comme lieutenant ou sera considéré comme démissionnaire. » Maffrand céda ; il écrivit qu'il joindrait le corps qu'on lui indiquerait, et plus volontiers un corps d'artillerie légère. *Placez-le*, annota Gassendi, *dans l'artillerie légère à une place vacante et finissons*. Maffrand fut envoyé comme lieutenant au 2e bataillon de pontonniers à Plaisance... Mais l'affaire n'était pas terminée ; après nouvelle réflexion, le ministre admit Maffrand au traitement de réforme du grade de capitaine.

2. Marie-Antoine de Reiset : nommé chef d'escadron au 17e le 3 novembre 1801, il passa au 16e le 4 février 1802, devint major en 1806, colonel en 1810, général de brigade le 8 février 1813 et baron de l'Empire le 25 mars suivant, lieutenant-général le 30 juillet 1823.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un prompt rapport.

1232. — Paris, 9 vendémiaire an X (1er octobre 1801).

Richepance demande que le général de brigade Sahuc [1] soit mis en activité.

Renvoyé au ministre de la guerre pour donner de l'emploi à cet officier, conformément à la demande du général Richepance

1233. — Paris, 25 vendémiaire an X (17 octobre 1801).

Drouin, chef de brigade de la légion de la Loire, désire réunir en un seul point le corps qu'il commande.

Dans le corps de troupes embarquées à Rochefort sera comprise toute la légion de la Loire.

1234. — Paris, 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

« Le chef d'escadron Loyer, ex-aide-de-camp des généraux Moreau et Kléber, ayant fait toute la guerre sans interruption, regarderait comme une marque de bienveillance du premier consul d'être employé dans l'expédition qui se fait pour les colonies. »

Le ministre de la guerre lui donnera l'ordre de se rendre à Brest pour être employé dans l'armée de Saint-Domingue [2].

1. Louis-Michel-Antoine Sahuc, général de brigade depuis le 21 août 1799, sera général de division le 24 décembre 1805 et baron de l'Empire le 24 juin 1808.

2. L'ordre fut révoqué le 13 pluviôse suivant. André-Gaspard Loyer, nommé chef d'escadron à la suite du 14e dragons, puis attaché par le prince Louis à l'état-major de l'armée du Nord, devait être réformé en 1806.

1235. Paris, 13 brumaire an X (4 novembre 1801).

Maret à Berthier.

Le premier consul me charge de vous annoncer que sur les 9000 hommes de troupes polonaises qui sont en Italie, 3000 doivent être à la solde du roi de Toscane et 6000 à la solde de la république Cisalpine.

1236. — Paris, 13 brumaire an X (4 novembre 1801).

Projet d'emplacement des corps de troupes à cheval de l'armée d'observation du Midi.

Rien ne doit encore être changé, puisqu'il faut que la paix générale soit signée et les ratifications échangées.

1237. Paris, 1er frimaire an X (22 novembre 1801).

On propose d'employer le général de brigade Roussel (1) dans la 18e division militaire.

Accordé.

1238. — Paris, 3 frimaire an X (24 novembre 1801).

Girard du Vieux demande à prendre pour son aide de camp son fils, sous-lieutenant au 8e régiment de hussards (2).

Accordé, renvoyé au ministre de la guerre.

1239. Paris, 3 frimaire an X (24 novembre 1801).

Le général de brigade Roussel demande à être remis en activité.

1. Xavier Roussel, général de brigade (29 août 1799) et de division (26 janvier 1807), tué à Heilsberg le 10 juin 1807.
2. Ce fils du général, Pierre-Louis, né à Genève, n'a pas dépassé le grade de chef d'escadron.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le placer dans une division.

1240. — Paris, 8 frimaire an X (29 novembre 1801).

Au général du génie Sanson (1), *en quarantaine à Montpellier.*

Le corps du génie de l'armée d'Orient, citoyen général, s'est constamment distingué. Je sais qu'il n'a pas tenu à lui que le succès couronnât les efforts de l'armée. Vous connaissez le cas particulier que je fais de vous et de votre bravoure. Je vous recevrai avec grand plaisir à la fin de votre quarantaine.

1241. — Paris, 13 frimaire an X (4 décembre 1801).

On propose d'accorder un sabre d'honneur au citoyen Domon (2), chef d'escadron au 5e hussards, aide-de-camp du général de brigade Compère.

Refusé.

1242. — Paris, 14 frimaire an X (5 décembre 1801).

Le ministre propose de mettre en activité l'adjudant commandant Ruffin, recommandé par les généraux Moreau, Jourdan et Ney (3))

Accordé.

1. Nicolas-Antoine Sanson, professeur à l'Ecole de Sorèze avant la guerre de la Révolution, devenu général de brigade (11 janvier 1800), général de division (1er juillet 1807), inspecteur du génie, directeur général du dépôt de la guerre, et, en mai 1808, comte de l'Empire.

2. Jean-Siméon Domon, qui devint colonel au 8e hussards, baron de l'Empire (22 octobre 1810), général de brigade (7 août 1812), lieutenant-général (19 août 1814).

3. François Ruffin qui devint général de brigade (1er février 1805) et de division (3 novembre 1807) et comte de l'Empire (26 octobre 1808), et qui fut tué à Chiclana le 5 mars 1811.

1243. — La Malmaison, 27 frimaire an X (18 décembre 1801).

Le citoyen d'Arblay, ancien adjudant-général [1], a quitté le service avec Lafayette ; il demande le traitement de réforme.

Ajourné.

1244. — Paris, 29 frimaire an X (20 décembre 1801).

Le corps d'armée de la Gironde rentre en France sous la conduite du général de brigade Rivaud qui le commande depuis deux mois et qui en était précédemment chef d'état-major ; l'ambassadeur de la République en Espagne, Gouvion-Saint-Cyr, connaissant les talents et le zèle de Rivaud, demande pour lui le grade de général de division.

Renvoyé au ministre de la guerre pour prendre en considération la demande du général Rivaud [2].

1245. — Paris, frimaire an X.

On demande le grade de chef de brigade pour le chef de bataillon d'artillerie Charbonnel.

Ce grade ne pourra lui être accordé que lorsqu'il aura encore été employé dans les colonies [3].

1246. — Paris, 7 nivôse an X (28 décembre 1801).

On propose de remplacer dans l'inspection de l'infanterie le général Dessolle, nommé conseiller d'Etat, par le général de division Dupont-Chaumont [4].

1. Alexandre-Gabriel Piochard d'Arblay ne devint maréchal de camp que le 14 juillet 1814 et lieutenant-général que le 31 octobre 1815.
2. Il fut inscrit sur la liste en place du général Delmas (16 mai 1802). C'est Olivier Rivaud de La Raffinière, général de brigade depuis le 15 décembre 1798, baron de l'Empire (29 juin 1808).
3. Berthier le fit envoyer à son régiment. On sait que Charbonnel (Jules-Joseph-Claude-Marie) devint général de brigade le 2 octobre 1809 et général de division le 9 janvier 1813 et qu'il fut baron (10 septembre 1808) et comte de l'Empire, sous le nom de comte de Salès (24 janvier 1814).
4. Pierre-Antoine Dupont, dit Dupont-Chaumont, général de brigade depuis le 15 mai 1793, et de division depuis le 1er septembre 1795.

Nommer le général Laboissière [1].

1247. — Paris, 13 nivôse an X (3 janvier 1802).

On propose d'élever le lieutenant Girardin, aide-de-camp du général Molitor, au grade de capitaine.

Il n'a pas assez de grade de lieutenant [2].

1248. — Paris, 16 nivôse an X (6 janvier 1802).

Taupin [3], chef de bataillon, qui s'est distingué à Marengo, demande à être admis comme chef de bataillon auprès de la personne du premier consul.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui donner le commandement d'un bataillon.

1249. — Paris, 15 ventôse an X (6 mars 1802).

Poultier rappelle la promesse que lui a faite le premier consul de le nommer commandant de Montreuil-sur-Mer ; « je regarde, dit Poultier, cette promesse comme une nomination et la lettre où cette promesse est consignée, comme un brevet ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport [4].

1. Pierre Garnier-Laboissière, général de brigade (13 juin 1795) et de division (23 février 1799), chambellan de l'Empereur, sénateur (25 août 1803), comte de l'Empire (26 avril 1808).
2. Il avait été nommé lieutenant le 26 prairial an IX (15 juin 1801). C'est Alexandre de Girardin qui devint premier aide-de-camp de Berthier, lieutenant des chasses de l'Empereur, baron (1er juin 1808), puis comte de l'Empire (3 mai 1810), général de brigade (22 juin 1811), général de division (10 février 1814).
3. Elie-Charlemagne Taupin fut général de brigade (21 janvier 1807), baron de l'Empire (2 juillet 1808) et général de division (28 janvier 1813) ; tué à Toulouse, le 10 avril 1814.
4. Il fut nommé le 14 germinal an X ou 4 avril 1802.

1250. — La Malmaison, 14 germinal an X (4 avril 1802).

Le général Jourdan, administrateur général de la 27e division militaire, demande l'admission du général de brigade Fresia, piémontais, au service de la République [1].

Accordé

1251. — Paris, 22 germinal an X (12 avril 1802).

Le général sénateur Serurier recommande le général de brigade Fresia, piémontais, qui a passé au service de France et rendu les plus grands services.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le mettre sur l'état des généraux à la première place vacante.

1252. — La Malmaison, 29 germinal an X (19 avril 1802).

Percy [2] demande au premier consul à être nommé inspecteur des hôpitaux militaires pour vérifier et faire cesser, s'il est possible, les abus et désordres de toute espèce auxquels donne lieu le nouveau mode du service de santé militaire.

Cet objet m'a été remis par le premier consul qui me l'a recommandé. Nommer Percy officier de santé en chef et lui faire parcourir les départements où il y a le plus de plaintes sur le service des hôpitaux.

Dejean [3].

1253. — Paris, 8 floréal an X (28 août 1802).

Le général Ferrand, commandant de Calais [4], désire être porté sur le tableau des officiers généraux en activité et mis à la disposition du ministre de la marine.

1. Maurice-Ignace Fresia, général de brigade (3 avril 1802) et de division (3 juin 1807), baron de l'Empire (7 juin 1808).
2. Le célèbre chirurgien.
3. Directeur de l'administration de la guerre.
4. Jean-Louis Ferrand, général de brigade (9 avril 1794) et de division (5 octobre 1808).

Renvoyé au ministre de la guerre pour le mettre à la disposition du ministre de la marine.

1254. — La Malmaison, 29 floréal an X (19 mai 1802).

On propose de faire jouir l'ordonnateur Alexandre [1] du traitement d'activité de son grade à compter du 1er germinal dernier où il a cessé d'être tribun et de le faire employer dès qu'il pourra être compris dans le cadre des trente-cinq ordonnateurs.

Il n'y a pas lieu à le faire jouir du traitement d'activité de son grade.

1255. — Paris, 14 prairial an X (3 juin 1802).

Millet de Villeneuve [2], chef d'escadron, aide-de-camp du général Reynier, rappelle que le consul l'a nommé chef d'escadron sur le champ de bataille des Pyramides et demande à rentrer en activité.

Le ministre de la guerre lui donnera la première place vacante.

1256. — Paris, 15 prairial an X (4 juin 1802).

Duroc au trésorier du gouvernement.

Le premier consul, citoyen, désire que vous payiez jusqu'à nouvel ordre au général de brigade Simon [3], qui était employé près la succursale de Versailles, les appointements de général de brigade, indemnités de logement et

1. Cf. sur lui l'étude de Frédéric Masson (*Petites Histoires*, 1re série, p. 168-181), et nos *Feuilles d'histoire*, 1911, 1er avril, p. 311.

2. Armand-Louis-Amélie Millet de Villeneuve, devint sous la Restauration maréchal de camp (18 septembre 1816), et lieutenant-général (23 mai 1825).

3. Edouard-François Simon, général de brigade (27 juillet 1799), chef d'état-major de l'expédition d'Irlande, puis de l'armée de l'Ouest, sera destitué le 10 août 1802, puis admis au traitement de réforme (15 juin 1804), remis en activité et envoyé en Espagne (30 décembre 1809), chargé de commander la Corse en 1815, et nommé alors, le 22 mai, lieutenant-général.

fourrages à compter du jour où il a cessé d'être payé par le ministre de la guerre; vous le porterez sur un état particulier.

1257. — Paris, 9 messidor an X (28 juin 1802).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre : à la 4e de ligne de se rendre à Rennes; à la 32e de ligne de se rendre à Saint-Denis près Paris; à la 75e de ligne de se rendre à Orléans; à la 69e de ligne de se rendre à Macon; à la 25e de ligne de se rendre à Chalon-sur-Saône; à la 9e de ligne de se rendre à Autun; au 3e régiment de dragons de se rendre à Versailles; au 15e de dragons de se rendre à Versailles.

Ces troupes ne se mettront en marche que du 10 au 20 thermidor. Vous aurez soin de les faire marcher à petites journées et de leur donner de fréquents repos pour qu'elles n'éprouvent point de fatigues. Il est aussi convenable qu'avant leur départ leur organisation soit complétée de cinq compagnies à neuf, ce qui doit avoir lieu par l'incorporation des bataillons complémentaires. Donnez des ordres pour que tous les officiers venus d'Egypte restent titulaires des places. Ce n'est qu'après que ceux-là seront placés qu'on donnera la préférence à ceux des bataillons complémentaires.

2° Donnez l'ordre à la 77e demi-brigade de se rendre dans la 11e division militaire. A la 30e légère de se rendre dans la 19e division militaire au Puy. Ces deux demi-brigades partiront le 20 messidor.

3° La 16e d'infanterie légère se rendra à Rennes. Elle partira le 25 messidor.

4° La 59e demi-brigade se rendra à Mayence; la 30e, à Strasbourg; la 22e, à Clermont. Ce mouvement ne commencera que dans les premiers jours de thermidor.

5° La 78e a ordre de se rendre à Chambéry. Il est né-

cessaire de retenir à Montélimar la 28e légère qui a le même ordre. Alors la 11e de ligne qui est à Montélimar recevra l'ordre de partir le 25 messidor pour se rendre dans la 26e division militaire.

La 15e de ligne qui est à Genève se rendra dans la 25e division militaire.

Le bataillon de la 3e d'infanterie légère qui est à Gênes se rendra à Perpignan.

Les deux bataillons de la 41e qui est à Gênes se rendront à Luxembourg, en traversant le Piémont et la Suisse.

La 34e qui est dans la République Italienne se rendra à Longwy ou à Bitche, en traversant la Suisse.

La 8e d'infanterie légère se rendra à Gênes, pour y remplacer la 41e demi-brigade. Tous ces mouvements ne se feront qu'au moins dix jours après avoir reçu l'ordre.

Vous aurez soin que la veille du départ, il soit passé une revue de rigueur qui fasse bien connaître la situation des troupes que vous ferez partir. Vous aurez soin que tous les détachements soient réunis avant leur départ, qu'ils marchent dans le plus grand ordre et par bataillon.

1258. — Paris, 11 messidor an X (30 juin 1802).

Le préfet de la Drôme sollicite un commandement de marine pour le citoyen Descorches (1).

Recommandé au ministre de la marine. Ce jeune homme annonce du talent.

1259. — Paris, 12 thermidor an X (31 juillet 1802).

Le général Laboissière demande un sabre d'honneur pour le chef d'escadron Bordesoulle (2).

1. Descorches de Sainte-Croix qui avait servi en Egypte.
2. Etienne Tardif de Pommeroux, dit Bordesoulle, qui devint général de brigade (25 juin 1807), baron de l'Empire (17 mai 1810), général de division (4 décembre 1812).

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport

1260. — Paris, 16 thermidor an X (4 août 1802).

Le ministre du trésor public fait un rapport sur la créance due par les héritiers d'Iranda. Il pense que l'offre de la créance sur l'Angleterre ne doit pas être acceptée. Il estime, d'après les rapports du citoyen Belleville, commissaire des relations commerciales, qu'il faut demander une cession de l'habitation de Saint-Domingue.

Le ministre se concertera avec le ministre des relations extérieures pour l'extraction des troupeaux de mérinos, dont la valeur sera reçue à l'estimation en extinction de la partie de la dette. La cession de l'habitation sera demandée et le ministre pourra autoriser le citoyen Belleville à traiter aux termes les plus avantageux et même à poursuivre devant les tribunaux.

1261. — Paris, 12 fructidor an X (30 août 1802).

Le citoyen Vauquer, chef de brigade, réformé par l'arrêté du 26 fructidor an VIII, n'ayant d'autre ressource que son état et pouvant encore être utile à son pays, demande un commandement de place ; il joint l'état détaillé de ses services.

Renvoyé au général Duroc pour lui faire donner une gratification de 3.000 francs et voir le commandement de place qu'on pourrait lui donner.

1262. — Paris, 2 vendémiaire an XI (24 septembre 1802).

Duroc à Estève, trésorier du gouvernement.

Le premier consul, citoyen, accorde au général Caffarelli[1], en sus du traitement dont il jouit comme aide-de-

1. C'est Auguste Caffarelli, général de brigade depuis le 16 mai de cette année-là et qui sera aide-de-camp de l'Empereur, ministre de la guerre du royaume d'Italie, général de division (1er février 1805) et comte de l'Empire (15 janvier 1809).

camp, la somme de 1000 francs par mois, à compter du jour où il a été promu au grade de général de brigade jusqu'au 1er vendémiaire de cette année.

1263. — Saint-Cloud, 3 frimaire an XI (24 novembre 1802).

Le général de brigade Compère, blessé, puis commandant de la succursale d'Avignon, puis remplacé dans ce poste et mis en non activité, demande à servir utilement.

L'employer en Italie.

1264. — Saint-Cloud, 16 frimaire an XI (7 décembre 1802).

A Berthier.

Le ministre de la marine me rend compte, citoyen ministre, qu'il s'est embarqué à Toulon pour Saint-Domingue, vers les premiers jours de frimaire, un bataillon franc du Nord. Je vous prie de me faire connaître quel est ce bataillon [1].

1265. — Paris, 29 frimaire an XI (20 décembre 1802).

Le trésorier du gouvernement, Estève, informe le premier consul que le général de brigade Darmagnac a été prévenu par le général Duroc que le consul lui avait accordé une gratification de 10.000 francs et il sollicite le paiement de cette somme [2].

Accordé.

1266. — Saint-Cloud, 2 nivôse an XI (23 décembre 1802).

Chambarlhiac [3] a 40 ans de service sans compter les campagnes ; il demande le grade de général de brigade.

1. British Museum.
2. Cf. le premier volume, p. 177.
3. Dominique-André Chambarlhiac ; il ne sera général de brigade que le 1er février 1805 et la Restauration le fera lieutenant-général (20 août 1814) ; Napoléon le nomma inspecteur au corps du génie et baron (6 octobre 1810.)

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire un rapport.

1267. — Saint-Cloud, 9 nivôse an XI (30 décembre 1802).

Ginot, capitaine provisoire à la 97e demi-brigade, demande un emploi titulaire de capitaine.

L'intention du premier consul est que le citoyen Ginot soit proposé à une des premières compagnies vacantes dans l'infanterie[1].

1268. — Saint-Cloud, 10 nivôse an XI (31 décembre 1802).

A Estève.

Je vous prie, citoyen, de payer au général de division Saint-Hilaire, 10.000 francs en forme de gratification et au chef de brigade Valhubert, 10.000 francs pour le même objet[2].

1269. — An XI.

Le général de brigade Pamphile Lacroix demande à quitter Saint-Domingue et à revenir en Europe, parce que sa santé est dans le plus mauvais état.

Le premier consul ne peut croire qu'un officier général demande à quitter l'armée dans un temps où elle court les dangers de la guerre et ceux de la maladie, où le courage des chefs donne toute influence sur le moral des soldats.

1. Ecrit par Duroc ; cf. plus loin la pièce 1272.
2. Bibl. nat. fr. 12.760 ; cf. sur Saint-Hilaire le premier volume, p. 138. Quant à Roger-Valhubert, il allait être général de brigade (29 août 1803) et il devait périr à Austerlitz.

1270. — Saint-Cloud, 22 nivôse an XI (12 janvier 1803).

Rapport de Berthier sur Chambarlhiac.

Renvoyé au travail sur le personnel du génie.

1271. — Saint-Cloud, 27 nivôse an XI (17 janvier 1803).

Le capitaine Monistrol aîné [1], aide-de-camp du général Decaen, demande le grade de chef de bataillon.

Je prie le ministre de la guerre de me faire un rapport sur cet objet.

1272. — Paris, 5 pluviôse an XI (25 janvier 1803).

Ginot, capitaine faisant le service de lieutenant de grenadiers à la 97e demi-brigade de ligne, demande le grade de capitaine qu'il a mérité, dit le général Kelllerman, pour sa bravoure à l'attaque de Naples [2].

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire un rapport sur cet officier.

1273. — Paris, 7 pluviôse an XI (27 janvier 1803).

L'adjudant-commandant Talot [3], en surveillance à l'île de Ré, devait être employé dans son grade à l'armée de Saint-Domingue ; mais il représente que l'âge et la maladie ne lui permettent pas de s'embarquer et il demande de l'emploi en France.

Il n'est plus considéré comme faisant partie de l'armée française.

1. Louis-Auguste-Pulcher de Monistrol qui fut promu maréchal de camp sous la première Restauration (20 janvier 1815).
2. Jacques Ginot, né à Pontailler-sur-Saône en 1773, devint capitaine titulaire (5 mars 1803) et chef de bataillon (1807), mais fut tué à Wagram.
3. Voir sur cet ancien conventionnel l'étude de Baguenier-Desormeaux.

1274. — Paris, 23 pluviôse an XI (12 février 1803).

Le chef de brigade Allix rentre de Saint-Domingue sur l'ordre du général en chef Rochambeau.

Donner ordre au chef de brigade Allix de se rendre dans sa commune et d'y rester jusqu'à ce que le général Rochambeau ait envoyé des renseignements détaillés sur sa conduite.

1275. — Paris, 7 ventôse an XI (26 février 1803).

Le général de brigade Heudelet [1] demande à être employé.

Le ministre de la guerre l'emploira dans la 18e division en remplacement du général Poinsot

1276. — Paris, 17 ventôse an XI (8 mars 1803).

Au ministre des finances.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire remettre au prince de Conti une somme de 100.000 francs par la même voie et de la même manière que pareille somme a été donnée à Mme d'Orléans [2].

1277. — Paris, 14 germinal an XI (4 avril 1803).

Nouvelle pétition de Chambarlhiac, demandant le grade de général de brigade ; la pétition est remise par Corvisart.

Renvoyé par le premier consul au ministre de la guerre

1. Etienne Heudelet, général de brigade (5 février 1799) et de division (24 décembre 1805), comte de l'Empire (2 juillet 1808).
2. Bibl. nat. fr. 12.762.

1278. — Paris, 5 prairial an XI (25 mai 1803).

Le général de brigade Saint-Sulpice [1] demande, d'après les bruits de guerre, à être employé activement.

L'inscrire sur le tableau en remplacement du général Guénand et lui accorder le traitement d'activité pour qu'il reste à la disposition du gouvernement.

1279. — Paris, 5 prairial an XI (25 mai 1803).

On propose d'accorder à l'adjudant-commandant Talot le traitement de réforme.

Approuvé pour le traitement de réforme.

1280. — Paris, 5 prairial an XI (25 mai 1803).

On propose de confirmer trois promotions faites à Saint-Domingue :
1° Brunet, général de brigade au grade de général de division [2] ;
2° Maillard, chef d'escadron, nommé adjudant commandant [3] ;
3° Vauquelin, sous-officier, nommé sous-lieutenant.

En présenter l'arrêté.

1281. — Saint-Cloud, 18 prairial an XI (7 juin 1803).

A Berthier.

Le citoyen Coussaud [4], citoyen ministre, n'étant pas en

1. Raymond-Gaspard de Bonardi, comte de Saint-Sulpice, général de brigade depuis le 24 mars 1803 et qui sera général de division le 14 février 1807.

2. Jean-Baptiste Brunet, né à Reims en 1765, capitaine au bataillon des chasseurs de Reims en 1792, chef de bataillon en 1793, chef de brigade en 1795, général de brigade (10 juin 1799), général de division (1er juin 1803).

3. Jean-Baptiste-André Maillard, né à Paris en 1773, sergent de canonniers en 1792, capitaine en 1793, aide-de-camp de Debelle en 1794, chef d'escadron en 1797.

4. Jean-Jacques Coussaud ou Cousso, né à Auch en 1764, sous-lieutenant en 1792, puis lieutenant en 1793 au 10e chasseurs à cheval, capi

activité de service, ne peut prendre le commandement de Gavi; faites partir un des adjudants commandants portés sur la liste pour commander ce fort.

1282. — Saint-Cloud, 20 prairial an XI (9 juin 1803).

Heyne [1], professeur de l'Université de Gœttingue et associé de l'Institut de France, prie le premier consul d'accorder sa protection à l'Université et aux professeurs et d' « éloigner de Gœttingue, destinée seulement à la culture des sciences, tout ce qui peut troubler la tranquillité si nécessaire aux études ».

Le ministre de la guerre écrira à cette Université et recommandera au général Mortier de la protéger spécialement.

1283. — Saint-Cloud, 30 prairial an XI (19 juin 1803).

A Dejean.

On se plaint à Turin, citoyen ministre, que l'on manque d'argent et d'habits pour le bataillon qui s'organise à Montpellier; ce qui empêche que ce bataillon ne soit complété. Je vous prie de donner des ordres positifs pour faire confectionner des habits à Turin, car il est urgent que ce bataillon se complète promptement.

La garnison d'Alexandrie manque de fournitures; elle est très mal couchée; donnez ordre que ce service s'organise le plus promptement possible.

La compagnie des garde-côtes suisses qui est à Cherbourg, manque d'habits; veuillez lui en faire passer sur-le-champ.

1284. — Saint-Cloud, 2 messidor an XI (21 juin 1803).

Pétition des officiers des troupes coloniales de la Guadeloupe, détenus à la maison d'arrêt de la Grande Force.

taine en l'an III, aide-de-camp de Beauharnais et de Masséna, adjudant-général en l'an VII, colonel d'état-major en 1816.

1. Cf. sur Heyne et sur cet épisode *Christian-Gottlob Heyne, biographisch dargestellt*, par A. H. L. Heeren, p. 428-431.

Renvoyé au ministre de la guerre; on pourrait employer une partie des officiers dans le bataillon noir qui se réunit à Mantoue.

1285. — Paris, 3 messidor an XI (22 juin 1803).

Le citoyen Petiet [1], conseiller d'Etat, est nommé pour remplir les fonctions d'ordonnateur en chef des six camps formés sur les côtes de l'Océan; le citoyen Daru, tribun, lui sera adjoint.

1286. — Etaples, 10 messidor an XI (29 juin 1803).

Le colonel Allix, commandant l'artillerie à Saint-Domingue et renvoyé en France par le général en chef Rochambeau, en conséquence des intentions du général Leclerc qui, quelques jours avant de mourir, avait ordonné les arrêts à cet officier, demande à être remis en activité.

Lorsqu'on aura les renseignements demandés au général Rochambeau.

1287. — Bruxelles, 10 thermidor an XI (29 juillet 1803).

On demande sur quels fonds sera payé le service des étapes sur la route tracée de Düsseldorf à Hanovre par la Prusse et les pays de Berg et de Cologne.

Cette dépense sera faite sur la caisse de Hanovre.

1288. — Saint-Cloud, 26 thermidor an XI (14 août 1803).

Il paraît nécessaire de mettre une demi-brigade de plus à la disposition du général commandant la 12e division militaire pour fournir des travailleurs aux îles d'Aix et d'Oléron.

Renvoyé au ministre de la guerre pour répondre au ministre de la marine que les moissons sont faites qu'il y a beaucoup d'hommes, et qu'il faut qu'on cherche des travailleurs.

1. Claude Petiet, qui avait été ministre de la guerre du 8 février 1796 au 23 juillet 1797.

1289. — Saint-Cloud, 26 thermidor an XI (14 août 1803).

Le général Ferino propose d'envoyer à Thionville qui n'a pas de garnison, le 13e régiment de cavalerie qui est à Sarreguemines.

Approuvé la translation du 13e régiment de cavalerie.

1290. — Saint-Cloud, 28 thermidor an XI (16 août 1803).

Les 5, 6 et 7 compagnies de militaires français licenciés des armées étrangères, fortes ensemble de 294 hommes, sont formées à Dunkerque et en état de partir.

Il en sera formé un bataillon de cinq compagnies, chaque compagnie de 100 hommes à l'instar des bataillons coloniaux qui ont été réunis.

1291. — Saint-Cloud, 6 fructidor an XI (24 août 1803).

On prie le premier consul de fixer le traitement du conseiller d'Etat Petiet.

Accorder, avec le traitement de l'ordonnateur en chef, celui de conseiller d'Etat, les frais de tournée et les frais de bureau.

1292. — Saint-Cloud, 8 fructidor an XI (26 août 1803).

(*Décrès.*)

Je vous prie, citoyen ministre, de faire mettre à la disposition du commissaire des relations extérieures à Lisbonne un crédit de 10.000 francs pour donner des à-compte aux matelots qui se rendent en France par là et qui auraient été faits prisonniers.

La République Italienne vient de faire présent de deux frégates; je vous prie de les faire mettre en construction, l'une à Rochefort et l'autre à Toulon: l'une s'appellera *Milan* et l'autre, *la République Italienne*.

1293. Saint-Cloud, 14 fructidor an XI (1er septembre 1803).

Au général Caulaincourt [1].

Vous vous rendrez auprès du ministre de la guerre qui vous remettra des notes sur 62 officiers belges qui demandent à faire partie de la 112e. Mon intention est que, jusqu'au moment où j'aie nommé un colonel pour cette demi-brigade, vous en fassiez les fonctions, et preniez toutes les mesures pour son organisation, en portant tous vos soins à choisir des officiers de mérite, ayant dans le pays assez d'influence pour pouvoir faciliter le recrutement de cette demi-brigade.

1294. — Saint-Cloud, 16 fructidor an XI (3 septembre 1803).

A Marmont.

Citoyen général Marmont, premier inspecteur général de l'artillerie, le 15 fructidor à 4 heures du soir il n'était encore arrivé à Boulogne, ni les deux mortiers à grande portée, ni les châssis de côte destinés à tirer des pièces de 36 et de 24 sur l'angle de 45 degrés, ni même aucune espèce d'instruction à ce relative au commandant de l'artillerie.

Je vous prie de me faire connaître combien pèsent les pièces de 24, de onze calibres de longueur, qui sont à Paris.

Dans les épreuves qu'on va faire pour les mortiers, je vous prie d'y joindre un obusier de 24, ainsi qu'un obusier de 12 pouces, tels que la marine les fait construire [2].

1. Chef de brigade au 2e régiment de carabiniers, aide-de-camp du premier consul le 31 juillet 1802. Armand Caulaincourt était général de brigade depuis le 29 août 1803.
2. Bibl. nat. fr. 1309.

1295. — Saint-Cloud, 17 fructidor an XI (4 septembre 1803).

A Berthier.

Le général commandant la 15e division militaire, citoyen ministre, a ôté toutes les troupes de Fécamp; ce qui expose cette partie de la côte à l'attaque de quelques frégates. Le chantier de construction a d'ailleurs besoin de quelques gardes. Donnez-lui l'ordre de ne tenir que très peu de troupes dans l'intérieur et d'en envoyer la plus grande partie sur les côtes.

1296. — Saint-Cloud, 18 fructidor an XI (5 septembre 1803).

On propose de former, non à l'île d'Yeu, mais à l'île de Ré, le bataillon composé des deux dépôts coloniaux de Blaye et de l'île de Ré.

On peut réunir le bataillon à l'île de Ré; mais il faut alors prendre des mesures pour qu'il ne déserte point.

1297. — Saint-Cloud, 20 fructidor an XI (7 septembre 1803).

Le général de brigade Heudelet se rendra sur-le-champ en poste au camp de Bruges, auprès du général Davout.

1298. — Saint-Cloud, 21 fructidor an XI (8 septembre 1803).

Dejean demande que le consul approuve la nomination de son fils à une compagnie du 20e dragons.

Le ministre de la guerre me présentera la nomination du fils du citoyen Dejean à une compagnie d'un régiment des premiers numéros (1).

1. Auguste Dejean, qui sera général de brigade le 6 août 1811 et de division le 23 mars 1814, et baron de l'Empire (1 juin 1808).

1299. — Saint-Cloud, 23 fructidor an XI (10 septembre 1803).

Maret à Berthier.

Le premier consul ne voit aucun inconvénient à ce que les soldats en garnison dans les ports aient la permission de travailler pour la marine.

1300. — Saint-Cloud, 23 fructidor an XI (10 septembre 1803).

Le chef de brigade Liger-Belair [1], mis en non-activité, demande le commandement d'une demi-brigade d'infanterie légère.

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'employer dans son grade.

1301. — Saint-Cloud, 23 fructidor an XI (10 septembre 1803).

Le ministre de la marine demande un détachement de cent hommes pour former la garnison du vaisseau le *Jemmapes* qui doit se rendre incessamment au port de Lorient.

Cette garnison sera fournie par cent vingt hommes de la 65e demi-brigade.

1302. — La Malmaison, 25 fructidor an XI (12 septembre 1803).

Le ministre de la marine demande un détachement de 45 hommes pour la garnison de la frégate la *Canonnière*, ci-devant la *Minerve*.

La 49e fournira une garnison à la frégate *la Canonnière*.

1303. — La Malmaison, 26 fructidor an XI (13 septembre 1803).

A Lacépède.

Citoyen Lacépède, sénateur, grand chancelier de la Lé-

1. Louis Liger-Belair, général de brigade (15 novembre 1806) et de division (31 juillet 1811), baron de l'Empire (10 février 1809).

gion d'honneur, le Grand Conseil va s'occuper dans le plus court délai de l'organisation des cohortes; mais il me paraît convenable de prendre dès à présent possession de tous les biens qui ont été désignés. Ces prises de possession pourraient se faire par l'enregistrement même. Il ferait dresser dans chaque département un procès-verbal de la situation des biens et de la manière dont ils sont administrés, en prendrait possession au nom de la Légion, et vous enverrait le dit procès-verbal. Dès le commencement de l'an XII, l'enregistrement mettrait en réserve les revenus provenant de ces biens, dont il ferait le versement dans la caisse du trésorier-général de la Légion. Ces deux actes me paraissent au préalable nécessaires. Voyez sur cela le ministre des finances[1].

1304. La Malmaison, 27 fructidor an XI (14 septembre 1803).

A Decrès.

Le fort du citoyen Forfait, citoyen ministre, aura besoin de soixante pièces de 36. Il y en a cinquante qui doivent être parties d'Indret; mais vingt pièces de 36 sont nécessaires pour la côte de Boulogne. Il faudrait donc faire partir encore trente pièces de 36 pour Boulogne.

On se plaint toujours un peu de Dunkerque. On trouve que Calais et le reste de la côte marchent mieux. Ne serait-il pas possible de trouver dans la marine un officier d'une grande activité pour occuper ce poste?

1305. La Malmaison, 27 fructidor an XI (14 septembre 1803).

A Gaudin.

Mon intention, citoyen ministre, est que jusqu'à la concurrence de 50.000 francs de valeur, le général Soult puisse

1. Communiqué par M. Noël Charavay.

requérir des bois, perches, branches, etc. dans la forêt de Boulogne; les remises s'en feront en règle par des procès-verbaux entre les agents des forêts et les commissaires des guerres.

1306. — La Malmaison, 27 fructidor an XI (14 septembre 1803)

L'adjudant commandant Leclerc des Essarts [1] qui a eu ses chevaux et une partie de ses effets pris par les noirs pendant un voyage à Saint-Domingue, réclame une indemnité proportionnée à la perte qu'il a faite : quelle somme le premier consul veut-il lui allouer ?

2.000 livres.

1307. — La Malmaison, 29 fructidor an XI (16 septembre 1803).

A Berthier.

Je désire, citoyen ministre, que vous envoyiez à Fontainebleau le nommé Scarpe, négociant anglais qui est à Neuilly.

1308. — La Malmaison, 30 fructidor an XI (17 septembre 1803).

A Decrès.

Des conscrits ouvriers sont arrivés à Ostende et à Anvers; ils sont restés plus de huit jours sans travailler à bord d'un bâtiment où ils sont aujourd'hui, sans qu'on sache où les loger; aussi se dégoûtent-ils et commencent-ils à déserter. Faites-moi connaître le nombre de ces conscrits que vous avez dirigés sur Anvers, Flessingue, Boulogne, Ostende et Dunkerque, et envoyez sur les points où l'on en aurait besoin, ceux qui sont sur les points où l'on n'est pas prêt pour les recevoir.

1. Nicolas-Marin Leclerc des Essarts qui fut nommé général de brigade le 29 septembre 1808, comte de l'Empire le 9 décembre 1809 et lieutenant-général le 5 mai 1815.

1309. La Malmaison, 3e jour complémentaire an XI (20 septembre 1803).

A Berthier.

Le ministre de la marine a dû vous envoyer l'état de la flottille; envoyez-en l'extrait aux généraux Soult et Davout au commissaire général et au directeur d'artillerie.

1310. — Paris, 3 vendémiaire an XII (26 septembre 1803).

A Berthier.

Je désire, citoyen ministre, que vous me remettiez toutes les semaines l'état de situation des trois camps ainsi que des lieux où se trouve chaque bataillon.

1311. — Paris, 5 vendémiaire an XII (28 septembre 1803).

Maret à Berthier.

Le premier consul désire, citoyen ministre, que vous lui présentiez le budget de votre département pour l'an XII, à la séance du vendredi, 14 de ce mois.

1312. — Paris, 6 vendémiaire an XII (29 septembre 1803).

A Decrès.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître quelle est la portion de votre crédit de vendémiaire et de brumaire que vous comptez employer pour achats en Hollande.

1313. — Paris, 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803).

A Decrès.

Les salariés de la flottille n'ont rien reçu depuis deux mois; donnez ordre qu'ils soient payés sans délai.

1314. — Paris, 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803).

Cinq capitaines grecs, Athanase Mouskoniziottis, Apostolis Stavrakis, Dimitri Voyo, Constantin Chiparissis, Georges Demitri, réclament auprès du conseil général de la liquidation générale de la dette publique des sommes versées par eux dans des emprunts faits en Egypte durant l'an IX. On propose au premier consul de déclarer qu'il n'y a pas lieu à remboursement ni liquidation des emprunts de guerre faits en Egypte, et de faire payer un secours à ces capitaines grecs.

Le ministre de la guerre leur fera donner à chacun 3.000 francs en leur faisant connaître qu'ils n'ont aucun droit de liquidation et qu'ils aient à quitter sur-le-champ Paris.

1315. — Paris, 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803).

Le commandant toscan de l'île de la Gorgona permet aux vaisseaux anglais d'y mouiller ; le général Olivier [1] propose de la faire occuper par des troupes françaises.

Approuvé la mesure de faire occuper la Gorgona par les troupes françaises.

1316. — Paris, 10 vendémiaire an XII (3 octobre 1803).

Sur les 3.889 chevaux provenant de la cavalerie hanovrienne.

Il faudrait avoir l'état de répartition de ces 3.889 chevaux.

1317. — Paris, 10 vendémiaire an XII (3 octobre 1803).

A Berthier.

Donnez ordre, citoyen ministre, au général Murat de faire passer la revue, le 10 vendémiaire, de la division du

1. Jean Olivier, général de brigade, du 19 septembre 1793, était général de division depuis le 22 mai 1799.

général Pino [1], qui doit se rendre en France pour l'expédition. Le résultat vous en sera envoyé par un courrier extraordinaire, et c'est en conséquence de ce résultat que vous enverrez les ordres de départ.

1318. — Paris, 10 vendémiaire an XII (3 octobre 1803).

Le citoyen Lacoste [2] demande « un nouveau poste à la guerre ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur les services rendus par ce général et me proposer de l'employer dans une armée.

1319. — Paris, 11 vendémiaire an XII (4 octobre 1803).

Le général Davout, commandant en chef le camp de Bruges, ayant ordonné à la 13e légère qui est à Gand, de se rendre sur les côtes d'Ostende pour y être baraquée ; le général Belliard a fait observer que cette troupe, placée à Gand par ordre du premier consul, ne pouvait être mise en mouvement sans autorisation du gouvernement.

J'ai lieu d'être surpris de l'observation du général Belliard, puisque vous avez dû lui mander que cette troupe faisait partie du camp de Bruges.

1320. — Saint-Cloud, 11 vendémiaire an XII (4 octobre 1803).

A *Berthier*.

Je vous prie, citoyen ministre, d'écrire au général Menou de ne plus envoyer personne au dépôt colonial de Villefranche, que ceux qui y sont n'en soient partis : il y en a plus de 600 qu'on n'a pas encore pu évacuer.

1. Dominique Pino, général de division qui fut premier capitaine de la garde italienne de l'Empereur et (9 mars 1810) comte de l'Empire.

2. C'est Lacoste-Duvivier (Jean-Laurent-Justin), général de brigade depuis le 29 août 1799 et qui sera général de division (1 février 1805) et baron de l'Empire (6 septembre 1811).

1321. Paris, 11 vendémiaire an XII (4 octobre 1803).

On propose d'envoyer à Haguenau le 9e hussards qui est à Schlestadt et de le remplacer à Schlestadt par le 10e cavalerie qui est à Colmar.

Le 10e régiment de cavalerie se rendra à Haguenau, le 9e de hussards devant bientôt faire un mouvement sur la côte.

1322. Saint-Cloud, 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803).

A *Berthier.*

150 hommes de la 107e, provenant de Sainte-Lucie, sont arrivés à La Rochelle; faites les réunir aux Sables d'Olonne et faites-moi connaître de quel corps ce détachement devait faire partie.

On m'écrit des côtes de la 13e division militaire que les gardes d'artillerie des batteries des côtes ne sont pas payés depuis plusieurs mois.

1323. — Saint-Cloud, 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803).

A *Berthier.*

Tous les chevaux du train d'artillerie français, citoyen ministre, qui avaient servi à l'expédition de Hollande, doivent être revenus à Deventer; donnez ordre que ces chevaux soient renvoyés à Douai: la Hollande n'en a pas besoin d'un si grand nombre.

Il me paraît important de donner au général Bertrand la direction de tous les ouvrages que le génie fait à Boulogne et de fournir l'argent nécessaire afin de lever tous les obstacles.

1324. — Saint-Cloud, 13 vendémiaire an XII (6 octobre 1803).

Le préfet de Sambre-et-Meuse vient d'établir à Namur, de concert avec le général commandant ce département, une garde territoriale destinée à faire dans cette place le service qu'y faisait la garnison.

Je ne vois pas d'inconvénient de permettre cette garde nationale ou territoriale, pourvu qu'elle ne soit point soldée.

1325. — Saint-Cloud, 14 vendémiaire an XII (7 octobre 1803).

Quelle sera la destination ultérieure du 12e dragons qui vient d'Italie et doit arriver le 30 vendémiaire à Lons-le-Saulnier, et du 6e dragons qui vient de la 27e division militaire et doit arriver le 6 brumaire à Troyes ?

Arrivés à cette destination, le ministre de la guerre fera passer la revue de ces régiments, et sur le compte qui me sera rendu, je leur donnerai une destination ultérieure.

1326. — Saint-Cloud, 20 vendémiaire an XII (13 octobre 1803).

La femme du général de brigade Simon sollicite pour son mari un traitement de réforme, et le général fait la même demande.

Accorder un secours de six cents francs.

1327. — Saint-Cloud, 20 vendémiaire an XII (13 octobre 1803).

L'ambassadeur de Hollande, Schimmelpenninck, demande, au nom de son gouvernement, l'autorisation de faire recruter un corps de quatre cents hommes dans le pays d'Hanovre.

Le ministre de la guerre autorisera non seulement le recrutement de 400 hommes pour la Hollande, mais d'un plus grand nombre encore.

1328. — Saint-Cloud, 21 vendémiaire an XII (14 octobre 1803).

A *Defeau.*

Le ministre Berthier, citoyen ministre, venant de partir pour une inspection sur la côte, je vous prie de prendre son travail.

1329. — Saint-Cloud, 22 vendémiaire an XII (15 octobre 1803).

A Soult.

Citoyen général Soult, je reçois votre lettre du 19. On doit laisser la caserne de Boulogne pour servir d'hôpital de convalescents, afin que les hommes venant des hôpitaux y restent douze à quinze jours avant de rentrer dans les baraques.

1330. — Saint-Cloud, 30 vendémiaire an XII (23 octobre 1803).

Le général Klein [1], commandant la 1re division de dragons à Amiens, demande les vivres de campagne, en raison de la cherté des vivres.

Les vivres seront fournis aux escadrons des régiments de dragons qui sont cantonnés soit au camp de Compiègne, soit au camp d'Amiens.

1331. — Paris, 1er brumaire an XII (24 octobre 1803).

Le général de brigade Beker, commandant le département du Puy-de-Dôme, demande un congé d'un mois pour se rendre à Paris où il a des affaires majeures à régler.

Après la conscription.

1332. — Saint-Cloud, 3 brumaire an XII (26 octobre 1803).

A Soult.

Citoyen général Soult, je vous ai écrit le 29 vendémiaire pour former une nouvelle division à votre corps d'armée. Vous ne tarderez pas à avoir les fonds que vous demandez.

Vous pouvez faire imprimer l'instruction pour apprendre

1. Klein (Dominique-Louis-Antoine), général de brigade (22 octobre 1794) et de division (5 février 1799), sénateur (14 août 1807), comte de l'Empire en mai 1808.

à nager que je vous ai envoyée : envoyez-en cent exemplaires à Davout.

Je ne puis concevoir comment les couvertures et les bidons ne sont pas encore arrivés.

1333. — Saint-Cloud, 6 brumaire an XII (29 octobre 1803).

A Soult.

Citoyen général Soult, j'ai reçu la nouvelle de l'arrivée de la 3e division de la flottille de Dunkerque.

A Saint-Malo, Granville, Cherbourg et au Havre, il y a 150 bâtiments en partance ou peut-être partis à l'heure qu'il est. Je vous envoie une description de l'Angleterre qui vient de paraître.

1334. — Saint-Cloud, 7 brumaire an XII (30 octobre 1803).

Sur la destination du 3e bataillon du 8e régiment d'infanterie légère (bataillon corse).

Renvoyé au ministre pour donner ordre à ce corps de partir le 1er frimaire, en supposant qu'il ait plus de 700 hommes habillés. Un dépôt restera à Antibes pour recevoir les conscrits, les habiller, les instruire et les envoyer au corps.

1335. — 10 brumaire an XII (2 novembre 1803).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Marmont de se trouver samedi à Boulogne.

1336. — Saint-Cloud, 10 brumaire an XII (2 novembre 1803).

A Decrès.

Je pars demain jeudi pour Boulogne où je serai vendredi et où je vous attendrai, si vous partez vous-même

vendredi; je pense que vous pourrez être arrivé le 20 à Boulogne. Pendant votre absence, le citoyen Fleurieu [1] sera chargé par intérim du portefeuille. Vous trouverez ci-joint la lettre que vous lui remettrez.

1337. — Boulogne, 17 brumaire an XII (9 novembre 1803).

Le général de division Saint-Hilaire propose d'accorder une arme d'honneur au sous-lieutenant Davance [2], du 10e léger, pour sa bravoure au pont de Lodi.

Accordé. Renvoyé au ministre de la guerre pour lui faire expédier le brevet.

1338. — Boulogne, 19 brumaire an XII (11 novembre 1803).

A Berthier.

Les gratifications que j'avais accordées aux différentes demi-brigades à mon premier voyage, n'ont pas été payées: ce qui est un objet de réclamation pour toutes les troupes. Je ne puis que vous témoigner mon mécontentement de cette négligence et je vous prie d'y remédier sur-le-champ.

1339. — Boulogne, 20 brumaire an XII (12 novembre 1803).

A Berthier.

Il n'y a pas d'inconvénient, citoyen ministre, d'écrire au général Sebastiani de placer un détachement dans l'île de Sain pour empêcher toute communication avec l'ennemi.

1. Le Fleurieu (1738-1810) qui avait été sous Louis XVI directeur général des ports et arsenaux, qui rédigea les instructions de la Pérouse et de d'Entrecasteaux, qui fut ministre de la marine et des colonies et gouverneur du Dauphin, membre du Conseil des Cinq Cents, conseiller d'Etat, intendant général de la maison de l'Empereur, sénateur (24 juillet 1805) et gouverneur du palais des Tuileries.

2. Joseph Davance, né en 1777 à Genève, soldat, puis brigadier en 1792 au 15e dragons, maréchal-des-logis (1793), sous-lieutenant (1796), lieutenant (1804), capitaine (1807), chef de bataillon (1811).

1340. Boulogne, 20 brumaire an XII (12 novembre 1803).

A Dejean.

Le citoyen Morand, ordonnateur du camp de Compiègne, paraît hors d'état de faire ce service; il faudrait le remplacer.

1341. Boulogne, 20 brumaire an XII (12 novembre 1803).

A Berthier.

Donnez ordre, citoyen ministre, au général de division Dupont, au général de brigade Marchand et à l'adjudant-commandant Duhamel, de se rendre à Boulogne où ils seront sous les ordres du général Soult.

1342. Boulogne, 20 brumaire an XII (12 novembre 1803)[1].

Le général Morand (1) réunit en un dépôt tous les hommes des dépôts coloniaux qui sont venus ou qui viendront en Corse.

J'approuve l'arrêté du général Morand, relatif aux hommes qu'on envoie en Corse.

1343. — Boulogne, 24 brumaire an XII (16 novembre 1803).

Proposition de la formation d'une compagnie d'ouvriers constructeurs de fours pour l'armée.

Approuvé. Il ne faut pas d'arrêté; une simple décision du ministre Dejean suffit.

1344. — Boulogne, 24 brumaire an XII (16 novembre 1803).

A Berthier.

Je ne vois pas d'inconvénient, citoyen ministre, à ce que

1. Il s'agit ici de Joseph Morand; voir notre premier volume, passim.

vous donniez ordre au général d'Hautpoul[1] de prendre le commandement de la cavalerie du camp de Saint-Omer.

1345. — Saint-Cloud, 27 brumaire an XII (19 novembre 1803).

A *Berthier.*

Je vous renvoie vos lettres, citoyen ministre. Ecrivez au général Rusca que, si la compagnie franche du Liamone est composée d'hommes forts et propres à faire la guerre et veuille venir faire partie de l'armée, elle vienne à Antibes et se rende à Paris. Il faut qu'elle soit forte d'au moins 90 à 100 hommes.

1346. — Paris, 29 brumaire an XII (21 novembre 1803).

A *Dejean.*

L'administration du 96e régiment est dans le plus mauvais état; présentez-moi mercredi un rapport pour y remédier.

1347. — Paris, 2 frimaire an XII (24 novembre 1803).

Le ministre de la marine demande un détachement de 45 hommes pour former la garnison de la frégate *la Gloire* qui s'arme à Nantes.

Toutes les garnisons nécessaires pour des frégates et vaisseaux de guerre dans la 1re préfecture maritime seront fournies par la 16e demi-brigade légère.

1348. — Paris, 7 frimaire an XII (29 novembre 1803).

A *Berthier.*

Le général de brigade Reille sera remplacé dans l'armée du général Davout par le général Joba[2].

1. Joseph-Ange, comte d'Hautpoul, général de brigade (13 juin 1795) et de division (10 octobre 1796), sénateur (19 mai 1806), tué à Eylau.
2. Dominique Joba, général de brigade depuis le 18 août 1794.

1349. — Paris, 8 frimaire an XII (30 novembre 1803).

On propose de nommer lieutenant le citoyen Girard dit Vieux, sous-lieutenant, aide-de-camp du général, son père (1).

Il faut quatre ans de grade.

1350. — Paris, 10 frimaire an XII (2 décembre 1803).

Au général Caffarelli.

Citoyen général Caffarelli, rendez-vous chez le ministre de la guerre; vous y prendrez des renseignements sur l'état de l'organisation de la légion piémontaise; il vous donnera des instructions. Vous partirez pour Turin où vous en activerez la formation. Je désirerais que le second bataillon fût formé dans le courant de nivôse et se rendît à Auxonne dans le courant de pluviôse.

1351. — Paris, 11 frimaire an XII (3 décembre 1803).

Murat envoie une pétition de Mme Descombes (2), veuve du général Rivaud, qui demande une pension pour elle et une place au Prytanée pour l'aîné de ses enfants.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur la pension qu'on peut lui accorder.

1352. — Paris, 21 frimaire an XII (13 décembre 1803).

A Berthier.

Je vous prie de donner ordre au général Olivier de se rendre dans la République italienne et au général de di-

1. Girard dit Vieux était sous-lieutenant depuis le 8 floréal an VIII.
2. Elle eut, par un arrêté du 16 frimaire, une pension de quinze cents francs. Jean Rivaud (1755-1803), avait été nommé général de brigade le 8 octobre 1793 et général de division le 21 septembre 1802.

vision Verdière qui se trouve dans la République italienne, de se rendre en Toscane pour l'y remplacer.

1353. — Paris, 26 frimaire an XII (18 décembre 1803).

A *Berthier.*

Je vous envoie, citoyen ministre, le rapport du ministre des relations extérieures sur la capitulation militaire faite avec la Suisse. Demandez-lui copie de cette capitulation et présentez-moi un projet pour la prompte organisation de ce corps. Vous pouvez écrire confidentiellement à M. d'Affry [1] pour connaître les individus auxquels on pourrait confier les postes de colonels, lieutenants-colonels et majors.

1354. — Paris, 26 frimaire an XII (18 décembre 1803).

On propose de faire partir d'Aire le 11e cuirassiers pour dégager les derrières de l'armée.

Lui donner un ordre de marche pour Rambouillet ou Versailles.

1355. — Paris, 26 frimaire an XII (18 décembre 1803).

Les fourrages sont rares dans le Calvados ; on propose d'envoyer dans l'intérieur le 2e cuirassiers qui est à Caen.

Ce mouvement est impossible : il faut laisser des troupes sur la côte ; mais le fourrage étant très rare, pourquoi ne diminue-t-on pas le foin ?

1. Louis d'Affry, ancien maréchal de camp au service de France (1er janvier 1784) et que Ney, durant sa mission en Suisse, qualifiait ainsi : « très modéré avec infiniment de talent et jouissant d'une très grande réputation. »

1356. Paris, 30 frimaire an XII (22 décembre 1803).

Le général Belhard demande de faire venir à Bruxelles le 6e cuirassiers pour envoyer des détachements contre les chauffeurs qui commencent à reparaître.

Accordé, si ce secours est nécessaire à la gendarmerie; consulter à cet égard le général Moncey. Dans le cas contraire, il est inutile d'écraser ce régiment par des changements continuels.

1357. Paris, 30 frimaire an XII (22 décembre 1803).

Le 23e dragons, à Avignon, demande la garnison de Vienne; il n'y a pas à Avignon d'établissement suffisant ni de manège couvert, et le local qu'il occupe, est destiné à l'établissement du lycée.

Le 23e régiment de dragons avait eu ordre de se rendre à Lyon; je suis étonné que le ministre ne l'ait pas fait.

1358. Paris, 1er nivôse an XII (23 décembre 1803).

Le premier consul prie le citoyen Maret de faire rechercher dans les archives du gouvernement tout ce qu'il y aurait de la main de d'Antraigues et, entre autres choses, les papiers contenus dans le portefeuille que le général Bonaparte a envoyé quelque temps avant le 18 fructidor.

1359. — Paris, 1er nivôse an XII (23 décembre 1803).

A *Berthier*.

Donnez ordre, citoyen ministre, de faire fournir de Livourne l'artillerie nécessaire pour mettre Piombino en bon état de défense et pouvoir protéger les côtes contre les ennemis.

1360. — Paris, 2 nivôse an XII (24 décembre 1803).

On fait observer que le ministre de la guerre n'avait pas reçu d'ordres pour le départ du 23e dragons.

Il paraît que cet ordre s'est égaré. Il portait ceci: que le 23e de dragons, ci-devant 14e de cavalerie, qui est à Avignon, se rendrait à Lyon, et que le 19e de chasseurs se rendrait à Avignon. Je vous prie donc de donner ces deux ordres. J'avais aussi donné des ordres pour le 25e de chasseurs et le 18e de cavalerie; je prie le ministre de donner des ordres pour ces deux régiments: il serait possible qu'ils eussent été dans la même lettre.

1361. — Paris, 4 nivôse an XII (26 décembre 1803).

Au grand juge.

Je vous prie de faire remettre 200.000 francs au citoyen Lavallette, commissaire général des postes, et 200.000 francs au citoyen Maret, secrétaire d'Etat.

1362. — Paris, 4 nivôse an XII (26 décembre 1803).

A Soult.

Citoyen général Soult, je reçois votre lettre du 1er. J'ai chargé le ministre de la marine de témoigner mon mécontentement à l'ingénieur pour les travaux du Musoir. Mon intention est que la seconde batterie soit établie en arrière sur la traverse; je ne veux ni voûte ni charpente.

1363. — 6 nivôse an XII (28 décembre 1803).

A Berthier.

Recommandez, citoyen ministre, au général Saint-Cyr (1)

1. Gouvion Saint-Cyr.

de faire exercer le 7e régiment de dragons aux manœuvres à pied et de lui donner des adjudants tirés du 6e ou du 12e régiment pour l'instruire: les dragons doivent manœuvrer à pied aussi bien que l'infanterie.

1364. 6 nivôse an XII (28 décembre 1803).

A *Soult*.

Citoyen général Soult, je reçois votre lettre du 3 nivôse. Nous venons d'éprouver ici un terrible ouragan qui a duré douze heures. J'attends avec impatience des nouvelles de la mer. J'ai reçu les états que vous m'avez envoyés, de l'essai que vous avez fait des bâtiments de différentes espèces.

1365. Etaples, 9 nivôse an XII (31 décembre 1803).

Donnez l'ordre de choisir 80 hommes, des meilleurs ouvriers, dans les corps d'Etaples et de les faire fournir à la marine pour travailler aux quatre chaloupes canonnières qui sont en construction dans le port d'Etaples.

1366. Paris, 14 nivôse an XII (5 janvier 1804).

A *Berthier*.

Faites arrêter un nommé Wirion, officier réformé du 50e de ligne, qui vient du côté de Cherbourg. C'est un très mauvais sujet qu'il faut mettre en surveillance à cinquante lieues de Paris. Je vous prie de donner cet ordre à l'armée d'Hanovre (1), en faisant sentir qu'on n'aurait jamais dû avoir besoin d'un ordre pareil et que cela est conforme à la nature des choses.

1 Le 50e était à l'armée de Hanovre.

1367. — Paris, 17 nivôse an XII (8 janvier 1804).

La division italienne s'est arrêtée provisoirement à Fontainebleau.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire venir cette première moitié de la division italienne à Paris; je la verrai le lendemain de son arrivée; après quoi, elle continuera sa route par Cambrai.

1368. — Paris, 18 nivôse an XII (9 janvier 1804).

A Berthier.

L'artillerie qui doit s'embarquer à Toulon, n'emmène point de chevaux; ainsi, il est fort inutile d'y envoyer des officiers du train et des chevaux.

1369. — Paris, 18 nivôse an XII (9 janvier 1804).

Disposition concernant la revue de la division italienne.

Cela me paraît fort bien.

1370. — Paris, 22 nivôse an XII (13 janvier 1804).

A Duroc.

Le chef de brigade Fontanelli[1] fera le service près de moi, comme aide-de-camp, en ma qualité de président de la République italienne. Vous le recevrez et ferez traiter en cette qualité.

1371. — Paris, 29 nivôse an XII (20 janvier 1804).

A Noguès.

Citoyen général Noguès, j'ai lu les pièces que vous m'avez

1. Achille Fontanelli qui devint général de division et comte de l'Empire (26 avril 1810) et qui commanda la garde italienne de l'Empereur.

envoyées. Vous vous êtes comporté à Sainte-Lucie, comme vous l'aviez fait à l'armée de réserve et dans les autres armées où vous avez été employé. Je désire que les circonstances se présentent de vous donner des preuves de mon estime.

1372. — Paris, 2 pluviôse an XII (23 janvier 1804).

A Latour-Maubourg.

Citoyen Latour-Maubourg [1], législateur, je ne reçois qu'aujourd'hui votre lettre du 19 nivôse. Je désire que de nouvelles circonstances me permettent de vous donner des preuves de l'estime que je vous porte. Je compte entièrement sur les sentiments d'attachement de vous et de votre famille pour la patrie et pour moi. Soyez persuadé du désir que j'ai de trouver des occasions de vous être agréable.

1373. — Paris, 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

Berthier à Marmont.

Le premier consul approuve que vos aides-de-camp restent sur le tableau de l'artillerie, comme étant à la suite. Cette exception aux règlements de l'artillerie vous est donnée comme un témoignage particulier de l'estime du premier consul.

1374. — Paris, 12 pluviôse an XIII (2 février 1804).

Berthier à César Berthier.

Le général César Berthier demande pour M. Alphonse Gentil [2], sous-

1. Marie-Charles-César Florimond de Fay de Latour-Maubourg (1758-1831), maréchal de camp (6 février 1792), et que les Bourbons promurent lieutenant-général (19 août 1814) ; Napoléon le fit, le 28 mars 1806, sénateur, et en mai 1808, comte de l'Empire.

2. Alphonse-Louis Gentil, dit plus tard Gentil Saint-Alphonse, qui fut général de brigade (25 décembre 1813) et lieutenant-général (12 novembre 1830).

lieutenant au 1er régiment de hussards, le grade de lieutenant qu'il a obtenu provisoirement à Tabago le 12 messidor an XI.

Répondre qu'il a été fait sous-lieutenant au mois de nivôse, an XI, et ne peut pas être confirmé lieutenant le 12 messidor suivant; ce qui ne fait que six mois. D'après les ordres de l'Empereur, je ne pourrai le proposer que lorsqu'il aura quatre années de grade de sous-lieutenant.

1375. — Paris, 13 pluviôse an XII (3 février 1804).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire un rapport sur les services du général Leguay et du chef de brigade Delelée[1] et sur la manière dont ils sont employés aujourd'hui.

1376. — Paris, 15 pluviôse an XII (5 février 1804).

A Berthier.

Il faut laisser le général Paulet[2], citoyen ministre, de préférence pour la défense de la côte; il sera remplacé dans sa colonne par un officier sous ses ordres.

1377. — Paris, 18 pluviôse an XII (8 février 1804).

Maret à Berthier.

Le premier consul désire, citoyen ministre, connaître le nom des officiers généraux qui sont nés dans le départe-

1. Deux aides-de-camp de Moreau, dont l'un, François-Joseph Leguay était général de brigade depuis le 6 mars 1801 et devint baron de l'Empire (26 avril 1810), et dont l'autre, Jacques-François-Nicolas Delelée, né en 1761, mourut colonel en Espagne à la fin de 1810.

2. Marie-Gaspard-Abraham de Paulet de la Bastide, général de brigade depuis le 26 octobre 1800.

ment des Hautes-Pyrénées. J'ai l'honneur de vous prier de m'en envoyer avis, afin que je puisse le mettre sous ses yeux [1].

1378. — Paris, 19 pluviôse an XII (9 février 1804).

A Berthier.

Donnez l'ordre, citoyen ministre, que le gouverneur de Paris jouisse de 24 rations de fourrages.

Donnez ordre également pour que le général de brigade Broussier soit employé dans la 1re division militaire.

1379. — Paris, 26 pluviôse an XII (16 février 1804).

A Berthier.

Ordre au général Le Marois de se rendre à Paris. Il sera remplacé par le général Malher [2], qui sera spécialement chargé de cette inspection. Vous lui donnerez les mêmes instructions qu'au général Le Marois.

1380. — Paris, 29 pluviôse an XII (19 février 1804).

Le général Mortier demande que le citoyen Striffler [3] continue à commander la Légion hanovrienne et il croit qu'il serait utile de déplacer cette Légion et de l'habituer aux mouvements ; elle est d'ailleurs très bien composée et disciplinée.

Cet officier peut rester à la tête de la Légion hanovrienne ; en avoir l'état de situation avant de la faire venir ici.

1. Le ministre répond que Nogues, né à Castelnau, est le seul officier général qui soit du département des Hautes-Pyrénées.

2. Jean-Pierre Firmin Malher, général de brigade depuis le 19 octobre 1799 et qui venait d'être promu général de division (27 août 1803).

3. Charles Striffler, né à Mutzig en 1774 ; il devint colonel et eut sa retraite à la fin de l'Empire ; en 1813 et en 1815, de Wilwisheim, près Saverne, où il vivait, il redemandait du service.

1381. — Paris, 12 ventôse an XII (3 mars 1804).

Paroles dites au général Claparède.

Je vous donnerai une destination; adressez votre demande au ministre de la guerre [1].

1382. — Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

La compagnie franche du Liamone se rend à Ambleteuse pour s'y réunir au 3e bataillon (bataillon corse) du 8e léger; faut-il l'incorporer ou ne la réunir que pour le service ?

Charger le colonel Bacciochi de faire un rapport sur cette compagnie lorsqu'elle sera arrivée: le meilleur parti à prendre est de conserver les officiers et sous-officiers.

1383. — 23 ventôse an XII (14 mars 1804).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, d'écrire au général Cervoni [2] pour avoir des renseignements sur un nommé Mathieu, aide-de-camp de Willot, qui s'est permis à Hyères de mauvais propos sur les affaires actuelles.

1384. — La Malmaison, 25 ventôse an XII (16 mars 1804).

On propose d'employer sur les vaisseaux français stationnés dans les ports espagnols le détachement du dépôt colonial de Marseille relâché à Malaga.

Envoyer ces hommes à La Corogne pour être embarqués sur la frégate la *Revanche*.

1. Le 24 ventôse il était envoyé au camp de Saintes sous les ordres du général de division Lagrange. Michel-Marie Claparède, général de brigade depuis le 27 novembre 1802, devait être nommé en 1808 comte de l'Empire et général de division (29 juin et 8 octobre).

2. Jean-Baptiste Cervoni (général de brigade, du 14 janvier 1794, et de division, du 15 février 1798), commandait alors à Marseille; *cf. notre Jeunesse de Napoléon*, III, p. 242 et 308.

1385. — La Malmaison, 26 ventôse an XII (17 mars 1804).

A Berthier.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner ordre au 1er régiment d'infanterie légère italien de se rendre à Calais où il tiendra garnison.

1386. — Paris, 14 germinal an XII (4 avril 1804).

On propose pour la place d'inspecteur général d'artillerie vacante par la retraite du général d'Hennezel, le général Seroux [1].

Renvoyé au travail général sur l'artillerie.

1387. — Saint-Cloud, 8 floréal an XII (28 avril 1804).

A Berthier.

Donnez l'ordre au général de brigade Dupas [2], adjudant supérieur du palais, de retourner à Arras, à la division des grenadiers de la réserve.

1388. — Saint-Cloud, 1er prairial an XII (21 mai 1804).

« On propose d'accorder au citoyen Lion [3], capitaine au 20e régiment de chasseurs, une gratification de 300 francs pour l'indemniser de la perte d'un cheval lors du passage du premier consul à Abbeville. »

Approuvé.

1. Cf. tome I, p. 50.
2. Pierre-Louis Dupas, général de brigade (29 août 1803) et de division (24 décembre 1805), comte de l'Empire (10 février 1809).
3. Jean-Dieudonné Lion, qui devint major des chasseurs à cheval de la garde impériale, baron de l'Empire (9 janvier 1810), général de brigade (23 juin 1813) et lieutenant-général (13 mars 1815).

1389. — Saint-Cloud, 3 prairial an XII (23 mai 1804).

On propose d'accorder une gratification de 1.000 francs au colonel Durosnel [1], commandant le 16e chasseurs, qui a veillé du 17 ventôse au 1er floréal à la sûreté des côtes et fait des dépenses extraordinaires.

Approuvé.

1390. — Saint-Cloud, 16 prairial an XII (5 juin 1804).

On propose de nommer chef d'escadron au 8e régiment de dragons le citoyen Dejean [2], capitaine au 20e dragons, fils du général directeur de l'administration de la guerre.

Il n'a pas le nombre d'années de grade de capitaine nécessaires.

1391. — La Malmaison, 18 messidor an XII (7 juillet 1804).

La Gardère [3] demande un commandement d'armes de 3e classe.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui donner un commandement d'armes de 3e classe.

1392. — Pont-de-Briques, 7 thermidor an XII (26 juillet 1804).

Joseph Guillaume demande le traitement de capitaine au fort de Bergues et la jouissance de la pêche et des herbes dans l'étendue de ce fort pour entretenir un cheval que ses blessures lui rendent nécessaire.

Renvoyé au ministre de la guerre.

1. Henry Durosnel, qui devint général de brigade (24 décembre 1805) et de division (16 avril 1809), comte de l'Empire (24 avril 1808), écuyer de l'Empereur, gouverneur de Moscou, puis de Dresde.

2. Auguste Dejean, cf. pièce 1298.

3. Jean-Louis-Marie La Gardère, né à Dax en 1751, gendarme dans la maison du roi, capitaine au 1er bataillon des Landes, puis à la 78e demi-brigade, chef de bataillon à la 70e, devint commandant d'armes à Hyères le 9 octobre 1804.

1393 Pont de Briques, 8 fructidor an XII (26 août 1804).

Joseph Guillaume se plaint de n'avoir qu'une place d'adjudant de 2e classe au fort de Bergues.

Le placer dans une place de son grade.

1394. Paris, 21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

A propos des deux aides-de-camp de Marmont, devenu officier général de la ligne et qui, d'après l'arrêté du 13 messidor an XI, ne peut prendre d'officiers d'artillerie pour aides-de-camp ; les deux aides-de-camp sont le colonel d'artillerie Desvaux et le capitaine Clercq, de la même arme.

Ses aides-de-camp ne peuvent être conservés dans l'artillerie; il faut qu'ils optent.

1395. Paris, 13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Jean-Antoine Dejean, nommé général de brigade (1) et commandant la place de Cologne, désire le commandement d'un des départements de la 10e division.

Renvoyé au ministre de la guerre, lui donner un commandement dans le Midi.

1396 Paris, 25 nivôse an XIII (15 janvier 1805).

M. Simon, bibliothécaire du Tribunat, demande que le général Simon, jouissant du traitement de réforme, en surveillance à Troyes, puisse venir à Paris auprès de sa femme malade et près d'accoucher. Ce général sollicite avec instance d'être remis en activité et de servir à l'armée.

Refusé. L'intention de l'Empereur est que cet officier reste à Troyes.

1. Sa nomination date du 19 octobre 1804.

1397. — Paris, 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805).

On propose de nommer M. Bourron [1], actuellement capitaine au corps impérial du génie, au grade de chef de bataillon sous-directeur des fortifications.

Renvoyé au travail du génie qui se fait tous les ans.

1398. — Paris, 20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

Ordre du ministre.

Le détachement de 600 hommes qui doit s'embarquer à l'île d'Aix sous les ordres du contre-amiral Magon, sera commandé par le colonel réformé Fournier [2], auquel l'Empereur veut bien donner cette occasion de se distinguer et de réparer ses torts. Arrivé au lieu de sa destination, cet officier aura le titre d'adjudant commandant.

1399. — Milan, 7 prairial an XIII (27 mai 1805).

Le général de division Salligny écrit : « Sire, le prince Joseph a bien voulu songer à moi pour marier une des nièces de la princesse son épouse, Mlle Anthoine [3]. Je supplie V. M. de donner son agrément à ce mariage qui me comble d'honneur. Si je ne craignais pas d'être indiscret, je solliciterais V. M. pour qu'elle permît d'espérer qu'elle honorera mon contrat de sa signature. »

J'approuve ce mariage.

1. Etienne-François-Xavier Bourron, né à Grenoble en 1754, capitaine en 1793 après le siège de Toulon, employé longtemps à Cayenne, mort à Paris en 1806.

2. C'est le François Fournier qui se fit nommer Fournier-Sarlovèse : il devait être général de brigade (25 juin 1807), baron de l'Empire (2 juillet 1808) et général de division (11 novembre 1812).

3. Mlle Marie-Rose Anthoine de Saint-Joseph (née en 1788, morte en 1864). Elle épousa Salligny le 7 messidor an XIII ou 26 juin 1805 et eut de lui une fille, Moïna, qui se maria au marquis de Dalmatie. Salligny mourut à Madrid en 1809, et elle convola en secondes noces, en 1815, avec Decrès, ministre de la marine.

1400. — Milan, 17 prairial an XIII (6 juin 1805).

Le général de brigade Claparède demande des ordres.

Renvoyé au ministre de la guerre pour employer le général à la division des grenadiers d'Arras.

1401. — Mantoue, 1 messidor an XIII (20 juin 1805).

Envoyer à Gênes un directeur du génie et un directeur d'artillerie.

Il est instant que ces directions soient organisées le plus tôt possible et que les officiers nécessaires y soient attachés.

Il faut aussi nommer le garde-magasin pour l'artillerie et le génie.

1402. — Saint-Cloud, 30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

Il vaque une place de chef de bataillon dans le corps de l'artillerie : on propose à S. M. de choisir l'un des deux capitaines Bizonard-Montille ou Dronot, ce dernier paraît mériter la préférence.

Renvoyé au travail général de l'artillerie.

1403. — Saint-Cloud, 11 thermidor an XIII (30 juillet 1805).

Le général de division Lacoste [1], chargé d'organiser le bataillon de dépôt du 82e dont les deux premiers bataillons sont à La Martinique, a terminé ses opérations.

Lui donner l'ordre de passer l'inspection des autres régiments qui viennent de Saint-Domingue.

1. Lacoste-Duvivier.

1404. — Pont-de-Briques, 2 fructidor an XIII (20 août 1805).

On propose de remplacer au commandement de Besançon le colonel Feburc-Frenoy dont la retraite a été réglée.

Me proposer un colonel de l'armée qui aurait besoin de sa retraite.

1405. — Paris, 3 fructidor an XIII (21 août 1805).

Bessières à Larrey, chirurgien en chef de l'hôpital de la garde impériale.

D'après l'ordre de S. M. l'Empereur, vous partirez demain pour vous rendre à Boulogne et vous emmènerez avec vous les chirurgiens de la garde susceptibles de former promptement une ambulance; avant de partir vous aurez soin d'assurer le service de l'hôpital de la garde et des corps qui sont à Paris.

1406. — Saint-Cloud, 25 fructidor an XIII (12 septembre 1805).

A Berthier.

Il faut envoyer encore un colonel d'artillerie à l'armée de Naples. Ecrivez au général Songis que, s'il veut garder avec lui le général Pernety, il peut mettre avec le maréchal Soult le général Lariboisière. Un général d'artillerie suffit par corps d'armée. Au corps du maréchal Ney, le général d'artillerie Seroux suffit. On peut mettre le général Saint-Laurent au grand parc.

1407. — Saint-Cloud, 30 fructidor an XIII (17 septembre 1805).

Donnez ordre qu'un nommé Coussaud (1) soit arrêté et renvoyé d'Italie pour être mis en surveillance dans sa commune.

1. C'est le Coussaud cité dans la lettre du 7 juin 1803 (n° 1281).

1408. Fructidor an XIII.

Le maréchal Brune, commandant en chef l'armée des côtes, demande le général de division Seras qui possède sa confiance entière.

Le général Seras a l'ordre de se rendre en Italie : on ne peut l'employer à Boulogne.

1409. Brünn, 20 frimaire an XIV (11 décembre 1805).

Le général de division Clarke, gouverneur général de l'Autriche, désire avoir près de lui, en qualité d'aide-de-camp, M. Zaepffel, sous-lieutenant au 60e régiment (1).

Il faut être lieutenant.

1410. Lintz, 18 janvier 1806.

Envoyer les généraux de brigade Pagès, Montbrun et Franceschi, ex-colonel du 8e hussards (2), en leur nouveau grade, à l'armée de Naples et leur expédier l'ordre de se rendre en poste à leur destination.

1411. Paris, 5 février 1806.

Les bataillons des 7e, 66e et 82e de ligne qui avaient été tirés du camp volant de Poitiers pour former le camp volant d'Evreux, seront renvoyés à Poitiers et rejoindront leurs corps respectifs.

1. François-Louis Zaepffel qui devint officier d'ordonnance de l'Empereur, chef de bataillon au 23e ligne, colonel du 6e léger, baron de l'Empire (26 octobre 1808) et maréchal de camp (3 juin 1825) ; voir sur lui nos *Lettres de 1815*, I, p. 275.

2. Joseph Pagès, général de brigade depuis le 24 décembre 1805, membre du collège électoral du Gard, baron de l'Empire (9 janvier 1810); — Louis-Pierre Montbrun, le grand cavalier, général de brigade depuis le 24 décembre 1805 et bientôt général de division (9 mars 1809) ; — Franceschi-Delonne, cf. tome I, p. 249.

1412. — Paris, 15 février 1806.

La princesse Joseph aurait demandé à V. M. pour le général de division Mathieu la permission de venir voir à Paris sa femme qui est dangereusement malade.

Accorder le dit congé.

1413. — Paris, 27 février 1806.

L'adjudant commandant Coussaud [1], détenu au fort de Fenestrelle demande à être jugé ou mis en liberté.

Renvoyé au ministre de la police pour faire mettre cet homme en liberté : il est inutile de le retenir plus longtemps en prison.

1414. — Paris, 6 mars 1806.

S. M. a ordonné au général Montrichard [2] qui avait frappé une contribution de cent mille piastres sur la marche d'Ancône, de cesser ses fonctions ; ce général est à Paris.

Le mettre en non-activité et lui donner l'ordre de se rendre chez lui.

1415. — Paris, 9 mars 1806.

A Dejean.

Donnez ordre au général de brigade d'artillerie Dedon de partir dans la journée de demain, lundi 10 mars, pour se rendre à Naples.

1. Cf. sur ce Coussaud — et non *Coussand* — comme dit Brotonne — les pièces 1281 et 1407.
2. Perruquet de Montrichard, général de brigade (2 août 1796) et de division (5 février 1799).
3. François-Louis Dedon-Duclos, général de brigade depuis le 28 octobre 1805 ; sera général de division sous les Bourbons (10 mai 1814).

1416. — Paris, 9 mars 1806.

A *Deleau.*

Donnez ordre au général de brigade du génie Chambarlhiac de partir demain au soir pour se rendre à Naples.

1417. — 13 mars 1806.

Le major du 9e de dragons, Delort (1), sollicite les bontés de Sa Majesté.

Recommandé au ministre : le proposer pour un des premiers emplois vacants.

1418. — Paris, 15 mars 1806.

On propose d'envoyer l'adjudant-commandant Fournier (1) à l'armée de Naples et de lui faire payer le traitement d'activité.

Accordé.

1419. — Paris, 16 mars 1806.

Le major Maransin, du 31e régiment d'infanterie légère (2), prie l'Empereur de doter la fille du général Dagobert qu'il va épouser et de lui donner le commandement du 5e régiment de grenadiers.

S. M. approuve son mariage. Le régiment qu'il demande n'existe pas.

1420. — La Malmaison, 4 avril 1806.

Le roi de Naples demande le général Maurice Mathieu ; l'intention de S. M. est-elle de donner à ce général cette destination ?

1. Jacques-Antoine-Adrien Delort qui devait être bientôt colonel du 24e dragons, chevalier (30 octobre 1810), et baron (4 janvier 1811) de l'Empire, général de brigade (21 juillet 1811) et de division (26 février 1814).

2. Jean Pierre Maransin qui fut général de brigade (8 novembre 1808), baron de l'Empire (23 juin 1810) et général de division (30 mai 1813).

Donner à ce général l'ordre de se rendre à l'armée de Naples.

1421. — 4 avril 1806.

Le général de brigade Margaron [1], après avoir remis au directeur de la Monnaie de Strasbourg le trésor confié à sa garde, s'est rendu à Paris où il est sans commandement ; on propose de l'y laisser disponible, en attendant que S. M. lui désigne une autre destination.

Approuvé.

1422. — La Malmaison, 10 avril 1806.

Le baron Corbineau, colonel du 5e de chasseurs, écuyer de S. M., demande pour son frère Juvénal, chef d'escadron au corps des chasseurs à cheval hanovrien, la place vacante de major au 5e chasseurs.

Renvoyé à M. le général Duroc par ordre de S. M. pour lui rendre compte de cette affaire.

— S. M. a décidé qu'il serait proposé pour un autre régiment [2].

1423. — Saint-Cloud, 16 avril 1806.

On propose de nommer le major Maransin au commandement du 5e régiment de grenadiers de la réserve.

Il n'est pas nécessaire d'y nommer.

1. Pierre Margaron, général de brigade depuis le 29 août 1803, sera baron de l'Empire (28 janvier 1809) et général de division (16 août 1813).

2. Cette seconde apostille est de Duroc ; Juvénal Corbineau fut nommé major au 10e régiment de hussards, et on sait qu'il devint colonel du 20e dragons, baron de l'Empire (10 octobre 1808), général de brigade (6 août 1811), général de division (23 mai 1813). Son frère aîné, Constant, qui le recommandait pour une place de major, allait être général de brigade (12 septembre 1806) et devait périr à Eylau.

1424. Saint-Cloud, 22 avril 1806.

A *Dejean*.

Vous donnerez des ordres pour faire restituer et réintégrer sur-le-champ dans la caisse des payeurs de l'armée d'Italie : 1° par le commissaire des guerres Augier, les soixante louis qu'il a reçus du gouvernement de Padoue ; 2° par l'adjoint aux commissaires des guerres Duledo, les 5.600 francs qu'il a reçus du gouvernement d'Udine ; 3° par le commissaire des guerres Imbert, les 3.000 francs qu'il a reçus à Vérone ; 4° par le commissaire des guerres Massé na, les 80.000 francs qu'il a reçus à Padoue. Vous suspendrez de suite de leurs fonctions les commissaires des guerres Augier et Imbert ainsi que l'adjoint Duledo, et les manderez à Paris pour y rendre compte de leur conduite [1].

1425. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

A *Berthier*.

Donnez l'ordre au général de division Le Marois, mon aide-de-camp, de se rendre à Ancône. Il prendra le commandement de cette forteresse et de toute la côte depuis Rimini jusqu'aux frontières du royaume de Naples pour empêcher l'introduction des marchandises anglaises et toute communication de ces côtes pour alimenter les îles de Corfou et les escadres russes et anglaises. Toutes les troupes qui se trouveront dans les états du pape entre les Apennins et la marche d'Ancône seront sous ses ordres. Il correspondra avec le roi de Naples pour ce qui regarde les troupes que j'ai dans le royaume de Naples et avec le vice-roi commandant mon armée d'Italie pour ce qui regarde mes troupes dans ce royaume. Mais il sera directement sous les ordres du vice-roi. Il prendra le titre de général commandant les côtes de l'Adriatique. Il prendra des mesures

1. Voir sur toute cette affaire et tous ces personnages notre tome I, p. 220-227.

pour que toutes mes troupes soient nourries et soldées par le produit des douanes et des revenus du pays.

1426. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

A *Berthier*.

Mon intention est d'attacher le général de brigade Darmagnac [1], au commandement des trois régiments de la garde de Paris sous les ordres du gouverneur de Paris.

1427. — Saint-Cloud, 14 mai 1806.

On propose de nommer le sieur Berthezene, chef de bataillon au 72e, major du 22e [2].

Cette place est donnée.

1428. — Saint-Cloud, 19 mai 1806.

Le général Oudinot demande un congé pour le général Dupas.

Renvoyé au ministre de la guerre pour autoriser le général Oudinot à accorder un congé au général Dupas.

1429. — Saint-Cloud, 28 mai 1806.

Le général Sebastiani demande le grade de capitaine pour M. de Curnieu, son aide-de-camp, qui a quatre ans de grade de lieutenant et qui a montré talent et courage dans la dernière campagne.

Dans un an [3].

1. Cf. sur Darmaignac qui signe Darmagnac, puis d'Armagnac, notre premier tome, I, p. 177 et plus haut, pièce 1.265.

2. Pierre Berthezène qui devint colonel du 10e régiment d'infanterie légère, baron de l'Empire (2 juillet 1808), général de brigade (6 août 1811) et général de division (4 août 1813).

3. Mais, le 2 novembre 1806, Curnieu devenait aide-de-camp de Ber

1430. — Saint-Cloud, 29 mai 1806.

Zenardi [1], chef d'escadron au 13e chasseurs et qui, comme Napolitain, a reçu l'ordre de se rendre à Naples, demande à rester dans l'armée française et à y conserver son grade de chef d'escadron : s'il est né à Syracuse, il entra au service de France en 1792 et y obtint tous ses grades ; il est naturalisé et il a épousé une Française.

Accordé.

1431. — Saint-Cloud, 16 juin 1806.

Note du secrétaire général du ministère de la guerre.

L'Empereur s'est plaint de la facilité avec laquelle on accorde des frais de poste, notamment de ceux accordés au colonel Delort [2].

1432. — Saint-Cloud, 25 juin 1806.

Le prince Joachim prie S. M. de désigner M. l'inspecteur Malus [3] pour vérifier l'ancienne comptabilité des régiments de la garde de Paris.

Renvoyé au ministre de la guerre. Accordé.

1433. — Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

A Clarke.

Donnez ordre au général Rapp [4], mon aide-de-camp, de se rendre à Strasbourg pour y commander la 5e division militaire jusqu'à nouvel ordre.

thier et le 31 décembre, donc avant un an, il était nommé capitaine ; chef d'escadron en 1807, colonel du 12e cuirassiers en 1809, il fut fait prisonnier en Russie (21 novembre 1812) et mourut à Vitebsk le 2 février 1813.

1. Joseph-Camille-Jules Zénardi qui devint lieutenant-général au service de Naples et qui fut promu en France maréchal de camp pour retraite le 30 avril 1831.

2. Jacques-Antoine-Adrien Delort.

3. François Malus, commissaire-ordonnateur en 1786, ordonnateur en chef (1792), inspecteur en chef aux revues le 18 pluviôse an VIII, retraité le 1er février 1815.

4. Jean Rapp, général de brigade depuis le 29 août 1803 et de division depuis le 24 décembre 1805, comte de l'Empire (28 janvier 1809).

1434. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

On propose de remplacer le général Meunier [1] qui commande à l'Ile d'Yeu par l'un des généraux Rousseau, Gratien et Boivin, employés en Hollande.

Accordé. Il sera remplacé par le général Gratien [2].

1435. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

On ne peut occuper deux places. Tout officier qui sera employé au service des rois de Naples ou de Hollande perdra le traitement qu'il recevait en France, mais aura l'assurance de le reprendre, si, pour des raisons majeures, il était obligé de quitter le service de l'un ou de l'autre de ces princes. De même, tout particulier qui accepterait de l'emploi des mêmes princes, sera remplacé dans celui qu'il occupait en France, toujours avec la promesse de le reprendre si, par des circonstances majeures, il était obligé de quitter leur service.

1436. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

S. M. a accordé au général Rusca, en le faisant remplacer à l'île d'Elbe, un congé d'un an avec traitement d'activité ; ce congé est expiré ; on propose de le laisser disponible avec le traitement dont il jouissait pendant son congé.

Accordé.

1437. — Rambouillet, 20 août 1806.

Donnez ordre au prince Borghèse, colonel du 1er régiment de carabiniers [3], de se rendre au camp sous Meudon pour y faire les fonctions de colonel, chargé des détails. Il y

1. Hugues Meunier.
2. Pierre Gratien, général de brigade depuis le 3 septembre 1793 et qui sera baron de l'Empire le 6 septembre 1811 et général de division le 23 septembre 1812.
3. Le prince Camille Borghèse qui sera général de brigade le 14 mai 1807 et de division le 23 janvier 1808.

campera, et vous ordonnerez au gouverneur de Paris de lui faire faire le service avec toute l'exactitude militaire.

1438. — Rambouillet, 20 août 1806.

Faites-moi connaître si le colonel Dubreton, du 5e régiment d'infanterie légère, est à son corps et s'il n'a point été compromis dans l'affaire de l'ordonnateur. Faites-moi connaître également si le major est au corps et rendez-moi un compte détaillé de la situation et de la tenue de ce régiment.

1439. — Rambouillet, 20 août 1806.

Le ministre de la marine doit-il payer au général de division Lapoype [1] et à l'adjudant commandant Duveyrier, employés à Saint-Domingue et arrivés des prisons d'Angleterre, les appointements d'activité de leur grade pendant la durée de leur détention ?

Le ministre de la marine payera selon les décrets; il sera statué ensuite sur le surplus de la réclamation.

1440. — Rambouillet, 21 août 1806.

A *Dejean.*

Le roi de Naples demande que les généraux Campredon et Dedon passent à son service, le premier, pour commander l'arme du génie, et le second, l'arme de l'artillerie. Vous pouvez dire à ces deux généraux que je les autorise à accepter du service à Naples, si cela leur convient.

1441. — Paris, 25 août 1806.

Dejean au général Dedon.

D'après le désir que le roi de Naples a témoigné à l'Em-

1. Cf. sur Lapoype notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 237 et 303.

pereur de vous attacher à son service pour y commander l'arme de l'artillerie, S. M. I. et R. vous autorise à accepter ce commandement, si cela vous convient. Elle a décidé en même temps que vous cesserez, dans ce cas, de jouir en France du traitement de votre grade, mais que vous serez assuré de le reprendre si, par des raisons majeures, vous étiez obligé de quitter le service de Sa Majesté Napolitaine.

1442. — Saint-Cloud, 5 septembre 1806.

On propose 1° de nommer le général de brigade Avril [1] général de division ; 2° de le placer dans une autre division ou à l'armée ; 3° de lui accorder un congé de deux mois avec appointements.

Accordé le congé du général de brigade Avril, du moment que le général Barbou sera arrivé.

1443. — Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

Le général Campredon, repartant pour Naples, demande la permission de passer quinze jours à Montpellier, son pays, pour y régler des affaires particulières.

Il peut passer par Montpellier et y séjourner quinze jours.

1444. — Saint-Cloud, 11 septembre 1806.

Le général de brigade Latour-Maubourg [2] employé à la 2e division de grosse cavalerie, demande un congé de deux mois avec appointements pour se rendre dans sa famille ; la mort de sa belle-mère y rend sa présence nécessaire.

Refusé.

1. Jean-Jacques Avril, général de brigade depuis le 11 mars 1795 et qui sera, sous la première Restauration, 21 octobre 1814, lieutenant-général.
2. Cf. plus haut pièce 1147.

1445. — Saint-Cloud, 15 septembre 1806.

A Dejean.

Donnez l'ordre au général Dupas de se rendre à Mayence où il prendra le commandement du 14e régiment de ligne et du 28e d'infanterie légère qui ont ordre de se rendre dans cette place. D'autres régiments y seront incessamment réunis pour compléter cette division. Vous donnerez ordre au général de brigade Schramm de se rendre également à Mayence pour servir sous les ordres du général Dupas.

1446. — Saint-Cloud, 22 septembre 1806.

Caulaincourt à Watier (1).

L'intention de l'Empereur est que vous partiez sur-le-champ pour vous rendre à Mayence. Vous serez employé près de sa personne dans votre grade de général de brigade. C'est en poste qu'il faut partir; demandez vos frais au ministre.

1447. — Saint-Cloud, 23 septembre 1806.

Le général Amey (2) demande à être employé en Allemagne : il connaît le pays et sa langue.

Envoyé au ministre Dejean pour donner ordre à ce général de se rendre à la Grande Armée pour y être employé

1448. — Saint-Cloud, 23 septembre 1806.

Le colonel Caulaincourt (3), passé au service du roi de Hollande, désire être conservé, sans traitement, sur le tableau de l'armée française.

1. Pierre Watier, général de brigade depuis le 24 décembre 1805, qui sera général de division le 6 août 1811 et comte de l'Empire (26 octobre 1808) sous le nom de comte de Saint-Alphonse (12 novembre 1809).
2. François-Pierre-Joseph Amey, général de brigade depuis le 28 novembre 1793, et qui sera baron de l'Empire (11 juin 1810) et général de division (19 novembre 1812).
3. Auguste Caulaincourt.

Il peut conserver la qualité d'aide-de-camp du connétable de l'Empire.

1449. — Dessau, 22 octobre 1806.

A Dejean.

Donnez ordre aux généraux italiens Teulié, Bonfanti et à l'adjudant commandant Mazzuchelli de se rendre à l'armée.

Vous ne me parlez pas de l'organisation des régiments suisses. Les officiers des 1er et 2e bataillons sont-ils nommés? Je désire que vous me fassiez connaître où en est l'organisation des deux légions du Nord, et si vous avez nommé des officiers pour les 3es bataillons ou dépôts qui sont en Italie, en accordant la retraite aux officiers à qui elle est due et qui, par leur âge et leurs infirmités, sont hors d'état de rendre aucun service.

1450. — Potsdam, 25 octobre 1806.

A Dejean.

Je vous ai fait connaître que je ne voulais point d'adjudants commandants ni adjoints dans les divisions de l'intérieur, excepté un pour Brest, etc.

Il faut donner la réforme à tous ceux qui ne pourraient pas servir activement. Il s'en trouve beaucoup de mauvais parmi ceux qui arrivent ici. Je les réformerai à mesure. Il est ridicule d'avoir des officiers qui ne servent point et des restes des événements de la Révolution qui ne soient d'aucune utilité.

Donnez ordre au général de division Legrand qui est à Boulogne, de se rendre à Wesel pour y servir sous les ordres du roi de Hollande. Le maréchal Brune a beaucoup de généraux; il le fera remplacer par un bon général de brigade.

Faites connaître au sénateur Gouvion que je le verrai avec

plaisir ici où je l'emploierai utilement pour mon service, qu'il peut partir pour venir me joindre à Berlin.

Donnez ordre au général de brigade Labruyère [1] qui est au camp de Boulogne, de se rendre à la Grande Armée.

Je n'entends pas dire qu'on ait organisé les légions du Nord.

Vous ne parlez pas des régiments suisses. Je reçois seulement un rapport sur les Grisons où il me paraît qu'on a commencé à s'organiser.

1451. — Posen, 15 décembre 1806.

A Defeau.

Je suis fondé à penser que j'aurai, au mois de mai, 20.000 hommes en Bretagne. J'ai ordonné qu'il y ait toujours en Bretagne un général de brigade par département indépendamment du général de division.

1452. — Varsovie, 17 janvier 1807.

Berthier à Defeau.

S. M. vient d'autoriser le général de brigade Préval [2] à rentrer en France pour y être employé comme sa santé le permettra.

1453. — Osterode, 25 mars 1807.

A Defeau.

Je suppose que le général de brigade Préval pourra se rendre à Pontivy, pour y commander la cavalerie. S'il

1. André Adrien Joseph Labruyère, ancien élève de l'École royale militaire de Paris, comme Napoléon, général de brigade depuis le 29 août 1803 et qui tombera devant Madrid en 1808.

2. Claude Antoine Préval, général de brigade depuis le 31 décembre 1806 et qui sera, le 10 mai 1814, général de division.

en était autrement, vous pourriez prendre, pour le remplacer, parmi les généraux de la Grande Armée que les blessures et les fatigues de la guerre ont ramenés en France.

1454. — Finckenstein, 29 avril 1807.

A Dejean.

J'ai nommé le sénateur Latour-Maubourg pour remplacer le sénateur Demont dans le commandement des gardes-nationales de la Manche: donnez-lui l'ordre de se rendre sans délai à Cherbourg.

1455. — Elbing, 8 mai 1807.

Paroles dites au général de brigade Fournier.

Votre avenir est devant vous: que je sois content de vous, et vous trouverez ce que vous avez perdu.

1456. — Berlin, 31 juillet 1807.

On propose d'élever au grade de général de brigade le colonel Meunier de la 9e légère.

Cette demande a été renvoyée par S. M. à une autre époque [1].

1457. — Saint-Cloud, 9 août 1807.

A Dejean.

Donnez l'ordre au général Hulin de se rendre sur le champ à Paris pour en prendre le commandement [2].

1. Ecrit par l'aide-de-camp Mouton. Claude-Marie Meunier devint baron de l'Empire (26 octobre 1808), général de brigade (8 janvier 1810) et général de division (5 novembre 1813).

2. Le même jour paraît un décret qui nomme le général de brigade Hulin général de division et commandant d'armes de Paris. On sait que Pierre-Augustin Hulin était général de brigade depuis le 29 août 1803 et qu'il devint comte de l'Empire le 26 avril 1808.

1458. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

A Clarke.

Donnez ordre au général de division Lapoype de prendre le commandement de la 21e division militaire et de s'y rendre sans délai. Faites-moi connaître quelles sont les divisions militaires qui sont vacantes et proposez-moi des généraux pour les commander, parmi ceux qui sont sans emploi.

1459. — Fontainebleau, 1 octobre 1807.

Le général Marulaz (1), commandant la cavalerie du 3e corps d'armée, demande un congé de quatre mois avec appointements pour venir rétablir sa santé en France.

Accordé.

1460. — Fontainebleau, 17 octobre 1807.

Berthier à Clarke.

D'après l'autorisation de l'Empereur, je viens d'expédier un congé de deux mois avec appointements au colonel Corbineau du 20e régiment de dragons pour se rendre au dépôt de son régiment à Paris et un congé de quatre mois avec appointements au colonel Chamorin du 26e régiment de dragons (2) pour venir se rétablir de sa blessure en France. Mais l'intention de S. M. est que ces deux colonels ne quittent leur régiment pour jouir de ces congés qu'après l'arrivée de leurs majors qui les remplaceront pendant leur absence.

1. Jacob-François Marola, dit Marulaz, général de brigade depuis le 1er février 1805 et qui sera baron de l'Empire en juin 1808 et général de division le 12 juillet 1809.

2. Vital Joachim Chamorin sera baron de l'Empire (10 février 1809) et général de brigade (5 mars 1811).

1461. — Fontainebleau, 5 novembre 1807.

Berthier à Clarke.

D'après l'autorisation de S. M. je viens d'expédier un congé de trois mois avec appointements à M. le général de brigade Razout[1], employé au 3e corps d'armée, et un congé de quatre mois avec appointements à M. le major du génie Rogniat[2], employé au corps d'observation de la Grande Armée, pour venir régler leurs affaires en France. En même temps, l'Empereur accorde un congé de trois mois à M. Villedieu, sous-lieutenant au 6e régiment de hussards que sa santé altérée avait déterminé à offrir sa démission.

1462. — Lyon, 17 novembre 1807.

On propose de remplacer dans le commandement de la brigade provisoire de hussards formée à Compiègne le général de brigade Delaroche [3] par le général de brigade Lagrange.

Nommer le général Watier.

1463. — Milan, 24 novembre 1807.

A Joseph.

Le 25 octobre, un bâtiment français a été pris dans le port d'Otrante. Cela n'est pas étonnant; il n'y a qu'une pièce de canon sur la côte pour la défendre.

1. Louis-Nicolas Razout, général de brigade (14 février 1807) et de division (31 juillet 1811), baron de l'Empire (29 septembre 1809). Cf. nos *Lettres de 1812*, I, p. 204.

2. Joseph Rogniat, général de brigade (6 mars 1809) et de division au corps impérial du génie (9 juillet 1811), baron de l'Empire (17 mai 1810).

3. Jean-Baptiste-Grégoire Delaroche, dit Laroche, général de brigade (10 juillet 1799) et de division (2 février 1808)

1464. — Paris, 4 janvier 1808.

Le colonel d'artillerie Demarçay (1), envoyé en Hollande pour y organiser l'artillerie « à l'instar de celle de l'Empire français », demande à passer au service du roi.

Accordé.

1465. — Paris, 26 janvier 1808.

On propose de rappeler de Magdebourg le général Eblé (2) qui sera remplacé pour le gouvernement de la place par le général Michaud (3) et il y a dans la forteresse un directeur d'artillerie capable d'assurer le service.

Approuvé.

1466. — Paris, 28 janvier 1808.

Le général de brigade Darmagnac partira demain 29 janvier pour se rendre à Saint-Jean-Pied-de-Port et y prendre le commandement de la division des Pyrénées occidentales sous les ordres du général Mouton.

1467. — Paris, 29 janvier 1808.

Bessières à Deriot (4), sous-gouverneur des palais de Versailles.

1. Marc-Jean Demarçay était depuis le 6 mars 1807 au service de Hollande ; il y devint général-major et premier inspecteur de l'artillerie et du génie (8 février 1808) ; mais, par décision impériale du 10 juillet 1808, il rentra au service de France dans l'artillerie avec le grade qu'il y avait ; le 25 janvier 1810, il était admis à la retraite, et, sous la première Restauration, le 13 février 1815, il obtenait le brevet honorifique de maréchal de camp.

2. Cf. M. Girod de l'Ain, *Grands artilleurs*, p. 295 ; Eblé revenait en France comme inspecteur général d'artillerie et il fut fait le 26 octobre suivant baron de l'Empire.

3. Le Michaud qui avait été, de lieutenant-colonel de volontaires, promu en 1793 général de brigade (30 juin) et de division (25 septembre) et qui avait commandé en chef l'armée du Rhin en 1794 ; Napoléon le nommera, le 20 juillet 1808, baron de l'Empire.

4. Albert-François Deriot qui sera général de brigade (6 août 1811) et de division (24 décembre 1812) et baron de l'Empire (31 janvier 1810).

L'Empereur ordonne, colonel, que vous partiez de suite en poste pour vous rendre à Bordeaux où vous remplirez les fonctions de chef d'état-major de la garde sous les ordres du général Lepic. L'intention de l'Empereur est que vous soyez rendu à Bordeaux avant le 3 février.

1468. — Paris, 4 février 1808.

Le général Marulaz, dont la santé est altérée par de nombreuses et graves blessures, désire être employé dans le département de la Haute-Saône, 6e division militaire.

Accordé.

1469. — Paris, 4 février 1808.

Le général Ruvand de la Raffinière demande : 1° le commandement d'une division militaire dans l'intérieur, 2° le grade de grand officier dans la légion d'honneur.

Accordé.

1470. — Paris, 10 février 1808.

On propose d'employer comme général de brigade le général-major Caulaincourt, grand écuyer de Hollande.

Accordé.

1471. — Paris, 17 février 1808.

A Clarke.

Donnez l'ordre au général de brigade Razout qui est à Paris, de se rendre à Orléans, pour être employé dans la division qui s'y réunit.

1472. Paris, 18 février 1808.

A Clarke.

Donnez l'ordre au général Lasalle de partir dans la journée de demain pour se rendre à Poitiers, pour y prendre le commandement de la division de réserve de cavalerie qui se réunit dans cette ville.

1473. Paris, 23 février 1808.

On envoie à Wesel pour commander la 25e division militaire le général Rivaud de la Raffinière.

Approuvé.

1474. — Paris, 26 février 1808.

A Clarke.

Donnez l'ordre au général de division Verdier[1] d'être arrivé à Bordeaux pour le 7 mars. Il prendra le commandement des trois régiments provisoires (16e, 17e et 18e) qui arrivent dans cette ville.

1475. Paris, 17 mars 1808.

Pétition de Harel[2]. « Harel, commandant depuis huit ans, par les bienfaits de S. M. le château de Vincennes, s'est montré dévoué sans

1. Jean-Antoine Verdier, général de brigade (15 août 1796) et de division (6 septembre 1800), comte de l'Empire (mai 1808), que Napoléon jugeait « bon officier ».
2. Jacques Harel, né le 31 janvier 1757 à Port-la-Hougue, soldat au régiment Dauphin en 1775, incorporé dans celui de Hainaut où il est sergent en 1782, passé à celui de la Martinique où il est sergent-major en 1785, congédié par grâce en 1790, nommé sous-lieutenant la même année par le colonel Chabrol qui commandait la force armée de la Martinique, capitaine à la formation du bataillon de Sainte-Lucie en 1792, prisonnier de guerre lors de la reddition de la Martinique, rentré en France et admis aux Invalides le 22 septembre 1794, jugé dans le cas de reprendre du service et admis au traitement de réforme le 29 avril 1798, capitaine à la suite de la 75e demi-brigade (13 mai 1800), promu

réserve à sa personne sacrée, en a donné les preuves les plus éclatantes lorsqu'au 18 vendémiaire an IX il réussit à s'acquitter avec tout le zèle ardent dont il se sent capable, des différentes missions importantes dont S. M. a bien voulu l'honorer. Que si S. M. n'a point appelé Harel à l'avantage de se distinguer dans ces dernières et brillantes batailles, Elle lui a au moins fourni l'occasion inappréciable de conserver à la gloire et à l'intérêt de l'Europe le plus grand des héros qui fût jamais en déjouant jusque dans sa racine la conjuration de ces infâmes Arena et complices. Harel ose supplier S. M. de juger si le caractère qu'il a déployé dans ces journées de désastres équivaut pour le bonheur de la patrie et de l'univers entier à l'avantage d'avoir fait un coup d'éclat sur un champ de bataille. Que si S. M. prononce en sa faveur et daigne lui accorder la décoration de l'aigle, c'est avec enthousiasme qu'il la portera sur son cœur. »

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport.

1476. — Paris, 19 mars 1808.

A Clarke.

Donnez ordre au maréchal Bessières de partir demain 20 pour se rendre à Burgos et prendre le commandement de toutes les troupes et des provinces entre le Douro et les Pyrénées, conformément à l'instruction que lui donne le major-général.

Il est nécessaire que le maréchal Bessières soit rendu le 25 ou au plus tard le 26 à Burgos.

1477. — Saint-Cloud, 31 mars 1808.

Rapport du ministre sur le chef de bataillon Harel. « Cet officier prie S. M. de vouloir bien assimiler à une action d'éclat sur le champ de bataille le service qu'il a rendu à la France en faisant connaître la conspiration d'Arena. Il demande la décoration de la Légion d'honneur. »

Accordé.

au grade de chef de bataillon pour être nommé commandant d'armes à la première vacance (12 décembre 1800), commandant d'armes du château de Vincennes (25 mars 1801), membre de la Légion d'honneur (31 mars 1808), commandant d'armes au fort Morland en Hollande (13 janvier 1813), mort le 31 janvier 1814.

1478. Bordeaux, 12 avril 1808.

Berthier à Clarke.

S. M. vient de me prescrire de donner l'ordre au général de brigade Colbert [1] d'être rendu à la tête de sa brigade le jour où expire le congé qu'Elle lui a accordé.

1479. — Bayonne, 28 avril 1808.

Le général Pacthod [2], qui est maintenant en congé en France, demande à servir à l'armée d'Espagne.

Il retournera à la Grande Armée pour y reprendre le commandement de sa brigade dans le 1er corps d'armée.

1480. — Mai 1808.

Plaintes du président de la cour d'appel d'Erfurt contre le général Brouard qui a cassé une de ses sentences et intercepte le cours de la justice en plusieurs causes civiles.

Le grand juge se concertera sur cette affaire avec le ministre de la guerre.

1481. — Bayonne, 21 mai 1808.

Berthier annonce que son frère César [3] qui a « essuyé beaucoup de contrariétés », vient de se rendre d'Otrante à Ancône, et de là à Vérone.

1. Auguste Colbert, colonel du 10e chasseurs à cheval (18 juillet 1800), général de brigade (24 décembre 1805), baron de l'Empire (2 juillet 1808), commanda la brigade de cavalerie légère au 6e corps de l'armée d'Espagne, puis l'avant-garde de Bessières, et tomba mortellement blessé, le 3 janvier 1809, à Cacabelos.

2. Michel-Marie Pacthod, général de brigade depuis le 6 juin 1795, allait être promu, le 16 novembre 1808, général de division et fut nommé, le 9 octobre 1813, comte de l'Empire.

3. César Berthier, dit Berluy-Berthier (1765-1819), général de brigade (4 septembre 1802) et de division (3 janvier 1806), comte de l'Empire (13 février 1811), gouverneur du Piémont, puis de la Corse, inspecteur général d'infanterie. « Combien de Laridons, disait Courier, passent pour des Césars, sans parler de César Berthier ! »

et à Trieste, et dans l'une de ces villes il attend les instructions de l'Empereur.

Renvoyé au ministre de la guerre qui lui donnera ordre de se rendre à Turin où il prendra le commandement de la 27e division militaire sous les ordres du gouverneur général.

1482. — Bayonne, 1 juin 1808.

On propose de nommer le général de brigade Darnaud [1], qui commande le Calvados, au commandement du département de Seine-et-Oise.

Il est beaucoup plus utile dans le Calvados.

1483. — Paris, 8 juin 1808.

Le général de brigade sénateur Latour-Maubourg demande à prendre le commandement du département de la Manche qui se trouve vacant en ce moment, le général de brigade Préval étant en congé pour quatre mois.

Approuvé.

1484. — 23 juin 1808.

A Clarke.

Je vous ai déjà fait connaître que mon intention était de donner le commandement de la 27e division militaire au général César Berthier; vous n'avez qu'à adresser ses lettres de service au gouverneur général.

1485. — Bayonne, 3 juillet 1808.

Le général de divsion Trelliard [2], blessé, puis employé dans les dépôts de cavalerie, demande à être employé à l'armée.

1. Jacques Darnaud, général de brigade (30 juillet 1799) et lieutenant-général (6 septembre 1814), baron de l'Empire (15 janvier 1809).

2. Anne-François-Charles Trelliard, colonel du 11e chasseurs à cheval (cf. *Journal* de Desaix, p. 194), général de brigade (10 septembre 1799) et de division (30 décembre 1806), baron de l'Empire (9 mars 1810).

Ce général de division sera employé à former, réunir et commander les escadrons provisoires dont je vais ordonner incessamment la formation, pour se rendre à la Grande Armée. En attendant, qu'il reste où il est.

1486. — Bayonne, 10 juillet 1808.

Le colonel d'artillerie Demarçay est autorisé à rester à mon service avec le grade qu'il avait en le quittant.

1487. — Bayonne, 17 juillet 1808.

A Jourdan.

Mon cousin, au reçu de cette lettre, vous laisserez le commandement de l'armée de Naples au plus ancien général de division et vous partirez en poste pour vous rendre à Madrid en passant par Bayonne. Vous prendrez le commandement de l'armée d'Espagne sous les ordres du roi avec le titre de major-général; ce qui n'empêche pas que vous n'occupiez le poste de capitaine des gardes que le roi vous destine. Vous emmènerez avec vous le général Dedon que le roi désire avoir en Espagne et qui commandera l'artillerie de cette armée.

1488. — Bayonne, 21 juillet 1808.

Le général de division Du Taillis [1] a eu le bras emporté à Gutstadt et il se trouve en ce moment à Barèges avec un congé de convalescence; il demande une prolongation.

Le général Du Taillis continue à être porté sur l'état des généraux de la Grande Armée absents par congé de convalescence; son congé avec appointements est prolongé jusqu'au 1er octobre prochain.

1. Ramond du Bosc Du Taillis, aide-de-camp de Berthier et qui alla porter à Paris, après Castiglione, les drapeaux autrichiens, général de brigade (29 août 1803) et de division (29 juin 1807), comte de l'Empire en 1808. Cf. nos *Lettres de 1812*, I, p. 348.

1489. — Saint-Cloud, 15 août 1808.

Le général de division Salligny mande que S. M. lui a donné la permission verbale de rester auprès du roi d'Espagne ; on propose de l'autoriser à passer au service du royaume d'Espagne.

En l'effaçant du tableau.

1490. — Saint-Cloud, 23 avril 1808.

A Clarke.

Le colonel Demarcay [1] sera chargé du commandement de l'artillerie du corps de Catalogne. Il sera remplacé dans l'armement des places des Pyrénées par le colonel Monfort.

1491. — Saint-Cloud, 31 août 1808.

Percy, inspecteur général du service de santé et chirurgien en chef de la Grande Armée, sollicite une retraite honorable.

Sa Majesté agréera qu'il fasse encore une campagne. S'il ne le peut, il sera remplacé par M. Gallée dans la supposition où ce chirurgien devrait être préféré à ceux des 1er et 6e corps.

1492. — Paris, 7 septembre 1808.

On propose de remplacer le colonel Blanchot décédé et de nommer commandant et administrateur général du Sénégal un des trois généraux de brigade Beaurgard, Nalèche et Palmarole.

M. Pinoteau [2] remplacera Blanchot.

1. Il commandait l'artillerie à Perpignan depuis le 9 août 1808 et il alla la commander au corps d'armée de Catalogne sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr.

2. Pierre-Armand Pinoteau qui sera général de brigade le 6 août 1811 ; il ne partit pas pour le Sénégal ; voir sur lui une longue notice dans Boissonnade, *Hist. des volontaires de la Charente*, p. 34-41.

1493. — Saint-Cloud, 15 septembre 1808.

A Clarke.

Donnez au général Maurice Mathieu des lettres de service de général de division dans l'armée française.

1494. — Paris, 19 septembre 1808.

Le général de brigade Montbrun prendra le commandement de la cavalerie légère du 1er corps d'armée aux ordres du maréchal Victor.

1495. — Paris, 29 septembre 1808.

Le général Dedon était général de brigade en France lorsqu'il passa au service de Naples ; le roi de Naples l'a promu au grade de général de division ; dans quel grade doit-il être reconnu à l'armée d'Espagne et peut-il commander en second l'artillerie de l'armée d'Espagne ?

M. Dedon est toujours au service d'Espagne ; il faudrait un décret pour qu'il rentrât au service de France et il n'y pourrait rentrer que comme général de brigade. L'Empereur consent à ce qu'il commande en second l'artillerie de l'armée française en Espagne. Cela ne l'empêche pas de conserver son grade de général de division au service du roi Joseph (1).

1496. — Erfurt, 9 octobre 1808.

Berthier à Clarke.

Sa Majesté approuve que le général Laroche se rende à Bayonne pour y être chargé auprès du dépôt de la cavalerie de tous les détails dont le général Bourcier prend soin au dépôt de Postdam.

1. Cette réponse est de Clarke.

L'intention de Sa Majesté est qu'il soit écrit à M. le maréchal Ney de choisir un chef d'état-major.

Il faut se contenter de donner à chaque corps d'armée un chef d'état-major et envoyer les généraux à Bayonne où ils recevront ensuite une destination.

Le général Drouet doit conserver le commandement de la frontière de la 11e division militaire et il faut que le maréchal duc de Danzig désigne un autre général pour son chef d'état-major.

Sa Majesté approuve que le général Muller soit chargé de passer en revue et de former promptement les régiments de miquelets et qu'il soit aussi chargé de tout ce qui concerne les revues et détails d'habillement d'équipement et d'instruction des vingt mille conscrits qui vont arriver à Bayonne.

Le chef d'état-major du corps du maréchal Bessières doit être le général Guilleminot.

Sa Majesté approuve que les généraux Schaeffer et Werlé et l'adjudant-commandant Lallemand soient employés à la division du général Leval;

Que le général Gauthier, le général Vonderweidt et l'adjudant-commandant Grundler soient employés à la division Valence ainsi que le général hollandais;

Que la brigade hollandaise fasse partie de la division du général Leval;

Que le général de brigade Rey soit chef d'état-major du corps d'armée du général Saint-Cyr.

Je ne donne aucun ordre, attendu mon éloignement de l'armée. J'invite Votre Excellence à donner tous ceux qu'elle jugera nécessaires pour remplir sur ces divers objets les intentions de l'Empereur.

Le 5e corps d'armée se rendant en Espagne, Sa Majesté désire lui conserver son numéro. Je viens en conséquence de proposer à Sa Majesté de donner la dénomination de 7e corps de l'armée d'Espagne à celui du général Saint-Cyr qui, par le décret d'organisation, devait avoir le numéro 5.

1497. — Saint-Cloud, 21 octobre 1808.

S. M. le roi de Westphalie demande que les officiers ci-après passent à son service : le général Eblé, le colonel du 21e dragons Dumas, l'adjudant-major du 4e de ligne Bergeron, le lieutenant Laborde du même régiment, l'adjudant-major Ruelle du 57e, le lieutenant Frédéric Haindel, aide de camp du général Amey.

Accordé.

1498. — Saint-Cloud, 22 octobre 1808.

Le général de division Fresia n'est pas compris dans l'ordre relatif aux officiers généraux du corps du général Dupont qui étaient en quarantaine à Toulon.

L'envoyer dans une division militaire[1].

1499. — Paris, 25 octobre 1808.

Le général Eblé[2] continuera à être porté sur le tableau des officiers-généraux en activité et à en percevoir le traitement.

1500. — Saint-Cloud, 25 octobre 1808.

Le maréchal duc de Dalmatie demande que les généraux de brigade Ferey, La Martinière et Latrille baron de Lorencez[3], soient employés sous ses ordres en Espagne.

Accordé pourvu qu'ils ne soient pas utiles pour la formation de la division Saint-Hilaire.

1. Il fut envoyé à Dijon pour y commander la 18e division.
2. Napoléon l'avait accordé à Jérôme qui demandait Eblé pour lui confier le ministère de la guerre au lieu et place de Morio dont il redoutait l'étourderie ; Eblé, disait Jérôme, s'était acquis l'estime et la considération générales.
3. Claude-François Ferey, général de brigade (29 août 1803) et de division (3 octobre 1810) ; — Boyvin de La Martinière, général de brigade (lieut. de 1er février 1807). — Latrille de Lorencez, général de brigade (10 février 1807) et de division (13 mars 1813).

1501. — Paris, 28 octobre 1808.

A Clarke.

Donnez l'ordre au général Sanson de partir dans la journée de demain pour se rendre à Perpignan pour prendre la direction des travaux du siège de Roses en Catalogne.

1502. — Mayence, 15 novembre 1808.

Berthier à Clarke.

J'ai l'honneur de vous prévenir, M. le comte, que d'après les ordres de l'Empereur, M. le maréchal duc de Dalmatie a pris le commandement du 2e corps de l'armée d'Espagne et M. le maréchal Bessières, celui de la réserve de cavalerie de l'armée composée des cinq divisions de dragons. M. le maréchal Bessières a, de plus, l'inspection sur toute la cavalerie de l'armée d'Espagne.

Le général Mermet et le 31e régiment d'infanterie légère ont été réunis au 2e corps d'armée. Le 31e régiment fait partie de la division Merle. Le général Mermet prend le commandement de cette division, le général Merle prend le commandement de la division Mouton, et le général Mouton reprend son service auprès de l'Empereur.

La division Dessolle reste au 6e corps sous les ordres de M. le maréchal Ney.

Le général Lagrange a pris le commandement de la division Bisson; le général Bisson est nommé commandant de la province de Navarre, il a son quartier-général à Pampelune.

Le général Thouvenot commande la province de Guipuscoa à Saint-Sébastien.

Le général Frère commande la province d'Alava, à Vitoria.

Le général Darmagnac commande la province de Vieille Castille, à Burgos.

Le général Verdier commande la province de Bilbao

Le général d'Agoult continue de commander la place de Pampelune.

Le général Ricard est chef d'état-major du 2e corps et le général Guilleminot est rentré à l'état-major général.

1503. — Burgos, 17 novembre 1808.

A Clarke.

Proposez-moi un commandement de département dans la 10e division militaire pour le général de brigade Charlot du 8e corps[1].

Proposez-moi des commandements d'armes de leur rang pour le général de brigade Fuzier[2] et pour le colonel Lachâtre du 17e, employés au même corps.

Donnez ordre au général de brigade Avril qui est au même corps, de se rendre à Bilbao pour prendre le commandement de la province.

Par ce moyen les généraux de brigade Foy, Rouyer, Maransin et Graindorge[3] seront employés au 8e corps.

1504. — Burgos, 23 novembre 1808.

Le général de brigade Lamusse[4], faisant fonctions de grand maréchal du palais de S. M. le roi des Deux-Siciles, demande à être conservé sur le tableau des officiers généraux de l'armée française.

Pour mémoire.

1505. — Madrid, 11 décembre 1808.

Le ministre propose de décréter que le général Pamphile Lacroix, accusé d'inexcusables violences, cessera ses fonctions.

1. Hippolyte Charlot, général de brigade, 29 mars 1813, et baron de l'Empire, 10 septembre 1811.

2. Louis Fuzier, général de brigade depuis le 13 juin 1793.

3. Jean-François Graindorge, général de brigade, 11 février 1807, et baron de l'Empire, 29 octobre 1809.

4. Pierre-Robert Lamusse, général de brigade, 17 juillet 1808, et de division, 1er août 1810, baron de l'Empire, 26 avril 1810.

Renvoyé au conseil d'Etat, section de la guerre [1].

1506. — Madrid, 14 décembre 1808.

A Clarke.

Il faut envoyer à Mayence un général de division capable d'occuper ce poste important [2].

1507. — Astorga, 2 janvier 1809.

A Joseph.

Il y a une telle imbécillité dans la correspondance du duc de Danzig, que je n'y conçois rien; j'espère que Merlin l'aura rejoint et lui aura appris à lire [3].

1508. — Astorga, 3 janvier 1809.

Le duc d'Auerstaedt écrit : « J'ai permis au général Leclerc des Essarts de se rendre en France pour accompagner ma femme qui y retourne et qui dans l'état où elle est, ne peut voyager seule ; j'ai pensé que dans l'état actuel des choses, je pouvais sans inconvénient permettre au général Leclerc de s'absenter de l'armée. » Clarke répond :

De pareilles missions sont contraires aux intentions de l'Empereur qui verrait avec peine qu'on employât ainsi des officiers-généraux.

1509. — Astorga, 3 janvier 1809.

On propose de nommer le général de division Moulin [4] au commandement de la 2e division militaire, à Mézières.

Approuvé.

1. Il proposa de destituer le général Lacroix.
2. Clarke envoya le général Rivaud de la Raffinière.
3. Phrase tronquée dans la lettre 14.640 de la *Correspondance* ; cf. le *Supplément* de Du Casse, p. 96.
4. C'est le Moulin qui avait été membre du Directoire. Jean-François-Auguste Moulin était un général de 1793 (brigadier, du 14 septembre.

1510. — Benavente, 4 janvier 1809.

A Clarke.

Vous ferez connaître au général Sanson que j'ai été satisfait de ses services au siége de Roses et que j'attends qu'il me rendra les mêmes services au siége de Girone. Écrivez au général Saint-Cyr d'entreprendre aussitôt que possible ce siége. Après la prise de Girone, le général Sanson retournera au dépôt de la guerre.

1511. — Benavente, 4 janvier 1809.

Le général Coupère, retraité depuis le 31 mai 1807, a été nommé par le roi des Deux-Siciles au gouvernement de Gaëte ; il demande à être autorisé à passer au service du roi de Naples tout en jouissant de sa pension en France.

Accordé.

1512. — Valladolid, 11 janvier 1809.

A Clarke.

Envoyez un courrier extraordinaire pour diriger sur Perpignan le régiment de Würzbourg, les deux régiments de Berg et le bataillon des contingents des petits princes de la confédération. Cela doit faire une division de 5.000 hommes. Mon intention est que ces troupes fassent partie de la division Reille et aident ce général à faire le siége de Girone. Nommez pour commander cette division allemande un général de brigade, bon et sachant parler allemand. Cette division allemande sera rendue à Perpignan du 27 février au 5 mars pour, de là, rejoindre la division du général Reille.

et divisionnaire, du 28 novembre) ; Napoléon l'avait admis au traitement d'activité le 23 septembre 1809 et nommé commandant d'armes à Anvers le 1 novembre 1809 ; il le fit le 18 mai 1810 baron de l'Empire.

1513. — Paris, 24 janvier 1809.

A Clarke.

La brigade composée de trois régiments allemands sera commandée par le général de brigade Amey, qui parle l'allemand. Il sera sous les ordres du général de division Reille. Présentez-moi un adjudant-général et deux adjoints parlant allemand pour les envoyer au général Amey. Le général Reille fera toutes les dispositions pour que les administrations de sa division fassent le service de cette brigade et qu'il y ait le nombre de caissons nécessaire.

1514. — Paris, 26 janvier 1809.

M. Boyeldieu [1], colonel du 4e régiment d'infanterie, non encore rétabli de ses blessures de Bergfried et de Heilsberg, demande un congé de convalescence de quatre mois.

Accordé.

1515. — Paris, 27 janvier 1809.

A Clarke.

Désignez le général Saint-Laurent [2] pour diriger le siége de Girone.

1516. — Paris, 4 février 1809.

A Clarke.

Accordez un congé de deux mois au prince Aldobrandini.

1. Louis-Léger Boyeldieu qui sera baron de l'Empire (20 juillet 1808), général de brigade (21 juillet 1811) et de division (7 septembre 1813), et qui sera tué à Dresde le 26 août 1813.

2. Louis-Joseph Auguste-Gabriel Saint-Laurent, général de brigade (29 août 1803) et de division (11 juillet 1807), baron de l'Empire (14 avril 1810).

commandant le 4e régiment de cuirassiers, pour se rendre à Paris[1].

1517. Paris, 13 février 1809.

A Clarke.

Le corps du général Oudinot ne sera formé que de deux divisions dont une sera commandée par le général Claparède. S'il est encore à Paris, donnez lui l'ordre de se rendre à Strasbourg pour y attendre les détachements des conscrits de la garde qui doivent compléter les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, ainsi que les détachements des différents corps d'infanterie de ligne et légère qui doivent être dirigés sur cette place. Il sera chargé de conduire cette colonne.

Le corps du général Oudinot aura besoin de six généraux de brigade : faites-moi connaître ceux qu'il faudra envoyer. Ces généraux devront être rendus du 1er au 15 mars à Strasbourg.

1518. Paris, 13 février 1809.

L'adjudant-commandant Normand, retenu au château de Boudlos, vient d'obtenir sa liberté par ordre de S. M. : il désire être réintégré et employé.

Accordé, sera employé à la division Oudinot.

1519. Paris, 16 février 1809.

Le général de brigade Reynaud demande un congé de trois mois avec appointements.

Accorder deux mois.

[1] [illegible] François Gaëtan Dominique Philippe André Antoine Vincent Nicolas-Louis Gaspard Melchior Balthazar, prince Aldobrandini Borghese, né à Rome le 9 juin 1776, frère du prince Camille, entre dans l'armée française comme officier d'ordonnance du général Macdonald (1798-1799), appelé à Bayonne par Napoléon (cf. une lettre du 14 mai 1808), colonel du 4e cuirassiers (25 juin 1808), général de brigade (2 janvier 1812), disponible (30 décembre 1818), nommé le 3 septembre 1830, sur sa demande, lieutenant général en retraite sans traitement.

1520. — Paris, 16 février 1809.

M. Bachelu, colonel du 11e régiment de ligne, demande un congé de quatre mois pour vaquer à des affaires de famille.

Refusé.

1521. — Paris, 4 mars 1809.

Le général Morand [1], employé à l'armée du Rhin, demande un congé de trois ou quatre mois ; il assure qu'il n'a passé que huit jours au sein de sa famille, dans le cours des quinze dernières années ; on pourrait lui accorder un congé de deux mois.

Refusé.

1522. — Paris, 4 mars 1809.

« Le ministre prie S. M. de vouloir bien faire connaître si MM. les maréchaux d'Empire duc de Conegliano et de Danzig doivent continuer de toucher le traitement de général en chef qu'ils recevaient à l'armée d'Espagne ».

Monsieur le duc de Conegliano ne commande plus l'armée [2]. Le duc de Danzig peut être encore continué. Vous donnerez ordre au duc de Danzig de faire partir le 10 mars ses chevaux et ses bagages pour Metz.

1523. — Paris, 4 mars 1809.

On demande un traitement extraordinaire pour le général Lauberdière [3], commandant la place de Madrid.

Cet officier s'est mal comporté; il a été suspendu et rappelé en France pour rendre compte de sa conduite.

1. Charles Morand.
2. Napoléon avait, en 1808, trouvé la marche de Moncey sur Valence bien lente et bien ridicule, son mouvement sur Ocaña « fort extraordinaire », et il lui reprochait de laisser échapper l'ennemi, de disséminer ses troupes ; aussi l'avait-il remplacé par Lannes.
3. Louis-François-Bertrand Dupont d'Aubevoy, baron de Lauberdière, général de brigade depuis le 12 février 1807, lieutenant-général sous la première Restauration (23 août 1814).

1524. Paris, 6 mars 1809.

A *Clarke*.

Témoignez mon extrême mécontentement au général Lacroix (1) de ce qu'ayant battu un officier français, il a attenté à l'honneur de l'armée et faites lui connaître que je veux lui faire grâce.

1525. Paris, 6 mars 1809.

A *Clarke*.

Donnez ordre au général Marulaz de se rendre à Strasbourg pour prendre le commandement des régiments de marche de cavalerie qui s'y trouvent et de toute la cavalerie de la 5e division militaire. Vous le chargerez d'inspecter les escadrons et régiments de cavalerie qui viendront à être formés à Strasbourg. Il correspondra avec vous.

1526. — Paris, 8 mars 1809.

A *Clarke*.

Donnez ordre au sénateur Klein de partir pour Strasbourg où il sera rendu le 20 pour commander une division de cavalerie;

Au général de brigade Kister (2) de se rendre sans délai à Strasbourg, pour prendre le commandement de la brigade de Bade qui fait partie de la division Legrand;

Au général de brigade Schiner (3) de se rendre à Strasbourg où il devra se trouver le 20 mars; il sera employé dans la division Carra Saint-Cyr et commandera la brigade de troupes de Hesse Darmstadt;

1. Dumoulin Lacroix.
2. Georges Kister, général de 5 février 1799, baron de 29 juin 1808.
3. François-Joseph-Ignace-Maximilien Schiner, général de brigade du 6 mai 1800 et baron de 12 novembre 1809; sera lieutenant-général sous la Restauration (23 septembre 1818).

Au général de brigade Girard dit Vieux de se rendre à Strasbourg où il sera à la disposition du major-général des armées d'Allemagne;

Au général Garnier Laboissière[1] de se rendre à Strasbourg pour être employé dans la cavalerie de l'armée; il devra être à Strasbourg le 20 mars;

Au général Mathieu Dumas de parcourir les divisions militaires où se trouvent les dépôts et quatrièmes escadrons des régiments de cavalerie et les dépôts d'infanterie qui sont à l'armée du Rhin.

1527. — Paris, 9 mars 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général de division Moulin qui a été employé, d'être rendu avant le 1er avril à Strasbourg où il sera à la disposition du major-général.

1528. — Rambouillet, 11 mars 1809.

A Clarke.

Envoyez le général de division Rouyer[2] à Strasbourg où il attendra de nouveaux ordres. Cet officier, parlant allemand, pourra être employé utilement dans les troupes de la confédération.

1529. — Rambouillet, 11 mars 1809.

Le ministre de la guerre du royaume de Westphalie demande que

1. Cf. pièce 1246.
2. Marie-François Rouyer, général de brigade (30 juillet 1799) et de division (24 décembre 1805), avait été jadis lieutenant au régiment de Toscane au service de l'Empereur; le 20 mars 1809 il recevait l'ordre de se rendre à Würzbourg pour former les quatre régiments composés des troupes des maisons ducales de Saxe et des petits princes.

[illegible] de brigade Lorgeou (1) soit autorisé à passer au service d'un [illegible]

Refusé.

1530. Rambouillet, 11 mars 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général Maurin (2) qui a commandé un régiment de carabiniers, de passer la revue des dépôts des dix régiments de carabiniers et de cuirassiers qui sont en deçà des Alpes et de diriger tout ce qu'ils auraient de disponible sur Strasbourg; de se rendre, après cette opération, lui-même à Strasbourg pour les former en régiments de marche et les diriger sur l'Allemagne.

Vous lui recommanderez de ne choisir que des hommes en état de servir.

Il fera partie de l'armée pour pouvoir, dans la circonstance, commander les dépôts de cavalerie.

Vous donnerez ordre au général de brigade Marion (3) de se rendre à Strasbourg où il sera chargé de commander les détachements d'infanterie qui arriveront dans cette ville, de les former en bataillons de marche, en ayant soin de ne laisser partir aucun homme qu'il ne soit parfaitement en état.

1531. Rambouillet, 11 mars 1809.

Le général de brigade Loulet, employé au corps du général Oudinot, demande un congé d'un mois pour se rendre dans ses foyers : l'age très avancé de son père, des affaires de la plus grande importance le

1. François-Nicolas Fririon, général de brigade (17 juillet 1800) et de division (21 juillet 1809), baron de l'Empire (31 janvier 1810).

2. Antoine Maurin, général de brigade depuis le 25 juin 1807 et qui sera baron de l'Empire (23 juin 1810) et général de division (19 février 1814).

3. Charles-Stanislas Marion, général de brigade depuis le 20 août 1805 et qui sera nommé, le 2 septembre 1810, baron de l'Empire.

déterminent à solliciter ce congé, et il n'a pas quitté son poste depuis la campagne de Prusse [1].

Refusé [2]

1532. — Paris, 18 mars 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général de brigade Quétard [3] qui est à l'armée de l'Italie, de se rendre à Parme, pour prendre le commandement du département du Taro, et au général Pouget [4] de se rendre à l'armée d'Italie pour être employé à la division Barbou ou dans toute autre que lui désignerait le vice-roi.

1533. — La Malmaison, 21 mars 1809.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au général de division Puthod de se rendre à Milan pour être employé à l'armée d'Italie;

Aux généraux de division Lasalle et Grandjean, de se rendre à Srasbourg où ils recevront de nouveaux ordres;

Au général Puthod [5], de se rendre à Paris.

1534. — La Malmaison, 22 mars 1809.

A Clarke.

J'ai nommé généraux de brigade les colonels Lamotte

1. Albert-Louis-Emmanuel Fouler, général de brigade (31 décembre 1806) et de division (23 mars 1814), écuyer de l'Impératrice, comte de Relingue (16 septembre 1808).

2. L'intention de l'Empereur, explique le duc de Feltre, est ne point accorder de congé aux officiers généraux qui sont en Allemagne.

3. Jacques Quétard, général de brigade du 23 juin 1799, et qui sera nommé (14 juin 1810), baron de l'Empire.

4. Jean-Pierre Pouget, général de brigade (16 novembre 1793) et de division (14 novembre 1794), baron de l'Empire (12 novembre 1811).

5. Jacques-Joseph-Marie Puthod, général de brigade (19 octobre 1799) et de division (24 novembre 1808), baron de l'Empire (23 mai 1810).

du 4e de dragons, Dalton du 59e de ligne et Barbanègre du 18e [illegible]

Le général Lamotte sera employé dans la division de dragons du général Beaumont.

Le général Dalton sera employé au corps du général Oudinot et le général Barbanègre au corps du duc d'Auerstaedt, mais en le changeant de division.

1535. — La Malmaison, 23 mars 1809.

A Clarke.

Le général de division Vial se rendra à l'armée d'Italie.

Quant au général Monnet, avant d'en disposer, il faut savoir qui le remplacera à Flessingue (2).

Il faut laisser le général de brigade Beaupré (3) au maréchal duc d'Auerstaedt qui l'emploiera comme il jugera convenable.

Le général de brigade Picard (4) sera employé dans la division de cavalerie légère du général Montbrun et se rendra en conséquence à Strasbourg.

1536. — 23 mars 1809.

A M. [illegible] de Périgord, frère de M. le prince de Bénévent, se propose de marier son fils Edouard, chef d'escadron au 6e régiment de hussards, [illegible] avec la fille de la princesse douairière de Courlande.

L'Empereur y consent.

1. Lamotte est Gourlez de Lamotte qui était déjà baron de l'Empire (26 octobre 1808) et qui devint général de division (11 avril 1814); sur Dalton et Barbanègre voir notre tome I, p. 356 et 288.

2. Louis-Claude Monnet, général de brigade (5 avril 1799) et de division (27 août 1803).

3. Jean-Charles Musquinet, dit Beaupré, général de brigade depuis le 4 mars 1807 et baron de l'Empire depuis le 28 janvier 1809.

4. Joseph Denis, dit Picard, général de brigade depuis le 26 février 1803, baron de l'Empire (1 juin 1808) et plus tard (16 août 1820) lieutenant-général.

5. Edmond de Talleyrand-Périgord qui devint duc de Dino, lieutenant en Italie et aide-de-camp de Pino en 1805, lieutenant, puis capitaine en France au 5e hussards (1806), aide-de-camp de Berthier et chef d'escadron au 6e hussards (1807), [illegible] le 26 avril 1814 et lieutenant général le [illegible] octobre 1823. [illegible] Mémoires de Grouvelle, II, p. 93.

1537. — Paris, 24 mars 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général Margaron qui est en Portugal, de se rendre sans délai à Strasbourg.

1538. — Paris, 24 mars 1809.

Le roi des Deux-Siciles, voulant reconnaître les services rendus par le général Lamarque qui vient d'enlever aux Anglais l'île de Caprée, lui a fait don d'une rente perpétuelle de cinq mille francs.

Approuvé, renvoyé au ministre de la guerre.

1539. — Paris, 27 mars 1809.

A Clarke.

Réitérez l'ordre par l'estafette de ce soir au maréchal Jourdan de faire partir deux heures après la réception de votre lettre, le général Merlin ou le général Lasalle, ayant besoin d'un de ces deux officiers pour commander une division de cavalerie.

Ecrivez également que l'on donne ordre aux généraux Bron, Picard et d'Avenay de se rendre sans délai et en toute diligence à Paris.

Indépendamment de l'ordre que vous enverrez au maréchal Jourdan, envoyez directement le même ordre au général Kellermann pour le général Bron ainsi que pour les généraux Picard et d'Avenay.

Envoyez également par duplicata l'ordre au général Picard que l'on m'assure être à Vitoria.

1540. — Paris, 27 mars 1809.

Note des Bureaux.

L'intention de l'Empereur est que le corps d'armée aux ordres de M. le maréchal duc d'Auerstaedt soit composé

de quatre divisions. Suivant l'ordre de l'Empereur, ces quatre divisions doivent avoir chacune trois généraux de brigade et un adjudant commandant :

1re *Division Morand :* Lhuillier, Lacour ; Delort.

2e *Division (Friant) :* Leclerc, Grandeau, Hervo ; Dupont d'Herval.

3e *Division (Gudin) :* Petit, Lorencez, Gilly ; Rainardi.

Division Demont (réserve) :.....

Il manque quatre généraux de brigade et un adjudant commandant.

On proposera les généraux Barbanègre, Le Suire, Razout, Brun, et l'adjudant commandant Fays.

On propose le général Barbanègre, pour la 1re division ; en le nommant général de brigade, l'Empereur a ordonné qu'il fût employé dans une autre division que celle où il se trouve comme colonel du 18e régiment ; il est dans la 2e sous le général Friant.

1541. — Paris, 28 mars 1809.

A Clarke.

Vous donnerez l'ordre aux généraux Lasalle, Picard et Margaron, aussitôt qu'ils seront à Paris, de se diriger sur Strasbourg.

Il faut proposer un autre général pour commander la 6e division militaire.

1542. — 28 mars 1809.

A Clarke.

Donnez l'ordre au général Verdier de se rendre sans délai à Figuières où il prendra le commandement du siége de Girone et du corps que commande le général Reille. Vous donnerez l'ordre au général Reille, aussitôt qu'il aura remis son commandement au général Verdier, de se rendre en toute diligence à Paris.

1543. — Paris, 28 mars 1809.

A Clarke.

J'approuve la proposition que vous m'avez faite d'employer le général Macdonald à l'armée de l'Italie. Donnez-lui l'ordre de se rendre à Milan auprès du vice-roi [1].

1544. — Paris, 28 mars 1809.

Le général de division Bisson demande à rentrer en France : le climat d'Espagne est contraire à sa santé.

Accordé. Le général Bisson se rendra au quartier-général de l'armée d'Italie pour être employé à la défense d'une place; il se rendra à Milan avant le 15 avril, et le général d'Agoult prendra le commandement de la Navarre.

1545. — Paris, 29 mars 1809.

Clarke écrit en son propre nom et au nom du comte de Cessac, directeur général des revues, que M. Leclerc, inspecteur aux revues, membre de la commission établie à Bayonne pour la confection des revues de l'armée d'Espagne, a perdu dans un incendie une maison et dépendances qu'il possédait dans les Ardennes et qui constituaient l'unique ressource de sa famille ; M. de Cessac sollicite en faveur de M. Leclerc une gratification, et le ministre de la guerre, à cause des bons services de cet inspecteur, prie l'Empereur d'accorder deux mille francs.

Accordé.

1. Macdonald, inactif depuis cinq ans, fut donc réemployé grâce à l'intervention de Clarke, et il n'en dit mot dans ses *Souvenirs* (p. 123) : « C'est, je crois, au commencement d'avril que je reçus cet ordre. Le ministre ne m'expliquait pas en quelle qualité je partais et il ne put m'en dire plus long lui-même. Il me montra l'original de la lettre de l'Empereur, remarquable par son laconisme. Elle est à peu près restée dans ma mémoire, ainsi dictée : « M. le duc de Feltre, donnez l'ordre au général Macdonald de se rendre en Italie où il recevra de nouveaux ordres du vice-roi, et je lui saurai gré des services qu'il rendra. » La mémoire de Macdonald ne lui a pas été très fidèle.

1546. — Paris, 29 mars 1809.

Le général Rusca, disponible à Gênes, demande à servir.

Lui donner l'ordre de se rendre au quartier-général de l'armée d'Italie.

1547. — Paris, 30 mars 1809.

Le duc de Raguse est autorisé à proposer un officier général pour chef d'état-major de l'armée de Dalmatie en remplacement du général de division Vignolle qui se rend à l'armée d'Allemagne.

1548. — Paris, 2 avril 1809.

On propose à l'Empereur d'employer le général de brigade sénateur Latour-Maubourg au corps du maréchal duc d'Auerstaedt dans la 4e division d'infanterie commandée par le général Demont.

Le général Latour-Maubourg est nécessaire à Cherbourg où il faut qu'il retourne le plus tôt possible[1].

1549. — Paris, 5 avril 1809.

Le général Brouard qui devait se rendre à l'armée d'Italie, est malade, doit-il rester dans la 12e division ?

Écrire au général Dufour que le général Brouard, étant remplacé par le général Cassagne, doit suivre sa destination.

1550. — Paris, 7 avril 1809.

Le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, prie l'Empereur

1. Latour-Maubourg commandait les gardes nationales du département de la Manche et par intérim la 14e division militaire ; l'Empereur venait de lui accorder un congé.

de donner le grade de chef d'escadron à M. le capitaine Alphonse Gentil, son aide-de-camp [1].

Renvoyé au ministre de la guerre par ordre de l'Empereur.

1551. — Paris, 9 avril 1809.

A Clarke.

Donnez ordre à tous les généraux de brigade et autres officiers venant de l'armée d'Espagne, appartenant soit à l'arme de l'infanterie, soit à l'arme de la cavalerie, soit à celle de l'artillerie, d'être rendus sans délai à Strasbourg et, de là, de rejoindre le quartier-général du prince de Neuchâtel [2].

1552. — Paris, 10 avril 1809.

A Berthier.

Mon cousin, j'ai employé le général Roguet dans ma garde; ainsi, il ne faut plus le compter. Il reste, venant d'Espagne, le général de division Grandjean que j'ai destiné pour commander la 3e division du corps d'Oudinot, laquelle 3e division ne sera formée que lorsque les 5e et 6e compagnies des quatrièmes bataillons seront arrivées. Les généraux de brigade Schramm, Gauthier, Razout, Buget, Brun sont également arrivés d'Espagne et se rendent près de vous. Je ne sais pas si j'ai disposé de tous.

Le général Foucher et le général Couin [3] de l'artillerie se rendent également près de vous.

1. Il ne fut nommé chef d'escadron que le 17 septembre 1810.
2. Ces généraux étaient Grandjean, Gauthier, Couin, Foucher, Schramm, Razout, Lagrange, Brun, Picard.
3. Louis-François Foucher de Careil, général de brigade (29 août 1803) et de division (3 mars 1807), baron de l'Empire en mai 1808 ; sur Couin, voir notre tome I, p. 302.

1553. — Paris, 10 avril 1809.

A Clarke.

Ordonnez au maréchal duc de Montebello de partir la nuit prochaine en poste pour Strasbourg et de là pour le quartier-général de l'armée d'Allemagne.

1554. — Paris, 10 avril 1809.

Clarke à Bessières.

Monsieur le maréchal, S. M. l'Empereur vient de me commander de vous ordonner de sa part de partir la nuit prochaine en poste pour vous rendre à Strasbourg et de là au quartier-général de l'armée d'Allemagne.

1555. — Strasbourg, 10 avril 1809.

Daru à Boerio, intendant du corps du maréchal duc de Rivoli, à Ulm.

J'ai l'honneur de vous envoyer, mon cher camarade, un état des possessions situées en Souabe appartenant à des princes attachés à la maison d'Autriche. Une partie se trouve dans le pays qu'occupent les armées de l'Empereur. S. M. pense que les généraux qui sont à proximité de ces possessions, pourraient y faire fournir les chevaux, mulets, bois, chariots et approvisionnements dont l'armée aurait besoin, c'est-à-dire faire supporter de préférence à ces possessions le fardeau de la guerre, sans pourtant mettre dans cette conduite rien de trop ostensible. Veuillez bien vous concerter avec MM. les généraux pour remplir l'objet que S. M. se propose et pour apporter dans l'exécution de cette mesure toute la sagesse et la prudence convenables.

1556. — Paris, 11 avril 1809.

A Clarke.

Le major Ameil, qui est un assez bon soldat, quoique mauvaise tête (1), est en prison à Paris pour une discussion qu'il a eue avec son colonel. Envoyez-le à la division Montbrun où il sera employé. J'ai l'espérance que cet officier se distinguera et fera oublier ses sottises.

1557. — Paris, 12 avril 1809.

Etat nominatif des officiers supérieurs et particuliers qui se sont le plus distingués à la bataille de Medellin et pour lesquels le duc de Bellune demande des récompenses.

Renvoyé au ministre de la guerre pour proposer des avancements pour ceux qui n'en auraient pas déjà obtenu dans cette campagne d'Espagne.

1558. — Paris, 12 avril 1809.

Le débarquement des troupes françaises revenues de Portugal sur des transports anglais a coûté 22.905 francs ; on demande que ces dépenses soient acquittées sur les fonds du ministère de la guerre.

Accordé.

1559. — Paris, 12 avril 1809.

Le général de division Morlot est mort à Bayonne le 20 mars 1809 ; sa veuve implore les bontés de l'Empereur (2).

Renvoyé au ministre de la guerre pour me proposer à lui accorder une pension.

1. Ameil, disait-il encore le 19 août 1810, « est un homme d'exécution ». Bientôt colonel du 24e chasseurs, baron de l'Empire (9 mars 1810), Auguste-Jean-Joseph-Gilbert Ameil fut promu général de brigade le 21 novembre 1812.
2. Cf. sur Morlot notre tome I, p. 112 et 247.

1560. Burghausen, 29 avril 1809.

A *Clarke*.

Mon intention est que le duc de Valmy se rende à Mayence et qu'il soit réunie dans le comté de Hanau une division. Vous en donnerez le commandement au duc de Valmy qui aura sous ses ordres les généraux de division Rivaud et Beaumont et le général de brigade Boyer. Vous nommerez deux autres généraux de brigade pour être employés dans ce corps qui s'appellera *corps d'observation de l'Elbe* et sera réuni à Hanau.

1561. Enns, 4 mai 1809.

Le général de division Delaroche est sans destination depuis que le dépôt de cavalerie qu'il commandait à Auch, a été dissous ; il demande avec instance de l'emploi.

. Il faut qu'il se rende à l'armée d'Espagne pour commander les dépôts de cavalerie.

1562. — Enns, 4 mai 1809.

On propose d'employer activement les généraux Bourcier [1] et Frelliard.

Il faut que ces généraux se rendent en Espagne pour y commander les dépôts de cavalerie.

1563. — Enns, 5 mai 1809.

A *Clarke*.

Accélérez le départ des généraux Bourcier et Laroche, et trouvez-moi quelques autres vieux généraux de cavalerie; ils me seront nécessaires pour surveiller et commander les dépôts.

1 François-Antoine-Louis Bourcier, général de division (depuis le 10 août 1794), conseiller d'État, inspecteur général de la cavalerie, comte de l'Empire (29 juin 1808).

1564. — Saint-Pölten, 10 mai 1809.

On a fait payer provisoirement M. le colonel Dériot qui commande la garde à Paris et aux environs, comme le colonel de la garde ; on prie S. M. d'approuver cette mesure.

Refusé.

1565. — Schœnbrunn, 11 mai 1809.

Berthier à Clarke.

L'Empereur, d'après la demande de M. le maréchal duc de Valmy, a décidé que M. le général de brigade Boyer [1] continuerait à être chef d'état-major de ce maréchal.

1566. — Schœnbrunn, 17 mai 1809.

Le général de brigade Brouard est toujours malade ; on propose de l'employer dans la 12e division militaire.

Approuvé.

1567. — Schœnbrunn, 18 mai 1809.

Quelles mesures faut-il adopter pour le paiement de l'indemnité de logement en Toscane ?

A dater du 1er janvier 1809, il en sera de ce pays comme du Piémont, on procédera de la même manière.

1568. — Ebersdorf, 30 mai 1809.

Le maréchal duc de Rivoli demande des récompenses pour les officiers de son état-major : croix d'officier pour Sainte-Croix, grade d'adjudant commandant pour Loverdo, de capitaine pour Renique et Porcher, la croix de légionnaire pour le lieutenant Masséna, le lieute-

1. Pierre Boyer, dit Pierre le Cruel, général de brigade depuis le 29 mars 1801 et qui sera nommé général de division le 16 février 1814.

mont Doré et le titre de comte d'Hochberg et la décoration de commandeur de la Légion pour François.

Renvoyé au prince de Neuchâtel pour me représenter ces demandes.

1569. Schœnbrunn, 5 juin 1809.

On propose d'employer le général Rostolan soit en Allemagne soit dans une division de l'intérieur.

Dans le Nord, 24e division.

1570. Schœnbrunn, 7 juin 1809.

Le général de division Puthod nommé à ce grade par décret du 7 décembre 1808, demande à prendre rang à dater du 16 novembre : S. M. a nommé, ce jour-là, le général Pacthod, mais elle avait l'intention de récompenser le général de brigade Puthod qui commandait les 94e et 95e à la bataille de Spinosa ; par l'effet d'une erreur de nom, Pacthod a recueilli le fruit de la conduite que Puthod avait tenue dans cette circonstance.

Accordé.

1571. Schœnbrunn, 11 juin 1809.

Le ministre a fait traiter sur le pied de guerre le corps d'observation de l'Elbe, à partir du jour où il a passé le Rhin.

Approuvé.

1572. Schœnbrunn, 12 juin 1809.

A *Jérôme*.

Je n'ai point de confiance dans vos généraux tels qu'un général d'Albignac[1] qui ne s'est pas battu et qui n'a pas servi dans nos rangs.

1. Omis dans la lettre 15.342 de la *Correspondance*. Cf. Du Casse, *Supplément*, p. 146. Philippe-François-Maurice d'Albignac ne fut maréchal de camp en France que le 29 novembre 1814 et devint lieutenant-général le 25 avril 1821.

1573. — Schœnbrunn, 26 juin 1809.

Le maréchal Bernadotte expose que depuis l'époque où il a reçu l'ordre de quitter Hambourg pour se rendre à l'armée, il a fait l'avance d'une somme de 24.802 francs pour frais de poste et autres dépenses extraordinaires relatives au service ; il en donne la note et en demande le remboursement.

Renvoyé au major-général, accordé.

1574. — Schœnbrunn, 27 juin 1809.

Berthier au général Beker.

L'Empereur, monsieur le général Beker, me charge de vous faire connaître que, prenant en considération votre état de santé qui ne vous permet pas de vous livrer à l'activité du service du chef d'état-major, S. M. désire que vous vous rendiez en France où elle utilisera d'une autre manière vos services.

1575. — Schœnbrunn, 27 juin 1809.

On propose de donner au duc de Valmy le commandement en chef de l'armée de réserve du Rhin, composée des troupes des 5e et 26e divisions militaires ; son quartier-général serait à Mayence.

Approuvé. Son quartier-général sera à Strasbourg.

1576. — Ile Napoléon, 2 juillet 1809.

A Berthier.

Mon cousin, j'ai nommé général de brigade le major Friederichs[1], des fusiliers de ma garde. Donnez lui l'ordre de se rendre demain 3, avant midi, au corps du duc de Rivoli où il remplacera le général Ledru.

1. Jean-Parfait Friederichs, baron de l'Empire depuis le 2 février 1809, qui devint général de division (23 septembre 1812) et périt à Leipzig.

1577. — Schœnbrunn, 23 juillet 1809.

Le général Menou touche encore son traitement de 200.000 francs de commandant général des départements au-delà des Alpes, et, en outre, 10.000 francs par mois, comme président du Conseil de liquidation de la Toscane. On prie Sa Majesté de faire connaître si elle approuve ces paiements.

Il en jouira jusqu'au 1er janvier 1810; le prévenir que son traitement finira à cette époque.

1578. — Schœnbrunn, 31 juillet 1809.

Le général de division Dessaix prendra le commandement de la 2e division du 4e corps d'armée en remplacement du général Carra Saint-Cyr, nommé au commandement de la place de Dresde.

1579. — Schœnbrunn, 12 août 1809.

Le général Lamarque, employé à l'armée d'Italie, se rendra auprès de M. le maréchal duc de Raguse pour servir dans son corps d'armée comme chef d'état-major.

1580. — Schœnbrunn, 12 août 1809.

« Sire, écrit Berthier, il n'existe point de général de brigade sous le nom de Girard-dit-jeune. Je ne connais que le général Girard-dit-Vieux. Il y a un autre général de brigade du nom de Girard qui était sous-chef de l'état-major du grand duc de Berg.

Girard dit jeune était chef d'état-major du général Leclerc [1].

1. L'Empereur se trompait, et Jean-Pierre Girard dit Vieux, général de brigade depuis le 2 novembre 1793, s'appelait Vieux parce qu'il avait jadis, lorsqu'il fut proscrit à Genève, pris le passeport d'un de ses amis, nommé Vieux, et, disait-il, « j'ai conservé un nom qui m'a rendu à la liberté ». C'était du reste, nous dit Thiebault, un homme simple, bienveillant, estimable.

1581. — Schœnbrunn, 17 août 1809.

Le général de brigade Preval ne peut plus supporter les fatigues du service militaire.

Lui accorder sa retraite [1]).

1582. — Paris, 20 août 1809.

Le duc de Feltre [2]) *à Bessières.*

L'intention de l'Empereur est que V. E. se rende en poste à Lille pour y prendre le commandement supérieur de la 16e division militaire et de trois divisions de gardes nationales de réserve qui se rassemblent à Saint-Omer, Lille et Ostende sous les ordres des généraux Gouvion, Latour-Maubourg et Vaubois et qui forment un total de 30.000 hommes.

1583. — Schœnbrunn, 27 août 1809.

On soumet la liste des officiers généraux d'Espagne qui ont obtenu l'autorisation de rentrer en France pour y soigner leur santé.

Faire enquête et faire réellement enquête sur la santé de ces officiers par la voie de la gendarmerie.

1584. — Schœnbrunn, 30 août 1809.

Le lieutenant en premier aux grenadiers à pied de la garde impériale Dominique Crousse donne sa démission : il est l'aîné de six enfants, dont trois sont au service, et son père infirme a soixante-dix ans ; il croit être le seul qui puisse suivre les intérêts de la famille

Accordé. Renvoyé au major-général.

1. Préval protesta ; il ne voulait pas « s'éloigner de toutes fonctions », et il fut maintenu.
2. Clarke, comte d'Hunebourg depuis le 24 avril 1808, a été nommé le 15 août 1809 duc de Feltre.

1585. Schœnbrunn, 6 septembre 1809.

On rend compte de la permission accordée au sieur Lallemand, colonel du 27e dragons en Espagne (1), pour aller prendre les eaux en France et rétablir sa santé.

Faire aller le major du régiment à sa place.

1586. Schœnbrunn, 17 septembre 1809.

Hyacinthe Ottomani, chasseur du 2e bataillon du Golo, demande à passer au service du roi de Naples dans le régiment Royal Corse pour se rapprocher du général Ottavi son oncle.

Accordé.

1587. — Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Le duc de Rivoli demande qu'on donne momentanément au général Marulaz le commandement de la 6e division militaire pour qu'il soigne sa santé chez lui, à Besançon, et se rétablisse de ses blessures.

Lui donner ordre de se rendre à Besançon.

1588. Schœnbrunn, 27 septembre 1809.

On met sous les yeux de l'Empereur l'état des officiers généraux (2) employés à l'armée d'Espagne et rentrés en France en vertu de congés de Sa Majesté Catholique ou des commandants des corps de l'armée.

Me faire connaître si ces généraux sont disponibles; mon intention est qu'ils ne rentrent en Espagne que sur mes ordres, voulant les employer à conduire des siéges.

1. François-Antoine Lallemand, baron de l'Empire depuis le 29 juin 1808 et qui sera général de brigade le 6 août 1811 et général de division le 30 mars 1815.

2. Les généraux de division Maurice Mathieu et Valence, les généraux de brigade Digeon et La Martinière, l'adjudant commandant Forestier.

1589. — Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

Le maréchal Davout, autorisé à faire venir sa femme, apprend qu'elle est en route et demande la permission d'aller au devant d'elle jusqu'à Vienne.

Le major-général lui répondra qu'il n'y a pas d'inconvénient.

1590. — Schœnbrunn, 12 octobre 1809.

On propose (30 août) d'élever le général de brigade sénateur Latour-Maubourg au grade de général de division.

Revenu sans décision.

1591. — Schœnbrunn, 15 octobre 1809.

Le nommé Staps, natif d'Erfurt [1], saisi dans la cour de Schönbrunn armé d'un poignard, sera traduit devant une commission militaire composée de tous officiers de gendarmerie.

1592. — Fontainebleau, 31 octobre 1809.

Le général Gratien demande à être rétabli sur le tableau de l'armée et à être employé.

Il sera employé dans la division Loison.

1593. — Fontainebleau, 31 octobre 1809.

M. Dulong, colonel du 31e régiment d'infanterie de ligne [2], blessé

1. Frédéric Staps avait travaillé comme apprenti dans une fabrique d'Erfurt, mais il était fils du pasteur de Naumbourg. Voir la lettre écrite trois jours auparavant par Napoléon à Fouché sur ce « petit misérable » dont il faut, autant que possible, ne pas parler.
2. Dulong de Rosnay ; cf. tome I, p. 243.

grièvement en Portugal, a perdu tous ses équipages ; on propose de lui accorder une indemnité de 1200 francs, à cause des frais que lui occasionne sa blessure.

Accordé.

1594. Fontainebleau, 31 octobre 1809.

On informe l'Empereur que le sieur Bonnemains, colonel du 5e régiment de chasseurs à cheval, a été autorisé par S. M. à s'absenter de l'armée pendant deux mois pour rétablir sa santé.

Donner ordre au major d'aller le remplacer.

1595. — 4 novembre 1809.

S. M. est priée de faire connaître si M. le colonel Dériot conservera le commandement des dépôts de la garde.

Le commandement du dépôt de la garde finira, le colonel [1] étant arrivé.

1596. — Paris, 5 novembre 1809.

Le général de brigade Fouler au duc de Feltre.

S. M. l'Empereur que je viens de voir à son lever, a eu la bonté de m'accorder la permission de me marier et de me permettre de prendre le temps nécessaire pour terminer cette affaire. J'ose supplier V. E. de m'accorder le mois prochain.

1597. — Fontainebleau, 7 novembre 1809.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au maréchal Ney de partir le 8 pour

1. Dorsenne.

aller reprendre le commandement de son corps d'armée en Espagne.

1598. Fontainebleau, 9 novembre 1809.

Lettre de Clarke à propos des quatre dépôts de cavalerie qu'il faut former en France. N'employer ni Delaroche qui d'ailleurs a fait une chute grave, ni Treillard à cause de certains abus très préjudiciables au service. Envoyer Delaroche commander la 7e division militaire et Treillard, en Espagne ou ailleurs. Confier le dépôt de Versailles à D'Oullenbourg (1) sujet à des coups de sang qui lui interdisent les climats méridionaux ; le dépôt de Tours à Pagès ; celui d'Angoulême à Palmarole ; celui de Mont-de-Marsan, à Reynaud. Peut-être faudrait-il placer ce dernier dépôt à Libourne pour mieux trouver des fourrages et les objets d'équipement. Peut-être aussi devrait-on remplacer par Duverger le général Palmarole (2) qui serait employé dans une division de cavalerie à l'armée d'Espagne.

Approuvé tout cela, hormis qu'il ne faut pas employer le général Palmarole au dépôt. Il faut ensuite mettre ces quatre dépôts sous les ordres du général Bourcier. Les commandants des quatre dépôts correspondront avec le général Bourcier, lequel correspondra avec le ministre de la guerre et l'armée d'Espagne. J'approuve qu'on établisse à Libourne un autre dépôt.

1599. Paris, 15 novembre 1809.

La Consulta de Rome pourvoit aux services des convois et transports, du chauffage, de l'éclairage et du casernement ; est-ce qu'à dater du 1er janvier prochain, la France se chargera de ces services ?

Cela entrera dans le budget.

1. D'Oullenbourg, général de brigade depuis le 4 avril 1807, et vingt ans après (31 octobre 1827), lieutenant-général ; baron de l'Empire (26 octobre 1808).
2. François-Palmarole, général de brigade depuis le 13 juin 1795 et qui sera baron de l'Empire (12 novembre 1811).

1600. Paris, 21 novembre 1809.

Le général de brigade Bourke [1] employé à l'armée du Nord, demande un congé de trois mois avec appointements.

Après la prise de l'île de Walcheren.

1601. — Paris, 21 novembre 1809.

On propose de confier au général de division Dallemagne le commandement de la 18e division militaire, commandée par intérim par le général de brigade Veaux.

Le général Devaux (*sic*) est bon pour cette division.

1602. Paris, 25 novembre 1809.

Berthier à Clarke.

D'après les intentions de l'Empereur, je donne l'ordre au général de division Bertrand, commandant en chef le génie de l'armée d'Allemagne, et au général Lariboisière, commandant en chef l'artillerie de la même armée, de se rendre le plus tôt possible à Paris; le général Bertrand laissera le commandement du génie au général Tousard [2] et le général Lariboisière, celui de l'artillerie au général Hanicque [2].

1603. — Paris, 30 novembre 1809.

Le général de brigade Schramm, blessé à Ratisbonne, a obtenu le 8 août un congé de trois mois; il désire se rendre utile dans l'intérieur; on propose de lui confier le commandement du Bas-Rhin.

Approuvé.

1. Jean-Raymond-Charles Bourke, adjudant commandant de la garde impériale, baron de l'Empire (16 septembre 1808), général de brigade (23 juillet 1809) et de division (17 novembre 1813).

2. Cf. sur Tousard notre tome I, p. 338-339. Quant à Hanicque (Antoine-Alexandre), général de brigade depuis le 29 août 1803 et de division depuis le 3 mars 1807, il était baron de l'Empire depuis le 2 juillet 1808.

1604. Paris, 30 novembre 1809.

Le général de brigade Zénardi demande un congé de convalescence de trois mois avec appointements :

Laissé à la décision du duc de Castiglione.

1605. — Paris, 5 décembre 1809.

Le nommé Maréchal, soldat au 8e de ligne à l'armée d'Espagne, demande à rentrer dans ses foyers : il vient de perdre sa femme qui laisse quatre enfants en bas âge et sans moyens de subsistance ; on propose de faire une exception en faveur de Maréchal et de lui accorder un congé absolu.

Accordé.

1606. — Paris, 9 décembre 1809.

Donnez ordre au général Lagrange[1] de se rendre à Paris.

1607. — Paris, 14 décembre 1809.

Le roi des Deux-Siciles refuse de payer les détachements de l'armée française qui ont quitté momentanément le royaume de Naples pour poursuivre des brigands qui menaçaient la sûreté de son territoire et qui se trouvaient dans les états du Saint-Siège.

Cela est ridicule.

1608. — Paris, 15 décembre 1809.

La Consulte de Rome étant prorogée au 1er avril 1810, doit-elle, pendant le premier trimestre de 1810, continuer à pourvoir aux services ?

Au 1er janvier, Rome est traitée comme la France.

1. Le Lièvre de Lagrange (François), général de brigade (25 juin 1807) et de division (29 juin 1809), celui qu'on nommait le Manchot.

1609. — Trianon, 17 décembre 1809.

A Joseph.

Je ne sais ce que vous entendez par des bruits répandus. Si des sots répandent des bruits qui compromettent la tranquillité publique, faites les arrêter[1].

1610. — Trianon, 19 décembre 1809.

A Berthier.

Faites connaître au duc de Dalmatie que j'apprends avec indignation qu'une partie des prisonniers faits à la bataille d'Ocana avaient été relâchés, et même qu'on avait remis les armes à la main à plusieurs; que, quand je vois une pareille conduite, je me demande: est-ce trahison ou imbécillité? N'y a-t-il donc que le sang français qui doit couler sans regret et sans vengeance en Espagne[2]?

1611. — Schœnbrunn, 19 décembre 1809.

Au duc de Feltre.

La Dalmatie faisant partie des provinces illyriennes, le commandant doit s'adresser au duc de Raguse pour tous ses besoins.

1612. — Trianon, 19 décembre 1809.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur m'envoie le rapport ci-joint du duc de Dalmatie. S. M. me charge de vous voir pour les récompenses

1. Post-scriptum de la lettre où Napoléon envoie à Joseph le *Moniteur* qui annonce son mariage avec Marie-Louise ; cf. Du Casse, *Supplément*, p. 125.
2. Du Casse, *Supplément*, p. 125.

à accorder à ceux qui se sont distingués dans les différentes batailles. S. M. désire que je lui soumette les différentes demandes, après avoir pris votre avis.

1613. — Paris, 20 décembre 1809.

Le duc de Feltre à Augereau.

Monsieur le maréchal, j'ai soumis à l'Empereur la demande faite par Votre Excellence en faveur du général de brigade Augereau [1] qu'elle désire avoir pour chef d'état-major du 7e corps de l'armée d'Espagne. S. M. m'a fait connaître qu'Elle n'approuvait pas ce choix, parce qu'il est contre les principes qu'un maréchal d'Empire ait auprès de lui son frère pour chef d'état-major.

1614. — Paris, 28 décembre 1809.

Le roi de Naples demande que les adjudants commandants Chavardès [2] et Jean Thomas et le colonel Goguet de la 22e légère soient nommés généraux de brigade.

Refusé.

1615. — Paris, 28 décembre 1809.

Propositions faites en faveur des officiers généraux et d'état-major des 1e, 2e, 4e, 5e et 7e corps de l'armée d'Espagne.

Ecrit par le comte de Lobau.

L'Empereur ordonne que ceci soit renvoyé à S. A. le prince de Neuchâtel afin de savoir ce qui a été fait; ce

1. Le frère cadet du maréchal, Jean-Pierre Augereau, général de brigade depuis le 8 mai 1804, baron de l'Empire (13 août 1811) et sous la première Restauration (27 janvier 1815), lieutenant-général.

2 Chavardès (voir sur lui notre tome I, p. 74), n'eut jamais les étoiles; Jean-Thomas et Louis-Antoine Goguet, plus heureux, furent nommés généraux de brigade, le premier, le 22 juillet 1813, le second, le 6 août 1811.

prince doit connaître des avancements de cette nature. L'intention de S. M. est que le colonel Meunier[1] soit nommé général de brigade si déjà cette promotion n'a été faite.

1616. — Paris, 31 décembre 1809.

Le général de brigade Doumerc[2], employé dans la 1re division de grosse cavalerie de l'armée d'Allemagne, demande un congé de quatre mois pour régler des affaires importantes.

Accordé s'il y a un général de division.

1617. — Paris, 1 janvier 1810.

Le duc de Feltre à Chambarthiac.

Sa Majesté l'Empereur à qui j'ai rendu compte de la réclamation que vous avez formée pour obtenir le commandement en chef du génie à l'armée d'Allemagne, de préférence à M. le général Tousard qui s'en trouve pourvu, a décidé que cet officier-général conserverait ce commandement; elle n'a eu d'autre motif que de vous laisser chargé d'un service dans lequel vous lui avez donné de nouvelles preuves de talents et de dévouement[3].

1618. — Paris, 3 janvier 1810.

Le général Abbé[4], employé à l'armée d'Italie, demande à être employé à l'armée d'Espagne.

Accordé, l'envoyer à Bayonne.

1. Claude-Marie Meunier; la promotion fut faite le 8 janvier 1810; et plus haut, lettre 1456.
2. Jean-Pierre Doumerc, général de brigade depuis le 31 décembre 1806, fut nommé baron de l'Empire le 2 août 1808 et général de division le 30 novembre 1811.
3. Il était chargé en chef des travaux de Passau.
4. Louis-Jean-Nicolas Abbé, général de brigade (1 mars 1807) et de division (31 juillet 1811), baron de l'Empire (30 octobre 1810); et sur lui nos *Lettres de 1815*, p. 372.

1619. — Paris, 3 janvier 1810.

Le général de brigade De Grave, qui commande l'île d'Oleron [1], désire se retirer dans ses foyers jusqu'à ce que sa santé soit rétablie.

Accorder la retraite.

1620. — Paris, 3 janvier 1810.

Il est indispensable d'accorder de suite une somme de 347.344 francs pour les dépenses d'habillement et d'équipement des gendarmes tirés de la ligne pour l'armée d'Espagne.

Accordé de suite.

1621. — Paris, 5 janvier 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au maréchal Oudinot de se rendre à Anvers pour prendre le commandement de l'armée du Nord.

1622. — Paris, 9 janvier 1810.

Le duc de Feltre à Bessières.

M. le maréchal, l'Empereur a été informé que Votre Excellence avait autorisé le général de division Lamarque à se rendre à Bayonne. Sa Majesté m'ordonne de vous témoigner son mécontentement. Sa Majesté s'est réservé à elle seule le droit de déplacer les officiers-généraux employés dans les armées, et la permission que vous avez accordée au général Lamarque, est dans la classe de celles que je ne puis expédier moi-même qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur. Si les généraux en chef pouvaient par leur propre autorité permettre aux officiers-généraux de

1. L'Empereur lui avait donné le 14 avril 1805 le commandement de l'île d'Oléron.

s'absenter de l'armée, il en résulterait souvent que les ordres de l'Empereur ne trouveraient pas à leur poste les généraux auxquels ils seraient destinés. Conformément aux intentions de l'Empereur, j'adresse au général Lamarque l'ordre de retourner à l'armée du Nord où il attendra la décision de Sa Majesté sur sa destination ultérieure [1].

1623. — Paris, 13 janvier 1810.

Le maréchal prince d'Essling désire qu'il soit accordé un congé au général de division Friron, son chef d'état-major.

Ce congé lui sera accordé lorsque le 4e corps sera dissous.

1624. — Paris, 13 janvier 1810.

Le général de brigade Piré [2], qui commandait la 4e brigade de cavalerie légère de l'armée d'Allemagne, demande un congé de convalescence.

Aussitôt que sa brigade sera placée définitivement

1625. — Paris, 15 janvier 1810.

Le général Lagrange demande un congé de convalescence, et il ne l'a demandé que lorsque l'évacuation de la Haute-Autriche dont il était gouverneur, a été ordonnée.

Accordé.

1. Napoléon avait écrit au duc de Feltre le même jour : « Témoignez mon mécontentement au duc d'Istrie de la permission qu'il a donnée au général Lamarque d'aller dans sa famille ; ordonnez au général Lamarque de retourner à son poste. »

2. Piré, général de brigade depuis le 10 mars 1809, sera général de division le 15 octobre 1813 ; il était, depuis le 2 août 1808, baron de l'Empire.

1626. — Paris, 18 janvier 1810.

Au duc de Feltre.

Le corps d'observation de Hollande n'existe plus. Il faut porter dans le livret des divisions militaires les troupes qui se trouvent 11e et 31e divisions. Je désire que les états des armées de Naples, d'Italie et d'Illyrie soient compris dans les mêmes livrets, ainsi que le camp de Boulogne qui sera placé dans la 16e division, en distinguant les troupes qui sont composées de celles qui ne le sont pas. Ainsi, pour avoir l'état général de situation de mes troupes, je n'aurai que le livret des divisions militaires, le livret des armées d'Espagne et de Portugal, le livret d'Allemagne, le livret d'artillerie et du génie et le livret des régiments par ordre numérique. Faites-moi faire une récapitulation de l'état de mes troupes au 1er janvier 1810 par division militaire, par armée et par corps. Faites-en ôter ce qui ne serait pas à la solde de la France, tel que les étrangers qui sont en Espagne et en Portugal, les Italiens, les Napolitains, etc. On mettra un article à part pour les étrangers qui sont payés par le trésor.

Ecrivez au roi de Naples et au vice-roi de vous envoyer tous les mois des états de situation, afin que vous puissiez toujours me faire bien connaître la situation de mes troupes [1].

1627. — Paris, 21 janvier 1810.

Le duc de Padoue [2] demande un congé pour régler quelques affaires.

Aussitôt que sa division sera définitivement placée

1. Cette lettre, comme les lettres 1656 et 1715, est tirée du *Supplément* de Du Casse, p. 136 et 138.

2. Jean-Thomas Arrighi de Casanova, général de brigade (25 juin 1807) et de division (25 mai 1809), colonel des dragons de la garde impériale, duc de Padoue depuis le 24 avril 1808.

1628. — Paris, 21 janvier 1810.

Le général Dulauloy, envoyé en novembre 1808 au 2e corps de l'armée d'Espagne sur la demande du maréchal duc de Dalmatie pour commander en chef l'artillerie, était plus ancien que les généraux Laribossière et Senarmont sous lesquels il a ne[illegible] servi sans faire d'observations. Il faudrait lui donner un autre commandement.

Le remplacer d'abord par un général de brigade [1].

1629. — Paris, 22 janvier 1810.

Le général Seras sera envoyé à Orléans pour organiser et commander la division à l'arrière-garde de l'armée d'Espagne.

1630. — Paris, 26 janvier 1810.

On propose de remplacer le général de division Caulaincourt [2] malade, dans le commandement de la division de cavalerie du 8e corps de l'armée d'Espagne soit par le général Valence, soit par le général Trelliard.

Ni l'un ni l'autre.

1631. — Paris, 27 janvier 1810.

Berthier au duc de Feltre.

Conformément aux intentions de l'Empereur, je donne l'ordre au général de brigade Digeon [3] d'aller prendre le commandement de la 1re brigade de la 4e division de dragons attachée au 2e corps de l'armée d'Espagne.

Et au général de brigade Fouler d'aller prendre le commandement de la 2e brigade de la 3e division de dragons qui est attachée au 4e corps d'armée.

1. Ce fut le général Tiriet [illegible] sur Dulauloy, notre tome I, p. 53.
2. Auguste Caulaincourt.
3. Alexandre Digeon, général de brigade 31 mars 1807 et qui sera général de division 2 mars 1813.

Ces deux généraux étaient disponibles au moyen de la dissolution de la cavalerie qui était précédemment attachée aux divisions Loison et Reynier; je leur donne l'ordre de se rendre de suite à leur nouvelle destination.

1632. — Paris, 29 janvier 1810.

Le sieur Cousin, sous-lieutenant quartier-maître du 2e hussards, blessé à Jemappes d'un coup de feu qui lui traversa la tête et toujours affecté de douleurs et de rhumatisme, demande un congé absolu.

Accordé.

1633. — Paris, 29 janvier 1810.

Le général de brigade Razout, employé au 2e corps de l'armée d'Allemagne, demande un congé de trois mois avec appointements.

Accordé avec moitié d'appointements.

1634. — Paris, 2 février 1810.

Le général Vouillemont [1], commandant sur la frontière des Hautes Pyrénées, a fait occuper le 25 janvier par 300 chasseurs des montagnes de la Haute Garonne le fort de Venasque pour rendre disponibles les troupes que le général Suchet y avait mises en garnison et qui rentrent à leur corps d'armée.

Renvoyé au ministre de la guerre pour ordonner qu'on y mette un bon commandant militaire, des vivres et un bon commandant d'artillerie.

1635. — Paris, 7 février 1810.

Le général Seras demande l'autorisation de venir à Paris passer vingt-quatre heures pour voir son frère dont l'état est désespéré.

Accordé.

1. Armand-Nicolas Vouillemont, général de brigade (21 mai 1800) et baron de l'Empire (12 avril 1813).

1636. — Paris, 7 février 1810.

Au duc de Feltre.

Le général d'artillerie Seroux étant en retraite, il est convenable de donner le commandement de l'artillerie de l'armée du Brabant au général Dulauloy.

1637. — Paris, 7 février 1810.

On demande les ordres de S. M. sur les officiers généraux et supérieurs restés disponibles après la nouvelle organisation de l'armée du Nord.

Darnaud et Duval (F.) seraient convenablement placés dans la 27e ou 28e.

Approuvé.

Fabre Fonds pourrait commander le dépôt de cavalerie d'Orthez.

La retraite.

Humbert, jeune, brave, propre à un coup de main, est recommandé par le duc d'Istrie, et le duc de Reggio paraît avoir été content de lui ; on pourrait l'envoyer au 6e corps de l'armée d'Espagne.

La retraite.

Hector Legros pourrait être envoyé à l'armée d'Illyrie.

La retraite.

Fortin serait mis à la disposition du duc de Castiglione qui manque d'officiers d'état-major.

Approuvé.

L. C. L. sur Darnaud la pièce 1482 et sur Humbert et Hector Legros notre tome I. Duval (François-Raymond) et Fabre Fonds, frère de Fabre d'Églantine, étaient deux généraux de brigade promus en 1793 ; Fortin était adjudant général.

1638. — Paris, 8 février 1810.

Décret qui divise l'Espagne en quatre gouvernements :

Considérant que les sommes énormes que nous coûte notre armée d'Espagne, appauvrissent notre trésor et obligent nos peuples à des sacrifices qu'ils ne peuvent plus supporter : considérant d'ailleurs que l'administration espagnole est sans énergie et nulle dans plusieurs provinces : ce qui empêche de tirer parti des ressources du pays et les laisse au contraire tourner au profit des insurgés.

1639. — Paris, 12 février 1810.

Berthier au duc de Feltre.

D'après l'ordre de l'Empereur, je viens d'écrire au général de brigade Fouler, commandant la cavalerie de la 2e division de réserve de l'armée d'Espagne, de se rendre à Paris pour y reprendre son service d'écuyer près de Sa Majesté.

1640. — Paris, 19 février 1810.

Il faudrait nommer un général de brigade pour se rendre à Orléans et réunir la 2e brigade de la division d'arrière-garde [1].

1641. — Rambouillet, 21 février 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Ricard de se rendre sur-le-champ chez lui : prévenez-le qu'il est mis au traitement de réforme et qu'il ne doit pas sortir de sa commune, et ne doit plus se mêler d'affaires ni de correspondance [2].

1. Brenier-Montmorand fut nommé.
2. D'où venait sa disgrâce ? Il dit lui-même : « Je suis puni pour avoir exécuté un ordre d'un général en chef comblé de témoignages d'estime, de satisfaction et de la plus haute confiance de notre auguste souverain. Je suis puni pour n'avoir pas regardé comme traître et parjure

1642. Rambouillet, 21 février 1810.

Le général de division Drouet demande la décoration d'officier de la Légion d'honneur pour quelques officiers bavarois.

L'Empereur a renvoyé cette affaire à un autre moment (1).

1643. Rambouillet, 22 février 1810.

Au duc de Feltre.

Confiez le commandement de la 10e division militaire au général Travot.

1644. Paris, 4 mars 1810.

Le général de brigade Dufour (2) employé à l'armée de Naples, demande un congé.

Refusé.

1645. Paris, 4 mars 1810.

Le général de division Delhard est disponible à Paris.

L'envoyer au 8e corps : le duc d'Abrantès l'emploiera comme il jugera convenable.

un homme de qui toutes les actions, comme les plus secrètes pensées, n'avaient jamais eu d'autre mobile et d'autre objet que les intérêts de S. M. et la gloire de ses armes. » Cf. Thiébault, *Mém.* IV, p. 339.

1. C'est Lobau qui fait cette réponse et le 22 mars Berthier ordonne d'écrire à Drouet que « quand l'Empereur est à l'armée, de semblables demandes peuvent lui être présentées ; mais que, dans les circonstances ordinaires, les officiers des troupes alliées ne doivent attendre que de leurs souverains les récompenses de leur conduite militaire. »

2. François-Marie Dufour, général de brigade (19 janvier 1807) et de division (4 mars 1813).

1646. — Paris, 8 mars 1810.

Le général de brigade Ricard, encore malade, demande l'autorisation de prolonger son séjour à Paris pendant trois semaines.

Accordé.

1647. — Paris, 10 mars 1810.

Duroc au duc de Feltre.

Sa Majesté me charge de rappeler à Votre Excellence qu'elle a donné l'ordre pour que dans toutes les villes du passage de Sa Majesté l'Impératrice où il y a garnison, et particulièrement à Strasbourg, les généraux réunissent à dîner tous les officiers sous leurs ordres le jour du passage de Sa Majesté et que les sous-officiers et soldats se réunissent à un banquet; qu'à cet effet elle a accordé qu'il serait donné aux généraux 12 francs par chaque officier invité et 50 sols par sous-officier et soldat.

1648. — Paris, 15 mars 1810.

On propose d'ordonner que le général de brigade Preval conserve le traitement d'activité ordinaire de son grade sur le pied de paix pendant la durée de son service comme maître des requêtes, et d'accorder la même faveur à tous les officiers pourvus des mêmes fonctions.

Accordé.

1649. — Paris, 15 mars 1810.

Lur-Saluces, attaché à la personne de S. M. en qualité de chambellan, lui demande de la servir dans ses armées ; il veut suivre les exemples de ses pères qui ont tous versé leur sang pour leur roi et leur patrie [1].

Renvoyé au ministre de la guerre pour me présenter un projet de décret.

1. Le marquis de Lur-Saluces fut nommé sous-lieutenant surnuméraire au 8e régiment de chasseurs le 29 juin 1810, arriva à ce régiment

1650. Paris, 18 mars 1810.

Parces dres au général Seroux.

J'ordonnerai que votre retraite qui n'est pas encore expédiée, soit annulée et je vous conserve en activité de service.

1651. Paris, 19 mars 1810.

Au duc de Feltre.

Vous donnerez l'ordre au maréchal duc d'Istrie de se rendre à Strasbourg pour avoir le commandement et le gouvernement de cette place pendant le passage de l'Impératrice et le séjour qu'elle y fera; il aura sous ses ordres toutes les troupes qui composent la garnison de cette place.

1652. Paris, 20 mars 1810.

Le duc de Feltre à Davout, commandant en chef l'armée d'Allemagne.

M. le maréchal, l'Empereur ordonne que le grand quartier-général, les grandes administrations, les parcs généraux d'artillerie et du génie, et tout ce qui appartient à l'état-major-général de la Grande Armée, soient dissous à dater du 1er avril prochain;

Que les états-majors et administrations et tout ce qui tient à l'organisation des 2e et 4e corps, et de la réserve générale de cavalerie, soient dissous conformément aux dispositions prescrites par les décrets impériaux des 7 et 18 février dernier.

a Bressuire le 1er mars 1811 et devint sous-lieutenant en pied le 16 octobre suivant. Il fit la campagne de Russie et tomba, près de Smolensk, aux mains des Russes, après avoir été blessé de deux coups de lance. Sur la demande de sa mère, la comtesse de Lur-Saluces, il fut nommé le 7 août 1814 capitaine pour tenir rang, sans avoir passé par le grade de lieutenant, et le 15 février 1815 chef d'escadron. Aide-de-camp du duc d'Angoulême, il est nommé le 4 septembre 1822 colonel de cavalerie

Sa Majesté a décidé en même temps que l'armée qui restera en Allemagne, sous le commandement de Votre Excellence, soit composée de la manière indiquée par le tableau ci-joint sous le n° 1er.

L'intention de Sa Majesté est, M. le maréchal, que la division d'infanterie, commandée par le général Morand, reste cantonnée, jusqu'à nouvel ordre, dans le pays de Baireuth;

Que la 2e division d'infanterie, commandée par le général Friant, soit cantonnée du côté de Ratisbonne, de Nuremberg et de Straubing.

Et que la 3e division d'infanterie, commandée par le général Gudin, reste cantonnée dans le royaume de Westphalie, où elle est soldée et entretenue par le roi de Westphalie.

Les trois bataillons portugais et les deux escadrons de chasseurs portugais, commandés par le général Carcome-Lobo, seront attachés à la division du général Friant, et les bataillons de tirailleurs corses et du Pô, feront le service du quartier-général de Votre Excellence.

Quant à la cavalerie de l'armée d'Allemagne :

La brigade de cavalerie légère du général Pajol, composée du 5e régiment de hussards et des 11e et 12e régiments de chasseurs, est destinée à rentrer en France. L'intention de Sa Majesté est que cette brigade soit cantonnée autour d'Ulm et d'Augsbourg, aussitôt que Votre Excellence n'en aura plus besoin du côté de l'Inn et aura fait la remise des nouvelles provinces à Sa Majesté le roi de Bavière.

La brigade de cavalerie légère du général Jacquinot, qui se trouve en ce moment stationnée dans le royaume de Westphalie, restera en échange en Allemagne, sous le commandement de Votre Excellence.

Je vous prie, M. le maréchal, de donner des ordres pour que cette brigade soit retirée de suite de la Westphalie et pour faire diriger les trois régiments de cavalerie légère sur des points de votre commandement abondants en fourrages, Sa Majesté n'ayant point assigné de cantonnement particulier à cette brigade.

La division de grosse cavalerie, commandée par le général Bruyère, restera cantonnée dans le pays de Hanovre et sera soldée et entretenue par le roi de Westphalie.

Le tableau ci-joint sous le nº 2, fera connaître à Votre Excellence l'organisation nouvelle du personnel et du matériel de l'artillerie de l'armée d'Allemagne.

Le tableau nº 3 indique le personnel et le matériel du génie, qui resteront en Allemagne.

La division du général Molitor éprouvera quelques modifications dans sa composition. Elle ne sera plus formée que des 16e, 37e et 67e régiments d'infanterie de ligne, 23e régiment de chasseurs à cheval, d'une compagnie d'artillerie à pied, d'une compagnie d'artillerie à cheval, d'une compagnie de pontonniers et de trois compagnies du train, avec 8 pièces d'artillerie approvisionnées et attelées. Cette division restera cantonnée, jusqu'à nouvel ordre, dans les villes hanséatiques et sera sous le commandement de Votre Excellence.

Je charge le général Molitor de faire diriger de suite sur Emden le 2e régiment d'infanterie de ligne et le 3e régiment de chasseurs, avec 4 pièces de canon et les canonniers nécessaires pour les servir. Cette brigade, qui sera distraite de la division du général Molitor, sera sous les ordres du général Bordesoulle et fera partie du commandement de M. le maréchal duc de Reggio. Je prie Votre Excellence de tenir la main à l'exécution de ce mouvement.

L'intention de S. Majesté est que les 5e et 12e bataillons des équipages militaires restent en Allemagne, attachés à votre corps d'armée, et que le 2e bataillon des équipages militaires rentre en France. Ce bataillon emmènera avec lui les souliers et les effets d'habillement que l'on pourra trouver dans les magasins de l'Allemagne.

J'invite Votre Excellence à donner à cet égard les ordres et instructions nécessaires et à m'instruire de l'époque de l'arrivée de ce bataillon à Strasbourg ou à Mayence.

Les états-majors des places de Magdebourg, Passau, Danzig, Stettin, Cüstrin et Glogau, resteront formés tels qui sont en ce moment, et les tableaux précités de l'ar-

tillerie et du génie, sous les nos 2 et 3, indiquent la composition de ces armes, dans ces diverses places.

D'après cette disposition, tous les officiers-généraux, supérieurs et autres, ainsi que le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie, portés sur les tableaux ci-joints, sous les nos 2, 3 et 4, qui ne sont point conservés en Allemagne, rentreront en France et recevront de nouvellles destinations.

Je vous prie, M. le maréchal, de donner des ordres pour faire diriger sur Strasbourg les officiers-généraux et autres, ainsi que l'artillerie et le génie, qui ne resteront point sous votre commandement, et de m'informer de leur arrivée successive dans cette place.

Conformément aux intentions de l'Empereur, je donne l'ordre aux divisions du 2e corps d'armée, ainsi qu'à l'artillerie de ce corps, qui sont cantonnées en ce moment à Mannheim, à Rastatt et à Pforzheim, de rentrer en France et de se réunir, savoir: la division du général Tharreau, à Mayence, Worms et Spire, et la division du général Dupas, ainsi que toute l'artillerie de ce corps d'armée, à Strasbourg, Schlestadt et Neufbrisach.

L'intention de S. Majesté est que la 2e division de grosse cavalerie, commandée par le général Saint-Germain, reste, jusqu'au 1er mai, dans les cantonnements qu'elle occupe en ce moment à Hanau et à Fulde.

Quant à la 3e division de grosse cavalerie, commandée par le général duc de Padoue, l'intention de S. Majesté est qu'elle se rende à petites journées à Strasbourg.

1653. — Paris, 23 mars 1810.

Berthier au duc de Feltre.

L'intention de l'Empereur est qu'un général de brigade soit nommé pour organiser et commander la 3e brigade de l'arrière-garde de l'armée d'Espagne, qui devra être composée:

Du 7e bataillon auxiliaire qui est à Tours;

Du bataillon de marche de la légion de la Vistule qui arrivera le 30 mars à Orléans;

Du détachement d'infanterie de Bade qui arrivera le 20 mars à Orléans.

Sa Majesté veut aussi que l'on joigne à ces troupes le 8e régiment de marche de cavalerie qui se forme à Auch et le régiment de marche de cavalerie qui est à Angoulême, composé de détachements des régiments qui sont en Espagne.

L'Empereur ajoute qu'il est nécessaire que cette brigade puisse se mettre en marche les 1er et 3 avril pour se rendre à Bayonne, marchant en deux colonnes; qu'à cet effet, une première colonne, composée du 7e bataillon auxiliaire et du bataillon badois, pourra partir le 1er avril, et la seconde colonne, le 3 du même mois.

1654. — Paris, 4 avril 1810.

S. M. est priée de faire savoir si son intention est que le général Seroux qu'elle avait ordonné de mettre en retraite, reprenne son service comme inspecteur-général d'artillerie.

Oui.

1655. — Compiègne, 11 avril 1810.

Le maréchal des logis Delacour, du régiment de gendarmerie à l'armée du Nord, à la tête de 20 gendarmes, a fait rentrer dans le devoir une colonne de près de 300 gardes nationales du département de Seine-et-Marne qui désertaient; on propose d'accorder à ces gendarmes une gratification d'un mois de solde.

Approuvé.

1656. — Compiègne, 10 avril 1810.

A Berthier.

Faites-moi un rapport sur ceux qui ont pris le chef de bandes Mina dans la Navarre et sur l'avancement à leur

donner. Veillez à ce que ce Mina soit passé par les armes le plus tôt possible, et, en cas que cela ait de l'inconvénient pour le pays, donnez l'ordre qu'il soit envoyé sous bonne et sûre garde à Tours où il sera à la disposition du ministre de la police comme prisonnier d'Etat, et non comme prisonnier de guerre.

Recommandez au général Dufour, gouverneur de la Navarre, de faire placer de la gendarmerie dans les vallées, afin que la communication entre la Navarre et la France ait lieu.

Donnez ordre au général Kellermann, au duc d'Abrantès et au duc d'Elchingen de laisser partir, pour rejoindre leurs corps, tous les détachements qui appartiennent à la division de la confédération du Rhin et ceux qui font partie des 1er, 4e et 5e corps, qui se trouveraient dans l'arrondissement.

Ecrivez au ministre de la guerre dans le sens de la lettre du général Sénarmont, et faites fournir les bouches à feu nécessaires pour le siége de Cadix.

1657. — Compiègne, 18 avril 1810.

S. M. désire connaître quel esprit anime le régiment Joseph-Napoléon et si on peut l'envoyer en Espagne ; on propose d'appeler à Paris le général Kindelan, colonel provisoire de ce corps [1].

Approuvé.

1658. — Compiègne, 24 avril 1810.

Le général Dupas, très malade, sollicite un congé de six mois avec appointements, et le maréchal prince d'Eckmühl appuie cette demande.

Approuvé.

1. Jean Kindelan, qui sera nommé général de division au service de France le 28 mai 1812.

1659. — Compiègne, 25 avril 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Hulin de faire compléter les 3e, 4e et 7e demi-brigades provisoires qui sont à Paris, par tout ce que les dépôts de Paris et de la 1re division pourront fournir, et de faire mettre l'habillement et l'équipement de ces trois corps en bon état. Lorsque ces trois demi-brigades seront prêtes, vous en ferez passer la revue par le comte de Lobau. Après quoi, réunies au régiment d'infanterie de Berg, ce qui fera un corps de 6 à 7000 hommes, elles se mettront en marche pour Bayonne, sous le titre de brigade d'arrière-garde de l'armée d'Espagne. Vous en donnerez le commandement à un général de brigade (1).

1660. — Mai 1810.

On propose de confier au général Dallemagne le commandement de la 14e division militaire.

Je le crois peu propre à un service actif.

1661. — Anvers, 3 mai 1810.

Le maréchal duc de Tarente demande que le général de division Maurice Mathieu soit employé à l'armée de Catalogne.

Accorder le général Maurice Mathieu. Il y a besoin à l'armée de Catalogne de quelques généraux vigoureux. Puisque le général Lamarque n'y va pas, il faut y envoyer le général Conroux (2).

1. Ce général de brigade fut le général Pannetier qui reçut ce commandement le 5 mai 1810.

2. Nicolas Conroux, général de brigade (24 décembre 1805), baron de l'Empire sous le nom de baron de Pépinville (27 novembre 1808), général de division (31 juillet 1809).

1662. — Anvers, 5 mai 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Rapp de se rendre à Danzig pour reprendre le gouvernement de la ville.

1663. — Middelbourg, 11 mai 1810.

Au duc de Feltre.

Le maréchal Oudinot ayant désiré avoir avec lui le général d'Hastrel[1], il faut nommer un autre général pour commander à Bois-le-Duc.

1664. — Laeken, 15 mai 1810.

On propose de dispenser de tout paiement le sieur Bourzac, réduit par des malheurs à l'impossibilité de payer la pension de son fils, vélite grenadier à cheval.

Accordé.

1665. — Paris, 25 mai 1810.

Le duc de Feltre à Latour-Maubourg.

Général, j'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur m'a donné l'ordre de vous autoriser à rentrer en France; en vous rendant à vos fonctions ordinaires, Sa Majesté me charge de vous témoigner qu'elle est satisfaite de vos services.

1666. — Saint-Cloud, 9 juin 1810.

On soumet deux listes d'officiers d'état-major de l'armée d'Espagne.

1. Etienne d'Hastrel, général de brigade (26 janvier 1807), baron de l'Empire (27 juillet 1808), général de division (25 mars 1811); Napoléon le nommait un « travailleur ».

pour qui les généraux Sébastiani et Daultanne [1] sollicitent des récompenses.

Renvoyé au major-général par ordre de l'Empereur.

1667. — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

Le général Puthod, commandant la 25e division militaire, demande d'être assimilé aux généraux commandant les 5e et 24e divisions militaires qui reçoivent, à ce titre, une somme de 12.000 francs par an; la 25e division a, en effet, reçu un nouvel accroissement.

Approuvé.

1668. — Saint-Cloud, 9 juin 1810.

Faut-il que la division du général Grandjean stationnée sur les côtes de Cherbourg continue à être traitée sur le pied de guerre, et cette mesure doit-elle être appliquée aux divisions Tharreau et Dupas qui sont à Nantes et à Tours ainsi qu'à la brigade de cavalerie légère du général Colbert qui fait le service sur les côtes des 12e et 13e divisions militaires ?

Oui; jusqu'à nouvel ordre les laisser subsister sur le pied de guerre.

1669. — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

On propose de remplacer le général de brigade Viala [2] dans le commandement de la succursale des Invalides à Louvain par l'ex-général de brigade Meunier [3] que recommande la princesse Elisa.

Accordé.

1670. — Saint-Cloud, 11 juin 1810.

Le duc de Reggio, commandant le corps d'observation en Hollande,

1. Joseph Augustin Daultanne ou d'Aultanne, général de brigade (5 février 1799), et de division (31 décembre 1806).
2. Sébastien Viala, général de brigade (23 octobre 1806) et chevalier de l'Empire (22 octobre 1810).
3. Hugues Meunier.

demande un officier général et deux adjudants commandants ; on propose le général de brigade Harty et les adjudants commandants Beauvais et Massabeau.

Accordé le général Harty.

1671. — Saint-Cloud, 13 juin 1810.

On propose à S. M. de permettre à M. le colonel Gucheneuc d'assister à la pompe funèbre de M. le maréchal duc de Montebello dont il était le beau-frère.

Approuvé.

1672. — Saint-Cloud, 13 juin 1810.

On propose d'approuver le congé de six mois avec appointements que le ministre a accordé au général baron de Caulaincourt [1].

Approuvé.

1673. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Le général de brigade Ricard, malade, a été autorisé à se rendre aux eaux de Barèges ; on propose d'approuver cette disposition.

Accordé.

1674. — Paris, 23 juin 1810.

Les divisions Grandjean, Tharreau, Dupas et la brigade Colbert demandent à jouir dans leurs cantonnements actuels du nombre de rations de fourrages alloué sur le pied de guerre.

Le nombre de rations, depuis l'entrée de ces troupes en France, doit être sur le pied de paix.

1675. — Paris, 25 juin 1810.

Les régiments de cuirassiers de la division du duc de Padoue doivent-

1. Auguste Caulaincourt.

ils être mis sur le pied de paix, comme ceux de la division Saint-Germain, et les états-majors du général Saint-Germain et du duc de Padoue doivent-ils être supprimés ?

Oui.

1676. — Paris, 27 juin 1810.

Au duc de Feltre.

La 3e division de cuirassiers sera dissoute, et les régiments qui la composent, seront mis sur le pied de paix. Vous emploierez le duc de Padoue comme inspecteur.

1677. — Paris, 28 juin 1810.

Le général de brigade L. Hérithier (1), disponible depuis la dissolution de la 3e division de cuirassiers où il était employé, a demandé et obtenu du ministre un congé de convalescence de huit mois.

Je ne vois pas qu'il soit besoin d'accorder un congé, puisque cet officier n'est pas employé.

1678. — Paris, 29 juin 1810.

Le général Brenier qui connaît le Portugal et qui est maintenant sous les ordres du général Seras, se rendra au 8e corps d'armée.

1679. — Paris, 29 juin 1810.

Berthier au duc de Feltre.

D'après les intentions de l'Empereur, je donne l'ordre au général de brigade Brenier qui connaît le Portugal et qui

1. Samuel-François L. Hérithier, colonel du 10e régiment de cuirassiers, général de brigade (21 juillet 1809) et de division (15 mars 1813), baron de l'Empire (mai 1808) sous le nom de baron de Chezelle.

est maintenant sous les ordres du général Seras, de se rendre au 8e corps d'armée pour y être employé dans son grade.

Je donne en même temps l'ordre au général de brigade Valletaux [1] qui a rejoint aussi la division Seras de se rendre dans les Asturies pour être sous les ordres du général Bonet [2].

Le général Seras dont la division se forme à Valladolid, aura sous ses ordres les généraux de brigade Jeanin, Corsin et Paillard [3].

1680. — 3 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Je croyais vous avoir donné l'ordre de dissoudre la 2e et la 3e division de cuirassiers et de ne faire toucher aux généraux et officiers que le traitement de paix.

Je croyais vous avoir donné également l'ordre de mettre ces divisions sur le pied de paix.

La même observation s'applique à la brigade de carabiniers qui doit également être dissoute.

1681. — 3 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Suspendre le commissaire des guerres Augier [4], faisant fonctions de commissaire ordonnateur à l'armée de Catalogne, et faites-le venir à Paris, pour rendre compte de la conduite qu'il a tenue à Barcelone.

1. Jean-André Valletaux, général de brigade (14 octobre 1794).
2. Jean-Pierre-François Bonet, général de brigade (13 juin 1795) et de division (27 août 1803), comte de l'Empire (2 mars 1811).
3. Jean-Baptiste Jeanin, général de brigade du 19 novembre 1808 et plus tard lieutenant-général (20 janvier 1815) ; André-Philippe Corsin, général de brigade (15 octobre 1809), puis lieutenant-général (23 juillet 1823) ; Nicolas-Auguste Paillard, général du 5 octobre 1793.
4. Voir sur Augier notre tome I, p. 226, 227 et 232.

1682. — Rambouillet, 8 juillet 1810.

Le prince d'Essling annonce qu'il a provisoirement décidé que ses quatre généraux de division, chef de l'état-major de l'armée de Portugal, commandant de la cavalerie, commandant l'artillerie et commandant le génie, toucheraient une somme de 3000 francs par mois pour frais de représentation, de bureau, etc.

Il ne pourra être accordé de traitements extraordinaires aux généraux qu'autant que les contributions pourront suffire à payer l'armée.

1683. — 12 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Je vous ai déjà fait connaître que les divisions Tharreau et Grandjean et la brigade Colbert devaient être mises sur le pied de paix et que la division Tharreau et la brigade Colbert devaient être dissoutes.

La division Grandjean restera organisée comme elle est, mais sur le pied de paix.

Les 24e et 13e de chasseurs qui sont sur les côtes, seront également mis sur le pied de paix, et cette brigade dissoute. Les colonels seront sous les ordres des généraux commandant les divisions où elles se trouvent.

La brigade de carabiniers et les divisions des cuirassiers ont dû également être dissoutes et mises sur le pied de paix.

1684. — Saint-Cloud, 18 juillet 1810.

Le général de brigade Rousseau [1] demande le grade de général de division.

Ajourné; on lui accorde une autre récompense; il n'y a point de places de divisionnaire.

1. Antoine-Alexandre Rousseau, général de brigade depuis le 29 août 1803 et qui sera général de division le 6 août 1811.

1685. — Saint-Cloud, 26 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Gérard qui était employé dans la division Tharreau, de se rendre à Bayonne, où il recevra des ordres pour être employé en Espagne.

Donnez ordre au général Maison de se rendre en Hollande où il sera employé sous les ordres du duc de Reggio.

1686. — Saint-Cloud, 28 juillet 1810.

On propose les généraux de brigade Le Suire [1] et Razout pour des commandements d'îles (Beveland et Walcheren) sous les ordres du général Gilly.

Accordé Razout.

1687. — Paris, 29 juillet 1810.

Le prince de Neuchâtel prie S. M. d'approuver le mariage du général de division Bruyère avec Mlle Virginie Berthier, sa nièce, fille du général César Berthier.

Approuvé.

1688. — Trianon, 5 août 1810.

Le maréchal duc de Raguse demande un congé de quatre mois avec appointements pour le général de brigade Bachelu : les affaires qui l'appellent en France sont de la plus grande importance.

Accordé.

1689. — Trianon, 5 août 1810.

Le général de brigade Amey, employé à l'armée de Catalogne, demande un congé de convalescence de six mois avec appointements ; sa santé se serait altérée au siège de Girone.

L'employer en Hollande.

1. Joseph-Mathurin-Fidèle Le Suire, général de brigade depuis le 21 août 1791 et baron de l'Empire (12 novembre 1811) sous le nom de baron de Bizy.

1690. — Trianon, 5 août 1810.

Le général Verdier désire rester dans ses foyers jusqu'au rétablissement de sa santé et conserver son traitement.

Lui accorder les simples appointements de paix de son grade.

1691. — Paris, 7 août 1810.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur, par décision du 5, accorde à M. le baron Corbineau, colonel du 20e de dragons, un congé de convalescence de quatre mois. Sa Majesté ordonne que le major soit envoyé en poste aux escadrons de guerre pour en prendre le commandement en l'absence du colonel

1692. — Paris, 18 août 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à chacun des régiments de la brigade Pajol (5e de hussards, 11e et 12e de chasseurs) qui vient de passer le Rhin pour prendre ses cantonnements à Stenay, Verdun et Saint-Mihiel, de mettre en marche pour Tours leur 4e escadron complété à 250 hommes. Donnez le même ordre au 4e escadron du 24e de chasseurs et au 1e escadron du 13e idem; cela formera cinq escadrons ou 1.250 hommes qui se réuniront à Tours. Proposez-moi de les former en régiments provisoires et de leur donner une destination pour l'Espagne sous un bon général de brigade. Envoyez à Tours deux colonels en second pour organiser ces régiments et en prendre le commandement.

1693. — Saint-Cloud, 22 août 1810.

L'adjudant commandant Romeuf annonce au prince d'Eckmuhl que M. Joseph de La Tour (1), ex-colonel au service de l'Autriche, désire de

1. C'est Baillet Latour (Louis-Wilibrod Antoine) né en 1753 à Latour près Virton.

puis longtemps entrer au service de V. M. et qu'il a, à cet effet, donné sa demission de colonel ; on a sur lui des renseignements excellents.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire connaître de quel pays il est, et me proposer de quelle manière l'employer.

1694. — Saint-Cloud, 23 août 1810.

Le général Fournier demande le grade de général de division ou le titre de comte.

Le ministre de la guerre lui donnera le commandement des deux régiments de cavalerie légère qui se réunissent à Tours.

1695. — Paris, 28 août 1810.

Le général de division Claparéde se rendra à Bayonne pour y prendre le commandement de la division qui s'y rassemble et qui sera composée des 1re et 3e demi-brigades d'infanterie légère qui doivent arriver les 4 et 13 septembre à Bayonne et des deux autres demi-brigades d'infanterie qui, de Lorient et de Nantes, ont aussi l'ordre de se rendre à Bayonne.

1696. — Saint-Cloud, 29 août 1810.

Au duc de Feltre.

Mon intention est de former un 9e corps de l'armée d'Espagne. Ce corps serait composé de deux divisions. La 1re division serait formée des cinq demi-brigades provisoires qui sont sous les ordres du général Drouet. La 2e division serait formée des quatre demi-brigades qui composent la division Tharreau. Il faudrait donc deux généraux de division et quatre généraux de brigade. Le général Drouet commandera le 9e corps. La cavalerie sera composée de 2.000 chevaux : vous me proposerez un général de brigade pour la commander. Il faudra un ordonnateur, un médecin, un chirurgien, un colonel du génie, un général d'artillerie. L'artillerie sera composée de 18 pièces de

régiment; en conséquence, on rendra aux neuf demi-brigades leurs pièces et leurs caissons. Il faudra affecter à ce corps une compagnie d'artillerie, une compagnie de sapeurs, une de mineurs, et les officiers d'artillerie et du génie nécessaires. Il y aura à la réserve 9 pièces de douze et 3 obusiers; ce qui fera 30 pièces de canon et un parc de caissons. Envoyez-moi le projet de formation de ce corps que je destine à appuyer l'armée de Portugal et à occuper la Galice. J'attendrai le rapport que vous me ferez là-dessus.

1697. — Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

On prie S. M. de faire connaître si Elle est dans l'intention d'accorder sa retraite au général Dallemagne.

Accordé.

1698. — Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Sa Majesté est priée de prononcer sur la demande d'emploi, formée par M. le comte Baillet de Latour, colonel et ex-chambellan à la cour d'Autriche.

Accorder de l'emploi.

1699. — Saint-Cloud, 5 septembre 1810.

Sa Majesté désire que le ministre de la guerre donne ordre à M. le général Poitevin[1] qui est à Trieste, de se rendre à Cherbourg pour s'occuper du travail des fortifications à faire pour cette place importante.

1700. — Saint-Cloud, 6 septembre 1810.

Le général Vandamme demande un bon général de brigade au camp de Boulogne; le ministre désigne le général Marion[2].

Approuvé.

1. Casimir Poitevin, général de brigade (25 décembre 1805) et de division du génie (26 avril 1814), baron de l'Empire sous le nom de baron de Maureilhan (21 décembre 1808).
2. Charles-Stanislas Marion.

1701. — Saint-Cloud, 6 septembre 1810.

On propose de confier au général de brigade Margaron le commandement du département de la Haute-Loire confié aujourd'hui à un capitaine de gendarmerie ; ce département présente depuis plusieurs années un nombre considérable de réfractaires ; l'amnistie n'y a presque point produit d'effets et le nombre des réfractaires y est encore de 600 ; le général Margaron est assez rétabli de ses blessures pour faire un service dans l'intérieur.

Approuvé.

1702. — Saint-Cloud, 11 septembre 1810.

On propose pour le 9 corps de l'armée d'Espagne le général Frederichs.

L'envoyer à la division Friant, armée d'Allemagne.

1703. — Saint-Cloud, 13 septembre 1810.

On propose d'employer le général de brigade Fressinet [1] à l'armée de Portugal où il est demandé par le maréchal prince d'Essling.

S'il n'y a rien contre cet officier général, l'envoyer à Naples.

1704. — Saint-Cloud, 16 septembre 1810.

A Berthier.

Ecrivez au général Girard [2] une lettre en mon nom pour lui témoigner ma satisfaction de sa bonne conduite dans l'affaire de Villa-Garcia : proposez-moi les récompenses que demande le général Girard, soit pour la Légion d'honneur, soit pour l'avancement.

1. Philibert Fressinet, général de brigade (7 août 1800) et de division (26 septembre 1813).
2. Jean-Baptiste Girard, né à Aups en 1775, général de brigade (13 novembre 1806), baron de l'Empire (26 octobre 1808), général de division (17 décembre 1809), blessé à Fleurus le 16 juin 1815 et mort onze jours après.

1705. — Saint-Cloud, 18 septembre 1810.

S. M. ayant refusé de nommer le général Lavereau au commandement de Olessinque, on lui propose pour cette place MM. Charnotet, Vialannes et Cazals.

Nommer Charnotet [1].

1706. — Fontainebleau, 27 septembre 1810.

On propose de confier au général Chambarlhac le commandement du genie en Hollande.

Approuvé.

1707. — Fontainebleau, 28 septembre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général de division Caffarelli, mon aide de camp, de partir demain pour Vitoria où il trouvera les ordres du prince de Neuchâtel [2].

1708. — 4 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

J'ai donné des ordres pour que le 1er et le 2e régiments provisoires de cavalerie se rendissent à Vitoria.

Vous donnerez ordre au général de brigade Watier de partir pour Bayonne pour se mettre à la tête de ces régiments, en passer la revue et être sous les ordres du général Caffarelli.

1. Jean Baptiste Charnotet, dragon en 1779, capitaine en 1791, chef de bataillon en 1795, colonel en 1800, général de brigade pour être pourvu d'un commandement d'armes par décret du 8 mars 1807.

2. Il alla prendre le commandement d'une division de réserve de l'armée d'Espagne.

1709. — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Vous pouvez prendre pour chef d'état-major de la division du général Caffarelli l'adjudant commandant Semery [1].

Donnez ordre au général de brigade Rey de se rendre à Bordeaux pour y prendre le commandement de la 2e brigade composée des deux régiments de marche de l'armée de Portugal.

Donnez ordre au général Destabenrath [2] de se rendre à Tours, pour prendre le commandement de la 3e brigade.

Présentez-moi un général de brigade pour commander la 1re brigade qui se réunit à Limoges.

1710. — Fontainebleau, 7 octobre 1810.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur, par son ordre du 4 octobre, a arrêté pour le personnel de l'armée du Centre en Espagne les dispositions suivantes:

Artillerie. Le général Sénarmont [3], étant chargé du commandement de l'artillerie à l'armée du Midi, le général Ruty [4] passera de l'armée de Portugal à Madrid pour commander l'artillerie de l'armée du Centre.

Génie. Le général Lery restera chargé du commandement du génie à l'armée du Midi et désignera un officier supérieur pour commander en chef le génie à l'armée du Centre.

1. Jean-Philippe Desemery, dit Semery, qui sera nommé baron de l'Empire le 30 octobre 1810 et général de brigade le 2 avril 1814.

2. Destabenrath (Jean-Marie-Eléonore-Léopold), général de brigade (11 juillet 1807) et baron de l'Empire (29 juin 1808).

3. Trois semaines après, le 26 octobre, Sénarmont était tué d'un coup d'obus devant Cadix, il était général de brigade depuis le 10 juillet 1806 et de division d'artillerie depuis le 7 décembre 1808; Napoléon l'avait nommé, le 2 juillet 1808, baron de l'Empire.

4. Ruty n'était encore que général de brigade (8 janvier 1807); mais il devint (10 janvier 1813) général de division.

Intendant général et administration. M. Denniée [1], placé à Madrid et conservant une surveillance générale sur toute l'administration des armées en Espagne, sera spécialement chargé de l'armée du Centre. Il désignera les deux tiers de toutes les administrations pour être attachées à l'armée du Midi, et un tiers restera pour l'armée du Centre.

M. Mathieu Faviers [2] est nommé intendant général de l'armée du Midi avec les mêmes attributions et les mêmes appointements que M. Lambert, intendant général de l'armée de Portugal.

Inspection aux revues. M. Viennot-Vaublanc, inspecteur en chef aux revues, restera à Madrid pour la centralisation générale des revues et des décomptes, et particulièrement pour l'armée du Centre (3).

M. l'inspecteur aux revues Garrau [4]) qui est à Séville, fera les fonctions d'inspecteur en chef à l'armée du Midi.

Trésor. Le payeur général Jehannot Crochart sera à Madrid comme point central et fera particulièrement le service de l'armée du Centre.

Il sera nommé par le ministre du trésor public un payeur principal pour l'armée du Midi.

1711. — Fontainebleau, 10 octobre 1810.

La femme du général Fressinet que S. M. envoie à Naples, vient d'accoucher d'un enfant mort. Ce général était tenu à quarante lieues de Paris pour propos indiscrets dans un lieu public. On demande qu'il

1. Antoine Denniée, inspecteur en chef aux revues et qui sera nommé, le 8 mai 1812, baron de l'Empire.

2. Mathieu Faviers, un Strasbourgeois, jadis commissaire ordonnateur à l'armée du Rhin et qui, disait Desaix en 1798, avait servi pendant toute la guerre de la manière la plus distinguée.

3. Viennot-Vaublanc qui mourut pendant la retraite de Russie ; cf. nos *Lettres de 1812*, tome I, p. 283.

4. L'ancien conventionnel, devenu commissaire à l'armée d'Italie en 1796, inspecteur aux revues en 1806, député de Libourne aux Cent Jours, proscrit en 1816, rentré en 1819 pour mourir la même année.

puisse, avant d'aller à Naples, passer quelques jours à Paris à cause de l'accident de sa femme.

Approuvé.

1712. — Fontainebleau, 12 octobre 1810.

On propose de confier le commandement de la 1re brigade de la division Caffarelli au général de brigade Ledru des Essarts [1] qui est employé au camp de Boulogne.

Il faut laisser le général Ledru se reposer au camp de Boulogne; il sera porté sur les états de l'armée d'Allemagne.

1713. — Fontainebleau, 16 octobre 1810.

Magalli, hollandais de nation, soldat au 4e régiment de chasseurs à cheval, demande à passer dans la gendarmerie de Naples.

Approuvé.

1714. — Fontainebleau, 28 octobre 1810.

Le général Carcome [2], après un coûteux séjour de plus d'un mois à Paris, demande dix à douze mille francs qu'il remettra deux mois après son entrée en Portugal dans la caisse de l'armée.

Accorder 12 en gratification; à donner par la Guerre.

1715. — Fontainebleau, 30 octobre 1810.

A Berthier.

Je vous envoie une lettre du ministre d'Espagne. Faites-moi connaître de quel droit le général Kellermann a changé

1. François-Roch Ledru, général de brigade (24 décembre 1805) et de division (31 juillet 1811), baron de l'Empire (24 février 1809) sous le nom de baron des Essarts.

2. Joseph de Carcome-Lobo, né en Portugal dans l'année 1756, colonel en 1797, brigadier des armées en 1807, passé sous nos drapeaux en 1808 et nommé général de brigade (1 août 1808) et de division (4 octobre 1810); il commanda la Légion portugaise d'août 1810 à septembre 1811 et quitta le service de France en 1814; cf. P. Boppe, *La Légion portugaise*, p. 393-394.

la formule de l'administration civile et pourquoi il arrête la marche des postes.

1716. — Fontainebleau, 7 novembre 1810.

Je désire que les régiments de cavalerie légère attachés à l'armée d'Allemagne soient au nombre de six, commandés par trois généraux de brigade, indépendamment de la division de cuirassiers. Donnez, en conséquence, l'ordre au 3e régiment de chasseurs qui est à Amsterdam, et au 1er régiment de chasseurs qui est dans la Belgique, de se rendre à l'armée du prince d'Eckmühl. Faites-moi connaître les trois généraux de brigade qu'on pourrait envoyer pour commander ces six régiments de cavalerie[1].

1717. — Paris, 19 novembre 1810.

Le général Puthod, éloigné de sa famille depuis six ans, demande un congé d'un mois avec appointements.

Accordé.

1718. — Paris, 24 novembre 1810.

Le général Simon a été blessé en Portugal et pris par les Anglais. Sa femme sollicite une somme qui la mette à même de subsister, elle et ses enfants. On propose de lui accorder trois mille francs.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui donner deux mille francs de secours[2].

1719. — Paris, 2 décembre 1810.

On propose de fixer à 3000 fr par mois le traitement extraordinaire

1. Ce furent Jacquinot, Pire et Bordesoulle.
2. L'Empereur a hésité avant de rendre cette décision ; il a écrit d'abord *accordé*, et ensuite *refusé* ; puis il a barré les deux mots d'un large trait noir et décidé de « donner deux mille francs ».

du général César Berthier, commandant et administrateur du Valais [1].

Accordé.

1720. — Paris, 5 décembre 1810.

Le colonel du 112e régiment propose pour remplacer le troisième porte-aigle Vangeet, disparu depuis dix-huit mois dans les marches que fit le corps en Carinthie, trois candidats : Ferdinand Dujardin, Jean Predon et Guillaume Vaninthout. On propose Dujardin, grenadier, qui a déjà rempli provisoirement l'emploi, qui a servi trente-deux ans et qui s'est bien montré dans toutes les affaires.

Approuvé en faveur du grenadier Dujardin.

1721. — Paris, 17 décembre 1810.

Au duc de Feltre.

La *Correspondance* a reproduit cette lettre, mais, à l'article des ordonnateurs qui sont nécessaires, elle a laissé de côté cette phrase.

Il faut ôter Albitte [2] de ce pays et y mettre des inspecteurs forts.

1722. — Paris, 21 décembre 1810.

M. Louis de Baillet de Latour, ci-devant lieutenant feld-maréchal au service d'Autriche, ayant renoncé à tous les avantages, titres et pensions dont il jouissait en Autriche, déclare qu'il est sans ressource ; il implore la justice et la bienveillance de l'Empereur.

L'autoriser à jouir en France de la pension qu'il avait en Autriche. Le ministre de la guerre me fera connaître à quoi il pourrait être employé. Je ne crois pas que ce soit celui que j'ai vu à Rastatt et qui était, je crois, conseiller aulique.

1. Il avait été nommé le 12 novembre 1810 commissaire-général chargé de prendre possession du Valais.
2. Albitte, le conventionnel, était devenu commissaire ordonnateur et périt dans la campagne de Russie.

1723. — 1811 (sans date).

Le prince d'Eckmühl redemande le colonel d'artillerie Jouffroy pour être directeur de son parc; il faut le lui envoyer [1].

1724. — Paris, 2 janvier 1811.

Le général de brigade Alméras n'a pas assez d'un mois de congé pour terminer ses affaires ; il a perdu son père à la fin du même mois; on lui a accordé une prolongation de congé, avec appointements, jusqu'au 1 mars.

Approuvé, pour tout le temps qui lui semblera utile.

1725. — Paris, 4 janvier 1811.

Au duc de Feltre.

Faites connaître au général César Berthier [2] qu'aussitôt que le préfet du Simplon sera installé, ainsi que le commandant de la gendarmerie et le colonel commandant le département, il ait à se rendre à Paris.

1726. — Trianon, 14 janvier 1811.

A Joseph.

Je reçois votre lettre que m'apporte votre aide-de-camp Cassano. Je vous remercie de ce que vous me dites à l'occasion de la nouvelle année.

Le duc de Dalmatie doit porter le titre de chef d'état-major de l'armée d'Espagne. C'était, je crois, le titre qu'avait le maréchal Jourdan, lorsque j'étais en Espagne [3].

1. Cf. sur Jouffroy notre *Jeunesse de Napoléon*. II, p. 459 et 316.
2. Il fut nommé, le 10 avril 1811, commandant de la 23e division militaire, c'est-à-dire de la Corse où il succéda à Joseph Morand.
3. Voir le *Supplément* de Du Casse, p. 128-130.

1727. — Paris, 16 janvier 1811.

On propose à l'Empereur d'exempter Mme veuve Rebilly, de Langres, du paiement de la somme de 122 francs dont elle est redevable pour la pension de son fils, ex-vélite chasseur à pied de la garde ; le préfet de la Haute-Marne assure que cette dame est dans la détresse.

Accordé.

1728. — Paris, 17 janvier 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au général du génie Haxo (1) de se rendre à l'armée d'Allemagne pour prendre le commandement du génie du corps du prince d'Eckmühl.

1729. — Paris, 22 janvier 1811.

Au duc de Feltre.

Je crois vous avoir écrit de donner l'ordre au général César Berthier de revenir à Paris ; je n'entends pas parler qu'il se dispose à revenir.

1730. — Paris, 7 février 1811.

Le roi des Deux-Siciles accorde au général de brigade Dufour (2) un congé avec appointements sans durée déterminée, en considération de l'âge avancé de son père ; on propose de lui accorder un congé de trois mois avec appointements

Accordé avec appointements un congé de six mois.

1731. — Paris, 12 février 1811.

Ecrit par le duc de Feltre.

L'intention de l'Empereur est qu'en l'absence du duc

1. François Haxo (1774-1838), général de brigade (23 juin 1810) et de division (5 décembre 1812), baron de l'Empire (13 mars 1811).
2. François-Marie Dufour.

de Raguse, le commandement de l'armée d'Illyrie soit confié au général Delzons, quoique le général Deviau soit son ancien. On profitera de cette circonstance pour demander à l'Empereur le grade de général de division pour cet officier [1].

1732. — Paris, 14 février 1811.

Au duc de Feltre.

Il est nécessaire que vous fassiez partir le général Colbert [2] pour accomplir la mission que vous lui avez donnée.

Le général Plauzonne a une destination. Le général Bachelu a également une destination : faites-le partir sans délai pour Danzig.

1733. — Paris, 15 février 1811.

On propose d'employer comme adjudant commandant sous les ordres du général Plauzonne, l'adjudant commandant Boyer, « jeune, actif et intelligent [3] ».

Approuvé

1734. — Paris, 21 février 1811.

Le duc de Feltre au prince héréditaire de Suède.

J'ai soumis à l'Empereur la demande faite par Votre Altesse Royale pour obtenir l'autorisation de conserver auprès d'Elle quelques-uns des aides-de-camp qui l'ont accompagnée en Suède. Sa Majesté m'a fait connaître qu'Elle ne jugeait pas convenable d'accueillir cette demande pour

1. Alexis-Joseph Delzons, général de brigade depuis le 30 novembre 1801, fut en effet, promu général de division le 15 février 1811.
2. Edouard Colbert.
3. C'est Jean-Baptiste-Nicolas-Henri Boyer, né à Belfort en 1775, adjudant-commandant et chef d'état-major du 7e corps en 1809, chevalier de l'Empire (16 décembre 1810), qui devint général de brigade (28 septembre 1813) et mourut à Leipzig, le 30 octobre 1813, d'une blessure reçue au combat de Freyburg.

les mêmes motifs qui l'avaient déterminée précédemment à ne point accorder des congés d'un an à ces officiers. D'après les ordres formels de Sa Majesté, ces officiers vont recevoir diverses destinations. Je n'ai pu obtenir aucune exception en faveur de M. Gentil; je ne perdrai point de vue l'intérêt particulier dont Votre Altesse Royale honore cet officier supérieur.

1735. — Paris, 26 février 1811.

Berthier au duc de Feltre.

L'examen des pièces de l'enquête faite à Bilbao ayant donné la preuve qu'il n'y a aucun reproche à faire au général de brigade Avril dans le commandement de cette place, Sa Majesté l'a autorisé à jouir du congé de deux mois qui lui avait été accordé pour se rendre à Paris.

—

1736. — 26 février 1811.

Le duc de Feltre à la reine d'Espagne.

Madame, je reçois la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en faveur de M. le chef d'escadron Gentil qui désire obtenir l'autorisation de différer jusqu'à samedi son départ pour Naples. Des ordres que l'Empereur m'a renouvelés hier pour la troisième fois, ne me permettent pas d'accorder à M. Gentil le délai qu'il demande et il s'exposerait à tout le mécontentement de Sa Majesté s'il différait plus longtemps son départ. J'ai déjà donné connaissance à M. Gentil des intentions de l'Empereur; il est pénible pour moi que la démarche qu'il s'est permise et dont il ne pouvait se dissimuler d'avance le peu de succès, me mette dans la nécessité de me refuser à la demande que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser et que je ne puis considérer que comme une surprise faite à sa bienveillance.

1737. — Paris, 28 février 1811.

Le général de Lorencez, qui est à l'armée de Catalogne, désire revenir en France pour se marier avec Mlle Oudinot de Reggio.

Accordé, si le général commandant en chef de l'armée le trouve bon (1).

1738. — Paris, 15 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Pajol de se rendre à Danzig où il commandera sous les ordres du général Rapp, et comme faisant partie de l'armée d'Allemagne, la cavalerie qui se trouve dans l'arrondissement de Danzig.

1739. — Paris, 28 mars 1811.

Le général de division Dessaix, employé à l'armée d'Allemagne, demande un congé de plusieurs mois pour régler des affaires dérangées par des malheurs domestiques.

S'il revient d'Allemagne, il faut le remplacer par un autre général de division. Me faire connaître quand le général Souham pourra rejoindre. Alors le ministre pourra envoyer le général Souham prendre le commandement de la 4e division de l'armée d'Allemagne.

1740. — Avril 1811.

Brun, aide-de-camp de Soult, s'entretenant avec l'Empereur, le pria, de la part du duc de Dalmatie, d'oublier que le général Ricard avait eu le malheur de lui déplaire et de l'employer d'une manière quelconque ; l'Empereur répondit :

J'y consens volontiers et vous pouvez prendre les ordres du ministre de la guerre à qui je donnerai des instruc-

1. Le 30 août 1811 l'Empereur accordait à Lorencez un congé de trois mois avec appointements pour venir se marier.

tions à ce sujet pour en prévenir ensuite le général Ricard.

1741. — Paris, 2 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Bonnamy de se rendre à l'armée d'Allemagne où le prince d'Eckmühl l'emploiera selon le besoin qu'il aura.

1742. — Paris, 3 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Envoyez le général Latour en Illyrie; il aura le commandement du régiment illyrien, se chargera du détail de sa formation, et, à mesure que les bataillons seront organisés et armés, il les dirigera sur Alexandrie [1].

1743. — Paris, 4 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous donniez l'ordre au général de brigade Coëhorn [2] de se rendre à Danzig, pour y servir sous les ordres du général qui gouverne cette place. Le général Coëhorn devra être à son nouveau poste pour le 15 mai prochain au plus tard.

Vous ferez connaître dans quelle situation se trouvent les généraux de brigade Kister et Schramm sous le double rapport des fonctions qu'ils remplissent aujourd'hui et de l'état actuel de leurs moyens physiques.

1. Cet ordre fut révoqué, voir pièce 1748.
2. Louis-Jacques Coëhorn, général de brigade depuis le 21 mars 1807 et baron de l'Empire depuis le 27 novembre 1808 ; tué à Leipzig le 18 octobre 1813.

1744. — Paris, 6 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Il faut envoyer un général pour commander la division des cuirassiers de l'armée d'Allemagne.

Il faut charger le général Bruyère du commandement de la cavalerie légère.

Je crois qu'il ne faut pas mettre le général Lacroix dans la division Dessaix, parce qu'il serait possible qu'ils eussent eu quelques rapports ensemble en Italie [1].

1745. — Paris, 6 avril 1811.

MM. de Broglie, Fargues, Dutilleul et Cochelet, auditeurs au Conseil d'Etat, ayant fait fonctions d'intendants de provinces, doivent-ils recevoir, comme d'autres, une gratification de trois mille francs?

Approuvé.

1746. — Paris, 8 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous ai mandé d'envoyer le général Latour pour organiser les régiments en Illyrie.

Envoyez le général Wedel pour organiser les trois régiments de Hambourg; il vous rendra compte tous les jours des progrès de cette formation.

1747. — Paris, 8 avril 1811.

Le général Saint-Germain [2] a été chargé de se rendre à Hambourg, sous les ordres du prince d'Eckmühl, pour inspecter les régiments de cavalerie ainsi que pour reformer et faire vendre les chevaux hors de service.

1. On envoya Lacroix à la 3e brigade de la division Morand en remplacement de Teste qui commanda Cüstrin à la place de Fornier d'Albe malade et mis en congé pour trois mois.

2. Antoine-Louis Decrest, comte de Saint-Germain, général de brigade (1 février 1805) et de division (12 juillet 1809).

Ce général prendra le commandement des quatre régiments de grosse cavalerie qui sont à Hanovre et le général Bruyère aura le commandement de toute la cavalerie légère.

1748. — Paris, 11 avril 1811.

Le général Baillet de Latour se rendra à Hambourg où il sera spécialement chargé de la formation des trois régiments qui s'organisent dans cette place.

1749. — Paris, 11 avril 1811.

Le sieur Colignon, soldat déserteur de nos troupes françaises, condamné à mort par contumace pour ce délit, est parvenu lieutenant au service d'Autriche ; peut-il participer à l'amnistie et conserver son grade en rentrant en France ?

Oui.

1750. — Compiègne, 11 avril 1811.

Le ministre a provisoirement réglé que le traitement du général Kirgener, commandant le génie de la garde [1], serait le même que celui des autres généraux commandant une arme de la garde. Il prie S. M. de vouloir bien approuver cette disposition.

Cette décision est mauvaise; il n'y a point d'arme dans la garde.

1751. — Paris, 18 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie un rapport du prince d'Eckmühl sur la formation de l'armée d'Allemagne. Je désire que vous fassiez le renvoi aux différents bureaux, des observations contenues dans ce rapport et qu'on y fasse répondre article par article.

1. François-Joseph Kirgener, général de brigade (25 décembre 1805) et de division (13 mars 1813), baron de l'Empire (5 octobre 1808) sous le nom de baron de Planta, tué à Makersdorf le 22 mai 1813.

1752. — Paris, 18 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Vous pouvez rappeler de Naples le général Lamarque, le général Dufour et le général Hamelinaye. Vous pourrez également rappeler deux adjudants commandants (1). Mais faites remarquer au roi que le moment peut arriver où il se trouvera avoir trop peu de ces officiers, que je trouve beaucoup d'imprévoyance dans les demandes qu'il fait, que tout cela finira par compromettre Naples.

1753. — Paris, 19 avril 1811.

On propose de nommer au commandement de la 4e division militaire vacant par la mort du général Gilot, le général Lacoste (2) qui a 64 ans, qui ne peut plus être employé à l'armée, et dont la famille est établie à Pont-à-Mousson.

Accordé.

1754. — Paris, 19 avril 1811.

Van Dedem de Gelder, plénipotentiaire du roi de Hollande à Naples, général, du 6 septembre 1805, dans l'armée hollandaise, demande de l'emploi comme général de brigade.

L'Empereur a décidé qu'il serait envoyé à l'armée commandée par le maréchal prince d'Eckmühl et qu'on ferait savoir à ce maréchal qu'il était opportun de ne pas confier dans les premiers temps une brigade en ligne à ce général; il pourra, en attendant, servir dans les places, provinces ou à la suite de l'état-major général (3).

1. Lamarque est Maximilien Lamarque ; Dufour avait déjà reçu l'ordre de se rendre en Allemagne (c'est François-Marie Dufour) ; Hamelinaye est Jacques-Félix-Jan de La Hamelinaye, général de brigade depuis le 12 juin 1809 et qui sera nommé, le 15 janvier 1814, général de division ; les deux adjudants commandants furent Bourmont et Néraud.

2. Lacoste-Duvivier.

3. Cette décision, du 19 août 1811, est écrite par le comte de Lobau en marge du rapport ; ce rapport date lui-même du 8 novembre 1810 ; l'Empereur avait d'abord écrit *accordé*, puis il a barré le mot, et, sans doute, il a réfléchi pour dicter ensuite une nouvelle décision à Lobau.

1755. — Saint-Cloud, 26 avril 1811.

Le sieur Béraud, manufacturier en toiles à Ligny (Sâone-et-Loire), a treize enfants vivants ; les deux aînés sont en état de diriger la fabrique, mais l'un est sourd-muet, et le second, atteint par la conscription, demande un sursis d'une année.

Accordé.

1756. — Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai reçu l'état de la formation des corps d'observation d'Italie.

J'approuve que le général Cazals (1) commande le génie.

Je n'approuve pas les nouveaux généraux de brigade que vous proposez.

Il faut envoyer le général Collaërt (2) au général Delzons.

Le général Sénécal (3) sera laissé au roi de Naples.

J'ai pensé que le mouvement fait le 1er mai serait trop brusque; il serait plus convenable qu'il n'eût lieu que le 15 mai.

Le général Porson (4) ne partira également que le 15 mai.

1757. — Saint-Cloud, 6 mai 1811.

On propose de nommer adjudant commandant le colonel Evers, des chasseurs à cheval de la Légion hanovrienne (5).

1. Louis-Joseph-Elisabeth Cazals, général de brigade au corps du génie depuis le 25 décembre 1805 et baron de l'Empire depuis le 21 décembre 1808.
2. Jean-Antoine Collaert, Hollandais, passa au service de France comme général de brigade (2 janvier 1811).
3. Sénécal ou Le Sénécal (Georges-Hippolyte), général de brigade depuis le 1er juillet 1809 et qui sera nommé baron de l'Empire le 3 février 1813.
4. Porson (Jean-François), général de brigade depuis le 29 juin 1810, sera fait baron de l'Empire le 23 octobre 1811 ; cf. notre tome I, p. 316.
5. Charles-Joseph Evers, qui sera nommé général de brigade le 31 mars 1812 et lieutenant-général le 6 septembre 1814.

L'Empereur a décidé qu'on laisserait à M. le colonel Evers le temps de se rétablir et qu'ensuite on lui donnerait le commandement d'un régiment de cavalerie légère.

1758. — Paris, 13 mai 1811.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur m'a chargé de vous dire que son intention était que vous lui proposiez le général Ricard pour être employé autre part qu'en Espagne.

1759. — Paris, 15 mai 1811.

DÉCRET. Art. 1er. Il sera formé une division polonaise active qui sera composée, etc.

Cette division sera commandée par un général de division français, un général de brigade français, un général de brigade polonais, un adjudant-commandant polonais, un chef de bataillon d'artillerie français, un capitaine du génie français. Il y aura un commissaire des guerres français. Les administrations seront polonaises.

Cette division qui fera partie du corps d'observation de l'Elbe, sera sous les ordres immédiats du prince d'Eckmühl.

Ce décret ne sera pas imprimé et sera tenu secret.

1760. — Rambouillet, 16 mai 1811.

Le général Avril, naguère commandant à Bilbao, demande une des [illegible].

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'employer à un commandement sur les côtes et éloigner des côtes celui qui vient de Saint-Domingue. Je sais que c'est un bon officier; je préfère qu'on mette ce dernier sur la frontière de l'Est [1].

1. Il fut nommé commandant du département du Pas-de-Calais.

1761. — Rambouillet, 20 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Vous recevrez un décret qui remet en activité le général Ricard. Donnez ordre à ce général de se rendre à Danzig où il sera employé sous les ordres du général Rapp dans les troupes qui forment la garnison de cette place.

1762. — Caen, 26 mai 1811.

A Berthier.

Beaucoup de pères de famille sont dans les escadrons de gendarmerie qui sont en Espagne. On m'assure qu'on vous a envoyé l'état. Envoyez-le-moi, afin que je voie si je puis en faire revenir une partie.

1763. — Paris, 28 juin 1811.

On demande à S. M. l'autorisation de réintégrer dans tous ses droits le commissaire des guerres Augier ; il a répondu d'une manière satisfaisante aux plaintes qui avaient déterminé sa suspension (1).

Approuvé.

1764. — Paris, 3 juillet 1811.

Berthier au duc de Feltre.

Conformément aux dispositions du décret impérial du 18 juin, j'ai adressé à M. le maréchal duc de Dalmatie, commandant en chef l'armée du Midi de l'Espagne et à M. le maréchal duc de Raguse, commandant en chef l'armée de Portugal, l'ordre de renvoyer en France l'état-major et les cadres de deux escadrons de chacun des 1er, 3e, 8e, 9e et 10e régiments de dragons qui deviennent régiments

1. Cf. pièce 1681.

de chevau-légers : ces cadres doivent comprendre les officiers, sous-officiers et trompettes de ces escadrons avec 10 hommes par compagnie au choix du colonel.

Quant au surplus des hommes et chevaux des 1er, 3e, 8e, 9e et 10e régiments de dragons, j'ai donné l'ordre de les faire tous incorporer: ceux du 1er dans les 2e et 4e; ceux du 3e dans les 6e et 11e: ceux du 8e dans les 15e et 25e: ceux du 9e dans les 14e et 26e: ceux du 10e dans les 17e et 27e régiments de dragons.

J'ai fait connaître à ces maréchaux que si, par l'effet de ces incorporations, il se trouvait dans les régiments qui recevront les hommes plus de ces derniers que de chevaux, l'intention de Sa Majesté est qu'ils renvoient de préférence des dragons des régiments dissous. Je les ai prévenus que Sa Majesté leur laissait, pour cette opération, toute la latitude convenable.

1765. — Paris, 6 juillet 1811.

Le duc de Feltre à Brenier-Montmorand.

Général, l'Empereur désirant vous donner un témoignage de satisfaction et récompenser la conduite que vous avez tenue lors de l'évacuation de la place d'Almeida, vous a nommé général de division par décret du 26 mai dernier.

1766. — Paris, 7 juillet 1811.

Berthier au duc de Feltre.

D'après les intentions de l'Empereur, je donne ordre au général Avy [1] de partir de Bayonne, du 13 au 15 juillet, avec le 6e convoi de fonds qu'il doit escorter.

Ce convoi, au lieu d'être de 4 millions, ainsi qu'il était

[1] Antoine-Sylvain Avy, général de brigade depuis le 12 mai 1811.

prescrit par les précédents ordres, doit être composé, savoir :

	en argent	en traites
1° un million pour le roi d'Espagne. —	1.000.000.	
2° un million pour l'armée du Nord, mais dans ce million sont compris 647.000 francs que le duc d'Istrie a déjà pris à Vitoria, en sorte qu'il n'aura dans le 6e convoi qu'un complément de		353.000
3° un million pour l'armée du Centre	750.000	250.000
4° quatre millions pour l'armée de Portugal	2.000.000	2.000.000
5° deux millions pour l'armée du Midi	1.500.000	500.000
	5.250.000	3.103.000
	8.353.000 fr.	

L'escorte sera composée 1° du régiment de marche de dragons de l'armée du Midi, fort d'environ 500 chevaux, venant de Saintes, qui doit arriver le 11 juillet à Bayonne, 2° du régiment de marche d'infanterie qui doit être formé conformément à mes ordres du 21 juin et qui doit être composé d'un bataillon d'infanterie légère pour l'armée du Midi (330 hommes), d'un bataillon d'infanterie de ligne pour l'armée du Midi (740 hommes) et d'un bataillon pour l'armée de Portugal (430 hommes).

L'intention de l'Empereur est qu'un détachement du train d'artillerie, de ceux qui doivent partir vers la fin de juillet, presse son départ d'Auch de manière que le général Monthion[1] puisse organiser deux pièces de quatre, deux caissons et deux caissons d'infanterie, en tout six voitures pour lesquelles 21 à 25 chevaux seront suffisants. Cette artillerie, servie par un détachement de la compagnie de marche destinée pour l'armée du Midi, doit accompagner le convoi du général Avy et pourra servir en route.

1767. — Trianon, 13 juillet 1811.

On propose de nommer le général de division Marchand au commandement de la 2e division militaire.

1. Joseph-Gédéon Bailly de Monthion, général de brigade (22 mai 1808) et bientôt général de division (4 décembre 1812), était comte de l'Empire depuis le 28 janvier 1809 et aide-de-camp de Berthier.

Cet officier général peut être employé plus utilement que cela.

1768. — Trianon, 14 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître quels sont les colonels en second nommés pour commander les dépôts et pourquoi ils n'y sont pas encore arrivés.

Donnez ordre au général D'Audenarde [1] de se rendre à Saintes pour prendre le commandement du dépôt sous les ordres du général Defrance.

1769. — Rambouillet, 9 août 1811.

On présente un rapport sur le général de brigade Rouyer (2) et sa désobéissance à ses supérieurs.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur ce général. Quels sont ses services?

1770. — Saint-Cloud, 14 août 1811.

Le général de division Milhaud (3) demande un congé.

Ajourné

1771. — Saint-Cloud, 20 août 1811.

Le général Defrance désire nommer les officiers nécessaires aux dépôts de Saintes et de Niort et pris parmi les hommes de ces dépôts ;

1. Cf. tome I, p. 301.
2. Jean-Victor Rouyer, né à Verdun en 1756, mort en 1818 à Clermont-Ferrand, général de brigade (17 novembre 1808), baron de l'Empire sous le nom de baron de Saint-Victor (27 décembre 1811), retraité le 1er août 1815.
3. Il commandait alors la division de dragons à l'armée du Centre, en Espagne.

dans le cas où ils ne devraient pas être payés dans ces grades, il demande à les faire reconnaître comme surnuméraires.

Il n'y a pas de difficulté à l'autoriser à nommer deux maréchaux-de-logis et deux brigadiers par régiment

---

1772. — Saint-Cloud, 21 août 1811.

A Berthier.

Mon cousin, proposez-moi un décret pour donner la retraite au général Rouyer.

Donnez ordre au général Carrié[1] de se rendre à l'armée de Portugal pour y prendre le commandement d'une brigade. Je suis surpris qu'il soit resté à Palencia au lieu de suivre sa brigade et de se battre. Témoignez-en mon mécontentement à ce général.

Rappelez le général Lauberdière.

1773. — Saint-Cloud, 22 août 1811.

Le maréchal Ney demande que le général de brigade La Ferrière-Levesque, ex-colonel du 3e hussards, soit employé sous ses ordres.

L'envoyer au général Defrance à Niort pour prendre le commandement du régiment de marche.

1774. — Saint-Cloud, 22 août 1811.

Le colonel Girardin, aide-de-camp du prince de Neuchâtel, vient d'être élevé au grade de général de brigade ; peut-il être maintenu dans ses fonctions d'aide-de-camp ?

Le prince de Neuchâtel ne peut pas avoir d'aides-de-camp généraux.

1. Jean-Augustin Carrié, général de brigade (4 avril 1807) et baron de l'Empire (26 avril 1810) sous le nom de baron de Boissy.

1775. — Compiègne, 30 août 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé l'adjudant-commandant Normand, général de brigade [1]. Donnez-lui l'ordre de se rendre sur-le-champ et en poste à l'île de Porquerolles pour en prendre le commandement.

1776. — Compiègne, 30 août 1811.

On propose de donner la retraite au général Rouyer.

Renvoyé au comte de Lobau pour faire connaître les services du général Rouyer.

Lui donner l'ordre de se rendre à Paris près du ministre pour se justifier [2].

1777. — Compiègne, 7 septembre 1811.

M. le duc de Raguse n'a pas de chef d'état-major à l'armée de Portugal. Il propose deux sujets, Delzons et Plauzonne, qu'il a éprouvés et sur lesquels il pourrait compter. Vu leur éloignement et si V. M. voulait prendre un des généraux d'Espagne, il ne voit parmi eux que La Martinière qui serait propre à cet emploi. Il supplie V. M. de ne point lui donner Thiébault parce que leurs caractères sympathisent difficilement.

Accorder La Martinière.

1778. — Paris, 9 septembre 1811.

Le comte de Lobau au duc de Feltre.

L'intention de Sa Majesté est d'envoyer à l'île de Wal-

1. Normand fut, en effet, nommé général de brigade le même jour, le 30 août 1811 ; cf. pièces 1214 et 1518.

2. Il avait été dénoncé par Thiébault (cf. ses *Mém.* IV, p. 423) et par Bessières ; mais il se justifia. « Il n'y a, disait Berthier, aucun grief contre ce général, si ce n'est que le duc d'Istrie a jugé qu'il n'avait pas assez d'énergie pour commander activement », et Clarke écrivait : « Il se pourrait que Rouyer fût victime de l'intrigue de quelques fripons qu'il gênait ; quant à son manque d'énergie, j'ai peine à y croire. »

cheren le général Berthezène, si cet officier général n'a pas d'autre destination; Son Excellence le proposera si rien ne s'y oppose.

1779. — Compiègne, 10 septembre 1811.

M. Bouvard, capitaine au 8e régiment d'artillerie à pied, embarqué en l'an X pour les colonies et rentré récemment des prisons de l'ennemi où il a séjourné plus de sept ans et demi, est dans un extrême dénûment, et on veut lui faire rembourser le quart de ses appointements que sa femme a touché pendant neuf années en vertu d'une délégation souscrite avant son embarquement ; ce qui ferait 4.500 francs. Il faudrait accorder à cet officier la remise des sommes touchées par sa femme au moins jusqu'au jour où il a eu lui-même un traitement d'après le décret du 17 mars 1809.

Approuvé.

1780. — Compiègne, 12 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Il manque deux généraux de brigade à la 5e division du corps d'observation de l'Elbe. Il est instant que ces deux généraux de brigade soient nommés sans délai.

1781. — Compiègne, 12 septembre 1811.

Berthier à Dorsenne, commandant en chef de l'armée du Nord de l'Espagne [1].

L'intention de l'Empereur est que vous soyez traité comme les autres généraux en chef commandant ses armées en Espagne, c'est-à-dire quarante mille francs par an comme général en chef et dix mille francs par mois pour dépenses secrètes de toute nature; ce qui comprend également les frais de représentation. Vous n'avez aucun droit à

1. Lepaige-Dorsenne, général de brigade (25 décembre 1805) et de division (5 juin 1809), colonel commandant les grenadiers à pied de la garde impériale, comte de l'Empire (2 juillet 1808).

réclamer le même traitement que celui dont jouissait M. le maréchal duc d'Istrie. L'Empereur a fait à son égard une chose qui lui était purement personnelle et qui tenait à son rang et à ses anciens services.

1782. — Compiègne, 16 septembre 1811.

L'adjudant commandant Dériot, chef d'état-major de la garde, a été nommé le 6 août dernier général de brigade ; son traitement, n'ayant pas été déterminé, sera réglé provisoirement comme celui des colonels de cavalerie de la garde.

Il n'y a point de chef d'état-major de la garde.

1783. — Ostende, 23 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

J'approuve que le général Fornier d'Albe (1) retourne à Cüstrin et que le général Teste (2) soit employé dans une division du corps d'observation de l'Elbe.

J'approuve également que les généraux de brigade Henin (3), Coutard (4) et Guyardet (5) et l'adjudant-commandant Simmer (6) soient employés au corps d'observation de l'Elbe.

1. Gaspard-Hilarion Fornier d'Albe, général de brigade depuis le 20 septembre 1809.
2. François Teste, général de brigade (28 juillet 1806) et de division (14 février 1813), baron de l'Empire (21 novembre 1810).
3. Henin ; cf. plus haut, pièce 1169.
4. Louis-François Coutard qui venait d'être nommé (6 août 1811) général de brigade et qui sera promu, le 25 novembre 1814, lieutenant-général.
5. Pierre-Jules-César Guyardet, baron de l'Empire depuis le 2 novembre 1810, nommé, comme Coutard, général de brigade le 6 août 1811.
6. Simmer allait être nommé général de brigade (8 octobre 1812) et devint lieutenant-général sous les Cent jours ; cf. nos *Lettres de 1815*, p. 264.

1784. — Utrecht, 9 octobre 1811.

V. M. a fait connaître qu'elle désirait envoyer le général Berthezène à l'île de Walcheren si rien ne s'y opposait ; on propose de le nommer en remplacement du général Razout.

Approuvé.

1785. — Amsterdam, 19 octobre 1811.

Le général Gourlez de Lamotte a obtenu du maréchal duc de Raguse la permission de se rendre en France pour y rétablir sa santé délabrée; mais le duc ajoute : « J'ai été très peu satisfait de son zèle et je n'ai pas regretté de le voir quitter l'armée [1] ».

Mettre cet officier-général aux arrêts à Bayonne jusqu'à nouvel ordre et savoir pourquoi il a quitté l'armée; ne point le laisser venir à Paris sous quelque prétexte que ce soit.

1786. — Amsterdam, 20 octobre 1811.

On rend compte que tous les généraux de brigade employés dans la garde reçoivent le traitement de colonel de la garde avec celui de leur grade dans la ligne ; on croit que le général Dériot qui commande les dépôts de la garde, doit être traité aussi favorablement, puisqu'il serait le seul officier qui n'aurait aucun des avantages accordés par S. M. à sa garde.

Il ne doit toucher que le traitement de général de brigade et être considéré comme un général de brigade chargé du commandement du dépôt de la garde.

1787. — Amsterdam, 22 octobre 1811.

Le général de brigade Henin, envoyé à Hambourg, représente qu'il n'a été autorisé à rentrer en France que sous la promesse formelle de ne servir contre l'Angleterre et ses alliés qu'après que son échange

1. « Je n'ai, écrit alors Berthier au duc de Feltre, aucune autre pièce contre Lamotte que la lettre du duc de Raguse, mais S. M., en lisant cette lettre, s'est rappelé qu'en différentes circonstances Lamotte a donné des sujets de plainte de la même nature. »

aurait été effectué ; on propose de l'employer dans l'intérieur, de lui confier le département de l'Ombrone et de le remplacer au corps d'observation de l'Elbe par le général Breissand [1] qui est demandé par le prince d'Eckmühl.

Il n'est là employé contre aucun allié de l'Angleterre.

1788. — Amsterdam, 23 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

L'adjudant-commandant Watier sera employé à la 3e division de cuirassiers composée des 4e, 6e, 7e et 14e régiments.

Le général de brigade Berckheim commandera la 1re brigade composée des 4e et 7e régiments.

Le général de brigade L'Héritier commandera la 2e brigade composée des 6e et 14e régiments.

Destinant le général Nansouty à commander la division où se trouvent les carabiniers, présentez-moi un autre général de division pour commander la 3e division de cuirassiers.

1789. — Nimègue, 30 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre rapport du 26 octobre, concernant la formation de la 6e division du corps d'observation de l'Elbe, composée des 11e régiment d'infanterie légère, 127e, 128e et 129e régiments d'infanterie de ligne. Donnez ordre au prince d'Eckmühl de former cette division et présentez-moi le général de division, les deux généraux de brigade, l'adjudant-commandant, les officiers d'état-major, les officiers du génie, les commissaires des guerres et tout ce qui est nécessaire à une division.

1. Joseph Breissand, naguère colonel du 35e de ligne, baron de l'Empire (16 décembre 1810), général de brigade depuis le 6 août 1811, tué à Danzig le 2 décembre 1813.

1790. — 31 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Il sera formé au corps d'observation de l'Elbe une 8e division composée des 2e, 37e de ligne et d'un des régiments de la division Compans. Chacun de ces régiments a cinq bataillons. J'ai donné ordre aux 2e et 37e de ligne de se rendre à Münster. Le général de brigade Viviès s'y rend avec, et prendra le commandement de cette brigade.

Le colonel du 37e n'a pas encore rejoint. Faites-moi connaître où il est, car, s'il était en Espagne, il serait urgent de nommer un autre colonel.

Il sera formé une 9e division qui se réunira également à Münster. Elle sera composée de douze bataillons Suisses et de quatre bataillons Illyriens. Présentez les généraux de division, généraux de brigade, officiers-généraux, d'état-major, et tout ce qui est nécessaire pour l'organisation des 8e et 9e divisions du corps d'observation de l'Elbe.

J'ai donné ordre au 23e régiment de chasseurs de se rendre à Münster. Ce régiment est sans colonel et sans major. Il paraît que ces officiers supérieurs sont en Espagne. Faites-moi un rapport pour y suppléer.

Je donne ordre au 24e chasseurs de se rendre également à Münster. Proposez-moi un général de brigade de cavalerie pour commander cette brigade.

1791. — Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Le ministre demande les ordres de l'Empereur pour savoir si le général de brigade Lanusse sera employé comme général de brigade ou dans le grade de général de division qu'il avait obtenu du roi des Deux-Siciles.

Cette question me paraît ridicule. Qu'était-il, avant de passer au service de Naples? Si le général Lanusse doit être admis à repasser au service de France, il n'y peut rentrer qu'avec le grade qu'il avait au moment où il est sorti.

1792. — Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Au duc de Feltre.

La 25e division est aujourd'hui une des plus fortes de France. Le général Dumonceau [1] n'a pas, je crois, l'activité qui y serait nécessaire; donnez-lui la 2e division et donnez au général Loison [2] le commandement de la 25e. Donnez ordre à ce général de porter son quartier-général à Wesel, afin qu'il puisse voir et surveiller par lui-même tous les dépôts de l'armée. Ordonnez-lui de commencer par faire un tour à Münster pour vérifier tout ce qui concerne le service militaire, l'organisation de la gendarmerie, et, en général, prendre connaissance de tout ce qui est relatif à la police. Il faut à Münster un bon général de brigade pour commander le département; je crois qu'il n'y a personne. Moyennant l'arrivée du général Loison à Wesel, donnez ordre à mon aide-de-camp Hogendorp de lui remettre le commandement des dépôts et de revenir à Paris.

1793. — Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Le général de brigade Laurent [3], qui commande le département de Jemappes, sollicite un titre et une dotation.

Renvoyé au comte de Lobau. — N.

L'Empereur a ajourné cette demande — comte de LOBAU.

1794. — Saint-Cloud, 15 novembre 1811.

On renouvelle la proposition de remplacer le général de brigade Henin au corps d'observation de l'Elbe par le général de brigade Breissand, et de lui confier le département de l'Ombrone.

1. Jean-Baptiste Dumonceau, général de brigade (28 janvier 1794) et de division (11 novembre 1810), comte de Bergendal (2 mai 1811).

2. Louis-Henry Loison, général de brigade (26 août 1795) et de division (19 octobre 1799), comte de l'Empire (14 avril 1810).

3. François-Guillaume-Barthelemy Laurent, général de brigade depuis le 19 mars 1794, sera général de division le 13 juillet 1813, mais n'aura ni titre ni dotation.

J'ai déjà dit que le corps d'observation de l'Elbe n'était pas employé contre les alliés de l'Angleterre; ce général peut donc s'y rendre.

1795. — Saint-Cloud, 17 novembre 1811.

Le général Lamotte est à Bordeaux aux arrêts, et on attend les instructions ultérieures de Sa Majesté.

Lui défendre de passer outre et faire une enquête et un rapport sur ce général qui est mal noté et qui paraît s'être très souvent mal comporté.

1796. — Saint-Cloud, 21 novembre 1811.

Le général Kindelan, chargé du commandement provisoire du régiment Joseph-Napoléon, demande un congé de deux mois pour venir à Paris consulter un médecin habile.

Accordé.

1797. — Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

Des discussions s'étaient élevées entre le général Despinoy (1), commandant d'armes à Alexandrie, et le général Aubry (2), commandant l'Ecole d'artillerie dans cette place ; une commission spéciale du Conseil d'Etat fit là-dessus un rapport qui fut soumis à l'Empereur et qui donnait tort aux deux généraux ; après la lecture, l'Empereur dit à Daru :

Je n'ai pas de décision à prendre; l'affaire rentre entièrement dans les attributions du ministre de la guerre et c'est à lui à la terminer de la manière qu'il croira la plus convenable.

1. Cf. sur Despinoy notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 240 et 306.
2. Claude-Charles Aubry, général de brigade (7 juin 1809) et de division (21 novembre 1812) au corps de l'artillerie, baron de l'Empire (14 avril 1810), tué à Leipzig le 18 octobre 1813.

1798. — Saint-Cloud, 27 novembre 1811.

Au duc de Feltre.

Par votre lettre du 11, vous me présentez un projet d'itinéraire pour les corps qui doivent former la 9e division du corps d'observation de l'Elbe (les quatre régiments Suisses et le régiment d'Illyrie.)

Il faut désigner un bon général de brigade pour se rendre à Nimègue où cette division doit se réunir, et prendre le commandement de cette division. Vous lui recommanderez d'avoir un soin particulier de ces troupes.

Il est nécessaire que vous me proposiez, pour commander cette division, un général qui parle allemand.

1799. — Paris, 2 décembre 1811.

Le duc de Feltre à Valence (1).

Général, en vous adressant la lettre qui vous donne avis de votre nomination au commandement de la 5e division de cuirassiers, il m'est agréable de vous annoncer que cette destination vous a été accordée du propre mouvement de l'Empereur. Sa Majesté désire que vous renfermiez en vous-même le sentiment que vous éprouverez en recevant ce témoignage de sa confiance, et que vous évitiez tout ce qui pourrait donner de la publicité à l'ordre de service que j'ai l'honneur de vous transmettre.

1800. — Paris, 10 décembre 1811.

Le duc de Feltre à Coulard.

Pour vous seul. Général, j'ai l'honneur de vous informer que l'Empereur a bien voulu vous désigner pour com-

1. Le Valence des premières guerres de la Révolution. (Jean-Baptiste Cyrus-Marie-Adélaïde de Timbrune-Valence, maréchal de camp du 13 décembre 1791 et lieutenant-général du 20 août 1792).

mandant supérieur des troupes de terre à l'île de Java. Sa Majesté a ajouté à cette première faveur celle de vous élever au grade de général de division. Mais son intention est que vous ne soyez reconnu dans ce grade qu'à votre arrivée dans la colonie. Vous recevrez à Java de M. le général Janssens, gouverneur général de la colonie, vos lettres de service en qualité de général de division.

1801. — Paris, 12 décembre 1811.

Le général de brigade baron de Laplane désire épouser Mlle de Saint-Félix d'Aiguevives et voudrait que S. M. honore de sa signature le contrat de mariage.

Approuvé (1).

1802. — Paris, 14 décembre 1811.

Le maréchal duc d'Elchingen propose d'accorder des congés de deux mois à un officier et sept sous-officiers et soldats par compagnie dans les régiments campés à Boulogne.

Accordé pour ceux qui ne sont pas à plus de dix marches de Boulogne.

1803. — Paris, 14 décembre 1811.

On propose d'envoyer à Nimègue, pour prendre le commandement de la 9e division du corps d'observation de l'Elbe, le général de brigade Amey ; il n'est âgé que de 44 ans ; il parle fort bien l'allemand, car il est né en Suisse, et il a commandé à l'armée de Catalogne la division formée des contingents des princes de la Confédération. On enverrait en remplacement du général Amey, pour le commandement du Helder et de l'arrondissement d'Alkmaer, le général Brun qui est disponible.

Approuvé.

1. Le même jour l'Empereur signa le contrat de mariage. Jean-Grégoire-Barthélemy Rougé-Laplane était général de brigade depuis le 11 juillet 1807 et baron de l'Empire depuis le 13 août 1810 ; il sera promu général de division le 17 juin 1813.

1804. Paris, 15 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général de brigade Valentin [1], de se rendre au corps d'observation de l'Elbe où il sera employé dans son grade sous les ordres du prince d'Eckmühl.

Le général Campère est au service de Naples. Ce général se trouve encore à Paris; vous lui ferez connaître que mon intention est de le reprendre au service de France.

1805. Paris, 15 décembre 1811.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur a ordonné au général Reille de marcher sur Valence pour appuyer l'armée d'Aragon, ayant sous ses ordres sa division et la division italienne du général Severoli, et l'ordre a été donné en même temps au général Caffarelli de se rendre avec sa division de Burgos en Aragon pour y rester comme corps d'observation, protéger les places de Lerida, Mequinenza, Tortose, avoir l'œil sur la Navarre, assurer les derrières et les communications de l'armée d'Aragon, et pouvoir se porter partout où les circonstances l'exigeraient. Mais le corps du général Reille, quoique étant sous le commandement du maréchal Suchet pour les opérations, ne doit en rien être désorganisé, parce qu'il fait toujours partie du corps d'observation de réserve et qu'il n'est que détaché.

D'après des ordres expédiés hier, l'armée de Portugal va joindre à son arrondissement toutes les provinces composant les 6e et 7e gouvernements ainsi que les Asturies, et l'arrondissement de l'armée du Nord ne sera plus composé que des 3e, 4e et 5e gouvernements, y compris la province de Santander.

La division du général Souham, y compris le 14e ré-

[1] Cf. tome I, p. 271 et 316.

giment de chasseurs qui est dans la province de Salamanque, et celle du général Bonet qui est dans les Asturies, sont mises sous les ordres du duc de Raguse et formeront les 7e et 8e divisions de l'armée de Portugal.

Du reste, le 113e régiment d'infanterie, le 34e léger, le 4e régiment d'infanterie de la légion de la Vistule, la légion de gendarmerie à cheval, le 1er régiment de hussards, le 31e régiment de chasseurs, les lanciers de Berg, le bataillon de Neuchâtel, tout ce qui appartient aux 2e et 4e régiments suisses, toutes les troupes de la garde impériale et généralement toutes les troupes de l'armée du Nord, maintenant stationnées dans les 6e et 7e gouvernements (à la seule exception des divisions Souham et Bonet) vont rentrer dans le 5e gouvernement.

Le duc de Raguse a l'ordre de porter son quartier-général à Valladolid et même, s'il est possible, à Salamanque et le général Dorsenne portera le sien à Burgos.

1806. — Paris, 15 décembre 1811.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur se propose de faire revenir en France les chasseurs à cheval, les chevau-légers polonais et les dragons de sa garde, en sorte qu'il resterait en cavalerie à l'armée du Nord de l'Espagne les lanciers de Berg, la légion de gendarmerie à cheval, le 1er régiment de hussards et le 31e de chasseurs; ce qui fera quatre régiments.

Mais auparavant Sa Majesté désire connaître quelle est la force de ces quatre régiments en y comprenant soit ce qui est aux escadrons de guerre en Espagne, soit ce qui est dans les régiments de marche, soit même ce qui est à leur dépôt, afin de pouvoir aviser aux moyens de les porter au plus haut nombre possible.

Cette question, pour la cavalerie de l'armée du Nord, se lie à celle de l'armée de Portugal, composée des 6e, 11e, 15e et 25e régiments de dragons, 3e de hussards, 13e,

14e, 22e et 26e régiments de chasseurs et l'intention de l'Empereur serait que ces deux armées réunies pussent ensemble présenter 9.000 chevaux, non à l'effectif, mais en bataille.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien en conséquence me faire connaître le plus tôt possible ce que ces régiments de cavalerie ont à leurs dépôts ou dans les régiments de marche qui ne sont pas encore arrivés à Bayonne, afin de me mettre à portée de présenter à l'Empereur le rapport que Sa Majesté me demande.

1807. — Paris, 19 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Il faut penser au recrutement des bataillons de Croates.

Il est nécessaire de donner ordre au général Bertrand de faire partir une compagnie de marche de 200 hommes pour ces bataillons.

Aussitôt que cette compagnie sera formée à Laibach, on donnera des ordres pour sa direction.

1808. — 25 décembre 1811

Le général Carcome désire être employé dans l'intérieur.

Non.

1809. — Paris, 25 décembre 1811.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur approuve l'opinion où est le général Monthion d'avoir toujours à Bayonne une force disponible et bien organisée.

Sa Majesté ordonne que cette réserve soit composée de la manière suivante:

1er bataillon: 3 compagnies du 5e bataillon du 31e régiment d'infanterie légère et 2 compagnies du 4e bataillon du même régiment, 700 hommes.

2e et 3e bataillons: 3 compagnies du 3e bataillon du 28e régiment de ligne et 4 compagnies du 1e bataillon du même régiment, 7 à 800 hommes.

4e bataillon: Le 1e bataillon du 86e régiment, complété à 800 hommes.

5e bataillon: Un bataillon provisoire de l'armée d'Aragon composé d'une compagnie du 114e, d'une compagnie du 115e, d'une compagnie du 116e, d'une compagnie du 117e, formant 560 hommes.

6e bataillon: Un bataillon provisoire de l'armée du Nord, composé d'une compagnie du 118e, d'une compagnie du 119e, d'une compagnie du 120e, d'une compagnie du 122e, formant 560 hommes.

7e bataillon: Un bataillon provisoire de l'armée de Portugal, composé de 2 compagnies du 27e, de 2 compagnies du 59e, de 2 compagnies du 39e, formant 840 hommes.

8e bataillon: Un second bataillon provisoire de l'armée de Portugal, composé de 2 compagnies du 65e, de 2 compagnies du 69e, de 2 compagnies du 76e formant 600 hommes.

Ces huit bataillons formeront à peu près 6.000 hommes. Sa Majesté désire qu'il y soit joint 6 pièces de canon de six, 2 obusiers et 150 chevaux. Son intention est aussi qu'un général de brigade commande cette colonne sous les ordres du général Monthion et qu'il y soit attaché quatre majors en second.

Cette réserve gardera Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port et la Bidassoa, et sera prête à se porter partout où les circonstances l'exigeraient. Le général Monthion à qui je viens de donner connaissance de ces dispositions, a l'ordre de former cette réserve pour le 10 janvier. Il fera venir à cet effet tout ce qui est dispo-

nible aux dépôts et aux 5e bataillons des régiments qui la composent.

J'ai également prévenu le général Monthion qu'au moyen de cette réserve, l'intention de l'Empereur est qu'il fait des garnisons dans la vallée de Bastan qui sera sous ses ordres et qu'il marche au secours du Passage, de Saint Sébastien et des côtes et frontières des départements des Hautes et Basses Pyrénées si elles étaient attaquées

1810 — 2 janvier 1812.

Note à Bignon [1].

On désire avoir :

1° Des détails statistiques sur la Moldavie, la Podolie, la Volhynie, l'Ukraine, les marais de Minsk, les marais de Pinsk, la Samogitie, la Livonie et la Courlande.

2° Une description des routes ci-après, en indiquant la nature du pays sous le rapport de la viabilité, des subsistances, de la population et des habitations à deux lieues de distance, dans les terres à droite et à gauche, savoir :

De Varsovie à Moscou par Grodno et Vilna.

De Vilna à Saint-Pétersbourg.

De Thorn à Vilna par Kovno

De Kovno à Saint-Pétersbourg.

De Tilsit à Saint-Pétersbourg, par Memel et Riga.

De Vilna à Kiev.

De Lemberg à Kiev.

De Dubno, par Vilna, à Kiev.

3° Des détails topographiques et statistiques sur le cours et les bords de la Dvina, depuis sa source,

Sur le cours et les bords du Borysthène

Il faut bien déterminer la population des villes et des

1. Bignon était notre résident à Varsovie. Cette note importante écrite par Monnier sous la dictée de Napoléon se trouve ainsi que les pièces 2402 et 2413 dans le livre du baron Ernouf *Maret, duc de Bassano*, p. 374 et p. 416 et 418.

villages, la largeur des rivières, le gisement de leurs rives, plates ou élevées, les productions du pays et ressources qu'il peut offrir en légumes, bestiaux et moyens de transport.

On déterminera la division de chaque province en pays, en cercles, en palatinats, etc., et l'on aura soin de bien donner les noms des villes, bourgs et villages ayant plus de 1.000 habitants.

On indiquera autant que possible la distance de l'un à l'autre.

1811. — Paris, 2 janvier 1812.

On propose de remplacer le baron Lacuée, intendant général de l'Aragon, par M. Merlet, maître des requêtes : le climat d'Espagne paraît trop chaud pour M. Lacuée.

Cela pourrait se faire.

1812. — Paris, 3 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Les deux bataillons d'élite suisse ne sont partis de Plaisance qu'à quatre compagnies chacun. Donnez ordre au commandant du régiment de former une compagnie de plus, tirée de chaque bataillon, ce qui fera 4 compagnies, et de les faire partir de Plaisance pour Besançon, complétées chacune à 140 hommes, afin que le régiment d'élite suisse ait ses 6 compagnies par bataillon, comme les autres bataillons suisses qui font partie des divisions.

1813. — Paris, 4 janvier 1812.

A Berthier.

J'approuve la formation des 3 régiments de marche que vous proposez et que vous les fassiez partir pour escorter

le 11e convoi de fonds. Le régiment de marche de l'armée du Nord se rendra à Vitoria où il attendra de nouveaux ordres. Le régiment de marche de l'armée du Midi se rendra également à Vitoria où il attendra de nouveaux ordres; ce qui fera 200 chevaux sur ce point important.

Le régiment de marche de l'armée de Portugal continuera jusqu'à Valladolid.

1814. — Paris, 4 janvier 1812.

Le prince de Neuchâtel ne considère plus M. le général de brigade Girardin comme son aide-de-camp, mais il désire le garder à son état-major.

Approuvé.

1815. — Paris, 5 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Ecrivez au général Bertrand d'envoyer un millier d'hommes à Turin pour compléter le régiment illyrien et servir à alimenter les quatre bataillons qui sont passés en France.

1816. — Paris, 5 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Ordonnez au commandant d'armes de Gravelines d'envoyer un état de tous les smugglers qui entrent et sortent et de vous rendre un compte de tous les mouvements qui ont lieu dans l'enceinte.

1817. — Paris, 6 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que les cadres des 3e, 1e et 5e bataillons du 127e et du 128e se rendent dans des places sur la Meuse.

Tous les hommes disponibles seront employés à compléter les premiers bataillons. Les majors et les dépôts partiront avec ces cadres, après avoir habillé et armé parfaitement les deux premiers bataillons.

Tous les conscrits de la 32e division militaire seront dirigés en droite ligne sur la France.

Enfin, il est convenable de compléter en officiers au moins le 3e et le 5e bataillons pour recevoir les conscrits que ces régiments vont avoir.

1818. — Paris, 7 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie un état d'officiers et soldats qui sont cités honorablement dans les rapports de mes généraux en Espagne. Ces individus ont-ils la décoration de la légion d'honneur? Quel grade ont-ils? Quelles grâces sont-ils susceptibles d'obtenir?

1819. — Paris, 7 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Il y aura dimanche parade. La garde à pied et à cheval s'y trouvera. En troupes de ligne, il y aura le 24e régiment d'infanterie légère avec sa compagnie d'artillerie, ses fourgons et attelages, les deux régiments suisses et les deux bataillons croates. Les deux bataillons croates resteront à Paris. Les deux bataillons suisses du 2e régiment partiront le lendemain pour Liège. Les deux bataillons suisses du 1e régiment qui arrivent resteront à Paris. Le 24e régiment d'infanterie légère partira le lendemain pour Metz.

1820. — Paris, 7 janvier 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur a approuvé la rentrée en France de M. le général de division Semellé [1].

1821. — Paris, 8 janvier 1812.

Donnez ordre que trois compagnies de marche, chacune de 133 hommes, formant 399 hommes, soient formées dans le régiment de la Méditerranée, qui est à Toulon et mises à la disposition du vice-amiral Emeriau. Ces hommes seront forts, sains et bien portants, bien habillés et bien équipés; leurs livrets et leurs masses mis en règle; mais on ne fera leur décompte que lorsqu'ils seront à bord. Ils sont destinés à se rendre à Tarragone. Vous adresserez, par le ministre de la marine, l'ordre au commandant de Tarragone, d'incorporer ces hommes dans les cadres de la garnison, et vous lui recommanderez de vous faire connaître dans quel corps cette incorporation sera faite, pour qu'elle soit régularisée.

1822. — Paris, 8 janvier 1812.

Sur la marche du 1er régiment suisse.

Arrivé à Strasbourg, ce régiment y restera jusqu'à nouvel ordre.

1823. — Paris, 8 janvier 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur, par sa décision du 31 décembre, a accordé

1. Le Messrs Semellé, ancien capitaine des volontaires de la Moselle, général de brigade depuis le 13 juillet 1807, venait d'être nommé 31 juillet 1811 général de division et il était depuis le 1er juin 1808 baron de l'Empire.

un congé de convalescence de trois mois à M. le général de brigade Fournier, resté malade à Irun. Je lui expédie dans cette place l'autorisation de rentrer en France, mais pour se rendre directement de Bayonne dans le département de la Dordogne, son pays. Le général Fournier est de Sarlat, près de Périgueux: c'est là que l'Empereur l'autorise à jouir de son congé de trois mois pour y rétablir sa santé. Sa Majesté ordonne qu'il ne quitte point son département sans avoir obtenu préalablement la permission de Votre Excellence.

1824. — Paris, 9 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Corps d'observation de l'Océan. *La 10e division* qui sera la 1re de ce corps d'armée, sera réunie au 15 février à Mayence. Le quartier-général de ce corps y sera réuni pour la dite époque.

Donnez, en conséquence, l'ordre au duc d'Elchingen de faire ses dispositions de manière que ses équipages et ceux de son état-major soient rendus le 15 février au matin, à Mayence.

Le général de division Ledru, deux généraux de brigade et un adjudant commandant partiront et régleront leur marche de manière à se trouver à Mayence avec les 46e et 72e.

La 11e division, 2e du corps d'observation de l'Océan, se réunira à Düsseldorf au 15 février.

Vous donnerez ordre au général Partouneaux d'être rendu à la même époque à Düsseldorf, pour prendre le commandement de cette division.

Deux généraux de brigade et un adjudant commandant seront employés dans cette division. Ils seront rendus à Düsseldorf pour la même époque.

12e division. Présentez-moi un projet de mouvement pour réunir cette division à Mayence au 15 avril.

Il est nécessaire que vous travailliez avec le duc

d'Elchingen pour organiser son état-major, etc.

Au 1er février, le duc d'Elchingen cessera d'avoir le commandement du corps de Boulogne; il sera remplacé par le général Sebastiani auquel vous donnerez l'ordre de se rendre à Boulogne.

Il aura sous ses ordres le général de division Razout.

Vous donnerez ordre aux 1er, 3e et 4e bataillons de pupilles de partir le 20 janvier pour Boulogne. Les 5e et 6e bataillons qui sont à Evreux et à Beauvais, se rendront également à Boulogne. Mais ces deux derniers bataillons ne partiront que lorsqu'ils seront complètement habillés et armés. Donnez ordre au colonel et au Conseil d'administration de prendre des mesures pour que ces deux bataillons puissent partir au 1er février.

Le 7e bataillon, aussitôt qu'il sera formé, se rendra au Havre; le 8e bataillon se rendra à Dieppe: il est nécessaire que ces bataillons puissent partir du 1er au 15 février, bien habillés, bien équipés.

Des huit bataillons de pupilles, il y en aura donc cinq à Boulogne, un à Cherbourg, un au Havre et un à Dieppe.

Faites-moi connaître si j'ai encore des ordres à donner pour la parfaite formation des 6e, 8e et 9e divisions.

1825. — Paris, 9 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général espagnol Kindelan de se rendre sans délai à Rostock pour commander son régiment.

1826. — Paris, 10 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

J'apprends que la compagnie d'artillerie du 1er régiment suisse n'est pas partie de Plaisance pour se rendre à Besançon avec les deux régiments d'élite. Donnez ordre qu'elle parte sans délai.

1827. — Paris, 14 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître si les 135 gendarmes d'élite qui sont à Auch, et les 60 qui sont à Angers, y sont utiles et quand ils pourront revenir.

1828. — Paris, 15 janvier 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que deux compagnies de sapeurs de l'armée de Portugal, savoir la 8e compagnie du 1e bataillon et la 6e compagnie du 2e bataillon, rentrent en France. Donnez également l'ordre que les cadres de deux compagnies de sapeurs de l'armée du Midi, savoir la 1e compagnie du 2e bataillon et la 3e compagnie du 1e bataillon, rentrent en France; ce qui fera quatre compagnies de sapeurs qui rentreront en France.

1829. — Paris, 16 janvier 1812.

Les conscrits italiens destinés à renforcer à Corfou les corps italiens, ne doivent plus partir ; faut-il les laisser à Trieste, à la disposition de la marine ?

Non, les remettre à la disposition du vice-roi.

1830. — Paris, 16 janvier 1812.

Sur le 10e bataillon des équipages militaires.

Ce bataillon doit partir de Bordeaux pour tout délai le 24 janvier pour Paris.

1831. — Paris, 16 janvier 1812.

Le général de division Girard et le général de brigade Briche[1], employés à l'armée du Midi en Espagne, ont reçu l'ordre de rentrer en France. Quelle est l'intention de l'Empereur à leur égard ?

Leur donner ordre de se rendre à Paris où il sera fait enquête sur l'événement qui est arrivé.

1832. — Paris, 16 janvier 1812.

Les Anglais ont renvoyé les 65 vétérans de la 5e compagnie du bataillon sédentaire embarqués sur la flûte *la Pérouse* ; ils ne les regardent pas comme prisonniers de guerre ; quelle direction donner à ces vétérans ?

Les placer à Venise.

1833. — Paris, 16 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous m'envoyiez les nominations de la garde soldée d'Amsterdam et de Rotterdam; l'architrésorier m'écrit qu'il vous les a envoyées.

1834. — Paris, 16 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que les 629 hommes portés dans l'état ci-joint, rejoignent leur régiment sans laisser aucun détachement en arrière. Par ce moyen, le 72e, le 2e de ligne, le 124e, le 125e, le 4e, le 56e recevront des renforts dont ils ont besoin. Quant au détachement du 65e, donnez ordre également qu'il rejoigne.

1. Voir sur cet officier, le *Corr.*, n° 18 411 : Briche s'était laissé surprendre (André-Louis-Elisabeth, Briche, colonel du 10e hussards, baron de l'Empire le 17 octobre 1809, et général de brigade le 17 décembre suivant, puis général de division le 19 novembre 1813).

1835. — Paris, 16 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Rappeler au service le général du génie Campredon [1]) et lui donner de l'emploi.

1836. — Paris, 20 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous ai mandé qu'il fallait employer le général de brigade Valentin dans l'une des 6e, 8e ou 9e divisions. La division que devait commander le général Partouneaux sera donnée au général Razout qui est à Boulogne. Le général Partouneaux sera employé au camp de Boulogne. Le général Sebastiani ira commander la division de cuirassiers que devait commander le général Saint-Sulpice; cet officier fera le service dans la garde.

1837. — Paris, 21 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le 4e régiment suisse qui est parti hier de Paris, ne s'arrête pas à Liège où il gênerait d'autres régiments, mais qu'il continue sa route sur Aix-la-Chapelle.

Le 123e arrive à Nimègue le 6 février. Je crois qu'il y a là de la place pour ce régiment, indépendamment du 3e régiment suisse; s'il n'y avait pas assez de place, le régiment pourrait s'arrêter à Arnheim.

1838. — Paris, 22 janvier 1812.

Les opérations du général Lagrange dans les 9e et 10e divisions militaires et du colonel Henry dans la 22e, sont à peu près terminées; on

1. Cf. sur Campredon notre tome I, p. 49 et 218.

peut rappeler les 135 gendarmes d'élite du général Lagrange et les 60 du colonel Henry[1].

Leur donner les ordres sans délai.

1839. — Paris, 24 janvier 1812.

On propose de conserver au sieur d'Albignac, ex-général de brigade au service de Westphalie, son grade au service de France.

Il entrera au service comme adjudant commandant.

1840. — Paris, 25 janvier 1812.

A Berthier.

Je ne suis pas encore décidé à donner au général Caffarelli le commandement de l'armée du Nord; ajournez ce décret. Si le maréchal Suchet persiste à revenir et que cela soit indispensable pour sa santé, j'enverrai le général Caffarelli commander à Valence.

1841. — Paris, 27 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

J'ai reçu votre lettre du 25.

1° Au lieu de 120.000 hommes du 1er ban de la garde nationale, je n'en lèverai que 60.000.

2° Au lieu de les faire habiller dans tous les chefs-lieux de départements, j'en formerai des régiments dans les plus grandes villes et spécialement dans les chefs-lieux de divisions militaires où on les habillera. Ce qui sera surtout important, c'est que les chemises, les vestes à manches, les culottes, les guêtres, les souliers, la bufflerie, les shakos, et les capotes soient fournis tout d'abord.

1. Cf. sur le colonel Henry notre tome I, p. 344.

Les hommes pourront passer ainsi les mois d'avril et de mai et, quand les habits ne leur arriveraient qu'en juin et juillet, ils n'en feront pas moins le service. Ainsi, j'espère que tout cela ne sera pas un objet d'embarras [1].

1842. — Paris, 27 janvier 1812.

Les 127e, 128e et 129e régiments ne sont qu'à trois bataillons ; on propose de former leurs 5es bataillons pour recevoir les conscrits qui leur sont destinés ; on ne formera les 4es bataillons que lorsque la force de ces corps le permettra.

Puisqu'il y a le cadre de 3 bataillons, il faut les laisser; le 3e bataillon formera le dépôt; 2 bataillons seront à l'armée, et un en France.

1843. — Fontainebleau, 27 janvier 1812.

On propose de maintenir dans leur grade 373 sergents-fourriers et caporaux du 11e corps qui en remplissent provisoirement les fonctions, faute de sujets qui aient le temps de service déterminé par le décret du 2 août 1811.

Approuvé.

1844. — Paris, 28 janvier 1812.

Sur les quatre régiments de la Vistule.

Il faut envoyer sans délai au dépôt de ces régiments l'habillement et tout ce qui est nécessaire pour que ces régiments, une fois arrivés à Sedan, puissent s'y équiper et être en état d'entrer en campagne.

1. Lacuée (à qui cette lettre est adressée), général de division depuis le 1er février 1805, comte de Cessac depuis le 26 avril 1808, a été nommé le 3 janvier 1810 ministre de l'administration de la guerre.

1845. — Paris, 28 janvier 1812.

Sur les équipages militaires de la 11e division.

Le major-général me fera connaître les détachements qui depuis cette époque sont partis pour l'Allemagne.

1846. — Paris, 28 janvier 1812.

Le général Pelhod mande de Groningue qu'il n'a pas assez de monde pour satisfaire les préfets de l'Ems oriental, de la Frise et des Bouches de l'Yssel ainsi que les généraux commandant ces départements, qui le prient de leur envoyer des troupes à l'occasion de la prochaine levée de la conscription.

Lui mander qu'il a suffisamment, qu'il peut envoyer trois compagnies pour la conscription.

1847. — Paris, 29 janvier 1812.

Comment employer le général Campredon ?

L'employer aux armées actives.

1848. — Paris, 30 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Un de mes officiers d'ordonnance a trouvé les batteries de l'île d'Oléron bien mal gardées; malgré les ordres que j'ai donnés, les canonniers n'ont pas d'armes, de sorte que 5 à 600 hommes qui débarqueraient avec des péniches, surprendraient ces batteries et les enclouerai nt

1849. — Paris, 30 janvier 1812.

Le duc de Raguse n'a pas cru devoir faire encore le tiercement du 13e régiment de chasseurs.

L'autoriser à faire le tiercement.

1850. Paris, 5 février 1812.

M. de Marbeuf, colonel du 6e régiment de chevau-légers [1], n'a pu encore faire partir les deux premiers escadrons montés de ce régiment, les 10 et 15 février, pour Mayence, les confections ne pouvant être terminées avant le 15 mars.

Il faut bien de force retarder jusqu'au 1er mars.

1851. — Paris, 6 février 1812.

On propose de rendre le général Cacault [2] à ses fonctions.

Approuvé, l'employer dans l'intérieur.

1852. — Paris, 7 février 1812.

Le colonel du 4e régiment suisse demande que le dépôt soit transféré de Rennes dans une ville plus rapprochée du Rhin ; son dépôt de recrutement est à Huningue ; on propose Dijon ou Nancy.

Approuvé pour Nancy.

1853. — Paris, 8 février 1812.

Au duc de Feltre.

J'approuve qu'on retarde le départ des pupilles qui doivent se rendre à Boulogne. Il est nécessaire de compléter sur-le-champ le 2e bataillon qui est à Cherbourg et de remplacer les compagnies qu'on a ôtées pour faire le bataillon d'élite. Je désire le voir avant son départ. Faites-

1. Voir sur ce jeune officier qui fut comblé de faveurs par l'Empereur et qqi périt à la Moskova, notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 61 et 368, ainsi que la seconde série de nos *Lettres de 1812*.

2. Jean-Baptiste Cacault, général de brigade (14 août 1809) et baron de l'Empire (14 avril 1810). Il mourut à Torgau l'année suivante, le 30 septembre, d'une blessure reçue le 6 à Juterbock. « Je n'ai jamais eu, dit Thiébault (*Mém.* IV, p. 436), à citer que sa grossièreté. »

le venir à Paris, lundi ou mardi. Je le verrai à l'heure de la parade et il partira de là pour Boulogne.

1854. — Paris, 9 février 1812.

Le général Le Camus [1], chef d'état-major de l'armée du Nord de l'Espagne, doit être attaché à l'état-major général de la Grande Armée et il rentre en France ; on propose de le remplacer par le général Tarayre [2].

Le général Le Camus n'est pas tellement précieux que vous ne puissiez pas le laisser en Espagne et prendre le général Tarayre en place.

1855. — Paris, 10 février 1812.

Au duc de Feltre.

Laisser le général Monthion jusqu'à nouvel ordre à Bayonne : le général L'huillier [3] est nécessaire à Bordeaux.

1856. — Paris, 10 février 1812.

Rapport du duc de Feltre sur des mouvements de troupes.

Approuvé les dispositions contenues dans ce rapport : j'ai nommé le colonel Saint-Chamans [4] pour commander le 7e de chasseurs ; le ministre lui donnera ordre de s'y rendre sur-le-champ.

1. Jean Le Camus, général de brigade (1er mars 1806) et baron de l'Empire sous le nom de baron de Moulignon (2 juillet 1808).
2. Jean-Joseph Tarayre, général de brigade (23 janvier 1812), puis lieutenant-général (20 janvier 1815).
3. François L'Huillier, général de brigade (10 février 1807) et de division (31 juillet 1811), baron de l'Empire (26 octobre 1808).
4. L'auteur d'attachants *Mémoires* parus en 1896 et qui sera, le 8 septembre 1815, promu maréchal de camp.

1857. — Paris, 11 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Le Marois, mon aide-de-camp, de partir pour Boulogne où il prendra le commandement du camp de Boulogne. Il aura sous ses ordres deux généraux de brigade et un adjudant commandant chef d'état-major. Le général que j'avais destiné à ce commandement, recevra une autre destination.

1858. — Paris, 13 février 1812.

Au duc de Feltre.

Il est nécessaire que le général qui commande à l'île d'Oléron, établisse sa résidence à la batterie de la Perrotine et y couche toutes les nuits, et cela à compter du 1er avril. Faites remplacer le général qui est à l'île d'Aix qui n'a pas les qualités nécessaires pour ce poste important; cet officier est impotent.

Laissez le général Rivaud maître de faire partir le bataillon de Walcheren et le 4e bataillon du 10e de ligne, comme il l'entendra et quand il le croira convenable.

1859. — Paris, 13 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que les cadres des 1es bataillons du 3e léger et des 5e, 11e et 79e de ligne, bien complétés en officiers et en sous-officiers, partent de la Catalogne pour se rendre à leurs dépôts à Grenoble, à Genève et à Parme, pour y recevoir des conscrits. Le général Decaen incorporera les hommes dans les autres bataillons; cette mesure est très urgente.

Faites-moi connaître quand les bataillons du 29e léger doi-

vent arriver à Paris; il faut les tenir à Versailles et ne pas les laisser venir à Paris.

1860. — Paris, 13 février 1812.

Comment régler les rapports entre le général Decaen [1] et le conseiller d'Etat Degerando que S. M. a chargé, sous titre d'intendant, de l'organisation judiciaire, administrative et financière des départements du Ter et du Sègre ? Le général a-t-il quelques droits de surveillance ?

Sans doute. Toute la surveillance et toutes les mesures à prendre sont toujours dans la main du général Decaen. Réglez cela, comme cela était à Hambourg sous le prince d'Eckmühl, il y a un an.

1861. — Paris, 13 février 1812.

Le 4e bataillon du 56e régiment d'infanterie, après avoir reçu des conscrits réfractaires à Strasbourg, part pour Wesel où il arrivera le 21 février et on propose de l'envoyer à Brême où il rejoindra son régiment.

Approuvé ce mouvement; à l'arrivée du bataillon au régiment, on opérera le tiercement.

1862. — Paris, 13 février 1812.

S. M. a prescrit le 2 de ce mois d'établir à Posen un dépôt pour y recevoir les recrues destinées au 8e régiment de chevau-légers qui n'auraient point encore passé l'Oder, et elle ne serait pas éloignée de faire passer à ce dépôt dont on augmenterait les remontes, les hommes à pied de ce régiment envoyés en Allemagne. 250 hommes à pied de ce corps sont partis de leur dépôt en France le 25 janvier et doivent arriver à Hanovre le 17 de ce mois. Dans le cas où ils ne devraient pas être remontés dans le Hanovre, on propose qu'ils soient dirigés sur le dépôt de Posen dont la remonte serait de 450 chevaux au lieu de 200.

Approuvé. Il faut porter ce dépôt à 3.000 chevaux et envoyer un détachement de Portugais à pied pour s'y remonter.

1. Charles-Mathieu-Isidore Decaen, général de division depuis le 7 août 1800 et qui sera, le 25 février 1813, comte de l'Empire.

1863. — Paris, 13 février 1812.

Le prince d'Eckmühl et le général d'artillerie Baltus [1] adressent un état signalétique de 213 chevaux du train d'artillerie qu'ils regardent comme absolument impropres à entrer en campagne ; c'est le reste des 400 chevaux qu'en juillet dernier le prince d'Eckmühl proposait de réformer, et S. M. ne voulut en réformer que la moitié ; on la prie de faire connaître si elle approuve la réforme des 213 chevaux et un achat de 300 chevaux pour porter au complet les quatre bataillons du train employés aux attelages de l'artillerie des deux corps de l'Elbe.

Approuvé.

1864. — Paris, 14 février 1812.

On détaille les ordres qui seront donnés aux douze compagnies du train d'artillerie que l'Empereur retire des armées du Midi et du Portugal.

Expédier ces ordres, en recommandant qu'on ne retienne qu'un nombre d'hommes proportionné au nombre de chevaux que l'on peut se procurer.

1865. — Paris, 16 février 1812.

A Mathieu Dumas [1].

600 hommes ne sont pas suffisants pour le 33e léger, parce que les bataillons sont faibles et ne sont pas au complet; mais 1.200 hommes sont trop. Donnez en tout 800 hommes à ce régiment.

1866. — Paris, 16 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au 6e bataillon du 22e léger de se rendre à Rome où il doit recevoir des conscrits. Je trouve que

1. Cf. sur ce général notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 320 et 465.
2. Alors directeur général des revues et de la conscription militaire.

le 22e léger qui est à Gaëte, est bien faible; il faut qu'il y ait eu une grande désertion. Cette désertion ne peut avoir lieu que dans le royaume de Naples. Faites-moi connaître la situation de ce régiment au 1er février 1812 comparée à la situation au 1er février 1811, afin de voir ce que ce régiment a reçu et perdu dans cet intervalle.

1867. — Paris, 16 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Decaen, commandant mon armée de Catalogne, d'envoyer à Barcelone le 4e bataillon du 18e léger qui est à Girone, pour s'y réunir au 3e bataillon.

D'envoyer également à Barcelone le 4e bataillon du 5e de ligne. Les soldats seront incorporés dans les trois premiers bataillons et, après cela, le cadre de ce 4e bataillon rejoindra son dépôt.

D'envoyer également à Barcelone le 4e bataillon du 23e de ligne qui est du côté de Figuières, pour se réunir au 3e bataillon.

Par là, la garnison de Barcelone sera augmentée de deux bataillons.

Donnez ordre au général Decaen d'envoyer à Barcelone le 4e escadron du 24e de dragons qui est sous les ordres du général Beurmann et d'en retirer l'escadron du 29e de chasseurs.

Vous avez sans doute donné l'ordre que les cadres des 4es bataillons des 3e léger, 5e, 11e et 79e de ligne rentrassent en France.

Donnez ordre que le bataillon provisoire du 1er léger qui est à Roses, se rende à Tarragone ainsi que ce qui appartient au 16e de ligne, afin de réunir ces corps.

Donnez ordre également que le 3e bataillon du 67e verse ses hommes dans les deux premiers bataillons et que le cadre bien complet en officiers et sous-officiers rejoigne son dépôt.

1868. — Paris, 18 février 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 16. Je n'ai point encore fait de dispositions pour les demi-brigades qui doivent concourir à la défense des côtes parce que cela n'est point pressé. Les conscrits n'arrivent que dans le courant de mars aux dépôts, et ce n'est que du 1er au 15 avril que l'on peut mettre en mouvement les compagnies destinées à former les demi-brigades. Ce qui importe, c'est de presser le retour d'Espagne des cadres des 4es bataillons. Ce qui importe, c'est de faire passer la revue de ces cadres, de vous faire remettre sans délai l'état des places vacantes pour y pourvoir. Il ne faut pas se dissimuler qu'il doit y avoir dans ces cadres des officiers qui sont mauvais ou incapables ou susceptibles de réforme. La première chose à faire est donc d'en débarrasser les cadres et de les compléter. Cette opération est d'autant plus importante que de la bonne composition des cadres dépend la sûreté de l'intérieur. Il faut donc que vous portiez sur cet objet une attention spéciale. Alors on pourra être certain qu'on aura en avril et mai une véritable armée.

1869. — Paris, 18 février 1812.

Le 1er régiment des chevau-légers polonais de la garde part le 5 de Palencia pour arriver le 17 à Bayonne : il a 300 hommes et 297 chevaux.

Lui donner ordre de continuer sa route pour Paris.

1870. — Paris, 19 février 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur a décidé que M. le général de brigade Charbonnel serait chef d'état-major général de l'artillerie de la Grande Armée et que M. le colonel Marion qui

avait d'abord été désigné pour cet emploi, remplirait les fonctions de sous-chef.

1871. — Paris, 21 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Hulin de passer la revue du 29e léger qui est à Versailles, d'égaliser et de tiercer les quatre bataillons et de verser dans ces quatre bataillons tous les hommes disponibles du 5e. Vous me ferez connaître la situation des quatre bataillons, après cette incorporation, et quand ils pourront être présentés à ma revue.

1872. — Paris, 21 février 1812.

Le préfet de l'Ariège annonce, le 14, qu'on craint sur la frontière une nouvelle incursion des Espagnols.

Renvoyé au ministre de la guerre, pour écrire au général Decaen de poursuivre ces rassemblements.

1873. — Paris, 23 février 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au 19e bataillon d'équipages militaires de partir le 25, au matin, de Versailles, pour se rendre à Mayence.

1874. — Paris, 23 février 1812.

Au duc de Feltre.

Retirez de Walcheren tout ce qui appartient au 11e de hussards et dirigez tout cela sur Mayence. Réitérez l'ordre que tous les hommes disponibles dans les dépôts des régiments de cavalerie, de cuirassiers, de dragons, de che-

vau-légers, de chasseurs, de hussards qui font partie de la Grande Armée, bien montés, bien équipés, partent le 1er mars et se dirigent sur Mayence où l'on en formera à leur arrivée un escadron de marche. Vous me remettrez l'état de ce que chaque corps fera partir au 1er mars afin que je décide la destination de chaque escadron de marche.

1875. — Paris, 23 février 1812.

Rapport de Montalivet, ministre de l'intérieur, sur les traitements et frais de route et d'établissement des intendants, préfets et sous-préfets commis pour administrer la Catalogne.

Tout ceci doit être payé par le ministre de la guerre. Les appointements seront payés sur les lieux, sur les premières recettes du pays. Quant aux frais de premier établissement, il n'est pas d'usage d'en donner.

1876. — Paris, 24 février 1812.

S. M. a accordé un congé au général Kindelan et confié le régiment au major Tschudy (1); puis, le 9 janvier, S. M. a donné l'ordre d'envoyer le général Kindelan à Rostock; mais ce général étant encore malade, l'ordre ne put être exécuté; rétabli aujourd'hui, il ne demande qu'à servir l'Empereur.

Qu'est-ce que c'est que ce général? Je ne reconnais plus cet officier, puisque j'ai nommé à son régiment. Je ne sais pas pourquoi le ministre le présente comme général; cela est fort irrégulier, me faire un rapport là-dessus (2).

1877. — Paris, 25 février 1812.

On soumet à l'Empereur la situation des cinq bataillons du 29e régiment d'infanterie légère, après la revue passée à Versailles par le général Hulin.

1. Cf. sur Tschudy, comme sur Kindelan, le livre de P. Boppe, *Les Espagnols à la Grande Armée*.
2. Par un décret du 28 mai 1812, il fut admis au service de France.

J'ai prescrit le tiercement des premiers bataillons, le versement de ce qu'il y avait de disponible dans le 5 et de les mettre en état de partir; me faire connaître quand ces quatre premiers bataillons pourront partir de Versailles.

1878. — Paris, 26 février 1812.

Plusieurs officiers des régiments espagnols au service de France ont obtenu des grades sans l'autorisation de l'Empereur.

Il me sera fait un rapport sur les décrets qui ont constitué ces régiments et notamment sur la promotion du général Kindelan.

1879. — Paris, 26 février 1812.

On constate un déficit dans la caisse du régiment de La Tour d'Auvergne.

Le colonel Melfort[1] sera suspendu de ses fonctions, il sera mandé à Paris pour rendre compte de sa conduite et il sera nommé un autre colonel en remplacement.

1880. — Paris, 27 février 1812.

Le dépôt du 2e régiment suisse doit être envoyé, de Marseille, dans une place de l'Alsace qui ne sera pas frontière de la Suisse; on propose Wissembourg ou mieux encore Lauterbourg.

Approuvé Lauterbourg.

1881. — Paris, 27 février 1812.

On croit que l'intention de l'Empereur est d'envoyer de Brest à Cherbourg le 3e bataillon du 105e pour le réunir aux deux premiers.

1. Drummond de Melfort, qui sera nommé le 31 décembre 1814 maréchal de camp.

Il faut donner l'ordre à ce 3e bataillon de se rendre à Cherbourg; il y a de l'inconvénient à tenir les bataillons trop disséminés.

1882. — Paris, 29 février 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Reille que je donne ordre au général Decaen de se concerter avec lui pour cerner Urgel et occuper la vallée de Puycerda. Faites-lui connaître l'incursion que les bandes viennent de faire sur le territoire et la nécessité qu'il y a de s'emparer d'Urgel pour mettre un terme à ces insultes. Mandez-lui qu'il faut qu'à cet effet, il fasse déboucher une forte colonne ou sur Berga ou sur Urgel, qu'il inquiète les ennemis et qu'enfin il concerte ses mouvements avec ceux du général Decaen.

1883. — Paris, 29 février 1812.

A Berthier.

751 hommes graciés du boulet se rendent à Wesel. Mon intention est que ces hommes soient habillés et armés par le dépôt de Wesel et qu'ils soient placés moitié dans le 6e bataillon du 56e et moitié dans le 6e bataillon du 19e de ligne, ces deux bataillons ayant l'ordre de se rendre à Wesel.

1884. — Paris, 29 février 1812.

Au duc de Feltre.

J'ai ordonné que les cadres des 4es bataillons du 56e et du 19e de ligne se rendissent à Wesel, après avoir versé tous les hommes qu'ils ont disponibles dans les quatre premiers bataillons.

J'ai également ordonné que les cadres des 4es bataillons des 46e et 93e se rendissent à Strasbourg, après avoir versé tous leurs hommes disponibles dans les quatre premiers bataillons. Mon intention est que ces deux bataillons et ceux du 56e et du 19e soient complétés par des conscrits réfractaires ou des graciés du boulet. En conséquence les 751 graciés qui se rendent à Wesel, seront placés dans les bataillons du 56e et du 19e. Il faudrait voir à gracier un pareil nombre d'hommes et à les diriger sur Strasbourg et sur Wesel. Vous ordonnerez aux généraux commandant à Strasbourg et à Wesel de compléter les 4e bataillons des 56e, 19e, 46e et 93e par des conscrits réfractaires et aussitôt que ces bataillons seront complets, armés et équipés, on m'en rendra compte et j'ordonnerai leur départ; ces bataillons se rendront sur l'Oder; ainsi ils seront de suite hors de France.

1885. — Paris, 29 février 1812.

Au duc de Feltre.

Comme il est nécessaire d'avoir à Mayence un officier fort actif, donnez ordre au général Heudelet de se rendre dans cette place pour y prendre l'inspection des dépôts et détachements et y être chargé de la formation des bataillons et escadrons de marche.

1886. — Paris, 29 février 1812.

A Halin.

J'ai donné ordre que la garde restituât une caserne à la place dans la journée de demain pour caserner tout le 29e léger que je veux conserver quelques jours à Paris. Faites-moi connaître comment ce régiment se comporte et si, depuis son arrivée à Versailles, il a eu de la désertion.

1887. — Paris, 29 février 1812.

Le baron Desaix [1], capitaine aide-de-camp du maréchal duc d'Albufera, est nommé l'un de nos capitaines d'ordonnance.

1888. — Paris, 29 février 1812.

On soumet à l'Empereur la situation des corps de la marine employés en Espagne.

Renvoyé au major-général pour ordonner le retour de ces hommes qui paraissent inutiles.

1889. — Paris, 1 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Je crains de n'avoir pas assez bien expliqué ma pensée sur la position que doit occuper le général Travot avec le corps de réserve de la 10e division militaire.

Mon intention est que ce corps couvre ma frontière et qu'il prenne des positions en avant, occupant tout le pendant des eaux.

Les bureaux de la guerre doivent avoir des plans et des mémoires sur cet objet. Longtemps on s'est occupé d'une rectification de limites des Pyrénées.

Remettez-moi un projet tendant à réunir aux départements limitrophes les portions de territoire nécessaires pour rectifier notre limite et la rendre la plus militaire et la plus forte que possible.

1890. — Paris, 1 mars 1812.

Le colonel Boudinhon, du 15e de dragons, sollicite un congé de trois mois pour rétablir sa santé [2].

1. Louis-Amable Desaix, baron depuis le 21 décembre 1808.
2. Il était à l'armée de Portugal (Jean-Claude Boudinhon-Valdec, chevalier de l'Empire depuis le 29 août 1810, fut nommé, le 6 février 1814, général de brigade).

Lui accorder un congé de six mois pour rentrer en France; il se rendra au dépôt; il sera remplacé au régiment par le major.

1891. Paris, 3 mars 1812.

Ordre au général Durosnel de partir demain avant le jour avec 150 gendarmes et 300 hommes soit du 2e régiment de lanciers, soit des dragons de la garde à Versailles et de se rendre à Caen à marche forcée au plus tard en cinq ou six jours.

Au commandant de la division de prendre 5 ou 600 hommes, soit dans le 105e, soit à Cherbourg, et de les diriger sur Caen.

Au général Durosnel de commander la 14e division militaire et de tirer des légions voisines le nombre de gendarmes nécessaires.

Le colonel Henry marchera avec le général Durosnel.

1892. Paris, 3 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 3. Le 29e régiment d'infanterie légère attendra à Paris jusqu'au 13 mars, jour où arrivent les 1.300 hommes des compagnies de marche des 114e, 115e, 117e, 118e, 119e et 120e. Le 11e ce bataillon se rendra au Champ de Mars et l'incorporation s'en fera dans le 29e léger; ce qui portera ce régiment à 3.600 hommes ou à 800 ou 900 hommes par bataillon; un bataillon se mettra en marche le 16, et successivement les trois autres bataillons, le 17, le 18 et le 19.

Le général Partouneaux marchera avec ce régiment. Vous lui recommanderez de prendre des mesures pour empêcher la désertion. Je ferai connaître la situation de ce régiment le 11.

Le 4e bataillon du 10e léger se rendra à Anvers après que vous en aurez fait passer la revue et que vous m'aurez

fait connaître sa situation. Ce bataillon fera partie de la 12e division. Le général Partouneaux en passera la revue le 10. Je le verrai le 12, si je le puis, et le 13 il partira pour Mayence. Ainsi, la 12e division se trouvera avoir cinq bons bataillons d'infanterie légère qui formeront une très belle brigade.

Faites en sorte que le 1er avril l'artillerie, le génie, l'administration, l'état-major et les généraux de brigade de cette division soient réunis à Mayence.

Vous aurez soin d'ordonner que les cadres des compagnies des 114e, 115e, etc., retournent en poste à leurs dépôts dans la 11e division militaire pour recevoir les conscrits et qu'ainsi ils y soient arrivés avant le 25 mars.

Ecrivez au général Rivaud que, si au 15 mars il ne lui paraît pas que le bataillon de Walcheren puisse partir, il retarde son départ de quinze jours, que je m'en rapporte à lui, qu'il vaut mieux attendre quinze jours de plus et faire partir ce bataillon en bon état; qu'il en ôte cinquante hommes des plus malingres afin de ne faire partir que des hommes d'un bon service.

1893. — Paris, 3 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Moyennant l'arrivée des conscrits réfractaires du bataillon formé des compagnies des 114e, 115e, etc., qui vient de l'île de Ré, le 29e léger sera complet. En conséquence, je désire que ce que les 2e, 4e et 12e régiments d'infanterie légère peuvent fournir, soit formé en un petit bataillon de marche qui se tienne prêt à partir le 10 mars.

1894. — Paris, 3 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Un seul escadron du 11e de hussards est arrivé à Mayence: les deux autres n'arriveront qu'à la fin de mars. Pour-

quoi n'a-t-on pas exécuté mes ordres? D'où vient le retard qu'éprouve ce mouvement, et qui est si préjudiciable au service?

1895. — Paris, 3 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Plauzonne [1], chef d'état-major de l'armée de Catalogne, de se rendre à Paris. Le général Decaen prendra un autre chef d'état-major; il y a plus de généraux qu'il n'est nécessaire à l'armée de Catalogne. Le général Plauzonne sera employé à la Grande Armée. Choisissez vous-même le chef d'état-major que doit avoir le général Decaen parmi les généraux employés à l'armée de Catalogne.

1896. — Paris, 3 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Faites-moi un rapport sur la situation des régiments suisses. Faites-moi connaître s'il ne serait pas possible de porter à trois bataillons chaque régiment suisse qui est à la Grande Armée; ce qui ferait 12 bataillons suisses au lieu de 8.

1897. — Paris, 3 mars 1812.

Le général de brigade Gourlez de Lamotte a, dit le duc de Raguse, montré peu de zèle et beaucoup d'insouciance pour la conservation des chevaux de sa brigade, et, malgré les reproches que le maréchal lui a faits à plusieurs reprises, il n'a pas changé de manière d'agir ni apporté aucun soin à maintenir sa cavalerie en bon état.

Mettre ce général en retraite [2] et lui donner l'ordre de rester à quarante lieues de Paris.

1. Voir sur Plauzonne tome I, p. 93, 294, 296, 317.
2. Le 29 juin 1812, Lamotte était admis à une solde de retraite de 2,000 francs.

1898. — Paris, 5 mars 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur me charge de vous dire que son intention est que vous donniez l'ordre à M. le général de division Dessolle de faire ses équipages de guerre, de les diriger sur le grand quartier-général impérial qui part aujourd'hui de Mayence pour Fulde. L'Empereur désire que le général Dessolle soit rendu de sa personne le 20 mars au quartier-général où il recevra des ordres sur la manière dont Sa Majesté a l'intention de l'employer.

1899. — Paris, 5 mars 1812.

Narbonne au duc de Feltre.

L'Empereur désire que vous donniez l'ordre aux trois régiments de la légion de la Vistule qui doivent être partis de Pau pour Sedan, de passer par Paris, et que des mesures soient prises pour qu'ils fassent trois étapes par jour, en faisant préparer des chariots, conformément à ce qui a été fait dans d'autres circonstances. Il est convenable d'envoyer un officier français avec les ordres et les fonds nécessaires afin que les cultivateurs qui fourniront ces voitures, soient payés sans retard.

1900. — Paris, 5 mars 1812.

Sur les compagnies de sapeurs qui doivent être employées au 2e corps de l'Elbe.

Renvoyé au major-général pour que les compagnies rejoignent quand il sera temps.

1901. — Paris, 8 mars 1812.

Le général Bertrand propose de garder l'île de Lesina, où il y a déjà

le chef de bataillon Manulla [1] et 300 Croates, et même d'y construire une bonne tour au fort Napoléon.

Approuvé : lui donner l'autorisation de faire ce qu'il jugera nécessaire.

1902. Paris, 10 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Vous recevrez un décret par lequel j'ordonne l'emploi de 3.000 prisonniers espagnols, savoir de 1.200 pour recruter les bataillons des équipages militaires, de 800 pour compléter le 3e bataillon du régiment de Walcheren, de 800 pour former un bataillon de pionniers et de 280 pour former une compagnie d'ouvriers. Tenez la main à ce que ce recrutement se fasse en règle et en choisissant les meilleurs sujets. Cette mesure débarrassera l'intérieur et fournira des hommes. Si cela réussit, on ira plus loin. Je pense qu'on pourrait recruter des canonniers et des cavaliers parmi ces prisonniers espagnols. J'en formerais volontiers un escadron de 600 hommes pour garder les dépôts de cavalerie.

1903. Paris, 10 mars 1812.

Le général Baillet Latour suivra les mouvements du corps d'armée commandé par M. le prince d'Eckmühl, en attendant qu'il puisse être placé.

1904. Paris, 10 mars 1812.

Sur le bataillon de marche formé des hommes disponibles des 2e, 4e et 12e régiments d'infanterie légère dont les dépôts sont à Paris.

Faire partir demain ce bataillon en marche pour Mayence où il recevra de nouveaux ordres du major-général.

1. Cf. sur Joseph Manulla et sa troupe le livre, paru en 1900, de P. Boppe : *Les Croates à la Grande Armée*.

1905. — 11 mars 1812.

Note dictée.

Sa Majesté désire que le ministre de la guerre lui fasse connaître ce qui a été fait pour le régiment de Catalogne. Sa Majesté aimerait tout autant ne pas lever ce régiment. Elle préfère mettre les hommes dans des cadres de régiments réfractaires.

Sa Majesté a ordonné qu'on complétât le 3e bataillon de Walcheren qui est à Strasbourg. Il faut que le ministre envoie le général Kindelan que Sa Majesté prendra, à cet effet, à son service, comme général de division, dans les différents dépôts de prisonniers espagnols où il prendra des hommes choisis parmi les anciens grenadiers et ayant fait la guerre. On les dirigera sur Strasbourg, afin d'avoir promptement ce bataillon.

Sa Majesté désire aussi faire le même emploi du cadre du 4e bataillon de Walcheren qui vient de l'île de Ré. Elle mettra les soldats de ces bataillons de Walcheren dans d'autres corps, et elle se servira aussi des cadres des 3e et 4e bataillons de l'île de Ré.

Par ce moyen, Sa Majesté aura des cadres français avec quelques sous-officiers espagnols et aura ainsi quatre bataillons; ce qui vaut mieux que le régiment de Catalogne.

1906. — Paris, 12 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Je désire voir, avant son départ, le 4e bataillon du 10e régiment d'infanterie légère. D'ailleurs ce bataillon aura besoin de rester à Paris pour se reposer et recevoir les effets d'habillement qui lui manquent. Donnez donc ordre que ce bataillon soit caserné à Paris. Lorsque les détachements destinés à compléter le 29e léger seront arrivés et que l'incorporation aura eu lieu, je verrai ce régiment avec le bataillon du 10e léger, qui formeront cinq beaux bataillons ou plus de 5.000 hommes.

1907. — Paris, 12 mars 1812.

Le duc de Dalmatie demande la rentrée en France de deux officiers : M. Grégoire, chef de bataillon au 45e d'infanterie et M. Maurice, capitaine au 6e d'artillerie à pied, jugés incapables de servir.

Leur donner à tous deux leur retraite.

1908. — Paris, 13 mars 1812.

Conversation de Napoléon avec le général Plauzonne.

Le partage de la Catalogne en deux commandements en chef n'aura plus lieu. La division du général Reille passera sous les ordres du général Decaen qui se trouve avoir à sa disposition environ 8.000 hommes entre Barcelone et Lérida, non compris la garnison de ces places. Le général Mathieu commandera cette division active, ayant sous ses ordres le gouverneur de Barcelone qui sera désigné à Sa Majesté par le général Decaen.

Le général Lamarque, manœuvrant avec sa division dans la haute Catalogne, le général Mathieu dans la basse, le général Decaen se portera successivement sur les points où il veut opérer, prenant ou augmentant l'un ou l'autre corps, selon les circonstances et le plan de ses opérations.

L'objet principal du général Decaen, doit être de protéger la frontière de France, en suivant toutefois les vues qu'il s'est proposées en occupant la côte.

Sa Majesté ne fait point une loi de former un corps de 5.000 hommes en Catalogne, si la frontière peut être protégée sans cette mesure. Ce corps peut n'être que de 3.000 hommes, si 3.000 hommes suffisent. Enfin, l'intégrité du territoire français doit être l'objet des sollicitudes et des mouvements du général Decaen ; le détail de leur conduite lui appartient. Sa Majesté a toute confiance en lui à cet égard. Il doit donc proposer, d'après les bases ci-dessus indiquées, ce qu'il se propose de faire pour remplir le but qui lui est désigné.

Il désignera le chef d'état-major qui lui convient pour remplacer le général Plauzonne.

Il proposera un gouverneur de Barcelone, énergique et capable de commander sous les ordres du général Mathieu.

Le général Garnier [1], commandant la place de Barcelone, sera rappelé et remplacé par un commandant tel que la situation de la place l'exige.

Il suit de ces dispositions que la place de Barcelone continuera à recevoir des approvisionnements par l'ancienne ligne [2].

1909. — Paris, 13 mars 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Dorsenne de faire continuer leur mouvement sur Bayonne, aux 4e, 7e et 9e régiments d'infanterie polonais, à la compagnie d'artillerie et aux sapeurs polonais; aux dix hommes par régiment destinés à l'artillerie à cheval de la garde; aux cadres des quatrièmes escadrons des 2e, 5e, 12e et 17e de dragons et aux lanciers de la Vistule.

Donnez le même ordre pour le 10e de hussards et le 20e de dragons, et pour les 34e et 40e d'infanterie. Cependant, à l'égard de ces quatre derniers qui sont français, s'il était survenu des circonstances urgentes et imprévues, le général Dorsenne pourrait les garder provisoirement. Faites des recherches pour connaître les détachements de ces régiments qui se trouveraient dispersés dans différents points et donnez des ordres pour qu'ils soient réunis à ces régiments à leur passage à Valladolid, à Burgos et à Vitoria. A l'arrivée de ces régiments à Bayonne, les détachements qui seraient à la réserve de Bayonne, les rejoindraient également.

1. Voir sur Garnier notre tome I, p. 23 et 335.
2. Résumé par Plauzonne au duc de Feltre.

1910. Paris, 14 mars 1812.

A *Berthier*

Donnez ordre au général Dorsenne de faire continuer leur route pour l'armée du Midi aux régiments de marche qui se trouveraient à Burgos et dans l'arrondissement de l'armée du Nord.

1911. Paris, 14 mars 1812.

Les troupes d'Espagne, appartenant à l'armée du Midi, qui se trouvent dans l'arrondissement de l'armée du Centre, n'ont aucun moyen de pourvoir à leur entretien.

Le major-général donnera ordre que tous les régiments de marche qui sont à l'armée du Centre, rejoignent l'armée du Midi.

1912. Paris, 15 mars 1812.

A *Berthier.*

Donnez l'ordre au général Dorsenne de retenir à Vitoria le 40e ainsi que le 34e de ligne. Il fera incorporer dans le 40e les 250 hommes du bataillon de marche qui sont destinés pour l'armée du Midi et dans le 34e les 63 hommes du même bataillon destinés pour l'armée de Portugal.

Il incorporera dans les Polonais les 73 hommes qui sont dans le 6e bataillon du régiment de marche de l'armée du Midi.

Qu'il fasse partir en une seule colonne les sept bataillons de marche de l'armée du Midi pour Madrid.

Il fera également partir les 386 hommes du 1er régiment de marche de cavalerie légère pour l'armée du Midi, ainsi que les 145 hommes du régiment de marche de cavalerie légère et dragons de l'armée du Midi et du Centre.

Il renverra à Bayonne les 200 hommes du 7e de chevau-légers qui sont à Haro et qui sont Polonais.

Par ces mesures son armée sera affaiblie de 7 bataillons de marche. Mais il aura en compensation 6 bataillons de bonnes troupes de ligne, du 40e et 31e, et il ne perdra qu'une cavalerie faible et de peu de ressource.

Il faut donc qu'il fasse partir aussitôt ces troupes par la route d'Aranda, s'il le juge convenable.

Il faut que le bataillon de Belle-Isle soit dissous et incorporé dans le 130e.

Donnez des ordres pour que tout ce qui se trouve à Bayonne ou dans la vallée de Bastan appartenant au 40e et au 34e se rende à Vitoria pour rejoindre ces régiments.

Annoncez au duc de Dalmatie l'arrivée de ce secours de 6.000 hommes d'infanterie et de 500 hommes de cavalerie et réitérez au roi d'Espagne l'ordre d'envoyer aussitôt dans le Midi tous les détachements d'infanterie et de cavalerie qui appartiennent à l'armée du Midi.

Réitérez l'ordre à la division Palombini [1] de se rendre en Navarre pour être à la disposition du général Dorsenne et faire partie de l'armée du Nord.

Faites-moi connaître ce qui reste à Bayonne ou ailleurs du 34e léger et du 113e de ligne ainsi que ce qu'ils ont perdu à Ciudad Rodrigo afin de voir ce qu'il serait possible d'organiser de bataillons. Si vous n'avez point les renseignements nécessaires, demandez les au général Dorsenne.

Réitérez au duc d'Albufera les ordres que, si les Anglais se portaient sur Badajoz, il ne doit pas rester inactif avec une armée de 20.000 hommes. Il doit envoyer un détachement en Murcie pour occuper cette province et mettre le duc de Dalmatie dans le cas de porter de grandes forces pour dégager sa droite. Il devra même, s'il le faut, envoyer sur Madrid une bonne division pour dégager ce qui est là sur Almaraz.

1. Joseph Palombini, général de division qui, depuis le 27 décembre 1811, était baron de l'Empire.

1913. — Paris, 15 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître si un bataillon de 5 à 600 hommes des 2e, 4e et 12e légers est parti de Paris, comment il s'appelle et quand il arrivera à Mayence. Faites-moi connaître en même temps sa situation.

Donnez ordre qu'au 1er avril les 300 hommes du 5e bataillon du 11e léger partent pour Magdebourg et de là rejoignent leur régiment : aussitôt qu'ils l'auront rejoint, les cadres rentreront à Wesel.

1914. — Paris, 15 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le régiment de chasseurs portugais parte avec tous les hommes montés, en état de faire la guerre, qui sont au dépôt, et se dirige sur Mayence.

1915. — Paris, 15 mars 1812.

Il y a à l'armée du Midi de l'Espagne, devant Cadix, une compagnie de marins de la garde impériale, échappés pour la plupart des prisons de l'ennemi : elle compte 77 hommes : mais elle manque de tout : faut-il la rappeler en France ?

Oui, la faire revenir.

1916. — Paris, 16 mars 1812.

Le maréchal Jourdan remplira les fonctions de chef d'état-major près de Sa Majesté Catholique commandant nos armées en Espagne.

1917. — Paris, 16 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général de division Pacthod de se rendre en Illyrie où il sera employé sous les ordres du général Bertrand; il est nécessaire qu'il y soit rendu pour le 1er avril.

1918. — Paris, 19 mars 1812.

A Berthier.

Cherchez dans les dépôts du train d'artillerie de l'armée d'Espagne qui sont dans la 9e et dans la 10e divisions militaires de quoi former une compagnie qui serve à relever la compagnie du train de la garde qui est restée à Burgos, afin que cette compagnie vienne aussi rejoindre la garde.

1919. — Paris, 20 mars 1812.

A Hulin.

Qu'est-ce que c'est que le dépôt du 11e bataillon d'équipages militaires, fort de 171 hommes et de 63 chevaux, qui est à Versailles et qui doit recevoir 350 conscrits?

1920. — Paris, 20 mars 1812.

Le général de brigade Cavaignac [1], au service du roi de Naples, demande à rentrer au service de France.

Refusé. On lui fera expédier la permission de suivre le service de Naples d'où il n'y a pas de raison pour qu'il se retire.

1. Cf. notre tome I, p. 324

1921. — Paris, 21 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Puisque le général de brigade Brouard ne peut servir que dans l'intérieur, il faut le laisser à Nantes. Quant au général Destabenrath, il faut le laisser sur l'Escaut; il ne faudrait le retirer de là que pour l'envoyer à la Grande Armée.

1922. — Paris, 22 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 19 février. Il y aurait beaucoup d'inconvénient à changer les majors qui sont aux dépôts pour les envoyer aux bataillons de guerre. Je pense qu'il faut rester dans le système où nous sommes. Il faudrait nommer des majors en second pour les régiments qui ont quatre bataillons. Le 26e, le 24e, le 11e et le 29e légers, le 46e, le 2e, le 37e, le 72e, le 19e, le 4e, le 18e de ligne et les six régiments d'Italie sont dans ce cas; ce qui fait dix-sept ou dix-huit régiments. Ces majors en second sont nécessaires à nommer. Ceux des régiments du 1er corps le sont, je crois, déjà.

1923. — Paris, 21 mars 1812.

Berthier prie l'Empereur de l'autoriser à rappeler en France le jeune Pierre d'Arenberg.

Approuvé.

1924. — Paris, 24 mars 1812.

Note du sénateur comte d'Arenberg pour que l'Empereur accorde définitivement une place d'officier d'ordonnance à son second fils, Pierre-Charles d'Alcantara d'Arenberg [1].

Il faut d'abord donner ordre qu'il vienne en France.

1. Né le 2 octobre 1790, élève à Vienne jusqu'à l'âge de dix ans, entré à l'École de Saint-Cyr en novembre 1808, sorti le 16 septembre

1925. — Paris, 24 mars 1812.

M. Leclerc, sous-inspecteur aux revues de la division Reille, malade à Pampelune, demande un congé de trois mois.

Accordé pour Bayonne et Barèges.

1926. — Paris, 25 mars 1812.

Le 4e régiment de la légion de la Vistule doit-il, comme les trois premiers régiments, être transporté en poste et par relais militaires de Bordeaux à Paris ?

Non : il n'ira pas en poste, il se dirigera par les étapes ordinaires.

1927. — Paris, 25 mars 1812.

On propose, pour éviter l'encombrement, d'envoyer provisoirement de Metz à Thionville les 4mes bataillons des 100e et 103e régiments.

Il ne faut rien faire partir de Metz. Tous les bataillons du train vont incessamment partir pour Mayence et de là pour l'armée. Les 4es bataillons, aussitôt qu'ils seront complétés et habillés, partiront également pour différentes destinations.

1928. — Paris, 26 mars 1812.

Le service des subsistances est compromis dans les 6e et 7e gouvernements ; l'intendant-général de l'armée de Portugal demande que la province d'Aranda verse 8000 quintaux de froment à Valladolid.

Renvoyé au prince de Neuchâtel pour donner des ordres conformes à ce qu'il propose.

1810 pour être sous-lieutenant de chasseurs à cheval au 27e régiment dont le duc d'Arenberg, son frère, était colonel, le jeune d'Arenberg était alors en Espagne où il se battait bien et il venait d'être proposé pour une lieutenance ; dans une audience du 21 mars 1812, Napoléon avait promis au père cette place d'officier d'ordonnance pour son second fils Pierre.

1929. Paris, 27 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Le 126e, au lieu de partir le 6 avril d'Anvers, n'en partira que le 20, de manière à arriver avant le 1er mai à Wesel; par ce moyen, le service d'Anvers ne souffrira aucune interruption.

1930. Paris, 28 mars 1812.

Le général de division Gilly [1], commandant général des îles de la Zélande, demande à être employé à la Grande Armée.

Lui faire connaître que je lui ai confié un poste important, qu'il doit le garder.

1931. Paris, 29 mars 1812.

A Berthier.

Mandez au duc d'Albufera que j'approuve qu'il envoie les 3e bataillons des 14e et 121e.

J'approuve que le 20e de dragons et le 10e de hussards restent en Espagne jusqu'à nouvel ordre.

1932. Paris, 29 mars 1812.

A Berthier.

Je vous prie de me remettre l'état de ce que les 34e et 40e régiments ont dans les 7 bataillons de marche de l'armée du Midi ou dans la réserve de Bayonne, et de ce qu'il y a d'appartenant au 20e de dragons et au 10e de hussards dans les différents escadrons de marche.

1. Jacques-Laurent Gilly, général de brigade (30 juillet 1799) et de division (15 août 1809), baron de l'Empire (27 novembre 1808).

Réitérez l'ordre au général Dorsenne de compléter les 34e et 40e en faisant rejoindre ces régiments par tous les détachements qui sont dans les différents régiments de marche et de compléter de la même manière le 10 hussards et le 29e de dragons, d'accélérer l'arrivée de la division Palombini en Navarre et de profiter de cette réunion de forces pour marcher contre Mendizabal, nettoyer la montagne et enlever Potes.

Ecrivez au général Dorsenne que la présence du général Caffarelli est suffisante pour contenir la Navarre et qu'il doit se porter de sa personne sur Vitoria pour réprimer le mouvement de Santander.

Réitérez l'ordre que les régiments polonais continuent leur route.

Demandez de nouveau la situation du 113e et du 34e.

Expédiez un officier au général Dorsenne pour porter ces différents ordres.

1933. — Paris, 29 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Au 25 mars, il y avait 100 conscrits réfractaires à Wesel. Donnez ordre qu'ils soient incorporés dans un des 6es bataillons qui y arrivent, pour que ce 6e bataillon puisse partir le plus tôt possible.

1934. — Paris, 31 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Ecrivez au général Decaen que je donne ordre que 6.000 hommes d'infanterie et 300 chevaux soient mis à sa disposition par le général Reille, qu'il est juste que le 29e de chasseurs ne fournisse aucun détachement au général Travot, et que les hommes détachés de ce régiment le rejoignent sans délai. Donnez, en conséquence, des ordres au major du régiment.

1935. — Paris, 31 mars 1812.

A Hulin.

Passez la revue des 4e et 5e bataillons du 2e régiment d'infanterie légère et du 4e léger, des 5e bataillons des 12e et 15e légers et des 32e et 58e de ligne. Faites-moi connaître la situation de ces corps, habillement, armement et équipement.

1936. — Paris, 1 avril 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que les quatre compagnies du 34e qui sont à Santona et les deux compagnies qui sont à Bayonne, rejoignent ce régiment. Donnez ordre que le 1er et le 4e bataillons restent à l'armée du Nord, que le 2e bataillon verse ses hommes disponibles dans le 1er et le 4e bataillons, et que le cadre du 2e bataillon, complet en officiers et sous-officiers, rentre en France pour retourner à son dépôt.

Donnez ordre que les 200 hommes du 5e bataillon du 40e soient versés dans les autres bataillons et que les cadres de ces compagnies, complets en officiers et sous-officiers, retournent au dépôt.

Donnez ordre que le cadre du 1er escadron du 20e régiment de dragons, verse ses hommes disponibles dans les 1er escadrons, et que ce cadre complet en officiers et sous officiers rentre au dépôt.

Donnez ordre que tout ce qui appartient au 20e de dragons et au 10e de hussards, soit à l'armée du Nord, soit à l'armée du Centre, rejoigne ces régiments à Burgos.

1937. — Paris, 3 avril 1812.

Au comte de Cessac.

Les 3.200 hommes que les bataillons du train d'artillerie doivent recevoir sur la conscription de 1812, sont

empêchés de partir par défaut de draps et de fonds pour l'habillement. Faites-moi connaître quand ces 3 000 hommes pourront être habillés et quand ils seront en état de partir.

1938. — Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous prie de me rendre compte de la situation des engagements des Espagnols. Il faut prendre de préférence les prisonniers qui sont depuis longtemps en France, et non ceux de la garnison de Valence et les derniers arrivés. Il faut prendre des mesures pour éloigner les Espagnols des villes où se trouvent des garnisons françaises, afin qu'ils ne communiquent pas leur maladie.

1939. — Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 7. Vous aurez vu par mes lettres précédentes qu'au 15 avril, pour tout délai, les 42e, 72e et 108e, ainsi que tous les corps qui font partie de la Grande Armée, doivent fournir chacun deux compagnies, c'est-à-dire 3 à 400 hommes aux demi-brigades de marche qui se réunissent à Cologne pour former la 2e division de réserve de la Grande Armée. Ainsi, il faut renforcer la garnison d'Anvers de quelques bataillons provisoires formés des 5es bataillons de l'armée d'Espagne.

1940. — Saint-Cloud, 10 avril 1812.

Au duc de Feltre.

J'approuve les dispositions contenues dans votre rapport du 9, pour faire venir à Anvers la 10e demi-brigade de

réserve qui est destinée à se rendre à Utrecht. Ces dispositions me paraissent fort bonnes et remédient à tout. Si le 1er bataillon du 96e peut partir en entier le 15 avril avec 800 hommes bien habillés, bien armés et ayant plus de quinze jours de service, ce bataillon pourra quitter le dépôt. S'il en était autrement, vous pourriez ne faire partir qu'un demi-bataillon, trois compagnies. Vous feriez la même chose pour les autres bataillons qui composent la demi-brigade.

1941. — Saint-Cloud, 10 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je voudrais passer dans la semaine une revue de tous les bataillons de la garnison de Paris et des bataillons de la garde; mais je ne pourrais le faire qu'autant que les fusils seraient arrivés et que ces troupes seraient armées. Faites-moi connaître où cela en est. Je désirerais voir à cette parade les 1er et 5e bataillons des 2e et 4e légers, les 5e bataillons des 32e et 58e de ligne et des 12e et 15e légers, ce qui ferait huit bataillons; la brigade des fusiliers de la garde; la brigade des 1es régiments de voltigeurs et de tirailleurs; ce qui ferait douze bataillons. Il y aurait ainsi à cette parade vingt bataillons.

1942. — Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Le général Caffarelli est nommé général en chef de l'armée du Nord; le général Dorsenne rentrera en France pour reprendre le commandement des grenadiers de notre garde.

1943. — Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 11. Ce ne sont pas des recrues espagnoles qu'on annonce être arrivées à Strasbourg;

ce sont des prisonniers atteints de la maladie et dans le plus mauvais état.

Le cadre du 3e bataillon de Walcheren est à Strasbourg; placez-le hors de Strasbourg, du côté de Wissembourg, et faites lui fournir 900 Espagnols pour les compléter.

Le cadre du 3e bataillon de Belle-Isle passe le 19 à Paris. Vous le dirigerez sur Lauterbourg, et vous le ferez compléter par 900 Espagnols.

Les 4es bataillons de Belle-Isle et de Walcheren arrivent le 19, à Paris; faites-leur continuer leur route sur Mayence. Selon les circonstances, je me déciderai à remplir les cadres, à leur rentrée, par des prisonniers espagnols.

Les cadres des deux bataillons de l'île de Ré se rendront dans la 26e division militaire, du côté de Bingen où l'on recrutera ces bataillons par des Espagnols, si toutefois cette opération a de bons effets pour les bataillons qui se formeront à Wissembourg et à Lauterbourg.

Aussitôt que le bataillon de pionniers espagnols qui se forme à Nimègue, et la compagnie d'ouvriers d'artillerie qui se forme à Metz seront prêts, vous les ferez partir pour Berlin.

Ainsi le recrutement des bataillons par les Espagnols se divise en trois parties :

1° Les deux 3es bataillons de Belle-Isle et de Walcheren qui s'organiseront à Wissembourg et à Lauterbourg.

2° Les deux bataillons de l'île de Ré qui s'organiseront du côté de Bingen.

3° Les 4es bataillons de Walcheren et de Belle-Isle qui pourront être organisés dans le courant de juin, si l'on a obtenu de bons résultats de cette mesure, parce que les cadres seront alors rentrés en France.

Ainsi ce sont les deux bataillons de Walcheren et de Belle-Isle qu'il faut d'abord organiser sans délai. Faites-moi connaître quand les 3es bataillons de ces deux régiments pourront partir. J'attache de l'intérêt à ce qu'aussitôt habillés et équipés, ils se rendent en Allemagne. Il est nécessaire de faire guérir les hommes atteints de la gale, avant de les faire partir.

1944. — Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre aux deux bataillons du 11e de partir de Boulogne le 16 pour Wesel. Faites-moi connaître la situation de ces bataillons au moment de leur départ et ce qu'ils pourront prendre, à leur dépôt, de conscrits de 1811 et années antérieures: je ne veux point de conscrits de 1812.

Vous donnerez ordre au 3e bataillon du 123e et aux 4es bataillons des 124e et 125e de se rendre à Boulogne.

Le 4e bataillon du 27e léger est nécessaire à Ostende, je pense donc qu'il est convenable de le réunir là.

Le bataillon du 50e sera promptement formé. Puisque par la conscription il ne lui est accordé que 150 hommes, il doit être complété par des détachements des 5es bataillons de l'armée d'Espagne. Cela peut donc être fait sans retard.

Je croyais que le 3e bataillon du 36e était arrivé; vous ne me parlez que du 5e bataillon.

1945. — Saint-Cloud, 13 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Jeudi à midi, je verrai au Champ de Mars les troupes que j'ai désignées dans ma lettre du 10, si toutefois elles sont arrivées.

1946. — Saint-Cloud, 14 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Montrichard de se rendre en Italie où il lui sera confié le commandement de la division qui se réunit dans le Frioul afin de pouvoir, selon les circonstances, se porter où il serait nécessaire.

1947. — Saint-Cloud, 14 avril 1812.

Le colonel Sparre [1], du 5e de dragons, vient d'être élevé, le 11 avril, au grade de général de brigade ; faut-il l'employer à l'armée du Midi où est son ancien régiment ?

Oui.

1948. — Saint-Cloud, 14 avril 1812.

Le 9e régiment d'infanterie polonais (54 officiers et 1336 sous-officiers et soldats) avec un détachement du 4e régiment polonais (5 officiers et 202 hommes) est arrivé le 3 avril à Vitoria ; il n'a reçu aucun ordre ; il aura sans doute séjourné le 4 à Vitoria et en sera parti le 5 pour arriver vers le 11 à Bayonne.

Renvoyé au ministre de la guerre pour leur donner ordre de continuer leur route sur Sedan. Je suppose que les dépôts de ces régiments ont reçu le même ordre.

1949. — Saint-Cloud, 15 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je verrai demain à midi dans la cour des Tuileries le 1er et le 4e régiments de tirailleurs, le 1er et le 4e régiments de voltigeurs, la brigade de fusiliers, les flanqueurs et tout ce qu'il y aurait de conscrits appartenant aux tirailleurs et aux voltigeurs de la garde; ce qui fera seize bataillons.

Je verrai également les 4e et 5e bataillons du 4e et du 2e légers, et les 5es bataillons des 12e et 15e légers et des 32e et 58e de ligne, total huit bataillons; ce qui fera vingt-quatre bataillons.

Le 4e léger sera armé avec des fusils qui lui seront prêtés, partie par les vétérans, partie par le régiment de Paris; vous le ferez ensuite armer définitivement le 20.

1. Louis-Ernest-Joseph de Sparre, écuyer de l'Empereur et, depuis le 9 mai 1811, baron de l'Empire ; il sera promu lieutenant-général le 9 juillet 1814.

Il y aura en cavalerie à la parade toute la cavalerie de la garde qui se trouve à Paris.

1950. — Saint-Cloud, 15 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Le général de division comte Dutaillis partira en poste de Paris pour se rendre à Varsovie où il arrivera le 1er mai pour y remplir les fonctions de commandant militaire.

1951. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

On propose (8 avril) d'envoyer le général Laplane à la division de réserve qui s'organise dans la 10e division militaire.

J'ai décidé son placement dans le Mecklenbourg.

1952. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

On propose (14 avril) d'envoyer le général de brigade Laplane à la division de réserve qui s'organise à Toulouse.

Envoyer le général Laplane pour commander dans le Mecklenbourg.

1953. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Vous pouvez faire partir pour Wesel, du 20 au 22 avril, la demi-brigade provisoire de Boulogne, composée des bataillons des 36e, 54e et 55e, aussitôt que 2.000 hommes des 11e et 12e demi-brigades provisoires seront arrivés à Boulogne. Donnez ordre que la demi-brigade de Boulogne tire de ses dépôts tous les anciens soldats et les conscrits de 1811. Je croyais que le bataillon du 36e était arrivé pour

faire partie de la 11e demi-brigade; vous pouvez le remplacer par une compagnie des 5es bataillons des 36e, 51e et 55e.

1954. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Autorisez le colonel Henry à revenir à Paris avec tout son détachement.

1955. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

Le chef d'escadron d'artillerie Duchand [1] a reçu devant Valence un coup de feu qui le met hors d'état, pour quelque temps, de faire un service actif; on demande pour lui un congé indispensable de trois mois avec appointements.

Approuvé.

1956. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

On demande un congé pour le colonel du 13e régiment de cuirassiers, d'Aigremont [2] que des affaires de famille appellent à Paris.

Refusé.

1957. — Paris, 17 avril 1812.

Berthier au duc de Feltre.

Le colonel Gifflenga [3] demande à se rendre au dépôt de son régiment. L'Empereur n'approuve point que ce co-

1. Voir sur cet officier, qui fut l'amant de Pauline Bonaparte, notre édition des *Mémoires* de Griois, I, p. 205-208.
2. Guillaume-François d'Aigremont, baron de l'Empire depuis le 25 mai 1811 et qui sera nommé, le 10 avril 1813, général de brigade.
3. Alexandre Derige-Gifflenga était colonel du 31e régiment d'infanterie légère, et aide-de-camp du vice-roi d'Italie; il avait été nommé le 14 avril 1810 baron de l'Empire et il fut promu, le 15 août 1812, général de brigade et, le 19 mai 1814, lieutenant-général; Labaume le regarde comme un homme d'un grand mérite et d'une rare intrépidité.

lonel quitte l'armée de Portugal : il doit rester à la tête de ses bataillons de guerre qui sont en présence de l'ennemi. C'est là le poste d'honneur pour cet officier.

1958. Saint-Cloud, 20 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Le 4e bataillon de Walcheren étant habillé de l'uniforme de l'infanterie légère, ce bataillon pourrait former un régiment avec le bataillon de Belle-Isle et être sous les ordres du major du régiment de Belle-Isle qui m'a paru être un homme capable. Ce régiment serait dirigé sur Berlin par Mayence. A Berlin on pourrait y joindre le 4e bataillon du 10e léger, si cela était jugé convenable. Au reste, la disposition de placer le 4e bataillon de Walcheren avec les deux bataillons du 11e est aujourd'hui inutile.

1959. Saint-Cloud, 21 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Laissez un jour de repos au bataillon expéditionnaire hollandais qui est à Versailles. Après, faites-le venir à Paris. Il passera à midi à Saint-Cloud. On me préviendra pour que je le voie.

Faites compléter le 4e bataillon des 2e et 4e légers par ce qui existe dans le 5e, de manière que ces deux bataillons soient à l'effectif de 810 hommes. Donnez ordre que les deux compagnies qui manquent à chacun de ces bataillons soient reformées sans délai. Nommez les officiers et sous-officiers, et donnez ordre en Espagne que les compagnies de grenadiers et voltigeurs de ces bataillons qu'on a gardées, soient incorporées dans leur régiment, de sorte que ces bataillons tout entiers se trouvent ici.

Donnez ordre aux généraux de brigade, commandant les départements, de passer la revue des différents dépôts de

cuirassiers, chasseurs, hussards, chevau-légers, qui se trouvent sous leur commandement et d'accélérer le départ de tout ce qui doit partir, soit à pied pour le dépôt de Hanovre, soit à cheval pour Mayence.

Donnez ordre que 1 sergent-major, 1 sergents, 12 caporaux soient retirés de Fontainebleau pour le bataillon de Belle-Isle et autant pour le bataillon de Walcheren qui sont à Paris; ce qui fera 2 sergents-majors, 8 sergents et 24 caporaux, au total 34 sujets qui sortiront de Fontainebleau. Faites partir l'ordre ce soir par estafette, et que ces sous-officiers viennent demain en poste à Paris pour rejoindre leur bataillon.

Faites retirer à Versailles du bataillon hollandais les hommes nécessaires pour le 123e de ligne.

1960. Saint-Cloud, 25 avril 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Caffarelli, commandant l'armée du Nord d'Espagne, de faire filer le 10e régiment de hussards sur Fontenay.

1961. — Saint-Cloud, 25 avril 1812.

On demande si, à défaut d'autres officiers pour former les cohortes nationales du premier ban, on peut admettre avec ménagement les officiers démissionnaires pour motifs légitimes ; il y a eu beaucoup de démissions données après les paix de Campo-Formio, Lunéville et Amiens.

Oui, pourvu que ce soit des individus qui soient retirés depuis ces trois traités.

1962. — Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Le préfet de l'Escaut demande que le bataillon de garde nationale employé à l'île de Cadzand soit remplacé par une cohorte du premier ban, ou, du moins, que les recrues de ce 6e bataillon soient prises parmi les conscrits du premier ban.

Dans un ou deux mois d'ici, lorsque les cohortes de gardes nationales seront en activité, ce bataillon sera licencié.

1963. — Paris, 26 avril 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur a décidé que le général de division Kellermann qui est resté malade à Nuremberg, serait autorisé à rentrer en France et il a nommé pour remplacer ce général dans le commandement de la 3e division de cavalerie légère au 3e corps de réserve le général de division Chastel [1].

1964. — Paris, 26 avril 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'intention de l'Empereur est de nommer le général de division Merle [2]) au commandement de la 3e division d'infanterie de la réserve (10e, 11e et 12e demi-brigades). L'intention de Sa Majesté est que ce général parte sans délai en poste pour être rendu avant le 4 mai à Berlin où il prendra les ordres du duc de Bellune, commandant le 9e corps.

1965. — Saint-Cloud, 28 avril 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général commandant l'armée du Nord d'Espagne que j'approuve que les hommes disponibles du 2e régiment de voltigeurs soient versés dans le 3e régiment, que les hommes disponibles du 2e régiment de tirailleurs

1. Cf. sur ce général nos *Mém.* de Griois, II, p. 3, 67 et 80 : « excellent militaire, dit Griois, qui réunissait à une grande bravoure beaucoup d'expérience et de sang-froid » ; et Napoléon jugeait qu'il avait du talent.
2. Hugues Merle.

soient versés dans le 3e, et que les cadres de ces 2es régiments, bien complets en officiers et en sous-officiers, se dirigent sur Paris où ils seront complétés.

1966. — Saint-Cloud, 28 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je ne vois aucun changement à faire dans l'armée de Catalogne. Le général Decaen peut porter le titre de gouverneur de la Catalogne. Vous devez lui faire comprendre que le commandement supérieur du maréchal Suchet ne doit pas l'empêcher de correspondre avec vous et d'entreprendre ce qui sera nécessaire; que cette réunion a été ordonnée pour que la masse des forces qui se trouvent de ce côté, puisse, en cas d'événement majeur, se diriger sur un seul but.

1967. — Saint-Cloud, mai 1812.

A Jérôme.

Le général Marchand n'est pas maréchal d'Empire, mais il vaut quatre maréchaux (1).

1968. — Saint-Cloud, 1 mai 1812.

A Berthier.

Répondez au comte de Narbonne (2) qu'il n'y a aucun

1. Dépêche chiffrée de Senfft à Frédéric-Guillaume, 13 août 1812 ; cf. A. Kleinschmidt, *Gesch. des Königreichs Westfalen*, p. 504. Le général Marchand était chef d'état-major de Jérôme qui commandait l'aile droite de la Grande Armée.

2. Narbonne a une mission de l'Empereur ; il va rassurer le roi de Prusse et porter au tsar des propositions d'accommodement ; cf. E. Welvert, *Autour d'une dame d'honneur*, p. 338.

inconvénient à ce que 60 ou 80 invalides prussiens demeurent dans la place de Spandau.

1969. — Saint-Cloud, 1 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre aux 4e bataillons du 3e de ligne et du 105e de partir aussitôt qu'ils en recevront l'ordre pour Erfurt. Ils passeront le Rhin à Kehl. Envoyez cet ordre par le télégraphe en même temps que vous l'enverrez par la poste.

1970. — Saint-Cloud, 2 mai 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître quand les cadres des 6es bataillons des 46e et 93e régiments partiront à Strasbourg.

1971. — Saint-Cloud, 2 mai 1812.

A Berthier.

Ecrivez au prince d'Eckmühl qu'il ne faut point qu'il dispose des munitions de guerre des places sans l'ordre du général de l'artillerie et que les 52 millions de poudre qui ont été expédiés de Stettin sur le 1er corps appauvrissent cette place. Mandez au général Lariboisière de ne point souffrir qu'aucune extraction de munitions de guerre ne soit faite des places sans son ordre.

1972. — Saint-Cloud, 2 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre d'avril où vous me faites connaître la situation des huit régiments de dragons destinés

à être envoyés à la Grande Armée. Mais vous ne me faites pas connaître la situation des 4es escadrons, des conscrits, des chevaux qu'ils doivent recevoir enfin ce qui peut me mettre à même de savoir quand ces huit escadrons seront disponibles. Remettez-moi cet état sous les yeux.

1973. — Saint-Cloud, 4 mai 1812.

Le général Girard se rendra de suite à Sedan pour prendre le commandement des 4e, 7e et 9e régiments d'infanterie polonais qui reviennent d'Espagne.

1974. — Saint-Cloud, 4 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à la division Roguet, qui arrive à Mayence du 6 au 11 mai, de continuer sa marche sur Berlin où elle doit se réunir, et qu'elle s'y rende par la route la plus courte, et sans fatiguer les troupes. Les 4es régiments de tirailleurs et de voltigeurs se rendront également à Berlin.

1975. — Saint-Cloud, 4 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général de division Curial et au général de brigade Michel [1] de partir dans la nuit de lundi à mardi pour se rendre à Glogau et prendre le commandement, l'un des grenadiers à pied, l'autre des chasseurs à pied de la garde.

Donnez ordre au duc de Trévise de partir dans la nuit de mardi à mercredi pour passer les différentes revues conformément à la note que je vous ai dictée.

1. Claude-Etienne Michel, général de brigade depuis le 24 juin 1811 et qui sera, le 20 novembre 1813, général de division et, le 23 mars 1814, comte de l'Empire ; tué à Waterloo.

Donnez ordre au duc d'Istrie de faire partir de lundi à mardi tous les officiers de cavalerie de la garde qui se trouveraient à Paris, même les colonels et les généraux, pour se rendre à Glogau, hormis le général Guyot[1] qui sera chargé du détail de mon escorte. Le duc d'Istrie fera également partir ses aides-de-camp dans la journée de lundi et mardi.

1976. Saint-Cloud, 4 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général de division Lagrange (qui a un bras de moins et qui a été gouverneur de Linz dans la dernière compagne), de se rendre dans le Mecklenbourg où il aura la surveillance des côtes et le commandement du pays.

1977. Saint-Cloud, 4 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Faites partir une compagnie d'un des régiments qui sont à Strasbourg pour tenir garnison à Erfurt. Faites-moi connaître l'artillerie que l'on peut tirer de Magdebourg sans nuire à l'armement de la place ni à l'équipage de siége pour armer la place d'Erfurt. Tirez de Mayence et de Wesel de la poudre en quantité suffisante et des munitions de France pour approvisionner cette place qui doit être armée et approvisionnée comme si elle devait soutenir un siége.

1978. Saint-Cloud, 5 mai 1812.

S. M. a décidé que le général de brigade Cavaignac continuerait à servir dans les troupes de Naples ; mais ce général avait déjà obtenu sa démission de Sa Majesté Napolitaine et c'est en arrivant à Paris qu'il

1. Claude-Etienne Guyot, général de brigade (9 août 1809) et de division (16 décembre 1811), colonel-major des chasseurs à cheval de la garde, baron de l'Empire depuis mai 1808.

a su la décision de S. M. donnée dix jours auparavant ; il demande de nouveau à rentrer au service de France.

Accordé.

1979. — Saint-Cloud, 7 mai 1812.

A Berthier.

Vous me dites que le général Heudelet a fait partir au 1er mai, de Mayence, un régiment de marche de cavalerie, fort de 460 hommes. Vous ne me dites pas quel numéro avait ce régiment. Si on ne numérote pas les régiments de marche de cavalerie, nous ne pourrons jamais nous entendre.

1980. — Saint-Cloud, 7 mai 1812.

Au comte de Cessac.

L'expérience seule peut faire connaître la quantité de voitures couvertes et celle de voitures découvertes qu'il faut à l'armée.

1981. — Saint-Cloud, 7 mai 1812.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un rapport que j'ai fait faire par mon aide-de-camp Durosnel sur les pupilles. Je vous prie de prendre des mesures efficaces pour que l'habillement de ce corps soit promptement fourni.

1982. — Saint-Cloud, 7 mai 1812.

Les 3e et 4e bataillons du 29e régiment sont partis de Toulon pour Lyon.

Ces deux bataillons doivent être dirigés de Lyon sur Strasbourg.

1983. — Saint-Cloud, 7 mai 1812.

Le colonel du 19e régiment de chasseurs à cheval a deux détachements à Savone et à Trieste qu'il propose de faire relever par des recrues et envoyer à l'armée.

Approuvé ce changement. Faire partir du dépôt de quoi relever ces deux détachements et faire partir ensuite ces deux détachements pour l'armée.

1984. — Saint-Cloud, 7 mai 1812.

On propose d'employer dans la 1re division de réserve d'infanterie de la Grande Armée les généraux de brigade Augereau et Ravier (1).

Accordé

1985. — Saint-Cloud, 8 mai 1812.

Au comte de Cessac (1).

Je vous envoie un rapport du ministre de la guerre sur la situation des huit régiments de dragons qui doivent être employés à la Grande Armée. Je donne ordre que les 8 quatrièmes escadrons partent pour Hanovre, composés chacun de 120 à 140 hommes à cheval et le reste à pied, de sorte que chaque escadron arrive à Hanovre, fort de 250 hommes, officiers compris : ce qui ferait 240 chevaux de troupe par escadron, et 1920 chevaux pour les huit escadrons. Vous en avez existant 1016; c'est donc 8 à 900 chevaux à prendre à Hanovre. Je désire beaucoup avoir cette force de cavalerie à Hanovre pour la défense des derrières.

1986. — Saint-Cloud, 8 mai 1812.

Il y a à Mayence deux détachements d'infanterie qui attendent le moment de rejoindre la 12e division.

1. Jean-Baptiste-Ambroise Ravier, général de brigade (30 mai 1809) et baron de l'Empire (2 août 1808).

Le major-général leur donnera l'ordre de se rendre à Spandau.

1987. — Mayence, 12 mai 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur a été étonné de trouver ici le général Heudelet qui devait avoir reçu de vous l'ordre de se rendre à Wesel pour y organiser la 2e division d'infanterie qu'il commande.

1988. — Plauen, 15 mai 1812.

Ecrire au ministre de la guerre et au général d'artillerie pour que l'on profite de ce qui doit encore venir d'attelages pour atteler les caissons.

1989. — Dresde, 17 mai 1812.

A Berthier.

Mettez-moi sous les yeux l'état de tout ce qu'il y a à Dresde, cavalerie et infanterie, appartenant à l'armée, afin que j'ordonne le départ de tout ce qui est inutile.

1990. — Dresde, 17 mai 1812.

A Berthier.

Expédiez une estafette à Berlin afin que, pendant mon séjour ici, on vous y fasse connaître exactement tout ce qu'il y aura de nouveau dans la Poméranie, à Berlin, dans le Nord; qu'on vous envoie la situation du 9e corps et de tous les bataillons de marche. Mandez aussi à M. de Saint-Marsan [1] d'écrire au duc de Bassano et de l'instruire de tout ce qu'il y aura de nouveau.

1. Ambassadeur de France à Berlin.

1991. — Dresde, 18 mai 1812.

A Berthier.

J'ai demandé un général de brigade pour commander la brigade d'Erfurt. Faites-moi connaître celui que vous avez désigné. Cette brigade sera composée du 4e bataillon du 3e de ligne, d'un bataillon du 105e, de deux bataillons du 29e avec une compagnie d'artillerie et deux pièces, enfin d'un régiment de marche de Paris qui a été formé en conséquence de mon ordre du 8 mai : total, 6 bataillons ou 4 à 5000 hommes. Plus, une compagnie d'artillerie dans la forteresse et 8 quatrièmes escadrons de dragons destinés pour la Grande Armée à 250 chevaux : total, 2.000 chevaux. Ce qui fera à Erfurt une réserve de près de 8.000 hommes destinée à se porter partout où les circonstances le voudraient. Faites-moi connaître quand les corps qui doivent la composer, arriveront à leur destination. Faites-moi connaître également quand les 1re, 2e, 3e et 4e divisions de la réserve commandées par les généraux Lagrange, Heudelet, Merle et Durutte, arriveront à leur destination.

1992. — Dresde, 18 mai 1812.

Le 3e escadron du 1er régiment de chevau-légers, fort de 312 hommes montés, part de Chartres le 12 mai, sous les ordres du colonel Dermoncourt (1), pour arriver à Mayence le 8 juin.

Renvoyé au prince de Neuchâtel pour lui faire continuer sa route sur Berlin.

1993. — Dresde, 18 mai 1812.

Un régiment de marche de la ville de Paris est parti de Paris le 10 mai pour arriver le 2 juin à Mayence (quatre bataillons : l'un, du 12e d'infanterie légère ; le deuxième, du 15e d'infanterie légère ; le troisième, du 32e régiment d'infanterie de ligne ; le quatrième, du 58e).

1. Paul-Ferdinand-Stanislas Dermoncourt, baron de l'Empire depuis le 16 septembre 1808 et qui sera nommé général de brigade le 22 juillet 1813.

Ce régiment de marche que j'appelle régiment de marche de Paris, se rendra à Erfurt où il restera jusqu'à nouvel ordre; le major général me fera connaître le jour où il y arrivera.

1994. — Dresde, 18 mai 1812.

Comment distinguer les régiments, bataillons, escadrons ou compagnies de marche qui se rendent à l'armée? Ne pourrait-on les numéroter en leur donnant le titre du point d'où on les envoie à l'armée, par exemple, 1er bataillon de marche de Mayence, de Wesel, de Strasbourg, de Vérone?

Leur donner le nom du corps d'armée. Rarement il y en a de plusieurs corps d'armée; lorsque cela arrivera, on donnera le nom du corps d'armée auquel appartient le plus grand nombre.

1995. — Dresde, 19 mai 1812.

A Berthier.

Remettez-moi le dernier état de situation que vous avez du 9e corps en indiquant où se trouve chacun des bataillons qui le composent. Faites-moi connaître si le 5e régiment princier (d'Anhalt, etc.,) est arrivé à Berlin.

1996. — Dresde, 19 mai 1812.

Court rapport de Lariboisière sur Spandau.

Parler de cela au prince d'Hatzfeld. Donnez ordre au duc de Bellune, aussitôt qu'il aura une garnison suffisante à Spandau, de la faire armer et approvisionner. Y a-t-il la poudre et les munitions nécessaires? Le général Lariboisière a traité cette affaire très légèrement. Il doit pourvoir à l'armement de la citadelle et de la ville, et la mettre en état de soutenir un siège au mois de juin. C'est

dans ce sens que vous devez vous en expliquer. Il doit y avoir un officier supérieur d'artillerie à Berlin qui doit former l'armement de cette citadelle. Ecrire au duc de Bellune de presser l'armement de la citadelle d'Erfurt; une partie de l'artillerie doit y être envoyée de Magdebourg.

1997. — Dresde, 20 mai 1812.

A Berthier.

Je suis surpris que le 14 mai, le cadre du 6e bataillon du 46e ne soit pas arrivé à Strasbourg. Voyez s'il ne suit pas quelque fausse direction et rendez-m'en compte, car il est important que ce bataillon, ainsi que celui du 93e, bien complet, bien habillé et bien équipé, parte sans délai pour Spandau.

1998. — Dresde, 20 mai 1812.

Berthier au duc de Feltre.

Sa Majesté a décidé que le général Fournier serait employé à la Grande Armée pour commander une brigade de cavalerie. Je vous invite à donner l'ordre à cet officier général de se rendre en poste au quartier-général.

1999. — Dresde, 20 mai 1812.

Lettre de Berthier sur les troupes du grand-duché de Berg.

Le major-général donnera ordre que, aussitôt que ces troupes seront bien armées, bien équipées, bien habillées et en état de partir, cavalerie et infanterie, on les dirige sur Berlin.

2000. — Dresde, 21 mai 1812.

A Berthier.

Vous me rendez compte de l'arrivée à Berlin du 2e régiment de marche de cavalerie formé à Mayence. Mais vous ne me faites pas connaître où est le 1er régiment. Quand je saurai où se trouve le 1er régiment, je donnerai des ordres pour la destination de ces deux régiments. Il n'y a pas d'inconvénient qu'en attendant, le 2e régiment se repose un peu à Berlin.

2001. — Dresde, 21 mai 1812.

A Berthier.

Je vois que 500 chevaux du 13e bataillon d'équipages d'artillerie arrivent à Magdebourg le 20 mai. Dirigez-les sur Cüstrin et là, je déciderai ce qui doit être fait. Demandez au général d'artillerie un rapport sur la destination à leur donner. Avant tout, il faut atteler les équipages de pont. Je ne sais pas ce qu'il faut de chevaux pour atteler deux équipages de pont, ni combien j'en ai.

2002. — Dresde, 21 mai 1812.

A Berthier.

Envoyez-moi les derniers états de situation de la Grande Armée et ceux des places, afin que je les parcoure.

2003. — Dresde, 21 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre aux régiments de la Légion de la Vistule de séjourner deux jours à Glogau, et de se rendre ensuite à Posen.

2004. — Dresde, 21 mai 1812.

Au duc de Feltre.

J'approuve que le 1e bataillon du 23e de ligne soit envoyé en Dalmatie, aussitôt qu'il aura été complété à 840 hommes par des conscrits.

2005. — Dresde, 21 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous ai écrit relativement à la division napolitaine, qu'il était bien qu'elle ne dépassât pas Vérone. Je désire même que vous en fassiez rester une brigade à Bologne. Par ce moyen, cette division aura 5.000 hommes à Vérone et 5.000 hommes à Bologne qui répondront de la sûreté de l'Italie. Vers la fin de juin, je ferai connaître mes intentions ultérieures selon les circonstances.

2006. — Dresde, 21 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 14 mai. Faites partir 2.280 hommes d'artillerie, tant de l'artillerie à pied, de l'artillerie à cheval que des pontonniers, afin de recruter de vingt hommes chacune des 114 compagnies que l'artillerie a à la Grande Armée. Donnez ordre que les détachements se mettent en marche de Strasbourg, de Mayence, de Wesel, de Vérone, dans la première quinzaine de juin

2007. — Dresde, 21 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Je vois par votre lettre du 14 mai que les 5e et 6e compagnies du 1er régiment d'artillerie qui est à Strasbourg, ont

eu ordre de se rendre à Hambourg. Je suppose que vous leur avez donné ordre de s'embarquer sur le Rhin jusqu'à Wesel. Je vois que les 8e et 22e compagnies de ce même régiment se rendent à Wesel. Je suppose que vous leur avez donné le même ordre et qu'elles sont actuellement rendues à leur destination.

2008. — Dresde, 21 mai 1812.

Rapport du général Girard sur la situation du dépôt des 4e, 7e et 9e régiments polonais à Sedan.

Le major-général donnera des ordres pour que tout ce qui appartient à ces régiments, avec les dépôts, les effets d'habillement, d'équipement, etc., partent de France pour se rendre à Posen. Ces régiments n'auront plus de dépôt en France.

2009. — Dresde, 21 mai 1812.

Une division de troupes napolitaines destinée à la Grande Armée se rend de Naples à Vérone où elle arrivera du 6 au 24 juin.

Une brigade de cette division doit jusqu'à nouvel ordre rester à Bologne, et la seconde brigade rester à Vérone. Me faire connaître quand elles arrivent, afin que je puisse, selon les circonstances, leur donner des ordres.

2010. — Dresde, 22 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le général de brigade de cavalerie Fournier se rende au quartier-général pour être employé

2011. — Dresde, 22 mai 1812.

A Berthier.

Ecrivez au vice-roi que, moyennant l'autorisation que je lui ai donnée de s'étendre jusqu'à Wittemberg, il aura toute facilité pour les subsistances. Il est nécessaire que la cavalerie de la division Bruyère ou toute autre qui serait de ce côté, se replie sur la gauche. Ecrivez à l'intendant-général pour qu'il fasse passer quelques bœufs à Plock pour le 4e corps.

2012. — Dresde, 22 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que les 3.500 hommes de la colonne du général Guyon [1] qui vient d'Italie, prennent un jour de repos à Glogau; après quoi ils continueront leur route sur Plock. Vous donnerez ordre que le bataillon d'équipages militaires qui fait partie de cette colonne, se charge à Glogau de riz et de farine pour Plock.

2013. — Dresde, 23 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre qu'au 1er juin tout ce qu'il y a de disponible en cavalerie dans le grand-duché de Berg parte pour se rendre dans la Poméranie suédoise et y rejoindre ses régiments.

Donnez ordre que les deux bataillons d'infanterie du grand-duché de Berg qui restent encore dans le duché, partent le 15 juin, bien armés et bien équipés, pour se

1. Claude-Raymond Guyon, nommé colonel du 12e chasseurs à cheval, baron de l'Empire (28 janvier 1809), général de brigade depuis le 6 août 1811.

rendre dans la Poméranie suédoise et y rejoindre les autres bataillons; ce qui portera les troupes de Berg dans la Poméranie suédoise à 7 bataillons d'infanterie et un régiment de cavalerie, avec 14 bouches à feu.

Donnez ordre que le 5e régiment de la division princière qui est à Berlin, se rende à Danzig, où il tiendra garnison.

2014. — Dresde, 23 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre rapport du 15 (bureau du mouvement des troupes) sur les 50 régiments de cavalerie qui sont à la Grande Armée. Beaucoup de régiments de cavalerie ont des hommes et des chevaux disponibles à leurs dépôts, attendant des ordres pour partir. Réitérez donc vos ordres pour que tout cela parte.

2015. — Dresde, 23 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Les compagnies du 48e, du 108e, du 29e léger, du 44e, du 55e, du 4e, du 18e et du 51e de ligne n'étaient pas encore arrivées à l'époque du 15 mai à la division de réserve que commande le général Lagrange à Cologne. Faites-les rejoindre sans délai.

2016. — Dresde, 24 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au régiment de la Confédération no 6 qui est à Hambourg, de se rendre dans la 31e division militaire où il relèvera le 125e régiment, et donnez ordre aux trois bataillons du 125e de se mettre en marche pour rejoindre la 12e division à Berlin.

2017. — Dresde, 24 mai 1812.

Davout écrit qu'il a reçu les drapeaux destinés à accompagner l'aigle impériale de chaque corps ; mais le 127e n'a pas encore reçu son aigle des mains de l'Empereur.

Répondre qu'il faut garder les drapeaux jusqu'à ce que les corps aient leur aigle.

2018. — Dresde, 25 mai 1812.

Le colonel du 46e a retenu quelque temps le cadre pour régler les comptes des compagnies.

Donnez ordre qu'on mette ce colonel pendant une heure aux arrêts, pour n'avoir pas exécuté l'ordre qui lui a été donné et avoir fait attendre à Mayence 800 hommes : ce qui a dérangé beaucoup de choses.

2019. — Dresde, 26 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que tout ce qui appartient à la garde infanterie, cavalerie, artillerie, etc., ne séjourne que deux jours à Glogau et, après cela, continue sa route sur Posen.

2020. — Dresde, 26 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le bataillon expéditionnaire de Hollande, fort de 520 hommes, parti le 20 mai de Mayence, continue sa route de Berlin sur Marienwerder, pour être incorporé dans le 123e. Je vois dans une de vos lettres du 25, que le 126e n'a que 1.200 hommes dans ses trois bataillons. Faites-moi connaître ce qu'il y a en marche pour ce régiment. Depuis longtemps il y a une compagnie

à Mayence; il doit y avoir quelques détachements aux demi-brigades provisoires. Quel est l'uniforme de ce régiment? Comment est-il habillé? A-t-il l'uniforme français en bleu ou est-il toujours en blanc?

2021. — Dresde, 26 mai 1812.

A Durosnel.

Donnez l'ordre à MM. de Galz et de Taintegnies [1], mes officiers d'ordonnance, de se rendre en toute diligence à mon quartier-général.

2022. — Dresde, 27 mai 1812.

A Berthier.

Le 16e bataillon des équipages militaires est en retard à Varsovie: les officiers et les hommes y sont, mais les équipages et fourgons manquent. Donnez ordre au général Dutaillis [2] de veiller à ce qu'on achète aussitôt tout ce qui est nécessaire. Il faut acheter des voitures du pays et se servir même de la voie de réquisition en payant. Il faut que ce bataillon puisse partir avec le 14e dans les premiers jours de juin. Dès qu'on a les hommes, on ne doit pas être arrêté un instant pour les chevaux et les voitures. Ecrivez à l'intendant général que, s'il manque des voitures aux équipages militaires, il doit en faire acheter aussitôt dans le pays.

2023. — Dresde, 27 mai 1812.

A Berthier.

Comme j'ai donné ordre que le 125e se rendît à Berlin,

1. Galz de Malvirade qui devint (11 novembre 1837) maréchal de camp, (voir sur lui les *Mém.* du colonel Combe, p. 178), et Le Clément de Taintegnies sur qui l'on peut consulter la 3e série de nos *Episodes et portraits*, p. 125. Tous deux avaient été pages de l'Empereur.

2. Qui commandait à Varsovie ; cf. plus haut une lettre du 15 avril au duc de Feltre.

faites venir à Berlin les détachements de ce régiment qui sont à Mayence; ils y attendront son passage. Ecrivez au général Dufaillis que je suis informé qu'on a refusé dans le grand-duché beaucoup de conscrits et même des volontaires; qu'il doit demander au ministère que tous les hommes dont les régiments ne voudront pas, on les envoie à Posen où je les prendrai et les ferai habiller à mon compte.

2024. — Dresde, 27 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre dernier livret de la Grande Armée au 1er mai; vous n'y avez pas compris la 3e et la 4e division de réserve; ayez soin que ces deux divisions se trouvent dans le prochain livret.

2025. — Dresde, 27 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que des détachements du 29e qui étaient embarqués à Toulon, soient débarqués et rejoignent leur régiment à Erfurt.

2026. — Dresde, 27 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre aux deux bataillons du 113e qui se dirigent de Cherbourg sur Alençon, de continuer leur route pour Orléans où ils séjourneront deux jours. Ils seront complétés là en hommes, en habillement et en armement. Le troisième jour, sous les ordres d'un major en second, ces bataillons, étant bien complets en officiers et en sous-

officiers, partiront pour se diriger sur Erfurt. Un des bataillons de ce régiment ayant été pris à Ciudad-Rodrigo, faites-moi connaître quand ce bataillon sera organisé et quand il pourra rejoindre les deux premiers.

2027. — Dresde, 27 mai 1812,

Au duc de Feltre.

Prenez un parti quelconque pour compléter les cadres du 6e bataillon du 56e et du 37e, celui du 16e qui, mal à propos, a été envoyé à Arras et qui a ordre de revenir à Strasbourg, et celui du 93e qui est dans cette ville.

2028. — Dresde, 27 mai 1812.

Au duc de Feltre.

On m'annonce que les régiments napolitains de la division qui arrive à Vérone, ne sont, les uns, que de 1600 hommes, les autres, que de 1000 hommes. Si, comme je le pense, ces régiments ont trois bataillons, ceux qui n'ont que 1000 hommes, auraient des bataillons de 3 ou 400 hommes seulement. Dans ce cas, faites verser tous les hommes du 3e bataillon dans les deux premiers, et renvoyez le cadre à Naples. Il faut faire en sorte que chaque compagnie qui passera le Tyrol, ait 140 hommes au moment du passage.

2029. — Dresde, 28 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au commandant de l'artillerie qu'aussitôt que l'équipage de siège de Magdebourg sera arrivé à Bromberg, il le fasse filer sur Marienbourg. Cet équipage

restera dans le port de Marienbourg, prêt à recevoir des ordres pour sa destination ultérieure.

2030. — Dresde, 28 mai 1812.

A Berthier.

Je vous renvoie les états de situation de l'artillerie. Je désirerais en avoir un plus complet. Je ne vois pas dans cet état les pontons qui sont attachés à chaque corps d'armée. Les 6e et 7e corps n'y sont pas compris. Je désire donc que le général Lariboisière vous remette un état bien complet à l'époque du 20 mai, où les corps prussien et autrichien se trouvent compris.

2031. — Dresde, 28 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre aux commandants de l'artillerie et du génie de vous remettre avant le 5 juin un rapport pour mettre Spandau dans le meilleur état de défense et dans le cas de soutenir un siège aussi long que la place en est susceptible. Demandez-leur également un rapport qui fasse connaître quand la place de Magdebourg sera parfaitement armée et en état de soutenir un siège, ainsi que la citadelle d'Erfurt.

2032. — Dresde, 28 mai 1812.

A Berthier.

Quelques brigades de gendarmerie sont indispensables au général Durutte à Berlin, ainsi que quelques fonds, pour employer des agents français, mais parlant allemand. Je ne sais pas pourquoi il y a à Berlin 300 hommes de flanqueurs de la garde qui y sont arrivés le 19 mai et

depuis ce temps sont restés sans ordres Faites diriger ce détachement sur Marienbourg. Donnez le même ordre à tous les détachements de la garde qui seraient restés en arrière.

2033. — Dresde, 28 mai 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître quelle destination vous avez donnée à la 17e et à la 18e compagnie du 8e régiment d'artillerie et aux 1e et 9e compagnies du 9e régiment qui étaient destinées à être placées sur les derrières de l'armée.

2034. — Dresde, 28 mai 1812.

A Berthier.

Indépendamment des cent mille livres de riz, d'une grande quantité de sel, de biscuit, d'eau-de-vie, etc., qui existent à Magdebourg, il se trouve dans cette place beaucoup de médicaments et d'effets d'hôpitaux. Je ne comprends pas pourquoi l'intendant-général laisse ces objets à Magdebourg et ne profite pas de la belle saison pour les faire venir à Danzig. Expédiez ordre sur ordre pour cet objet et chargez le général Michaud de vous rendre compte de leur exécution.

2035. — Dresde, 28 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à l'intendant-général, en chargeant le général Michaud qui commande à Magdebourg, de vous rendre compte de l'exécution, de faire transporter par les canaux de Magdebourg à Cüstrin les 350 000 litres d'eau-de-vie de vin, les 50.000 rations de biscuit et le riz qui se trouvent dans les magasins de cette place en dépôt pour

l'armée ou qui y arrivent d'Italie. Donnez ordre au commandant de l'artillerie de faire filer de Magdebourg sur Güstrin et de là sur Thorn les fusils de calibre étranger qui y ont été envoyés de France pour armer l'insurrection.

2036. — Dresde, 28 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Il paraît nécessaire d'ordonner au prince Borghèse de bien garnir les côtes. Donnez-lui l'ordre en conséquence de placer à Gênes et sur ces côtes une des demi-brigades provisoires qui doivent être réunies à Alexandrie.

2037. — Dresde, 31 mai 1812.

A Berthier.

Il est nécessaire que le 1er escadron de marche qui arrive le 1er juin à Thorn, appartenant au 4e corps, ne se dirige pas sur Plock, mais sur Neidenburg. En général, il faut changer la direction que vous avez donnée et, ce qui serait encore mieux, me faire connaître quand les différents bataillons ou escadrons de marche arrivent dans les différents points, pour que je détermine les mouvements qu'ils doivent faire.

2038. — Dresde, 31 mai 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Dutaillis à Varsovie pour savoir quand les 3e, 4e et 5e compagnies du 14e bataillon d'équipages militaires partent de Varsovie; quand le 16 bataillon, moyennant les réquisitions que j'ai ordonné de faire en payant, pourra partir; qu'il soit jour et nuit sur pied

et qu'il active par tous les moyens l'organisation et le départ de ces bataillons; que j'attache la plus grande importance à avoir ces deux grands moyens de transport

---

2039. — Dresde, 31 mai 1812.

A Berthier.

Envoyez l'ordre au régiment portugais à cheval qui est à Francfort-sur-l'Oder, de se rendre à Posen; ce régiment sera attaché à la division Claparéde; le général Claparéde lui enverra des ordres pour qu'il le rejoigne.

2040. — Dresde, 31 mai 1812.

A Berthier.

Je vois dans la lettre du 26 mai du duc de Bellune qu'il donne ordre au général Lagrange de se rendre dans le Mecklenbourg. Je crains qu'il n'y ait une erreur. Ce n'est pas le général Lagrange qui est à Magdebourg, qui doit se rendre dans le Mecklenbourg; mais le général Lagrange qui a un bras de moins. Si le duc de Bellune a adressé son ordre au général Lagrange qui commande une division de la réserve, cette division va se trouver sans commandant. Dans ce cas, il faudrait qu'il donnât contre-ordre. Expliquez-lui bien cela.

2041. — Dresde, 1er juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Dessolle [1] de se rendre à Plock où il sera attaché au vice-roi comme chef d'état major du

1. Général de brigade (31 mai 1797) et de division (13 avril 1799), Dessolle dut, le 22 août 1812, retourner en France et fut remplacé, comme chef d'état-major du prince Eugène, par le général Guilleminot.

centre. Vous le ferez remplacer dans le commandement de Posen par un adjudant commandant jusqu'à ce que j'aie nommé quelqu'un. Vous ferez connaître au vice-roi la nomination que je viens de faire. Il pourra garder provisoirement le général Charpentier; mais, s'il n'en a pas besoin, aussitôt qu'il sera content du général Dessolle, je placerai le général Charpentier comme gouverneur d'un grand arrondissement.

2042. — Dresde, 1er juin 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître quand les deux bataillons de la Méditerranée qui sont partis de Vérone, arriveront à Glogau.

2043. — Dresde, 1er juin 1812.

A Berthier.

Je ne vois pas bien dans vos états de situation le mouvement des bataillons de la Méditerranée qui doivent partir de Vérone.

Renouvelez l'ordre au vice-roi pour qu'à dater du 6 au 7, il dirige tous ses hommes malingres et éclopés sur Thorn où doit être son dépôt. Vous le préviendrez même qu'aussitôt que la division Guyon et son bataillon d'équipages de bœufs seront passés et que sa queue sera au-delà de Willenberg, mon intention est de lever le pont de Plock, dont je n'ai pas besoin; qu'alors sa ligne d'opérations sera sur Thorn.

Faites connaître au duc d'Elchingen que son dépôt doit être à Thorn; que le 6 et le 7, il doit réunir tous ses malingres et éclopés et les diriger sur Thorn.

Vous ferez connaître au duc de Reggio que, s'il n'a pas encore formé son dépôt sur Thorn, il le forme dans

les journées du 6 et du 7 et le place à Marienbourg; ce dépôt servira pour la défense de la ville.

Renouvelez l'ordre au roi de Westphalie que, du 6 au 10, ses malingres se réunissent sous Modlin; que c'est à Modlin et non à Varsovie que doit être le dépôt de son corps.

2044. — Posen, 1er juin 1812.

A Berthier.

Il y a 400 chevaux à Berlin destinés pour la cavalerie, qui sont pansés par des charretiers du train d'artillerie. Donnez ordre au général Bourcier d'envoyer à Berlin 600 hommes à pied de cavalerie avec leurs selles pour monter ces 400 chevaux et 200 qui probablement seront bientôt livrés. Donnez ordre au général Guiton [1] de faire connaître au général Bourcier de quelles armes sont ces chevaux afin qu'il sache les hommes qu'il a à envoyer.

2045. — Posen, 1er juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Claparéde de séjourner demain à Posen avec sa division; de prendre à Posen en partance pour Thorn ses vivres et viande pour deux jours; d'en faire préparer autant à mi-chemin et de marcher par divisions. Il marchera à volonté sans trop fatiguer sa troupe et bivouaquera toutes les nuits, hormis quand il se trouvera dans des villes assez fortes pour pouvoir caserner ses régiments réunis.

1. Adrien-François-Marie Guiton, général de brigade (1 avril 1807) et comte de l'Empire (2 juillet 1808).

2046. — Posen, 1er juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Girard de faire partir en poste un capitaine, deux lieutenants et quatre sergents de chacun des régiments polonais qu'il commande, pour venir à Posen recevoir des conscrits au dépôt. Instruisez de cet ordre le ministre de la guerre de France ainsi que le général Poniatowski et faites connaître à ce dernier la nécessité de diriger sans délai 3000 hommes sur Posen.

Chargez le général français qui commande à Posen et l'inspecteur aux revues de suivre les opérations de la Légion de la Vistule et de ces trois régiments, et de faire confectionner sur-le-champ l'habillement de ces 3000 hommes. On peut se servir des marchés passés pour la Légion de la Vistule, si cela est avantageux.

Répondez au général Poniatowski que le roi ayant donné pleins pouvoirs aux ministres à Varsovie, il dépend d'eux de prendre toutes les mesures nécessaires pour lever ces hommes. Faites-lui connaître les mesures prises pour former ce dépôt à Posen et les ordres donnés pour que ces troupes, à leur arrivée, se trouvent habillées et équipées.

Vous chargerez le général français qui commande à Posen, de vous rendre compte, tous les huit jours, de l'arrivée, de l'habillement et de l'équipement de ces conscrits.

Mon intention est qu'aussitôt que 1000 hommes de ces régiments seront habillés, vous m'en rendiez compte, afin que je les fasse diriger sur Thorn où ils se formeront mieux et où ils achèveront de s'organiser.

2047. — Posen, 1er juin 1812.

A Berthier.

Je vous envoie une lettre du vice-roi. Vous y verrez que le 2e bataillon de la Méditerranée, ayant 12 à 1500

conscrits réfractaires, doit être parti il y a plus de six semaines pour se diriger sur Berlin ou Glogau. Si vous avez des renseignements sur ce bataillon, faites-moi-les connaître. Sinon, demandez-en au vice-roi. Ce bataillon n'appartient à aucun corps d'armée. Je désirerais qu'il tînt garnison à Glogau; ce qui rendrait disponible le régiment saxon. Ce 2e bataillon de la Méditerranée serait ensuite relevé par le 1er bataillon, ayant 1500 conscrits italiens, qui est parti de Vérone le 19 mai. Je pourrai alors disposer du 2e bataillon de la Méditerranée. Mon intention est que le 1er achève de se former et de se reposer à Glogau. Ayez soin de placer ces deux bataillons dans les états de l'armée.

2048. — Posen, 1er juin 1812.

A Berthier.

Remettez-moi un état de situation de la division Partouneaux [1] qui fasse connaître ce qui manque au complet, afin que je prenne des mesures pour la compléter.

Faites-moi connaître quand la 1re division de la réserve que commande le général Lagrange, arrive à Magdebourg.

Recommandez au duc de Bellune de vous tenir informé du jour où le 4e régiment de la division princière qui doit partir le 27 ou le 28 de Hambourg, sera arrivé dans la Poméranie suédoise, du jour où la 1re brigade de la division Heudelet qui se rend dans le Mecklenbourg, y sera arrivée, et du jour où la 1re division de la réserve que commande le général Lagrange, sera arrivée à Magdebourg.

2049. — Posen, 1er juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc de Valmy de faire partir le 15 de

1. La division qui devait capituler à la Bérésina. On sait que Louis Partouneaux était général de brigade depuis le 23 avril 1799 et général de division depuis le 27 août 1803.

Mayence les 1er, 2e et 3e bataillons de la 17e demi-brigade provisoire; il les dirigera sur Magdebourg, où cette demi-brigade tiendra garnison. Donnez-lui ordre également de faire partir le 18 le 1e bataillon de cette demi-brigade pour Magdebourg; il aura soin que les hommes, avant de partir, aient brûlé quelques amorces et soient en état de se faire honneur.

2050. — Posen, 1er juin 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 24 mai par laquelle vous me faites connaître que l'arrivée des gardes nationales au Hâvre rend superflue la présence du 5e bataillon des pupilles de la garde. Faites partir ce 5e bataillon pour Abbeville où il tiendra garnison. Il fournira un détachement à Montreuil; par ce moyen, ces deux places seront gardées; ce qui soulagera les gardes nationales.

Vous m'instruisez également que la présence à Valognes des gardes nationales rend inutile le 2e bataillon des pupilles; envoyez ce 2e bataillon à Saint-Malo où il servira pour garder la ville et les îles et soulagera d'autant les gardes nationales.

2051. — Posen, 1er juin 1812.

Au duc de Feltre.

Je vois, par une lettre de l'archichancelier, du 23, que 1 000 hommes des cohortes qu'a organisées le sénateur Beurnonville, sont déjà partis pour Valognes. Est-ce que ces hommes étaient déjà habillés en vestes et armés? Je désire beaucoup connaître la situation de l'habillement des gardes nationales et leur mouvement sur les frontières, afin que vous me rendiez disponibles les demi-brigades qui doivent composer les divisions de la réserve.

2052. — Posen, 1er juin 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous renvoie la lettre du général Porson [1]. Répondez-lui que toutes les mesures doivent être prises pour garnir les côtes et qu'on y emploie une de ces deux demi-brigades provisoires qui se réunissent à Alexandrie, et les quatre cohortes de gardes nationales.

2053. — Posen, 1er juin 1812.

Le vice-roi a fait partir d'Italie le 15 mai un premier convoi ; un second convoi partira au mois d'août et il propose de le faire escorter par un bataillon de marche italien.

J'approuve. On pourrait y joindre un bataillon de la Méditerranée, avec les 1.500 conscrits romains, toscans, italiens qui doivent rejoindre l'armée, si déjà ce bataillon n'est pas parti.

2054. — Posen, 1er juin 1812.

Lariboisière envoie l'état des bouches à feu, poudres et projectiles qui se trouvent dans la citadelle de Spandau.

Je pense qu'on doit avoir à Spandau 2 millions de cartouches d'infanterie et 30.000 coups de canon faisant le quart d'un approvisionnement d'armée, à tirer de Magdebourg. J'approuve qu'on augmente l'armement ainsi qu'il est proposé dans ce rapport. Je pense qu'on doit avoir la poudre et les boulets nécessaires pour que les bouches à feu soient approvisionnées à 800 coups ; qu'on doit faire confectionner les artifices, etc., et mettre cette place dans le meilleur état, comme si elle devait être assiégée par une armée de débarquement et de manière que, dans ce cas, elle puisse soutenir un long siége. L'avantage d'avoir beaucoup de cartouches et munitions à Spandau résulte de la position intermédiaire de ce dépôt entre l'Elbe et l'Oder.

1. Voir sur Porson notre tome I, p. 316.

2055. — Thorn, 3 juin 1812.

A Berthier.

L'armée a emmené une grande quantité de voitures, partie chargées d'hommes éclopés qui restent à Thorn, partie chargées de fourrages qui seront consommés par les régiments. Donnez ordre qu'un officier de l'état-major, avec quelques gendarmes, soit placé au pont pour retenir ces voitures et les empêcher de repartir, et qu'on les charge de biscuit, de farine, d'eau-de-vie pour Osterode. On payera à chacune de ces voitures tant par jour pour leur voyage. Instruisez de cela le commandant de la place, le commandant polonais, l'intendant-général et prenez des mesures pour l'exécution de cet ordre qui fournira de nouvelles ressources.

2056. — Thorn, 3 juin 1812.

A Berthier.

La brigade de chasseurs, celle des grenadiers et tout ce qui forme la division de la vieille garde, infanterie, cavalerie, artillerie, administration, seront cantonnés à Thorn ou bivouaqués à une lieue autour de Thorn

Donnez ordre que le général Sorbier, le général Walther (1) et l'ordonnateur de la garde soient rendus demain ici, afin de procéder définitivement à l'organisation de la garde et à tout ce qui est relatif à son administration.

Je verrai probablement demain ou le 5 matin ce qu'il y a d'arrivé de la garde. Recommandez que les fusils soient en bon état, que tous les soldats aient leurs cartouches, que les ambulances soient en règle et qu'elles soient fournies de tout ce qui est nécessaire, que toutes les mesures soient prises pour qu'il y ait vingt jours de vivres, de farine et de riz à la suite de la garde. Les cons-

1. Frédéric-Henry Walther, général de brigade (22 octobre 1793) et de division (27 août 1803), colonel des grenadiers à cheval de la garde impériale, comte de l'Empire (26 avril 1808).

tructeurs de fours, les ouvriers de la garde seront prêts à partir. La garde recevra le pain, la viande, l'eau-de-vie des magasins de Thorn. La cavalerie et l'artillerie recevront l'avoine des magasins.

2057. — Thorn, 3 juin 1812.

A Berthier.

Prenez des mesures dans la journée pour mettre en règle les logements de Thorn. Il faut donner les meilleurs logements au duc de Bassano [1]) et au comte Daru, ministre secrétaire d'Etat. Donnez des ordres et prenez des mesures pour qu'aucun ministre, aucun officier de puissances alliées de la France, sous quelque prétexte que ce soit, ne passe Thorn, ni les autres places de la Vistule, mon intention étant de n'avoir aucun étranger proprement dit à moins de vingt lieues de mon quartier-général, mais de les tenir dans les dépôts, à Thorn et autres places, à mesure que l'on avancera.

2058. — Thorn, 4 juin 1812.

A Berthier.

Je vous prie de me remettre l'organisation de l'artillerie. Il paraît que le général n'est pas secondé, et je commence à avoir des alarmes pour le service. Mes dépôts sont mal approvisionnés et je n'ai rien. Dans les précédentes campagnes j'avais toujours un général à la tête du parc. Présentez-moi l'organisation actuelle, celle qu'il était d'usage d'avoir, et ce qui reste à faire, afin que le service ne dépende pas d'un seul homme et qu'en l'absence du chef, je puisse me reposer sur l'organisation.

1. Maret, duc de Bassano et ministre des affaires étrangères.

2059. Thorn, 1 juin 1812.

A *Berthier.*

Je ne comprends pas comment les équipages militaires qui étaient à Bromberg, ne sont pas encore arrivés à Thorn; ils avaient ordre d'arriver le 1er juin.

2060. Thorn, 1 juin 1812.

A *Berthier.*

La garde formera à Thorn un dépôt où elle enverra tous ses hommes malades ou éclopés, les chevaux à refaire, les magasins inutiles, et les effets qu'il n'est pas nécessaire de faire marcher à la suite de la troupe, comme les effets d'habillement, les souliers autres que les deux paires que les hommes doivent toujours avoir dans le sac, et l'approvisionnement de fer. Les hommes éclopés monteront la garde. Le major-général demandera l'état détaillé des caissons que la garde a à sa suite, appartenant soit aux généraux ou officiers, soit aux régiments, mais employés aux bagages.

2061. Thorn, 1 juin 1812

A *Berthier.*

Le général Dessolle étant sorti de Posen, ayez soin de réorganiser le nord de la Pologne, soit en y envoyant un général français soit en donnant le gouvernement général au commandant polonais, si c'est un homme capable. Posen est un point trop important, pour ne pas avoir une garnison, quelques hommes de cavalerie, et pour n'y pas établir une bonne organisation.

2062. — Thorn, 4 juin 1812.

A Berthier.

Je vous renvoie l'état de situation envoyé par le duc de Bellune. Répondez-lui qu'il n'envoie pas l'état exact des troupes qui se trouvaient dans l'étendue de son commandement au 25 mai; qu'à cette époque la division Heudelet, composée de 20 quatrièmes bataillons, était rendue à Münster et dans la 32e division militaire; que le général Lagrange, avec la 1re division de la réserve composée de 17 bataillons, était en marche sur Augsbourg; et que la 3e division ne va pas tarder à se mettre en route.

2063. — Thorn, 4 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général du génie de laisser à Thorn les caissons appartenant aux sapeurs du grand-duché de Berg qui rejoindront la garde à son passage. Voyez à organiser dix-huit voitures pour le génie de la garde, lesquelles seront embarquées à Thorn et envoyées à Danzig.

2064. — Thorn, 4 juin 1812.

A Berthier.

Je ne sais point qui est-ce qui a autorisé un officier de pontonniers français à se rendre à Memel. Eclaircissez cette affaire. Cet officier est toujours à Memel. Il faut que ce soit le général d'artillerie ou le général Eblé qui l'ait envoyé. Je ne sais pas comment ils ont pu prendre sur eux une pareille démarche qui tend à tout compromettre et comment cet officier est allé là sans l'ordre du prince d'Eckmühl qui commande la frontière. Je ne conçois rien à cette conduite. Faites-moi un rapport sur cette affaire.

2065. — Thorn, 4 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au prince d'Eckmühl qu'il ne laisse pas aller le général Baste [1]) à Kœnigsberg avant que les troupes françaises y soient arrivées, et de veiller à ce qu'on ne me constitue point en de folles dépenses. On doit, avant de le faire, rendre compte de tout, afin de recevoir mes ordres.

2066. — Thorn, 4 juin 1812.

A Berthier.

Le mouvement de la colonne prussienne qui est aujourd'hui à Plock et qui se dirige sur Kœnigsberg, est impossible. Cette troupe ne pourrait pas vivre dans sa marche et gênerait tous les cantonnements de l'armée. Il paraîtrait plus convenable de la diriger sur Graudenz. Demandez au vice-roi qui est ici, quel est l'itinéraire qu'il a donné à cette colonne.

2067. — Thorn, 4 juin 1812.

A Berthier.

Ne perdez pas un moment pour donner au bataillon wurtembergeois qui est encore ici, l'ordre de rester à Thorn, jusqu'à ce qu'il soit remplacé par d'autres troupes, pour y tenir garnison et faire le service de la place. Sans quoi, la garde serait obligée de faire ce service, et, lorsqu'elle partira, il faudrait qu'elle laissât en arrière un détachement pour le continuer.

1. Pierre Baste, capitaine de frégate en 1803, et de vaisseau en 1808, commandant l'équipage des marins de la garde en 1809, comte de l'Empire (25 mars 1810), contre-amiral (29 juillet 1811), appelé le 22 mars 1812 à la Grande Armée pour commander la flottille d'approvisionnement, tué le 29 janvier 1814 à Brienne.

2068. — Thorn, 4 juin 1812.

On fera filer sur Thorn toutes les farines de l'Oder, mais point de grain. On établira à Bromberg un magasin central et on y fera activer les moutures. Selon les circonstances, on pourra ou faire aller le magasin en arrière, ou le faire descendre sur Danzig, ou le faire arriver à Thorn. Il paraît impossible de se passer du dépôt de Bromberg, cette place, outre les avantages attachés à sa localité, étant un centre de commerce. Le major général y enverra un officier d'état-major français. S'il y a un commandant polonais d'un grade supérieur, il conservera le commandement Il y aura un commissaire des guerres avec des garde-magasins des vivres et de l'habillement sous ses ordres. Il y aura aussi un officier d'artillerie.

2069. — Thorn, 4 juin 1812.

20.713 pièces de nankin sont arrivées de Groningue à Magdebourg le 15 mai.

Les envoyer sur Danzig.

2070. — Thorn, 4 juin 1812.

Projet d'armement et d'approvisionnement des places de Thorn et Modlin.

J'approuve la formation de ces équipages.

2071. — Thorn, 4 juin 1812.

Il n'y a pas en ce moment de compagnie d'artillerie française à Magdebourg ; le général Lariboisière propose d'y envoyer une compagnie tirée des anciens régiments d'artillerie française.

On fera ce changement quand on pourra : cela ne presse pas.

2072. — Thorn, 4 juin 1812.

Le prince d'Eckmuhl transmet une lettre par laquelle le contre-amiral Baste demande que le 17e équipage de la flotille soit autorisé à conserver l'aigle qu'il a reçue lors du couronnement.

Refusé. Renvoyer cette lettre au ministre de la marine et témoigner mon mécontentement au général Baste de l'avoir envoyée sans l'ordre du ministre de la marine.

2073. — Thorn, 4 juin 1812.

Il y a présents à Thorn 340 chevau-légers du 1er régiment sous les ordres du général Krasinski [1], 300 chasseurs à cheval sous les ordres du major Lion et un escadron d'artillerie légère du 1er régiment auxiliaire de la garde avec douze bouches à feu.

Tout partira demain avec la brigade du général Curial, hormis ce qui est nécessaire pour ma garde. Il faut me laisser des Polonais à cause de la langue.

2074. — Thorn, 4 juin 1812.

Le roi de Saxe enverra à l'armée le régiment de chevau-légers saxons du prince Jean.

Le diriger sur Thorn.

2075. — Thorn, 5 juin 1812.

La 3e division d'infanterie de la réserve qui se forme en France et qui doit se réunir à Berlin, sera commandée par le général Seras qui est en ce moment à Glogau.

1. Vincent-Corvin Krasinski, général de brigade (16 décembre 1811) et de division (28 novembre 1813), chambellan de l'Empereur, colonel commandant les chevau-légers polonais de la garde impériale, comte de l'Empire (3 juin 1811).

2076. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Répondez au contre-amiral Baste qu'il ne devait rien faire construire à Kœnigsberg sans mon ordre; qu'il a eu tort; que je n'ai pas besoin de bâtiments embossés à la passe de Pillau; que je n'entends pas faire de dépenses folles et que, si l'on fait construire à Kœnigsberg, ça ne doit être que des constructions utiles et après avoir soumis les profils et devis à mon approbation; qu'il est sous les ordres du gouverneur; qu'il ne doit rien faire sans son approbation, et, s'il y a un corps d'armée autour de la place, sans l'approbation du maréchal qui le commande; enfin qu'il a eu tort d'aller à Kœnigsberg, s'il y est arrivé avant que mes troupes y passent et sans avoir pris les ordres du prince d'Eckmühl.

2077. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez à Rapp que j'apprends qu'on a fait partir de Danzig 10.000 quintaux de grains; que je n'ai donné aucun ordre de ce genre; que c'est de la farine qu'il fallait faire transporter et non du grain qui ne manque nulle part; que, désormais, il ne doit plus laisser exécuter par l'administration d'autres ordres que ceux de l'intendant général et les vôtres.

2078. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Guiton qu'il est important de renvoyer à l'artillerie les chevaux de cette arme qui sont au dépôt de Berlin; que cela est d'autant plus urgent que nous manquons des chevaux; que cela sera fort utile.

2079. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Kirgener de partir avec les sapeurs et les matelots de la garde et de prendre les devants, en marchant à volonté, pour arriver à Osterode et prendre la tête de la garde.

2080. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à une des compagnies de mineurs qui est arrivée hier, de partir aujourd'hui pour se rendre en toute diligence à Osterode; elle prendra du pain pour quatre jours et rejoindra le parc du génie qui doit arriver le 8 ou le 9 à Osterode. Faites-moi le rapport de ce qu'il y a à Thorn appartenant au parc général de l'artillerie.

2081. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître si l'on ne pourrait pas aller en quatre jours d'ici à Osterode, savoir: le 1er jour à Gollub, le deuxième à Strasbourg; le 3e à Löbau, le 4e à Osterode. En marquant ainsi les étapes qu'il faut faire promptement dans un pays où les magasins ne sont pas assurés, la colonne partie aujourd'hui arriverait le 8; celle qui partira demain, arriverait le 9. Réglez ainsi les journées.

2082. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à l'intendant général de faire embarquer

à Danzig 200.000 pintes d'eau-de-vie et de les diriger en toute diligence sur Kœnigsberg par le Frisches-Haff.

2083. — Thorn, 6 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Dalmatie que j'ai reçu ses différentes lettres; que je les ai envoyées au ministre de la guerre qui lui fera connaître mes intentions; que son armée est d'une force telle que je ne doute point qu'il ne conserve l'Andalousie et ne repousse l'ennemi toutes les fois qu'il voudrait l'attaquer; que je lui fais dire par son aide-de-camp que je suis en mouvement pour tâcher d'en finir avec les Russes.

2084. — Thorn, 6 juin 1812.

A Berthier.

Donnez des ordres et écrivez au prince d'Eckmühl pour que les 20.000 quintaux de farine et de riz qui sont à Kœnigsberg, soient embarqués sur la Prégel et remontés jusqu'à Insterbourg, où le prince d'Eckmühl aura son quartier-général au plus tard le 13. Des manutentions et des fours seront construits à Insterbourg, Wehlau et Gumbinnen.

2085. — Thorn, 7 juin 1812.

A Berthier.

J'apprends que le contre-amiral Baste prend des titres que je ne lui ai pas donnés; ordonnez-lui de ne pas en prendre d'autre que celui de contre-amiral, employé à la Grande Armée.

2086. — Danzig, 8 juin 1812.

A Berthier.

A la parade, il m'a paru que le 1e bataillon de la flottille était préférable au 17e comme moins fatigué et mieux habillé. Donnez donc sur-le-champ contre-ordre au 17e bataillon qui restera chargé du service à Danzig, à Kœnigsberg et dans la Prégel, et donnez ordre au 4e bataillon de partir demain matin le plus tôt possible pour rejoindre le quartier général à Heilsberg. Donnez ordre à l'officier qui commande ce 4e bataillon de réunir tout ce qui appartient au dit bataillon. Prévenez le contre-amiral Baste et le prince d'Eckmühl, en leur faisant connaître qu'il m'a paru que l'un était plus reposé que l'autre, et dès lors plus dans le cas de s'éloigner.

2087. — Danzig, 8 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que les approvisionnements de siége de Danzig en eau-de-vie soient sur le champ complétés, en en faisant confectionner de nouvelle.

2088. — Danzig, 8 juin 1812.

A Berthier.

Comme le matériel de pont du génie est trop considérable, donnez ordre au général du génie de faire partir seulement de quoi faire un pont sur pilotis de 100 toises, en n'emportant que les fers, cordages, sonnettes, et non les bois que, dans ce pays, on peut facilement se procurer partout.

2089. — Danzig, 8 juin 1812.

A Berthier.

Réitérez l'ordre aux dépôts des 5e, 10e et 11e régiments polonais qui sont à Thorn, Bromberg, etc., de se rendre en toute diligence à Danzig; ils doivent avoir leur major. Leurs magasins y viendront également. Cela formera une ressource pour la garnison de Danzig et on y surveillera mieux l'organisation et l'administration de ces dépôts.

2090. — Danzig, 8 juin 1812.

A Berthier.

Il est resté à Danzig une compagnie de pontonniers. Donnez-lui ordre de repartir demain pour joindre en toute diligence l'équipage de pont qui a besoin de toutes ses compagnies et de tous ses moyens.

2091. — Danzig, 8 juin 1812.

Réquisition de 2000 chevaux par le prince d'Eckmühl.

A communiquer au général d'artillerie et à l'intendant général.

2092. — Danzig, 8 juin 1812.

Il faudrait, pour compléter le 20e bataillon du train des équipages, prendre dans les dépôts qui existent à Danzig.

Les prendre dans le dépôt polonais du 10e régiment et parmi les habitants.

2093. — Danzig, 8 juin 1812.

Lettre du général Daendels (1) au général Rapp sur la marche des troupes de Berg et de Bade.

1. Herman-Wilhem Daendels, général de division, du 30 décembre 1794.

Ecrivez de nouveau au général Daendels, à Stettin, d'accélérer la marche des troupes du grand-duché de Berg; que le régiment de la Confédération et le régiment hessois sont suffisants pour la Poméranie; qu'il doit faire venir ce bataillon de Berg en toute diligence à Danzig. Vous lui ferez connaître également que les lanciers de Berg et les lanciers de Bade viendront à Danzig et que la cavalerie de Hesse-Darmstadt restera attachée à la division Partouneaux. Cela fait un changement à mon dernier ordre.

2094. Danzig, 8 juin 1812.

Réglement arrêté par le général Rapp pour les bateaux de pêche.

Le gouverneur doit avoir là-dessus la latitude de faire ce que les circonstances exigent.

2095. Danzig, 9 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au vice-roi qu'il garde le général Charpentier à la suite; que mon intention est d'accorder à ce général un gouvernement; qu'il en sera pourvu à mesure que nous avancerons.

2096. Danzig, 9 juin 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître les ordres que j'ai donnés aux différents corps de la garde, au quartier-général, aux différents parcs, afin que je voie les ordres que j'ai à donner pour compléter mon mouvement.

2097. — Danzig, 9 juin 1812.

A Berthier.

Instruisez le duc de Tarente de la marche de la brigade du général prussien Kleist [1]: prévenez-en aussi le prince d'Eckmühl et le duc d'Elchingen au milieu desquels ce corps doit passer.

2098. — Danzig, 9 juin 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous renvoie vos lettres d'Espagne; je ne sais pas quel doute il peut y avoir eu: l'armée du Nord, comme toutes les autres armées, est sous les ordres du roi d'Espagne.

2099. — Danzig, 9 juin 1812.

Faut-il laisser partir de Pillau cinq capitaines de bâtiments prussiens à qui le consul de France à Koenigsberg a délivré des passeports et qui offrent de rapporter des grains, du riz et d'autres denrées?

Je pense qu'il est inutile de laisser sortir ces bâtiments dans le moment actuel où l'armée est en mouvement.

2100. — Danzig, 9 juin 1812.

Le général Guyon étant disponible, le vice-roi lui a donné provisoirement le commandement de la 12e brigade de cavalerie légère.

J'approuve que le général Guyon commande cette brigade.

1. Le Kleist (1762-1823) qui devait se distinguer dans les campagnes de 1813 et de 1814, et notamment à Kulm, à Leipzig et à Laon et que le roi de Prusse fit comte de Nollendorf.

2101. — Danzig, 10 juin 1812.

A Berthier.

J'approuve qu'on prenne dans le 11e régiment polonais de quoi compléter le 20e bataillon du train des équipages. Je vois que les 50 voitures du 20e bataillon n'ont porté que 73 quintaux; c'est une erreur, faites-la rectifier, et que je sache ce que ces voitures ont porté.

2102. — Danzig, 10 juin 1812.

A Berthier.

J'accorde M. Paulin, officier du génie (1), au roi de Naples. Le roi demande également que le commissaire ordonnateur Robinet le suive comme intendant; je n'y vois pas d'inconvénient.

2103. — Danzig, 10 juin 1812.

Mesures prises par le prince Poniatowski pour réunir les 3000 conscrits destinés à compléter les 4e, 7e et 9e régiments d'infanterie.

Le major général enverra cela au commandant de Posen pour savoir quand ces recrues seront arrivées.

2104. — Danzig, 10 juin 1812.

Le 3e bataillon du 1er régiment de la Vistule est parti de Posen pour Thorn, mais sans armes; les fusils qu'il attendait, ne sont pas encore arrivés à Posen.

Ecrivez au commandant de Cüstrin pour savoir s'il arrive des fusils dans sa place et pourquoi il n'a pas donné de fusils à ces Polonais.

1. Paulin (Jules-Antoine) qui a laissé de curieux Mémoires et qui devint, le 28 août 1839, maréchal de camp.

2105. — Danzig, 11 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Bourcier qu'il faut qu'il s'entende avec le général Guiton, commandant le dépôt à Berlin, pour lui fournir des hommes, si ce général parvenait à se procurer des chevaux, comme la Prusse le fait espérer.

2106. — Kœnigsberg, 13 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au prince d'Eckmühl de réunir tout son corps, cavalerie et infanterie, le 17 à Gumbinnen où j'en passerai la revue le 18 après-midi.

Donnez ordre au duc de Reggio de réunir le 16 tout son corps à Wehlau où j'en passerai la revue.

Donnez ordre au duc d'Elchingen de porter son quartier général à Goldapp et d'y réunir tout son corps : il faut qu'il y soit réuni le 18.

2107. — Kœnigsberg, 13 juin 1812.

A Berthier.

Il faudrait demander à l'officier prussien qui commande ici les dépôts, d'envoyer 25 ouvriers prussiens à Pillau pour réparer les affûts et les mettre en état.

2108. — Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Donnez ordre au général Valence de régler sa marche de manière à être arrivé le 15 au soir à Gumbinnen pour y joindre et suivre le mouvement de son corps.

2109. Kœnigsberg, 13 juin 1812.

A Berthier.

Il y a 200 hommes du 25e de ligne au Haff-Krug. Ecrivez au général Rapp que, si ces hommes appartiennent aux trois premiers bataillons, il leur donne ordre de partir sur le champ pour rejoindre le régiment.

2110. Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Sur les attelages d'artillerie de la division Partouneaux.

Remonter l'artillerie de la division Partouneaux avec des chevaux requis dans la Poméranie suédoise.

2111. — Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Rapport du général de brigade de la gendarmerie baron Saumer [1] sur Pierre Egasse, précepteur des enfants de la princesse de Galitzine.

Laissez passer cet abbé pour se rendre où il veut.

2112. — Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Interrogatoire d'un déserteur russe.

Le renvoyer au ministre de la police du grand-duché de Varsovie.

2113. Kœnigsberg, 14 juin 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre au régiment de marche qui est à Thorn, d'en partir pour Kœnigsberg. La garnison de Thorn sera

1. Cf. notre tome I, p. 345.

faite par les troisièmes bataillons de la Vistule. Ordonnez que les deux autres bataillons de la Vistule qui sont à Posen se dirigent sur Thorn aussitôt qu'ils seront habillés.

Donnez l'ordre au régiment saxon de la division Grandjean de tenir garnison à Kœnigsberg et donnez l'ordre au 8e régiment westphalien de le remplacer à la division Grandjean. Je passerai demain la revue de ce régiment, de son artillerie et de ses caissons. Après cela, ce régiment se remettra en marche pour rejoindre la 7e division.

Donnez l'ordre à la division Grandjean de prendre demain pour quatre jours de vivres et de se mettre en marche pour Labiau.

Donnez l'ordre au maréchal duc de Tarente de porter une partie du corps prussien entre Labiau et Tilsit pour faire place à la division Grandjean qui séjournera le 16 à Labiau pour que le maréchal puisse la voir. Il sera convenable que ce maréchal mette 5 ou 600 hommes de cavalerie avec cette division.

Donnez l'ordre à la division Delaborde de se mettre en marche demain pour se rendre à Insterbourg où il est nécessaire qu'elle soit arrivée en même temps que la garde. Elle emportera d'ici du pain pour quatre jours. Donnez l'ordre qu'il lui soit fourni du dépôt de chevaux qui est à Kœnigsberg, 200 chevaux pour compléter son artillerie.

Donnez l'ordre au général Hogendorp[1], gouverneur de Kœnigsberg, de passer demain à 5 heures du matin la revue de tous les corps prussiens qui sont ici et de m'en remettre la situation afin qu'on puisse en disposer. Il fera partir sans délai une compagnie d'artillerie pour Pillau où elle sera utile pour le service.

1. Dirk de Hogendorp dont on a les *Mémoires*, général de division au service de France (11 novembre 1810), aide-de-camp de l'Empereur, comte de l'Empire (24 août 1811).

2114. Kœnigsberg, 14 juin 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre à l'intendant général de ne faire diriger aucun grain sur les 2e, 3e et 4e corps. Ces corps devant être en mouvement, les blés qu'on leur enverrait, ne serviraient à rien. J'ai accordé au 2e corps 8000 quintaux, savoir 2000 partis hier de Kœnigsberg, 2000 qui partiront demain et 4000 à prendre sur Wehlau. Je lui ai accordé 100,000 rations de biscuit pris à Kœnigsberg; il faut les lui faire fournir. Le 2e corps, étant près de Kœnigsberg, y a envoyé des voitures et des convois pour chercher des vivres. Donnez ordre que cela retourne demain 15, le corps devant être réuni le 16 à Wehlau. Ecrivez cela à l'ordonnateur Deschamps et au commandant de la place, vu qu'il est impossible de ne pas faire faire des faux mouvements aux convois en se dirigeant sur Wehlau. Tout peut y arriver en même temps que le corps.

2115. Kœnigsberg, 14 juin 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre au duc de Reggio d'envoyer dans la journée d'aujourd'hui tous ses boulangers à Wehlau afin qu'ils y cuisent du pain.

Ecrivez à l'ordonnateur de la garde d'envoyer pour le même objet ses boulangers à Insterbourg et au prince d'Eckmühl de réunir les siens à Gumbinnen et d'y en avoir un détachement prêt à se rendre à Vilkoviski.

2116. Kœnigsberg, 14 juin 1812.

Le général Claparède écrit d'Osterode qu'il sera le 16 à Bartenstein.

Vous avez dû lui donner des ordres de se rendre à Insterbourg.

2117. — Kœnigsberg, 14 juin 1812.

A Durosnel.

Prenez le commandement de la place de Wehlau.

Je donne ordre que 50 gendarmes d'élite partent d'ici pour être rendus ce soir à Wehlau. Organisez les magasins de Wehlau. Prenez à cet effet les comptables les plus recommandables et les plus élevés en grade, parmi ceux qui sont arrivés. Choisissez aussi un commissaire des guerres parmi ceux du 1er corps, jusqu'à ce que l'intendant ait organisé régulièrement ces magasins.

Ayez soin que toutes les denrées soient emmagasinées et que les bateaux soient sur le champ renvoyés.

Je donne ordre que 20.000 quintaux y soient envoyés, pour être employés aux moutures à Wehlau, Tapiau et Insterbourg.

Faites réunir toutes les voitures que vous pourrez, et servez-vous-en pour diriger de la farine sur Insterbourg.

Voici la distribution que j'ai faite des magasins de Wehlau : 6000 quintaux sont mis à la disposition du vice-roi ; 4000 sont mis à la disposition du duc de Reggio ; 4000 à la disposition du duc d'Elchingen, et 4000 à la disposition de la garde. Ils enverront prendre ces quantités à Wehlau avec leurs voitures. Ne faites aucune difficulté de les leur faire remettre. Envoyez à la recherche des bateaux, tâchez d'en réunir 500, afin de pouvoir faire porter 5000 quintaux sur Insterbourg. Si vous pouvez en faire transporter autant par terre, ce serait chose avantageuse. Le duc de Reggio doit venir le 16 à Wehlau, avec son corps d'armée. Faites cuire du pain tant que vous pourrez

---

2118. — Kœnigsberg, 15 juin 1812.

A Berthier.

Le général Loison n'a pas encore reçu son ordre de se rendre à Danzig ; réitérez-lui cet ordre.

Donnez ordre aux deux bataillons du 25e (le 4e et le 6e) qui sont à Danzig, de partir pour Pillau et de là de rejoindre l'armée. Envoyez cet ordre par courrier extraordinaire. Envoyez également au général Bourcier l'ordre de diriger sur Danzig tous les majors et officiers, attachés à son dépôt, à l'exception de deux qu'il gardera.

2119. — Kœnigsberg, 15 juin 1812.

A Berthier.

Le sieur Chevalier, Français, est en contravention aux lois en portant son industrie en Russie; il faut le reconduire en France sous escorte. Quant au gentilhomme livonien Sistholkon (sic) il faut le retenir ici. Personne ne peut actuellement passer aux avant-postes.

2120. — Kœnigsberg, 15 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Lariboisière, au général Allix et au roi de Westphalie que mon intention n'est pas qu'on change l'organisation de l'artillerie de la droite, que ce serait la désorganiser, que chaque corps doit conserver son parc et ses approvisionnements. Ecrivez de même au prince Poniatowski que le 5e corps doit avoir son approvisionnement à lui, que cela est d'autant plus important que d'un moment à l'autre ces corps pourront être séparés et portés fort loin l'un de l'autre.

2121. — Kœnigsberg, 15 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à l'intendant général de faire charger de préférence toutes les voitures que doit escorter le 111e, car

il est indispensable que demain, à 3 heures après-midi, il n'y ait plus un seul homme du 111e à Kœnigsberg et que tout soit en marche.

2122. — Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Au duc de Feltre.

Aussitôt que le bataillon de pionniers espagnols sera habillé, faites-le partir pour se rendre à Thorn.

2123. — Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc de Bellune de diriger la division Girard de Magdebourg sur Stettin. Il est probable qu'avant le 1er juillet cette division aura passé l'Elbe. Son arrivée à Stettin rendra disponible la division Partouneaux.

2124. — Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le régiment de marche de Paris qui est arrivé le 11 à Erfurt, en parte sans délai pour se rendre à Stettin. Vous me ferez connaître quand il y arrivera,

Donnez ordre que la 13e demi-brigade provisoire qui arrive à Strasbourg le 30 juin, continue sa marche sur Erfurt.

2125. — Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Je vous envoie un état de situation des troupes prussiennes qui sont à Kœnigsberg. Il faut laisser ici 800 hommes

et une centaine d'hommes de cavalerie pour aider à la garnison de la place. Tout le reste doit être placé sur la ligne de l'armée par détachements de 40 à 60 hommes.

2126. Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général d'artillerie qui commande à Danzig, de diriger sur Kœnigsberg 1000 fusils, 500 pistolets, 500 carabines et 500 sabres de cavalerie. Ces armes seront placées dans la salle d'armes et seront distribuées sur les ordres du gouverneur pour armer les hommes qui rejoindraient sans fusil, de sorte qu'aucun homme ne parte de Kœnigsberg sans être armé. Vous préviendrez de ces dispositions le général d'artillerie. Donnez ordre également qu'on dérouille et qu'on mette en état tous les fusils qui sont à Pillau.

2127. Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général d'artillerie que la direction d'artillerie de Danzig comprenne Marienbourg et Marienwerder; que la direction de Kœnigsberg comprenne Pillau, Tilsit et toute la vieille Prusse. Kœnigsberg étant le grand dépôt de l'armée, il est nécessaire qu'il y ait toujours un grand approvisionnement en cartouches, coups de canon, fusils et pieux de rechange.

2128. Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que toutes les voitures des transports militaires qui sont restées à Thorn et à Bromberg, faute

d'attelages, soient embarquées et transportées sur la Vistule au dépôt d'Elbing, de sorte qu'il n'y ait plus à Thorn ni à Bromberg aucun vestige d'équipages militaires.

2129. — Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au commandant à Thorn qu'il envoie un officier à Bromberg pour vérifier si les effets d'habillement qui y étaient, ont filé sur Danzig. Demandez aussi si les effets d'habillement qui étaient à Thorn, ont filé sur Danzig.

2130. — Kœnigsberg, 16 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au major des équipages militaires de partir sans délai pour être rendu demain au quartier général à Insterbourg. Il suivra le petit quartier général.

2131 — Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le 5e bataillon et le dépôt du 29e se rendent de Toulon à Lyon.

2132. — Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Degerando envoie de Girone, le 28 mai, un bulletin sur la situation.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire une enquête et savoir s'il est vrai que 400 hommes ont déserté, de quels régiments et de quelles nations ils sont.

2133. — Insterbourg, 17 juin 1812.

A Berthier.

Vous donnerez ordre au général Eblé, directeur de l'équipage de pont, de prendre ici du pain pour quatre jours et de prendre ce soir 500 quintaux de farine; ce qui lui assurera des vivres pour quatorze jours.

2134. — Insterbourg, 17 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à l'ordonnateur Joinville [1] qu'il doit faire le service d'ordonnateur de toute l'armée; qu'en conséquence l'intendant doit lui envoyer l'état de tous les convois dirigés sur le quartier général par les différentes lignes. Il doit avoir avec lui un des agents en chef et le nombre de commis nécessaire pour suivre la correspondance avec tous ces convois et leur donner leur direction. Je viens d'ordonner à cet ordonnateur d'envoyer un employé sur Osterode pour mettre en ordre tous les convois partis de Thorn et tous ceux qui se dirigent par cette route sur le quartier général.

2135. — Gumbinnen, 19 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Tarente qu'il devait envoyer au quartier général la lettre venue de Russie pour le prince d'Eckmühl; que l'ordre de l'armée porte que tout ce qui arriverait de la rive droite du Niémen sur la rive gauche doit être dirigé sur le quartier général; que cela doit lui servir de règle.

1. Cf. sur l'ordonnateur Joinville que ses talents, dit Soult, avaient fait distinguer de Napoléon, notre *Stendhal Beyle*, p. 49-50.

2136. — Gumbinnen, 19 juin 1812.

A Berthier.

Les boulangers de la garde travailleront toute la journée de demain et toute la nuit, de manière à faire pour huit jours du pain pour la garde. J'ai ordonné en conséquence que les 1200 quintaux de farine chargés sur les deux compagnies du 14e bataillon des équipages qui arrivent cette nuit, fussent versés au magasin de la garde. Ce qui fera de quoi fabriquer 160.000 rations. Mettez un officier de piquet aux différentes manutentions et faites y placer un plus grand nombre de sentinelles parce qu'il n'y a pas d'ordre. Je désire que demain matin, de meilleure heure possible, la garde reçoive pour quatre jours de vivres. On réunira le plus de voitures qu'on pourra pour porter demain au soir ou après demain matin le convoi des quatre autres jours de vivres.

2137. — Gumbinnen, 19 juin 1812.

Au duc de Feltre.

Faites partir un détachement de 200 hommes du 113e pour compléter à Erfurt les deux bataillons de ce corps qui se rendent dans cette ville.

2138. — Gumbinnen, 19 juin 1812.

Le 4e régiment de tirailleurs de la garde et la 3e compagnie du 1er bataillon de pontonniers attachés à la garde arriveront le 28 juin, à Marienwerder.

Les diriger sur Gumbinnen.

2139. — Gumbinnen, 19 juin 1812.

Sur la 17e demi-brigade qui se réunit à Münster.

La 17e demi-brigade doit se rendre à Magdebourg.

2140. — Gumbinnen, 21 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au commandant de Wehlau et à l'administration pour que toutes les voitures, soit auxiliaires, soit des transports militaires, qui seraient envoyées des corps soit sur Wehlau, soit sur l'embarcadère, soient chargées de farines et de biscuits. Il faudra charger de préférence de biscuit les voitures qui sont dirigées sur l'embarcadère.

2141. — Gumbinnen, 21 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que la 2e compagnie du 14e bataillon d'équipages militaires décharge ses farines ici à Gumbinnen et reparte sur le champ pour l'embarcadère d'Insterbourg où elle arrivera demain et où elle se rechargera de biscuit et de farine et de préférence de riz. Recommandez qu'on mette trois tonneaux par voiture; après quoi cette compagnie rejoindra la garde.

2142. — Gumbinnen, 21 juin 1812.

A Berthier.

Recommandez aux commissaires des guerres de Labiau, Tapiau, Wehlau et Insterbourg de vous envoyer tous les jours l'état, soit de l'arrivée, soit de la consommation de ces places. Ayez soin de prévenir le commissaire des guerres de Wehlau qu'il doit comprendre dans son envoi la situation de l'embarcadère de Gross-Bubenheim près Insterbourg. Il serait bon de nommer à cet embarcadère un officier d'état-major ou de gendarmerie pour y commander, faire la police et vous écrire tous les jours.

2143. — Gumbinnen, 21 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre qu'une compagnie de 100 Prussiens vienne à Gumbinnen pour y tenir garnison et maintenir la police

2144. — Gumbinnen, 21 juin 1812.

A Macdonald.

Les premières hostilités auront lieu le 23 très tard ou le 24 au matin. Je ne pense donc pas que les effets s'en puissent faire sentir de votre côté avant le 24 ou le 25. Je compte passer à Kovno et faire de cette place un camp retranché. Je menacerai le corps de Wittgenstein qu'on suppose être à Rassasna, d'arriver avant lui sur la Dvina en même temps que mon centre et ma droite marcheront sur Vilna. Je compte pour peu la rivière, ayant des pontons pour jeter six ponts à la fois.

Je vous ai fait connaître que mon intention était que le 21 ou le 22, au matin, les Prussiens entrassent dans Tilsit, que le pont fût jeté dans la journée du 22, qu'on traçât sur le champ une tête de pont et que toute l'artillerie du corps prussien fût employée à établir des batteries sur la rive gauche et à armer la tête de pont. Avec les moyens en bois qui existent dans ce pays, la tête de pont sera bientôt à l'abri d'un coup de main, surtout devant être protégée par une grande quantité d'artillerie de la rive gauche.

Vous pouvez faire venir à marche forcée la 7e division pour déboucher par Tilsit avec les Prussiens.

Faites passer sur Memel la tête de la colonne qui est sur la Frische Nehrung.

Vous manœuvrerez selon les circonstances. Le principal est de chasser l'ennemi de toute la rive droite afin que nos subsistances puissent arriver à Kovno.

Le mouvement que je fais faire par ma gauche, inquié-

tera probablement beaucoup le corps qui est à Rassasna.

Il devient important que vous établissiez de Tilsit à Kovno de petits postes de cavalerie qui puissent promptement correspondre.

Mon intention est que le pont de Tilsit soit toujours conservé (j'ai même le projet de le faire sur pilotis) et qu'on travaille constamment à la tête de pont de manière à en faire, dans le courant de l'été, un ouvrage très respectable.

Mon intention est également de fortifier Memel. Je vous ai envoyé, pour cet objet, un général du génie. Aussitôt que cela sera convenable, faites-en faire la reconnaissance et faites travailler à la mise en état de cette place.

En supposant que vous fassiez venir à vous la 7e division pour passer à Tilsit, vous la ferez venir à marche forcée, et vous laisserez vis-à-vis Georgenburg 15 à 1800 hommes avec 6 pièces de canon. Les troupes pourront d'ailleurs passer vis-à-vis Georgenburg pour vous rejoindre, si l'ennemi n'essaie pas de tenir la ligne du Niémen.

Il y a beaucoup de bateaux sur la rive droite aussi à Georgenburg. Je ferai prévenir le général Grandjean de l'heure où commenceront les hostilités afin qu'avec quelques coups de canon, il rappelle à lui une vingtaine de bateaux qui sont sur la rive droite chargés de subsistances.

Beaucoup de bateaux sont partis de Tapiau, chargés de farines, biscuits et eau-de-vie pour Labiau. Aussitôt que vous jugerez qu'on peut sans danger les diriger sur Tilsit, vous lui en enverrez l'ordre, car nous n'espérons pour nos subsistances que sur le Niémen.

La brigade du général Kleist a dû joindre et compléter le corps prussien.

Faites-moi connaître de quelle manière vous comptez opérer pour remplir le but qui est d'éloigner l'ennemi de la rive droite et de pouvoir vous concentrer avec le corps que j'enverrai sur votre droite.

2145. — Vilkoviski, 22 juin 1812.

Au duc de Feltre.

On me remet l'état ci-joint des hommes de la garde qui sont disponibles et en état de partir; faites-en former un bataillon de marche et dirigez-le sur la Grande Armée.

2146. — Vilkoviski, 22 juin 1812.

Le général Rapp a fait partir de Danzig l'équipage de ponts sur pilotis qui se rend à Tapiau.

Donner l'ordre que ce convoi se dirige sur Tilsit et de là sur Kovno.

2147. — Vilkoviski, 22 juin 1812.

Départ de Danzig sur Tapiau de deux millions de cartouches d'infanterie et de 150.000 pierres à feu.

Les diriger par le Niémen sur Kovno.

2148. — Kovno, 26 juin 1812.

Sa Majesté l'Empereur et roi a été très étonnée de voir aujourd'hui des soldats de la vieille garde conduire des chevaux; Elle entend qu'aucun grenadier ou chasseur ne sorte de son rang sous quelque prétexte que ce puisse être.

2149. — Kovno, 26 juin 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc d'Istrie d'envoyer ordre aux chevau-légers qui sont à la rivière, de partir sans délai pour revenir ici et rejoindre l'armée; ils laisseront un poste de 25 hommes

à la traille, jusqu'à ce qu'ils aient été relevés par un poste de la brigade du général Corbineau.

Envoyez un de vos officiers au général Corbineau pour qu'il mette sur ce point une des deux compagnies de voltigeurs qu'il a à sa disposition, avec un poste de 100 hommes de cavalerie, lesquels feront des patrouilles jusqu'à Vilki et se mettront en communication avec Georgenburg, mais tout cela avec précaution et en envoyant en avant des gens du pays pour s'assurer qu'il n'y ait pas de cosaques.

2150. Kovno, 26 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le régiment de marche que commande le major Barral, qui arrive le 26 à Kœnigsberg, continue sa route sur Labiau, Tilsit et Kovno, en longeant la rive gauche. Vous le ferez connaître au général Baste parce que ce bataillon pourra servir à protéger les convois sur la rivière.

2151. — Kovno, 26 juin 1812.

Faut-il garder le dépôt de cavalerie de la garde à Elbing où doivent être tous les dépôts de cavalerie entre l'Oder et la Prégel ou l'envoyer à Danzig où est le dépôt de l'infanterie de la garde ?

Le dépôt de cavalerie peut rester avec le dépôt d'infanterie de la garde.

2152. — Kovno, 27 juin 1812.

Il faut changer l'armement du 126e régiment en entier, et le général Lariboisière demande l'autorisation de faire prendre 1086 fusils à l'arsenal de Magdebourg.

Approuvé.

2153. — Vilna, 30 juin 1812.

Mots dits par l'Empereur au maréchal Lefebvre.

Dites à la garde que, s'il y a une plainte contre les chasseurs et grenadiers, je les enverrai servir dans un corps d'armée: cette ville doit être sacrée pour eux.

2154. — Kovno, 30 juin 1812.

Berthier à Lariboisière.

L'Empereur ordonne que vous fassiez venir à Vilna deux millions de cartouches et vingt mille coups de canon.

2155. — Vilna, 30 juin 1812.

Un régiment de marche de cavalerie, le 3e, venu de Mayence et fort de 531 chevaux, est arrivé le 23 juin à Kœnigsberg, a séjourné le 24 et continué sa marche le 25 pour se rendre à l'armée.

Un jour de séjour n'est pas suffisant pour un régiment de cavalerie à Kœnigsberg. Mandez au général Hogendorp qu'il donne à tous les détachements de cavalerie cinq ou six jours de séjour à Kœnigsberg; puisqu'ils y ont de l'avoine, et qu'ils s'y reposent.

2156. — Vilna, 1er juillet 1812.

A Berthier.

Me faire un rapport sur le dépôt de Hanovre: il paraît qu'il y a bien peu d'hommes et que nous avons peu de chevaux à en attendre.

2157. — Vilna, 1er juillet 1812.

Le général Lariboisière demande que le 2e ou le 3e corps d'armée envoie sa compagnie de pontonniers à Vilna pour qu'elle y soit pro-

visoirement employée à la réparation des ponts, conjointement avec la compagnie du 1er corps.

Cette proposition est ridicule : les corps d'armée ont besoin de leurs pontonniers.

2158. — Vilna, 1er juillet 1812.

Sur la solde de la garde.

Faire connaître quels sont les quinze jours qui sont dûs et que l'on paiera; les faire payer de suite.

2159. — Vilna, 1er juillet 1812.

Le maréchal duc d'Elchingen demande qu'on lui ôte le 129e régiment et le régiment d'Illyrie qui ont trop de déserteurs et de traîneurs.

Les faire venir pour la garnison de Vilna.

2160. — Vilna, 1er juillet 1812.

On propose de fixer à Nov-Troki un dépôt de cavalerie.

Approuvé. Mettre à la tête de ce dépôt un officier supérieur de cavalerie.

2161. — Vilna, 1er juillet 1812.

Berthier à Murat.

Sire, la cavalerie de l'armée laissant en arrière des hommes et des chevaux éclopés qui ne peuvent être reçus à Vilna puisqu'on n'y peut faire de distribution de fourrages, l'intention de l'Empereur est qu'il soit formé à Nov-Troki un dépôt de cavalerie pour les recevoir. Je prie Votre Majesté de désigner et d'envoyer un officier supé-

rieur de cavalerie pour commander ce dépôt et de lui donner tous les ordres et instructions nécessaires pour son établissement.

2162. — Vilna, 2 juillet 1812.

Il sera établi à Nov-troki un petit dépôt de cavalerie. En conséquence, tous les hommes démontés de la cavalerie et tous les chevaux blessés ou malades seront réunis à ce dépôt. Chacun des trois corps de cavalerie nommera un officier pour y commander et le major général nommera un officier supérieur pour commander tous les dépôts.

2163. — Vilna, 2 juillet 1812.

Demander quand est-ce qu'arrivent les marins de la garde et réitérer les ordres pour leur prompte arrivée.

2164. — Vilna, 3 juillet 1812.

Le courrier Stevenel, porteur de l'estafette du 20, arrivé hier soir, a parlé de la désorganisation de certains relais.

Le major général fera arrêter ce courrier et le fera punir sévèrement puisqu'il tend à me donner de fausses idées sur la situation des choses [1].

2165. — Vilna, 3 juillet 1812.

Des crimes sont commis sur les derrières de l'armée par des traîneurs et de mauvais soldats qui déshonorent le nom français, compromettent les communications de l'armée et empêchent l'organisation des subsistances. L'Empereur ordonne en conséquence ce qui suit : 1° Il est formé

1. Il eut quinze jours de prison.

à Vilna une commission prévôtale présidée par un général et composée de quatre autres officiers nommés par le major-général qui jugeront prévôtalement les crimes de pillage et de maraude. 2° Il est créé trois colonnes mobiles, commandées chacune par un officier supérieur et composées de 100 hommes dont 30 gendarmes, 30 dragons de la garde, 30 chevau-légers et 10 gardes nationaux du pays à cheval [1].

2166. — Vilna, 4 juillet 1812.

A Berthier.

Expédiez un officier des chevau-légers de ma garde à Varsovie pour porter la lettre ci-jointe à mon ambassadeur l'archevêque de Malines [2]. Cet officier sera porteur d'une lettre de vous au général Dutaillis pour lui demander de vous envoyer des renseignements sur les Autrichiens sur les mouvements de l'armée polonaise, sur ce qui se fait à la Diète et sur les mouvements des Russes en Volhynie.

2167. — Vilna, 4 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Lahoussaye [3] de pousser des postes sur Olkeniki et de fouiller les bois pour ramasser les hommes isolés et égarés.

2168. — Vilna, 4 juillet 1812.

A Berthier.

Je vous ai donné l'ordre de me remettre sous les yeux

1. Le 9 juillet (Castellane, *Journal*, I, p. 113), l'Empereur se plaint de la police mal faite, de la discipline mal observée ; « les traînards commettent des horreurs épouvantables ».
2. M. de Pradt.
3. Voir sur lui la note de nos *Mémoires* de Griois, II, p. 2.

les dispositions que j'ai faites pour la garnison de Glogau, pour celles de Danzig, de Marienbourg, de Kœnigsberg et de Pillau. Les régiments de marche d'Italie sont-ils arrivés à Glogau? Faites-moi connaître quel est l'état actuel de situation de toutes ces places.

2169. — Vilna, 4 juillet 1812.

A Berthier.

Comme la route d'ici à Grodno est libre, il est nécessaire que l'officier que j'ai nommé pour y commander, parte dans la journée pour s'y rendre, ainsi que pour Bialystok. Ecrivez au gouvernement pour qu'il y envoie des sous-préfets et des commissaires pour installer les administrations à Grodno et à Bialystok et pour préparer ce qui est relatif à Minsk que nous allons occuper.

2170. — Vilna, 4 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Claparède de partir sans délai avec sa division et de se porter sur Ochmiana. Il fera demander par un aide-de-camp des ordres au prince d'Eckmühl qui est en avant d'Olkeniki. Il fera connaître le nombre de pièces de canon et de caissons qu'il mènera avec lui.

2171. — Vilna, 4 juillet 1812.

A Berthier.

Beaucoup d'ambassadeurs russes près des puissances étrangères vont retourner chez eux. Faites les diriger sur Cracovie. Mon intention est qu'aucun d'eux ne passe la Vistule. De Cracovie, ils seront dirigés sur la Volhynie d'où ils se rendront chez eux.

2172. Vilna, 5 juillet 1812.

A Berthier.

Faites donner pour trois jours de pain aux deux bataillons du 25e et qu'ils fassent de grandes marches pour se rendre à Ochmiana et rejoindre leur division qui est avec le prince d'Eckmühl probablement en présence de l'ennemi.

2173. Vilna, 5 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez les ordres suivants, savoir : au 2e bataillon de Belle-Isle, formé à Mayence le 4 juillet; au 3e bataillon de l'île de Ré, formé à Mayence le 21 juin; au 4e bataillon de l'île de Ré, formé à Mayence à la même époque; au 4e bataillon du régiment de la Méditerranée, formé en juin à Strasbourg; au 3e bataillon de Belle-Isle, formé à Wesel; au 2e bataillon de Walcheren, formé le 10 juin à Wesel; au 1er bataillon du 2e régiment de la Méditerranée, formé à Mayence le 4 juillet; au 2e bataillon du 2e régiment de la Méditerranée, formé à Mayence le 2 juillet, et à tout ce qui appartient aux 3e et 1e divisions de la réserve, de se diriger sur Magdebourg.

2174. — Vilna, 5 juillet 1812.

Il sera formé un 3e régiment de chevau-légers lanciers de la garde; le général de brigade Konopka [1]), major du 1er régiment des chevau-légers lanciers de la garde, est nommé colonel du 3e régiment des chevau-légers lanciers de la garde.

1. Jean Konopka, général de brigade depuis le 6 août 1811.

2175. — Vilna, 6 juillet 1812.

A Berthier.

J'approuve que la 2e division de la réserve prenne le nº 30; la 3e, le nº 31; la 4e, le nº 32 et que la division napolitaine prenne le nº 33.

2176. — Vilna, 6 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que tous les convois qui arrivent à Kovno sur des bateaux qui peuvent entrer dans la Vilia, y entrent sans délai: chargez le commandant de la place de veiller à l'exécution de cet ordre.

2177. — Vilna, 6 juillet 1812.

Itinéraire des trois bataillons de marche du 3e corps, commandé par le major Barral (1).

Approuvé après avoir fait vérifier que les journées ne sont pas trop fortes. Donner des ordres pour qu'il y ait de l'avoine et des fourrages pour les chevaux.

2178. — Vilna, 6 juillet 1812.

Le duc de Valmy a fait partir de Mayence, le 24 juin, le 1er bataillon de marche étranger.

Il faut le diriger sur Kœnigsberg où il attendra de nouveaux ordres.

1. Celui dont Napoléon louait, dans une lettre du 11 mars 1812, le « mélange de douceur et de sévérité ». Cf. pièce 2.150.

2179. — Vilna, 6 juillet 1812.

Sur les déserteurs polonais de l'armée russe.

Il y a des Polonais qui sont prisonniers ici; les faire visiter par une commission de Polonais; ceux qui sont véritables Polonais, on pourra les faire entrer dans les régiments polonais; les cavaliers dans la cavalerie; l'infanterie, on pourra les mettre dans la légion de la Vistule.

2180. — Vilna, 6 juillet 1812.

On désigne le général de division Milhaud pour commander la 25e division militaire (vacante par le départ du général Loison pour la Grande Armée) et le général de division Fririon pour inspecteur général d'infanterie.

Approuvé.

2181. — Vilna, 6 juillet 1812.

On fait connaître à S. M. les généraux de brigade et adjudants commandants désignés pour compléter le nombre des officiers de ces grades dans la 4e division d'infanterie de réserve [1].

Approuvé.

2182. — Vilna, 7 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez des ordres au général du génie pour qu'il réunisse son matériel et son personnel. Des trois officiers du génie envoyés à Tilsit, deux doivent revenir; les officiers du génie prussien achèveront la tête de pont. Un des trois se rendra à Memel pour faire fortifier et mettre cette place à l'abri d'un coup de main.

1. Généraux : Augier, Destabenrath, Cavaignac, Labassée, Devaux ; adjudants commandants : Vaugrigneuse et Steenhauld.

Il ne restera à Kovno qu'une seule compagnie de sapeurs; l'autre rejoindra le quartier-général. Il ne restera que deux officiers.

La compagnie de pontonniers, qui est restée sur la Vistule, rejoindra le quartier-général; des détachements d'infanterie feront ce service.

Le personnel et le matériel du génie qui ne partent pas de Vilna, resteront à Vilna jusqu'à nouvel ordre; mais en définitive, il ne doit rester pour les travaux de Vilna que deux compagnies de sapeurs et une compagnie d'ouvriers du bataillon du Danube. Tout le reste sera ramassé, lorsque le général du génie en recevra l'ordre, pour se rendre sur la Dvina.

2183. — Vilna, 7 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre au général d'artillerie de la garde de prendre avec son parc et toute son artillerie une position où il y ait des fourrages, à mi-chemin d'ici à Sventsiany. Ce sera autant de gagné pour la marche que doit faire la garde. Je désire qu'il me présente un état de l'artillerie qui partira demain pour cette direction. Il me paraît nécessaire de prendre les devants pour le mouvement de l'artillerie, puisque, dans la situation actuelle des choses, elle ne peut pas suivre le mouvement de l'infanterie et qu'il est nécessaire cependant qu'elle arrive sur la Dvina en même temps que l'infanterie.

2184. — Vilna, 7 juillet 1812.

Le duc de Valmy a fait partir de Mayence, le 16 juin, le 1er bataillon de marche de la Vistule.

Le diriger sur Kœnigsberg où il attendra de nouveaux ordres.

2185. — Vilna, 7 juillet 1812.

Un détachement du 10e bataillon du train des équipages vient d'arriver avec un chargement de pain et de farine ; un détachement du 2e bataillon vient d'arriver avec dix chariots de biscuit.

Il faut faire verser ce pain et cette farine au magasin; il faut garder le détachement du 2e bataillon jusqu'à nouvel ordre; il suivra le quartier-général.

2186. — Vilna, 8 juillet 1812.

Il y a encore des commandants français à Gumbinnen, Rastenburg, Osterode, Insterbourg et Tapiau ; doivent-ils remettre le commandement aux officiers prussiens ?

On peut les y laisser encore quelque temps.

2187. — Vilna, 8 juillet 1812.

Le colonel Farine (1), commandant le dépôt de cavalerie d'Elbing, annonce qu'il y a à ce dépôt 100 hommes montés de régiments divers.

Qu'il en forme une compagnie de marche et qu'il la dirige sur Kœnigsberg.

2188. — Vilna, 8 juillet 1812.

Les trois bataillons de marche du 3e corps, commandés par le major Barral, sont arrivés hier à Kovno.

Leur faire prendre à Kovno des vivres pour quatre jours et les faire venir à Vilna.

2189. — Vilna, 8 juillet 1812.

Le dépôt de cavalerie de Nov-Troki se met en route aujourd'hui pour s'établir à Meretch.

1. Farine du Creux de Damprichard (Pierre-Joseph), naguère major du 29e dragons, puis colonel du 4e dragons, qui sera général de brigade le 26 juin 1813 et qui était, depuis le 12 février 1812, baron de l'Empire.

Requérir l'avoine, s'il est nécessaire, non seulement dans le pays, mais dans le grand-duché, pour que Meretch ne manque de rien.

2190. — Vilna, 8 juillet 1812.

L'envoyé de Russie à Berlin [1] demande qu'un de ses courriers, retenu à Thorn, soit autorisé à retourner à Berlin.

Ce courrier pourra continuer sa marche en passant par Palavy et de là en Volhynie; c'est la route que doivent prendre tous les ministres étrangers.

2191. — Vilna, 8 juillet 1812.

Accorder un congé de convalescence avec appointements au général Seras.

2192. — Vilna, 8 juillet 1812.

A Berthier.

Je n'ai pas voulu donner de numéro à la 1re division de la réserve parce qu'elle est composée de régiments de marche qui doivent être dissous, de sorte que c'eût été inutile.

J'ai donné ordre au ministre de la guerre de faire marcher la 1e brigade napolitaine qui était à Vérone et j'ai ordonné que la 2e brigade, de Bologne, se rendît à Vérone et suivît le mouvement de la 1e.

2193. — Vilna, 8 juillet 1812.

A Berthier.

Le général Chasseloup ne doit laisser à Kovno que le

1. M. de Lieven.

général Chambarlhiac et son aide-de-camp qui est officier du génie. Tout le reste doit rejoindre; ce qui donnera deux colonels et un capitaine qui deviendront disponibles.

Le colonel Monfort[1] et deux capitaines sont suffisants à Vilna et dans quinze jours il faudra même ôter un capitaine.

J'autorise le général Chasseloup à retirer de Sierock l'officier du génie qui y a été envoyé, et de Thorn et Stettin un des deux officiers qui se trouvent dans chacune de ces places.

2194. — Vilna, 8 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à l'intendant général et au gouverneur de Kœnigsberg de faire donner, en partant de Kœnigsberg, à tous les détachements de cavalerie, d'artillerie et du train de l'avoine jusqu'à Kovno, et au commandant de Kovno, de leur faire donner de l'avoine jusqu'à Vilna, et que le service des magasins soit organisé de manière qu'il y ait du sec sur toute la route.

2195. — Vilna, 8 juillet 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître en quoi consistent les garnisons placées sur les derrières depuis Gumbinnen jusques à Kovno, la garnison de Kovno, celles de Kovno jusques à Vilna et enfin la garnison de Vilna.

2196. — Vilna, 8 juillet 1812.

A Berthier.

J'attache de l'importance à avoir la lettre interceptée du

1. Joseph Pinnet de Monfort qui sera fait maréchal de camp le 20 août 1814.

duc d'Oldenbourg : écrivez au duc de Tarente de vous l'envoyer.

2197. — Vilna, 8 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que la 2e brigade napolitaine suive la 1re et se dirige sur Bamberg. Vous me ferez connaître quand la 1re et la 2e arriveront afin qu'elles n'éprouvent aucun retard et que je puisse leur envoyer de nouveaux ordres.

2198. — Vilna, 8 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous envoyiez des conscrits pour porter au grand complet de 1680 hommes les deux bataillons du 29e qui sont à Erfurt et que vous fassiez passer la revue de ces deux bataillons afin de les compléter en officiers et sous-officiers.

Je vous écris, dans une autre lettre de ce jour, de donner ordre au 1er et au 2e bataillons qui sont dans les Pyrénées, d'en partir pour venir à Erfurt rejoindre les autres bataillons. Mon intention est de réunir ainsi ce régiment pour le mettre en ligne.

2199. — Vilna, 8 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois la situation au 15 juin de la division mobile de Rome. Je crois qu'il manque 500 hommes au 14e de ligne et 800 hommes au 6e de ligne : il faut les leur fournir le plus tôt possible ; ce qui portera alors cette division au delà de 6000 hommes.

2200. — Vilna, 8 juillet 1812.

Marche des troupes napolitaines.

Les diriger sur Glogau où ils remplaceront les bataillons de marche de la Méditerranée qui recevront l'ordre de se rendre à Kœnigsberg aussitôt que les Napolitains seront arrivés.

2201. — Vilna, 8 juillet 1812.

Le 8e régiment de marche de cavalerie est parti de Mayence pour Berlin.

Ce régiment restera à Kœnigsberg jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce qu'il soit remonté et parfaitement en état

---

2202. — Vilna, 8 juillet 1812.

Le régiment saxon laissé à Praga par le général Reynier a eu ordre de partir ; il n'a pas été relevé, — écrit le général Dutaillis — et Praga est sans défense.

Témoigner mon mécontentement au général Reynier, et donner l'ordre de renvoyer sur le champ le régiment saxon, lui faire comprendre qu'abandonner ainsi une place forte est une mauvaise plaisanterie, et que, s'il arrivait le moindre événement, sa responsabilité serait gravement compromise.

2203. — Vilna, 8 juillet 1812.

Sur la situation des remontes au dépôt de Hanovre.

Le major-général fera connaître au général Bourcier que, sous quelque prétexte que ce soit, je ne veux pas de chevaux qui n'auraient pas cinq ans accomplis; que j'aime mieux ne rien recevoir; que, quant à la taille, je le laisse maître de faire ce qu'on pourra, mais que je n'entends pas de modifications.

2204. — Vilna, 8 juillet 1812.

[Le général Daumesnil[1] ayant été nommé pour commander à Vincennes, le commandement du sieur Harel y devient inutile, et Sa Majesté demande qu'on lui propose de placer le sieur Harel ailleurs][2].

2205. — Vilna, 9 juillet 1812.

On rapporte que des hommes du train ont éprouvé de mauvais traitements des habitants de Mohrungen. Le major général avisera que, si les coupables ne sont pas punis, je ferai brûler la ville par la première armée qui passera. S'il y a eu un Français blessé, je veux qu'il y ait un homme de pendu.

2206. — Vilna, 9 juillet 1812.

A Berthier.

La solde sera payée au quartier-général et à la garde dans la matinée de demain pour tout le mois de juin et les dix premiers jours de juillet. Donnez des ordres en conséquence.

Le payeur fera ses dispositions pour aligner la solde de toute l'armée au 1er juin.

1. Pierre Daumesnil, colonel major des chasseurs à cheval de la garde impériale, baron de l'Empire (9 mars 1810), général de brigade depuis le 2 février 1812 ; sera lieutenant-général sous le gouvernement de juillet (27 février 1831).

2. Il n'existait pas de commandement d'armes de 4e classe qu'on pût donner à Harel ; on le retira de Vincennes et lui accorda le traitement d'activité en attendant une vacance ; le 13 janvier 1813, il était nommé commandant d'armes au fort Morland. « Daumesnil, avait dit Napoléon dès le 27 janvier 1812, étant blessé, ne peut rester major des chasseurs à cheval. Ne pourrait-on pas lui donner le commandement de Vincennes avec un grade supérieur et un bon traitement? Vincennes étant une prison d'Etat et un des quartiers de ma garde, j'ai besoin là d'un homme sûr. »

2207. — Vilna, 9 juillet 1812.

Berthier à Lariboisière.

L'Empereur ordonne que l'équipage de siége que commande le général Darancey[1] et qui est à Kœnigsberg, soit mis aux ordres de M. le maréchal duc de Tarente, commandant le 10e corps d'armée. L'intention de l'Empereur est d'employer cet équipage au siége de Riga dont probablement ce maréchal sera chargé.

2208. — Vilna, 9 juillet 1812.

On propose d'accorder au général de brigade Pecheux[2], employé à l'armée du Midi en Espagne et incapable de supporter le mouvement du cheval, un congé de convalescence de trois mois.

Approuvé.

2209. — Vilna, 10 juillet 1812.

A Berthier.

Remettez-moi une note qui me fasse connaître le jour où le général Kirgener est parti avec un équipage de pont et les sapeurs de la garde, où il est ce soir, où il sera demain soir et où il devra s'arrêter, les ordres qui ont été donnés au quartier général, les ordres donnés à l'équipage de pont, aux divisions de la garde et de l'artillerie et où tout cela se trouve.

1. Joseph-Gabriel Aubry-Darancey, général de brigade (10 juillet 1806), baron de l'Empire (23 octobre 1811), mis à la retraite en février 1813, homme actif, précis, instruit, mais brusque, fantasque et dur.

2. Marc-Nicolas-Louis Pécheux, naguère colonel du 95e de ligne, baron de l'Empire (22 novembre 1808), général de brigade depuis le 23 juin 1810, sera général de division (30 mai 1813).

2210. — Vilna, 10 juillet 1812.

Sur le choix du commandant de la gendarmerie par la commission du gouvernement de Lithuanie.

Il faut qu'on nomme un des principaux du pays; ces places ne doivent pas être payées.

2211. — Vilna, 10 juillet 1812.

On propose d'attacher au quartier général le 28e régiment de chasseurs à cheval qui « par son peu d'instruction, n'est pas susceptible d'entrer en ligne. »

Approuvé.

2212. — Vilna, 10 juillet 1812.

Par décret du 8 février 1812 l'Empereur a nommé M. Boissonnet [1], chef de bataillon du génie, à l'emploi de major du génie dans la garde impériale où ce grade n'existait pas jusqu'à présent. On a réglé que le traitement de major du génie dans la garde serait le même que celui de major d'artillerie légère de la garde.

Approuvé.

2213. — Vilna, 11 juillet 1812.

A Berthier.

On fera partir les prisonniers aussitôt qu'il y en aura 1200, et pas avant le 13.

Le 12, on fera partir les officiers et les sous-officiers, hormis 12 sous-officiers qu'on gardera pour tenir les contrôles.

Ces prisonniers seront divisés en 12 compagnies de 100 hommes, ayant un sous-officier à leur tête pour tenir les

1. André Barthélemy Boissonnet qui devint colonel d'état-major au corps du génie et fut admis à la retraite de maréchal de camp le 22 janvier 1824.

contrôles. Ils seront commandés par un chef de bataillon français, escortés par une compagnie de Bade de 100 hommes, 10 Prussiens à cheval et une brigade de gendarmerie de 5 hommes.

Les prisonniers iront dans quatre jours à Kovno et, tous les soirs, ils seront renfermés dans une église. Ils emporteront du pain de Vilna pour quatre jours, à ration complète.

Les officiers de gendarmerie et les commandants d'armes de la route seront prévenus du passage de ces prisonniers, et les commandants de colonnes mobiles recevront l'ordre de les faire escorter avec de forts détachements.

Tous ceux qui seraient trouvés hors des rangs, cherchant à déserter, seront fusillés. On en fera la déclaration à chaque compagnie avant de partir.

A Kovno, ils auront un jour de séjour; on les placera également dans une église. Vous laisserez le commandant de Kovno maître de les embarquer sur des bâtiments qui sont venus chargés de vivres et qui opéreraient leur retour à vide, à Tilsit, s'il n'y a pas d'inconvénients. On aura soin de les placer à fond de cale et de les bien surveiller. Si la navigation est difficile, que le trajet soit plus long par eau que par terre, on les fera aller par terre. Ils prendront du pain pour quatre jours et suivront la rive gauche du Niémen. Ils seront transportés par eau à Kœnigsberg, d'où ils seront dirigés sur Pillau où ils seront enfermés dans une prison. Les officiers et sous-officiers seront dirigés sur Danzig.

Les prisonniers seront gardés à Pillau jusqu'à nouvel ordre. Il ne pourra cependant y en avoir plus de 1000 à Pillau. Le chef de bataillon qui conduira ces 1200 prisonniers, les accompagnera jusqu'à Pillau. Il prendra un reçu du commandant et règlera sa comptabilité avec l'état-major général.

Vous demanderez au gouverneur de Danzig de préparer dans sa place de vastes locaux pour contenir 10.000 prisonniers. Vous ferez préparer à Thorn des locaux pour 1000 autres.

Le deuxième millier qui sera envoyé à Danzig, s'embarquera sur le Frisches Haff et, de là, sera dirigé, par la route la plus courte, d'Elbing sur Danzig.

2214. — Vilna, 11 juillet 1812.

A Eblé.

Faites-moi connaître quand le 1er équipage de pont arrive à Sventsiany. Mon intention est qu'il ne dépasse pas Sventsiany sans ordre.

Dans ce pays-ci on laboure avec des bœufs. Vous devez donc trouver ce qui est nécessaire pour les atteler.

Il n'est donc pas exact de dire que ces bœufs n'ont jamais tiré.

2215. — Vilna, 11 juillet 1812.

Le payeur général demande à être autorisé à tirer six millions du dépôt général de Danzig.

Les faire venir, mais non par eau, et par convois successifs de deux millions; on ne doit point faire venir de l'argent par eau.

2216. — Vilna, 11 juillet 1812.

Le général Grawert [1] demande que les mesures du gouvernement prussien relatives au complètement de ses corps, ne soient pas contrariées par les dispositions des commandants français.

Donner les ordres en conséquence.

2217. — Vilna, 12 juillet 1812.

2000 chevaux seront requis dans les gouvernements de Vilna, Minsk, Grodno et Bialystok. L'administration de gou-

1. Le Grawert qui a laissé une *Description détaillée de la bataille de Pirmasens* (14 septembre 1793) où il s'était distingué ; cf. notre *Wissembourg*, p. 159-170.

vernement fera la répartition entre les districts. Ces chevaux seront livrés à Vilna, savoir : 1000, pour la cavalerie légère, et 1000 de trait, dont pour l'artillerie, 700, et pour les équipages, 300 : total, 1000.

2218. — Vilna, 12 juillet 1812.

2000 chevaux de trait seront requis et reçus, à compte des contributions, dans la Samogitie et livrés à Kovno. Sur ces 2000 chevaux, 1500 seront pour l'artillerie et 500 pour les équipages militaires. Le général d'artillerie et l'intendant général en feront la distribution.

2219. — Vilna, 12 juillet 1812.

Toutes les voitures restées en arrière par défaut de chevaux seront attelées avec des bœufs. Les munitions d'artillerie seront transportées de Kovno à Vilna par la Vilia. Le général d'artillerie pourra aussi faire établir des relais de bœufs de Kovno à Vilna pour le transport des munitions, cartouches, fusils, etc.

2220. — Vilna, 12 juillet 1812.

Le Conseil d'administration des quatre compagnies d'artillerie légère du 1er régiment qui ont été mises à pied, est autorisé à acheter à Vilna les 200 chevaux nécessaires à la remonte de ces quatre compagnies. Le général d'artillerie remettra les fonds nécessaires pour que les achats se fassent l'argent à la main et n'éprouvent aucun retard.

2221. — Vilna, 12 juillet 1812.

Tous les chevaux du parc général du génie se rendront à Vilna. Tous les chevaux du parc général de la garde se ren-

dront également à Vilna. Ces chevaux seront employés à atteler les 80 pièces de canon, soit de la garde, soit des différents corps qui sont restés en arrière, faute d'attelages. Le parc de la garde sera attelé avec des bœufs. 500 paires de bœufs seront, à cet effet, mises à la disposition du directeur du parc qui en formera l'attelage de son parc. 200 paires de bœufs seront mises également à la disposition du général d'artillerie pour l'attelage des voitures à la suite du parc général.

2222. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au gouverneur de Kœnigsberg de faire partir tous les régiments de marche de cavalerie, après les avoir gardés quatre ou cinq jours à Kœnigsberg pour les reposer, et leur avoir fait faire une bonne distribution d'avoine; il retiendra à Kœnigsberg tous les chevaux faibles ou blessés.

2223. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

La distribution qui a été faite à la vieille garde sera gardée en réserve sans qu'elle y touche. Il lui sera donné une ration complète en pain pour la journée de demain et les suivantes jusqu'au moment de son départ, de sorte que la vieille garde ait pour six jours de vivres complets au moment de son départ, sans comprendre le jour du départ.

2224. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à l'ordonnateur de la place de faire délivrer, à partir de demain, une ration complète aux ouvriers de la garnison et à tout individu de la place de Vilna.

le soldat ne pouvant pas vivre avec une demi-ration. La ration sera composée de 24 onces de pain, une once de légumes et 8 onces de viande.

2225. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

Je vois que le 1er bataillon du régiment de la Méditerranée est arrivé à Glogau dans le plus mauvais état. J'ai pris un décret pour qu'il lui soit fourni dans cette place 600 capotes, 1200 paires de souliers, 600 chemises, 600 paires de guêtres et 600 sacs de toile. Mon intention est que ce bataillon ne parte point de Glogau sans avoir reçu tous ces objets. Ecrivez au comte de Cessac pour lui faire connaître l'état de dénûment de ce bataillon et pour lui dire de faire faire une enquête pour rechercher les causes de la mauvaise administration de tous ces régiments de réfractaires. Il doit y avoir de grandes dilapidations.

2226. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au gouverneur de Vilna d'employer les 100 marins qui se trouvent à Vilna à ramasser les bateaux et à les diriger sur Kovno. Donnez le même ordre au commandant de Kovno pour les 50 marins qui sont dans cette place. Il est nécessaire de mettre la plus grande activité dans cette navigation. Le commandant de Vilna pourra même envoyer le long de la rivière pour faire saisir les bateaux qui se trouveront plus haut et les faire descendre.

2227. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

Témoignez mon mécontentement au gouverneur de Kœnigsberg de ce qu'il a refusé de faire donner de l'avoine

aux différents chevaux de cavalerie et d'artillerie qui ont passé. Donnez-lui ordre que l'avoine soit donné aux chevaux et qu'il prenne des mesures pour qu'il en soit distribué sur tous les points de son commandement jusqu'à Kovno.

2228. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que les 3es bataillons des 1er, 2e et 3e régiments de la Vistule qui sont à Thorn et à Kœnigsberg partent de ces places pour se rendre à Vilna afin de pouvoir rejoindre leurs régiments.

Donnez ordre également que le régiment de marche de la Vistule, après s'être reposé deux jours à Kœnigsberg, en parte pour se diriger sur Vilna;

Que le bataillon de marche étranger, fort de 900 hommes, se dirige sur Thorn où il tiendra garnison jusqu'à nouvel ordre.

Faites-moi connaître quel est l'ordre qui a été donné au régiment de chasseurs portugais et où il se trouve.

Je vous renvoie votre état. J'y remarque une erreur: c'est qu'à Rostock, ce ne sont pas des troupes de la division Lagrange qui s'y trouvent, mais de la division Heudelet. Mettez-moi cet état au net, en y faisant les changements qui résultent des derniers ordres que j'ai donnés

2229. — Vilna, 12 juillet 1812.

A Berthier.

Je verrai demain le bataillon de marche des divisions Dessaix et Compans; les hommes de ces deux divisions ne formeront qu'un bataillon qui sera de près de 300 hommes.

Je verrai également les détachements de marche des divisions Friant, Morand et Gudin; ils ne feront qu'un seul

bataillon de 600 hommes. Vous leur ferez prendre dans la nuit du pain pour 8 jours, c'est-à dire quatre rations à raison de demi-ration.

Je verrai également les 250 hommes du 3e corps et les 100 du 2e corps, enfin les 23 hommes de la division Grandjean. Tous ces hommes emporteront du pain pour 8 jours (à demi-ration). Je les verrai dans la cour du palais, demain, à 9 heures du matin, pour les mettre sur le champ en marche, si je les trouve bien armés et suffisamment reposés.

Le bataillon de marche des divisions Compans et Dessaix sera dirigé sur Minsk; celui des divisions Morand, Friant et Gudin sera dirigé sur Braslav. Les détachements du 2e et du 3e corps marcheront avec; ce qui fera 7 à 800 hommes. Il faudra mettre un capitaine pour commander cette colonne qui se dirigera sur le quartier général du roi de Naples, d'où chaque détachement pourra rejoindre ses régiments.

2230. — Vilna, 12 juillet 1812.

La brigade des grenadiers à pied de la garde impériale est prête à partir cette nuit.

Elle ne partira pas cette nuit, et un nouvel ordre à cet égard me sera demandé par le major-général. Elle prendra une ration complète pour demain, de sorte que les vivres en distribution aillent jusqu'au 19. On veillera à ce que ce ne soit pas du biscuit.

2231. — Vilna, 13 juillet 1812.

A *Berthier*.

Donnez l'ordre à l'intendant général de faire venir de Danzig à Vilna par le Niémen 50.000 paires de souliers, 6000 capotes, 6000 habits, 6000 vestes, 6000 culottes et une triple quantité d'effets, de linge et de chaussures afin de

pouvoir suffire aux consommations. Donnez ordre que les corps fassent également venir ce qu'ils ont à Danzig. Pour cela, il est nécessaire de connaître ce qu'il y a à Danzig au dépôt général de l'habillement et au dépôt de chaque corps.

2232. — Vilna, 13 juillet 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Tarente que vous m'avez mis sous les yeux ses lettres du 8 et du 10 juillet; que, puisqu'il avait occupé Chavli et Telsch, il ne devait point les évacuer; que les troupes qui étaient à Telsch, étaient à portée de marcher sur Mémel, et celles qui étaient à Chavli, en situation d'être soutenues par Ponéviej; qu'il n'a rien devant lui que des troisièmes bataillons; qu'il doit marcher à eux et les culbuter, et qu'il ne doit souffrir aucun ennemi sur la gauche de la Dvina hors du rayon des têtes de pont; que je trouve qu'il y a beaucoup de lenteur dans ses mouvements; que, si j'avais désiré que ses troupes fussent concentrées à Ponéviej, c'était pour le 9; qu'il a sous ses ordres la valeur de 30.000 hommes et qu'il n'a devant lui que des troisièmes bataillons; que j'espère qu'après l'instruction qu'il aura reçue, il en aura senti la conséquence et la nécessité d'occuper Chavli, Telsch et le pays; sans quoi, l'ennemi le ravagera.

2233. — Vilna, 13 juillet 1812.

Berthier au duc de Feltre.

D'après les ordres de l'Empereur, je prescris au général de division comte Milhaud, qui est en ce moment à Wesel, de se rendre à l'armée, aussitôt qu'il sera rétabli.

2234. — Vilna, 14 juillet 1812.

Sa Majesté ordonne aux colonels et à tous les commandants de corps d'envoyer chaque jour directement au major-général l'état des pertes en officiers, sous officiers et soldats, tués, blessés, prisonniers ou égarés, dans les vingt heures. Ces états doivent être nominatifs pour les officiers et doivent être dressés par compagnie. MM. les colonels seront responsables de la moindre négligence dans le service et l'envoi de ces états et des inéxactitudes qu'ils pourraient renfermer. l'Empereur entend n'être pas trompé; Sa Majesté veut connaître la vérité tout entière.

2235. — Vilna, 14 juillet 1812.

A Berthier.

Témoignez mon mécontentement au général Latour-Maubourg de l'affaire du 10 qui ne répond pas à la confiance que j'avais en lui. Depuis quand un général qui a déjà fait la guerre en Pologne, peut-il suivre une arrière-garde ennemie où il sait qu'il y a 6000 cosaques et 4000 hommes de cavalerie régulière, c'est-à-dire 10 ou 11.000 hommes de cavalerie, seulement avec une division de cavalerie légère? Que, s'il avait suivi l'ennemi avec les deux divisions de son corps et les quatre brigades de cavalerie légère des 5e et 8e corps, soutenues par douze ou dix-huit pièces d'artillerie légère, il aurait eu l'avantage, porté la terreur dans les rangs de l'ennemi et accéléré sa retraite: que Sa Majesté est extrêmement mécontente que, de sa personne, il ne se soit pas trouvé à son avant-garde; que, lorsqu'une division de cavalerie donne, il doit y être.

Vous lui donnerez l'ordre formel de vous envoyer un détail positif sur l'affaire du 10: que le rapport du général de division Rozniecki [1] est oblique et insignifiant: que

1. Alexandre Rozniecki; cf. sur lui l'étude d'A. Martinien, *Les généraux du grand-duché de Varsovie*, p. 9-10.

je veux avoir le rapport des colonels et l'état des pertes en officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés et prisonniers, avec l'état nominatif des officiers et par compagnie. Vous lui ferez comprendre que je n'entends pas être trompé sur les détails et que je veux connaître la vérité tout entière. Vous lui manderez qu'il ait à envoyer au roi tous les rapports des reconnaissances, des grand-gardes et tous les renseignements qu'il se procurerait; que son corps est le seul qui n'envoie rien; que l'Empereur ignore le nombre de divisions et de régiments (et leur force) qu'a avec lui Bagration; que cela est la faute du général Latour-Maubourg; que depuis dix jours qu'il est dans les pays qu'a occupés Bagration, il devrait avoir recueilli une foule de renseignements qui permettent de savoir à quoi s'en tenir; que le roi de Westphalie n'est instruit de rien; que j'espère qu'il répondra mieux à ma confiance; qu'il imite les généraux Nansouty et Montbrun; qu'il me donne des détails nombreux sur les forces ennemies qui sont devant lui, et qu'il se tienne toujours à son avant-garde.

Mandez au roi de Westphalie que je suis très mécontent de l'affaire du 10, qu'il a donné une mauvaise organisation à son armée, que son armée est la seule où l'on ne fait pas son devoir; que, si le général Latour-Maubourg avait été à la tête de sa division, il aurait été le maître de la conduire convenablement; qu'il est inouï, et que c'est n'avoir pas les premières notions de la guerre que de poursuivre 6000 cosaques et 4000 hommes de cavalerie légère, c'est-à-dire 10 ou 11.000 hommes de cavalerie seulement avec une division de cavalerie légère; si les brigades de cavalerie légère des 5e et 8e corps, si les cuirassiers avec douze ou dix-huit pièces d'artillerie légère avaient été ensemble, il eût eu une cavalerie supérieure à celle de l'ennemi, les cosaques ne pouvant pas à la rigueur compter en ligne; qu'on aurait eu en même temps une affaire brillante au lieu d'une honteuse défaite; que, de sa personne, il devrait être à son avant-garde; que rien ne remplace le chef; que ce n'est pas ainsi qu'agissent les commandants des autres corps; qu'il est honteux et sans exemple dans l'his-

taire de la guerre qu'après avoir été huit jours à la suite d'une armée ennemie, on ignore le nombre des divisions et des régiments qui la composent; qu'il ne se donne la peine de prendre aucun renseignement de sorte que, ne sachant pas ce qu'il a devant lui, il est impossible qu'il puisse diriger son corps; que c'est la seule partie de l'armée où cela arrive; que tous les autres commandants savent à point nommé et rendent compte en détail des changements qui ont lieu chaque jour dans les corps ennemis qu'ils ont devant eux; que je suis bien mécontent du peu de renseignements que je reçois de lui; que, s'il n'en reçoit pas d'autres que ceux qu'il m'envoie, il n'a pas la première notion du commandement; que, s'il en reçoit d'autres et qu'il ne les envoie pas, il a tort; que je reçois des autres corps une centaine de rapports par jour des grand-gardes, des partis, des reconnaissances qui rentrent, des interrogatoires, etc., qui sont envoyés par les divers officiers commandants aux généraux d'avant-garde et par ceux-ci au commandant du corps qui me les transmet; que son corps est le seul duquel je ne reçoive rien; qu'il ne m'est parvenu aucun rapport en règle de l'affaire qui a eu lieu le 10; que je veux avoir un détail circonstancié de cette affaire, avec l'état par compagnie et par régiment des hommes tués, blessés, prisonniers, le nom des officiers, etc.; qu'il se fasse remettre ce rapport sans délai et ne perde pas de temps à me l'envoyer.

2236. — Vilna, 14 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le bataillon de marche de la jeune garde qui vient d'arriver, fort de 1400 hommes, soit placé dans le couvent et qu'on ne lui fasse faire aucune corvée hors de la ville. Il restera ici en dépôt pour se reposer et s'exercer. Le chef de bataillon qui l'a amené, continuera à commander. Vous lui recommanderez d'y maintenir une sévère discipline et de bien soigner ces jeunes soldats.

2237. — Vilna, 14 juillet 1812.

Le général Jomini, gouverneur de Vilna [1], demande qu'on mette a sa disposition un escadron de marche qui vient d'arriver et qui rétablirait les communications.

Les escadrons de marche ne sont pas propres à cela, vu qu'ils sont mal organisés; il faut qu'ils rejoignent leurs corps.

2238. — Vilna, 14 juillet 1812.

Il vient d'arriver à Kovno 4.200.000 cartouches d'infanterie.

Faire venir un million de cartouches à Vilna.

2239. — Vilna, 14 juillet 1812.

Le maréchal duc de Raguse annonce que le général de division Brenier, employé à l'armée de Portugal, est dans un tel état de souffrance qu'il ne peut être transporté que sur un brancard, et le duc de Raguse demande pour cet officier général un congé de trois mois avec appointements.

Accordé.

2240. — Vilna, 15 juillet 1812.

A Berthier.

Ecrivez au roi de Naples pour l'instruire que le prince d'Eckmühl est à Borissov, qu'il a pris un parc à Kholoui, que le roi de Westphalie a eu des affaires d'arrière-garde avec l'ennemi, qu'un général cosaque a été tué, etc.; qu'il doit connaître mes intentions par la lettre que vous lui avez écrite le 12 et par celle que je lui ai écrite hier; qu'il faut bien se garder d'attaquer l'ennemi dans son camp retranché de Drissa et s'en tenir à distance respectueuse.

1. Voir sur Jomini notre tome I, p. 262, 263 et 275.

2241. Vilna, 15 juillet 1812.

A *Berthier.*

Ecrivez au duc d'Elchingen qu'il a dû recevoir les ordres du roi de Naples pour se porter sur Braslav;

Que l'Empereur sera le 17 à Sventsiany et le 18 à Gloubokoïé;

Que toute la garde est en marche sur ce dernier point;

Que le 4e et le 6e corps sont sur Dokchitsi;

Que l'Empereur passera du 20 au 25 entre Disna et Polotsk, en envoyant une colonne sur Vitebsk;

Que le prince d'Eckmühl s'est emparé de Borissov, que la place était assez forte et qu'on y travaille encore, qu'on y a trouvé seize pièces de canon de siége et soixante milliers de poudre; que le même maréchal a pris à Kholoui un parc de 200 voitures dont 18 pièces de canon et 60 milliers de poudre; qu'il a fait prisonniers 200 canonniers dont 5 officiers et 3 à 400 hommes charretiers, et qu'enfin il a pris 600 chevaux de trait;

Que le roi de Westphalie a eu plusieurs affaires d'arrière-garde avec l'ennemi, assez vives et toutes à notre avantage; que le général cosaque Gregoriev y a été tué et que Bagration se retire sur Bobrouisk;

Que l'Empereur va agir sur sa droite et ne veut attaquer l'ennemi ni dans son camp retranché de Dinabourg ni dans son camp retranché de Drissa; mais que par son mouvement sur la droite, il va rendre inutiles toutes les fortifications que l'ennemi établit depuis trois mois;

Que le 2e, le 3e corps et les trois divisions du 1er corps qui sont sous les ordres du roi de Naples, formant 9 divisions d'infanterie, avec la cavalerie, doivent tenir en respect le camp retranché de Drissa en s'étendant du côté de Disna pour pouvoir appuyer l'Empereur aussitôt qu'il aura passé la Dvina et déborder l'ennemi;

Que sans doute l'ennemi évacuera la position de Drissa aussitôt qu'il s'apercevra de ce mouvement.

2242. — Vilna, 16 juillet 1812.

A Berthier.

Ecrivez à l'adjudant commandant Rippert [1] qu'il peut tirer des fusils de Bromberg, ou de Cüstrin et qu'il doit y en avoir une grande quantité.

2243. — Vilna, 16 juillet 1812.

Le 6e bataillon du 22e régiment d'infanterie légère, venant de Rome, arrivera à Dresde le 8 août.

Le diriger sur Glogau.

2244. — Vilna, 16 juillet 1812.

L'ordonnateur Dufour retrace le triste état des équipages de la garde : les détachements devraient s'arrêter quelques jours à Vilna pour s'y reposer et se rallier.

Approuvé. Il faudrait trouver des charrettes pour remplacer ces grosses voitures.

2245. — Vilna, 16 juillet 1812.

Le duc de Bellune demande de la poudre pour exercer les jeunes soldats ; le général Lariboisière y trouve des inconvénients.

Il est indispensable d'accorder de la poudre pour exercer les jeunes soldats, il y a toujours assez de poudre avariée pour cela.

2246. — Vilna, 16 juillet 1812.

Le duc de Conegliano demande une cohorte pour augmenter la garnison de Belle-Isle.

1. Alexandre-Antoine-Calixte Rippert, baron de l'Empire (28 janvier 1808).

Cette augmentation est inutile. Les cohortes doivent être disponibles pour se rendre à Brest. Il y a d'ailleurs suffisamment, et, si Belle-Isle était menacé, on serait à temps de lui porter des secours.

2247. — Gloubokoïé, 18 juillet 1812.

On propose de faire rejoindre le petit quartier-général par les constructeurs de fours qui sont à Vidzy.

Il faut qu'ils construisent d'abord 6 fours à Vidzy; aussitôt qu'ils les auront construits, il faudra qu'ils se rendent à Disna, ou sur tout autre point de la Dvina où nous serons, pour en construire encore.

2248. — Gloubokoïé, 19 juillet 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Grouchy que l'ennemi a évacué le camp retranché de Drissa ainsi que toute la rive gauche et qu'il remonte la rivière en se dirigeant à grandes journées sur Polotsk et au-delà; que le vice-roi est parti pour Kamen d'où il continuera à flanquer sa gauche; qu'il est nécessaire qu'il se mette en correspondance avec lui; qu'il est convenable aussi qu'il s'éclaire bien sur sa gauche, afin qu'il puisse marcher d'accord avec le vice-roi; qu'il instruise de cela le prince d'Eckmühl.

2249. — Gloubokoïé, 19 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

J'approuve que le bataillon de vélites et les hommes de la garde d'honneur de Turin et de Florence se rendent à Berlin.

2250. — Gloubokoïé, 20 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre à Vilna et à Kovno de retenir dans ces deux places tous les convois de prisonniers de guerre et de déserteurs jusqu'à ce qu'ils soient au nombre de 1200 et qu'on ne les fasse partir qu'alors. Les officiers partiront aussitôt qu'ils seront au nombre de dix. Tous ces convois seront dirigés sur Danzig où ces prisonniers resteront enfermés dans des casernes sans qu'ils puissent sortir. Donnez l'ordre au gouverneur de Danzig de prendre les mesures nécessaires pour préparer les locaux convenables. Il faut qu'il y en ait pour 10.000 hommes. Les prisonniers seront, autant que possible, embarqués à Kœnigsberg sur le Frisches-Haff. Chaque convoi de 1200 hommes devra avoir une escorte de 100 hommes et l'officier commandant cette escorte sera responsable des prisonniers sous sa garde.

2251. — Gloubokoïé, 20 juillet 1812.

A Berthier.

Je vous envoie un ordre du jour. Il faut absolument purger le district de Vidzy des bandes de maraudeurs qui l'infestent et mettre un terme au brigandage.

2252. — Gloubokoïé, 20 juillet 1812.

A Berthier.

Je vous renvoie la lettre du commandant de Vilna. Donnez-lui ordre de faire partir les détachements de cavalerie de la garde par la nouvelle route. Les détachements d'infanterie se joindront aux bataillons de marche. Je ne sais ce qu'il entend par la confédération de Courlande. Prescrivez-lui de ne point toucher à aucun des convois qui arriveront à Vilna et faites-lui connaître que les mou-

lins donnant tous les jours ... quintaux de farine, ce qui fait 15,000 rations de pain, cela suffit pour la consommation de Vilna.

2253. — Gloubokoïé, 20 juillet 1812.

Berthier à Lariboisière.

L'intention de l'Empereur est de faire de Gloubokoïé un point central; il y sera établi des manutentions et des magasins. Donnez des ordres pour y faire venir un million de cartouches d'infanterie, six mille coups de canon et mille fusils. Le quartier-général de l'intendant partira le 22 ou le 25 pour se rendre à Gloubokoïé. On profitera de cette occasion pour faire partir tous les convois qui peuvent se trouver à Vilna; on joindra à cette colonne dix-huit ou vingt pièces de canon de la garde, servies par la réserve du colonel Pellegrin[1], et enfin, tout ce qui resterait de l'équipage de pont. La route de Vilna à Gloubokoïé va être divisée en sept journées de marche, et désormais tous les convois suivront cette direction qui sera la route de l'armée pour les 1er, 2e, 3e, 4e et 6e corps.

2254. — Gloubokoïé, 20 juillet 1812.

Ordres pour l'intendant général.

Il suffit de laisser trois ouvriers pour diriger les ouvriers du pays dans la construction des fours; les autres doivent suivre le quartier-général.

2255. — Gloubokoïé, 21 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Kirgener de se diriger avec son

1. Cf. sur Pellegrin qui devint général, notre *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 184 et 332.

parc sur Ouchatch où il doit arriver le plus promptement qu'il lui sera possible.

2256. — Gloubokoïé, 21 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

J'approuve que les 80 hommes du 24e dragons, les 105 hommes du 4e d'hussards, les hommes de ces régiments qui font partie de la réserve du général Travot et tous les hommes disponibles partent sans délai pour rejoindre leurs régiments en Aragon.

Il serait nécessaire que les Conseils d'administration fussent autorisés à acheter des chevaux pour remonter leurs régiments en Espagne : la plupart manquent de chevaux : ce qui fait que les hommes ne s'instruisent pas et coûtent beaucoup, sans être d'aucune utilité.

2257. — Gloubokoïé, 21 juillet 1812.

La moitié de l'équipage du siège de Magdebourg arrive à Kœnigsberg ; le mouvement de tout l'équipage est suspendu.

Il faut avoir sur cet objet l'opinion du général d'artillerie.

2258. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Répondez au général Jomini qu'il est absurde de dire qu'on n'a pas de pain, quand on à 500 quintaux de farine par jour ;

Qu'au lieu de se plaindre, il faut se lever à 4 heures du matin, aller soi-même aux moulins, à la manutention et faire faire 30.000 rations de pain ;

Mais, que s'il dort et que s'il pleure, il n'arrive rien ;

Qu'il doit bien savoir que l'Empereur, qui avait beaucoup d'occupations, n'allait pas moins tous les jours visiter lui-même les manutentions;

Que je ne vois pas pourquoi il critique le gouvernement lithuanien, pour avoir mis tous les prisonniers dans un seul régiment;

Que cela dénote un esprit de critique qui ne peut que nuire à la marche des affaires, tandis que, dans sa position, il doit encourager le gouvernement et l'aider.

Ecrivez au général Jomini de faire prendre tous les fusils qui sont aux hôpitaux et que, par ce moyen, il en trouvera qui sont inutiles.

2259. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre aux Bavarois de partir sur le champ pour Ouchatch. Ils laisseront leurs malades ici.

2260. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Il n'y a pas de doute, puisqu'il y a un pont à Olitta, que mon intention n'est pas d'y faire un pont de bateaux. Un seul pont suffit à Olitta. En conséquence, donnez ordre à l'officier de pontonniers de se rendre à Meretch.

2261. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Des six compagnies attachées à l'équipage de siége de Magdebourg, deux seront placées à Kœnigsberg et les quatre autres se rendront à Vilna, et de là, sur la Dvina pour servir dans les têtes de ponts, etc. Je laisse le général de

l'artillerie maître de disposer des officiers d'état-major comme il l'entendra.

2262. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à la division napolitaine de continuer sa route de Dresde en droite ligne sur Danzig où elle tiendra garnison jusqu'à nouvel ordre.

Donnez ordre au régiment n° 6 de la Confédération du Rhin qui est dans la 31e division militaire, de se rendre à Danzig.

Donnez ordre au régiment du grand duc de Francfort, qui est dans la 32e division militaire, de se rendre sans délai à Danzig.

Par ce moyen, la garnison de Danzig se trouvera augmentée de 4 bataillons.

La 7e cohorte remplacera dans la 32e division le régiment du prince primat et la 87e cohorte remplacera dans la 31e division la division princière.

2263. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général de division Lagrange, commandant la 1re division de réserve, de prendre le gouvernement de Danzig, aussitôt qu'il y sera arrivé, et au général Rapp de partir, après lui avoir remis le gouvernement, pour venir joindre mon quartier-général. Vous écrirez au général Rapp de le mettre bien au fait du service et de la place; il restera à cet effet cinq jours avec lui.

2264. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître le nombre de chevaux que le général Guiton a reçus aux dépôts de Berlin, Elbing, Glogau et

Kœnigsberg, et comment il en a été disposé. Mandez-lui que, comme nous avons le plus grand besoin de chevaux d'artillerie, d'équipages et de cavalerie, il ne perde pas un moment pour faire partir tous les chevaux disponibles pour l'armée. J'approuve que les chevaux qui n'ont pu être fournis à Glogau, Elbing et Kœnigsberg, le soient à Berlin. Donnez-en connaissance à l'intendant général et à M. de Saint-Marsan. J'ai le besoin le plus grand de chevaux de trait et de chevaux de cavalerie à cause des pertes énormes que nous en avons faites. Écrivez également au général Bourcier d'accélérer ses remontes

---

2265. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Je ne sais pas si je vous ai donné des ordres pour les 3e bataillons des 127e, 128e et 129e régiments. Si je n'en ai pas donné, faites-en passer la revue et, si ces bataillons sont bien armés, bien équipés et bien habillés, et qu'ils soient au complet de leurs officiers et sous-officiers, en hommes qui parlent allemand, et qu'ils aient trois bons chefs de bataillon, vous les enverrez sur Mayence et de là sur Erfurt où ils tiendront garnison. Mais, s'ils ne sont pas habillés et qu'ils ne soient pas complets en officiers qui parlent allemand, je pense qu'il convient d'attendre encore un mois et de compléter ces officiers pour pouvoir tirer parti de ces bataillons. Il ne faut pas se presser. Je désirerais même qu'avant de partir, ils fussent à l'école de bataillon : un mois de plus ou de moins ne m'importe pas.

2266. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à la 11e brigade de gardes nationales qui doit être à Anvers, Louvain et Malines ou à la 1re qui

doit être à Malines et Bréda, enfin à celle de ces deux brigades qui sera le plus en état, de partir le 15 août pour se rendre à Hambourg où cette brigade tiendra garnison.

Je suppose que chaque cohorte est au moins à 700 hommes. Je suppose que tous les hommes sont habillés, équipés et armés. Je suppose que tous les chefs de bataillon s'y trouvent et que les deux tiers au moins des officiers et sous-officiers sont existants.

Vous ferez passer une revue particulière de cette brigade avant son départ; mon intention étant de retirer de Hambourg la division Heudelet qui s'y trouve, faites-moi connaître quelle est l'autre brigade qu'on pourrait diriger sur Hambourg où deux brigades de cohortes paraissent nécessaires. La 10e brigade qui est composée de Bourguignons et d'Alsaciens, serait bien convenable. Faites-moi connaître sa situation. Si je lui donnais cette nouvelle destination, il faudrait alors la faire remplacer par une brigade d'anciens Français.

2267. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à la 2e brigade napolitaine qui est à Vérone, de se rendre à Dresde, si surtout l'expédition de Sicile, comme il paraît, s'est rendue en Espagne.

2268. — Gloubokoïé, 22 juillet 1812.

Berthier à Lariboisière.

L'Empereur ne conçoit pas l'utilité des relais que vous avez établis de Kovno à Vilna, à moins que ce ne soit pour le transport des fusils nécessaires à l'armée et à l'insurrection polonaise.

On dit à Sa Majesté qu'il y a à Vilna 600 caissons, 40.000 coups de canon et une grande quantité de cartouches d'infanterie; ainsi, on n'a pas besoin de faire des transports

de munitions de Kovno sur cette ville. Les chevaux d'artillerie et les bœufs peuvent être employés plus utilement à transporter des approvisionnements à Gloubokoïé.

Nous allons avoir une bataille qui fera une énorme consommation de munitions. L'Empereur demande comment nous ferons pour les remplacer. Faudra-t-il envoyer des caissons vides à Vilna? Dans ce cas, il faudra au moins un mois ou six semaines pour qu'ils rejoignent.

Il faut employer tous nos moyens pour rapprocher de l'armée la plus grande quantité de caissons d'infanterie et à canon qu'il sera possible. Les 600 caissons que vous avez à Vilna peuvent venir avec 1200 paires de bœufs. Voilà la grande affaire dont il faut s'occuper.

2269. — Kamen, 24 juillet 1812.

A Berthier.

Ecrivez au prince d'Eckmühl que je porte ce soir mon quartier-général à Biéchenkovitchi, que ma cavalerie est déjà à Ostrovno, que nous allons marcher sur Vitebsk, que les dernières nouvelles que j'ai de lui sont du 22 à 8 heures du matin. Vous ferez porter cette lettre par le neveu du propriétaire de cette maison qui se rendra de Kamen à Khokanovo. Il aura soin d'y arriver en dix-huit heures. Là, il remettra ses dépêches au général Grouchy s'il l'y trouve et celui-ci fera passer sa lettre par les correspondances; ou il continuera sa route jusqu'à Mohilev. Dans tous les cas, il est nécessaire que sa dépêche soit rendue demain. Recommandez-lui de bien payer pour aller vite et, à cet effet, remettez-lui l'argent nécessaire.

2270. — Kamen, 24 juillet 1812.

A l'officier d'ordonnance d'Hautpoul [1].

L'officier d'ordonnance d'Hautpoul se rendra à Biéchenkovitchi où il restera jusqu'à ce que les trois ponts soient jetés et la tête du pont tracée. Il veillera à ce qu'on construise six fours à Biéchenkovitchi dans les lieux où l'on pourra les construire le plus rapidement. Comme il y a des postes de correspondance de Biéchenkovitchi à Kamen, il m'écrira deux à trois fois par jour. Il prendra des informations sur le lieu où se trouvent les divisions Friant, Gudin et Morand, les cuirassiers Montbrun, ceux de Nansouty, et enfin si l'on a des nouvelles du roi de Naples. Il me transmettra les renseignements qu'il aura ainsi recueillis. En se rendant à Biéchenkovitchi, l'officier d'ordonnance d'Hautpoul m'écrira la première lettre de Botcheïkovo pour me rendre compte de l'état du pont, de la population et des ressources de cet endroit.

P. S. Mettez un cheval à demi-chemin afin que, s'il y avait quelque chose aux avant-postes, vous puissiez revenir très rapidement.

2271. — Biéchenkovitchi, 26 juillet 1812.

A Berthier.

Le duc d'Abrantès prendra le commandement du 8e corps; il se rendra, à cet effet, le plus promptement possible à Orcha où doit se trouver le corps.

2272. — Biéchenkovitchi, 26 juillet 1812.

A Berthier.

Accusez réception de sa lettre au général Montbrun.

1. Marie-Constantin-Fidèle-Henry-Amand d'Hautpoul, capitaine du génie, qui fut fait, le 25 mars 1813, baron de l'Empire et qui devint sous la Restauration (15 septembre 1819) maréchal de camp.

Faites-lui connaître que les deux bataillons du 7e d'infanterie légère qui sont à la tête du pont, sont à sa disposition, qu'il les fasse prendre. Donnez l'ordre, en conséquence, au général Leclerc. Recommandez au général Montbrun de ménager ces deux bataillons et qu'en cas d'événement leur retraite soit toujours assurée sur Biéchenkovitchi. La cavalerie, pouvant passer à gué, pourra rejoindre facilement l'armée. Mandez-lui d'arriver le plus tôt possible à la hauteur d'Ostrovno, en voltigeant, sans cependant se compromettre et de communiquer, toutes les fois qu'il le pourra, pour donner de ses nouvelles; que je vais me rendre à l'avant-garde; que le duc d'Elchingen sera ce soir ici.

2273. — Vitebsk, 28 juillet 1812.

A Berthier.

Le général Sebastiani se portera sur Yanovitchi, route directe de Vitebsk à Smolensk, pour connaître ce qui se sera passé sur cette route.

Les deux brigades du duc d'Elchingen resteront ici à Vitebsk et éclaireront la rive droite.

Les régiments bavarois qui paraissent avoir suivi le général Montbrun sur Souraje, le long de la rive gauche, continueront leur mouvement.

2274. — Vitebsk, 29 juillet 1812.

A Berthier.

Je réponds à votre lettre du 25 juillet:

Les deux bataillons du régiment de la Méditerranée doivent rester à Glogau pour y tenir garnison jusqu'à ce qu'ils y soient remplacés. Ils profiteront de ce temps pour mettre en état leur armement et leur équipement

2275. — Vitebsk, 29 juillet 1812.

A Berthier.

Faites tracer par un ingénieur géographe la ligne de la Dvina, de la Kasplia, des petits ruisseaux qui de la Kasplia remontent à Porjetch, de la Bérésina jusqu'à son embouchure dans le Dniepr et enfin du Dniepr jusqu'à Orcha.

2276. — Vitebsk, 29 juillet 1812.

A Berthier.

Faites-moi un projet de route de Vitebsk à Vilna, et de Vitebsk à Minsk. La route de Vitebsk à Vilna pourrait passer par Ostrovno, Biéchenkovitchi, Tchachniki, Staroï-Lepel; de là, en gagnant la route de Berezino à Kamen, Berezino, Dokchitsi et Gloubokoïé. Il faudrait huit jours de Vitebsk à Gloubokoïé et sept jours de Gloubokoïé à Vilna; ce qui ferait quinze jours. Le pain serait donné à Vitebsk, Biéchenkovitchi, Staroï-Lepel, Dokchitsi et Gloubokoïé. Il y aura dans tous ces endroits des manutentions.

La route de Minsk serait de 2 jours, de Minsk à Borissov; 3 jours de Borissov à Staroï-Lepel; ce qui fait 5 jours et 9 jours de Minsk à Vitebsk.

Vous ferez un autre projet de route de Minsk sur Vilna et Grodno.

Je désire aussi que vous fassiez faire par le général Sanson une carte de tous les départements que nous avons conquis, divisés en districts.

2277. — Vitebsk, 29 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Il y a dans les dépôts de l'intérieur beaucoup d'hommes qui sont disponibles. Il serait convenable de les réunir,

d'en former des bataillons de marche et de les diriger sur Mayence, pour ceux composés d'hommes des départements en deçà des Alpes, à moins que vous ne les preniez dans les cadres de réfractaires que vous avez encore. Cette opération est nécessaire puisque ces bataillons, en partant à la fin d'avril, n'arriveront ici que pour la campagne prochaine.

2278. — Vitebsk, 29 juillet 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 11 juillet 1812. Je vois que vous avez disponibles 1.200 chevaux dans les dépôts de l'armée d'Espagne et 1.200 chevaux de la réserve du général Travot; ce qui fait 2.400 chevaux. Mon intention est que de ces 2.400 chevaux vous formiez trois régiments de marche de 800 chevaux chacun. Vous laisserez un régiment de marche pour la défense de la frontière de la 10e division militaire et vous réunirez les autres à la réserve de Bayonne. Vous ferez ces mouvements de manière à ce que tous les hommes d'un même régiment soient dans un même régiment de marche. Vous prendrez, à cet effet, une partie de ce qui est à la réserve du général Travot. Je préfère aussi que le régiment destiné à faire partie de la réserve du général Travot soit composé d'hommes des dépôts ayant leurs régiments aux armées du Midi et du Centre et que les autres soient composés d'hommes tirés des dépôts des armées de Portugal et du Nord.

2279. — Vitebsk, 29 juillet 1812.

La ligne d'évacuation, si le nombre des malades le rend nécessaire, sera Vitebsk, Biéchenkovitchi, Staroï-Lepel, Borissov et Minsk. L'intendant général prendra des mesures pour former des établissements d'hôpitaux à Minsk, pour 2.000 malades; à Borissov, pour 2.000; à Staroï-Lepel, pour 1.000; à Biéchenkovitchi, pour 1.000 et à Vitebsk, pour 1.000.

2280. Vitebsk, 29 juillet 1812.

On demande les ordres de S. M. pour faire continuer de Gloubokoïé sur Vitebsk la marche du quartier-général de l'administration, inspection aux revues et trésorerie.

Les faire venir sans délai sur Vitebsk.

2281. — Vitebsk, 30 juillet 1812.

Il est fait défense expresse de rien vendre de nos dépôts des cartes de la guerre et de la marine.

Les documents et cartes nécessaires à nos officiers de terre et de mer pour les missions qui leur sont confiées, leur seront toujours fournis gratis par les dits dépôts.

M. le ministre de la guerre fera partir sur le champ par un fourgon en poste pour la Grande Armée cinq cents exemplaires de la nouvelle carte de Russie, afin qu'on en puisse donner à tous les généraux et colonels de l'armée et à tous les chefs d'escadron et capitaines de cavalerie légère qui en auraient besoin par la nature de leur service.

2282. — Vitebsk, 30 juillet 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Guiton que je consens à ce que les livraisons qui devaient être faites à Elbing, le soient à Berlin. Il faudrait alors qu'on conduisît les chevaux à Elbing où sont les hommes. Demandez à cette occasion au général Lariboisière un travail général qui fasse connaître combien l'artillerie a d'hommes à pied aux différents dépôts, combien elle a laissé de matériel en route par la perte des chevaux, combien elle a de chevaux aux différents dépôts et combien nous devons en recevoir. Demandez le même travail pour les équipages militaires.

2283. — Vitebsk, 30 juillet 1812.

A Berthier.

Le général Bourcier a à son dépôt deux généraux de brigade; donnez-lui l'ordre d'en renvoyer un au quartier général. Il a quatre majors en second; qu'il en renvoie deux. Il a dix artistes vétérinaires; qu'il en renvoie cinq. Enfin, donnez-lui l'ordre de prendre toutes les mesures pour que les hommes à pied qui sont à son dépôt, soient montés le plus tôt possible et que sa mission soit terminée. Les états de situation de ce dépôt sont d'une date bien ancienne; les derniers sont du ... juin, c'est-à-dire d'un mois de date. Ecrivez au général Bourcier de les envoyer par l'estafette. Vous devriez avoir ceux du 15 juillet.

Donnez l'ordre au général Penne (1), qui est à Berlin, de rejoindre le quartier général; il sera employé dans l'armée active et sera remplacé à la 4e division de réserve par un des nouveaux généraux que je fais venir.

Je vois sur l'état de situation du dépôt de Berlin du 20 juin que le 1er régiment de chevau-légers lanciers a 617 hommes; on ne parle pas des chevaux. Je vois qu'on porte 274 hommes au dépôt de cavalerie et 560 chevaux sans hommes également au dépôt; je ne comprends pas trop tout cela. Je vois ensuite sur l'état de situation du 19 que le 1er régiment de chevau-légers lanciers a 665 chevaux; pourquoi ne partent-ils pas pour l'armée? Que le dépôt de remonte a 896 hommes et 870 chevaux; pourquoi ne partent-ils pas? Qu'il y a 440 chevaux de remonte; pourquoi ne partent-ils pas? Faites-moi un rapport sur ce qui se trouve en stagnation dans les dépôts de cavalerie afin que je donne des ordres pour leur départ.

Faites-moi faire le dépouillement de ce qui existe en détachements de cavalerie depuis Mayence jusqu'à Vitebsk à une même époque, en indiquant les lieux où ils se trouvent. Faites faire un pareil état pour l'artillerie. Faites faire un pareil état pour les équipages militaires. Vous distinguerez dans chaque état les hommes, les chevaux

(1) Voir sur Penne notre tome I, p. 305, 319, 334.

et les voitures. Par ce moyen, je verrai ce que j'ai sur les derrières et les mesures qui restent à prendre pour monter les hommes que j'ai à pied. Donnez des ordres en conséquence au commandant de l'artillerie et à l'intendant général. Demandez la situation des équipages d'artillerie de campagne qui existent aux différents corps d'armée, de ce qui est resté en arrière depuis Kovno jusqu'ici et au delà du Niémen depuis Kovno, les détachements en route et qui n'ont pas passé le Rhin, le lieu où ils sont actuellement, enfin ce qu'il faudrait faire pour ravitailler les équipages, les parcs, et remonter les hommes à pied, les mesures qui ont été prises pour cela, l'effet qu'elles ont produit, et celles qu'il faudrait encore prendre.

2284. — Vitebsk, 30 juillet 1812.

A Lariboisière.

Il y a à Cologne 8 ou 900 chevaux destinés à l'artillerie qui ne partent point pour l'armée, faute de harnais. Faites-moi connaître: 1° s'ils ont des soldats du train, 2° pourquoi ils ne partent pas. Il me semble que j'ai des soldats du train d'artillerie et des harnais aux dépôts de Meretch et de Vilna. Je désire avoir un rapport général sur la situation des équipages d'artillerie.

2285. — Vitebsk, 31 juillet 1812.

Le sieur Lelorgne d'Ideville, auditeur en notre Conseil d'Etat [1], est nommé secrétaire-interprète attaché à notre personne.

2286. — Vitebsk, 31 juillet 1812.

A Berthier.

Envoyer au général Guyon un commissaire des guerres

1. Cf. sur lui nos *Lettres de 1812*, tome I, p. 140.

et un agent polonais ainsi qu'une douzaine de chevau-légers polonais, et ordonnez-lui de faire faire dans toutes les communes à douze lieues à la ronde sur la rive droite de la Dvina des réquisitions de pain et de farine, en taxant chaque village à une quantité journalière qu'il doit transporter à Vitebsk. Instruisez l'intendant général de cette opération pour qu'il charge quelqu'un de la diriger.

2287. Vitebsk, 31 juillet 1812.

A Berthier.

Mettez à l'ordre du jour les avancements et les récompenses que j'ai accordés dans le 4e corps pour la bonne conduite qu'il a tenue au combat d'Ostrovno. Faites connaître au vice-roi et mettez également à l'ordre que j'accorde *quatre* décorations à chaque bataillon du régiment croate, du 84e de ligne, du 92e, du 106e, *cinq* à chaque bataillon du 8e léger, *trois* à chaque bataillon du 53e, et *trois* à chacune des deux compagnies de voltigeurs du 9e de ligne qui ont soutenu la charge de la cavalerie ennemie sur les bords de la Dvina.

2288. Vitebsk, 31 juillet 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Belliard que, ne faisant aucun rapport sur les combats qui ont eu lieu, on ne peut donner aucune récompense à ceux qui se sont distingués. Dites-lui qu'on ne sait pas même ce qui s'est passé, et faites-lui connaître que le rapport du vice-roi est déjà arrivé depuis longtemps.

2289. Vitebsk, 31 juillet 1812.

Berthier à Lariboisière.

L'Empereur veut connaître par un travail général com-

bien l'artillerie a d'hommes à pied aux différents dépôts, combien elle a laissé de matériel en route par la perte des chevaux aux différents dépôts, combien elle a de chevaux et combien vous devez en recevoir.

2290. — Vitebsk, 1 août 1812.

Etat de situation des troupes qui sont à Posen.

Ordonnez leur incorporation.

2291. — Vitebsk, 1 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre aux conscrits italiens de partir ce soir pour rejoindre le vice-roi à Souraje.

2292. — Vitebsk, 1 août 1812.

A Berthier.

Ecrivez au vice-roi, au roi de Naples, au prince d'Eckmühl, au prince Poniatowski, enfin à tous les commandants de corps d'armée pour qu'ils m'envoient l'appel de leurs différents corps au 2 août à midi, avec des notes qui me fassent connaître la situation où sont tous les détachements.

2293. — Vitebsk, 1 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que la seconde partie de l'équipage de siége de Magdebourg rétrograde sur Danzig où elle servira à l'armement de la place. Le général d'artillerie pourra faire continuer leur marche aux troupes et au personnel qui lui sont nécessaires pour l'armée. On pourra

placer six pièces de 24 et six mortiers à Kovno avec les approvisionnements nécessaires.

2294. — Vitebsk, 1 août 1812.

Le duc d'Istrie demande s'il peut ordonner au général Colbert de se rapprocher.

Oui.

2295. — Vitebsk, 1 août 1812.

A propos de l'ordre du 5 juillet qui prescrit de faire diriger sur Magdebourg tout ce qui appartient aux 3e et 4e divisions de la réserve. (lettre du duc de Feltre).

Renvoyé au major-général. Quand j'ai donné l'ordre d'envoyer à Magdebourg, c'était pour venir à Berlin. Veillez à ce qu'il n'y ait pas de quiproquo et que le duc de Castiglione ne laisse pas séjourner ces troupes inutilement à Magdebourg.

2296. — Vitebsk, 1 août 1812.

Le général de division baron Philippon [1], ex-gouverneur de Badajoz, échappé des prisons d'Angleterre, demande à être appelé à la Grande Armée.

Approuvé.

2297. — Vitebsk, 2 août 1812.

Sur le régiment de Würzbourg.

Le régiment de Würzbourg est nécessaire à Berlin.

1. Armand Philippon, naguère colonel du 54e de ligne, baron de l'Empire (11 juillet 1810), général de brigade (23 juin 1810) et de division (9 juillet 1811).

2298. — Vitebsk, 3 août 1812.

A Berthier.

Il faudrait faire partir tous les prisonniers russes qui sont à Biéchenkovitchi; faites partir également ceux qui sont ici.

2299. — Vitebsk, 3 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre qu'il soit formé à Lepel un dépôt général de cavalerie. Tous les hommes à pied, les éclopés seront dirigés sur ce dépôt. Vous en donnerez le commandement à un officier supérieur de cavalerie.

2300. — Vitebsk, 4 août 1812.

Plainte de Belliard.

Ecrire qu'on a accordé tout ce qu'il a demandé; mais qu'il n'a encore rien demandé pour les corps de cavalerie; que les combats du 25, du 26 et du 27, nous les comprenons sous le titre de combats d'Ostrovno.

2301. — Vitebsk, 5 août 1812.

Le général d'Alorna (1) demande une destination.

On peut le mettre commander à Mohilev.

1. Pedro d'Almeida, marquis d'Alorna, général de division au service de France depuis le 1 août 1808; voir sur lui le livre de P. Boppe, *La légion portugaise*, p. 381-383.

2302. — Vitebsk, 5 août 1812.

Le duc de Feltre demande par une lettre du 1 juillet six maréchaux-des-logis et onze brigadiers du 9e régiment de hussards en France, et Berthier répond :

L'Empereur trouve que nous sommes trop éloignés et que les hommes sont trop précieux pour leur faire quitter l'armée.

2303. — Vitebsk, 5 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au colonel Deponthon [1] qui est en ce moment à Tilsit, de se rendre auprès du duc de Tarente pour être employé dans son grade au siége de Riga.

2304. — Vitebsk, 5 août 1812.

C'est sans doute à Babinovitchi, et non à Biéchenkovitchi, qu'il faut réunir le 7e léger ?

Il n'y a pas de doute.

2305. — Vitebsk, 5 août 1812.

Faut-il faire partir pour la France, afin de réorganiser deux compagnies d'artillerie à pied, des hommes qui sont ici et qui formeraient les cadres de ces deux compagnies ?

Impossible. Personne ne peut sortir d'ici. Il est absurde d'aller chercher dans une armée aussi éloignée des hommes qui resteraient six mois en route. Il faut prendre tout ce qui est en France.

1. Charles-François Deponthon, colonel du génie et, un instant, secrétaire du cabinet de l'Empereur, baron de l'Empire (19 janvier 1811), maréchal de camp (7 août 1814), lieutenant-général (24 août 1838).

2306. — Vitebsk, 6 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général de division Gudin de se rendre avec sa division à Babinovitchi où il sera aux ordres du prince d'Eckmühl.

2307. — Vitebsk, 6 août 1812.

Au duc de Feltre.

Si un débarquement avait lieu sur les côtes de la Baltique, soit du côté de Lübeck, soit dans le Mecklenbourg, soit dans la Poméranie suédoise, vous feriez partir sans délai les six cohortes de gardes nationales de Paris pour se rendre à Wesel. Vous enverriez également la brigade de garde nationale d'Utrecht qui aura remplacé celle que je vous donne l'ordre de faire partir par ma lettre de ce jour à Brême. Il y aurait donc à Brême douze cohortes de garde nationale pour la défense du territoire de la 32e division militaire. Pressez l'habillement et soignez l'organisation de toutes ces cohortes.

2308. — Vitebsk, 6 août 1812.

Sur les hôpitaux situés entre le Rhin et l'Oder ; on a envoyé et écrit au ministre de la guerre et au duc de Castiglione.

Approuvé.

2309. — Vitebsk, 7 août 1812.

Les compagnies du génie qui n'appartiennent pas à la garde et qui sont sous les ordres du général Kirgener, doivent-elles être à la disposition du général Chasseloup ?

Sous les ordres du général Kirgener, elles doivent être censées aux ordres du général Chasseloup.

2310. — Vitebsk, 7 août 1812.

A Berthier.

Demandez au duc d'Abrantès : 1° si les dix-huit fours dont j'ai ordonné la construction à Orcha, sont construits ; 2° si les trois ponts sur le Dniepr sont établis avec leur tête de pont ? Si ces ouvrages n'étaient pas faits, mandez-lui d'y faire travailler sur-le-champ et de faire en sorte que les fours soient terminés avant quatre jours.

Ecrivez au général Claparède pour savoir pourquoi, sur 5000 hommes, il n'en a que la moitié présents à l'appel du 4 août ? Demandez-lui où sont les autres.

Envoyez-moi le résultat de tous les appels du 4 août

2311. — Vitebsk, 7 août 1812.

A Berthier.

Il est nécessaire de rappeler à l'armée la plupart des officiers et des employés qui ont été jugés nécessaires à Berlin, à Posen, à Thorn, à Elbing, à Marienbourg, à Kœnigsberg, à Wehlau, Gumbinnen, Vilkoviski, etc. Il faut réduire toutes ces places à la plus simple expression et rappeler tout ce qu'on pourra réduire au quartier-général. Il est évident qu'au premier moment, il y avait des besoins dans les places qui n'y existent plus aujourd'hui. Vous ferez revenir aussi la compagnie de pontonniers qui est sur la Vistule ; ordonnez qu'elle se rende à Kovno.

2312. — Vitebsk, 7 août 1812.

A Berthier.

Le régiment de Hesse-Darmstadt que commande le prince Emile et qui a ses canons, étant un régiment des gardes, et aussi par égard pour ce jeune prince, fera partie de la division Delaborde et servira en ligne.

Vous ferez venir pour le service de l'état-major le bataillon de Bade qui est à Vilna, et pour le service du gouvernement de Vitebsk le bataillon de Hesse-Darmstadt qui se trouve également à Vilna.

Remettez-moi demain les états de situation de Hanovre pour le dépôt de cavalerie, tous ceux que vous avez reçus jusqu'à ce jour de Magdebourg, de Dresde, de Glogau, de Berlin, de Stettin, de Cüstrin, de Posen, de Thorn, de Danzig, de Marienbourg, de Kœnigsberg, de Kovno, de Vilna et de Minsk. Faites-les ranger chacun par rang de date.

Il y a à Gloubokoïé beaucoup trop de troupes. Retirez-en 500 hommes.

Il y a à Minsk beaucoup trop de troupes. Donnez ordre que les trois bataillons du 33e régiment d'infanterie légère rejoignent la division Dessaix à Orcha.

Faites-moi connaître où se trouvent les trois troisièmes bataillons de la légion de la Vistule. Donnez ordre que celui qui est à Vilna, se rende à Vitebsk. Ainsi la garnison de Vitebsk sera composée du régiment de flanqueurs de la garde, de 1200 hommes; du bataillon de Hesse-Darmstadt qui est à Vilna, de 800 hommes; et de celui des 3es bataillons de la Vistule qui se trouve à Vilna, de 800 hommes.

Le pont de Biéchenkovitchi sera gardé par les trois-quarts du bataillon de Bade qui est à Gloubokoïé.

2313. — Vitebsk, 7 août 1812.

Sur le génie à envoyer au siège de Riga.

Il faut me faire connaître l'ensemble du travail.

2314. — Vitebsk, 8 août 1812.

A Berthier.

Envoyez sur-le-champ par un de vos officiers l'ordre au général Gudin qui est à Babinovitchi, de s'assurer si l'on

a commencé la construction des fours et dans le cas où l'on ne s'en serait pas encore occupé, de faire construire sur le champ six fours. Il est indispensable que, dans trois jours, ces six fours soient construits et en état de cuire.

Ecrivez au prince d'Eckmühl, au duc d'Abrantès et au prince Poniatowski pour leur réitérer l'ordre de faire construire des fours à Orcha, Mohilev et Doubrovna.

2315. — Vitebsk, 8 août 1812.

La solde sera payée à la garde et à l'état-major du quartier-général; elle sera mise au courant jusqu'au premier août. Les mesures seront prises de manière que dans la journée de demain le prêt soit fait aux soldats de la garde.

2316. — Vitebsk, 8 août 1812.

Il sera mis à la disposition de la garde cent mille rations d'eau-de-vie; ce qui assurera la distribution de la vieille garde pendant dix jours.

2317. — Vitebsk, 8 août 1812.

A *Berthier*.

Donnez ordre que dans la journée tout ce qui appartient au 1er corps, sapeurs, constructeurs de fours, boulangers, partent pour se rendre à Orcha; instruisez-en le prince d'Eckmühl qui donnera des ordres pour que tout cela le rejoigne.

2318. — Vitebsk, 8 août 1812.

Faut-il faire revenir tout de suite le bataillon de marche de 1500 hommes de la jeune garde qui est resté à Biechenkovitchi ?

Oui, j'ai donné cet ordre ce matin.

2319. — Vitebsk, 8 août 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur a décidé, le 1er du courant, que le directeur général des parcs d'artillerie de la Grande Armée serait assimilé, pour le traitement extraordinaire, au chef de l'état-major de l'artillerie et recevrait en conséquence 1500 francs par mois. J'ai donné les ordres et avis nécessaires pour le paiement de ce traitement extraordinaire qui sera acquitté sur les ordonnances de M. l'intendant général.

2320. — Vitebsk, 9 août 1812.

A Berthier.

D'après les nouvelles reçues de Polotsk, l'occupation en force de Biéchenkovitchi paraît moins importante. Si donc vous avez là 300 Bavarois, cela est suffisant et vous pouvez ordonner au bataillon de Hesse et à toute la garde qui s'y trouve, de revenir sur Vitebsk. Quant à Minsk, donnez ordre au général Bronikowski [1]) de diriger deux ou trois bataillons du 33e, si cela se peut faire, sur Orcha, pour renforcer le prince d'Eckmühl.

2321. — Vitebsk, 9 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général de brigade Guyon qui est sur la rive droite, de faire battre, dès demain, des patrouilles pour ramasser tous les traîneurs, soit des divisions Friant et Morand, soit du vice-roi, et de les faire repasser sur la rive gauche, en leur faisant connaître que leurs divisions sont parties et que lui-même va évacuer la rive droite, que les cosaques pourront y revenir et que ceux

1. Nicolas Oppeln de Bronikowski, général de brigade depuis le 18 février 1810 ; cf. nos *Lettres de 1812*, tome I, p. 221.

des nôtres qui resteraient de ce côté, courraient risque d'être pris. Indépendamment de ce discours, il emploiera la force et veillera à ce qu'aucun Français ne reste sur la rive droite.

2322. — Vitebsk, 10 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre qu'on relève ce soir tout le service de la place. Il sera relevé par la division du général Delaborde, les grenadiers, les chasseurs et la division Roguet devant partir demain.

Le duc de Danzig fera partir les chasseurs, avec l'artillerie qui leur est attachée, demain, à 3 heures du matin, et les grenadiers, à 5 heures, avec les deux batteries attachées à leur division.

Le duc de Trévise fera prendre demain du pain pour le 19 et le 20 par la division Roguet. Je verrai cette division toute entière à la parade à 7 heures; les hommes auront déjà reçu leur pain. Le maréchal partira de là avec la division Roguet, les huit pièces de cette division et les seize pièces attachées à son corps.

Il ne restera donc demain ici que la division Delaborde qui fera le service. Dans la journée de demain et au plus tard, à 9 heures du soir, elle aura pris ses vivres pour le 19 et le 20, et se tiendra prête à partir.

2323. — Vitebsk, 10 août 1812.

A Berthier.

Le temps étant très mauvais, je désire que vous donniez l'ordre au général Friant de rester dans son camp. Il devra être toujours prêt à partir. Il n'enverra plus de détachements de l'autre côté de la rivière et fera rompre tous les ponts. A cet effet, il enverra un officier qui fera aussi rompre ceux de la division Gudin, de manière qu'il n'en reste aucun.

2324. — Vitebsk, 10 août 1812.

Sur le 129e régiment d'infanterie en garnison à Vilna.

Faire connaître au colonel du 129e que je l'autorise à recruter ses trois bataillons en conscrits polonais de bonne volonté de manière que les trois bataillons aient un effectif de 2500 hommes.

2325. — Vitebsk, 11 août 1812.

A Berthier.

Je désire que vous m'envoyiez un état détaillé qui me fasse connaître de quels corps sont les détachements du régiment de marche de la garde qui arrive demain 12 août et qui est fort de 1100 hommes. Voyez s'il ne serait pas possible d'accélérer la marche des trois bataillons de marche du 3e corps d'armée; ne pourrait-on pas les faire arriver le 15 au lieu du 16? Et le 4e régiment de voltigeurs qui arrive le 14, ne pourrait-on pas le faire arriver le 13?

2326. — Vitebsk, 11 août 1812.

A Berthier.

Donnez la consigne suivante au général Charpentier : tout convoi et homme isolé, de cavalerie, d'infanterie, d'artillerie, qui arriverait à Vitebsk, à quelque corps qu'il appartienne, doit être dirigé par la route de Babinovitchi sur Doubrovna, où sera le quartier général. Les convois qui ont des vivres ou de l'artillerie, ceux-là, il sera bon de les laisser filer. Mais tous les convois qui n'ont pas de vivres et tous les hommes isolés seront retenus à Vitebsk et ne recevront la direction qui vient d'être indiquée qu'après avoir été réunis et formés en bataillon de marche.

Tout ce qui appartient au 2e corps et au 6e corps, c'est-à-dire au corps du duc de Reggio et aux Bavarois, sera envoyé par la rive gauche sur Polotsk.

Réitérez les ordres pour qu'on place au pont des sentinelles qui ne laissent passer aucun soldat: l'infanterie n'a rien à faire dans cette partie de la ville. Recommandez aussi qu'on place un poste à la porte de Souraje pour veiller à ce qu'aucun homme de l'armée d'Italie ou de tout autre corps ne prenne cette route; enfin, que des patrouilles de la cavalerie légère du général Guyon parcourent les routes dans la direction de Liozno et de Roudnia pour ramasser tous les traîneurs et les diriger par la route de Babinovitchi sur Doubrovna, à quelque corps qu'ils appartiennent.

Le dépôt que la garde laisse ici, est composé de 5 à 600 hommes. Donnez ordre qu'ils viennent tous s'établir dans les maisons voisines du palais. Ils fourniront la garde du palais. Ces hommes sont très bons pour se battre et faire le coup de fusil. En cas d'événement, ils fourniraient des réserves pour se porter partout où il serait nécessaire. On pourrait même leur assigner dans le voisinage du palais quelque autre poste à garder, proportionnellement à leur nombre.

P.S. Il est pressant de donner aussi cet ordre au général Monthion et que tous les convois qui doivent partir dans la nuit, se dirigent sur Babinovitchi; sans quoi ce sont des hommes perdus.

2327. — Vitebsk, 11 août 1812.

A Berthier.

Envoyez un ordonnateur au duc de Tarente.

2328. — Vitebsk, 11 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc de Tarente de frapper provisoirement, pour subvenir à toutes les dépenses, une contribution de deux millions de roubles en papier dans la province de Courlande.

2329. — Vitebsk, 11 août 1812.

Approuvé l'organisation d'une compagnie de grenadiers et de voltigeurs au 4e bataillon du 113e.

2330. — Vitebsk, 11 août 1812.

Faut-il traduire devant les commissions prévôtales les soldats de la garde qui se rendent coupables de vol, etc ?

Oui.

2331. — Vitebsk, 11 août 1812.

Le général Loison demande un mois de repos pour le 2e bataillon des transports militaires italiens, attendu que les bœufs (410) sont exténués et atteints d'une maladie qui pourrait devenir contagieuse.

Il faudrait plutôt changer les bœufs et les remplacer par des bœufs en bon état

---

2332. — Vitebsk, 11 août 1812.

Proposition du général Decaen, de verser les soldats du 3e bataillon du 7e régiment de ligne italien dans le 2e et de renvoyer le cadre du 3e en Italie.

Approuvé le versement des hommes dans un bataillon et le renvoi du cadre en Italie.

2333. — Vitebsk, 12 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le grand quartier général parte demain à 8 heures du matin pour se rendre en deux jours à Babinovitchi et le 3e jour à Doubrovna.

Donnez ordre que les deux compagnies du 20e bataillon d'équipages militaires qui sont arrivées aujourd'hui, partent demain pour Babinovitchi et Doubrovna. Le major des équipages aura soin d'avoir des rapports tous les

jours et d'exiger que ce convoi arrive en trois ou au plus en quatre jours.

Il y aura, par conséquent, près de 500 voitures d'équipages militaires partant d'ici pour suivre le quartier général à Doubrovna.

Donnez ordre que tous les convois qui arriveraient, ne déchargent ni ne s'arrêtent ici, mais continuent leur route de la même manière.

2334. — Vitebsk, 12 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que toutes les voitures de transports militaires qui n'auraient pas dépassé la Vistule, viennent à vide jusqu'à Kovno. A Kovno, ces voitures se chargeront de riz, d'abord; à défaut de riz, de biscuit; et, à défaut de biscuit, de farine.

2335. — Vitebsk, 12 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que tous les constructeurs de fours de la garde partent demain à 4 heures du matin pour rejoindre la garde. Donnez ordre également que tous les boulangers de la garde et une partie des boulangers du quartier-général partent également. On ne laissera ici que ce qui est nécessaire pour faire les dix mille rations dont on a besoin, soit à l'hôpital, soit pour le passage de la place. D'ailleurs, en cas de plus grands besoins, on se servirait des habitants.

2336. — Vitebsk, 12 août 1812.

Notre aide-de-camp, général de division, comte Lobau, est nommé aide-de-camp aide-major-général de l'infanterie.

2337. — Siniaki, 15 août 1812.

Paroles dites au prince Eugène qui vient complimenter l'Empereur :

Tout se prépare pour une bataille ; je la gagnerai ; nous verrons Moscou [1].

2338. — Siniaki, 15 août 1812.

MM. les maréchaux tiendront la main à ce que les régiments, quand ils font un mouvement, ne laissent aucune sauvegarde, attendu que les militaires laissés isolément comme sauvegardes sont exposés ensuite à être enlevés par les cosaques.

2339. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que tous les convois de vivres dirigés à la suite de l'armée se rendent à Smolensk.

2340. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que les blessés soient évacués sur la ligne d'Orcha, Borissov et Minsk.

2341. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Les troupes qui composent le 11e corps, ne doivent pas avoir d'artillerie régimentaire.

2342. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre qu'il soit construit à Smolensk deux ma-

1. Gourgaud, *Examen critique de l'ouvrage de Ségur*, p. 149.

nutentions, de 12 fours chacune. Les constructeurs du quartier général et ceux de la garde en construiront une; les constructeurs du 1er et du 1e corps en construiront une autre. Ces deux manutentions seront placées dans deux endroits séparés. Les constructeurs du quartier général construiront six fours, et ceux de la garde en construiront six autres dans le même emplacement, à portée de l'eau et dans des lieux qui puissent servir de magasins.

La seconde manutention sera construite dans un autre local, également à portée de l'eau et dans un emplacement où il n'y ait pas de magasins à construire. Les constructeurs du 1er corps construiront six fours et les constructeurs du 4e corps, six autres.

Prescrivez tous les ordres pour le choix de ces deux locaux, pour que des officiers du génie soient chargés des constructions et pour qu'on travaille dès aujourd'hui.

2343. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Il est nécessaire de prendre des mesures pour les cadavres. Le meilleur moyen serait de commander des corvées. Il faudrait aussi prendre quelques mesures pour ramasser tous les morts russes qui sont dans les environs de la ville. Comme tous les corps partent et qu'il ne serait pas convenable que la garde qui reste en arrière, fût chargée de ce soin, il faudrait commander une corvée de 3 officiers et de 100 hommes par division pour cet objet. Ainsi, le prince d'Eckmühl fournira 500 hommes; le duc d'Elchingen, 300. Le prince Poniatowski pourrait fournir dans une proportion double, c'est-à-dire 400. Moyennant ce, cela sera fait très promptement. Chargez un officier de votre état-major de procéder à cette opération.

2344. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Reggio qu'il n'a jamais envoyé l'état

des pertes qu'il a faites aux combats de Drissa, que le gouverneur de Vilna écrit qu'il n'est arrivé qu'un premier convoi de 779 prisonniers venant de Polotsk et qu'il n'en est annoncé qu'un autre de 200; que, si cela est, ce serait bien loin de 3000 prisonniers. Demandez-lui l'état des prisonniers partis de Polotsk avec les noms des régiments auxquels ils appartiennent.

2345. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que les sapeurs et pontonniers du 3e et du 1er corps rejoignent leurs corps sans délai.

2346. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le reste de l'équipage de pont qui a eu ordre de se rendre à Sieno, se rende à Orcha.

2347. — Smolensk, 19 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le grand et le petit quartier général se rendent le plus tôt possible à Smolensk.

2348. — Smolensk, 19 août 1812.

Que doit faire le bataillon en marche de la Vistule qui arrive à Vilna ?

Ce bataillon, étant composé de vieux soldats, devra se rendre à Smolensk où les hommes seront incorporés aussitôt dans les bataillons de guerre.

2349. — Smolensk, 19 août 1812.

Quelle sera la marche ultérieure de la 2e brigade de la division napolitaine qui se rend de Vérone à Bamberg ?

La diriger sur Danzig.

2350. — Smolensk, 19 août 1812.

Après avoir appris le combat inutile de Valoutina, la mort de Gudin et l'inaction inouïe de Junot, Napoléon dit à Berthier :

Il paraît que Junot n'en veut plus ; il n'a pas voulu tourner la position des Russes ; il est cause que nous avons eu une affaire très sanglante, que nous avons perdu Gudin. Je ne veux plus qu'il commande les Westphaliens. Il faut le remplacer par Rapp qui parle allemand et les mènera bien (1).

2351. — Smolensk, 19 août 1812, à 8 h. du matin.

Berthier à Ney.

L'Empereur a prescrit à la division Bruyère de se rendre à vos ordres, et Sa Majesté a été étonnée d'apprendre que vous croyez n'en avoir pas besoin. Sa Majesté pense, au contraire, que non seulement la division Bruyère vous est nécessaire, mais qu'il faudrait encore y joindre deux divisions de cuirassiers Il faut dans ce pays marcher avec 20.000 hommes de cavalerie, ce qui est le grand avantage de celui qui poursuit sur celui qui se retire : celui qui poursuit peut tenir sa cavalerie à portée, tandis que celui qui fait sa retraite, rencontrant des défilés, est dans le cas de s'en trouver embarrassé. L'Empereur a fait réitérer ce matin l'ordre au général Bruyère de vous rejoindre. Envoyez au-devant de lui. Sa Majesté pense que sans cela vous ne pouvez rien faire.

2352. — Smolensk, 20 août 1812.

A Berthier.

Puisque les Bavarois sont arrivés ici, donnez ordre au vice-roi de les garder avec lui.

1. Gourgaud, *Examen critique*, p. 173.

2353. — Valoutina, 20 août 1812.

Napoléon visite la position et il dit à Gérard :

Voilà comme j'aime un champ de bataille; quatre Russes pour un Français! Gérard, c'est fort bien.

Puis, il recommande aux troupes l'ordre, la discipline, et, arrivé devant le 7e léger, il fait former le cercle par les capitaines :

NAPOLÉON. Désignez-moi le meilleur officier du régiment.
— Sire, ils sont tous bons.
NAPOLÉON. Allons, ce n'est pas répondre. Dites-moi comme Thémistocle: le premier, c'est moi; le second, c'est mon voisin.
— Sire, c'est le capitaine Moncey; mais il est blessé et absent.
NAPOLÉON. Quoi: Moncey qui a été mon page, le fils du maréchal! Voyons un autre.
— Sire, c'est le meilleur.
NAPOLÉON. Eh bien, je lui donne la décoration [1].

2354. — Smolensk, 20 août 1812.

La brigade de cavalerie légère Mourier [2], du 3e corps est toujours sur la rive gauche du Dniepr vis-à-vis Katan à deux lieues et demie d'ici ; elle demande des ordres.

Donner ordre au général Mourier de se mettre en correspondance avec le commandant de Krasnoi, d'envoyer des partis pour garantir nos derrières des Cosaques; ce ne sera que quand je connaîtrai les garnisons de nos derrières et que je serai assuré de leur situation que je retirerai cette brigade de cavalerie légère. Ecrire au commandant de Krasnoi à cet effet.

1. Gourgaud, *Examen critique*, p. 175 ; A. Chuquet, *Episodes et portraits*, III, p. 171.
2. Pierre Mourier, colonel du 15e chasseurs à cheval, baron de l'Empire (9 janvier 1810), général de brigade (6 août 1811).

2355. — Smolensk, 21 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le pont de Biéchenkovitchi soit levé et que l'hôpital soit évacué sur Lepel et Vilna, que l'hôpital de Vitebsk soit également évacué, enfin que les sapeurs qui étaient à Biéchenkovitchi se rendent à leur destination définitive.

2356. — Smolensk, 21 août 1812.

A Berthier.

J'approuve que les deux bataillons du 33e léger s'arrêtent, un bataillon à Orcha, et un à Doubrovna, pour former la garnison de ces deux places, jusqu'à ce qu'on connaisse parfaitement la situation des choses de ce côté.

2357. — Smolensk, 21 août 1812.

A Berthier.

Les 4 ou 5.000 quintaux de farine qui restent à expédier de Mohilev et qui devaient être dirigés sur Rassasna, doivent être dirigés aujourd'hui de Mohilev sur Smolensk.

2358. — Smolensk, 21 août 1812.

A Berthier.

Remettez-moi l'état de situation du corps qui est sous les ordres du général Latour-Maubourg avec l'indication des lieux où les troupes sont placées. Ce corps se divise en deux parties : 1° le 1e corps de cavalerie proprement dit et 2° la division de Dombrowski qui y a été attachée ; si vous n'avez pas de renseignements complets à cet égard,

envoyez les demander sur le champ au prince Poniatowski afin que je connaisse bien cette situation, mon intention étant de charger le général Dombrowski avec son infanterie, son artillerie et sa cavalerie, si elle est suffisante, de rester à Mohilev, afin de protéger Minsk et d'observer Bobrouisk et tout ce qui pourrait déboucher de Mozyr, et de faire venir à l'armée le 4e corps de cavalerie.

2359. — Smolensk, 21 août 1812.

A Berthier.

Les trois colonnes que demande l'intendant, seront composées chacune de 100 Polonais, commandés par un chef d'escadron (le prince Poniatowski les fournira) et de 5 gendarmes français avec un officier. Il y aura un officier d'état-major pour commander chacune de ces trois colonnes. Ces commandants prendront les ordres de l'intendant-général avant de partir.

2360. — Smolensk, 21 août 1812.

A Berthier.

Ordonnez qu'il soit fait des appels aux différents corps d'armée le 23 à midi et remettez-moi le résultat des dits appels au 1er corps, à la division Gudin, au 3e corps, au 4e, au 5e, au 8e et à la garde, afin que je connaisse exactement la situation de l'armée.

2361. — Smolensk, 21 août 1812.

L'intendant général demande 150 hommes pour le service des hôpitaux ; on propose de les prendre soit dans la division italienne du général Pino, soit dans le corps polonais du prince Poniatowski.

Approuvé, moitié dans chacun.

2362. — Smolensk, 21 août 1812.

On demande la permission de prendre dans les détachements ou dans la division polonaise 150 hommes indispensables au service des hôpitaux.

J'ai déjà répondu à cette demande.

2363. — Smolensk, 21 août 1812.

Quoiqu'il y ait 600 hommes employés à enterrer les cadavres, l'opération est loin d'être terminée et il faudrait y employer des prisonniers russes, au nombre de 200, qui seront embrigadés dans les escouades avec des officiers et sous-officiers à leur tête et surveillés de sorte qu'aucun ne puisse s'évader.

Approuvé.

2364. — Smolensk, 22 août 1812.

A Berthier.

Répondez au baron Bignon que le résultat de tout cela est que le gouvernement [1]) fait peu de chose, que l'organisation n'avance pas, que l'administration est de peu de ressource et qu'enfin le pays n'est d'aucune utilité, que je trouve ridicules tous ses différends avec le gouverneur lorsqu'il doit le seconder pour le bien de mon service.

2365. — Smolensk, 22 août 1812.

Le général Lariboisière propose de retirer une compagnie d'artillerie de Spandau et de la faire venir à l'armée.

Il faut laisser à Spandau ce qui existe; on doit avoir de la marge avec les canonniers de l'équipage de Magdebourg.

1. La commission de gouvernement de Lithuanie.

2366. Smolensk, 22 août 1812.

Le général Lariboisière propose de faire venir plusieurs officiers d'artillerie et quelques canonniers qui paraissent être inutiles à Vitebsk.

Approuvé.

2367. — Smolensk, 22 août 1812.

Le général Lariboisière demande sur quels points de la Pologne il doit diriger les fusils qui arrivent, et en quelle quantité ?

Les fusils de l'insurrection [1] doivent être envoyés à Kovno, Vilna et Minsk.

2368. — Smolensk, 22 août 1812.

Jean Herda, soldat du régiment des ducs de Saxe, pris à Manresa, transporté en Angleterre, jeté sur les côtes de l'Ost-Frise en octobre dernier, et actuellement chasseur au bataillon des Français rentrés, demande à être renvoyé avec une feuille de route dans son pays, à Hildburghausen.

Approuvé.

2369. — Smolensk, 23 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre aux deux bataillons du 33e qui sont à Orcha, de se rendre à Smolensk.

2370. — Smolensk, 23 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc de Bellune de marcher sur quatre colonnes pour arriver rapidement sur Kovno.

1. De l'insurrection polonaise, c'est-à-dire des régiments que fournissait la Pologne.

2371. — Smolensk, 23 août 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Pino que vous avez mis son rapport sous mes yeux; que, d'abord, ce rapport est si mal écrit qu'il n'est pas lisible; qu'on ne sait pas s'il est daté du 21 ou du 22; qu'indépendamment de la date, il faut toujours mettre l'heure à laquelle on écrit; que sa mission n'a jamais été d'aller à Vitebsk, mais de prendre position à Inkovo, pour reconnaître Vitebsk et s'y porter s'il était nécessaire; qu'il est donc convenable que, sans fatiguer sa troupe, il corresponde par quelques patrouilles de cavalerie avec Vitebsk et qu'aussitôt qu'il en aura reçu des nouvelles certaines et l'historique de tout ce qui s'est passé, il concentre son monde et attende des ordres; qu'un rapport du général Charpentier, daté du 20, porte que l'ennemi a disparu des environs et s'est retiré à plusieurs marches; que, si cela se vérifie, il est inutile qu'il fatigue son monde et qu'il doit se tenir prêt à se reporter sur l'armée qui marche sur Moscou.

2372. — Smolensk, 23 août 1812.

Rapport du général Loison sur l'expédition qu'il a faite à Rastenburg pour reconnaître la marche de l'ennemi ; cf. pièce 2.401.

Témoignez mon mécontentement au général Loison de ce mouvement intempestif; que sa mission est de protéger Kœnigsberg et la côte, et non de s'enfoncer dans l'intérieur des terres; qu'il fatigue d'ailleurs inutilement les troupes que j'ai destinées à réparer les pertes de la Grande Armée; que je suis étonné qu'il se soit permis ce mouvement sans ordre et ait dégarni Kœnigsberg; qu'il ait à faire rentrer sans délai ces troupes et ne se permette plus de pareilles incartades.

2373. — Smolensk, 23 août 1812.

On demande les ordres de l'Empereur sur des objets précieux trouvés dans un caveau de la cathédrale de Smolensk et qu'on estime à 5 ou 600.000 francs.

Faire verser cela chez le payeur.

2374. — Smolensk, 24 août 1812.

Le sieur de Villeblanche, auditeur en notre Conseil d'Etat, est nommé intendant du gouvernement de Smolensk (1).

2375. — Smolensk, 24 août 1812.

Le comte Hogendorp, aide-de-camp de l'Empereur, gouverneur général de la Lithuanie, est nommé président de la commission provisoire de gouvernement de la Lithuanie, instituée par notre ordre du jour du 1er juillet.

2376. — Smolensk, 24 août 1812.

Le 129e régiment est autorisé à recevoir 500 recrues Lithuaniens.

Le régiment Illyrien est autorisé également à recevoir 500 recrues Lithuaniens.

2377. — Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au régiment de marche de la garde et

1. Cf. sur le malheureux Villeblanche plusieurs récits de la campagne. A Krasnoi il donne le bras au colonel Delfanti blessé ; arrive un boulet qui casse l'épaule à Delfanti et emporte la tête à Villeblanche. C'était, a dit Castellane, un aimable homme ; cf. Labaume, p. 330-331, Bausset, II, p. 129 et Méneval, *Souv.*, XI : « L'Impératrice Joséphine m'avait chargé, par une lettre pressante de sa main, de le recommander à l'Empereur comme le fils d'une de ses meilleures amies, et il eût éprouvé plus tard les effets de la bienveillance de Napoléon. »

à celui du 3e corps de partir de Vitebsk par la route de Roudnia pour se rendre le plus promptement possible à Smolensk.

Donnez le même ordre aux deux bataillons du 33e léger qui sont à Orcha.

Ces 4.000 hommes tiendront garnison à Smolensk ainsi que le régiment de cavalerie polonaise que le prince Poniatowski a fourni.

Aussitôt que les trois 3es bataillons du régiment de la Vistule qui sont en marche pour Vitebsk, y seront arrivés, le régiment des flanqueurs de la garde se rendra à Smolensk.

Les différents régiments de marche de cavalerie et d'infanterie séjourneront jusqu'à nouvel ordre à Smolensk; ce qui fera bientôt pour la garde de Smolensk un corps de 8 à 10.000 hommes de toutes armes.

Donnez ordre aux dépôts de la garde qui sont à Vitebsk de se rendre à Smolensk.

2378. — Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Je suppose que le général Hogendorp n'a pas de femme avec lui. S'il avait fait venir sa femme, elle doit rentrer en France, ou du moins rester en Allemagne et sur les derrières.

2379. — Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Remettez-moi la composition des 10.000 hommes que le général Loison a, si mal à propos, mis en campagne, de Kœnigsberg.

2380. — Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Je vous envoie une lettre de la duchesse Louise de Wurtemberg, belle-sœur du roi de Wurtemberg; je désire

que vous écriviez au duc de Tarente pour que la terre de Wurzau soit traitée avec tous les ménagements convenables.

2381. — Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Eblé de lever les ponts qu'il a construits et de se rendre avec ces ponts à Sloboda-Pnevo.

2382. — Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le 7e et le 8e régiments de marche de cavalerie qui sont à Kœnigsberg, se rendent à Vilna, en quelque endroit qu'ils se trouvent.

Le 1er régiment de marche d'infanterie qui est à Kœnigsberg, fort de 3.200 hommes, se rendra à Minsk.

La 1re et la 2e demi-brigades de marche, provenant de la division Lagrange, continueront à rester à Kœnigsberg pour se former et s'instruire. Défendez qu'on les fasse remuer sans ordre.

Le 8e régiment westphalien, le régiment saxon de Low, et le régiment de Rechten se rendront, du lieu où ils se trouvent, à Minsk.

2383. — Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre aux troisièmes bataillons des 4e, 7e et 9e régiments polonais qui font partie de la division Girard, de se rendre à Minsk, aussitôt qu'ils seront armés et équipés.

2384. Smolensk, 24 août 1812.

A Berthier.

Faites partir avant midi tous les généraux et officiers prisonniers, et, ce soir, faites partir tous les soldats, de manière qu'il ne reste plus ici aucun prisonnier.

2385. Dorogobouge, 26 août 1812.

A Berthier.

Répondez au gouverneur de Minsk que tous les convois d'artillerie doivent se diriger sur Orcha et aucun sur Vitebsk; que le retour de la division Dombrowski avec une brigade de cavalerie légère pour protéger Minsk et observer Bobrouisk, lui donnera de nouveaux moyens; que j'ai ordonné que le 129e et le régiment Illyrien se rendissent à Minsk ainsi que le 8e westphalien et les deux bataillons saxons; enfin, que le duc de Bellune est parti de Tilsit pour arriver à Vilna avec 40.000 hommes, ayant pour but principal de maintenir les communications avec moi.

2386. Dorogobouge, 26 août 1812.

A Berthier.

Ecrivez par l'estafette au gouverneur de Smolensk pour lui réitérer l'ordre de ne laisser partir aucun homme isolé d'infanterie ni de cavalerie ni aucun détachement, à moins que ce ne soient des détachements de la force d'un millier d'hommes, infanterie ou cavalerie, et en état de résister aux Cosaques.

2387. Dorogobouge, 26 août 1812.

126 hommes du train d'artillerie partent de Laon et de Douai, par relais militaires, pour prendre au dépôt général de Hanovre 300 chevaux destinés à la Grande Armée.

Il est ridicule de faire voyager en poste quelques charretiers d'artillerie. Je désapprouve cette mesure. Il ne manque point d'ailleurs de chevaux à l'armée qui sont démontés; il y en a bon nombre dans ses dépôts.

2388. — Dorogobouge, 26 août 1812, 3 heures du matin.

Berthier à Grouchy.

L'Empereur ordonne que vous vous dirigiez sur Viasma en passant le Dniepr entre Blagové et Chorki et que vous vous teniez toujours à une ou deux lieues de la route sur la gauche. Le prince vice-roi suivra votre mouvement. Ayez soin de bien éclairer la gauche et de correspondre avec le roi de Naples et le prince d'Eckmühl qui iront aujourd'hui jusqu'à Slavkovo. Accélérez l'arrivée du général Pino et de la division Pajol.

2389. — Slavkovo, 27 août 1812.

Les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée bavaroise, amputés par suite de blessures reçues dans les journées des 17 et 18 août 1812 aux combats qui ont eu lieu dans les environs de Polotsk, sont assimilés pour la pension aux officiers, sous-officiers et soldats amputés de l'armée française. Les veuves des militaires de l'armée bavaroise tués sur le champ de bataille dans les mêmes affaires, sont pareillement assimilées aux veuves des militaires français morts sur le champ de bataille.

2390. — Slavkovo, 27 août 1812.

A Berthier.

Ecrivez au gouverneur de Minsk pour lui faire connaître que l'arrivée de la division Dombrowski sur Mo-

hilev mettra Minsk à l'abri de tout événement et que cette division a de l'artillerie et de la cavalerie; que le régiment Illyrien, un régiment de marche d'infanterie de 3000 hommes et plusieurs régiments de marche de cavalerie arrivent à Minsk, indépendamment des forces qui arriveront plus tard; que d'ailleurs, il doit y avoir une brigade autrichienne à Nesvije.

2391. — Slavkovo, 27 août 1812.

A Berthier.

Ecrivez au gouverneur de Mohilev pour qu'il mande au général Dombrowski d'avoir soin surtout de couvrir Minsk.

2392. — Slavkovo, 27 août 1812.

Le général Guyon écrit le 24 août qu'il n'a pas vu l'ennemi depuis quatre jours aux environs de Liozno et de Roudnia, et il demande à rejoindre l'armée.

Lui donner ordre de rejoindre l'armée.

2393. — Slavkovo, 27 août 1812.

Berthier au duc de Bellune.

Sa Majesté vous donne le commandement de toutes les troupes qui sont en Lithuanie, dans le gouvernement de Mohilev, de Vitebsk, de Smolensk, afin que vous les dirigiez, suivant que les circonstances pourront l'exiger, vers le but général. Ce but est de maintenir la grande communication de Vilna par Minsk et Smolensk avec le quartier général.

2394. — Slavkovo, 27 août 1812.

Berthier à Augereau [1].

L'Empereur ordonne expressément, Monsieur le maréchal, que tous les régiments, bataillons, escadrons de marche, détachements soit d'artillerie, soit du génie, des équipages militaires du train, ne puissent, sous quelque prétexte que ce soit, être retenus ni que leur destination soit changée. Si quelques-uns ont été retenus, la volonté expresse de l'Empereur est qu'ils se mettent en marche dans les vingt-quatre heures pour leur destination primitive. Sa Majesté n'approuvant aucune des mesures qui auraient pu être prises sous le prétexte des circonstances. Veillez également, Monsieur le duc, à ce qu'on ne retienne aucun officier, officier de santé ou tout autre destiné pour la Grande Armée.

2395. — Viasma, 29 août 1812.

Latour-Maubourg demande des ordres précis.

Lui répondre de se porter sur Seranovo, sur la route de Viasma à Kneginkino et jusqu'à la hauteur de la maison de poste de Sosova, et éclairer ce que l'ennemi a sur la route de Kalouga.

2396. — Viasma, 29 août 1812.

Les 3es bataillons des 127e et 128e sont allés à Mayence et, de là à Erfurt.

Donnez ordre que ces deux bataillons continuent leur route et filent sur Stettin.

2397. — Viasma, 30 août 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc d'Abrantès de continuer sa route pour arriver demain à Viasma.

1. Qui commande le 11e corps d'armée à Berlin.

Faites-moi connaître si le petit quartier général est arrivé ici et quand il pourra partir;

Également, quelle est la portion de sapeurs et de pontonniers que le commandant du génie et le général Eblé comptent laisser ici, et la portion qui est prête à partir.

2398. Viasma, 30 août 1812.

A *Berthier.*

Donnez le commandement de la province de Smolensk au général Baraguey d'Hilliers [1]. Il pourra résider à Viasma; il sera là plus près de l'armée. Le général de la garde qui est à Smolensk, sera sous ses ordres; il n'y a pas de difficulté que vous remplaciez le général de brigade de la garde par le général Jomini. Le général Baraguey d'Hilliers sera chargé de l'organisation de la province et d'assurer les communications.

2399. Viasma, 30 août 1812.

A *Berthier.*

Écrivez au général Dombrowski qu'après le mauvais état où se trouve la place de Bobrouisk, il serait peut-être convenable qu'il cernât avec son infanterie cette place et qu'avec sa cavalerie il éclairât les débouchés de Pinsk et de Mozyr. Il pourra se procurer des moyens du pays, et le gouverneur de Minsk pourra lui fournir des troupes pour cette opération. Avec des obus, il peut mettre le feu à la ville et accélérer sa réduction, tout étant en bois.

2400. Viasma, 30 août 1812.

Le général Farbosière annonce qu'il n'a à la suite du quartier-général aucun convoi, aucune réserve qui puisse remplacer sur le champ les munitions consommées par la cavalerie.

1. Cf. notre tome I, p. 221.

Que le général d'artillerie donne les ordres nécessaires pour que la cavalerie ne manque pas de munitions, et que cela soit fait dans la journée.

2401. — Viasma, 30 août 1812.

Le général Loison écrit qu'il s'est porté le 15 sur Rastenburg et de là sur Bialystok, qu'il est revenu à Koenigsberg le 23, etc.

Lui répondre qu'il est nouveau dans l'histoire de la guerre et ridicule d'aller dans un pays ami pour s'éclairer avec 10.000 hommes, au lieu d'envoyer un agent ou un aide de camp en poste; que cela eût évité aux troupes beaucoup de fatigues et de faux mouvements; que Sa Majesté espère que de pareilles légèretés n'auront plus lieu. Lui réitérer l'ordre de faire partir les deux bataillons westphaliens et les quatre bataillons saxons pour Minsk et les quatre demi-brigades de marche pour Kovno.

2402. — Viasma, 30 août 1812.

Maret propose des mesures de précaution contre les consuls russes de Saxe, de Prusse et de Naples qui sont en réalité des agents d'informations politiques et militaires.

Qu'on les chasse de partout.

2403. — Viasma, 30 août 1812.

Le prince royal de Wurtemberg expose que l'état de sa santé exige [1] qu'il aille passer quelques mois à Stuttgart.

Point de difficulté.

1. Napoléon avait fait de sévères reproches au prince et il s'était plaint des Wurtembergeois (son corps, dit Castellane, *Journal*, p. 120, pille et commet des horreurs épouvantables); le prince voulut établir une discipline plus rigoureuse et n'y réussit pas; mécontent, malade, il quitta l'armée; cf. Fezensac, *Souv. mil.*, p. 252.

2404. Velitchevo, 1er septembre 1812.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur pense, Monsieur le duc, que le régiment de la Confédération du Rhin qui était à Groningue et dont Sa Majesté avait depuis longtemps ordonné le départ pour l'armée, n'a pas encore effectué son mouvement. Sa Majesté m'a chargé d'écrire de nouveau à Votre Excellence qu'il est nécessaire qu'elle réitère ses ordres pour que ce régiment, s'il est venu dans la 31e division militaire, se mette sur le champ en marche pour se rendre à Danzig.

2405. Velitchevo, 1er septembre 1812.

A Berthier.

Témoignez au général Hogendorp mon mécontentement sur l'esprit alarmiste qui existe dans tout le pays. A la plus légère nouvelle, il change la route, culbute tout le système de communications, porte l'alarme partout. Il n'y a ni jugement ni prudence dans sa conduite. Recommandez-lui d'avoir désormais plus de circonspection. Il était bien plus simple, puisqu'on avait quelques inquiétudes du côté de Minsk, d'y envoyer un officier pour savoir ce qui en était et de préparer des troupes pour s'y porter, au lieu de jeter l'alarme dans tout le pays. Cette conduite est insensée.

2406. Velitchevo, 1er septembre 1812.

A Berthier.

Je lis dans les journaux que la femme du général Hogendorp vient le rejoindre à Vilna. Dites au général Hogendorp que je n'entends pas que les femmes de mes généraux aides-de-camp viennent à l'armée, et que, s'il est vrai que la sienne arrive, il ait à la renvoyer en France

2407. — Ghjatsk, 2 septembre 1812.

L'Empereur fait demander au major-général l'état de tout ce qui arrivera à Smolensk dans les premiers jours de ce mois.

2408. — Ghjatsk, 2 septembre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au commandant de Minsk que j'ai donné ordre que le 129e et le régiment Illyrien se missent en marche pour Minsk; mais que, si ces régiments ne lui sont pas indispensables, il les dirige sur Smolensk.

2409. — Ghjatsk, 2 septembre 1812.

Au duc de Feltre.

Il me semble qu'il est convenable de faire mettre dans le *Moniteur* la justification du duc de Raguse [1]. Il faut y mettre aussi le rapport de l'officier d'état-major qui fait connaître l'état subséquent des choses et un article donnant à connaître le jour où le roi est arrivé à Olmedo avec quelques forces et le jour où est arrivée la cavalerie de l'armée du Nord. Demandez aussi une relation au général Clauzel et faites en sorte de l'avoir en détail pour la mettre dans le *Moniteur*, en adoucissant quelques passages. Par là, on verra clair dans ces affaires, et on jugera que l'échec du duc de Raguse n'empêche pas les affaires d'Espagne d'être en bonne situation, puisque nous avons des armées notoires et que les pertes de notre part et de celle de l'ennemi ont été à peu près égales.

2410. — Ghjatsk, 2 septembre 1812.

Le général Chasseloup propose de réduire à quatre les six compagnies de sapeurs qui existent au 1er corps, pour en mettre deux

1. Battu aux Arapiles.

avec le parc du génie qui marche, sous les ordres du général Kirgener, à l'avant-garde.

Chaque division a besoin de sa compagnie de sapeurs.

2411. — Ghjatsk, 2 septembre 1812.

Le duc d'Abrantès écrit que le 8e corps a fait le 1 septembre une marche de six lieues.

Qu'il se porte à une lieue d'ici.

2412. — Ghjatsk, 2 septembre 1812.

Latour-Maubourg rend compte qu'il sera le 1 septembre à Sosova.

Qu'il continue sa route pour rejoindre la droite de l'armée.

2413. — Ghjatsk, 2 septembre 1812.

Maret mande que la commission du gouvernement de Lithuanie a offert secrètement une indemnité au général Hogendorp, gouverneur de Vilna, qui ne touche encore rien sur la caisse de l'armée, et il sollicite pour le général l'autorisation de garder sa femme qui est venue le rejoindre et dont la présence « ferait toute sorte de bien ».

Point de femmes à l'armée. La commission a eu tort. Ne rien recevoir du gouvernement de Lithuanie.

2414. — Ghjatsk, 3 septembre 1812.

A *Berthier*.

Donnez ordre au gouverneur de Vitebsk de faire partir le régiment de flanqueurs de la garde pour Smolensk.

2415. — Ghjatsk, 3 septembre 1812.

A *Berthier*.

Vous autoriserez les 1er, 4e et 3e corps à laisser ici un

petit dépôt des hommes fatigués et qui seraient hors d'état de prendre part à la bataille. Vous recommanderez que le nombre en soit le moins grand possible. Chaque corps laissera un officier pour commander son petit dépôt. Ces hommes seront casernés dans une maison de pierre et aideront au service de la place.

Réitérez les ordres à Smolensk pour qu'on n'en laisse partir aucun homme isolé et que tous y soient réunis en bataillon de marche.

2416. — Ghjatsk, 3 septembre 1812 (3 heures du matin).

A Berthier.

Donnez ordre au roi de Naples de faire aujourd'hui 11 à 18 verstes;

Au vice-roi et au prince Poniatowski, de continuer leur mouvement par la gauche et par la droite;

Au prince d'Eckmühl de se tenir à 10 ou 12 verstes derrière l'avant-garde et de partir un peu tard, afin que le soleil ait un peu séché le chemin;

Au duc de Trévise et au général Sorbier de partir à 7 heures du matin pour se porter à 12 verstes d'ici;

Au duc d'Elchingen, de partir à midi et de se porter à 5 ou 7 verstes en avant de la ville;

Au duc d'Abrantès de se porter à Ghjatsk;

Aux généraux Chasseloup et Eblé de partir à 6 heures du matin pour se porter derrière l'avant-garde, en avant du prince d'Eckmühl, c'est-à-dire à 20 ou 25 verstes d'ici. Recommandez-leur de nouveau de faire raccommoder les chemins en passant et de faire connaître au roi de Naples où ils se trouvent, afin qu'il puisse leur adresser des ordres suivant les circonstances.

Donnez ordre à la cavalerie de la garde de partir à 2 heures pour se porter à 15 verstes d'ici.

2417. — Ghjatsk, 3 septembre 1812.

Le maréchal prince d'Essling est satisfait du général Gourlez de Lamotte et demande qu'il soit remis en activité pour être employé à l'armée de Portugal.

Approuvé.

2418. — Ghjatsk, 3 septembre 1812.

Le duc de Padoue désire faire venir, du camp de Boulogne à Anvers et à Malines, la 5e brigade du premier ban.

Je désapprouve cette disposition qui ôte ces troupes d'un pays sain pour les placer dans un pays malsain. D'ailleurs Boulogne est si près de l'Angleterre que les troupes que j'y avais placées, étaient nécessaires.

2419. — Ghjatsk, 3 septembre 1812.

L'adjudant-commandant Rippert, commandant à Posen, désire envoyer ici, pour éviter la désertion, les dépôts des 3es bataillons des régiments de la légion de la Vistule (4 officiers et 533 hommes, non compris 119 conscrits de Kaliscz qui doivent arriver incessamment.)

Les diriger, armés et habillés, sur Smolensk.

2420. — Ghjatsk, 3 septembre 1812.

Le colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval se plaint que sa compagnie d'élite ait été détachée.

Approuvé. Donnez ordre à cette compagnie de rejoindre son régiment.

2421. — Ghjatsk, 4 septembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Jomini de presser sa marche pour arriver à Smolensk; aussitôt qu'il y sera arrivé, il

en prendra le commandement, et le général Barbanègre rejoindra le prince d'Eckmühl.

2422. — Ghjatsk, 4 septembre 1812.

Berthier à Augereau.

L'Empereur est instruit, Monsieur le duc, qu'on a laissé passer un courrier russe dans le duché de Varsovie. Sa Majesté me charge de vous faire connaître que vous devez donner des ordres très précis dans toute l'étendue de votre commandement, entre le Rhin et la Vistule, pour qu'on ne laisse passer aucun porteur de passeport, ni du ministre des relations extérieures, ni du ministre de la police générale, si un ordre spécial de moi ne s'y trouve joint. Les porteurs de ces passeports doivent être retenus et leurs dépêches envoyées au quartier général. C'est une mesure très importante, naturellement indiquée par les usages de la guerre et intimement liée à la sûreté de l'armée.

2423. — Ghjatsk, 4 septembre 1812.

Berthier à Macdonald.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur, Monsieur le maréchal, votre lettre du 22 août et les différentes questions qui vous ont été faites, concernant les bâtiments ennemis et les marchandises coloniales qui se trouvent en Courlande. Sa Majesté, par décision en date d'hier, ordonne de mettre le séquestre à Libau et sur les côtes, et de ne permettre aucune sortie de bâtiment, ainsi que de faire payer le tarif continental en argent à toutes les marchandises coloniales qui se trouvent en Courlande. Donnez tous les ordres nécessaires, Monsieur le duc, pour l'exécution de cette décision.

2424. — Mojaïsk, 9 septembre 1812.

Je demande :

1° 108 voitures sont parties de Smolensk : de quoi sont-elles chargées ? Combien de 12 ? Combien de 8 ? Combien de 3 ? Combien d'obusiers ? Combien d'infanterie ?

2° Comparer ces chargements avec la consommation de la bataille.

3° Combien y a-t-il de chevaux avec l'équipage de pont qui est resté à Smolensk ? Peut-on disposer de ces chevaux pour aller à Vilna atteler les caissons dont nous avons le plus besoin ?

4° Comment, avec quels chevaux et avec quels charretiers arrivent ces 108 caissons ?

2425. — Mojaïsk, 9 septembre 1812.

A *Berthier.*

Donnez-moi l'état de tous les détachements qui sont en marche depuis Kovno jusqu'ici, avec l'indication du lieu où ils se trouvent aujourd'hui, 9 septembre.

Donnez-moi l'état de tout ce qui reste en garnison ou en dépôt en Lithuanie et dans la province de Smolensk.

2426. — Mojaïsk, 9 septembre 1812.

Expéditions de Danzig pour le corps de l'armée.

Renvoyé au major-général pour donner avis de tout cela aux corps.

2427. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A *Berthier.*

Donnez ordre au vice-roi de laisser une garnison à Rouza et à l'intendant-général d'y envoyer des voitures

pour prendre ces 500.000 rations d'eau-de-vie, de farine, de biscuit, etc.

Envoyer à l'intendant général l'état de ce qui a été trouvé à Rouza.

Mander au vice-roi qu'il a eu tort de ne pas envoyer les originaux des lettres interceptées; on les aurait mieux traduites ici.

2428. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Hogendorp, à l'intendant général et à l'ordonnateur de Vilna pour que l'on fasse partir tous les jours de Kovno pour Polotsk 50 quintaux de riz et 20.000 rations de biscuit, 25 voitures;

De Vilna pour Polotsk, 200 quintaux de farine, 20 voitures;

De Gloubokoïé pour Polotsk, 100 quintaux de farine, 10 voitures;

De Vidzy pour Polotsk 100 quintaux de farine, 10 voitures;

Ce qui ferait pour le corps du maréchal Saint-Cyr 400 quintaux de farine ou 36.000 rations, 20.000 rations de biscuit et 50.000 rations de riz, et assurera la subsistance de ce corps d'armée.

2429. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

Il nous faut des habits, des capotes, des chemises, des souliers, des shakos à Kœnigsberg, à Vilna, à Minsk, à Smolensk, et à l'abbaye près du champ de bataille, pour équiper les malades, les blessés et les traîneurs, et les mettre en état de rejoindre l'armée. Faites-moi connaître ce que nous avons.

2430. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Grandeau [1] de prendre le commandement de Smolensk. Le général qui commande en ce moment dans cette place, partira avec un convoi pour se rendre à l'armée et rejoindre sa division.

2431. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le général qui est à Gloubokoïé en revienne et que la ligne de commandants et de troupes de Vilna à Kamen soit retirée. Donnez ordre que tout cela vienne à Smolensk.

2432. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre que les charretiers et chevaux qui servent l'équipage de pont qui est resté en arrière, soient employés à atteler les caissons de munitions qu'il y aurait soit à Smolensk soit à Viasma soit à Orcha, et que le surplus aille prendre les caissons à munitions de canon qui seraient restés à Minsk, Borissov, Vilna, etc. Les voitures de l'équipage de pont seront laissées où elles sont. Les compagnies de pontonniers et de marins qui se trouvent avec, viendront rejoindre l'armée.

1. Louis-Joseph Grandeau, général de brigade (29 août 1803) et de division (24 août 1812), baron de l'Empire (27 novembre 1808) sous le nom de baron d'Abeancourt.

2433. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au 6e bataillon du 93e qui est à Danzig de se rendre à l'armée.

2434. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

Le commandant de Smolensk doit avoir de la gendarmerie: il faut qu'il la mette en campagne pour arrêter les maraudeurs.

2435. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

A Berthier.

12 pièces de douze, 2 de six sont parties le 5 septembre de Smolensk. Faites-moi connaître à qui appartiennent ces batteries. Comment n'y a-t-il pas d'obusiers?

2436. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

On désigne comme généraux de brigade à envoyer à l'armée de Portugal, les deux généraux Rouyer, baron de Saint-Victor, commandant la 9e brigade de gardes nationales au Havre, et Charlot, commandant la 13e brigade de gardes nationales à Toulouse. Ils seraient remplacés par le général Travers qui est employé dans le département de la Dyle et par le général Grillot qui est employé dans le département de la Vendée.

Je n'approuve pas qu'on change les commandants des gardes nationales. Ces mesures sont mauvaises. Charlot (1) ni Rouyer ne feront rien en Espagne. Rouyer y est détesté pour ses exactions. Le général Grillot (2) a des opi-

1. Hugues Charlot, général de brigade (29 août 1803) et baron de l'Empire (6 septembre 1811).
2. Remy Grillot, général de brigade (2 juillet 1809) et baron de l'Empire (29 août 1810).

nions qui le rendent peu propre à commander des gardes nationales.

2437. — Mojaïsk, 10 septembre 1812.

Berthier à Augereau.

L'Empereur me charge de vous recommander de nouveau, Monsieur le maréchal, de veiller à ce que tous les régiments, bataillons et escadrons de marche d'infanterie et de cavalerie, tous les détachements d'artillerie, tous les caissons d'ambulance, les munitions de guerre, etc., continuent leur marche, afin qu'ils soient dirigés sur Smolensk et arrivent le plus tôt possible à l'armée. Faites également partir tous les hommes disponibles des dépôts d'infanterie de Glogau, Stettin, Cüstrin, et tous les hommes montés des dépôts de cavalerie de Berlin et autres points de votre commandement. Ayez soin de m'instruire d'une manière très précise et très détaillée de la composition de ces troupes et de leur itinéraire.

2438. — Mojaïsk, 11 septembre 1812.

Le général Delaborde dont la division est campée à une lieue en arrière de Mojaïsk, désire rejoindre le corps du duc de Trévise qui est en arrière de l'avant-garde du roi.

Oui. Faites connaître le nombre d'hommes qu'il amène. Il prendra en passant au parc de la garde, l'artillerie qui appartient à sa division. Faites-moi connaître quel est le nombre de voitures du convoi d'artillerie qu'il amène avec lui.

2439. — Mojaïsk, 11 septembre 1812.

Le général Lamusse a remis le commandement de Smolensk au général Barbanègre et arrive avec 4 487 hommes.

Lui donner ordre de continuer sa route et de rejoindre le plus tôt possible l'armée.

2440. — Mojaïsk, 11 septembre 1812.

Effets dirigés par la navigation le 27 août sur Vilna, selon les ordres du major général au gouverneur de Danzig.

Diriger les quatre cinquièmes sur Smolensk.

2441. — Mojaïsk, 12 septembre 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre à l'escadron du grand-duc de Würzbourg de se rendre dans la Poméranie suédoise où il tiendra garnison.

Donnez l'ordre aux deux bataillons du 4e régiment de la Vistule de se rendre à Varsovie.

Ordonnez que le 3e bataillon soit formé et ce régiment complété à 2580 hommes.

Ordonnez que les 1er et 2e bataillons du 29e se rendent à Danzig où se réunira ce régiment.

2442. — Mojaïsk, 12 septembre 1812.

A Berthier.

La garde sera organisée de la manière suivante:

1re brigade, commandée par le général de division, colonel Curial: 2e régiment de chasseurs, 2e régiment de grenadiers, 3e régiment de grenadiers et huit pièces de canon.

2e brigade: 1er régiment de chasseurs, 1er régiment de grenadiers, huit pièces d'artillerie et la réserve de la garde.

Le duc de Danzig fera partir de suite la 1re brigade.

La seconde brigade se mettra en marche aussitôt que l'Empereur sera parti, pour aller aujourd'hui aussi loin que possible.

La cavalerie de la garde ira aujourd'hui aussi loin que possible.

Le général Sorbier ira aussi loin que possible.

2443. Mojaïsk, 12 septembre 1812.

Berthier à Augereau.

Je vous envoie, Monsieur le maréchal, des ordres pour divers mouvements de troupes à effectuer.

L'intention de l'Empereur est qu'il ne reste, du Rhin à l'armée, que la division du général Heudelet, la division du général de Lagrange (le manchot), la brigade de dragons et douze cohortes de gardes nationales, sous vos ordres.

A Danzig, huit bataillons, savoir : un du 3e de ligne, un du 105e, deux du 29e, deux du 115e, deux du régiment no 6 de la Confédération du Rhin.

A Pillau et à Kœnigsberg, deux bataillons de marche.

Faites en conséquence exécuter sans délai les mouvements prescrits par les ordres ci-joints. Je pense que rien n'y est oublié ; accélérez les mouvements sur Danzig, afin que le gouverneur puisse pareillement exécuter sans délai ceux qui lui sont prescrits.

Je vous ai déjà donné des ordres pour que tout ce qui est régiment, bataillon, escadron ou détachement de marche file sur l'armée ; ainsi je crois avoir tout prévu pour l'exécution des ordres de l'Empereur. Rendez-moi les comptes les plus précis et les plus détaillés de la situation et de la marche des troupes, ainsi que des dispositions que vous aurez faites pour remplir les intentions de l'Empereur.

2444. Mojaïsk, 12 septembre 1812.

Berthier à Augereau.

L'Empereur ordonne, Monsieur le duc, que le bataillon de vélites de la garde du prince Borghèse qui doit arriver le 19 septembre à Berlin, le bataillon de vélites de la garde de la grande duchesse de Toscane qui doit arriver le 28 septembre à Berlin, les compagnies des gardes d'honneur du prince Borghèse et de la grande duchesse de Toscane qui doivent arriver le 12 octobre à Ber-

lin, se dirigent de là sur Varsovie. Faites-leur prendre en conséquence un ou deux jours de repos à Berlin et faites-leur continuer ensuite leur marche sur Varsovie, conformément à l'itinéraire ci-joint.

Sa Majesté ordonne aussi que vous fassiez partir de suite de Glogau le 1er bataillon du 1er régiment de la Méditerranée et que vous le fassiez diriger pareillement sur Varsovie; je joins ici un ordre pour ce bataillon.

Je vous ai adressé des ordres pour faire diriger sur Danzig les douze bataillons qui forment la division Morand en Poméranie; faites exécuter ce mouvement sans délai, attendu qu'aussitôt que la tête de cette division arrivera à Danzig, d'autres troupes en partiront pour l'armée.

L'intention de l'Empereur est qu'au moment où les premières troupes de la division Morand arriveront, le gouverneur de Danzig fasse diriger sur Smolensk les régiments nos 1 et 5 de la confédération du Rhin et le régiment du grand duc de Francfort et qu'il fasse partir les troupes napolitaines pour Kovno. Comme la 2e brigade de la division napolitaine est encore en arrière, envoyez-lui des ordres à Konitz pour qu'elle se dirige de là sur Kovno sans passer par Danzig, conformément à l'itinéraire ci-joint.

Une brigade de six cohortes de gardes nationales, formant 4000 hommes, est arrivée à Brême; l'Empereur ordonne que vous la fassiez diriger sur Hambourg et que vous fassiez mettre en marche la division du général Heudelet pour se rendre dans la Poméranie suédoise avec quatre de ses demi-brigades, laissant les deux autres dans le Mecklenbourg.

Sa Majesté ordonne aussi, Monsieur le duc, que vous fassiez mettre en marche toutes les troupes composant la 32e division d'infanterie sous le commandement d'un général de brigade, savoir les régiments de Belle-Isle, de l'île de Ré, de l'île de Walcheren et de la Méditerranée, et que vous fassiez diriger cette division sur Varsovie; il ne vous restera plus, par conséquent, que les 30e et

31e divisions; ce qui, avec des brigades de gardes nationales, est suffisant dans la saison actuelle.

Je donne l'ordre au gouverneur de Danzig de faire pareillement diriger sur Smolensk le 4e régiment d'infanterie westphalien et le régiment d'infanterie légère de Hesse-Darmstadt qui, de la Poméranie, se rendent à Danzig.

L'Empereur ordonne enfin, Monsieur le maréchal, que vous fassiez mettre de suite en marche les trois bataillons du régiment de Würzbourg qui sont à Berlin et que vous les fassiez diriger sur Varsovie.

Exécutez sans retard tous ces mouvements; mais ayez le plus grand soin, Monsieur le duc, de m'envoyer le plus tôt possible un état qui présente la composition de chaque troupe et la copie de son itinéraire. L'Empereur a besoin de ces renseignements dans le plus bref délai; donnez-les-moi bien exacts et bien complets.

Je vous préviens aussi que je donne l'ordre au général Lariboisière, commandant en chef l'artillerie de ne laisser qu'une compagnie d'artillerie à Spandau, et de faire venir l'autre à Smolensk, de ne laisser pareillement qu'une compagnie d'artillerie dans la Poméranie et de faire venir l'autre à Smolensk. Veillez à l'exécution de ces dispositions.

2445. — Borissovka, 13 septembre 1812.

Le général Lagrange, gouverneur de Danzig, annonce que le dépôt des prisonniers augmente journellement; que, la ville n'ayant point de citadelle, il faut mettre ces prisonniers dans des magasins; ce qui serait dangereux, si la ville venait à être attaquée; faut-il les envoyer (on pense qu'il y en a douze mille) à Stettin ou à Cüstrin où ils seraient plus facilement gardés?

Il faut les laisser à Danzig; faire des exemples s'ils se mutinent.

2446. — Moscou, 14 septembre 1812.

L'Empereur, soucieux, passe en voiture et dit à Dedem qu'il faut approcher.

Faites marcher, cela n'est pas fini [1].

2447. — Moscou, 14 septembre 1812.

On rend compte à S. M. du départ — qui aura lieu le 17 septembre d'un convoi de quatre caissons en poste, chargés de 160 moulins portatifs pour le service de la Grande Armée, ainsi que des mesures qui seront prises pour faire passer à Mayence par la voie des transports militaires le convoi du 30 septembre. Ce dernier convoi, ainsi que celui relatif au complément de la fourniture, devront-ils être aussi expédiés en poste ?

Qu'il fasse venir les 500 moulins en poste.

2448. — Petrovskoé, 17 septembre 1812.

Comment faire partir les prisonniers russes qui étaient hier 1.500 à 1.600 au 1er corps ?

Faire partir les prisonniers russes, par convois de 1000 hommes, escortés par 200 Westphaliens et à deux jours de distance l'un de l'autre.

2449. — Moscou, 18 septembre 1812.

S. M. veut-elle délivrer des passeports à M. de Jacovlev ?

Me faire présenter cet individu, je désire lui parler [2].

2450. — Moscou, 18 septembre 1812.

Des paysans ont assassiné le 15, à 8 heures du matin, dans un village en avant de Ghjatsk, à quatre lieues sur la gauche de la grande route, le capitaine Michel du 1er bataillon des pontonniers, six pontonniers et quatorze soldats du train.

1. Dedem, *Mém.*, p. 249 ; là-dessus, Dedem marche sur le Kremlin où il trouve de la résistance.
2. Cf. nos *Lettres de 1812*, tome I, p. 45.

Écrire au commandant de Ghjatsk d'envoyer une colonne de 3 à 400 hommes punir le village qui a commis cet attentat.

2451. — Moscou, 18 septembre 1812.

Expéditions d'effets d'habillement, par les transports de Labiau et de Koenigsberg, à divers régiments.

Renvoyé au major-général pour faire connaître à ces différents corps.

2452. — Moscou, 19 septembre 1812.

Le comte Tyzenhaus, membre de la commission administrative du gouvernement de Vilna [1], est nommé membre de la commission provisoire du gouvernement de la Lithuanie en remplacement du prince Alexandre Sapieha décédé.

2453. — Moscou, 19 septembre 1812.

A *Berthier.*

Remettez-moi les états de situation de la garnison de Vitebsk. Il y a à Vitebsk beaucoup d'hommes isolés dans les bataillons de marche, de manière qu'ils n'ont pas de fusil et qu'en conséquence le gouverneur ne les laisse pas partir. Comme nous avons ici des fusils, donner ordre à Vitebsk de diriger ces hommes sur Smolensk et à Smolensk de les envoyer jusqu'ici, en les incorporant dans des bataillons d'hommes armés pour qu'on puisse les défendre en route. A leur arrivée ici, on les armera. Au préalable, les commandants de Vitebsk et de Smolensk

1. Déjà, le 20 juillet, Napoléon s'étonnait qu'on n'eût pas placé dans la commission du gouvernement ce Tyzenhaus, « riche propriétaire, très ennemi des Russes et très entendu », et Maret, se souvenant de l'avis, avait, après la mort du prince Sapieha, proposé Tyzenhaus à l'Empereur.

leur feront prendre tous les fusils qu'ils auraient aux hôpitaux de Smolensk, de Vitebsk et autres hôpitaux.

2454. Moscou, 19 septembre 1812.

A Durosnel.

Voyez l'état-major général et présentez-moi demain un rapport sur tous les dépôts de cavalerie de l'armée, savoir : ceux de Hanovre, Berlin, Glogau, Elbing, Thorn, Modlin, Kœnigsberg, Gumbinnen, Kovno, Vilna, Minsk, Meretch, Lepel, Gloubokoïé, Smolensk, Mozyr, etc. Combien s'y trouve-t-il d'hommes, de chevaux, de harnais? Demandez également au major-général les états de situation des régiments de cavalerie afin de connaître le nombre d'hommes à pied n'ayant plus de chevaux, celui des hommes ayant des chevaux blessés qui ne peuvent plus faire de service, et de voir les mesures que j'ai à prendre pour remonter la cavalerie. Vous me rendrez compte aussi de ce qui aura été fait pour se procurer des chevaux à Hanovre, à Glogau, à Varsovie et différents autres points.

2455. — Moscou, 19 septembre 1812.

Une colonne de marche (1393 hommes et 338 chevaux), partie de Vérone le 15 août, arrivera le 7 octobre à Glogau ; elle escorte un 2e convoi d'effets d'habillement envoyés par les dépôts des régiments du 4e corps à leurs bataillons ou escadrons de guerre.

Les faire séjourner à Glogau jusqu'à nouvel ordre.

2456. — Moscou, 19 septembre 1812.

Berthier à Angereau.

L'intention de l'Empereur est que tous les officiers et sous-officiers russes prisonniers qui seraient à Danzig, Ma-

rienbourg, Thorn, Modlin, etc., soient sans délai dirigés sur France; les soldats seuls resteront dans les places de la Vistule.

Une colonne de troupes se rend d'Italie à Glogau, escortant un convoi des effets d'habillement que les dépôts des corps de l'armée d'Italie envoient à leurs régiments. Elle est partie de Vérone le 15 août. L'intention de l'Empereur est que cette colonne séjourne à Glogau jusqu'à nouvel ordre.

2457. — Moscou, 20 septembre 1812.

L'Empereur ordonne que, dès ce moment, le pillage cesse dans la ville.

2458. — Moscou, 20 septembre 1812 (à minuit).

Berthier au roi de Naples.

Sire, l'intention de l'Empereur est que Votre Majesté donne l'ordre au prince Poniatowski de se porter sur la route de Moscou à Toula. Lorsqu'il aura occupé cette route, à la hauteur où il se trouve, il poussera des reconnaissances sur la route de Toula pour avoir des nouvelles de l'ennemi. Sur les rapports qu'il fera à Votre Majesté, Elle le fera appuyer par des troupes de son avant-garde si les circonstances l'exigent. D'après les nouvelles que Votre Majesté aura de l'ennemi et sur le rapport qu'Elle en fera à l'Empereur, Sa Majesté se décidera à faire marcher le 3e corps de réserve de cavalerie.

2459. — Moscou, 21 septembre 1812.

L'Empereur est extrêmement mécontent que, malgré l'ordre exprès qu'il a donné pour arrêter le pillage, on ne voie que détachements de maraudeurs de la garde rentrer au Kremlin.

2460. — Moscou, 21 septembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je désirerais beaucoup que les régiments de voltigeurs et de tirailleurs de la garde fussent promptement complétés à 700 hommes et dirigés sur Berlin.

2461. — Moscou, 21 septembre 1812 (3 heures du matin).

Berthier à Davout.

L'Empereur ordonne que vous mettiez de suite à la disposition de M. le duc d'Istrie la 1e division de votre corps d'armée commandée par le général Friederichs et la brigade Girardin. Ce maréchal qui a à ses ordres le 3e corps de cavalerie de réserve qui se porte à Podolsk et la brigade Colbert qui se rend sur la route de Toula, se trouvera avoir sous son commandement un corps d'observation sur la route de Podolsk.

2462. — Moscou, 22 septembre 1812 (à 4 heures du soir).

Berthier à Bessières.

L'Empereur désire que, dans la nuit, vous lui envoyiez des renseignements sur tout ce que vous aurez appris, et particulièrement des nouvelles du prince Poniatowski, et des rapports qu'il vous aura faits sur ce qu'il saura des Russes. Toute l'armée est prête à se mettre en mouvement, et l'Empereur est décidé à rejeter l'ennemi derrière l'Oka. Les renseignements ultérieurs qu'on recevra dans la nuit, du roi de Naples et de vous, décideront le parti que Sa Majesté prendra et si l'armée marchera sur la route de Toula ou sur celle de Kolomna

2463. Moscou, 22 septembre 1812 (à 4 heures du soir).

Berthier à Murat.

L'Empereur attend avec impatience des nouvelles positives. Sa Majesté vient de me dicter la lettre ci-jointe pour le général Sebastiani. Elle vient de prononcer la peine de mort pour tout officier qui parlementerait sans autorisation avec les avant-postes ennemis. Sa Majesté veut qu'on ne corresponde avec l'ennemi qu'à coups de canon et à coups de carabine. Je vous réitère que l'Empereur est très impatient de savoir à quoi s'en tenir sur les mouvements de l'ennemi.

2464. — Moscou, 23 septembre 1812 (à 1 heures du matin).

Berthier à Bessières.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur votre lettre d'hier, à 11 heures du soir. En conséquence, Sa Majesté attend de nouveaux renseignements avant de mettre l'armée en mouvement. Elle approuve tout ce que vous vous proposez de faire.

2465. — Moscou, 23 septembre 1812 (à 4 heures du matin).

Berthier à Murat.

L'Empereur a reçu votre lettre du 22 septembre, à 8 heures du soir. Il attend avec impatience de vos nouvelles. Votre Majesté ne doit avoir qu'un seul but, celui de se remettre, avec son avant-garde, sur les traces de l'ennemi.

2466. — Moscou, 24 septembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre à tous les gouverneurs et commandants militaires de ne retenir aucune voiture des équipages militaires et de les diriger toutes sur Moscou.

Vous avez donné ordre aux quatre demi-brigades de marche de la division Lagrange de se diriger sur Smolensk. Il y a dans ces demi-brigades des détachements appartenant aux corps sous les ordres du maréchal Saint-Cyr. Donnez ordre qu'on en forme une demi-brigade de marche et qu'elle soit dirigée sur Polotsk. Cette opération s'exécutera à Vilna; faites la faire en détail dans vos bureaux.

2467. — Moscou, 24 septembre 1812.

Un bataillon de marche étranger [1], venant de Thorn, arrivera le 30 septembre à Minsk.

Retenir ce bataillon à Vilna, l'y faire reposer, après cela assurer sa subsistance et le diriger sur Vidzy pour de là l'envoyer au 2e corps à Polotsk, en exceptant les 250 Illyriens qu'on dirigera sur Smolensk.

2468. — Moscou, 25 septembre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Baraguey d'Hilliers que je donne l'ordre à l'intendant-général pour qu'il envoie 200.000 francs en roubles (à raison d'un rouble en papier pour un franc) sur toute la ligne de Mojaïsk, Ghjatsk, Viasma, Dorogobouge et Smolensk; que je l'autorise à passer des marchés, pour approvisionner tous les lieux de passage en farines et en viandes, pour le service de la route; que je ne vois pas qu'il ait encore rien fait pour organiser le gouvernement de Smolensk.

2469. — Moscou, 25 septembre 1812.

A Mathieu Dumas.

Distribuez 200.000 francs en roubles (à raison d'un rou-

1. Composé de quatre détachements des quatre régiments suisses et d'un détachement du régiment Illyrien, en tout 30 officiers et 1111 hommes.

ble en papier pour un franc sur la route de Mojaïsk, Ghjatsk, Viasma, Dorogobouge et Smolensk, et autorisez le général Baraguey d'Hilliers à passer des marchés sur tous les points de cette ligne pour le service des vivres de la route en farines et en viandes.

2470. — Moscou, 25 septembre 1812.

L'ordre d'envoyer à Smolensk les commandants d'armes et les troupes placés sur la route de Vilna à Kamen, met le général Hogendorp dans l'embarras.

Lui écrire qu'il peut faire à cet ordre les modifications qu'il jugera nécessaires au bien du service.

2471. — Moscou, 26 septembre 1812.

Il sera payé un mois de solde à l'armée.

2472. — Moscou, 26 septembre 1812.

Mots dits au maréchal Lefebvre par l'Empereur.

Chaque soldat doit avoir son gilet de peau fourrée pour mettre sous la capote; cela est très nécessaire pour passer l'hiver.

2473. — Moscou, 26 septembre 1812.

Berthier à Bessières.

Mettez le corps du prince Poniatowski et le 3e corps d'armée de cavalerie aux ordres du roi de Naples, et de votre personne, l'Empereur désire que vous preniez position, en corps d'observation, avec la brigade Colbert, la cavalerie légère du 1er corps et la division d'infanterie commandée par le général Friederichs, pour marcher au

secours du roi de Naples, si cela était nécessaire, et pour intercepter les routes que l'ennemi pourrait prendre pour se porter sur notre ligne d'observation et qui échapperaient au roi. L'Empereur donne l'ordre au roi de Naples de poursuivre l'ennemi, afin de l'éloigner à plusieurs marches de Moscou et de le décider à prendre des cantonnements au-delà de l'Oka.

2474. — Moscou, 27 septembre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au payeur général que deux millions de roubles en papier sont à Vilna, provenant de Mohilev, de Minsk et autres caisses trouvées dans la Lithuanie et que vous donnez ordre qu'ils soient versés dans la caisse du payeur à Vilna. Il est nécessaire que le payeur général charge ce payeur de faire cette recette et de s'en servir pour faire le service à Smolensk et sur les autres points

---

2475. — Moscou, 27 septembre 1812.

A Berthier.

Le général Baraguey d'Hilliers est le maître de disposer du régiment polonais comme il voudra; il arrive tant de détachements des derrières qu'il doit être en mesure de donner une bonne leçon aux paysans.

2476. — Moscou, 27 septembre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au prince Poniatowski de remettre un projet pour réunir tous les hommes disponibles de chaque régiment dans un ou deux bataillons et renvoyer les autres cadres à Varsovie pour s'y recruter.

2477. — Moscou, 27 septembre 1812.

A Berthier.

Écrivez au général Dutaillis pour qu'il presse la levée de la conscription du duché et les levées de chevaux, pour recruter l'infanterie et remonter la cavalerie.

2478. — Moscou, 27 septembre 1812.

A Berthier.

Écrivez au vice-roi que je suis mécontent que le général Grouchy n'ait pas prévenu sur-le-champ le général Broussier de ce qui lui était arrivé, puisque la cavalerie, prenant l'alerte, se serait mise aux trousses de l'ennemi et aurait pu l'arrêter; qu'il est ridicule qu'il n'ait prévenu qu'à 10 heures du matin.

2479. — Moscou, 27 septembre 1812.

État des voitures d'artillerie parties de Smolensk les 3, 5, et 7, et de celles arrivées à Moscou jusqu'au 25 septembre.

Je demande de nouveau à compter sur l'artillerie. Je ne comprends pas pourquoi on laisse une si grande quantité de caissons à l'abbaye. Une grande partie des caissons qu'a amenés le général Danloup-Verdun y ont été laissés. Tout cela devrait être à Moscou, d'autant plus que l'abbaye peut devenir un point qui ne sera plus sûr. Me remettre l'état de ce qui est à l'abbaye.

2480. — Moscou, 27 septembre 1812.

Que faire des cadres qui ont amené le régiment de marche du 3e corps ?

Il faut un projet de décret pour l'incorporation de ces cadres dans leur nouveau régiment; donnez ordre qu'on les reforme en France ou à Hambourg.

2481. — Moscou, 27 septembre 1812.

Demande de passeports et d'une avance de quelques fonds pour trois Polonais que les Russes avaient enlevés, maltraités et oubliés à Moscou.

Approuvé, leur avancer ce qu'ils désirent.

2482. — Moscou, 27 septembre 1812.

On vient d'arrêter et d'enfermer à Ghjatsk l'homme d'affaires du prince Soltikov.

On peut faire fusiller cet homme et faire brûler le château de Soltikov (1).

2483. — Moscou, 27 septembre 1812.

On mentionne encore l'enlèvement du convoi commandé par le capitaine Michel (cf. pièce 2450).

Envoyer un détachement et faire brûler le village (2).

2484. — Moscou, 27 septembre 1812, à 7 heures du matin.

Berthier à Bessières.

L'Empereur a été fâché que vous ayez reçu à votre quartier-général les parlementaires qui apportaient des lettres. A l'avenir, vous ne devez recevoir personne par les avant-postes; les lettres que feront parvenir les prisonniers, peuvent être reçues par les vedettes sans aucun parlementage, et celui qui les apporte, renvoyé sur-le-champ. Tous les parlementages avec l'ennemi tournent

1. Voir sur Soltikov et l'incendie de son château Labaume, p. 237. « Soltikov, écrivait la comtesse de Nesselrode, s'est conduit supérieurement : il arme tout un régiment, fournit les hommes.»

2. Six paysans de ce village (le village de Gloucheno) furent arrêtés et emprisonnés à Ghjatsk : mais dans la nuit du 20 septembre ils s'évadèrent en arrachant deux poutres avec leurs mains.

toujours à notre désavantage et ont un but pour celui qui les provoque.

L'Empereur pense que les mouvements de l'ennemi n'ont eu qu'un seul but, couvrir Kalouga, et se trouver immédiatement sur la route de Kiev par où il espère recevoir ses renforts. L'idée de marcher sur Mojaïsk ne paraît à Sa Majesté qu'une fanfaronnade: une armée victorieuse, dit-elle, ne se croirait pas dans une situation morale pour tenter une pareille opération; comment croire qu'une armée vaincue qui a abandonné sa plus belle ville, ait l'idée d'un pareil mouvement?

L'Empereur trouve ridicule ce que disent les parlementaires, qu'ils n'ont perdu que 1000 officiers dans une bataille où les Russes ont eu 40 officiers-généraux tués ou blessés et 40 à 50.000 hommes hors de combat de leurs meilleures troupes. Sa Majesté observe que la plupart des officiers sont de Moscou; que tous les détails que l'on a, disent qu'ils ont montré le désir de défendre cette capitale; que, ne l'ayant pas fait, c'est montrer l'impuissance de leur armée.

L'avant-garde de notre armée s'étant laissé endormir en concluant une espèce de suspension d'hostilités avec les avant-postes des cosaques, il paraît simple à Sa Majesté que l'ennemi ait poussé sa cavalerie sur sa gauche pour nous faire du mal; la route de Mojaïsk aurait pu même être interceptée pendant plusieurs jours. L'ennemi n'a point poussé là son ambition; il a placé de la cavalerie sur toutes les routes, pour être bien gardé et prévenu de nos mouvements.

Si l'ennemi reste en position sur la Pakra, l'intention de l'Empereur est de marcher pour lui livrer bataille; mais on doit supposer qu'il n'attendra pas, et qu'il n'a d'autre but que de savoir si toute notre armée est devant lui.

L'Empereur désire:

1° que vous gardiez les deux parlementaires jusqu'à ce que le roi de Naples ait passé la Pakra; alors vous les ferez partir de nuit pour les avant-postes du roi de Naples, par lesquels ils retourneront à leur armée;

2° que vous ne receviez plus de parlementaires, mais seulement les dépêches qu'ils porteront, et qu'il en soit de même des lettres que nous aurions à faire passer.

L'intention qu'a l'Empereur d'épargner des fatigues à ses troupes, le porte à désirer de ne pas faire marcher son armée pour déloger l'ennemi. Faites croire à tout le monde que Sa Majesté est arrivée avec son armée derrière Elle.

Il est convenable, si vous parlez avec les parlementaires, que vous leur disiez que l'Empereur aurait bien voulu que leur armée marchât sur Mojaïsk, parce qu'elle se serait trouvée alors entre deux armées.

2485. — Moscou, 28 septembre 1812.

A Berthier.

Je désire que vous ne fassiez pas partir demain les 2.300 hommes et les 700 chevaux du dépôt de cavalerie. Ces 2.300 hommes n'ayant que 700 chevaux, je désirerais que 700 hommes avec 700 chevaux se rendissent à Mojaïsk, mais que les 1.600 hommes qui n'ont pas de chevaux restassent à Moscou.

Il y a à Mojaïsk 700 hommes et 300 chevaux. Je désirerais donc qu'on fît venir à Moscou les 400 hommes qui n'ont pas de chevaux; ce qui ferait dans cette ville 2.000 hommes de cavalerie à pied qu'on organiserait en deux bataillons, l'un de carabiniers et cuirassiers, et l'autre de chasseurs, hussards et chevau-légers. Ce corps bien armé serait destiné à faire la garnison du Kremlin jusqu'au moment où l'on pourrait se procurer des chevaux dans le pays. Casernés et consignés dans le Kremlin, on parviendrait à discipliner et à bien former ces hommes.

Donnez des ordres pour que cette séparation soit faite demain et faites procéder à la formation de ces deux bataillons, chacun de six compagnies. Chargez le général Durosnel de cette opération. Vous avez les états détaillés du dépôt de Mojaïsk. Ainsi vous connaissez les hommes de chaque arme qu'il faut faire revenir.

On prendra les cognats que montent tous ces hommes de cavalerie et on les donnera à l'artillerie ou aux équipages militaires.

2486. — Moscou, 28 septembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je suppose que, conformément à mes ordres, vous avez fait partir les bataillons de la Confédération qui se trouvaient dans les 31e et 32e divisions militaires; si, par quelque raison, vous ne l'aviez pas fait, faites-les partir sans délai.

2487. — Moscou, 28 septembre 1812.

Mesures proposées par Lariboisière, pour placer dans les caves du Kremlin les poudres des grands magasins situés près de l'abbaye de Semonov.

Approuvé le transport des poudres au Krémlin; on peut sans difficulté ôter les papiers des archives.

2488. — Moscou, 28 septembre 1812 (à 2 heures de l'après-midi).

Berthier à Murat.

L'Empereur vient de recevoir votre lettre d'hier 27, à 9 heures du soir.

Sa Majesté a donné l'ordre à l'armée de se tenir prête à marcher dans la nuit, vu qu'il est 2 heures et qu'il serait trop tard pour se mettre en mouvement aujourd'hui. D'ailleurs, d'ici à ce soir, l'Empereur recevra de vos nouvelles et de celles de M. le duc d'Istrie, et ces dépêches le décideront à juger s'il est nécessaire de faire marcher l'armée.

Votre Majesté sentira que ses dépêches d'aujourd'hui sont attendues avec impatience.

2489. — Moscou, 29 septembre 1812.

Le désordre et le pillage ont été renouvelés, hier, la nuit dernière, et aujourd'hui, par la vieille garde plus que jamais et d'une manière indigne. L'Empereur voit avec peine que des soldats d'élite, destinés à la garde de sa personne, qui devraient conséquemment donner dans toutes les circonstances l'exemple de l'ordre et de la subordination, s'oublient au point de commettre de pareilles fautes.

2490. — Moscou, 29 septembre 1812.

A Berthier.

Envoyez l'ordre aux chasseurs de la garde de rentrer dans leurs cantonnements.

2491. — Moscou, 29 septembre 1812.

A Berthier.

Faites connaître au général Bourcier que je compte que dans le courant d'octobre, les 3.000 chevaux qui restent à fournir au dépôt de Hanovre pour compléter les 14.000 chevaux, seront fournis;

Que la Prusse devait encore fournir 7 à 8000 chevaux qu'elle ne fournit pas;

Que j'ai un grand nombre d'hommes à pied et que j'ai un pressant besoin de remonter ma cavalerie;

Que j'ai, en conséquence, ordonné une nouvelle remonte de 14.000 chevaux;

Qu'étant très éloigné, je veux mettre en lui toute ma confiance pour cette levée qui aura lieu dans le Holstein, dans le Hanovre, à Hambourg, dans la Poméranie suédoise, à Glogau, à Varsovie, à Elbing, à Kœnigsberg;

Qu'il est autorisé à passer les marchés nécessaires, sans attendre d'autre approbation pourvu que les chevaux aient

soixante mois, de sorte qu'ils puissent servir à cette campagne;

Qu'il tâche de se procurer 2 à 3.000 chevaux de cuirassiers dans le Hanovre, dans le Holstein, dans le Mecklenbourg;

Qu'il laisse le dépôt de Hanovre dans la main de l'officier supérieur qui a le plus sa confiance;

Qu'il se rende à Berlin;

Qu'il autorise le commandant de ce dépôt à passer des marchés payés argent comptant pour le plus grand nombre de chevaux qu'il se pourra;

Qu'il envoie pour le même objet dans la Poméranie suédoise, à Glogau, à Elbing où il y a des commandants de dépôts;

Qu'il passe ensuite à Varsovie et de là, à Vilna;

Qu'il charge de ces opérations des officiers qui aient sa confiance.

Recommandez-lui d'être rendu le plus tôt possible à Vilna où il trouvera les décrets que j'ai pris et un crédit de cinq ou six millions sur le payeur, pour qu'il puisse payer tous les achats argent comptant; que, comme le principal est de ne pas perdre le temps en de vaines formalités, Sa Majesté a désigné Vilna comme point central d'où la correspondance avec Berlin, Varsovie, etc., peut se faire rapidement par des courriers extraordinaires.

Faites-lui comprendre l'urgence des circonstances et la nécessité qu'il utilise son passage à Berlin, à Varsovie, etc., en donnant des instructions aux commandants de dépôts sur les marchés à passer.

Mandez-lui que vous supposez que 48 heures après la réception de votre ordre, il sera parti et que vous lui enverrez le surlendemain des instructions qu'il recevra à Berlin ou à Elbing.

2492. — Moscou, 29 septembre 1812.

Le payeur général demande l'autorisation de faire venir 1.200.000 roubles en papier au quartier général, pris sur la contribution de 2 millions imposées sur la Courlande.

Approuvé. Au lieu de 1.200, en faire venir 1.800.000.

2493. — Moscou, 30 septembre 1812.

A Berthier.

Demandez au gouverneur du dépôt de Mojaïsk un rapport qui fasse connaître ce qui est arrivé aux 200 hommes qu'il avait réunis. Ou ces chevaux sont en état, ou ils ne le sont pas. S'ils sont en état, il faut les envoyer à l'armée. S'ils ne sont pas en état, pourquoi ne pas les laisser reposer?

2494. — Moscou, 30 septembre 1812.

A Berthier.

Je suis surpris qu'il y ait une aussi grande différence entre ce que le général Durosnel a trouvé et ce que m'avait annoncé le général Monthion. Il n'y a pas de raison non plus pour laisser partir ces 130 cuirassiers étrangers avec 20 chevaux. Il ne faut envoyer que 20 hommes avec 20 chevaux et retenir ici 110 hommes. Donnez ordre au général Durosnel de caserner ces hommes le plus près possible du Kremlin, de les faire armer de fusils dans la journée de demain et de former d'abord à quatre compagnies chaque bataillon de cuirassiers et de cavalerie légère. On les portera à six compagnies aussitôt que leur nombre se sera augmenté. Le général Durosnel nommera un officier pour commander chaque compagnie; il nommera également les maréchaux de logis et brigadiers, et en fera de postiches, s'il est nécessaire. Vous lui recommanderez de faire faire l'exercice à ces bataillons afin de pouvoir en tirer un bon service, et de les voir tous les jours. Nommez un officier supérieur pour commander ces deux bataillons. Vous aurez sans doute écrit à Mojaïsk pour en faire venir tous les hommes qui n'ont pas de chevaux; ce qui augmentera d'autant ces bataillons.

2495. — Moscou, 30 septembre 1812.

Réponse à un rapport du duc d'Abrantès.

Lui annoncer que les ordres sont donnés pour que les hommes restés en arrière depuis la bataille viennent le rejoindre.

2496. — Moscou, 1er octobre 1812.

A Berthier.

On ne construira que quatre fours dans l'endroit où on les a déjà commencés, au bas du Kremlin; on en construira huit dans l'église neuve du Kremlin qui n'est pas encore achevée.

2497. — Moscou, 1er octobre 1812.

On propose de mettre au point central du Kremlin, et non dans des dépôts particuliers, les magasins des 1er, 3e et 4e corps.

Approuvé. Les choses les plus importantes et les plus précieuses seront envoyées dans les magasins des corps, au Kremlin.

2498. — Moscou, 1er octobre 1812.

Lettre de Barclay de Tolly à Berthier, du 26 septembre : « Dans la bataille de Borodino, Klinger, mon aide-de-camp, capitaine en second aux gardes, a été si gravement blessé qu'il était obligé de rester à Moscou. Ce jeune officier distingué, fils unique d'un militaire respectable (1), compose la consolation de ses parents. Cette considération me porte particulièrement à m'adresser à V. A., pour La prier de l'honorer de sa bienveillance et de lui accorder tous les soins nécessaires à son état de souffrance. Je prends en même temps la liberté d'envoyer ci-joint à V. A. une lettre avec l'incluse de cent ducats à M. de Klinger que je La prie de vouloir bien lui faire parvenir. »

Le major général renverra cela au général Barclay de Tolly.

1. C'était le fils du célèbre Frédéric-Maximilien Klinger (un drame de Klinger, *Sturm und Drang*, a donné son nom à une période de la littéra

2499. — Moscou, 3 octobre 1812.

A Berthier.

Témoignez mon mécontentement au général Baraguey d'Hilliers de ce que les convois partent de Smolensk presque sans escorte. Le convoi parti le 16 n'a d'escorte que quelques gendarmes. Donnez-lui l'ordre de ne laisser partir aucun convoi qu'il ne soit accompagné d'au moins 1.500 hommes d'infanterie.

Donnez ordre au duc d'Abrantès à Mojaïsk de ne point laisser partir les convois ou fragments de convois sans de fortes escortes et en règle. Faites connaître les événements nombreux qui arrivent sur la route.

2500. — Moscou, 3 octobre 1812.

A Mavet.

J'approuve que vous ayez fait envoyer 500 bœufs à l'armée du maréchal Saint-Cyr. Faites-lui en passer 500 autres. J'ai appris avec plaisir que vous aviez déjà expédié des convois sur le 3e corps, savoir: 150.000 rations de biscuit et 150.000 rations de riz. Faites continuer les envois de subsistances sur Polotsk. Allez de l'avant. Vous pouvez conclure un marché pour transporter les denrées de Minsk à Smolensk.

2501. — Moscou, 4 octobre 1812.

A Berthier

Répondez au duc de Bellune que j'approuve que le régiment Illyrien et le 129e restent jusqu'à nouvel ordre

ture allemande.) D'abord lecteur du grand-duc Paul, puis sous le règne de Paul, général-major et directeur du corps des cadets, sous le règne d'Alexandre, lieutenant-général et curateur de l'Université de Dorpat, marié à une fille naturelle de Catherine II, Klinger était devenu un des plus hauts fonctionnaires de la Russie ; mais la mort de son fils assombrit le reste de sa vie.

à Smolensk, surtout pour y réunir tous leurs détachements. Le duc de Bellune parle d'évacuation de Vitebsk dans sa lettre du 27 septembre; je ne comprends pas trop cela. Faites connaître au duc de Bellune que j'ai accordé les différentes demandes qu'il fait pour augmenter son corps.

2502. Moscou, 4 octobre 1812.

A Berthier.

Je suppose que vous avez donné ordre au général Baraguey d'Hilliers, si les flanqueurs de la garde avaient dépassé Smolensk, de les y renvoyer, ce régiment étant destiné à tenir garnison dans cette ville.

2503. Moscou, 4 octobre 1812.

A Berthier.

Je remarque sur les états que le 6e bataillon du 19e de ligne a eu ordre de se rendre à Smolensk. C'est une erreur. Envoyez l'ordre à Vilna et à Minsk pour que ce bataillon soit dirigé sur Polotsk où est son corps. Donnez le même ordre aux 6es bataillons du 56e et du 37e. Ainsi, il ne devra arriver à Smolensk, au lieu de cinq bataillons, que les deux bataillons du 46e et du 93e.

2504. Moscou, 4 octobre 1812.

A Berthier.

Je vous renvoie le relevé des troupes d'infanterie en marche pour rejoindre l'armée, comprenant celles parties de Mayence jusqu'au 1er septembre, pour que vous fassiez refaire cet état, en ayant soin de me faire connaître les lieux où seront ces troupes au 1er, au 10 et au 15 octobre, avec des observations sur les lieux où elles seront d'après

la destination que je leur ai donnée par les dispositions que j'ai faites aujourd'hui. Je vous prie de mettre un peu d'ordre dans cet état et de placer d'abord toutes les troupes qui au 1er octobre étaient parties de Smolensk, de placer dans un second chapitre les troupes qui au 1er octobre avaient passé le Niémen, dans un troisième chapitre celles qui au 1er octobre n'avaient pas passé le Niémen, enfin de comprendre dans un chapitre particulier ce qui est destiné pour Polotsk. Vous aurez soin de distinguer celles qui doivent former la garnison de Danzig, celles qui doivent se diriger sur Varsovie et celles qui doivent être dirigées sur Smolensk. J'ai besoin d'avoir ces états faits très exactement pour que, l'armée changeant de position, je puisse faire éprouver le même changement à ces troupes et parce qu'il faut d'ailleurs que je leur donne des destinations. Tâchez de me remettre cela dans la journée de demain.

Je vous envoie un état que j'ai reçu du général Loison qui vous mettra à même d'expliquer ce qui est relatif aux cinq régiments de marche sur lesquels il m'a paru que vous n'aviez pas de notions claires.

Je vous envoie également une lettre du duc de Bassano où il est question de plusieurs mouvements de troupes, ce qui vous sera utile pour la confection de l'état général que vous devez me remettre.

2505. — Moscou, 4 octobre 1812.

Berthier à Macdonald.

L'Empereur, par décision d'aujourd'hui, approuve qu'il soit délivré au corps prussien jusqu'à concurrence de 6.000 fusils pris sur les armes de l'insurrection.

2506. — Moscou, 4 octobre 1812 (à 4 heures 1/2 du matin).

Berthier à Murat.

Sa Majesté aurait désiré qu'on pût utiliser les chevaux

pris aux voitures à la suite de la cavalerie, pour atteler les caissons qu'on a laissés, ayant plus besoin d'artillerie que des voitures qui traînent les troupes.

L'Empereur a accordé les grâces pour le 5e corps; il a vu avec plaisir la bonne conduite qu'ont tenue les Polonais.

Sa Majesté a reçu votre lettre du 2 octobre à 9 heures du soir; Elle a vu avec plaisir que vous ayez occupé Voronovo.

Comme vous annoncez devoir écrire le 3 dans la matinée, l'Empereur attend votre lettre pour vous répondre.

Sa Majesté s'étant décidée à envoyer près du général en chef russe un de ses aides-de-camp, désire que vous fassiez écrire par votre chef d'état-major au général commandant l'avant-garde ennemie une lettre conçue en ces termes: « L'Empereur étant dans l'intention d'envoyer un de ses aides-de-camp généraux près du général en chef Koutousov, on désire connaître le jour, l'heure et l'endroit où ce général veut le recevoir. » Cette lettre sera adressée au commandant de l'avant-garde, et on en retirera un reçu. Comme de raison, l'Empereur vous laisse le maître de choisir le moment où vous ferez cette démarche, afin de la faire en temps opportun et qu'elle n'ait en rien l'air de tenir aux circonstances. L'aide-de-camp que Sa Majesté compte envoyer, arrivera vraisemblablement ce soir à votre quartier-général.

2507. — Moscou, 5 octobre 1812.

A Berthier.

Je vous ai donné l'ordre le 11 septembre dernier, de faire venir la division Heudelet dans la Poméranie suédoise et le Mecklenbourg. La division Morand qui était en Poméranie, a eu ordre de se rendre à Danzig, et la 32e division, composée des régiments de Belle-Isle, etc., a eu ordre de se rendre à Varsovie. Ecrivez au duc de Cas-

tiglione pour lui demander pourquoi il n'a pas encore rendu compte de l'exécution de ces ordres.

Dans la même lettre prévenez le duc de Castiglione que la division Grenier, forte de 18 bataillons et d'un régiment de cavalerie, formant en tout 18.000 hommes, va se rendre dans le courant de décembre à Berlin; ce qui me mettra peut-être à même d'appeler la division Heudelet ou la division Lagrange sur la Vistule; qu'il est donc convenable que le duc de Castiglione s'applique à mettre ses troupes en bon état; qu'il écrive même en France pour que tous les bataillons soient complétés à 800 hommes.

Pour intéresser le duc de Castiglione, vous lui direz, que peut-être lui et son corps d'armée seront appelés pour la campagne prochaine si ses troupes sont en bon état.

2508. — Moscou, 5 octobre 1812.

A Berthier.

Faites-moi connaître si les 1e, 2e et 4e demi-brigades de marche sont arrivées à Smolensk: 2o de combien de bataillons elles sont formées; 3o si elles ont du canon. Ces trois demi-brigades faisaient partie d'une division et je crois qu'elles ont dû marcher avec un général de brigade.

2509. — Moscou, 5 octobre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que les dépôts des 5e, 10e et 11e régiments de ligne polonais qui sont à Danzig, forment un bataillon de marche de 800 hommes qui seront dirigés sur leurs régiments.

2510. — Moscou, 5 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Faites-moi un projet pour faire partir tout ce qu'il y aurait de vieux soldats, ayant au moins un an de service,

des différents dépôts des régiments qui sont à la Grande Armée, ainsi que les hommes montés des régiments de cavalerie.

2511. — Moscou, 5 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Le roi de Naples avait formé un contingent beaucoup plus considérable que celui qui est parti. Si l'on pouvait fournir une division de 1.000 hommes à cheval et de 6.000 hommes à pied sans dégarnir le royaume ou au moins moitié de ce nombre, s'il est trop considérable, il serait convenable que cette division ou brigade se réunît à Vérone dans le cœur de l'hiver pour pouvoir au printemps, s'il est nécessaire, déboucher en Allemagne et servir de réserve en Prusse. Il serait convenable également que, de Dalmatie, on envoyât la valeur d'un millier d'hommes pour compléter les régiments dalmates et qu'on les dirigeât par Salzbourg sur Glogau.

2512. — Moscou, 5 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Les troisièmes bataillons des 127e et 128e ne feront plus partie des 8e et 9e demi-brigades provisoires, mais ils seront portés dans les états, selon leur numéro. Aussitôt qu'ils seront à Stettin, donnez ordre qu'on en passe la revue pour connaître la situation de leur personnel, de leur habillement, de leur armement et surtout s'assurer s'ils sont complets en officiers et sous-officiers. Vous enverrez les officiers qui manqueront.

2513. — Moscou, 5 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

La 1re brigade de gardes nationales du premier ban n'est pas complète. Il manque à peu près un millier

d'hommes. Ayez soin de la faire compléter par les dépôts et de la faire compléter également en officiers et sous-officiers afin que cette brigade puisse se faire honneur.

2514. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Ecrivez à l'intendant général qu'il n'a pas encore fait connaître dans quels lieux doit se faire le versement des grains des districts de Vitebsk.

2515. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Vous verrez par les dispositions générales que je vous ai communiquées, que la division napolitaine doit être tout entière en garnison à Danzig. Donnez ordre que la seconde brigade de cette division qui se dirigeait sur Kovno, se rende directement à Danzig. Cependant, la cavalerie qui serait trop coûteuse et inutile à Danzig, se rendra à Elbing ou à Marienbourg, et, lorsqu'elle sera reposée et que le général Latour [1] la jugera en état, elle se dirigera sur Kovno.

2516. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Castiglione que les troisièmes bataillons des 127e et 128e ne font plus partie des demi-brigades provisoires; qu'ils ont ordre de se rendre à Stettin; que je désire qu'il en fasse passer la revue (officiers, habillement, armement, instruction). Je verrai, sur le compte qu'il m'en rendra, si je dois les faire venir à l'armée.

1. Latour-Maubourg.

2517. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc de Bellune de retenir à Minsk le 6e bataillon du 16e, le 6e du 93e et le 6e du 22e léger. Mandez la même chose au gouverneur de Minsk.

2518. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Autorisez le général de brigade Augier [1] à se rendre en Courlande pour prendre le commandement de ce duché.

2519. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Les équipages qu'a perdus le 33e, ont été perdus par sa faute. En conséquence, la valeur en sera retenue à l'officier qui commandait le détachement. S'il avait marché en règle, cela ne serait pas arrivé.

2520. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

40 moulins portatifs sont partis de Paris en poste le 6 septembre. Prévenez-en le duc de Bellune et le général Baraguey d'Hilliers et toute la ligne, afin que le convoi bien escorté arrive en deux ou trois jours de Smolensk à Moscou. Il nous sera de la plus grande utilité.

Un second convoi de 160 de ces moulins est parti de Paris également en poste le 16 septembre. Donnez les mêmes or-

1. Jean-Baptiste Augier, général de brigade depuis le 27 janvier 1794, le défenseur de Bitche ; cf. nos *Lettres de 1793*, 1re série, p. 280.

dres afin qu'on accélère par tous les moyens l'arrivée de ces moulins.

Un de ces moulins peut faire 30 livres de farine par heure; ce qui fait 720 livres en vingt-quatre heures ou 630 rations.

Ils seront distribués de la manière suivante:

A la vieille garde, 10; division Roguet, 10; division Delaborde, 10; aux cinq divisions du prince d'Eckmühl, 10 chacune = 50; au 3e corps, 10; aux trois divisions du vice-roi, 10 chacune = 30; au parc général, 10; à l'administration générale, 50; en tout, 180.

Les 50 moulins de l'administration générale pourront faire par jour 350 quintaux ou 30.000 rations de pain. Les 180 feront par jour plus de 100.000 rations.

Les 20 moulins restants seront donnés au maréchal Saint-Cyr pour les 2e et 6e corps: ce qui complétera l'emploi des 200.

J'en ai demandé 500. Lorsqu'ils seront arrivés, on les distribuera à raison de 2 ou 3 par bataillon. Chacun de ces moulins ne pèse que 18 livres.

2521. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

La 32e division arrive du 20 au 30 à Varsovie. Prévenez-en le général Dutaillis, gouverneur, afin qu'elle soit bien casernée et bien traitée. Prévenez-en aussi le payeur, afin qu'il lui soit soldé un mois de solde.

La 34e division doit arriver du 10 au 20 octobre à Kœnigsberg; donnez ordre au général Loison que toutes les mesures soient prises pour que cette division soit mise en bon état et remettez-moi le détail de l'organisation qui sera nécessaire à ces divisions sous le rapport de l'administration et de l'artillerie.

Je ne suis pas certain que les généraux de brigade et adjudants commandants des 32e et 34e divisions soient par-

tis de Berlin pour se rendre avec leur corps à Varsovie et à Kœnigsberg. Ecrivez au duc de Castiglione pour que, s'ils étaient restés en arrière, ils partissent sans délai ainsi que les commissaires des guerres qui étaient attachés à ces divisions.

2522. — Moscou, 6 octobre 1812.

A *Berthier.*

Donnez ordre que les dix soldats russes qui ont été découverts dans une cave du 11e quartier, soient fusillés comme incendiaires; que cela soit fait demain, à 4 heures du matin, sans éclat (1).

2523. — Moscou, 6 octobre 1812.

A *Berthier.*

Ecrivez au général Loison qu'il aura besoin d'avoir pour sa division 30 moulins portatifs, de ceux qu'on a faits à Paris, qui peuvent moudre trente livres de farine par heure et qui ne pèsent que dix-huit livres; que j'ai ordonné qu'on lui envoyât un modèle pour qu'il en fît confectionner 30 à Kœnigsberg.

2524. — Moscou, 6 octobre 1812.

A *Berthier.*

Depuis longtemps j'ai ordonné que des effets d'habillement fussent envoyés au dépôt à Vilna et à Minsk. La lettre du gouverneur de Minsk m'étonne. Beaucoup d'effets d'habillement doivent être arrivés à Minsk et je croyais qu'ils s'y trouvaient encore en totalité. Autorisez le gouverneur à prendre sur ce qui appartiendrait à diffé-

1. L'ordre ne fut pas exécuté parce qu'on reconnut que ces soldats russes étaient des malades.

rents corps le quart ou le cinquième qui seront remplacés ici par l'administration générale. Il emploiera ces effets à habiller et équiper les hommes isolés qui se trouveraient dans son gouvernement. Faites connaître cette décision à l'intendant général, pour qu'il donne les ordres en conséquence.

2525. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Il n'y a pas de difficulté à ce que le vice-roi fasse prendre possession du district qui doit l'alimenter, c'est-à-dire du district de Dmitrov. Ses troupes sont déjà à moitié chemin. Il faut qu'il fasse des proclamations pour rassurer les paysans. En ne pillant pas et en donnant de l'argent, il est probable que là et à Klin, il trouvera beaucoup de ressources.

Le prince d'Eckmühl pourra également prendre possession des districts qui lui sont affectés; qu'il commence d'abord par prendre possession d'un.

2526. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Bellune que désormais mon intention est que les régiments formés d'hommes isolés, soit de Kœnigsberg, soit de Vitebsk, ne soient pas chargés d'escorter les convois d'artillerie: ces convois doivent être escortés par des bataillons ou fractions de bataillon, bien organisés.

2527. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Walther que j'approuve que la cavalerie et l'artillerie de ma garde prennent le long de la

Moskova les cantonnements qu'il a fait reconnaître; ce qui aura l'avantage de rendre disponibles dans Moscou des logements qui permettront de loger plus commodément l'infanterie et de placer cette cavalerie dans les lieux mêmes où sont ses fourrages; ce qui reposera les chevaux.

Le général Walther commandera toute la cavalerie; il aura sous ses ordres le 4e régiment de voltigeurs qui sera cantonné avec la cavalerie et fera le service pour aider à couvrir les cantonnements.

Les généraux Walther, Guyot et Saint-Sulpice logeront avec leurs corps et veilleront à leur sûreté.

Deux pièces de canon, un détachement d'infanterie et une grand-garde de cavalerie seront placés au pont de la Moskova sur la route de Kolomna. On fera faire des palissades et une redoute pour couvrir l'infanterie, de sorte qu'elle puisse défendre la grande route et le pont envers et contre tout.

Le général Walther aura soin de faire pousser de gros partis au-delà du pont sur la route de Kolomna afin d'être bien éclairé sur ce point.

Du reste, vous ferez connaître à la cavalerie et à l'artillerie de la garde que leur dépôt est au Kremlin et que tout leur bagage inutile, tout ce qui enfin les gênerait au moment de marcher, ils doivent l'envoyer au Kremlin où il leur sera assigné des magasins.

Il faut aussi que le général Walther procure la quantité de vivres nécessaire pour les trois divisions de la garde et pour le parc et qu'il organise les subsistances de manière à pouvoir faire du biscuit et à avoir au moins pour un mois en réserve.

En empêchant de piller et en payant les paysans, on les accoutumera à fournir et on réussira à faire des approvisionnements.

Mandez au général Walther de faire tous les jours le rapport de ce qui se passe sur la route de Kolomna.

2528. Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Faites demander au duc de Trévise l'état des malades et blessés qui sont ici aux hôpitaux. Ce ne sont pas tous des Français; il doit y avoir, dans le nombre, des Russes et des habitants.

2529. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Berthier.

Faites donner 28.000 francs à la cavalerie légère bavaroise, en papier, à compte pour payer sa solde.

2530. Moscou, 6 octobre 1812.

A Durosnel.

Mon intention est de porter le régiment des chevau-légers polonais de la garde à 1500 chevaux. Cette opération me paraissait facile sous tous les points de vue. Mais il paraît qu'il y a des détails d'administration qui m'ont échappé ou qu'on ne m'a pas mis sous les yeux et qui retardent le complément de ce régiment. On exige, je crois, que les hommes fournissent leur habillement et leur cheval; la noblesse polonaise, étant pauvre, ne le peut pas faire. Je sais que la Prusse qui devait fournir 200 chevaux à Danzig, ne l'a pas fait, etc. Voyez le général Krasinski et faites-moi un rapport discuté afin de lever toutes les difficultés et de porter le plus tôt possible ce régiment à 1500 chevaux. Il faut des hommes, des chevaux et des harnais. Les chevaux et les harnais, on les aura avec de l'argent. Aura-t-on les hommes d'une bonne espèce?

Faites-moi aussi connaître où en est le 3e de lanciers. Il doit être à 1200 chevaux. Ai-je nommé les officiers? Son organisation avance-t-elle?

2531. — Moscou, 6 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Vous avez fait partir le 22e léger, le 112e de ligne et le 11e léger pour Vorone. Vous aurez retiré des 5e bataillons tout ce qui est disponible pour renforcer les bataillons de guerre. Si vous ne l'avez pas fait, faites-le sans délai. Cela aura d'ailleurs l'avantage que ces 5es bataillons seront disponibles pour recevoir les conscrits. Il faut verser, pour compléter la division Grenier, 1 à 500 hommes de chacun des 5e bataillons des six régiments qui ont leurs 5es bataillons en Italie. Pour compléter le 22e et le 11e, il faut prendre ce qu'il y a au dépôt du 5e léger à Parme et à enfin du 1er léger à Alexandrie et, si cela ne suffit pas, tous les hommes du bataillon que le 1er léger a dans une demi-brigade provisoire; par ce moyen, le cadre de ce bataillon pourra recevoir de nouveaux conscrits. Faites que la division Grenier passe les monts, forte de 900 hommes par bataillon, officiers non compris, présents sous les armes, sans compter les malades et l'effectif.

2532. — Moscou, 6 octobre 1812.

A Marcel.

Une lettre du gouverneur de Minsk me fait connaître qu'il ne s'y trouve que peu d'effets d'habillement. Cependant, j'en croyais la ville encombrée. Je vois que, pendant les mois d'août et de septembre, on a transporté beaucoup d'effets d'habillement de Kovno à Minsk; du moins, j'ai dépensé pour cela plusieurs centaines de mille francs, et cependant rien n'est arrivé. Expliquez-moi ce mystère.

2533. — Moscou, 6 octobre 1812.

Au général de division le baron de Pelet.

Ce général sera employé dans la division Compans, au corps du prince d'Eckmühl.

2534. — Moscou, 6 octobre 1812.

Un ancien lieutenant-général russe, André Povalitchine, sans aucune ressource, Moscou, demande un passeport pour se rendre à Pétersbourg.

On a arrêté plusieurs Français et Italiens sans raison comme otages. Il faut en faire le relevé et on retiendra huit ou dix des principaux Russes qui sont ici pour être échangés contre eux. On autorisera ces Russes à écrire à leur gouvernement pour qu'on rende les détenus français ou italiens, si on veut qu'on les élargisse.

2535. — Moscou, 6 octobre 1812.

L'ordonnateur de la garde impériale expose que le service doit manquer demain et demande pour l'assurer 700 quintaux de farine de seigle et 500 quintaux de froment en grains.

Il est impossible d'accorder des farines. L'intendant accordera 1000 quintaux de blé et fera connaître à l'ordonnateur que c'est le dernier secours qu'il recevra des magasins; qu'il ait à employer ses caissons; qu'il demande des escortes au duc de Trévise et de forts partis au général Walther, et fasse venir des blés et des farines pour former ses magasins; qu'il fasse de même pour avoir des bestiaux.

2536. — Moscou, 8 octobre 1812.

A Berthier.

Faites connaître au vice-roi que je verrai demain à la parade, à midi, toute ma garde à pied italienne.

2537. — Moscou, 8 octobre 1812.

A Berthier.

Le général Delaborde sera maître de désigner le 5e ou le 6e régiment de voltigeurs pour aller à l'avant-garde avec le général Walther.

2538. Moscou, 8 octobre 1812.

Les 117.492 conscrits de 1813, destinés au recrutement de l'armée active, seront répartis de la manière suivante : 106.492 pour l'infanterie ; 2000 pour la cavalerie ; 2000 pour l'artillerie ; 1000 pour les pontonniers et sapeurs ; 6000 pour la garde impériale.

2539. Moscou, 8 octobre 1812.

Le général Foucher a reçu ordre du duc d'Elchingen de mettre dans le Kremlin 166 voitures d'artillerie ; le général Lariboisière pense que ces voitures doivent suivre le mouvement du 3e corps.

Le major-général fera connaître que les voitures doivent suivre les attelages.

2540. Moscou, 9 octobre 1812.

Le sous-lieutenant Romme retrace la situation de Mojaïsk et assure que le plus grand désordre y règne, etc.

Renvoyé au major-général pour écrire au duc d'Abrantès et au commandant de Mojaïsk, pour leur témoigner mon mécontentement de tout cela. Qu'est-ce que ces officiers d'état-major qui paraissent avoir été interceptés? Serait-ce un des aides-de-camp que vous avez envoyés?

2541. Moscou, 9 octobre 1812.

A *Marcl.*

Ne vous ai-je pas dit et redit cent fois de faire venir à Kovno et à Vilna tous les effets d'habillement qui se trouvent à Danzig? Ecrivez donc à Danzig pour que mes ordres s'exécutent.

2542. Moscou, 9 octobre 1812.

Le dépôt de cavalerie de Rouza manque de tout.

S'il est impossible de nourrir ce dépôt à Rouza, le renvoyer à Smolensk pour le placer en Pologne.

2543. — Moscou, 9 octobre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Bellune que mon intention est qu'à la réception du présent ordre, les détachements d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, des équipages militaires, les convois d'artillerie, d'habillement, etc., soient retenus à Smolensk, de sorte qu'il n'arrive plus rien par la route de Viasma et de Mojaïsk qui est ruinée. Les généraux et officiers qui viennent à l'armée pour prendre du service, s'arrêteront également à Smolensk, si ce n'est ceux qui viennent commissionnés.

Il sera formé à Smolensk une division de 12.000 hommes d'infanterie et de 4.000 hommes de cavalerie au moins, à laquelle on joindra 5 ou 600 caissons des équipages militaires, des convois d'habillement et des convois d'artillerie, parmi lesquels il y aura au moins 12 pièces de canon pour la défense de cette division, qui sera commandée par un général de division, trois généraux de brigade d'infanterie, et trois généraux ou colonels de cavalerie.

Cette division, forte de 16 à 18.000 hommes, prendra des vivres à Smolensk pour dix jours et se tiendra prête à partir, non par l'ancienne route de Viasma qui est fatiguée, mais par une nouvelle route que je désignerai.

Par ce moyen, il n'arrivera plus rien par l'ancienne route, ni convois d'artillerie, d'équipages militaires, d'habillement, ni détachements d'infanterie ou de cavalerie; mais seulement les estafettes, les malles de l'armée, quelques officiers d'état-major allant pour le service et quel-

ques objets pressants, tels que les cinq cents moulins à bras qui arrivent de Paris, dont le premier convoi doit être arrivé à Smolensk.

Cette route sera également ouverte pour les évacuations des hôpitaux et pour les détachements qui de l'armée vont à Smolensk. Mais rien de Smolensk à Moscou n'y passera.

L'ordre pourra ainsi être rétabli sur cette route, et je n'aurai pas la crainte que les détachements d'infanterie ou de cavalerie qui arrivent à l'armée souffrent dans ce trajet.

Tous les mois, on fera partir un convoi par la nouvelle route, qui, excepté le circuit où est l'ennemi, 6000 hommes peuvent passer partout.

Composez sur le papier la 1re colonne, selon les renseignements que vous avez de Smolensk, et faites-moi connaître quand vous comptez qu'elle sera prête à partir. Je vois déjà qu'il y a : 1° les trois demi-brigades de marche formant 6000 hommes, 2° les 4e, 5e et 6e régiments de marche d'infanterie, formés à Kœnigsberg, formant environ 6000 hommes, 3° deux bataillons formés d'hommes sortant des hôpitaux de Vitebsk et de Smolensk qu'on peut évaluer à 2000 hommes.

Indépendamment de cela, je verrai s'il convient d'y joindre deux bataillons du 129e et du régiment Illyrien. Ces corps, avec les détachements, doivent former plus de 15.000 hommes d'infanterie.

Quant à la cavalerie, l'artillerie et les équipages militaires, je n'en ai pas présents les détails. Il y aura assez de généraux de division et de brigade pour commander cette division.

Le général Baraguey d'Hilliers me paraît déplacé à Viasma : envoyez-y le général de brigade Charrière, ancien colonel du 57e, qui, étant actif et zélé, conviendrait à ce poste : il aura à Ghjatsk un colonel ou adjudant commandant sous ses ordres.

Vous pourrez charger le général Baraguey d'Hilliers de se rendre à Smolensk pour prendre le commandement de la division qui s'y réunit.

2544. — Moscou, 10 octobre 1812.

A Berthier.

Je vois avec plaisir l'arrivée du général Charpentier à Smolensk. Faites-lui connaître que je compte sur lui pour organiser ce gouvernement politiquement et militairement.

2545. — Moscou, 11 octobre 1812.

Le gouvernement de Bade demande un prêt de 4.000 fusils à tirer de Strasbourg sans frais de douane.

Autoriser l'extraction de 4000 fusils des fabriques de France.

2546. — Moscou, 11 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Mon intention est que les 6000 hommes de garnison des vaisseaux que le ministre de la marine doit rendre dans le courant de l'hiver, puisqu'ils sont remplacés par l'accroissement qu'a reçu l'artillerie de marine, forment une réserve pour être envoyée à la Grande Armée.

2547. — Moscou, 11 octobre 1812.

A Berthier.

La brigade de cavalerie à pied sera composée de 2 régiments, chaque régiment de 2 bataillons, chaque bataillon de 6 compagnies.

Le 1er régiment sera composé des hommes de cavalerie légère; le 2e régiment sera composé de cuirassiers, de carabiniers et de dragons.

Il y aura un chef d'escadron pour commander chaque bataillon, un major en second d'infanterie pour comman-

der chaque régiment, et un général d'infanterie pour commander la brigade.

Le commandement étant entre les mains du général de brigade Charrière [1], vous le lui laisserez. Nommez sur le champ les deux majors en second. Faites connaître au général de brigade qu'après demain, à la parade, je verrai ces deux régiments. Il est nécessaire que les hommes aient des cartouches. Vous ferez comprendre que je compte sur cette brigade pour la garde et la défense du Kremlin et de la ville, en cas d'absence de l'armée.

2548. Moscou, 11 octobre 1812.

A Berthier.

Le général de brigade Teste se rendra à Viasma pour commander ce district. Il aura aussi sous ses ordres le district de Ghjatsk qui sera commandé par un colonel ou un adjudant-commandant.

Le général de brigade Charrière prendra le commandement de la brigade de cavalerie à pied qui se forme à Moscou et qui est destinée à garder la ville.

Les généraux de brigade Duppelin et Penne seront attachés à la division Compans.

Il est nécessaire que ces quatre généraux aient dans la journée leur destination.

2549. Moscou, 11 octobre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Roznieckі [2] de se rendre à Vilna et dans le duché de Varsovie pour s'occuper de ce qui est relatif à la remonte du régiment du grand-duché et à la réorganisation de la cavalerie polonaise. Recommandez-le au duc de Bassano et au général Dutaillis.

1. Cf. pièce 2543. Jean-Louis Charrière, ingénieur, colonel au 57e de ligne, baron de l'Empire (9 janvier 1810), général de brigade depuis le 21 septembre 1812.
2. Cf. p. 352.

2550. Moscou, 12 octobre 1812.

A Berthier.

Je réponds à votre lettre du 12 relative à l'artillerie des 32e et 34e divisions. Les batteries des 32e et 34e divisions doivent être formées : savoir, celle de la 32e division à Varsovie et celle de la 34e division à Kœnigsberg. Il faut donc que le matériel et le personnel se trouvent là. Ces divisions, ne devant jamais venir ni à Vilna, ni à Minsk, ne doivent rien prendre dans ces places. Il faut tout tirer de Glogau, de Modlin, de Thorn, de Danzig. Donnez ordre aux généraux Durutte et Loison d'acheter des chevaux à Varsovie et à Kœnigsberg. Donnez ordre que les soldats du train soient envoyés, soit d'Elbing, soit de Glogau, à Varsovie et à Kœnigsberg, en autorisant les généraux, s'ils n'ont pas de soldats du train en nombre suffisant, à se servir de gens du pays. Les compagnies d'artillerie doivent être prises à Thorn et à Modlin.

2551. — Moscou, 12 octobre 1812.

Le général Teste demande à rester à la tête de sa brigade.

Faites-lui connaître qu'il y a aussi une brigade à Viasma et qu'il y fera un service actif.

2552. — Moscou, 11 octobre 1812.

Berthier à Augereau.

Le sous-inspecteur aux revues Barbier a autorisé le sous-inspecteur aux revues de Magdebourg à allouer aux militaires suédois en dépôt dans cette place la solde des prisonniers de guerre; j'en ai instruit l'Empereur et Sa Majesté a répondu qu'il serait plus convenable de s'en débarrasser en les envoyant en France. Donnez les ordres nécessaires pour l'exécution de cette disposition.

2553. Moscou, 13 octobre 1812.

[illegible] 600 hommes à pouvoir qui sont aux environs de Fomenskoïe, si le 4e corps est [illegible] ?

Oui.

2554. Moscou, 13 octobre 1812.

Berthier à l'intendant-général.

L'Empereur ordonne qu'il parte, demain, à 9 heures du matin au plus tard, de Moscou un convoi de blessés et malades, le plus considérable possible.

2555. Moscou, 13 octobre 1812 (à 2 heures du matin).

Berthier à Murat.

L'Empereur, d'après vos rapports et d'après les reconnaissances qui lui ont été envoyées, pense que la position de Vorenovo est belle, resserrée, et peut se défendre par de l'infanterie qui couvrirait facilement la cavalerie. Si V. M. en juge de même, Elle est autorisée à prendre cette position.

L'Empereur désire bien qu'il soit possible d'arranger les choses de manière à ce que votre armée n'éprouve plus de pertes pareilles à celles qu'elle a faites. Ne pourriez-vous pas rendre responsables les chefs de corps ?

2556. Moscou, 14 octobre 1812.

Le prince Stanislas Pusyna est nommé membre de la commission administrative du gouvernement de Vilna en remplacement du comte Tyzenhaus, nommé membre de la commission de gouvernement.

2557. — Moscou, 14 octobre 1812.

A Murat.

Je fais venir du riz de toutes parts, même de Trieste. 2.450 quintaux de riz, partis de cette dernière ville, sont arrivés à Cracovie; ils ont dû être embarqués le 12 septembre sur la Vistule; on les dirige sur Grodno. De Grodno, faites-les passer à Minsk.

2558. — Moscou, 14 octobre 1812.

Berthier au commandant de Ghjatsk.

L'Empereur ordonne qu'à dater de demain 15, vous ne laissiez passer aucun convoi d'artillerie pour Moscou et que vous les fassiez tous rétrograder de Ghjatsk sur Smolensk.

L'intention de Sa Majesté est qu'à dater du 17, aucune troupe d'artillerie ni de cavalerie ne dépasse ni Mojaïsk, ni Ghjatsk, ni Viasma.

L'Empereur me charge de vous faire connaître qu'il faut que le 22, tous vos malades soient évacués, attendu que l'armée va prendre une autre position, que la direction de l'armée va être changée et toute cette route abandonnée.

2559. — Moscou, 14 octobre 1812 (à 10 heures du soir).

Berthier à Murat.

L'Empereur reçoit votre lettre d'aujourd'hui à midi.

Le mouvement sur Borovsk paraît à l'Empereur un mouvement difficile si l'ennemi en est prévenu, puisque vous lui prêteriez le flanc pendant toute une journée.

Faites bien reconnaître le débouché qui pourrait vous conduire sur Mojaïsk, afin que, si vous deviez faire une retraite devant l'ennemi, vous connaissiez bien cette route. L'Empereur suppose que vos bagages, votre parc et la

plus grande partie de votre infanterie pourraient disparaître sans que l'ennemi s'en aperçût.

Il est bien important de procurer à vos troupes pour plusieurs jours de vivres; il y a à Moscou mille quintaux de farine et beaucoup d'eau-de-vie à votre disposition; ordonnez que toutes les voitures dont vous pouvez disposer, viennent prendre ces provisions. L'Empereur, avant de se mettre en mouvement, veut être assuré de n'avoir aucune espèce d'embarras dans Moscou.

2560. — Moscou, 16 octobre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Bellune que le 7e régiment wurtembergeois qui devait se rendre à Ghjatsk, n'y arriverait que vers le 8 novembre; qu'en conséquence je désire que ce régiment reste à Minsk jusqu'à nouvel ordre avec les 6es bataillons des 22e léger, 93e et 46e. Formez-en une brigade de 5 bataillons. Il nommera un général pour la commander. S'il y a à Smolensk des généraux qui viennent joindre l'armée, le duc de Bellune en enverra un. Cette brigade sera sous les ordres du duc de Bellune; elle sera bonne à toute opération et portera le titre de brigade de réserve de Minsk. S'il arrive à Minsk de l'artillerie pour l'armée, donnez ordre qu'on en tire une batterie de 6 pièces pour cette brigade.

2561. — Moscou, 16 octobre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Bellune que Babinovitchi est un lieu de bien peu de ressources et que la division qui s'y trouve, serait mieux à Vitebsk. La différence n'est que de peu d'heures pour son mouvement, et elle est bien compensée par l'avantage d'être bien à Vitebsk, et cet emplacement serait d'ailleurs utile au maréchal Saint-Cyr en donnant

de l'inquiétude à l'ennemi. La division Partouneaux est trop loin à Mistislav; elle serait mieux à Mohilev: elle y vivrait mieux et serait bien plus près.

La brigade qui est à Vilna, composée d'un régiment westphalien et d'un régiment de Darmstadt, doit rester à Vilna et Kovno à la disposition du gouverneur jusqu'à ce que la division Loison, formée à Kœnigsberg, soit arrivée. Cette brigade qui doit avoir 6 pièces d'artillerie de Darmstadt, servira de réserve pour mettre Kovno et Vilna à l'abri de tout accident.

Le duc de Bellune formera une autre brigade de réserve à Minsk. Il y placera le 6e bataillon du 22e léger, le 6e du 93e de ligne, le 6e du 46e ainsi que les deux bataillons du 7e régiment wurtembergeois qui a 2 pièces de canon et qui doit être bien près de Minsk. Ce régiment était destiné pour Ghjatsk, mais il arrive trop tard. Cette brigade sera commandée par un des généraux qui doivent être à Smolensk pour rejoindre l'armée.

2562. — Moscou, 16 octobre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc d'Abrantès, de faire partir demain ou après-demain tous les blessés qui sont à Rouza et le dépôt de cavalerie, de sorte qu'il ne reste plus rien à Rouza de ce qui s'y trouverait. Tout se rendra à Viasma. S'il restait un dépôt de cavalerie à Mojaïsk, mandez aussi au duc d'Abrantès de s'en défaire sur Viasma.

2563. — Moscou, 16 octobre 1812.

A Berthier.

Réitérez l'ordre au duc de Bellune pour que l'artillerie envoie des chevaux jusqu'à Viasma pour retirer les caissons et voitures d'artillerie qui se trouvent abandonnés sur toute la route et les ramener jusqu'à Smolensk.

2564. Moscou, 16 octobre 1812.

A Berthier.

Il est nécessaire que j'aie des renseignements précis sur tout ce qu'il y a en infanterie, cavalerie et artillerie sur la route de Mojaïsk à Smolensk. Il faut mettre cela à jour avec la correspondance d'aujourd'hui qui, se composant de deux estafettes, doit être fort abondante en renseignements.

Il paraît que tout ce qui est antérieur au 10e convoi est arrivé et que les 10e, 11e, 12e et 13e convois seraient restés en route. Faites-moi connaître où chaque convoi est resté, en indiquant en marge les raisons qui justifient cette opinion, car les ordres donnés ne signifient rien si l'on n'est sûr qu'ils soient exécutés. Faites-moi donc connaître non seulement que l'ordre a été donné, mais encore s'il est arrivé.

Comme il va arriver à Viasma et à Ghjatsk de fortes colonnes et que j'ai besoin de les faire agir de concert, il faut qu'il y ait des généraux pour les commander. J'ai nommé pour Viasma un général. Il faut savoir quand il est parti et quand il sera arrivé. Pour Ghjatsk, je crois qu'il n'y a qu'un simple commandant : il faudrait charger le duc d'Abrantès de veiller à ce qu'il y ait à Ghjatsk un général pour y commander. Il y a d'ailleurs un général de brigade qui commande un de ces convois : il faudra l'employer.

Enfin, je désire que vous me remettiez la situation des troupes qui se trouvent à Smolensk, à Dorogobouje, à Viasma, à Ghjatsk, à Mojaïsk, soit comme devant y rester stationnaires par suite de mes ordres précédents, soit comme devant y avoir été retenus par suite de mon dernier ordre.

Pour compléter ce travail, il faut me faire connaître quand cet ordre d'arrêter les troupes est parti et quand il sera parvenu aux différents commandants.

2565. — Moscou, 16 octobre 1812.

Il y a à Moscou 571 prisonniers ; que faut-il en faire ?

Il faut en faire ramasser aux hôpitaux les mieux portants, en former une colonne de 1.200 et on les fera partir.

2566. — Moscou, 16 octobre 1812.

Le général Gilly et le général duc de Padoue annoncent que les fièvres attaquent assez fortement les 72e et 75e cohortes et proposent de renvoyer ces deux cohortes dans leurs départements (24e division militaire).

Non seulement j'approuve ces mesures; mais je désapprouve d'avoir mis ces cohortes en danger de prendre la fièvre, puisqu'il n'y avait rien à craindre pour Walcheren. D'ailleurs l'escadre qui est là, pourrait, en cas d'événement, y jeter 1.500 hommes. C'est, pour combattre un mal chimérique, s'attirer un mal réel.

2567. — Moscou, 18 octobre 1812.

M. D'Albignac de Montal, ancien mestre de camp et lieutenant des gardes du corps du roi, demande une pension alimentaire.

L'Empereur désire qu'on lui rende compte avant de prononcer sur cette demande (1).

2568. — Moscou, 18 octobre 1812.

Le baron Dulong, colonel du 12e régiment d'infanterie légère à l'armée du Midi, en Espagne (2), a, par suite de blessures graves, perdu

1. Ecrit et signé par le général aide-de-camp comte de Lobau. Ce d'Albignac de Montal fut d'ailleurs nommé par les Bourbons (22 décembre 1814) lieutenant-général.

2. Dulong de Rosnay, qui devint général de brigade (12 avril 1813) et lieutenant-général (18 mars 1815).

l'usage d'un bras ; il sollicite un congé de convalescence de six mois pour prendre les eaux à Bareges.

Approuvé.

2569. — Moscou, 18 octobre 1812.

Berthier au duc de Bellune.

L'Empereur ordonne que vous fassiez partir le 20 ou le 21 la division aux ordres du général Baraguey d'Hilliers que vous avez dû former en exécution de mes ordres du 11, et que vous la fassiez diriger sur Elnia, ville située à vingt-deux lieues de Smolensk, sur la route de Kalouga.

L'Empereur ordonne aussi que vous fassiez organiser la route depuis Smolensk jusqu'à Elnia, en mettant de six lieues en six lieues cent hommes avec un commandant et les faisant retrancher pour être à l'abri des cosaques; cela marquera les étapes de Smolensk à Elnia.

2570. — Moscou, 19 octobre 1812.

Note dictée par l'Empereur.

On préviendra l'adjudant commandant [1] qui commande au château Galitzine qu'on lui enverra deux aides-de-camp chargés d'accompagner successivement les deux premières estafettes et de les conduire de la maison Galitzine directement sur Disna avec une escorte de 25 chevau-légers bavarois et de 100 à 150 hommes d'infanterie.

On donnera ordre aux troupes de Disna et du château Galitzine de faire reconnaître cette communication.

Le poste et le relais placés entre le château Galitzine et Moscou seront mis à ce château.

On établira aussi un poste d'infanterie et de cava-

1 Général Bourmont. (Lettres de 1812. Première série, p. 88.

lerie et un relais à Charapovo pour être intermédiaire entre Disna et le château Galitzine.

Si on opérait sur Fominskiya et Borovsk, l'adjudant commandant sera prévenu pour donner cette direction à l'estafette, même en partant du relais de Koubinskoïé, s'il n'y avait pas d'inconvénient, mais avec une forte escorte.

De toute manière, on préviendra l'adjudant commandant qu'il vaut mieux retarder l'estafette de plusieurs heures et la garder que de la compromettre.

2571. — Moscou, 19 octobre 1812.

A Berthier.

Un aide-de-camp du roi d'Espagne qui vient d'arriver, est officier du génie. Donnez ordre qu'il soit employé auprès du duc de Trévise, comme officier du génie. Ecrivez en conséquence au général Chasseloup. Il veillera à la défense et aux travaux du Kremlin jusqu'à ce que je puisse le réexpédier.

2572. — Moscou, 19 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Un aide-de-camp du roi d'Espagne est venu m'apporter des lettres des premiers jours de septembre. Vous sentez qu'éloigné comme je suis, je ne puis rien faire pour les armées d'Espagne.

Vous devez faire connaître au roi et au duc de Dalmatie le peu de secours qu'ils doivent espérer et combien il est nécessaire, dans leur position, qu'ils se réunissent et diminuent, autant qu'il sera possible, les malheurs qu'un mauvais système a causés; qu'il est bien absurde que le Roi ait laissé prendre 400 hommes à Guadarrama et 1.300 au Retiro qui étaient bons contre la ville et les guérillas, mais qui du reste ne pouvaient être d'aucune défense; qu'il

est également bien fâcheux que le duc de Raguse ait laissé prendre aussi du monde à Salamanque, à Toro, à Zamora, etc.; tous ces événements sont funestes.

Ecrivez au Roi que je désire que désormais cela n'arrive plus; qu'on fasse sauter Lérida, Tarragone et les autres places de la Catalogne; que, si nous perdions cette frontière, on aurait tant de peine à la reprendre; j'ai donné bien souvent cet ordre.

2573. — Moscou, 19 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Faites avancer la cohorte de La Rochelle et d'autres cohortes de l'intérieur pour défendre la frontière. Il est convenable qu'elles ne dépassent pas la frontière et soient là pour empêcher toute invasion.

2574. — Ghjatsk, 30 octobre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le 8e régiment de Westphalie fasse partie du 8e corps et parte de Ghjatsk avec le 8e corps.

Donnez ordre que toutes les troupes de Hesse-Darmstadt fassent partie de la jeune garde, division Delaborde. Elles seront réunies et formeront une brigade sous les ordres du prince Emile. Donnez ordre en conséquence que le régiment qui est ici, suive la division Delaborde et que celui qui est à Viasma, suive la même division à son passage. Faites-moi connaître les autres troupes de ce contingent afin de les réunir.

Donnez ordre que les 3es bataillons des régiments de la Vistule rejoignent leur régiment. Le bataillon qui est ici rejoindra à cet effet la division Claparède à son passage. Ceux qui sont sur la route, rejoindront cette division au fur et à mesure qu'elle passera. Par ce moyen la di-

vision Claparède aura 9 bataillons. Donnez ordre que dans les vingt-quatre heures de l'arrivée du 3e bataillon au régiment, le tiercement soit fait de manière que tous les bataillons soient égaux en vieux soldats et en recrues.

Donnez ordre que le 3e régiment de marche soit dissous à Ghjatsk et qu'en conséquence tous les détachements rejoignent leurs corps au fur et à mesure qu'ils passeront.

Donnez ordre que le régiment de marche de cavalerie qui est avec le duc de Trévise soit dissous à Viasma et que chaque détachement rejoigne son régiment à fur et mesure qu'il passera à Viasma; envoyez au chef d'état-major de cavalerie l'état de ces détachements.

Donnez ordre qu'arrivé à Viasma, le général Durosnel passe la revue du régiment de marche de cavalerie qui s'y trouve, fasse mettre pied à terre à tous les conscrits, les incorpore dans les régiments de cavalerie à pied et prenne en place de vieux soldats qui ont perdu leurs chevaux par l'ennemi, et les monte. Recommandez au général Durosnel de prendre de préférence dans ces régiments tous les chevaux propres aux carabiniers et cuirassiers afin de les réserver pour monter des hommes de cette arme, vu que nous aurons plus de facilité en Pologne pour remonter les hommes de cavalerie légère que les cuirassiers et carabiniers. Le général Durosnel dressera procès-verbal de cette opération. Cela fait, le régiment de marche sera dissous et chaque détachement rejoindra son régiment.

Vous me remettrez ensuite l'état de l'augmentation que le régiment de marche de cavalerie, incorporé à Moscou au moment du départ, celui du maréchal Mortier et celui de Viasma, font à chaque régiment et à chaque corps de cavalerie.

2575. — Velitchevo, 30 octobre 1812.

Le 30 octobre, au soir, l'Empereur, s'arrêtant à un grand feu de bivouac, dit ces mots :

Un malheur partagé par beaucoup de monde est senti moins vivement [1].

2576. — Viasma, 1 novembre 1812.

Le roi de Naples désire faire venir près de lui les troupes de sa garde : 1° les deux 1er bataillons du 1er régiment des velites à pied, 1218 hommes ; 2° les gardes d'honneur à cheval, 350 hommes montés ; 3° les velites à cheval, 400 hommes montés, en tout, 1968 hommes.

Ordonner ce mouvement que demande le roi de Naples.

2577. — Viasma, 1 novembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que tous les hommes des 11e et 12e régiments de chasseurs, 5e et 9e de hussards, 16e de lanciers polonais, 5e, 8e et 10e de cuirassiers, 2e de chevau-légers et 2e de carabiniers, formant 150 à 500 chevaux, qui font partie des régiments de marche de cavalerie qui sont avec le général Evers et dont les régiments sont au 2e corps de cavalerie, partent dans la journée, en un seul détachement, du lieu où ils se trouvent, et aillent rejoindre le 2e corps de cavalerie qui prend aujourd'hui position tout près d'ici.

Donnez le même ordre aux 143 hommes des 1er, 2e et 3e de chasseurs de la brigade Girardin qui fait partie du corps du duc d'Elchingen, ainsi qu'aux 146 hommes du 11e de chasseurs, des Wurtembergeois, et 4e de chasseurs, aux 48 hommes qui appartiennent aux 9e et 19e de chasseurs et aux 1er et 2e de chasseurs italiens, aux 87 hommes qui appartiennent aux Portugais et au 28e de chasseurs, et aux 43 hommes qui appartiennent aux Westphaliens.

Il ne restera donc plus sous les ordres du général Evers que les 500 hommes de cavalerie du 1er corps et les

1. Castellane, *Journal*, I, p. 179.

900 hommes du 3e corps, lesquels continueront à rester sous les ordres de ce général de brigade.

2578. — Viasma, 1 novembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Evers, avec les chevaux qui appartiennent au 1er et au 3e corps de cavalerie, ce qui doit faire 12 ou 1.500 chevaux, et, après avoir rendu au 2e corps de cavalerie les chevaux qui lui appartiennent, ainsi qu'à la brigade Girardin et autres, de prendre les ordres du général Colbert sous les ordres supérieurs du duc d'Istrie.

2579. — Viasma, 1 novembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au dépôt de cavalerie qui est ici, de partir aujourd'hui pour Smolensk où le général Charpentier le placera de manière qu'il ne soit pas sur la grande route.

2580. — Viasma, 2 novembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Dutaillis que, dans aucun cas, il ne fasse pas partir sans ordre les gardes d'honneur et les vélites de Turin. Ces troupes resteront à Varsovie pour le service de la place.

2581. — Viasma, 1 novembre 1812.

Berthier à Charpentier.

L'Empereur ordonne que vous envoyiez un officier de votre état-major au maréchal Saint-Cyr et au duc de Bel-

lune pour leur faire connaître que l'armée qui est aujourd'hui, 1er novembre, à Viasma, sera le 3 à Dorogobouje; que nous attendons avec impatience de leurs nouvelles; que Sa Majesté suppose que le duc de Bellune aura déjà pris l'offensive et aura chassé l'ennemi de Polotsk.

2582. — Viasma, 2 novembre 1812, 5 heures du matin.

Berthier au duc de Bellune.

L'Empereur apprend les événements de Polotsk et votre marche de ce côté. Sa Majesté espère que vous aurez repoussé Wittgenstein et repris Polotsk. L'armée est en marche: Sa Majesté trouvait que l'hiver était trop long pour le passer loin de ses flancs: il est probable que l'Empereur se portera, la droite sur la Dvina, et la gauche sur le Borysthène, et par là nous nous trouverons en contact.

2583. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

A Berthier.

Faites connaître au général Wintzingerode que vous m'avez mis sous les yeux la lettre dans laquelle il déclare n'être point sujet de la Confédération; qu'en conséquence, j'ai ordonné qu'il fût considéré comme prisonnier ordinaire.

Donnez ordre au duc de Trévise de faire filer le comte Wintzingerode sur le corps du duc d'Abrantès (où il joindra son aide-de-camp) qui le fera partir rapidement et par des relais pour Smolensk qu'il ne fera que traverser. De Smolensk, lui et son aide-de-camp seront conduits à Vilna sous escorte, et, en outre, sous la garde de deux gendarmes. On leur fera signer leur parole d'honneur. Ils seront de Vilna dirigés sur Metz.

Vous ferez sentir au duc d'Abrantès et au général Charpentier la nécessité de débarrasser promptement l'armée

de ces deux officiers, de les faire donc marcher jour et nuit en toute diligence.

2584. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

A Berthier.

Je vous ai déjà mandé de donner ordre au général Charpentier d'envoyer à Dorogobouje l'adjudant commandant Hulot [1] et les moulins qui seraient arrivés à Smolensk.

Faites connaître au général Charpentier que le dépôt de cavalerie qui était près de Mojaïsk, doit arriver à Smolensk; qu'il est nombreux; qu'on doit le placer de manière qu'il ne gêne pas la route et dans un pays abondant; que je désire qu'il indique le meilleur placement à choisir entre Mohilev, Orcha et Smolensk, où il y ait du fourrage.

Puisque le général Charpentier croit avoir besoin du régiment de cavalerie polonaise, qui était près de Smolensk, à cause de la connaissance que ce régiment a des localités, qu'il le rappelle.

Il ne doit plus rien envoyer à Elnia; il doit garder à Smolensk les détachements de cavalerie et d'infanterie qui lui arriveront; mais il faut qu'il envoie à Dorogobouje le plus de farine possible.

Je suppose que les brèches de la place de Smolensk sont bouchées, qu'il y a quelques pièces en batterie, que le pont sur pilotis est terminé et que la place est à l'abri d'un coup de main; je désire qu'il me fasse un prompt rapport sur cet objet.

2585. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au duc de Castiglione de tenir la di-

1. C'est Constant Hulot, le beau-frère de Moreau, baron de l'Empire, adjudant commandant depuis le 22 juin 1811, plus tard, sous les Bourbons, maréchal de camp et lieutenant-général.

vision Heudelet prête à partir pour se rendre sur la Vistule. Vous lui ferez connaître qu'elle se trouvera remplacée par la division du général Grenier, forte de 20.000 hommes qui part de Vérone; qu'il doit y avoir à l'heure qu'il est 12 cohortes dans la 32e division militaire; qu'enfin la division Lagrange fournira en attendant les garnisons de Poméranie et de l'Oder; qu'ensuite, lorsque la division Grenier sera arrivée, j'appellerai probablement aussi la division Lagrange.

2586. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

A Berthier.

J'ai besoin d'un général pour commander à Kœnigsberg à la place du général Loison qui vient à l'armée. Proposez-moi quelqu'un de ceux qui ont été blessés à la bataille de la Moskova.

2587. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

A Berthier.

Les seconds régiments des voltigeurs et tirailleurs de la garde ont des bataillons partis de Paris pour rejoindre l'armée: dirigez-les sur Stettin où ils se reposeront et où je leur enverrai ordre de rejoindre quand il sera convenable.

2588. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

A Berthier.

Faites-moi un rapport sur la 32e division que commande le général Durutte. Elle est formée en brigades. A-t-elle des généraux de brigade? Combien doit-elle avoir d'artillerie? A-t-elle ce qu'elle doit avoir?

2589. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois la pétition de la 87e cohorte pour se rendre à la Grande Armée; accusez réception et témoignez-leur ma satisfaction.

Je crois avoir dans la 32e division militaire 12 cohortes, 11 françaises et une du pays. Ces 12 cohortes réunies en deux brigades formeront une masse de forces prête à contenir tout le Nord. Cela est nécessaire, d'après l'ordre que je donne à la division Heudelet de se rendre à la Grande Armée. Je ne laisserai dans les places que la division Lagrange. Il est donc convenable que ces 12 cohortes soient là, sur l'Elbe.

J'ai également disposé, en cas d'événement, des 6 cohortes de Paris qui doivent se porter sur Wesel et des 6 d'Utrecht qui doivent se porter dans la 32e division; ce qui ferait 24 cohortes sur ce point. L'exécution de ces ordres est d'autant plus nécessaire que la division Heudelet reçoit l'ordre de passer l'Oder.

2590. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

Au duc de Feltre.

Dirigez les deux bataillons des régiments de tirailleurs et de voltigeurs de la garde sur Stettin où ils se reposeront et d'où je les tirerai.

Donnez ordre au 10e de hussards de se rendre à Berlin.

2591. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au maréchal Saint-Cyr pour lui demander un compte général des affaires qui se sont passées depuis le 15 jusqu'au 25 septembre, vu qu'on a des relations du

général de Wrède qui laissent de l'incertitude, pour cadrer avec ses rapports.

2592. — Slavkovo, 4 novembre 1812.

A Berthier.

Envoyez un ingénieur géographe avec un officier d'état-major reconnaître la ligne de la rivière de Vopetz et faire connaître la nature du terrain sur la rive droite de cette rivière.

2593. — Slavkovo, 4 novembre 1812.

Certains bataillons, appelés par l'Empereur, ont déjà reçu l'ordre de se rendre à Kœnigsberg.

S'il y avait déjà des ordres pour Kœnigsberg, cela suffit.

2594. — Dorogobouje, 5 novembre 1812.

A Berthier.

Ecrivez au général Charpentier de réitérer l'ordre au général Baraguey d'Hilliers de se rapprocher de Smolensk afin de ne pas s'exposer; que je suis peu satisfait de ce qu'au lieu de donner un compte détaillé de sa reconnaissance du 2, il se contente de dire qu'il a éprouvé des pertes, sans spécifier quelles pertes, ni quelles troupes il a eues sur lui.

Mandez au général Charpentier qu'aujourd'hui 5, à 9 heures du soir, les moulins n'étaient pas arrivés; que cependant voilà trois jours d'écoulés; que nous les attendons demain; que le général Wrède était le 31 à Gloubokoïé; qu'ainsi le sous-préfet de Vileïka avait une peur panique, comme cela arrive en pareille occasion.

Mandez-lui d'écrire aux gouverneurs de Minsk et de Borissov pour faire venir des convois de farine; qu'il faudrait aussi réunir à Smolensk une certaine quantité de

blé qu'on distribuerait à la troupe qui pourrait le moudre avec ses moulins; que je désire avoir l'état de tout ce qui est avec le général Baraguey d'Hilliers en caissons et transports militaires ainsi que de ceux qui sont à Smolensk.

2595. — Dorogobouje, 5 novembre 1812.

Il est accordé un congé de convalescence d'un mois à l'intendant général Dumas qui se rendra à Vilna. Le ministre secrétaire d'état, comte Daru, prendra le service d'intendant général de l'armée, à dater de demain 6 novembre.

2596. — Mikhaïlova, 6 novembre 1812.

Berthier au duc de Bellune.

Je viens de mettre sous les yeux de l'Empereur votre lettre du 2 novembre qui m'arrive à l'instant par l'estafette. Sa Majesté ne conçoit pas qu'ayant réuni à vos troupes le 2e corps d'armée, vous n'ayez pas pris l'offensive avec vigueur. En restant en position devant l'ennemi, vous avez tout à perdre à cause de la supériorité de sa cavalerie légère pour couper nos communications. L'Empereur ordonne que vous marchiez sur le général Wittgenstein et le rejetiez au delà de la Dvina, que vous repreniez Polotsk et obligiez Wittgenstein à quitter cette rive. L'Empereur sera après-demain à Smolensk; annoncez-lui une victoire qui est indubitable avec les troupes que vous avez.

2597. — Mikhaïlova, 7 novembre 1812.

Au duc de Feltre.

Faites partir pour Mayence le 1er bataillon du régiment de la garde de Paris, et la 10e cohorte pour Brême.

2598. — Mikhaïlova, 7 novembre 1812.

Berthier au duc de Bellune.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur votre lettre du 2. L'armée étant à Smolensk demain, il est nécessaire que vous manœuvriez : 1° pour jeter l'ennemi au delà de la Dvina ; 2° pour vous maintenir toujours en communication avec l'Empereur et l'armée. Vous en sentez l'importance et la nécessité.

2599. — Smolensk, 9 novembre 1812, à 4 heures du soir.

Berthier au duc de Bellune.

Je reçois votre lettre du 4 à Smolensk. Je l'ai mise sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté a vu avec peine que vous fussiez incertain de votre marche. Cette incertitude a déjà fait bien du mal. Je vous ai fait connaître par l'adjudant commandant d'Albignac que l'intention de l'Empereur était que vous marchassiez droit à l'ennemi dans la direction de Polotsk et que vous le jetassiez au delà de la Dvina. La plus grande partie des troupes de Wittgenstein sont des milices qui n'ont pas six semaines de détail. Sa Majesté attend des nouvelles.

2600. — Smolensk, 11 novembre 1812.

A Berthier.

La division Durutte fera partie du 7e corps.

Ecrivez au général Dutaillis que les 1.000 chevaux qu'on offre de plus à Varsovie, ne sont pas de refus ; que nous avons le plus grand besoin de chevaux.

2601. — Smolensk, 11 novembre 1812.

A Savary, duc de Rovigo, ministre de la police.

Mon intention est que tout ce qui est relatif à l'affaire de Malet soit imprimé. Chargez Réal de réunir tous les interrogatoires et les pièces qui concernent les trames de cet homme, il y a trois ou quatre ans. Deux pages formeront le précis simple et sans phrases. On mettra d'abord le rapport du préfet de police Dubois et du ministre de la police Fouché dans ce temps-là, tous les interrogatoires de ces sujets alors;

2° Les rapports des différents conseillers d'Etat, qui ont visité depuis les prisons, et leur opinion sur Malet, etc.;

3° La décision qui envoie Malet dans une maison de santé;

4° Enfin tout ce qui est relatif à cette affaire-ci.

Il ne faut point de phrases, mais les pièces. Le ministre de la police fera le rapport de ce qui s'est passé au ministère de la police; ensuite on mettra le rapport du général Hulin, celui du préfet de police, ceux de l'adjudant commandant Doucet et de Laborde, celui du général Dériot; après cela, tous les interrogatoires et les pièces du procès; cela est de la plus grande importance. Cette affaire n'est rien, mais ce n'est qu'en imprimant tout et en ne déguisant aucune circonstance que le public sera convaincu que ce n'est rien.

On mettra ensuite une note de ce qui est relatif à Lahorie, à Lafon, à Al. Noailles et au complot de prêtraille qui eut lieu dans le temps et au général Desnoyers, et qui fasse connaître ce qu'ils étaient.

On intitulera cet ouvrage : *Divers complots tramés par quelques individus.*

1. Cette lettre, ainsi que les six suivantes, publiées déjà en tout ou en partie dans la *Rousskaïa Starina* de 1907, dans le *Carnet de la Sabretache* de 1899, dans les *Feuilles d'histoire* (I, p. 269) et dans la *Correspondance d'Alexandre et de Bernadotte en 1812* éditée par X (1909) nous semblent avoir une telle importance que nous les reproduisons, par exception, dans notre travail.

2602. — Smolensk, 11 novembre 1812.

A *Savary.*

J'ai reçu vos lettres des 26 et 27 octobre. J'y vois avec peine une dissertation sur la police militaire et sur la police civile. C'est mal connaître vos attributions. Tout ce qui est relatif à la tranquillité de l'État et à sa sûreté est du ressort de la police. La police militaire aurait dû être instruite sans doute du mouvement qui s'opérait dans les casernes depuis 5 heures du matin; mais le ministre de la police aurait dû le savoir encore mieux, avoir les yeux sur Malet et ne pas le laisser à Paris. La police devait connaître l'esprit des troupes et surtout l'esprit d'un régiment comme celui de Paris.

2603. — Smolensk, 11 novembre 1812.

A *Savary.*

J'ai fort approuvé la conduite du ministre de la guerre d'avoir fait arrêter le général de Lamotte et le colonel Rabbe. Ce serait se faire d'étranges idées des devoirs de citoyen d'un colonel si on les croyait remplis non seulement lorsqu'il ne s'est pas opposé, mais même lorsqu'il n'a pas versé son sang pour s'opposer à la rébellion de son corps. Cette manière de voir de votre part me paraît singulière. Pour prononcer sur toute l'affaire, ainsi que sur le préfet Frochot, j'attendrai votre rapport définitif et les pièces de la procédure. Mon intention est que ces pièces soient publiées et que rien ne soit mystère pour les citoyens, dans une affaire qui les regarde de si près. Le nommé Jacquemont a été longtemps arrêté et était effectivement dans ce complot, il y a quatre ans (1). Faites-moi connaître où il est; pour peu qu'il se soit déplacé et

1. Wenceslas Jacquemont, l'ex-tribun, le père du célèbre voyageur naturaliste et épistolier Victor Jacquemont; cf. nos *Études d'histoire*, III, p. 153-174.

qu'il y ait d'irrégularité dans sa conduite, faites le arrêter. Il y avait une trentaine d'individus *civils* qui tous figuraient dans cette première affaire. Je les crois tous arrêtés. S'ils avaient été relâchés par suite de la négligence qu'on y a mise, faites les reprendre, surtout s'ils se retrouvent en ce moment à Paris.

2604. — Smolensk, 11 novembre 1812.

A Cambacérès.

J'ai reçu vos lettres du 25 et du 26. Je vous ai déjà fait connaître ma satisfaction de la conduite que vous avez tenue dans toutes ces circonstances, je ne puis que vous la réitérer. Je partage votre manière de voir sur Rabbe et Lamotte. Je suppose que le préfet Frochot m'aura écrit sur le bruit qui a couru sur son compte. J'attends sa lettre pour me prononcer. Je crois avoir fait connaître au ministre de la guerre que le régiment de Paris et la 10e cohorte devaient être envoyés à l'armée. Je ne prends aucun décret, j'attends les pièces de la procédure; je ne prononcerai que quand je connaîtrai l'affaire à fond. J'ai écrit au ministre de la police d'arrêter tous les brigands subalternes *civils* qui ont déjà été compromis dans ce complot, il y a quatre ans, et que je crois avoir été relâchés depuis par une indulgence mal entendue. Vous ne devez pas manquer de faire connaître aux comtes Tracy et Garat que leur nomination à ce gouvernement provisoire ne dit certainement rien contre eux, mais que ce n'est pas un titre d'honneur; qu'il faut qu'ils aient paru indisposés contre le gouvernement et qu'ils se soient permis des propos équivoques pour que ces misérables aient cru pouvoir compter sur eux. Mon intention est que toutes les pièces soient imprimées et qu'il n'y ait rien dans cette affaire que le public ignore. Je désire que l'on y ajoute les pièces relatives à ce qui s'est passé il y a quatre ans; qu'on y mette les interrogatoires qu'a faits dans ce temps le

préfet de police et enfin la décision du dernier Conseil qui a mis Malet dans une maison de santé. Je désire que tout cela forme un volume où cette affaire se trouve parfaitement éclaircie dans ces deux périodes. Je vous prie de surveiller la réunion de ces pièces; il me paraît même nécessaire d'y ajouter quelques observations, qui fassent connaître comment le premier complot a été découvert, comment il n'y a pas été donné de suite, et enfin le second.

2605. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Au duc de Feltre.

J'ai reçu vos lettres des 25 et 26 octobre. J'approuve parfaitement votre conduite à l'égard du colonel Rabbe et du général Lamotte. Sous quelque prétexte que ce soit, ne laissez sortir ni l'un ni l'autre de prison, jusqu'à ce que vous m'en ayez rendu compte et que j'aie donné une décision. Ce que vous me dites de la conduite du préfet de Paris m'étonne. J'attendrai les pièces de cette affaire pour prendre des mesures. Je vous ai déjà mandé quelles étaient mes intentions sur le régiment de Paris et la 10e cohorte.

—

2606. — Smolensk, 11 novembre 1812.

A Marie-Louise.

Ma bonne amie, tu vois que nous nous sommes rapprochés de bien des pas. J'expédie le petit Montesquiou à Paris. Le temps est froid, 4 à 5 degrés, la terre couverte de neige, ma santé bonne; je pense à toi. Je tiendrais à bonheur de te voir bientôt, tu n'en doutes pas, car tu sais combien je t'aime tendrement. Embrasse mon fils.

2607. — Smolensk, 11 novembre 1812.

A Maret.

Quatre estafettes me sont arrivées à la fois; ainsi j'ai toutes vos lettres jusqu'au 7. J'approuve que vous ayez fait venir la 34e division à Kovno. Le principal est qu'elle y soit bien nourrie. Le général Loison mande qu'il a fait des marchés pour 600 chevaux pour son artillerie et que le même marchand lui propose des marchés pour 10.000 autres chevaux. Envoyez cette proposition au général Bourcier, pour qu'il passe ce marché, s'il le juge convenable. Dites au général Bourcier qu'il est nécessaire qu'il augmente ses commandes de 6.000 chevaux de toutes armes et de 6.000 chevaux d'artillerie et de transports militaires. Tous les jours nous faisons des pertes considérables par les gelées et par le froid des nuits. Je n'ai pas besoin de vous faire comprendre l'importance de ces achats. Le général Bourcier doit aller haut la main jusqu'à une trentaine de milles et peut-être au delà. Sa limite doit être ce qu'il est possible de se procurer en bonne qualité. Des chevaux, des chevaux et des chevaux, soit de cuirassiers, soit de dragons, soit de cavalerie légère, soit d'artillerie et d'équipages militaires! C'est là le plus grand de tous nos besoins! 10.000 hommes de cavalerie à pied vont être dirigés bientôt sur Minsk; il faudra que le général Bourcier les dirige sur Kœnigsberg et Varsovie, selon les lieux où il doit y avoir des chevaux. Veillez à ce qu'il n'y ait aucun délai ni retard. Ecrivez au prince Schwarzenberg qu'il hâte son mouvement et faites-lui en sentir l'importance. J'ai reçu un aide-de-camp du duc de Bellune, qui l'avait quitté le 9. Je lui ai envoyé des ordres positifs.

—

2608. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Le général Thielmann demande que le reste de la brigade de cavalerie saxonne qui n'a plus que 40 chevaux, se rapproche de ses dépôts et qu'une avance de 6 à 8000 francs soit faite aux officiers qui sont

dans la détresse et n'ont pas reçu de solde depuis le mois de juillet (1).

Accordé l'avance.

2609. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Le prince Poniatowski propose de réorganiser le 5e corps.

Ce corps doit d'abord se rendre à Mohilev, afin de se bien réunir. Après cela, on le réduira à peu de bataillons et l'on fera partir les cadres pour le grand duché.

2610. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Mesures proposées par Lariboisière.

Approuvé, hormis le mouvement des canonniers sur Varsovie; c'est trop loin.

2611. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Berthier au duc de Bellune.

Sa Majesté a vu avec plaisir les avantages que votre avant-garde a obtenus sur l'ennemi dans des affaires de poste et, sur votre rapport, Elle a nommé le général Fournier général de division. Cette marque des bontés de l'Empereur le mettra à même d'en mériter de nouvelles dans la bataille qui va avoir lieu bien incessamment. Sa Majesté va se porter avec une partie de l'armée sur Orcha; mais ce mouvement ne peut se faire que lentement. Il devient d'autant plus urgent que vous attaquiez Wittgenstein. Avec les troupes que vous avez, l'Empereur ne doute pas du succès que vous obtiendrez. Il se confie dans votre attachement, dans votre zèle et dans vos talents.

1. Voir cette lettre dans nos *Lettres de 1812*. Première série, p. 124.

2612. — Smolensk, 12 novembre 1812.

Berthier au duc de Trévise.

L'Empereur ordonne que vous me remettiez aujourd'hui, à 2 heures après-midi, l'état de situation des troupes à vos ordres, le nombre de pièces que vous pouvez mener avec vous, ainsi que le nombre de caissons et la quantité d'approvisionnements; enfin, combien les divisions Delaborde et Roguet pourront présenter de combattants, et combien de cavalerie.

2613. — Smolensk, 13 novembre 1812.

Sa Majesté l'Empereur et roi, mécontent de la conduite du général Baraguey d'Hilliers, dans la journée du 9 novembre, ordonne ce qui suit :

1° Le général Baraguey d'Hilliers est suspendu de ses fonctions;

2° il se rendra aux arrêts dans une de ses terres, en France, qu'il fera connaître au ministre de la guerre, jusqu'à ce qu'une enquête ait lieu sur ce qui le concerne;

3° le major-général de la Grande Armée et le ministre de la guerre sont chargés de l'exécution du présent ordre.

2614. — Smolensk, 13 novembre 1812.

Le général Leclerc des Essarts demande à se rendre à Paris pour y passer le temps nécessaire au rétablissement de ses blessures et le général Penne sollicite la permission de se rendre à Kovno pour se rétablir également de ses blessures.

Accordé.

2615. — Smolensk, 13 novembre 1812.

Berthier à l'intendant général.

L'Empereur ordonne que dans la journée vous fassiez

payer trois mois de solde aux généraux, officiers d'état-major et d'administration et un mois au reste de l'armée, le tout en argent. L'intention de Sa Majesté est que vous fassiez également payer un mois de solde aux officiers-généraux et soldats, en papier.

2616. — Smolensk, 13 novembre 1812.

Berthier aux commandants de corps d'armée.

L'Empereur me charge de vous réitérer l'ordre de compléter ici vos cartouches à raison de 50 cartouches par homme dans la giberne, d'y prendre toutes les munitions dont vous auriez besoin et que vous pourriez porter, enfin d'y prendre aussi le nombre de bons fusils qui vous serait nécessaire pour compléter l'armement de vos troupes et remplacer les fusils en mauvais état.

2617. — Smolensk, 14 novembre 1812, à 7 heures du matin.

Berthier au prince d'Eckmühl.

L'intention de l'Empereur est que vous souteniez le duc d'Elchingen dans la retraite d'arrière-garde qu'il fait : le vice-roi devant partir demain 15 pour se rendre à Krasnoï, vous verrez à faire relever et occuper les postes que vous jugerez convenables et que le vice-roi sera dans le cas d'évacuer.

L'intention de Sa Majesté est que vous vous reployiez, avec votre corps d'armée et celui du duc d'Elchingen, sur Krasnoï en faisant votre mouvement le 16 ou le 17.

1. Prince d'Eckmühl, duc d'Elchingen, prince vice-roi, duc de Danzig, duc de Trévise.

2618. — Smolensk, 14 novembre 1812, à 8 heures du matin.

Berthier à Ney.

L'Empereur se rend à Krasnoï. Il est nécessaire que vous continuiez à faire l'arrière-garde; le prince d'Eckmühl vous soutiendra. Vous devez rester dans la position où vous êtes aujourd'hui; demain, 15, vous prendrez la position du couvent et des faubourgs, et le 16, vous ferez sauter la ville en vous en allant, ou simplement vous prendrez la position de la tête de pont, pour ne faire sauter la ville que le 17, si tout n'était pas prêt. Il est nécessaire que vous vous concertiez avec le prince d'Eckmühl et le général Charpentier. L'Empereur vous recommande surtout de faire en sorte que les pièces et les munitions soient détruites, et qu'on laisse le moins de traîneurs possible dans la place.

2619. — Smolensk, 14 novembre 1812.

Instruction sur la manière d'exécuter les ordres de l'Empereur.

Le duc d'Elchingen resterait dans sa position toute la journée d'aujourd'hui 14. Demain 15, il occuperait les hauteurs du couvent, la tête de pont, les faubourgs.

Le 16, à 4 heures du matin, si tout était prêt, on ferait sauter les remparts et brûler les munitions. Le prince d'Eckmühl aurait pris position dans la nuit du 15 au 16 derrière le ravin, ne laissant à Smolensk qu'une de ses divisions, qu'il pourrait placer sous les ordres du duc d'Elchingen.

Le 16, à la pointe du jour, toutes les mines ayant sauté, le duc d'Elchingen se mettrait en marche sur Krasnoï.

Si l'ennemi ne montrait pas une plus grande quantité de forces que jusqu'à cette heure, et que tout ne fût pas prêt, le duc d'Elchingen pourrait rester toute la journée du 16 dans la ville, occupant la tête de pont et ne faisant sauter les remparts que le 17, deux heures avant le jour.

Le prince d'Eckmühl, le duc d'Elchingen, le général Lariboisière, le général Chasseloup, le général Haxo et le général Charpentier s'entendront sur les changements et rectifications à faire aux présentes dispositions.

2620. Doubrovna, 19 novembre 1812.

L'Empereur à sa garde.

I

N'écoutez pas ces êtres faibles que le malheur abat et qui ne savent pas souffrir. Faites justice vous-même de ceux d'entre vous qui quittent leur rang pendant la marche. Etablissez une discipline intérieure dans chaque compagnie, et que les hommes qui se conduisent mal soient lapidés par leurs camarades. Soldats, j'ai besoin de ma garde pour atteindre le but que je me propose. Je compte sur vous. Comptez sur moi.

II

Grenadiers de ma garde, vous êtes témoins de la désorganisation de l'armée : la plupart des soldats, par une fatalité déplorable, ont jeté leurs armes. Si vous imitiez ce funeste exemple, tout espoir serait perdu. Le salut de l'armée vous est confié : vous justifierez la bonne opinion que j'ai de vous. Il faut non seulement que les officiers maintiennent une discipline sévère, mais que les soldats exercent entre eux une rigoureuse surveillance et punissent eux mêmes ceux qui s'écarteraient de leurs rangs.

1. Voici trois versions (Fantin des Odoards, p. 346 ; Chambray, II, p. 215 ; Ségur, éd. Bapst., p. 309) de l'allocution que Napoléon aurait faite aux grenadiers de sa garde. Quelle est la véritable ? Aucune sans doute. En tout cas, nous les avons rangées selon leur degré de véracité.

III

Grenadiers, nous nous retirons sans avoir été vaincus par l'ennemi; ne le soyons pas par nous-mêmes! Donnons l'exemple à l'armée! Parmi vous plusieurs ont déjà abandonné leurs aigles et même leurs armes. Ce n'est point aux lois militaires que je m'adresserai pour arrêter ce désordre, mais à vous seuls. Faites-vous justice entre vous. C'est à votre honneur que je confie votre discipline.

2621. — Doubrovna, 19 novembre 1812, 3 heures du matin.

Berthier au duc de Bellune.

L'Empereur arrive à Orcha aujourd'hui à midi. Il est nécessaire que la position que vous prendrez, vous mette plus près de Borissov, de Vilna et d'Orcha que l'armée ennemie. L'intention de Sa Majesté est de se porter sur Minsk et, quand on sera maître de cette ville, de prendre la ligne de la Bérésina.

2622. — Près de Kokhanovo, 22 novembre 1812, 2 h. ½ du matin.

Berthier au duc de Reggio.

Sa Majesté voit avec plaisir que vous serez aujourd'hui à Borissov.

L'Empereur espère que le général gouverneur de Minsk aura senti la nécessité de garder la tête de pont qui assure le passage.

Si l'ennemi s'était emparé de la tête de pont, ce serait un grand malheur, et le général Dombrowski serait bien coupable de la mauvaise direction qu'il a donnée à sa division. Il serait nécessaire que vous vissiez sur les lieux s'il y a moyen de passer la Bérésina quelque part.

Mais l'Empereur espère que le gouverneur de Minsk n'aura pas rendu la tête de pont à la cavalerie et que le général Dombrowski aura pu arriver, et successivement votre corps.

2623. Bobr, 23 novembre 1812.

Berthier à Oudinot, duc de Reggio.

Je reçois votre lettre du 22, datée de Natcha. Le duc de Bellune sera aujourd'hui 23 à Kholopenitchi. Il se portera le 24 sur Barany. Tâchez d'être maître du gué de Véselovo le plus tôt possible, d'y faire construire des ponts, des redoutes, des abatis pour le garantir. Nous pourrons de là revenir sur la tête du pont de Borissov pour en chasser l'ennemi, ou de là revenir sur Minsk ou enfin, comme vous le proposez, nous porter sur Vileïka par la route que vous avez faite et que vous avez trouvée très bonne. Le principal est, comme l'Empereur vous l'a mandé par le général Dode, d'être maître promptement d'un passage sur la Bérésina.

2624. Bobr, 24 novembre 1812, 4 heures ½ du matin.

Berthier à Eblé.

L'Empereur ordonne que vous partiez avant 6 heures du matin pour vous rendre en toute diligence au quartier-général du duc de Reggio, à Borissov, et travailler à établir plusieurs ponts sur la Bérésina pour le passage de l'armée. Vous vous diviserez en deux. Si tout votre monde ne peut pas aller assez promptement, vous prendrez avec vous tout ce qui peut le mieux marcher, de manière à ce que vous arriviez dans la nuit et que vous soyez au travail demain à la pointe du jour, et que l'autre partie puisse être au travail demain avant midi. Ayez soin de laisser en route des ateliers pour réparer les ponts et les plus mauvais passages. Je donne le même ordre au général Chasseloup. Vous vous entendrez avec lui et le duc de Reggio pour les travaux à faire sur la Bérésina où il est indispensable que l'armée puisse passer au plus tard demain.

2625. — Lochnitsa, 25 novembre 1812, 5 heures du matin.

Berthier à Claparède.

L'Empereur ordonne, général, que vous vous mettiez en mouvement de bonne heure pour vous porter entre Lochnitsa et Niémanitsa; vous passerez le ravin qui est entre ces deux endroits. L'Empereur vous ordonne de faire brûler toutes les voitures de ceux qui n'ont pas le droit d'en avoir. Quant aux généraux qui y ont droit, ils doivent se borner à une seule voiture. L'Empereur a vu que le général Damas en a quatre, vous deux ou trois. J'ai vu, à la suite de mes équipages, une voiture du capitaine Philippe. Aucun soldat ni vivandier ne doit avoir de voiture. Faites donc brûler. Il faut le dire, dans vingt-quatre heures nous serons peut-être obligés de tout brûler. Donnez tous les bons chevaux à l'artillerie.

2626. — Lochnitsa, 25 novembre 1812, 5 heures du matin.

Berthier au duc de Bellune.

J'ai mis votre lettre du 24 sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté a vu avec surprise qu'il n'y est pas question d'une forte canonnade qui a commencé hier à 3 h. ½. Vous ne faites pas connaître non plus si vous avez vu de l'infanterie.

Votre principal but est d'empêcher le général Wittgenstein d'atteindre le duc de Reggio et il vous avait toujours été ordonné d'arriver rapidement sur Barany afin de couper la route de Lepel. Vous n'en avez rien fait, de sorte que le général Steingel s'est déjà joint à l'armée de Tormasov et a suspendu notre mouvement du passage de la Bérésina qu'il est cependant si important, dans la situation où nous nous trouvons, d'opérer promptement.

Vous avez, dites-vous, deux divisions qui sont à quinze verstes de Kostritsa. Portez-vous avec elles en toute diligence de manière à arriver de bonne heure à Kostritsa. Eclairez tout ce qui se passe depuis Kostritsa jusqu'à

Barany. Attaquez vigoureusement tout ce qui se présentera. Mettez-vous en communication avec le duc de Reggio qui est à Borissov où l'Empereur va de même se porter.

Il est nécessaire que vous envoyiez beaucoup d'officiers afin de faire connaître plusieurs fois par jour votre position et que vous puissiez, dans la nuit du 25 au 26, passer la Bérésina sur les ponts qui vont y être jetés, avec le duc de Reggio, la garde impériale et votre corps d'armée, ce passage ne pouvant plus être différé.

Votre arrière-garde, étant plus éloignée, pourra continuer à couvrir l'armée dont l'arrière-garde part aujourd'hui de Bobr pour se porter à Natcha et venir à marche forcée au pont, aussitôt que le passage sera ouvert.

Si le général Fournier rencontre des forces inférieures aux siennes, il doit les attaquer.

2627. — A une lieue de Borissov, 25 novembre 1812, à 2 heures après-midi.

Berthier au duc de Bellune.

Je reçois votre lettre du 25 à 10 heures du matin.

L'Empereur est étonné que vous ayez ôté l'arrière-garde qui couvrait la route de Bobr à Natcha et que vous ayez entièrement abandonné la route de Lepel à Borissov.

Puisque vous êtes sur la route de Lochnitsa, cela est sans remède. Ce surcroît d'encombrement nuira beaucoup à votre troupe. Il est fâcheux, puisque vous étiez en présence de l'ennemi, de ne l'avoir pas bien rossé. S'il vous a suivi et s'il vous inquiète, tombez-lui dessus avec votre arrière-garde et l'une de vos divisions. Demain, avant le jour, partez avec deux de vos divisions pour arriver à Borissov, et de là au point du passage.

Il serait très dangereux d'évacuer Ratulitsi si l'ennemi est en présence: dans ce cas, vous devez faire volte-face avec un nombre de divisions égal à celui de l'ennemi et le battre. Si vous faisiez autrement, vous compromettriez tous les corps qui sont à Kroupki

L'Empereur voit que l'ennemi vous a offert de belles occasions de le battre et que vous n'avez jamais su en profiter. Je vous réitère l'ordre de l'Empereur, qui est que vous attaquiez l'ennemi s'il est en vue de vous. Cela est de la plus grande importance, s'il est en position de s'intercaler dans nos colonnes.

Le quartier-général de l'Empereur est à Borissov ce soir.

Le passage de la rivière doit s'effectuer demain matin.

2628. — Studianka, 27 novembre 1812, minuit et demi.

Berthier à Claparède.

L'Empereur ordonne que vous filiez en toute diligence avec votre division pour tâcher d'arriver ici avant le jour. Vous laisserez 50 hommes pour la garde du trésor; ils seront relevés par le duc d'Abrantès qui se chargera du trésor, à moins que le vice-roi n'en ait relevé l'escorte. Il faut d'ailleurs que le convoi arrive le plus tôt possible. Sa Majesté me charge de vous faire connaître qu'Elle a besoin de vous et qu'Elle espère que vous pourrez passer le pont ce matin avant le jour.

2629. — Zanivki, 28 novembre 1812, à 7 heures du soir.

Berthier au duc de Bellune.

Aussitôt que le feu a fini, vous aurez sûrement achevé de faire passer le pont à votre artillerie, afin de pouvoir déblayer le village de Studianka.

Vous ferez mettre le feu à toutes les voitures que vous ne jugerez pas dans le cas de pouvoir passer, afin que votre arrière-garde puisse, à 5 heures du matin, évacuer la rive gauche, c'est-à-dire le village de Studianka. Vous ferez en même temps brûler ou rompre les deux ponts par votre arrière-garde et les pontonniers du général Eblé

Vous sentez combien il est important que les ponts soient bien détruits. Il y a, au village, des chevalets que l'on avait préparés pour un troisième pont; il faut brûler tout cela.

On dit qu'il y a des cadavres d'hommes et de chevaux étouffés à l'entrée des ponts; il faut les faire jeter à l'eau, afin que ces marques de désordre ne soient pas connues de l'ennemi.

Au retour de l'aide-de-camp que vous devez envoyer à l'Empereur, on vous fera connaître l'heure à laquelle le duc d'Elchingen qui doit faire la retraite, commencera son mouvement. Faites donc passer l'artillerie de préférence à toute autre voiture, et qu'elle passe cette nuit le marais, et enfin, faites brûler tout ce qui ne passera pas les ponts.

Mettez de fortes gardes aux ponts pour en être constamment maître, et que votre artillerie et votre corps passent en ordre, de manière à ce que les ponts ne se rompent pas.

L'Empereur pense que le général Latour-Maubourg aura déjà passé.

S'il y a des voitures abandonnées dans le marais, votre arrière-garde devra les faire brûler.

2630. — Zanivki, 28 novembre 1812.

Berthier à de Wrède.

L'Empereur ordonne que de Dokchitsi où vous vous trouvez, vous vous rendiez à Vileïka, que vous y réunissiez des vivres, que vous assuriez les ponts, que vous envoyiez des partis sur la route d'Iliya et sur la vieille route de Minsk, et que vous communiquiez à Smorgoni avec l'adjudant commandant d'Albignac.

Faites-moi connaître l'heure à laquelle cet ordre vous est parvenu.

2631. — Molodetchno, 3 décembre 1812, 3 heures du matin.

Berthier à l'adjudant commandant d'Albignac.

L'Empereur ne trouve pas votre correspondance assez claire. Vous ne m'envoyez pas l'état et la composition des convois que vous escortez. Vous ne faites pas connaître sur quelle espèce de voitures. Je ne peux donc vous donner des ordres.

Faites retourner sur Vilna tous les effets d'habillement; on les distribuera dans cette ville.

Envoyez à notre rencontre, à la poste, à demi-chemin, sur la grande-route, à Markovo, des vivres pour les distribuer à l'armée à son passage.

Faites que les magasins de Smorgoni et d'Ochmiana soient approvisionnés.

Faites diriger les bœufs sur Vilna afin qu'ils ne soient pas compromis et pris par les cosaques, hormis ce qui est nécessaire pour nourrir l'armée pendant deux ou trois jours.

2632. — Molodetchno, 4 décembre 1812, 4 heures du matin.

Berthier au comte Kreptowicz.

L'Empereur ordonne, monsieur le comte, que vous preniez des mesures pour envoyer au duc de Bellune, des magasins de Smorgoni, 10.000 rations de biscuit et autant pour les troupes du duc d'Elchingen qui commande les 2e et 3e corps d'armée.

L'intention de Sa Majesté est que vous envoyiez aussi à chacun de ces maréchaux 20.000 rations de viande et 10.000 rations d'eau-de-vie. Faites en sorte que ces vivres arrivent le plus tôt possible, et, si l'on peut, demain, parce que, du lieu où ces vivres seront reçus, s'arrêtera le mouvement rétrograde.

Il est nécessaire que vous fassiez connaître à l'Empereur le plus tôt possible les ressources réelles qu'offrent les magasins de Smorgoni et d'Ochmiana.

2633. Molodetchno, 4 décembre 1812.

Berthier à de Wrède.

L'Empereur ordonne que vous portiez tous vos postes derrière la petite rivière de Narocz.

2634. Smorgoni, 5 décembre 1812.

Le roi de Naples est autorisé, pendant qu'il commandera la Grande Armée en notre absence, à nommer provisoirement aux grades de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant.

2635. Smorgoni, 5 décembre 1812.

Il est mis à la disposition du roi de Naples un million pour être distribué en gratifications aux officiers-généraux, officiers d'état-major, inspecteurs aux revues, commissaires des guerres qui ont perdu leurs effets. Ces fonds seront payés sur l'état dressé par le major-général et approuvé par le roi. Le dit fonds d'un million sera affecté sur le chapitre 2 de la solde.

2636. Smorgoni, 5 décembre 1812.

Instructions.

Rallier l'armée à Vilna, tenir cette ville et prendre ses quartiers d'hiver: les Autrichiens sur le Niémen, couvrant Brzesc, Grodno, Varsovie; l'armée sur Vilna et Kovno. En cas que l'armée ennemie marche et qu'on croie ne pas pouvoir tenir en deçà du Niémen, la droite couvrira Varsovie et, s'il se peut, Grodno; le reste de l'armée, en ligne derrière le Niémen, gardant comme tête de pont Kovno. Faire faire de grands approvisionnements de farine à Kœnigsberg, Danzig, Varsovie, Thorn. Faire tout évacuer de Vilna et de Kovno, afin d'être libres de ses mou-

vements. Les évacuations auront lieu sur Danzig pour ce qui est le plus précieux.

2637 — Smorgoni, 5 décembre 1812.

A *Berthier*.

J'ai nommé le général Haxo général de division. Mon intention est qu'il prenne le commandement en chef du génie de l'armée. Vous ferez connaître au général Chasseloup que sa présence est nécessaire à Paris pour arrêter le travail des budgets du génie, etc., qu'il ait à s'y rendre en passant par Kovno, Stettin, Marienbourg, Danzig et en visitant Wesel.

2638. — Ochmiana, 6 décembre 1812, 2 heures du matin.

L'Empereur, parti de Smorgoni, s'entretient avec son interprète et officier d'ordonnance Wonsowicz et son escorte polonaise [1].

NAPOLÉON (à Wonsowicz). Les lanciers polonais sont-ils prêts?

WONSOWICZ. Oui, Sire, ils étaient tous là avant votre arrivée.

NAPOLÉON. Qu'ils montent à cheval. Il faut disposer l'escorte autour des voitures. Nous allons partir sur-le-champ. La nuit est suffisamment obscure pour que les Russes ne nous voient pas. D'ailleurs il faut toujours compter sur la fortune, sur le bonheur; sans cela on n'arrive jamais à rien. (A l'officier qui commande les lanciers). Combien de lanciers marcheront avec vous?

L'OFFICIER. Sire, nous sommes cent.

NAPOLÉON. Eh bien, si nous sommes attaqués, les Polonais sont braves; nous saurons bien nous défendre. (Il monte en voiture et se tournant vers ceux qui l'entourent):

1. P. de Bourgoing, *Episodes militaires et politiques*, p. 232-234 (d'après les *Souvenirs* inédits de Wonsowicz).

je compte sur vous tous. Marchons! Observez bien à droite et à gauche de la route. (A Wonsowiz à qui il vient de remettre une paire de pistolets). Et vous, dans le cas d'un danger certain, tuez-moi plutôt que de me laisser prendre.

WONSOWICZ. Votre Majesté permet-elle que je traduise en polonais ce que je viens d'entendre?

NAPOLÉON. Oui, faites-leur connaître ce que j'ai dit.

(Wonsowicz répète en polonais les mots de l'Empereur, et les lanciers s'écrient d'une voix unanime: Nous nous laisserons hacher plutôt que de souffrir qu'on vous approche).

2639. — Paris, 24 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous continuiez les mêmes rapports que vous avez eus avec l'armée d'Espagne et que vous mettiez dans le *Moniteur* ce que vous jugerez convenable.

2640. — Paris, 24 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je vois avec peine, par votre lettre du 14 novembre, que vous avez fait former un bataillon de l'Escaut de 1700 hommes et que vous l'avez envoyé à Berlin. Mais cela est sans remède puisqu'il arrivera à Berlin le 25 décembre. Donnez ordre au duc de Castiglione que ce régiment ne passe pas l'Oder, en le plaçant soit à Berlin, soit à Cüstrin.

Le 1er bataillon de marche de Brest qui est parti le 1er décembre, se rendra à Metz ou à Mayence.

Arrêtez également à Mayence le bataillon de Toulon

J'ai donné l'ordre à la marine de débarquer tous les autres soldats de terre, pour en faire des bataillons et les réunir à Mayence.

Vous me ferez connaître l'état de ces troupes, des bataillons et des régiments, afin que je puisse me servir

de ces troupes qui seront à Mayence et à Cüstrin comme les circonstances l'exigeront. J'attendrai, pour en disposer, les états que je vous demande.

2641. — Paris, 24 décembre 1812.

On demande à S. M. que le bataillon du prince primat qui se trouve réduit à 300 hommes en Espagne, renvoie deux cadres de compagnie à Francfort.

Il vaut mieux écrire au prince primat qu'il recrute ce bataillon.

2642. — Paris, 24 décembre 1812.

On a cru utile au bien du service de faire relever les 3e et 8e bataillons des pupilles de la garde impériale qui depuis près d'un an étaient au camp de Boulogne, par la partie du 5e qui est à Montreuil, et par le 7e qui est à Calais.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on place les pupilles dans des garnisons au lieu de les laisser au camp.

2643. — Paris, 24 décembre 1812.

On demande que le dépôt général de recrutement des régiments suisses soit maintenu à Besançon.

Approuvé.

2644. — Paris, 24 décembre 1812.

La reine de Naples écrit qu'elle ne peut détacher de son armée nationale une division ni même une brigade, et propose de mettre à la disposition de S. M. deux régiments provisoires composés d'hommes sortis des prisons, forts chacun d'environ 3000 hommes, et qui seraient à la charge du trésor français.

Je n'ai pas besoin de galériens, ni d'hommes sortis de prisons dans mes armées; je veux encore moins de troupes napolitaines.

2645. — Paris, 21 décembre 1812.

Le maréchal duc d'Albufera demande qu'on rappelle en France les troupes napolitaines chez qui la désertion est constante.

Puisque le général le demande, donner cet ordre.

2646. — Paris, 21 décembre 1812.

124 hommes du dépôt de l'artillerie de la garde sont partis de La Fère pour Mayence où ils arriveront le 29 ; de là, ils fileront vers la Grande Armée.

Il est bon de retenir jusqu'à nouvel ordre ce personnel d'artillerie à Mayence.

2647. — Paris, 24 décembre 1812.

89 hommes du 52e et 43 hommes du 102e, débarqués à Toulon, partent pour Berlin.

Les arrêter à Mayence.

2648. — Paris, 24 décembre 1812.

On a tiré de plusieurs dépôts de cavalerie 580 hommes à pied qui se rendent à Hanovre ; le général Duverger [1] pourra ainsi utiliser les chevaux qu'il reçoit.

Je désapprouve cette mesure; retenir tous ces hommes qui n'ont pas passé le Rhin, en France.

2649. — Paris, 25 décembre 1812.

A *Berthier*.

Le 1er régiment provisoire de dragons, fort de 1300 chevaux, doit être arrivé dans les premiers jours de janvier

1. Alexis-Jean-Henry Duverger, général de brigade depuis le 13 juin 1795, et qui sera, le 16 septembre 1818, lieutenant-général.

à Elbing. Faites donner ces 1300 chevaux pour remonter tous les dragons à pied de la division Lahoussaye ou même pour les cuirassiers, s'ils sont bons pour cette arme, et tous les hommes de ce 1er régiment provisoire qui sont des 2e, 5e, 12e, 17e, 14e et 20e régiments de dragons, retourneront à pied à Hambourg.

2650. — Paris, 25 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 10 novembre. Il est indispensable que vous donniez ordre qu'aucun détachement des dépôts de cavalerie de la Grande Armée ne parte de France.

Les 8 régiments de dragons qui doivent avoir 8 escadrons à la Grande Armée doivent également avoir des hommes à leurs dépôts.

Je suppose que le général Bourcier aura donné des ordres pour que des hommes soient rendus en Hanovre pour s'y remonter soit des dépôts de Berlin ou de Cüstrin, soit des dépôts de l'armée.

Ainsi il est de principe qu'aucun détachement à pied ou à cheval ne doit partir de France pour la Grande Armée et je désire les retenir pour en faire une masse qui marcherait ensemble après les moments les plus rigoureux de l'hiver.

Faites-moi connaître quelle est la situation du personnel de tous les 5es escadrons de cuirassiers, dragons, chevau-légers, chasseurs et hussards qui ont leur régiment à la Grande Armée, mon intention étant de compléter tous ces corps de manière à avoir une division de 10.000 chevaux composée de 4 escadrons de dragons, de 17 cinquièmes escadrons de chasseurs, de 8 cinquièmes escadrons de chevau-légers, et enfin de 6 cinquièmes escadrons de hussards qui ne doivent pas faire moins de 10.000 chevaux. Les cadres doivent exister; les hommes n'existent peut-être qu'en partie. Aussitôt que j'aurai l'état de situation des hommes qui restent à la Grande Armée, je prendrai

ce que je croirai pouvoir en tirer par escadron pour les dépôts de la Grande Armée. Cette existence de 10.000 chevaux est nécessaire pour pouvoir s'en servir, selon les circonstances, sur les derrières de la Grande Armée. Les dépôts de Hanovre et ceux d'Allemagne doivent suffire pour remonter la cavalerie à pied de la Grande Armée.

2651. — Paris, 25 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je vois, par votre lettre du 20 novembre, que le 10e d'hussards arrivera le 1er février à Berlin. La saison est trop rigoureuse. Je désire que vous me soumettiez la proposition d'arrêter ce régiment du côté du Rhin où il se referait et remettrait en bon état, et que vous me proposiez des mesures pour compléter ce régiment à 1000 hommes, à prendre, s'il le faut, dans les dépôts de l'armée d'Espagne.

2652. — Paris, 25 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 22e de ce mois. Il n'est pas possible de dégarnir l'Italie dans ce moment.

Il est inutile de faire rester les Portugais à Bayonne; proposez-moi une destination à leur donner.

2653. — Paris, 25 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Il y aura demain parade. Vous y ferez venir tout ce qui est à Paris ou aux environs, tant des troupes de ligne que des bans de la garde nationale. La garde impériale, tant à pied qu'à cheval, devra également s'y trouver. Les

vétérans prendront tout le service de la place. Envoyez les ordres à Versailles sans perdre de temps.

2654. — Paris, 26 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Vous enverrez l'ordre au général Le Marois, notre aide-de camp, de se rendre à Paris.

2655. — Paris, 29 décembre 1812.

Au duc de Feltre.

Faites partir le bataillon de Paris pour se rendre à Mayence où il rejoindra son régiment.

Le cadre du 3e bataillon de la garde de Paris n'arrivera pas jusqu'à Paris. Envoyez-le à Mayence et proposez-moi des mesures, soit pour le compléter, soit pour le dissoudre. Dans ce dernier cas, on emploierait les officiers ailleurs.

Mon intention est d'envoyer ce régiment à l'armée.

Faites-moi un rapport sur la force et sur la situation de son armement et de son habillement afin que je voie les mesures à prendre pour qu'il puisse faire un bon service.

2656. — Paris, 30 décembre 1812.

Note dictée par l'Empereur.

L'on trouve que la garde impériale n'est pas assez brillante et que ses uniformes et ses décorations ne répondent pas à l'éclat et à la majesté qui doivent entourer les souverains.

L'on trouve que les portes des palais et les portes des appartements ne sont pas suffisamment gardées, soit que

les huissiers et portiers y fassent mal leur devoir, soit qu'ils ne soient pas armés comme ils devraient l'être.

On pourrait étudier un projet pour la formation de compagnies de gardes du corps qui, en même temps qu'ils feraient une véritable garde, fourniraient une pépinière d'officiers pour l'armée.

On pourrait aussi faire un projet pour la formation d'une ou plusieurs compagnies de gardes des portes et qui feraient ce service à l'instar de la garde noble hongroise à Vienne, des Cent-Suisses en Saxe. On leur donnerait un bel habillement.

Pour les gardes du corps, on pourrait les cuirasser.

2657. — Paris, 8 janvier 1813.

M. Léonard Cacatte, ex-colonel en France, a donné sa démission de l'emploi de maréchal de camp et de commandant de la place de Madrid qui lui avait été conféré par Sa Majesté Catholique.

Il rentrera avec le grade qu'il avait[1].

2658. — Paris, 8 janvier 1813.

Le général Gratien expose que ses blessures l'empêchent de monter à cheval et sollicite un congé de convalescence de quatre mois.

Accordé, renvoyé au ministre de la guerre.

2659. — Paris, 8 janvier 1813.

Le général de brigade Van Dedem, malade, demande un congé avec appointements pour venir en France soigner sa santé[2].

Refusé.

1. Louis XVIII le fit maréchal de camp le 31 décembre 1814.
2. Cf. nos *Lettres de 1812*, Première série, p. 281.

2660. — Paris, 9 janvier 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le général Bertrand commandant du corps d'observation d'Italie et le général Lauriston commandant du corps d'observation de l'Elbe (1).

Ecrivez à ces deux généraux de faire leurs demandes, tant pour la formation de leur état-major que pour les généraux de division et de brigade qui doivent entrer dans la composition de leurs corps.

2661. — Paris, 18 janvier 1813.

Le duc de Feltre à Bertrand.

L'Empereur vous a nommé commandant du corps d'observation d'Italie qui doit avoir trois divisions françaises.

Quoique ce corps doive se réunir à Vérone, Sa Majesté a décidé que vous resteriez dans les provinces Illyriennes (2) jusqu'au mois de mars et que vous seriez néanmoins chargé de suivre tous les détails d'organisation de votre armée.

La 1re division sera commandée par le général de division Pacthod; il y sera attaché deux généraux de brigade, un adjudant commandant, quatre capitaines adjoints à l'état-major et un sous-inspecteur aux revues ou adjoint aux sous-inspecteurs. L'intention de l'Empereur est que les généraux et officiers d'état-major de cette division soient pris parmi ceux qui sont en Illyrie.

Les 2e et 3e divisions auront la même composition que la 1re.

Conformément aux ordres de l'Empereur, le général de brigade Briche qui est en ce moment à Paris, reçoit

1. Qui devint le 5e corps.

2. Bertrand avait été nommé le 9 avril 1811, en remplacement de Marmont, gouverneur général des provinces illyriennes, avec un traitement de 320,000 francs.

l'ordre de se rendre en poste à Vérone pour commander la cavalerie et la former.

L'intention de Sa Majesté est que le corps dont vous êtes appelé à faire partie, soit formé avec assez de célérité pour être réuni à Vérone du 15 au 20 du mois prochain.

2662. — Fontainebleau, 20 janvier 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Dubreton qui est en Espagne, de se rendre en toute diligence à Paris.

2663. — Fontainebleau, 20 janvier 1813.

Baillet-Latour est rentré en France pour raison de santé ; on demande les intentions de S. M. à l'égard de ce général.

Me faire connaître si ce général peut être employé convenablement, et à quoi.

2664. — Fontainebleau, 20 janvier 1813.

Le général Kirgener, revenu de Russie à Paris, très souffrant et un pied gelé, demande un congé pour rétablir sa santé (1).

Accordé.

2665. — Fontainebleau, 23 janvier 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au général Dessaix qui commande à Berlin, de revenir en France dans sa famille.

1. Cf. nos *Lettres de 1812*, Première série, p. 313.

2666. — Fontainebleau, 26 janvier 1813.

On propose de fixer au 1er avril prochain le terme du congé accordé le 30 septembre dernier au général Verdier.

L'employer dans une division militaire.

2667. — Fontainebleau, 27 janvier 1813.

Au duc de Feltre.

Le corps de l'Elbe a déjà ses quatre généraux de division. Au 1er corps d'observation, il faut mettre les généraux Souham, Bonet, Dubreton et Brenier; ce qui fera le nombre des généraux de division, nécessaire à ce corps d'armée.

Le corps d'observation d'Italie a le général Pacthod; les autres seront tirés de la Grande Armée.

Vous avez vu par ma lettre de ce jour que la Grande Armée sera reformée en cinq divisions d'infanterie. Il n'y faudra donc que cinq généraux de division; ainsi, il doit y en avoir beaucoup de reste.

2668. — Paris, 3 février 1813.

Au duc de Feltre.

Je reçois le rapport du général Augereau (1). Ce général s'est très mal comporté. Il faut le suspendre de ses fonctions et ajourner la décision de son affaire au moment où on pourra l'entendre.

2669. — Paris, 5 février 1813.

Au duc de Feltre.

Le général Bonet sera chargé du commandement de la

1. Le frère cadet du maréchal, surpris par les Cosaques, avait capitulé le 9 novembre 1812 ; aussi Napoléon le jugeait-il « fort médiocre » ; pourtant, le 9 juin 1815, il l'envoyait au corps d'observation du Var.

1e division du 2e corps d'observation du Rhin, composé de vingt bataillons d'artillerie de la marine; il restera à nommer aux trois autres divisions de ce corps.

Quant au 1er corps d'observation du Rhin, le général Souham commande la 1re division; la seconde sera commandée par le général Girard qui a été employé en Espagne et qui est maintenant au 9e corps — envoyez-lui ordre de se rendre sur-le-champ à Mayence — la 3e sera commandée par le général Brenier, et la 4e, par le général Dubreton.

Le corps d'observation d'Italie n'a encore que le général Pacthod; il manque donc trois généraux de division. On aura soin de mettre dans les états de situation de ces quatre corps, les généraux qui y sont employés.

Je ne veux point changer le général Chambarlhac qui est à Bruxelles et qui connaît le pays; ce n'est pas au printemps qu'il faut changer un général qui a l'expérience des dernières affaires et qui connaît tous ses postes: il faut une année à un général pour connaître toutes les places de la 21e division militaire.

2670. — Posen, 7 février 1813.

Berthier au duc de Feltre.

Le général Fournier a été remis à la disposition de Votre Excellence. L'Empereur accorde au général Gratien un congé de quatre mois avec appointements.

2671. — Paris, 11 février 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez des ordres au duc de Padoue pour qu'aussitôt qu'il aura organisé le régiment qu'il doit former à Wesel et à Osnabrück, il se rende à Erfurt où il restera jusqu'à

nouvel ordre pour assister à l'organisation du régiment et d'où il écrira tous les jours.

Ecrivez au général qui commande à Erfurt pour qu'il vous fasse connaître sur-le-champ les noms des colonels, majors et chefs de bataillon qui auraient été tués ou seraient hors de service, afin qu'on puisse remplacer sur-le-champ tous ces officiers supérieurs et que chaque régiment qui appartient à la Grande Armée, ait son colonel, son major et quatre chefs de bataillon présents.

2672. — Paris, 12 février 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai donné au général Souham le commandement de la 1re division du 1er corps d'observation du Rhin — il y est déjà rendu — celui de la 2e au général Girard; s'il n'était pas arrivé, il faudrait y mettre le général Ricard.

Le commandement de la 3e division a été donné au général Brenier qui s'y trouve actuellement.

Celui de la 4e était destiné au général Dubreton; mais, s'il n'était pas arrivé, il faudrait donner ce commandement au général Ricard, selon qu'un de ces généraux sera le premier disponible.

Pour le 2e corps d'observation du Rhin, le général Compans aura le commandement de la 1re division. La 2e sera commandée par le général Bonet; la 3e, par le général Dubreton, le général Girard, le général Ricard ou le général Friederichs; et la 4e par celui des généraux ci-dessus qui restera disponible.

2673. — Paris, 13 février 1813.

Au duc de Feltre.

Le général Lauriston demande, pour être employé dans son corps d'armée, le général Lacroix, celui qui était dans

la 86e, et le général Vachot. Il faudrait alors remplacer celui-ci dans le commandement des Bouches du Weser.

Je désire que vous me remettiez l'état de la formation du corps d'observation de l'Elbe et du Rhin, en y portant les généraux de division, les généraux de brigade, les adjudants commandants et officiers de génie et d'artillerie qui doivent y commander.

2674. — Paris, 14 février 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le général Teste général de division. Employez-le au corps d'observation du Rhin et donnez-lui ordre de se rendre à Mayence.

2675. — Paris, 15 février 1813.

Le général de division Fournier [1] commandera le corps de cavalerie qui va se former à Mayence de tous les détachements appartenant au 2e corps de cavalerie de la Grande Armée que commande le général Sebastiani : ces détachements seront formés en trois divisions correspondant à celles du 2e corps et chacune sera commandée par un général de brigade.

2676. — Paris, 18 février 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai reçu le livret des quatre corps d'observation. Il faut désigner des officiers supérieurs d'artillerie pour com-

1. C'est Fournier Sarlovèse que nous connaissons. Le 20 octobre 1811, l'Empereur l'avait envoyé à l'armée d'Aragon ; puis, le 31 décembre suivant, il l'avait relégué à Sarlat, en recommandant de l'éloigner de Paris où « la corruption attire tous les jeunes gens » ; il l'avait employé en Russie, et à la Bérésina. Fournier fit une belle charge de cavalerie et reçut une blessure.

mander l'artillerie de chaque division. Le nombre des officiers supérieurs ne doit pas être diminué, et, s'il y en a de morts ou hors de service, il faut les remplacer.

Il manque des adjudants commandants et des adjoints à toutes les divisions du corps de l'Elbe.

Il manque des généraux de brigade à la division Rochambeau (1); prenez de ceux qui sont à Mayence.

Désignez-moi des généraux de division parmi ceux qui sont à Mayence pour aller à Vérone prendre le commandement des 2e, 3e et 4e divisions du corps d'observation d'Italie.

La 4e division du corps d'observation d'Italie est la division italienne; elle restera composée de treize bataillons italiens.

Il faut nommer un général de brigade de cavalerie pour commander la cavalerie du corps d'observation d'Italie.

2677. — Paris, 21 février 1813.

Le maréchal duc de Danzig est arrivé à Paris avec son état major; on prie S. M. de donner ses ordres à l'égard de ce maréchal.

Ce maréchal, rentrant au Sénat, n'est plus employé; son état-major doit être employé ailleurs.

2678. — Paris, 23 février 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le colonel Gruyer, aide-de-camp du prince Borghèse, général de brigade (2). Donnez-lui ordre de se rendre à Vérone où le général Bertrand lui donnera provisoirement le commandement d'une division.

1. Le Rochambeau de Saint-Domingue qui commandait la 19e division d'infanterie au 5e corps de la Grande Armée (7 janvier 1813) et qui fut blessé mortellement à Leipzig.
2. Cf. notre tome I, p. 349.

J'ai nommé le chef de bataillon Henrion [1], également aide-de-camp du prince Borghèse, colonel en second. Donnez-lui ordre de se rendre à Vérone pour y prendre le commandement d'un régiment provisoire.

2679. — Paris, 24 février 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au général Sebastiani de partir de Paris de manière à être arrivé le 5 mars au corps de cavalerie qu'il doit commander sur l'Elbe.

Donnez l'ordre au général Maison d'être arrivé le 5 mars à la division qu'il doit commander dans le corps de l'Elbe.

Enfin, donnez l'ordre au général Pajol de partir de manière à être arrivé le 7 mars sur l'Elbe, pour prendre le commandement de sa division.

P. S. Faites donner le même ordre aux huit généraux de division et aux seize généraux de brigade qui doivent être employés aux corps de cavalerie des généraux Sebastiani et Latour-Maubourg, et adressez ces ordres par triplicata aux commandants de Magdebourg, de Mayence et de Paris.

2680. — Paris, 26 février 1813.

Au duc de Feltre.

La division Rochambeau qui s'est mise en marche de Francfort pour Magdebourg, manque de généraux de brigade. Il faut faire un travail sur les généraux de division et de brigade et en fournir sur le champ aux corps d'observation de l'Elbe et du Rhin.

1. Christophe Henrion qui sera général de brigade (21 décembre 1813) et baron de l'Empire (24 janvier 1814).

2681. — Paris, 26 février 1813.

Il conviendrait de retirer du Nord le général Anthing [1] qui est né en Saxe et de l'attacher au corps d'observation d'Italie.

Lui donner sa retraite.

2682. — Paris, 27 février 1813.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre rapport du 26 février par lequel vous me faites connaître que vous avez donné ordre aux généraux Bruyère, Bessières et Mourier de se rendre en poste sur l'Elbe au 1er corps de cavalerie; que vous avez donné le même ordre aux généraux Chastel, Van Merlen, Richter, à l'adjudant commandant Boyer, aux généraux Bordesoulle, Berckheim, Quinette, à l'adjudant commandant Laborde, aux généraux Doumerc, Chouard, Reiset, et à l'adjudant commandant Lagrange;

Que, pour le 2e corps que commande le général Sebastiani, vous avez donné le même ordre aux généraux Pajol, Gérard, Subervie, Duclos, Exelmans, Maurin, Jacquinot, Boyer, Watier, d'Audenarde, Boisserolle et Roussel.

Je ne crois pas le général Noirot propre à servir activement à la guerre.

Il est indispensable que vous envoyiez ces ordres par quadruplicata, à Erfurt, Mayence, Magdebourg, au vice-roi afin que partout où ces généraux pourront se trouver, on leur indique leur destination.

Je crois que le général Ficatier qui est à Boulogne et que vous proposez pour le corps d'observation d'Italie, doit être envoyé au 1er corps d'observation du Rhin.

Je ne crois pas le général Lapoype capable de commander une division; il n'a plus l'habitude de la guerre. Il serait meilleur pour commander une place assiégée, telle que

1. Il fut maintenu néanmoins en activité de service ; cf. sur ce général Anthing notre *Alsace en 1814*, p. 155 et 422.

Spandau. Faites-moi connaître si une pareille mission lui conviendrait [1].

Je désire que vous me remettiez l'état de tous les généraux disponibles.

2683. Paris, 2 mars 1813.

Harel écrit à l'Empereur pour le supplier de le conserver dans le commandement de la place de Vincennes.

Renvoyé au ministre de la guerre, par ordre de l'Empereur [2].

2684. Paris, 4 mars 1813.

Le duc de Feltre au général Lapoype.

L'Empereur vous a nommé gouverneur de Spandau. Vous voudrez bien partir sur le champ en poste pour vous rendre à cette destination. Sa Majesté compte qu'en cas d'attaque tous les efforts de l'ennemi seront déconcertés par votre énergie et par celle que vous saurez inspirer à la garnison.

2685. Paris, 5 mars 1813.

Le duc de Feltre au général Lapoype.

Général, d'après la demande que vous avez faite d'être employé à l'armée, l'Empereur a bien voulu vous confier le gouvernement de la place de Spandau. Vous avez reçu hier l'ordre de partir sur le champ en poste pour cette

1. Voir sur Lapoype notre tome I, p. 151.

2. Note du duc de Feltre : « L'Empereur ne veut pas qu'il reste à Vincennes ; il doit obéir à l'ordre qu'il a reçu ; le lui faire renouveler par le général Hulin. » Cf. l'ordre du 9 janvier (*Corr.* XXIV, p. 440) : « Ayant nommé pour commander à Vincennes le sieur Daumesnil, le commandement du sieur Harel est devenu inutile. Cela multiplie les emplois et fait des frais. Proposez-moi de placer ailleurs cet officier. »

destination. Votre départ ne peut admettre de délai; il est nécessaire que je puisse certifier demain à Sa Majesté que vous vous êtes mis en route, et si, après l'avis que je vous donne, votre séjour à Paris se prolongeait encore, vous vous exposeriez à éprouver le mécontentement de Sa Majesté.

2686. — Paris, 6 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Je vous prie de me présenter les généraux de division qui doivent être employés au 3e corps de cavalerie composé d'escadrons tirés des régiments de l'armée d'Espagne.

J'ai donné provisoirement le commandement des premières troupes qui seront réunies de ce corps, au général Le Brun, mon aide-de-camp [1].

Mais, comme il y aura quatre divisions à ce corps de cavalerie, il faudra quatre généraux de division, huit généraux de brigade, des adjudants commandants et officiers d'état-major, et quatre batteries d'artillerie à cheval.

Il faut enfin que les mesures soient prises de manière à ce que tout soit prêt à partir de Metz dans les premiers jours d'avril.

2687. — Paris, 6 mars 1813.

L'Empereur a prescrit de faire venir à son dépôt, à Maestricht, le cadre du régiment Joseph-Napoléon qui est à Erfurt et de contremander le départ des 750 hommes qui devaient, le 25, quitter le dépôt ; ces 750 hommes sont partis le 7 mars et séjournent aujourd'hui, 5, à Cologne ; on demande les ordres de Sa Majesté.

Retenir ces 750 hommes à Coblenz. Donner ordre à Erfurt que tous les cadres de ce régiment soient dirigés sur Coblenz par la voie la plus courte. Ce régiment se réorganisera ainsi à Coblenz. Lorsqu'il sera réorganisé, il fera partie du 2e corps du Rhin et sera à la disposition du duc de Raguse.

1. Cf. pièce 2.710.

2688. — Paris, 7 mars 1813, au soir.

Écrit et signé par le duc de Feltre.

De par l'Empereur, il est ordonné à M. le général de division Lapoype, désigné par Sa Majesté pour commander à Spandau, de partir sur le champ pour se rendre à sa destination, l'Empereur défendant expressément que M. le général Lapoype puisse rester à Paris au-delà de l'heure précise de midi, de demain 8 mars.

2689. — Paris, 7 mars 1813.

Paroles dites au général Razout.

Je vous destine le commandement d'une division militaire [1].

2690. — Paris, 7 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Je viens d'autoriser le général Brenier à commander la 2e division du corps d'observation du Rhin, au lieu de la 3e.

2691. — Trianon, 9 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Je viens de nommer généraux de brigade les sieurs Lafitte, colonel du 72e, et Bauduin, colonel du 93e [2]. Ces deux généraux seront employés au corps d'observation du Rhin.

1. Il fut nommé le 17 mars au commandement des côtes du Frioul; mais il refusa parce qu'il était hors d'état de faire pour le moment un service actif.

2. Michel-Pascal Lafitte, naguère chef de bataillon du 10e léger, déjà chevalier de l'Empire du 24 février 1809 et qui fut nommé baron le 17 mai 1810 et Pierre-François Bauduin qui devait être nommé, lui aussi, baron de l'Empire la même année (22 octobre 1810).

2692. — Trianon, 10 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous donniez l'ordre au général Lafitte, ancien colonel du 72e, de se rendre en poste par Wesel à Magdebourg pour servir dans la division Rochambeau.

Vous donnerez également l'ordre au général Fezensac [1] de se rendre au corps de l'Elbe où le général Lauriston l'emploiera dans une division.

Le général de division Dufour devra de même se rendre au corps d'observation d'Italie pour y commander une division; il convient qu'il y soit avant le 20 de ce mois; ses équipages pourront être envoyés en droite ligne sur le Rhin par Mayence [2].

2693. — Trianon, 13 mars 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai remis le général de brigade Lamotte [3] en activité de service. Employez-le dans un corps de cavalerie.

2694. — Trianon, 13 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Je crains que le général qui est à Groningue, ne soit pas capable. D'ailleurs il a été prisonnier des Anglais; ce qui pourrait le gêner dans son service; je pense qu'il faudrait le remplacer [4].

1. L'auteur des *Souvenirs militaires* qui venait d'être nommé, le 4 mars, général de brigade.
2. Il reçut une autre destination.
3. Gourlez de Lamotte. Il fut employé au 3e corps (16 mars 1813), puis au 5e corps de cavalerie (8 août 1813).
4. C'était le général Janssens, gouverneur de Batavia, pris par les Anglais à Java et renvoyé sur parole, passé au service de France après la réunion de la Hollande en septembre 1810. (La lettre a été publiée par Brotonne, mais sans explication). Cf. pièce 2.704.

2695. — Trianon, 17 mars 1813.

Au duc de Feltre.

La division du corps d'observation d'Italie sera commandée par le général de division Morand (celui qui était au 1er corps de la Grande Armée et qui est actuellement à Paris)[1]. En conséquence, donnez-lui ordre de se rendre à Augsbourg où il est nécessaire qu'il soit arrivé le 26 mars, vu que la tête de la division commencera à y arriver à cette époque. La 2e division du corps d'observation d'Italie sera commandée par le général Pacthod, la 3e par le général Lorencez, et la 1e par le général Peyri (italien).

2696. — Trianon, 20 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Puisque le général Razout n'est pas en état de servir, vous lui donnerez un congé de six mois avec traitement de non activité. Faites-le remplacer dans le Frioul par le général de division Ledru qui se trouve déjà en Italie et faites remplacer le général Ledru en Hollande par un autre général de division.

2697. — Trianon, 20 mars 1813.

Au duc de Feltre.

Le colonel du 19e régiment de chasseurs étant à la Grande Armée, il est convenable de s'assurer que le major [2] est présent en Italie.

1. Charles — et non Joseph.
2. C'était François-Gabriel Dornier qui fut nommé le 13 août suivant colonel du 29e régiment de même arme, en remplacement de Maucomble.

2698. — Paris, 22 mars 1813.

Le duc de Feltre au général Fournier [1].

Général, l'Empereur a pris connaissance du mémoire dans lequel vous exposez les motifs qui ont retardé jusqu'à ce jour votre départ pour Mayence. Sa Majesté n'a pas approuvé qu'une semblable réclamation n'ait pas été mise sous ses yeux par le ministre de la guerre qui doit être le seul intermédiaire entre l'Empereur et les officiers de son armée. Elle a vu avec peine les délais que vous avez apportés à l'exécution de ses ordres dans un moment où les officiers doivent redoubler de dévouement et de zèle. La destination que vous avez reçue est révoquée. Sa Majesté me charge de vous faire connaître que vous devez renoncer à l'honneur d'être employé dans cette campagne.

2699. — Magdebourg, 22 mars 1813.

Berthier au duc de Feltre.

Le général de brigade Laurent, étant, en raison de son âge et de ses infirmités, hors d'état de servir activement, avait été retiré des cohortes pour être placé au 2e corps d'armée. Le même motif a déterminé Sa Majesté à donner une nouvelle destination à ce général ; elle l'a nommé commandant en second de Magdebourg en remplacement du général Michaud qui rentre en France.

2700. — Paris, 24 mars 1813.

Le général Fournier est prêt à partir, il annonce que V. M. a bien voulu lui faire remettre aujourd'hui par le duc de Rovigo une somme de dix mille francs pour fournir aux frais de ses équipages. Doit-il être employé à la Grande Armée ?

1. Fournier n'avait pu ni voulu partir de Paris et il avait exposé au général Hulin qu'il n'avait ni effets ni équipages ni argent.

Je n'ai rien fait remettre au général Fournier; peut-être est-ce le duc de Rovigo qui lui a fait remettre cela [1].

2701. — Paris, 24 mars 1813.

On propose d'attacher à l'armée de Portugal trois généraux de division qui manquent à cette armée : Taupin, La Martinière et Marcognet.

Approuvé pour les deux généraux qui sont en Espagne. Le général Marcognet doit rester où il est, ou être employé à la Grande Armée.

2702. — Paris, 24 mars 1813.

Au duc de Feltre.

J'approuve que vous donniez une destination au général Saint-Germain.

2703. — Paris, 24 mars 1813.

Le ministre de la guerre informe l'Empereur que l'état de santé du général Verdier ne lui permet pas d'aller prendre le commandement de Flessingue et de l'île de Walcheren : l'Empereur répond :

Le général Gilly conservera ce commandement.

2704. — Paris, 24 mars 1813.

On propose de remplacer le général Janssens à Groningue dans le commandement de la 31e division militaire par le général Liger-Belair et de lui donner le commandement de la 2e division militaire.

Approuvé.

1. Malgré tout, Fournier fut nommé au commandement de la 2e division de cavalerie légère du 3e corps de cavalerie qui se formait à Metz sous les ordres du duc de Padoue.

2705. — Paris, 27 mars 1813.

Le général Belliard demande le grade de général de brigade pour M. l'adjudant commandant Jumilhac [1] qui était chef de l'état-major du 3e corps de réserve de cavalerie pendant la campagne de Russie.

Ajourné après une campagne.

2706. — Paris, 29 mars 1813.

On rend compte qu'on a ordonné au général de division Amey, disponible à Strasbourg, de se rendre en poste à Utrecht pour être à la disposition du général Molitor.

Approuvé.

2707. — Paris, 30 mars 1813.

Berthier au duc de Feltre.

Le général Saunier étant malade, j'ai proposé à l'Empereur, pour commander la gendarmerie de l'armée, le général Radet. Sa Majesté a trouvé cette proposition très convenable.

2708. — Paris, 31 mars 1813.

Le général de division Pajol, blessé trois fois dans la dernière campagne, demande un congé de convalescence avec appointements jusqu'au 1 mai.

Accordé.

2709. — Paris, 2 avril 1813.

L'Empereur a ordonné que le cadre du régiment espagnol Joseph-Napoléon serait réduit à un bataillon de guerre et à un bataillon de

1. Cf. sur Jumilhac nos *Mém.* de Griois II, p. 7 et P. Boppe, *La légion portugaise*, p. 426-428.

dépôt ; mais le bataillon de dépôt formé, il reste encore un millier d'hommes disponibles ; faut-il créer un deuxième bataillon de guerre au régiment Joseph Napoléon ?

Puisqu'on a 1400 hommes d'habillés au dépôt, si on était sûr d'avoir de bons officiers espagnols, on pourrait essayer de former un deuxième bataillon ; mais, sous aucun prétexte que ce soit, il ne faut augmenter le dépôt.

2710. Paris, 5 avril 1813.

Au duc de Feltre.

La division de marche du 1er corps de cavalerie, ainsi que celle du 2e corps, qui se réunissent à Mayence, seront sous les ordres du duc de Plaisance [1], lequel sera sous le commandement supérieur du duc de Raguse.

2711. — Saint-Cloud, 8 avril 1813.

Au duc de Feltre.

Faites arrêter le général Lacroix (Pamphile) et faites-le traduire devant une commission militaire pour avoir quitté son poste à l'armée sans ordre. Faites mettre cette disposition à l'ordre de l'armée et des divisions militaires et faites punir le général Lacroix selon toute la rigueur des lois militaires. Il est temps de donner un exemple. Vous le ferez mettre, non aux arrêts, mais en prison. Vous ferez apposer les scellés sur ses papiers et vous nommerez un rapporteur.

2712. — Saint-Cloud, 10 avril 1813.

Au duc de Feltre.

Il est nécessaire que, dans la journée de demain, les

1. Anne-Charles Le Brun, fils de l'architrésorier de l'Empire, général de brigade (1er mars 1807) et de division (23 février 1812).

sénateurs que j'ai destinés pour les gardes nationales partent et qu'on ne perde pas un moment pour s'organiser là-bas.

2713. — Saint-Cloud, 10 avril 1813.

Quels seront les rapports entre les généraux sénateurs chargés de commander les gardes nationales levées pour la défense des principaux points maritimes de l'Empire et les généraux commandant les divisions militaires et territoriales ?

Les généraux de division conserveront le commandement; les sénateurs, en cas d'invasion, commanderont les gardes nationales et, s'ils prennent le commandement, ce sera au rang de leur ancienneté de grade.

2714. — Paris, 11 avril 1813.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur vient de me faire connaître que, s'il n'y a pas de général de division pour commander le génie à l'armée du Mein, son intention est que le général Kirgener soit chargé de ce commandement.

2715. — Saint-Cloud, 12 avril 1813.

A Berthier.

Prévenez le général Girard, commandant la 10e division du 3e corps, que j'ai chargé le trésorier général du domaine extraordinaire de lui remettre une somme de quinze mille francs en gratification.

2716. — Saint-Cloud, 14 avril 1813.

Au duc de Feltre.

Le général Coutard a passé le 8 à Strasbourg, se ren-

dant à Gray : faites-moi connaître qui a autorisé ce général à quitter l'armée[1].

2717. — Mayence, 19 avril 1813.

Au duc de Feltre.

Nommez le général Ledru des Essarts pour commander la 35e division en remplacement du général Grenier qui est blessé.

2718. — Weissenfels, 1 mai 1813.

A Berthier.

Donnez l'ordre qu'il soit formé à Braunau un dépôt de cavalerie et un d'infanterie, et que tous les hommes fatigués des deux armes y soient laissés. Mettez à la tête du dépôt de cavalerie un officier de cavalerie. Donnez l'ordre que tous les petits dépôts formés entre l'Isar et le Danube soient réunis à Landshut, et que ceux formés entre l'Isar et l'Inn soient laissés à Braunau.

2719. — Weissenfels, 1 mai 1813.

Au duc de Feltre.

Un régiment d'infanterie du grand-duché de Berg doit venir à Paris : faites-le bien traiter, faites-le passer en revue et dirigez-le sur Cherbourg.

2720. — Pegau, 1 mai 1813.

A Berthier.

Ecrivez au général Lauriston que Sa Majesté voit avec

1. Il avait été autorisé par le prince Eugène à quitter l'armée pour cause de blessures.

peine la dissémination de son beau corps d'armée; qu'en le disséminant ainsi, il l'a réduit à rien et lui a fait éprouver des pertes inutiles; qu'il ne fait pas connaître où est son parc d'artillerie; qu'il faut le réunir à son corps d'armée; qu'il doit rappeler le bataillon qu'il a laissé à Leipzig, Sa Majesté ayant envoyé à Leipzig le prince de la Moskova; enfin qu'il doit faire connaître s'il a envoyé des agents à Leipzig et ce qui se passe de ce côté.

2721. — Borna, 4 mai 1813.

A Berthier.

Donnez ordre au général Albert [1] de se rendre à Leipzig où il prendra le commandement de la 10e division. Donnez l'ordre au général Delmas [2] de se rendre également à Leipzig où il prendra le commandement de la 9e. Ces deux généraux remplaceront les généraux Brenier et Girard qui sont blessés. Présentez-moi un général de division ou de brigade de cavalerie qui soit à présent ici, pour commander la cavalerie du corps du duc de Raguse qui va avoir les Hessois et les Westphaliens; ce qui lui fera 1200 chevaux. Le général Hammerstein ne me paraît pas capable de commander cette cavalerie [3]. S'il ne s'en trouvait pas d'autre, on pourrait nommer le général Beaumont [4].

2722. — Borna, 5 mai 1813.

Il n'y a en ce moment au quartier-général que M. le général de division Beaumont [4] qui soit disponible pour commander la cavalerie du duc de Raguse.

Envoyer ce général.

1. Joseph-Jean-Baptiste Albert, général de brigade (12 janvier 1807) et de division (21 novembre 1812), baron de l'Empire (14 avril 1810).
2. Antoine-Guillaume Delmas, un général de 1793 (brigadier le 30 juin, divisionnaire le 19 septembre).
3. Jean-George d'Hammerstein qui devait mourir le 9 décembre 1841.
4. Carrière, dit Beaumont, qui venait d'être nommé général de division.

2723. — Borna, 5 mai 1813.

Lettre du général Pamphile Lacroix à l'Empereur et au ministre.

Faites faire une enquête sur la conduite de cet officier général.

2724. — Kolditz, 6 mai 1813.

Au duc de Feltre.

Le corps du prince de la Moskova a souffert à la bataille du 2 mai. Je crois qu'il peut se renforcer des bataillons de marche qui n'ont pas de destination. Envoyez-m'en l'état, afin de pouvoir recruter un corps qui en a besoin.

2725. — Nossen, 7 mai 1813.

Mouvements de troupes.

J'approuve toutes ces dispositions qui ont pour but de réunir les 3e, 105e et 29e à Hambourg.

2726. — Waldheim, 7 mai 1813.

Le prince vice-roi a donné le commandement de la 35e division au général Gérard. Le général Ledru des Essarts n'est point encore arrivé.

On donnera au général Ledru la 31e division.

2727. — Waldheim, 7 mai 1813.

Le général Sorbier expose qu'il manque 2000 soldats du train.

Tous les hommes qui ont eu un doigt coupé à la bataille, seront destinés à ce service; ils seront à cet effet dirigés sur Magdebourg.

2728. — Dresde, 11 mai 1813.

Berthier annonce que le ministre de la guerre a ordonné au 6e bataillon du 134e d'aller tenir garnison à Erfurt.

Mon intention est effectivement que ce bataillon se rende à Erfurt.

2729. — Dresde, 12 mai 1813.

Il n'y a que le 4e bataillon du 37e léger qui soit disponible pour escorter le trésor qui est à Erfurt ; faut-il faire partir le trésor ?

Oui; s'il n'y a que le 37e, il partira.

2730. — Dresde, 12 mai 1813.

Lettre de Sebastiani datée le 7 mai de Salzwedel.

Témoigner mon mécontentement au général Sebastiani de ce qu'il est encore là. Il devrait déjà être à Wittenberg ou Torgau pour marcher avec le prince de la Moskova sur Berlin.

2731. — Dresde, 13 mai 1813.

Berthier à Lapoype.

Général, l'Empereur a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport que vous m'avez fait sur la défense de Wittenberg. Sa Majesté me charge de vous témoigner toute sa satisfaction de votre conduite et les mêmes sentiments aux braves qui ont combattu sous vos ordres.

2732. — Dresde, 13 mai 1813.

Le colonel du 2e cuirassiers expose que le major de son régiment, M. Delisle, malade, ne peut servir activement ; il demande que M. Delisle rentre au dépôt ; les deux chefs d'escadron sont à l'armée.

Accordé.

2733. — Dresde, 14 mai 1813.

A *Berthier*.

Donnez au général de gendarmerie Lauer [1] le commandement de la place de Torgau.

2734. — Dresde, 16 mai 1813.

Le colonel du 9e de chevau-légers demande que son dépôt soit envoyé de Hameln dans l'intérieur, afin d'éviter la désertion ; on propose à cet effet la place d'Ypres.

Approuvé pour être placé dans un département d'Alsace

2735. — Dresde, 16 mai 1813.

On rend compte des ordres donnés pour former à Chambéry un bataillon de marche.

Approuvé pour faire embarquer sur le Rhin.

2736. — Dresde, 16 mai 1813.

Oudinot rend compte que des cosaques sont restés dans les forêts entre Dresde et Bischoffswerda.

Renvoyé au major-général; il faut envoyer des voltigeurs fouiller ces forêts.

2737. — Dresde, 16 mai 1813.

Le complément du contingent wurtembergeois (4789 hommes) part aujourd'hui 15 pour rejoindre la Grande Armée.

1. Jean-Baptiste Lauer, général de brigade depuis le 18 mars 1807, inspecteur général de la gendarmerie, grand prévôt des armées impériales, comte de l'Empire (25 mars 1810).

Qu'on le dirige sur Dresde par le plus court chemin et sans délai.

2738. — Dresde, 17 mai 1813.

Duroc à Friant.

Nous n'avons pas encore reçu de bonnes nouvelles sur le rétablissement de votre santé. Sa Majesté me charge de vous en demander, et je vous prie d'avoir la complaisance de me dire quand vous croyez pouvoir être en état de rentrer en campagne (1).

2739. — Dresde, 23 mai 1813.

A Berthier.

Le général Durosnel aura le commandement de toutes les troupes françaises qui sont en Saxe. Les commandants de Torgau, Wittenberg, Leipzig, Bautzen et Görlitz lui enverront leurs rapports. Il aura l'ensemble de toute la police et de tous les services. Il prendra le titre de commandant des troupes et garnisons françaises en Saxe.

2740. — Görlitz, 24 mai 1813.

Au duc de Feltre.

Il faut donner aux gardes nationales mises en activité : pour le 2e arrondissement, le titre de 1er et 2e régiment d'Anvers ; pour le 3e, régiment de Cherbourg ; pour le 4e, régiment de Brest ; pour le 5e, régiment de Rochefort ; pour le 6e, régiment de Toulon (2).

1. Cf. comte Friant, *Vie de Friant*, p. 470.
2. Le nom du régiment du 1er arrondissement du Texel avait été déterminé par l'art. 2 du décret du 8 avril 1813.

2741. Dresde, 21 mai 1813.

Jusqu'à ce que nous ayons pourvu à la place de grand maréchal de notre palais (1), le duc de Vicence, grand écuyer, en remplira les fonctions.

2742. Bunzlau, 26 mai 1813.

A Berthier.

Ecrivez au duc de Bellune que toute son artillerie sera complétée à Glogau, savoir une batterie de réserve de huit pièces de 12, deux batteries pour chacune de ses divisions et une batterie d'artillerie à cheval. Il lui y sera aussi fourni les caissons d'infanterie dont il a besoin.

Mandez au général Sebastiani que je suis surpris qu'il ne balaie pas les cosaques, qu'il paraît qu'il reste toujours réuni; mais qu'il ait à se concerter avec le duc de Bellune pour envoyer des colonnes d'infanterie et de cavalerie pour les balayer.

2743. Bunzlau, 26 mai 1813.

Au duc de Feltre.

On remarque qu'il y a beaucoup de soldats qui sont blessés au doigt. Donnez des ordres pour qu'aucun de ces blessés ne passe le Rhin et, sous quelque prétexte que ce soit, ne soit réformé. Ils seront renvoyés sur Magdebourg, et, s'ils ne sont plus propres au service de l'infanterie, ils seront employés dans les charrois et dans les ambulances.

2744. Bunzlau, 26 mai 1813.

Le 8e bataillon d'ouvriers de la marine (880 hommes) sera réuni à Mayence le 2 juin; doit-il continuer aussitôt sa marche sur Dresde ?

1. Vacante par la mort de Duroc.

Donner ordre que de Mayence il continue sa route pour Erfurt, mais non en poste.

2745. Rosenig, 30 mai 1813.

A Berthier.

Donnez ordre que le pain qu'on nous envoie de Dresde soit désormais biscuité; sans quoi il nous arriverait moisi.

2746. — Rosenig, 30 mai 1813.

Le complément du contingent wurtembergeois s'est mis en marche, infanterie et cavalerie, le 25 mai, pour se rendre à Dresde.

Donnez l'ordre que cette cavalerie et cette infanterie marchent ensemble. Faites-leur prendre la route de Leipzig afin que, s'il y a encore des partis de ce côté, le duc de Padoue puisse se servir de cette colonne de 5000 hommes. Instruisez-en le général Durosnel et faites-lui comprendre que toutes ces troupes doivent le mettre à même de balayer la rive gauche de l'Elbe. J'entends toutefois que la marche de cette colonne n'éprouve aucun retard, si le duc de Padoue ne juge pas sa présence utile à Leipzig.

2747. — Neumarkt, 31 mai 1813.

Au duc de Feltre.

Un convoi considérable, parti d'Augsbourg, a été pris et détruit du côté de Baireuth. J'avais donné les ordres les plus positifs pour que la route d'Augsbourg à l'armée fût par Würzbourg. Faites faire une enquête pour savoir qui est-ce qui a changé cet ordre de route; celui-là est coupable.

2748. — Neumarkt, 3 juin 1813.

Difficultés qu'éprouve le 3e régiment des gardes d'honneur à Tours; on a donné ordre au dépôt du 142e de se rendre au Mans pour y rester

en garnison jusqu'à nouvel ordre ; on demande si S. M. approuve cette disposition. C'est à Saumur que sont les plus belles casernes de cavalerie. Les gardes d'honneur y auraient été placés avec quelque avantage.

Approuvé, on peut occuper les casernes de Saumur.

2749. — Neumarkt, 3 juin 1813.

Berthier au duc de Feltre.

L'intention de l'Empereur est que le général de division Soult [1], employé à l'armée du Midi en Espagne, passe à la Grande Armée.

2750. — Dresde, 11 juin 1813.

Le général de division Brenier [2] demande un congé de convalescence avec appointements pour aller en France prendre les eaux nécessaires à la guérison de sa blessure.

Accordé.

2751. — Dresde, 16 juin 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai nommé le général Le Marois gouverneur de Magdebourg et le général Haxo, commandant du génie de ma garde. Il est nécessaire de remplacer sur le champ à Wesel le général Le Marois par un officier ferme et intelligent.

2752. — Dresde, 19 juin 1813.

Berthier à Durosnel.

L'Empereur, par décision du 19 de ce mois, vous ac-

1. Pierre-Benoît Soult, le frère du maréchal, général de brigade (11 juillet 1807) et de division (3 mars 1813).
2. Il avait été blessé d'un coup de boulet à Lützen.

corde un traitement extraordinaire, à titre d'indemnité de frais de représentation comme gouverneur de Dresde, de dix mille francs par mois, payable sur ordonnance de l'intendant général à partir du jour de votre entrée en fonctions.

2753. — Dresde, 21 juin 1813.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 15 juin. J'ai renvoyé en Italie le général de division Gratien. Vous pouvez y employer aussi le général de division Lemoine que je viens de remettre en activité [1], ou même le général Tharreau. Vous emploierez l'un ou l'autre au corps d'observation de Bavière.

2754. — Dresde, 21 juin 1813.

A Berthier.

Faites-moi connaître comment se porte le général Girard et où il se trouve.

2755. — Dresde, 28 juin 1813.

Le général Schramm, malade pendant la dernière campagne où ses trois blessures ont été constamment ouvertes, demande à reprendre le commandement du Bas-Rhin.

Approuvé.

2756. — Dresde, 28 juin 1813.

« Le ministre de Wurtemberg, écrit le duc de Feltre, réclame, par l'intermédiaire de M. le duc de Bassano, le nommé Stotz, soldat au 1er bataillon étranger et sujet de son souverain. Cet homme a demandé son extradition à son gouvernement ».

Approuvé.

1. Cf. sur Lemoine nos *Mém.* de Griois, II, p. 350.

2757. — Dresde, 1 juillet 1813.

Au duc de Feltre.

Le général Broussier serait plus convenablement placé au corps d'observation d'Italie; il connaît le pays et est connu du vice-roi. Je vous ai écrit que vous avez les généraux Lemoine et Tharreau que vous pouvez placer.

2758. — Dresde, 1 juillet 1813.

Au duc de Feltre.

J'ai destiné le 28e de chasseurs pour être à Hambourg. J'ai ordonné, en outre, que ce régiment serait porté à cinq escadrons et à 1250 hommes. Le dépôt de ce régiment devra être à Hambourg. Faites partir le colonel [1], le major, les aigles. Le 28e de chasseurs sera attaché à la 59e division.

2759. — Dresde, 9 juillet 1813.

Le général de Lorencez, grièvement blessé, demande un congé de convalescence ; sa guérison sera longue ; on propose de fixer d'abord son congé à six mois [2].

Accordé.

2760. — Brescia, 16 juillet 1813.

Le prince Eugène au duc de Feltre.

D'après les ordres de Sa Majesté je viens d'envoyer à Laibach pour y prendre le commandement des provinces Illyriennes, jusqu'à ce que l'Empereur y ait nommé un nouveau gouverneur général, le général de division comte

1. Le colonel (depuis le 16 juin 1813) était Eléonore Ambroise Courtier qui fit la campagne de Waterloo comme colonel du 11e cuirassiers et qui fut promu le 22 novembre 1823 maréchal de camp.

2. Il avait eu la cuisse gauche cassée à la bataille de Wurschen.

d'Anthouard, mon aide-de-camp [1], lequel vient de rétablir sa santé par l'usage des bains d'Abano.

2761. — Dresde, 17 juillet 1813.

A Berthier.

Donnez l'ordre au général Fresia de partir de Dresde et de se rendre, en traversant l'Autriche, à Laibach pour y prendre le commandement des provinces Illyriennes sous les ordres du gouverneur général [2].

2762. — Dresde, 22 juillet 1813.

Le général de brigade Pamphile Lacroix, prévenu d'avoir quitté son poste à l'armée sans ordre, est destitué.

2763. — Dresde, 5 août 1813.

Berthier au duc de Feltre.

L'Empereur demande ce qu'est devenu le général Bourke qui était à l'armée d'Espagne. Sa Majesté désirerait que Votre Excellence l'envoyât au prince d'Eckmühl.

2764. — Dresde, 10 août 1813.

On propose de confier au général de division Merle [3] qui a obtenu un congé de convalescence à la suite de la campagne de 1812, le commandement de la 25e division militaire.

Accordé.

1. Cf. sur d'Anthouard nos *Mém.* de Griois, I, p. 26.
2. Il était commandant militaire sous les ordres immédiats de Fouché, duc d'Otrante.
3. Hugues Merle.

2765. — Dresde, 31 août 1813.

On fait connaître que les généraux de division Lefol (1) et Cassagne (2), rentrés d'Espagne, ont été envoyés à Mayence pour y attendre une destination.

Renvoyé au major général pour les faire venir à Dresde.

2766. — Paris, 11 septembre 1813.

Le duc de Feltre au général Dedon.

Général, l'Empereur a décidé que vous pouviez rentrer à son service dans le grade de général de brigade dont vous étiez pourvu lorsque vous êtes passé à celui de Sa Majesté Catholique. Si vous êtes disposé à profiter de la faculté qui vous est accordée par Sa Majesté, vous voudrez bien vous rendre sur le champ, en poste, au quartier-général impérial. Sa Majesté a bien voulu me faire connaître que lorsque vous seriez arrivé à cette destination elle prendrait vos services en considération et qu'elle était disposée à vous donner de l'avancement.

2767. — Dresde, 12 septembre 1813.

Le général d'artillerie Dedon est passé en 1807 au service du roi de Naples et l'a suivi en Espagne ; rentré en France et sans emploi, il sollicite avec instance d'être envoyé à la Grande Armée ou à l'armée d'Italie ; S. M. est priée de faire connaître si elle approuve que le général Dedon reçoive cette destination.

Approuvé.

2768. — Dresde, 13 septembre 1813.

On propose d'autoriser le général Dupas, qui était venu à Würz-

1. Etienne-Nicolas Lefol, général de brigade (12 novembre 1808) et de division (30 mai 1813), baron de l'Empire (22 novembre 1808).
2. Victorin-Louis Cassagne, général de brigade (7 juillet 1807) et de division (30 mai 1813), baron de l'Empire (18 juin 1809).

bourg se mettre à la disposition au duc de Castiglione [illegible] à rentrer en France, car il est hors d'état de servir activement.

Accordé.

2769. — Devant Koenigstein, 15 septembre 1813.

Berthier à Philippon.

M. le général Philippon, l'Empereur vous ayant admis à la retraite, vous remettrez dans la journée le commandement de votre division à M. le général de division Cassagne.

2770. — Pirna, 19 septembre 1813.

Le général de division Brenier craint que sa guérison ne soit longue et on propose de fixer au 1 novembre prochain le terme de son congé de convalescence.

Accordé.

2771. — Bühlau, 29 septembre 1813.

Gérard au duc de Feltre.

L'Empereur, à la revue, hier, a daigné m'accorder pour chef d'état-major du 11e corps, M. l'adjudant commandant Gentil, en remplacement de M. de Bourmont, nommé général de brigade.

2772. — Dresde, 30 septembre 1813.

Le général Boyeldieu, blessé à la bataille de Dresde (1), demande l'autorisation de rentrer en France avec appointements, sitôt que ses forces le permettront.

Approuvé.

1. Il avait reçu une balle qui lui traversa et brisa l'épaule gauche.

2773. Mayence, 2 novembre 1813.

Au duc de Feltre.

Je vois, par votre lettre du 23 octobre, que vous avez levé les gardes nationales. Je crois que vous avez très bien fait. Pressez leur organisation le plus possible.

2774. — Mayence, 4 novembre 1813.

Les cultivateurs du Bas-Rhin, appelés à faire partie de la garde nationale, offrent de former une compagnie de 150 à 200 hommes montés pour faire le service à cheval, en les comptant en déduction du contingent.

Approuvé.

2775. — Mayence, 4 novembre 1813.

Le général Meunier [1], blessé d'un coup de feu le 16 octobre dernier, demande un congé de convalescence avec appointements pour trois ou quatre mois.

Accordé.

2776. — Mayence, 7 novembre 1813.

Berthier au général Fournier.

Je vous adresse ci-joint ampliation d'un décret de l'Empereur, en date du 26 octobre, d'après lequel Sa Majesté ayant à se plaindre de votre conduite dans les dernières affaires, vous a destitué et ordonne que vous vous retiriez dans une commune où vous serez sous la surveillance de la police.

2777. Saint-Cloud, 10 novembre 1813.

Au duc de Feltre.

Ordre de faire dresser les itinéraires qu'auraient à

1. Claude Meunier

suivre, pour se rendre à Utrecht, les contingents d'activité formant les régiments de gardes nationales sous les ordres du général Rampon à Anvers et du général Latour-Maubourg à Cherbourg) [1].

2778. — Saint-Cloud, 12 novembre 1813.

On a fait remplacer en Espagne le général de division Maucune, dont se plaint le maréchal duc de Dalmatie, par le général Leval ; on demande les intentions de S. M. à l'égard du général Maucune [2].

Le général Maucune étant très brave, il faut l'envoyer en Italie à la disposition du vice-roi.

2779. — Saint-Cloud, 15 novembre 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Corbineau [3] de prendre le commandement du régiment de gendarmes d'élite en l'absence du général Durosnel et de remplir toutes les fonctions de chef de ce corps jusqu'au retour du général Durosnel.

2780. — Saint-Cloud, 19 novembre 1813.

Le général de division Damas a été obligé de quitter le grand-duché de Berg.

L'employer au service de France dans son grade de général de division et le mettre à la disposition du duc de Raguse.

1. Cet ordre manque à la correspondance, mais il est cité dans le rapport du ministre, du 11 novembre.
2. Antoine-Louis Popon de Maucune, général de brigade (10 mars 1807) et de division (26 mai 1811), baron de l'Empire (10 septembre 1808).
3. Juvénal Corbineau.

2781. — Paris, 20 novembre 1813.

Le duc de Feltre à Emmanuel Rey [1].

Général, l'Empereur à qui j'ai fait connaître les circonstances du siége de Saint-Sébastien, a jugé que vous aviez fait une défense qui honore votre courage et vos talents et qui atteste la valeur de la garnison que vous commandiez.

2782. — Paris, 21 novembre 1813.

Le colonel Dormer, légionnaire depuis la création, demande à l'Empereur la décoration d'officier de la Légion d'honneur, et l'Empereur lui répond :

Remettez votre demande au ministre de la guerre.

2783. — Paris, 24 novembre 1813.

Le général Fresia, commandant militaire dans les provinces Illyriennes, s'est rendu à Turin avec l'autorisation du vice-roi pour y attendre des ordres et il demande à ne pas rester plus longtemps dans l'inaction.

L'employer à l'armée de réserve du Piémont à la disposition du prince Borghèse.

2784. — Paris, 24 novembre 1813.

Le général Compans, gravement blessé à Leipzig, ne peut rentrer en campagne que dans trois mois ; on propose de lui accorder un congé de convalescence avec appointements et d'en fixer le terme au 15 février.

Approuvé jusques au 1er février.

2785. — Paris, 25 novembre 1813.

Le général Aulhuz qui a reçu trois coups de feu dans la campagne,

1. Cf. notre tome I, p. 340.

a été autorisé à quitter la Grande Armée ; on propose de lui donner le commandement du département de Loir-et-Cher.

Approuvé.

2786. Paris, 25 novembre 1813.

S. M. a nommé le 31 juillet le général de brigade Chemineau général de division commandant d'armes de 1re classe ; le seul commandement d'armes de 1re classe qui soit vacant, est celui de Strasbourg ; depuis le 3 janvier 1811, époque du décès du général Leclaire qui en était pourvu, S. M. a refusé d'y nommer et ajourné la nomination à l'époque de l'organisation générale des places de guerre. On propose à S. M. de nommer le général Chemineau commandant d'armes de Strasbourg (1)

Approuvé.

2787. — Paris, 28 novembre 1813.

Le général Allix qui commandait l'artillerie du roi de Westphalie, prie S. M. d'autoriser sa rentrée au service de France.

Approuvé.

2788. — Paris, 29 novembre 1813.

Proposition de nommer le général Lepic (2) au commandement de la 21e division militaire ; sa santé ne lui permet pas de rentrer en campagne, mais il peut se rendre utile dans l'intérieur.

Approuvé.

2789. — Paris, 13 décembre 1813.

Duc de Feltre au général Vedel (3).

Par ordre du 8 de ce mois, l'Empereur vous a remis

1. Jean Chemineau avait à Lützen reçu une balle à la tête et perdu une jambe. Il était colonel du 76e lorsqu'il avait eu le titre de baron (26 novembre 1808) et il avait été rapidement général de brigade (22 juin 1811) et général de division (31 juillet 1813).
2. Louis Lepic, général de brigade (13 février 1807) et de division (9 février 1813), baron de l'Empire (3 mai 1809).
3. Le Vedel que l'Empereur avait destitué, le 1 mars 1812, pour la capitulation de Baylen, et qu'il avait fait comte (28 juin 1808) et général de division (3 novembre 1807).

en activité de service. L'intention de Sa Majesté est que vous preniez le commandement d'une des divisions de l'armée de réserve d'Italie qui se réunit à Turin sous les ordres de S. A. I. le prince Borghèse.

2790. — Paris, 4 décembre 1813.

On propose à S. M. de fixer la pension de Mme la comtesse veuve Bruyère (1).

Renvoyé au ministre de la guerre pour régler cette pension.

2791. — Paris, 4 décembre 1813.

On propose de donner au général Saint-Germain le commandement du 2e corps de cavalerie et d'annuler la disposition d'après laquelle ce corps devait être commandé par le général Bordesoulle.

Approuvé.

2792. — Paris, 8 décembre 1813.

Le général Briche qui vient d'être nommé général de division, est sans destination ; le maréchal duc de Raguse propose de lui donner le commandement de la 5e division de grosse cavalerie au 5e corps de réserve, laquelle est depuis longtemps commandée par le général de brigade Collaërt.

Accordé.

2793. — Paris, 9 décembre 1813.

Les ducs de Raguse et de Bellune ont fait fournir des armes neuves, malgré les ordres du ministre, à une partie des légions et cohortes des gardes nationales réunies sur le Rhin ; ce seraient 15.000 fusils tirés des magasins d'artillerie de Mayence et de Strasbourg.

Envoyé au major-général pour défendre qu'on distribue des armes et en faire sentir l'importance.

1. Elle eut, le 9 décembre, une pension de 6000 francs.

2794. — Paris, 14 décembre 1813.

Au duc de Feltre.

Donnez le commandement de la 1re division de réserve des Pyrénées au général L'huillier.

Donnez la 2e division au général Pourailly sous les ordres du général L'huillier.

Donnez le commandement de la 3e au général Travot, et celui de la 4e au général Chabot.

Attachez à chacune de ces divisions un général de brigade et un adjudant commandant.

2795. — Paris, 15 décembre 1813.

On demande de nouveau les ordres de l'Empereur relativement aux gardes nationales de la Moselle et de la Meurthe que le général comte Demont annonce être en mauvais état et qu'il voudrait réunir dans une place de la 5e division militaire pour pouvoir les surveiller.

Me faire connaître les villes de la 5e division militaire où il n'y a pas de garnison.

2796. — Paris, 16 décembre 1813.

Le général de division Brayer [1] n'a pas reçu, à son retour d'Espagne, le traitement extraordinaire qui lui était dû et il a perdu deux fois ses équipages dans la dernière campagne ; il demande une gratification.

Lui accorder 6000 francs.

2797. — Paris, 16 décembre 1813.

Le duc de Raguse expose les motifs qui l'ont déterminé à faire dis-

1. Michel-Sylvestre Brayer, général de brigade (26 mars 1809) et de division (31 août 1813), baron de l'Empire (9 mars 1810).

tribuer aux gardes nationales en activité qui font le service sur la frontière, les vivres de campagne.

Approuvé les motifs, les faire connaître au ministre

2798. — Paris, 21 décembre 1813.

Il est accordé à la duchesse d'Istrie, comme veuve d'un maréchal d'Empire, une pension de vingt mille francs.

2799. — Paris, 18 décembre 1813.

On transmet à l'Empereur une lettre du général Van Dedem à S. M., du 12 décembre 1813 ; il y dit qu'il continuera à servir l'Empereur avec le même zèle et la même fidélité : « rien ne peut faire changer en moi les sentiments voués à V. M. avant même de lui appartenir ; ils ne sont ni entachés de l'intérêt personnel ni sujets aux circonstances ».

Renvoyé au ministre de la guerre pour répondre.

2800. — Paris, 26 décembre 1813.

Au duc de Feltre.

Je vous préviens que je donne l'ordre à M. le général de division Ledru des Essarts de se rendre en poste au quartier-général de M. le comte Maison à Anvers pour prendre le commandement de la 1re division du 1e corps d'armée.

2801. — Paris, 28 décembre 1813.

Les Vosges, la Haute-Saône, la Meurthe et la Moselle ont déjà la moitié de leurs légions de gardes nationales, c'est-à-dire quatre cohortes par département, pour la défense du Rhin. Les préfets doivent-ils mettre en activité l'autre moitié du contingent pour former les garnisons des places et garder les débouchés des Vosges ?

Sans doute. Il faut même ordonner une levée en masse autour des pays qui seront occupés par l'ennemi.

2802. — Paris, 1 janvier 1814.

A Berthier.

Il faudrait nommer un général pour commander les levées en masse dans les départements du Rhin; le général Berckheim ne paraît pas très propre à cela.

Il en faudrait nommer dans les Vosges et dans le Jura, et que ce fussent des généraux ou colonels qui soient de ces pays-là. Il faut même s'occuper du choix d'un général pour la Bourgogne, d'un autre pour le Léman et d'un autre pour le Dauphiné. Voyez le ministre de la guerre, consultez les personnes du pays et présentez-moi un travail pour les nominations à ces commandements.

2803. — Paris, 1 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

J'approuve que les trois divisions de l'armée de réserve d'Italie soient commandées, savoir: la 1re par le général Fressinet; la 2e, par le général Vedel, et la 3e par le général Gratien.

J'approuve que le général Lafon-Blaniac soit employé pour commander la cavalerie de l'armée d'Italie et que le général de division Maucune soit employé ailleurs.

2804. — Paris, 1 janvier 1814.

Rapport du ministre de l'intérieur demandant sur quels points doivent être dirigés les contingents d'activité du décret du 30 décembre 1813.

Nogent et Meaux.

2805. Paris, 1 janvier 1814.

On propose pour le commandement supérieur de Metz le général de division François comte de Lagrange, colonel du 2e régiment des gardes d'honneur.

Approuvé.

2806. Paris, 1 janvier 1814.

On propose de nommer, à la place du général Duhesme, au commandement supérieur du fort de Kehl le général de brigade Schramm.

Approuvé.

2807. — Paris, 2 janvier 1814.

A Berthier.

Il faut désigner des généraux de division ou de brigade pour se mettre à la tête des levées en masse et commander les troupes d'insurrection en Alsace. Je désigne le général Berckheim, dans les Vosges, en Champagne, en Franche-Comté, dans le Jura, dans le Lyonnais, dans la Savoie, dans le Dauphiné, dans la Bourgogne et dans le département du Léman. Il faut choisir des généraux qui soient nés dans ces provinces et qui en connaissent les ressources.

2808. — Paris, 3 janvier 1814.

Berthier au duc de Feltre.

L'empereur a désigné le général Bordesoulle pour organiser à Versailles les deux divisions de cavalerie de la réserve qui doivent s'y réunir; le général Doumerc continuera de commander la division formée du 1er corps de cavalerie à l'armée.

2809. — Paris, 4 janvier 1814, 10 heures du matin.

Au duc de Feltre.

Se rendre au Palais à midi avec le chef de division ou tout autre qui connaisse bien le travail de l'organisation des gardes nationales et le portefeuille qui contienne les documents nécessaires.

2810. — Paris, 4 janvier 1814.

Instruction du ministre de la guerre aux généraux chargés d'organiser la levée en masse.

Cela peut être bon; en général, il faut faire comme dans la Vendée.

2811. — Paris, 5 janvier 1814.

Le général Lepic, nommé au commandement du 2e régiment des gardes d'honneur, écrit à l'Empereur pour se plaindre d'être inopinément remplacé dans ce poste qu'il était fier d'occuper (1). Il voyait pourtant « l'organisation de son régiment se compléter de jour en jour » et il avait « dirigé sur la Grande Armée huit escadrons forts de deux mille hommes » ; il demande à être rappelé au commandement de son régiment.

Le ministre me fera un rapport sur Lepic, qu'on a retiré de ce régiment; on assure que le 2e est le mieux. Si je n'ai pas nommé au commandement des quatre régiments des gardes d'honneur, on pourrait nommer le général Lepic.

2812. — Paris, 8 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Relever les régiments des arrondissements maritimes de

1. Par le général François de Lagrange. Le ministre avait remplacé Lepic qui était presque toujours malade et fâché avec le major du régiment, d'Ambrugeac, et d'ailleurs, dès le 10 avril 1813, Napoléon avait écrit au duc de Feltre qu'il « adopterait » le général de La Grange, si Lepic ne pouvait accepter le commandement d'un des quatre régiments de gardes d'honneur.

Cherbourg, Brest et Rochefort et les diriger sur Meaux en les remplaçant par une force égale de bataillons levés en exécution du décret du 6 janvier.

2813. — Paris, 8 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Ordre au 2e régiment de Toulon de se rendre à Lyon.

2814. — Paris, 8 janvier 1814.

Note sur MM. Perquit [1], Drouot, Baufremont et Dumont proposés à l'Empereur pour recevoir des commissions de partisan.

Renvoyé au major général pour écrire à ces officiers, leur donner des commissions de partisan et les adresser aux généraux qui commandent l'insurrection de leur département.

2815. — Paris, 10 janvier 1814.

Rapport du ministre de l'intérieur sur la mise en marche des régiments des gardes nationales formés à Cherbourg, Brest et Rochefort pour l'armée de réserve ; faut-il faire marcher sur Lyon le régiment resté à Toulon ?

Oui ; il sera remplacé par un régiment qu'on lève

2816. — Paris, 11 janvier 1814.

Le duc de Feltre à Maison.

L'Empereur me charge de vous recommander de jeter un coup d'œil attentif sur Ostende et Nieuport et d'assurer

1. Sébastien Birgy, dit Perquit, ancien aide-de-camp de Desaix, que le gouvernement de juillet fit maréchal de camp (2 avril 1831).

les garnisons de ces places. Sa Majesté s'en rapporte à votre zèle et à votre prudence pour faire tout ce que les circonstances pourront exiger.

2817. — Paris, 15 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

J'approuve que vous donniez le commandement de la 7e division militaire au général Marchand.

2818. — Paris, 17 janvier 1814.

L'Empereur approuve qu'on applique aux régiments de gardes nationales le décret du 14 octobre 1811 portant création d'un capitaine adjudant-major, chargé de l'habillement et placé à l'état-major.

2819. — Paris, 17 janvier 1814.

Paroles dites au général Roussel d'Hurbal :

Général, tenez-vous prêt (1).

2820. — Paris, 20 janvier 1814.

Le duc de Conegliano demande un chef d'état-major pris dans la section de la guerre du Conseil d'Etat.

L'Empereur consent à accorder un chef d'état-major, pris, non parmi les maîtres des requêtes, mais parmi des auditeurs ayant servi (2).

1. Roussel d'Hurbal rendit compte le lendemain au ministre en lui demandant où il devait faire diriger ses chevaux et équipages ; le ministre lui répondit de les faire venir à Versailles. On sait que Nicolas-François Roussel d'Hurbal était général de division depuis le 4 décembre 1812.
2. Ce fut le major du génie Allent.

2821. — Paris, 20 janvier 1814.

Le général de Lorencez qui n'est pas encore guéri, peut être employé utilement dans l'intérieur ; on propose de lui donner le commandement de la 14e division militaire.

Approuvé.

2822. — Paris, 22 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Le général Pajol doit commander la Seine, doit visiter les ponts avec un officier du génie depuis Paris jusqu'à Troyes, organiser la garde nationale, faire barricader les ponts ; il doit organiser de même l'Aube, jusqu'à Brienne ; ainsi, il n'est pas nécessaire de nommer un commandant particulier pour cela.

2823. — Brienne, 31 janvier 1814.

Le général Guéhéneuc [1], aide-de-camp de S. M., n'est pas encore guéri de la blessure grave dont il est atteint au bras ; il demande néanmoins à servir, et il conviendrait sans doute au commandement d'un département.

Oui, aux environs de Paris.

2824. — 2 février 1814.

A Marie-Louise.

(Lettre où Napoléon défend à l'Impératrice de recevoir sous aucun prétexte le roi et la reine de Westphalie soit en public, soit incognito) [2].

1. Charles-Louis-Joseph-Olivier Guéhéneuc, le beau-frère de Lannes, (cf. pièce 1671), baron de l'Empire depuis le 13 août 1810, général de brigade depuis le 26 décembre 1812 et qui ne sera lieutenant-général que le 22 novembre 1836.

2. Cf. la lettre de Marie-Louise à Joseph, 3 février (Du Casse, *Les rois frères*, p. 64).

2825. — Paris, 5 février 1814.

Le général Boyeldieu demande une prolongation de congé jusqu'au 1 mai.

Accordé [1].

2826. — Paris, 7 février 1814.

Le roi Joseph au duc de Feltre.

L'Empereur m'écrit qu'il est nécessaire que vous donniez des ordres à Soissons pour diriger sur Meaux les gardes nationales.

Sa Majesté me mande qu'un bataillon devra suffire à Soissons.

2827. — Nogent, 9 février 1814.

Bertrand au baron Pelet, administrateur des forêts de la couronne.

L'intention de l'Empereur est que les forestiers de Compiègne et de Fontainebleau se réunissent aux bataillons de la garde qui seront envoyés dans ces palais et aux gardes nationales du pays pour repousser les partis de cavalerie qui pourraient se présenter. Ecrivez aux capitaines forestiers des deux palais de réunir tous les gardes à leurs ordres et d'en former un petit corps qui doit éclairer le pays et concourir à repousser tous les corps de cavalerie qui pourraient se présenter.

2828. — Nogent, 9 février 1814.

Flahaut au duc de Feltre.

L'Empereur me charge d'écrire à Votre Excellence pour la prier de m'envoyer un état des gardes nationales qui

1. Signé :
Pour l'Empereur et en vertu des pouvoirs qu'il nous a confiés.
Marie-Louise.

composent les camps de Pont-sur-Yonne, Meaux et Soissons, avec les noms des chefs de bataillon, des majors, des généraux de brigade et des généraux de division. Sa Majesté désire que cet état soit à colonnes et que les noms des commandants soient placés vis-à-vis des régiments qu'ils commandent. Je prie Votre Excellence de vouloir bien ordonner qu'il y soit joint des notes sur l'habillement, l'équipement, l'armement, et donner à M. Gérard (1) l'ordre de me faire part de tous les mouvements de ces corps. Sa Majesté m'a chargé de mettre sous ses yeux tout ce qui leur est relatif.

2829. — Château-Thierry, 13 février 1814.

Au duc de Feltre.

Vous donnerez au duc de Padoue le commandement de la 1re division de la réserve de Paris, composée de 12 bataillons, de deux batteries et de mille chevaux. Donnez ordre en conséquence à ce général de se rendre sur le champ à Paris pour prendre le commandement de cette division.

2830. — Château-Thierry, 13 février 1814.

Les 2e et 4e bataillons du régiment de Rochefort, relevés aux îles d'Oléron et d'Aix par de nouvelles troupes de gardes nationales, sont partis le 8 février de Rochefort pour Meaux.

Ne point les faire venir à Paris et les diriger sur Montereau.

2831. — Château-Thierry, 13 février 1814.

On propose de faire venir à Paris les deux bataillons de gardes nationales du département de l'Aisne qui sont à Soissons. Tous les hom-

1. M. Gérard, chef de la 3e division du ministère de la guerre (bureau du mouvement des troupes).

mes qui les composent étant du pays, ils pourraient, au premier danger, rentrer dans leurs foyers. Le général Rusca, prévenu par les autorités civiles qu'au premier coup de feu, il ne devait plus compter sur ce corps, les a envoyés à Compiègne jusqu'à nouvel ordre.

Approuvé.

2832. — Nangis, 18 février 1814 (au matin).

Au duc de Feltre.

Il faut organiser les régiments de gardes nationaux qui étaient à Soissons et les compléter. Il est nécessaire aussi que le ministre de l'administration de la guerre pourvoie à leur habillement.

2833. — Nangis, 18 février 1814.

Berthier au duc de Feltre.

D'après un ordre de l'Empereur de ce jour, j'ai prescrit à M. le général Lucotte de se rendre dans le jour à Villeneuve-Saint-Georges où il prendra le commandement d'une brigade de la 1re division de réserve de Paris, forte de 6 bataillons et de 8 pièces de canon. Il fera partie de la division commandée par le duc de Padoue.

2834. — Montereau, 19 février 1814.

Berthier au duc de Feltre.

D'après les intentions de l'Empereur, j'ai donné ordre au général Dufour [1] de se rendre sur le champ au 2e corps d'armée pour y prendre le commandement de la division qui était sous les ordres du général Chataux qui vient d'être blessé.

1. François-Marie Dufour.

2835. — Nogent, 20 février 1814.

A M. de Sussy [1].

Faire connaître si l'on peut réunir les brigades des douanes qui étaient sur les frontières envahies et en former deux ou trois bataillons de 4 ou 500 hommes qui marcheraient en réserve à la suite de la garde.

2836. — Nogent, 22 février 1814.

A M. de Sussy.

Faire diriger sur le quartier général 5 à 600 douaniers qui sont à Maubeuge; en former un bataillon qui sera réuni à la vieille garde [2].

2837. — Châtres, 23 février 1814.

Saint-Aignan, venu de Paris, dit à l'Empereur que la paix sera assez bonne, si elle est assez prompte, et Napoléon répond :

Elle arrivera assez tôt si elle est honteuse [3] !

2838. — Châtres, 23 février 1814.

Berthier au duc de Feltre.

M. le général de brigade Rouzier reçoit l'ordre de se rendre à la 9e division d'infanterie commandée par le général Boyer, pour remplacer le général Gruyer blessé [4].

1. Jean-Baptiste Collin de Sussy, conseiller d'Etat à vie, comte de l'Empire (24 avril 1808), directeur général des douanes.
2. Le 15 mars, Napoléon qui faisait flèche de tout bois, demandait instamment au duc de Feltre quatre bataillons de douaniers, chacun de 600 hommes et de 4 compagnies, pour marcher à la suite de la garde.
3. Fain, *Manuscrit de 1814*, p. 147.
4. Cf. notre tome I, p. 351.

2839. — Troyes, 26 février 1814.

Le ministre de la guerre demande, au nom du commandant du 1er corps franc de la Seine [1], un ordre de route pour un premier détachement de 350 hommes que ce corps est prêt à mettre en campagne.

Ces 350 hommes sont-ils à pied ou à cheval?

2840. — La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Je n'approuve pas la direction que vous avez donnée aux gardes nationales d'Orléans sur Soissons. Il ne faut que peu de troupes à Soissons, et que ce soient de bonnes troupes. Faites passer ces gardes nationales à Paris où elles seront habillées et armées. Donnez-leur des officiers de troupes de ligne. Tâchez même qu'ils entrent dans des cadres [2].

2841. — La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814.

Le général de division Ledru des Essarts écrit de Lille à l'Empereur pour être appelé à la Grande Armée.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire connaître s'il est inutile à Lille.

2842. — La Ferté-sous-Jouarre, 3 mars 1814.

Berthier au duc de Feltre.

M. le comte de Valence a suivi l'Empereur et a été considéré comme en activité de service, ayant obtenu un congé de convalescence dans la dernière campagne; il doit donc être payé de ses appointements. Sa Majesté l'autorise à retourner à Paris où elle paraît être dans l'intention de l'employer à organiser des corps destinés à rejoindre l'armée ou de toute autre manière.

1. Simon de la Mortière ; cf. notre tome I, p. 349.
2. On sait qu'elles n'y entrèrent pas.

2843. — Fismes, 5 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Je vous ai mandé qu'il serait convenable d'envoyer beaucoup de gardes nationales dans nos places du Nord. Je pense qu'il faut y envoyer celles de Meaux et d'Orléans. Elles se formeront dans ces garnisons, s'y habilleront et deviendront de bonnes troupes, en y mettant des officiers de la ligne qui se trouvent dans ces garnisons.

2844. — Berry-au-Bac, 5 mars 1814 (à 6 heures du soir).

Berthier à Corbineau.

Je vous ai fait connaître ce matin que l'Empereur vous avait désigné pour remplir les fonctions de gouverneur de Reims. Vous avez dû recevoir un officier et quarante gendarmes. L'intention de Sa Majesté est que vous fassiez partir de suite 40.000 rations de pain et 80.000 rations d'eau-de-vie pour être ici demain au jour. Il faut nous faire envoyer successivement, tous les jours, 80.000 rations de pain qui continueront leur marche sur Laon. Commandez à Reims 6.000 paires de souliers que vous nous enverrez. Donnez-nous de vos nouvelles. Nous sommes arrivés ce soir à Berry-au-Bac; nous avons pris deux pièces de canon et fait quelques prisonniers. Notre avant-garde sera ce soir à mi-chemin d'ici à Laon.

2845. — Berry-au-Bac, 5 mars 1814 (à 8 heures du soir).

Berthier à Corbineau.

S'il n'y a rien de nouveau qui vous menace sur Reims, faites partir la division de la garde, commandée par le général La Ferrière, dans la matinée de demain pour se rendre à Berry-au-Bac, d'où cette division suivra le mouvement de l'armée sur Laon. Vous garderez cent che-

vaux dont 50 éclaireurs. Vous aurez la garde nationale, les forestiers, les anciens militaires et enfin 50 gendarmes que je vous ai envoyés. Le général Curial vous envoie également trois cadres de la garde qui font à peu près cent hommes de vieilles troupes. L'Empereur désire que vous puissiez renvoyer le général La Ferrière, vu que nous pourrons nous battre demain sur Laon.

2846. — Berry-au-Bac, 6 mars 1814.

Rapport du général Moreau au ministre de la guerre sur l'occupation de la place de Soissons par les troupes ennemies.

Renvoyé au ministre de la guerre pour servir au Conseil d'enquête.

2847. — Bray-en-Laonnais, 8 mars 1814.

Berthier à Corbineau.

L'Empereur me charge de vous témoigner sa satisfaction. Prenez des mesures pour organiser le peuple de Reims et donnez-lui pour officiers les anciens serviteurs de cette ville. Faites afficher la nouvelle de la victoire que nous avons remportée sur Voronzov, Wintzingerode et Lützow. C'est ce qui restait de l'armée russe. Nous les avons menés battant sous la mitraille de cent pièces de canon depuis Craonne jusqu'à l'Ange Gardien.

2848. — Reims, 14 mars 1814 (2 heures du matin).

Berthier à Corbineau.

L'intention de l'Empereur est que vous repreniez de suite le commandement de la ville de Reims. Les deux cadres que vous aviez précédemment, se trouvent ici; reprenez-les sous vos ordres et occupez-vous de les compléter; demandez-les au général Drouot.

2849. — Reims, 15 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 8 mars. Il n'était pas nécessaire d'envoyer d'abord tous les cadres pour la levée en masse, puisqu'avant d'en compléter six, il fallait d'abord en compléter un. Vous pouvez donc vous contenter d'en envoyer d'abord deux; à mesure que l'opération réussira, on en enverra d'autres. Il vous restera douze cadres pour former la 3e division de la réserve de Paris.

2850. — Reims, 15 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Vous pouvez ordonner qu'à mesure que les prisonniers passent, on leur ôte leurs shakos et leurs bonnes capotes pour les donner aux soldats et gardes nationaux qui en manquent [1].

2851. — Reims, 16 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Envoyez-moi ici les officiers qui étaient chargés de la levée en masse des Ardennes, de la Marne et des Vosges.

2852. — Reims, 16 mars 1814.

Au ministre de l'intérieur.

Présenter un projet de décret pour la formation d'un contingent de 12.000 hommes de la levée en masse de la garde nationale de Paris.

1. Cf. Supplément Lecestre, II, p. 321. Mais le duc de Feltre répondit, le 17 mars, que l'habillement et la coiffure des prisonniers étaient tellement délabrés et sales qu'il serait dangereux d'exécuter l'ordre de l'Empereur.

2853. — Château de Plessis, 23 mars 1814.

Berthier à Corbineau.

Je vous préviens que l'Empereur vous donne le commandement du 2e corps de cavalerie en remplacement du général Saint-Germain qui reçoit une nouvelle destination.

2854. — Fontainebleau, 3 avril 1814.

A Berthier.

Ayez soin que, ce soir, les généraux Sebastiani et Belliard soient logés au quartier-général et qu'il y ait des aides-de-camp de tous les généraux de division de cavalerie, afin qu'ils puissent bien me rendre compte de l'endroit où les troupes se trouvent.

2855. — Blois, 4 avril 1814.

Ecrit par l'inspecteur aux revues, chef de la 1re division, Denniée.

M. le général de division baron Domon sera présenté, conformément aux ordres de l'Empereur, pour un emploi de major dans la garde impériale.

2856. — Paris, 21 mars 1815.

Davout, ministre de la guerre, au préfet de l'Aisne.

Sa Majesté l'Empereur Napoléon me charge de vous donner l'ordre de faire mettre de suite en liberté MM. les généraux Lallemand et toutes les personnes qui ont été arrêtées avec eux. Dans le cas où ils auraient été transférés autre part, vous donneriez des ordres pour qu'ils soient mis en liberté partout où ils seraient. Je vous rends personnellement responsable de l'exécution de cet ordre.

2857. — Paris, 23 mars 1815.

Note de Davout.

L'intention de l'Empereur est de supprimer les gouvernements et subdivisions, et d'en revenir au principe d'avoir un général de division par division militaire et un général de brigade par département, ainsi que pour les administrations. Me faire un rapport pour l'exécution de cette mesure; me proposer des généraux et officiers d'état-major.

2858. — Paris, 23 mars 1815.

Bertrand à Davout.

Le général Mouton-Duvernet écrit de Grenoble que les 39e et 49e régiments sont en mouvement pour se diriger sur Paris. Sa Majesté désire qu'on arrête ce mouvement. Il faudrait écrire au général Mouton à Grenoble. Mais, comme il sera peut-être parti, il serait bon d'envoyer duplicata de l'ordre au général Dessaix, commandant la division militaire de Lyon.

2859. — Paris, 24 mars 1815.

Bertrand [1] à Davout.

L'Empereur désire que vous donniez partout ordre aux divers commandants de faire installer les nouveaux préfets envoyés et de faire arrêter les anciens s'ils formaient quelque opposition.

2860. — Paris, 24 mars 1815.

Bertrand à Davout.

Le général Piré a envoyé un aide-de-camp pour faire à l'Empereur la soumission de la 13e division militaire.

[1] Il signe « le grand maréchal faisant fonctions de major général ».

Comme il paraît que le général Caffarelli n'est pas là (1). Sa Majesté désire que Votre Excellence y envoie un général de nom pour réunir les divisions actives, afin de protéger Nantes et de pouvoir étouffer les mouvements qui pourraient avoir lieu dans la Vendée, de concert avec le général Morand.

Il faut pousser le duc de Bourbon et tâcher de le prendre.

2861. — Paris, 24 mars 1815.

Bertrand à Davout.

L'intention de l'Empereur est que Votre Excellence donne l'ordre au duc de Plaisance de se rendre dans la 2e division militaire pour prendre le commandement du duc de Bellune; qu'il se rende à Châlons, passe les troupes en revue, laisse les troisièmes bataillons dans les places et qu'il réunisse tous les bataillons actifs et la cavalerie pour en former une division active à une marche en arrière sur la frontière, par exemple, à Mézières; mais le principal est d'abord de s'assurer des troupes.

2862. — Paris, 24 mars 1815.

Durosnel (2) *à Davout.*

L'Empereur me charge de vous faire connaître que son intention est que Votre Excellence fasse partir dans la journée un général de brigade sur les sentiments duquel Elle puisse compter, qui se rendra à La Fère et parcourra tout le département de l'Aisne. Il y fera prendre partout la cocarde tricolore, fera afficher les proclamations et fera manifester les sentiments dont l'explosion retentit dans toute la France.

1. En marge, Davout a écrit : « Le général Caffarelli est rentré ; cet ordre est non avenu ».

2. Le général de division Durosnel était alors aide-de-camp de service auprès de l'Empereur, et il allait commander la garde nationale de Paris.

2863. Paris, 26 mars 1815.

A Davout.

Faites venir à Paris le 1er régiment de hussards; ce régiment s'était débandé [1]. Faites y venir également le 1er cuirassiers.

2864. Paris, 26 mars 1815.

Davout expose que les troupes du général Lasalcette [2], commandant la 7e division militaire, étant diminuées de celles que le général Mouton-Duvernet a emmenées, sont insuffisantes pour assurer le service des places et forts dans les Hautes-Alpes.

Le général Duvernet doit se rendre à Lyon pour se porter sur les frontières, s'il est nécessaire, avec les deux régiments de ligne [3], le 5e régiment, les flanqueurs et tout ce qu'il a avec lui, organiser deux batteries et se tenir toujours prêt à partir.

2865. — Paris, 26 mars 1815.

Davout rend compte que, selon les intentions de l'Empereur, les deux escadrons du 11e de chasseurs, les trois escadrons du 5e de hussards et les deux premiers bataillons du 12e de ligne qui faisaient partie du corps commandé à Châlons par le duc de Bellune et qui ont pris la direction de Paris, se rendent dans cette dernière ville pour être passés en revue par Sa Majesté.

Renvoyer au comte de Lobau. — N.

Renvoyer au général Durrieu [4] pour faire toutes les dispositions que cet ordre provoque. — Comte de Lobau.

2866. — Paris, 26 mars 1815.

Davout fait arrêter la marche des six compagnies du 8e d'artillerie

1. Pour suivre l'Empereur.
2. Jean-Jacques-Bernardin Colaud-Lasalcette, général de brigade depuis le 29 octobre 1795 et qui venait d'être fait (22 mars 1815) lieutenant-général.
3. 39e et 49e.
4. Antoine-Simon Durrieu, général de brigade depuis le 3 juin 1813.

à pied parties de Rennes pour Orléans le 18 mars ; elles arriveront à Blois le 26 et rétrograderont aussitôt sur Rennes où elles rentreront le 6 avril.

Approuvé.

2867. — Paris, 27 mars 1815.

A Davout.

J'approuve que vous envoyiez à Orléans le lieutenant général Boyer baron de Rébéval pour y commander l'infanterie.

J'ai nommé Ordener pour commander le 1er de cuirassiers (1); celui que vous avez envoyé, restera à la suite à la disposition du général Pajol.

Remettez-moi l'état de situation de cette division. Il faut un général de brigade d'infanterie pour deux régiments d'infanterie.

2868. — Paris, 28 mars 1815.

A propos du dîner que la garde doit donner jeudi aux garnisons de Lyon et Grenoble, et à la garde nationale de Paris.

J'approuve ce dîner pour jeudi s'il y a le temps suffisant; mais je crois que la chose serait mieux faite dimanche, si on peut la retarder et la remettre à dimanche.

2869. — Paris, 28 mars 1815.

Rapport de Drouot (2) : il donne le nombre des officiers qu'il a incorporés dans la marche de l'île d'Elbe sur Paris, jusqu'à Auxerre : 790 officiers, 1 général (Pannetier) (3), 23 colonels ou majors, 36 chefs

1. Cf. sur cet épisode de la vie de Michel Ordener le livre de Henri Lot, *Les deux généraux Ordener*, p. 87.

2. Le 27 mars Napoléon avait prié Drouot de lui dire quelle gratification il conviendrait de donner à tous les officiers à la solde ou à demi-solde qui l'avaient rejoint depuis Digne, Gap, Grenoble, Lyon, etc., jusqu'à Auxerre.

3. Tous ces officiers avaient été réunis en compagnies sous les ordres du général Pannetier.

de bataillon, 194 capitaines, 215 lieutenants, 285 sous-lieutenants, 32 chirurgiens, 4 commissaires des guerres ou adjoints. Il demande pour eux une gratification de 115 à 120.000 francs: 1000 fr. pour le général; 12.000 pour les colonels ou majors; 10.800 pour les chefs de bataillon; 39.000 pour les capitaines; 21.000 pour les lieutenants; 28.500 pour les sous-lieutenants; 3.200 pour les chirurgiens; 800 pour les commissaires des guerres.

Accordé de 115.000 à 120.000 sur le trésor de la couronne, domaine extraordinaire, pour gratifications aux officiers.

2870. — Paris, 30 mars 1815.

Le général Etienne Damas écrit à l'Empereur le 27 mars : « Sire, je désire ardemment donner à Votre Majesté de nouvelles preuves de mon dévouement absolu pour La servir ; je La supplie de m'accorder de l'activité de service ».

Renvoyé au ministre de la guerre par ordre de l'Empereur.

2871. — Paris, 31 mars 1815.

A Davout.

J'aurai parade demain où je verrai tous les régiments. Vous êtes maître de faire partir des environs de Paris tous ceux dont j'ai passé la revue et qui sont nécessaires à la formation des différentes divisions d'infanterie et de cavalerie indiquées dans la lettre que je vous ai écrite hier.

2872. — Paris, 31 mars 1815.

Il y a encore dans le régiment des lanciers de la garde 100 vélites qui avaient obtenu leur congé absolu ; la plupart désirent être définitivement congédiés ; ceux qui voudraient rester seront une très bonne acquisition.

J'approuve que ceux qui veulent s'en aller, puissent s'en aller.

2873. — Paris, 31 mars 1815.

Plusieurs régiments arrivés à Paris ont amené un 3e bataillon dont les hommes sont, pour la plupart, sans instruction et sans effets d'habillement et d'équipement. On propose de verser dans les deux premiers bataillons les hommes en état de servir et de renvoyer les autres, avec le cadre du 3e bataillon, à leur dépôt respectif.

Il y aurait de l'inconvénient à renvoyer ces conscrits; j'aime mieux qu'il soit pris des mesures pour les habiller à Paris; on aura le temps de les instruire; mais, si le régiment entrait en campagne auparavant on mettrait les 3es bataillons dans les places.

2874. — Paris, 31 mars 1815.

Davout à Lavallette, directeur général des postes.

L'intention de l'Empereur est qu'il y ait une ligne d'estafettes organisée pour correspondre avec le général Morand qui se dirige d'Angers sur les points où sa présence sera nécessaire. Comme on ignore où il se portera d'Angers, puisque sa marche dépend des circonstances, il faut que la ligne soit établie au moins jusqu'à Angers.

2875. — Paris, 2 avril 1815.

A Davout.

Il sera formé une 18e division d'infanterie. Cette division sera commandée par le général Girard [1] et partira de Paris pour se réunir à Belfort. Elle sera composée du 5e de ligne, du 14e de ligne, du 20e de ligne et du 21e de ligne. Nommez deux bons généraux de brigade, de ceux déjà employés à la division du général Girard, ou des généraux Brayer ou Jeanin [2]. Cette division aura une

1. Jean-Baptiste Girard qui devait être blessé à Fleurus le 16 juin et mourir de ses blessures le 27 juin suivant.
2. Michel Brayer et Jean-Baptiste Jeanin s'étaient tous deux déclarés des premiers pour Napoléon, celui-ci à Grenoble, celui-là à Lyon.

batterie d'artillerie, une compagnie de sapeurs et tout ce qui est nécessaire. Elle restera en observation à Belfort jusqu'à nouvel ordre. On y réunira une brigade de cavalerie légère de la 9e division qui sera formée probablement avec les régiments de cavalerie qui sont à Paris. Il restera alors à Paris le 7e, le 11e et le 72e qui formeront la division Brayer; il restera aussi les régiments qui viendront d'Orléans, cavalerie et infanterie.

2876. — Paris, 3 avril 1815.

A Davout.

Le ministre de la guerre m'apportera le travail des colonels dont les régiments sont vacants et le nom des généraux qui se sont mal conduits, tels que Curto [1], à Thionville, et autres de la même espèce.

2877. — Paris, 4 avril 1815.

Le général Dalesme [2] à qui l'Empereur veut de nouveau confier le commandement de l'île d'Elbe, est prêt à exécuter les ordres de S. M.; mais il pense que la garnison de Porto-Ferrajo doit comprendre un bataillon de 1000 à 1200 hommes et une compagnie d'artillerie de 100 à 120 hommes.

Approuvé.

2878. — Paris, 4 avril 1815.

Les deux premiers bataillons du 3e régiment du génie, en garnison

1. Jean Théodore Curto, général de brigade depuis le 6 août 1811 et qui sera fait, le 23 mai 1825, lieutenant-général. Il avait dit dans une proclamation qu'il percerait Bonaparte de son épée, s'il le rencontrait : il fut, le 18 avril, destitué avec Souham, Dupont, Dessolle, Maison, Daultanne, Monnier, Loverdo, Briche, Edmond de Périgord, etc.

2. Jean-Baptiste Dalesme, général de brigade (11 septembre 1793) et lieutenant-général (21 octobre 1814). Napoléon qui l'avait trouvé à l'île d'Elbe en 1814, disait que personne n'était plus propre que Dalesme à commander cette île qui ne laissait pas d'être importante et, le 10 avril, il lui donne l'ordre de partir en lui confiant tous les pouvoirs civils et militaires. (Cf. nos *Lettres de 1815*, p. 279.)

à Grenoble, ont suivi le mouvement de la division du général Jeanin sur Paris. Il faudrait diriger le 2e bataillon de ce régiment sur Lyon ou Grenoble.

Oui, il faut un bataillon du génie à Lyon ou Grenoble.

2879. — Paris, 4 avril 1815.

Un détachement du 39e, sorti de Mont Lion (1) pour suivre S. M. vers sa capitale, est à Vaugirard, et le colonel le redemande ; mais les militaires qui le composent — et c'est l'élite — craignent de rentrer dans leur régiment et manifestent hautement l'intention de déserter si on les y contraint. De même, le détachement du 59e venu de Metz. Le comte de Lobau propose d'incorporer ces hommes dans la garde ou dans les deux régiments, 5e et 72e, qui sont à Paris.

Je verrai ces soldats à la parade.

2880. — Paris, 8 avril 1815.

A Davout.

Faites partir des généraux d'artillerie pour inspecter les différentes côtes et donnez des ordres pour armer les batteries et mouillages.

2881. — Paris, 8 avril 1815.

A Davout.

Envoyez le général Marulaz pour commander la 6e division militaire; celui qui y est maintenant pourra commander sous ses ordres.

1. Ou Mont-Dauphin dans les Hautes-Alpes.

2882. — Paris, 9 avril 1815.

A Davout.

J'approuve que le 10e de dragons se rende à Metz pour compléter à 4 régiments la 5e division.

J'approuve également que le 12e de chasseurs se rende à Valenciennes pour porter à 3 régiments la 5e division de cavalerie du second corps d'observation.

Je n'avais pas donné ordre que le 72e partît d'ici; ce régiment fait partie de la réserve qui se réunit à Paris; il doit donc y avoir erreur dans le numéro.

2883. — Paris, 10 avril 1815.

A Davout.

Faites-moi faire un relevé des régiments qui vont avoir leur 3e bataillon fort de plus de 500 hommes et ordonnez qu'ils partent pour rejoindre leurs deux premiers bataillons.

2884. — Paris, 10 avril 1815.

A Drouot.

Vous avez porté dans les états de dépense de la garde la gendarmerie d'élite; mais elle existe. Faites-la former dans la journée de demain. Faites mettre à la tête le général de brigade qui sort de la gendarmerie d'élite où il a été major. Comme il y a 180 hommes, il ne faut pas en diminuer le nombre et conserver le corps tel qu'il est. Otez les officiers qui ne seraient pas convenables et replacez-y ceux de la gendarmerie d'élite. Ce colonel vous indiquera d'ailleurs toutes les mesures à prendre pour la réorganisation de son corps.

Replacez l'officier de gendarmerie qui commandait la gendarmerie à Troyes dans la dernière campagne.

Vous effacerez donc les frais de première mise pour la gendarmerie d'élite qui, à dater de demain, reprendra son service, selon l'ancien usage.

Qui est-ce qui doit faire confectionner les effets de la jeune garde? Est-ce le ministre ou l'administration de la garde? Il faut monter un atelier tel qu'on puisse habiller 500 hommes par jour, de manière à avoir d'ici à un mois tout ce qui est nécessaire pour les douze régiments de la jeune garde.

Présentez-moi demain la nomination de tous les colonels, chefs de bataillon et de quelques officiers des douze régiments de la jeune garde et enfin l'organisation de la vieille garde.

Il n'y a pas non plus un moment à perdre pour organiser l'artillerie. Présentez-moi un bon général d'artillerie pour commander l'artillerie de la garde, mon intention étant d'employer le général Dulauloy dans la carrière diplomatique [1].

2885. — Paris, 10 avril 1815.

Maret à Davout.

Sa Majesté m'ordonne de vous faire connaître que son intention est qu'aussitôt qu'il sera connu que le drapeau tricolore aura été arboré à Marseille et à Antibes, il soit tiré cent coups de canon à Paris, dans toutes les places et sur les côtes, pour annoncer la fin de nos dissensions civiles.

2886. — Paris, 11 avril 1815.

A Davout.

J'approuve toutes les dispositions que vous me proposez dans votre lettre du 10 de ce mois pour l'emplacement des seize dépôts de la 1re division autour de Paris.

1. Desvaux fut nommé à la place de Dulauloy qui devint, non diplomate, mais (par décision du 5 juin) gouverneur de Lyon.

2887. — Paris, 11 avril 1815.

Drouot écrit que les trois élèves d'artillerie qui ont suivi l'Empereur depuis l'île d'Elbe, n'ont que dix sous de paye par jour sans habillement et ne peuvent pas vivre avec les canonniers qui mettent dix sous par jour à l'ordinaire ; il faudrait les récompenser en les admettant gratuitement à l'Ecole de Saint-Cyr ou en les plaçant comme adjudants sous-officiers dans la jeune garde.

Approuvé, les placer comme adjudants sous-officiers.

2888. — Paris, 12 avril 1815.

« Le général Cambronne, écrit Drouot, demande s'il a droit à la gratification de trois mois d'appointements que V. M. a daigné accorder aux officiers de sa garde venus de l'île d'Elbe ».

Oui.

2889. — Paris, 13 avril 1815.

A Drouot.

J'ai vu vos décrets pour la garde; je ne puis admettre le général Curial [1]) pour commander les chasseurs; j'ai nommé le général Morand. Faites venir le général Curial; vous lui direz que ma confiance en lui est entière, mais qu'ayant fait une proclamation contre moi à laquelle je n'eusse fait aucune attention dans la ligne, il est suffisant qu'il soit dans ma garde pour que je ne puisse l'y conserver. Qu'il demande le commandement qu'il désirera dans la ligne, il lui sera donné. Voyez le ministre de la guerre pour qu'il écrive de suite à Morand.

1. Il n'était plus, au gré de Napoléon, assez actif et vigoureux, et surtout, il avait eu le tort de ne se rallier que tardivement et à contre-cœur ; cf. nos *Lettres de 1815*, p. 273.

2890. — Paris, 14 avril 1815.

A Davout.

Renvoyer sur le champ dans leurs foyers tous les officiers à la suite du 10e de ligne (1).

Envoyer deux bons chefs de bataillon.

Faire partir pour Chalon-sur-Saône un maréchal de camp ferme qui passera la revue du 10e.

On licenciera les officiers.

Avoir des officiers dévoués qui partent sur le champ pour prendre ce régiment.

2891. — Paris, 16 avril 1815.

A cause du mauvais esprit des habitants du Havre et dans la crainte de dégarnir Cherbourg où l'esprit est cependant meilleur, le général Le Marois a suspendu le départ des deux premiers bataillons du 5e léger et du 88e régiment de ligne qui avaient l'ordre de venir à Paris.

Cette raison n'est pas suffisante; il faut faire partir ces troupes; il faut que le général Le Marois passe l'inspection des gardes nationales du Havre, nomme de bons officiers et que, vingt-quatre heures après, il fasse partir ces troupes. Il fera connaître qu'il doit en arriver d'autres. La même chose pour Cherbourg.

2892. — Paris, 16 avril 1815.

Le général Le Marois, commandant supérieur des 14e et 15e divisions militaires, propose d'envoyer à Alençon, pour imposer aux malintentionnés, le dépôt du 4e régiment de cuirassiers établi à Evreux.

Il faut bien se garder de faire voyager les dépôts.

1. Le régiment qui passait pour le plus royaliste de l'armée et qui avait le 2 avril, au combat du pont de la Drôme, refoulé les bonapartistes et reçu, pour ce fait d'armes, d'éclatantes récompenses du duc d'Angoulême. On le dit, écrivait Napoléon le 5 mai suivant, très mal disposé.

2893. — Paris, 18 avril 1815.

Davout communique les ordres et instructions concernant Lecourbe (1) qui recevra une somme de 12.000 francs à titre de gratification et qui ne correspondra qu'avec le ministre de la guerre sans être sous les ordres du comte de Lobau et du général Rapp.

Approuvé toutes ces dispositions.

2894. — Paris, 18 avril 1815.

On propose d'autoriser non seulement le duc de Plaisance, commandant supérieur de la 2e division militaire et du 3e corps d'observation à Mézières, mais les généraux commandant les autres divisions frontières du nord et de l'est, à envoyer, en cas d'urgence, les dépôts vers Paris, d'où ils passeraient dans des cantonnements entre cette ville et la Loire.

Il n'y a pas de doute: il faut donner cet ordre aux généraux en cas d'hostilité: également pour les manufactures d'armes soit de Strasbourg soit de Maubeuge et Charleville. On peut cependant laisser des dépôts dans de grandes places comme Strasbourg, Lille, etc., parce qu'on trouvera toujours là des moyens.

2895. — Paris, 19 avril 1815.

Davout à Piré.

Monsieur le général, l'Empereur me charge de vous témoigner toute sa satisfaction pour la belle conduite que vous avez tenue, pour le dévouement à sa personne et pour l'amour de la patrie dont vous avez fait preuve dans ces dernières circonstances (2).

1. Commandant en chef le corps d'observation du Jura.
2. Piré avait contribué très activement à la retraite du duc d'Angoulême.

2896. — Paris, 20 avril 1815.

A Davout.

Donnez au général Travot l'ordre de prendre le commandement de la 13e division militaire. Donnez au général Caffarelli l'ordre de se rendre à Paris aussitôt que le général Travot sera arrivé à Rennes.

2897. — Paris, 20 avril 1815.

On a fait exécuter les nouvelles mesures prises dans l'ordre du 17 avril et on en donne le détail.

Approuvé ces dispositions.

2898. — Paris, 20 avril 1815.

Rapport de Drouot sur la garde et la gendarmerie d'élite.

Le général Drouot fera ce qu'il voudra : il prendra les chevaux de ceux qu'on renverra pour les donner aux gendarmes d'élite qui rentrent.

2899. — Paris, 20 avril 1815.

Drouot demande ce qu'il faut faire des sous-officiers de la jeune garde qui excèdent le complet.

Les sous-officiers qui excéderont le complet seront mis dans la vieille garde.

2900. — Paris, 20 avril 1815.

Dans quels régiments de vieille garde faut-il incorporer les gendarmes appartenant aux bataillons de gendarmes qui furent attachés à la garde pendant la campagne de 1814 ?

Les placer d'abord dans les 2e et 3e régiments; ils y feront leur service.

2901. — Paris, 20 avril 1815.

Des officiers qui ont fait partie de la garde désirent y rentrer; mais le décret du 8 avril dit que ceux qui n'ont pas été compris dans l'organisation, seront placés dans la ligne avec le grade auquel ils sont assimilés, et, d'autre part, une proclamation du duc de Rovigo semble admettre que les officiers qui ont autrefois appartenu à la gendarmerie de la garde, y rentrent de droit ; on demande les ordres de Sa Majesté.

Il ne peut pas être question des officiers; il est question des sous-officiers et des soldats.

2902. — Paris, 21 avril 1815.

Quel lieutenant général, Brayer ou Semelle, prendra le commandement de la 19e division d'infanterie au 6e corps d'observation?

La division composée des 5e, 72e, et 27e et 35e : Brayer[1]

2903. — Paris, 21 avril 1815.

Le lieutenant-général Caffarelli pense qu'il faudrait retarder le départ de trois régiments d'infanterie stationnés dans la 13e division militaire.

Faites partir ces régiments sans aucun délai; nous en avons encore plus besoin aux frontières.

2904. — Paris, 22 avril 1815.

Drouot propose une nouvelle composition de la compagnie d'infanterie de la garde, puisque l'Empereur veut la porter de 150 à 200 hommes.

Ajourner cela jusqu'à ce qu'on voie si mon vœu de porter ces compagnies à 200 hommes peut se réaliser.

1. Semellé reçut le commandement de Strasbourg.

Aussitôt que les compagnies seront complétées à 150 hommes, on me proposera une augmentation de cadres pour recevoir 200 hommes.

2905. — Paris, 22 avril 1815.

On propose d'envoyer dans des cantonnements entre Cambrai et Péronne ou à Arras les quatre régiments formant la 1re division de réserve des cuirassiers (Sa Majesté avait désigné Douai pour leur rassemblement), et vers Béthune les deux régiments de la 2e division de cavalerie, en ce moment à Lille ou à Arras.

Approuvé.

2906 — Paris, 24 avril 1815.

A Davout.

Donnez ordre que le dépôt du 4e de ligne quitte Nancy et se rende à Metz, que celui du 24e de ligne quitte Lyon et se rende à Mâcon.

2907. — Paris, 24 avril 1815.

A Davout.

Faites-moi connaître quelle est la situation des différents régiments étrangers en distinguant ceux qui pourraient entrer en ligne sur-le-champ. Proposez-moi d'attacher ces corps aux différentes divisions ou corps d'armée.

2908. — Paris, 24 avril 1815.

Le lieutenant-général Haxo a été attaché au 2e corps d'observation où sa présence n'est pas utile ; faut-il le rappeler à Paris et l'attacher au Comité de défense ?

Oui.

2909. — Paris, 24 avril 1815.

Le 1er régiment d'infanterie n'aurait pas eu, selon le duc d'Albufera, une conduite aussi coupable qu'on l'a dit ; on propose de l'appeler dans les environs de Paris pour l'organiser définitivement et de placer son dépôt à Melun.

Approuvé ; faire aussi venir le dépôt dans les environs de Paris : me faire connaître à quelle division ce régiment était destiné.

2910. — Paris, 24 avril 1815.

On propose de prendre à la gendarmerie de Paris les chevaux forts et propres à faire la guerre et de les remplacer par les jeunes chevaux de la maison du roi, et autres de la cavalerie de la garde.

Faire cette opération tout de suite entre les colonels de la garde et le général Henry de gré à gré, de manière à échanger 300 chevaux ; on me soumettra l'échange et je mettrai à côté *approuvé*. Me remettre ce travail après-demain 26.

2911. — Paris, 26 avril 1815.

« L'Empereur ayant appelé à Paris une députation de chaque corps de l'armée pour assister à l'assemblée du Champ de mai, on met sous ses yeux l'état de la composition qu'on propose de donner à ces députations et des points d'où elles seraient fournies ».

Approuvé ; au lieu d'un chef de bataillon, il faudrait mettre un colonel ou un major selon les circonstances.

2912. — Paris, 26 avril 1815.

On met sous les yeux de l'Empereur l'état des sommes à dépenser pour l'organisation de la garde.

Y faire des modifications, puisque les compagnies doivent être portées à 180 hommes.

2913. — Paris, 26 avril 1815.

Observations de Drouot sur le prix des chevaux des différentes armes.

Présenter une décision.

2914. — 27 avril 1815.

A Davout.

Donnez sur-le-champ une destination au général Lapoype. Ce général paraîtrait excellent pour défendre une grande place comme Lille, Dunkerque, Maubeuge, Charlemont.

2915. — Paris, 27 avril 1815.

A Davout.

Faites revenir de Dunkerque 50 gendarmes à pied qui appartiennent à la ville de Paris. Faites partir 100 gendarmes à pied de la ville de Paris, pour se rendre à Angers où ils seront à la disposition du général Noirot [1] et renforceront la gendarmerie de ces départements.

2916. — Paris, 27 avril 1815.

A Davout.

La division qui se rend à Belfort, ne fera point partie du 6e corps, mais d'un corps d'observation du Jura qui sera commandé, ainsi que la 6e division militaire, par le général Lecourbe.

1. Jean-Baptiste Noirot, général de brigade depuis le 31 décembre 1806.

2917. — Paris, 27 avril 1815.

A Davout.

La division qui doit partir pour Laon, au lieu du 1er mai, partira samedi 29. En conséquence, c'est samedi que je la verrai au moment de son départ.

2918. — Paris, 27 avril 1815.

A Davout.

Je donne ordre au ministre de la marine de mettre sous les ordres du commandant de la 13e division militaire un bataillon d'artillerie de marine qu'il tirera soit de Lorient, soit de Brest. Ce bataillon suppléera aux troupes de ligne et formera une colonne mobile pour réprimer les chouans. Le ministre de la marine fournira également au commandant de la 12e division militaire environ 300 hommes d'artillerie de marine pour former une colonne mobile dans la Vendée. Ceux-ci seront tirés de Rochefort.

2919. — Paris, 27 avril 1815.

A Drouot.

Ajoutez au budget de la garde pour les huit derniers mois 1815, 600.000 francs pour l'habillement de la jeune garde. Peut-être cette somme ne sera-t-elle pas suffisante.

J'écris au ministre du trésor de faire payer demain provisoirement sur l'ordonnance de l'ordonnateur de la garde, qui sera régularisée plus tard par les ordonnances du ministre de la guerre, 500.000 francs pour l'habillement de la vieille garde, 200.000 pour l'habillement de la jeune garde et 200.000 pour les remontes et harnachements, total 900.000.

Faites donc tout activer.

2920. — Paris, 27 avril 1815.

A Drouot.

Faites-moi connaître combien, au 1er mai, chaque régiment de cavalerie pourra fournir d'hommes; combien l'artillerie pourra faire partir de batteries; combien les 1er et 2e régiments de la garde, chasseurs et grenadiers, pourront faire partir d'hommes; enfin, combien l'ordonnateur pourra faire partir d'ambulances et de caissons.

2921. — Paris, 27 avril 1815.

Les colonels des régiments de cavalerie de la garde demandent des décorations. Il serait juste, remarque Drouot, d'accorder à la cavalerie les mêmes grâces qu'à l'infanterie : 4 décorations par compagnie aux grenadiers à cheval, aux dragons, aux chasseurs, et 3 par compagnie aux lanciers.

Approuvé.

2922. — Paris, 27 avril 1815.

Drouot envoie un projet de décision qui fixe le prix des chevaux des régiments de la cavalerie de la garde. Il s'est conformé pour les grenadiers, les dragons et l'artillerie à cheval aux prix proposés par le ministre. Il a porté les chevaux des lanciers à 500 francs et ceux des chasseurs au même prix que ceux de l'artillerie. « Les troupes de la garde étant destinées à former l'escorte de V. M., à faire un service extrêmement actif, la différence des dépenses n'est pas à regretter. »

Je ne voudrais leur accorder un prix extraordinaire que jusqu'à la concurrence de 600 francs par régiment; les autres seront traités comme la ligne, ce qui fera des remontes régulières.

2923. — Paris, 27 avril 1815.

Observations de Drouot sur une lettre du duc de Rovigo relative aux chevaux de la gendarmerie de Paris.

Le général Drouot fera ce qu'il jugera convenable.

2924. — Paris, 28 avril 1815.

Le général Friant [1] propose de renvoyer du corps et de faire passer dans un dépôt colonial un sergent et trois grenadiers, mauvais sujets, accusés de plusieurs délits et déjà chassés à plusieurs reprises de leurs anciens corps.

Approuvé.

2925. Paris, 29 avril 1815.

A *Davout*.

Demander quand la division qui vient d'Orléans sera arrivée à Paris: elle doit faire partie du camp de Laon.

2926. — 30 avril 1815.

A *Davout*.

Le général Lapoype aura le gouvernement de la ville de Lille au lieu de celui de la place de Givet

2927. — Paris, 30 avril 1815.

Les régiments de cavalerie de la garde ont deux officiers et deux sous-officiers à l'Ecole de Saumur ; les colonels demandent l'autorisation de les rappeler.

Approuvé.

2928. Paris, 2 mai 1815.

A *Davout*.

Les bataillons de grenadiers et chasseurs de la garde nationale, aussitôt qu'ils seront formés, devraient s'habiller et s'armer, s'ils le peuvent, dans leurs départements.

1. Il commandait les grenadiers à pied de la garde.

Mais le défaut d'armes et d'habits ne doit pas les empêcher de se rendre dans les places fortes qui leur sont désignées: ils y seront successivement armés et habillés.

2929. Paris, 2 mai 1815.

A Davout.

J'ai ordonné qu'un 2e bataillon d'artillerie de marine, fort de 6 compagnies, vînt à Paris. Il serait important qu'aussitôt que ces hommes seront arrivés, on les exerçât.

Donnez des ordres pour qu'un bataillon de la marine (artillerie) se rende à Lyon.

2930. — Paris, 2 mai 1815.

A Davout.

La 21e division d'infanterie ne se réunira plus à Orléans, mais à Paris. J'en passerai la revue vers le 15. Je passerai dimanche prochain celle de la 20e division.

2931. — Paris, 2 mai 1815.

Les conseils d'administration de la jeune garde demandent l'avance de ce qui est nécessaire pour un régiment de tirailleurs et un régiment de voltigeurs, c'est-à-dire 50.000 fr. pour chacun.

Je ne puis pas accorder ainsi de fonds en détail. La distribution de mai est faite. Présentez-moi la distribution de juin et je ferai faire les avances de suite.

2932. — Paris, 4 mai 1815.

A Davout.

Il y a au dépôt de Versailles 69 chevaux de cuirassiers et 48 de dragons et pas un homme pour les pren-

dre. Faites venir ces hommes des dépôts de cuirassiers et dragons, les plus près.

Il me paraît important d'accélérer les mesures pour l'habillement et pour l'équipement, afin que les hommes partent du dépôt de Versailles tout habillés avec leurs chevaux tout équipés, sans retourner à leurs dépôts, et rejoignent directement leurs escadrons de guerre.

2933. Paris, 4 mai 1815.

A Davout.

Aussitôt qu'il y aura 500 hommes de la cavalerie provisoire de la jeune garde, on me présentera un projet de décret pour former un 2e régiment de lanciers de jeune garde; mais de manière qu'il ne coûte pas plus cher qu'un régiment ordinaire de hussards.

2934. — Paris, 4 mai 1815.

Le décret du 24 avril appelle 3150 hommes pour l'infanterie de vieille garde et 600 hommes pour la cavalerie ; aucun officier n'était demandé. Par un malentendu des bureaux, les corps ont reçu l'ordre d'envoyer non seulement les soldats désignés, mais les officiers. Ce malentendu cause beaucoup de plaintes. Les officiers qui arrivent ici, croyant entrer dans la garde, sont désolés ; ils sont remplacés à leur corps et plusieurs ont vendu leurs effets, pensant changer d'uniforme. Si V. M. a l'intention de créer quatre nouveaux régiments de jeune garde, il serait avantageux de conserver ces officiers pour composer le cadre de ces régiments ; « cela, conclut Drouot, donnerait une excellente composition et éviterait des plaintes fondées ».

Approuvé; mais désormais donnez l'ordre pour que cela n'arrive plus.

2935. — Paris, 7 mai 1815.

Le maréchal de camp Loverdo [1] que V. M. a destitué et placé sous

1. Nicolas Loverdo, chevalier de l'Empire (23 février 1811), général de brigade (19 novembre 1813) et que la seconde Restauration fera lieutenant-général dès le 4 juillet 1815 parce qu'il avait, lorsqu'il commandait à Digne, refusé de se rallier à Napoléon et tenté ensuite, sous les ordres d'Ernouf, de seconder la tentative du duc d'Angoulême.

la surveillance du ministre de la guerre, souffrant de sa dernière blessure, se rend à Gréoux près Aix et il désire se rendre ensuite à Corfou, sa patrie.

Accordé.

2936. — Paris, 7 mai 1815.

Le lieutenant-général Maurice Mathieu, commandant la 10 division militaire à Toulouse, autorisé par le duc d'Albufera, a ordonné au maréchal de camp Robert, commandant le département des Pyrénées Orientales, de garder à Perpignan jusqu'à nouvel ordre le 3e bataillon et le dépôt du 10e de ligne au lieu de les diriger sur Chalon-sur-Sâone d'où on les aurait appelés à Melun. On demande les intentions de l'Empereur.

Réitérer l'ordre pour que ces dépôts arrivent. On peut mettre à Perpignan un des trois régiments qui restent dans le Midi. Qu'aussitôt que votre ordre sera arrivé, il soit exécuté, et témoignez mon mécontentement du retard apporté dans ce mouvement.

2937. — Paris, 7 mai 1815.

On rend compte de la marche des 44e et 67e de ligne et du 3e de dragons, allant de Brest, Vannes et Bordeaux à Paris, Metz et le Cateau-Cambrésis ; le 67e de ligne et le 3e de dragons devant passer près de Paris, l'Empereur voudra peut-être les voir.

Les régiments qui doivent passer à deux ou trois marches de Paris, il faut les faire venir à Paris.

2938. — Paris, 7 mai 1815.

Le 65e de ligne, parti de La Rochelle le 30 avril pour se rendre à grandes journées à Mézières, passera par Chartres et Versailles ; l'Empereur veut-il le voir ?

Je verrai ce régiment à son passage à Paris.

2939. Paris, 7 mai 1815.

A Davout.

Je verrai aujourd'hui à la parade le 9e régiment de dragons; vous pouvez le faire partir demain pour Laon. Le 1er hussards restera toujours à la 6e division de réserve.

Deux divisions de réserve de cavalerie doivent être parties de Metz pour se rendre à Mézières. Donnez ordre qu'elles continuent leur marche et se rendent à Vervins et Marle. Elles feront partie de la réserve de Laon. On les cantonnera entre Laon, Saint-Quentin et Vervins.

2940. — Paris, 7 mai 1815.

A Davout.

J'approuve que le dépôt du 83e qui est à Toulon, parte sur-le-champ pour se rendre à Chaumont. Ecrivez sans retard au général Lecourbe de retenir le cadre du 3e bataillon du 83e et de l'envoyer à Chaumont, puisque le dépôt de ce régiment doit y venir. En général, défendez qu'on fasse aucun encadrement sans votre ordre.

2941. Paris, 7 mai 1815.

A Davout.

Le 4e de hussards doit arriver à Dijon. Faites-lui continuer sa route pour Laon.

2942. — Paris, 8 mai 1815.

Le duc d'Albufera demande que le lieutenant-général Digeon [1] et

1. Digeon répondit qu'il était malade et demanda un congé de trois mois.

le maréchal de camp Meynadier (1) soient employés sous ses ordres.

Accordé.

2943. — Paris, 9 mai 1815.

On propose de faire entrer dans la défense des places des soldats en retraite ou en réforme qu'on choisirait parmi ceux qui sont capables de faire ce genre de service.

Cette mesure me paraît bonne.

2944. — Paris, 9 mai 1815.

A Davout.

Il y a beaucoup d'hommes dans les places de la 5e division qui pourraient sur-le-champ augmenter nos armées s'il y avait de l'argent pour les habiller. Envoyez-leur-en et que les paiements se fassent. J'écris à ce sujet au ministre du trésor.

2945. — Paris, 9 mai 1815.

A Davout.

Donnez ordre que le sieur La Tour d'Auvergne, des gendarmes de la garde, arrêté sur la frontière du Nord, au moment où il passait en Belgique, et détenu en ce moment à Lille, soit traduit par devant une commission militaire et jugé comme déserteur.

2946. — Paris, 11 mai 1815.

Écrit par Davout.

L'Empereur a ordonné qu'aux premières hostilités les

1. Henri-Louis-René Meynadier, général de brigade depuis le 4 novembre 1813 et qui sera promu par la seconde Restauration (22 mai 1825) lieutenant-général.

dépôts se retirent dans l'intérieur; je demande qu'on me soumette un projet d'ordre pour leur mouvement dans cette hypothèse, et des itinéraires.

2947. — Paris, 12 mai 1815.

A Drouot.

J'approuve, puisque la gendarmerie de la garde est de 240 hommes, que vous en formiez un escadron de deux compagnies.

2948. — Paris, 12 mai 1815.

A Drouot.

Je viens d'ordonner la formation d'un 7e et 8e régiment de jeune garde, de voltigeurs et de tirailleurs; ce qui portera la jeune garde à 12 régiments, chaque régiment à 1600 hommes, ce qui fera 19.200 hommes. Je n'ai encore ici que 4000 hommes. Espérez-vous avoir bientôt les 15.000 qui manquent? Formez le plus tôt possible les cadres de tous les régiments afin qu'ils soient complétés en officiers et sous-officiers et assurez-vous que les mesures qui ont été prises pour diriger de vieux soldats sur Paris, seront suffisantes pour procurer ces résultats ou bien s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures.

2949. — Paris, 12 mai 1815.

A Drouot.

Pourrai-je voir dimanche les deux 1mes régiments de la vieille garde? Je viens d'ordonner la formation d'un 7e et 8e régiment de voltigeurs de la jeune garde et d'un 7e et 8e régiment de tirailleurs; ce qui fera 16 régiments de jeune garde. Faites-en former les cadres le plus tôt possible.

2950. — Paris, 12 mai 1815.

Observations de Drouot sur la cavalerie de la garde.

Comme il y a plus d'hommes malades que de chevaux, il serait nécessaire d'augmenter l'effectif de chaque régiment d'une cinquantaine d'hommes. Me présenter un projet de décret.

2951. — Paris, 12 mai 1815.

On propose de faire venir à Versailles ou à Orléans le dépôt du 14e (ci-devant 9e) dragons qui est à Rennes.

Refusé.

2952. — Paris, 12 mai 1815.

Davout informe l'Empereur que le colonel Perrin, attaché à l'état-major de la 1re division militaire, a offert 1000 francs pour participer aux frais de la guerre ; Jean-Antoine Duret, Invalide, a offert 25 francs ; le citoyen G. de Libry-Bagnano, de Lyon, a adressé une lettre de change de 1000 francs.

Faire connaître ces dons par le *Moniteur*.

2953. — Paris, 12 mai 1815.

Le comte de Flahaut informe S. M. que le lieutenant-général baron Gérard (1), officier général de cavalerie d'une très bonne réputation, nommé par le dernier gouvernement commandant supérieur de Landau, vient d'être remplacé par le maréchal de camp Buquet.

Si (2) c'est celui qui était à Auxerre, ce n'est pas un homme sûr.

1. François-Joseph Gérard, général de brigade (10 mars 1809) et de division (29 septembre 1813), baron de l'Empire (27 novembre 1808) ; il avait été colonel du 2e hussards.
2. L'Empereur parle évidemment de Buquet.

2954. Paris, 13 mai 1815.

A Davoust.

J'approuve que le dépôt du 10e régiment de chasseurs qui est à Carcassonne, se rende à Valence en Dauphiné, et que celui du 67e qui est à Nîmes, se rende au Puy; mais je ne trouve pas utile que le dépôt du 14e qui est à Orléans, se rende à Roanne; je le trouve aussi bien à Orléans qu'à Roanne. Je n'approuve pas non plus que celui du 6e léger qui est à Phalsbourg, se rende à Mâcon parce que d'un moment à l'autre, il sera possible de retirer le 6e léger de l'armée des Alpes.

2955. — Paris, 14 mai 1815.

Le lieutenant général Baillet Latour demande l'autorisation et les passe-ports nécessaires pour se retirer en Belgique, sa patrie, afin d'éviter le séquestre sur ses biens et toute autre mesure de rigueur qu'on médite à son égard.

Approuvé.

2956. Paris, 15 mai 1815.

A Davoust.

Je verrai jeudi les deux seconds régiments de la jeune garde, le 70e et le 8e léger. Immédiatement après la parade, le 8e léger partira pour Beauvais et le 70e pour Mézières. Je pense qu'il sera inutile que ce régiment aille jusqu'à Mézières. Sa division doit être du côté de Rocroy. Informez de sa marche le général Vandamme.

Donnez ordre au général Teste de partir avec le bataillon du 61e qui est à Paris pour se rendre à Senlis. Il prendra le commandement du département de l'Oise et fera faire des colonnes mobiles pour faire rejoindre les anciens militaires. Recommandez-lui de se concerter avec le préfet pour accélérer l'organisation des bataillons d'élite

de gardes nationales. Prévenez les ministres de l'intérieur et de la police de la mission de ce général à qui vous donnerez des pouvoirs extraordinaires. Prévenez-le que, jeudi, il sera renforcé du 8e léger.

2957. — Paris, 16 mai 1815.

A Davout.

Je vois, par votre rapport du 13, que vous avez 15 colonels de cavalerie à la suite, 6 majors, 16 chefs d'escadron, etc. Présentez-moi un projet de décret pour placer en pied ces 16 chefs d'escadron, à compter sur les 23 qui vous manquent. Vous avez 41 capitaines à la suite; proposez-moi d'en nommer 29 pour remplacer ceux qui vous manquent, et ainsi de même pour les lieutenants et sous-lieutenants. Par ce moyen, il n'y aura que très peu d'officiers de cavalerie à la suite. Il manquera des chefs d'escadron, des lieutenants et des sous-lieutenants; proposez-moi de les prendre parmi les officiers à la suite, afin que les cadres soient complets.

2958. — Paris, 16 mai 1815.

A Davout.

Donnez l'ordre au général Compans d'aller prendre le commandement de la 2e division du 2e corps. Le général Rottembourg (1) se rendra auprès du général Rapp qui a demandé un officier qui parlât allemand. Faites-le partir dans la journée de demain.

1. Henri Rottembourg, général de brigade (23 juillet 1811) et de division (20 novembre 1813), baron de l'Empire (20 août 1809).

2959. — Paris, 16 mai 1815.

Le lieutenant général Hogendorp, ne Hollandais, demande à être réintégré sur le tableau des officiers généraux français [1].

Accordé.

2960. — Paris, 18 mai 1815.

L'artillerie de la garde n'a encore que 550 chevaux du train ; le général Neigre [2] devait lui en fournir 1000 ; mais 593 ont reçu une autre destination, de sorte qu'on ne doit attendre du général Neigre que les 407 chevaux reçus.

Le général Desvaux est autorisé à les acheter.

2961. — Paris, 18 mai 1815.

Le général Desvaux a passé des marchés pour 800 chevaux livrables dans le courant de ce mois ; il en a déjà reçu 150 à compte de son marché ; il n'a donc plus à en recevoir que 650 ; ce qui, y compris ceux qu'on a maintenant, formera 1200 et suffira à l'attelage des deux tiers de l'artillerie de la garde.

Le général Desvaux est autorisé à les acheter.

2962. — Paris, 18 mai 1815.

On propose d'organiser à Chantilly le régiment de cavalerie de jeune garde et d'y envoyer les éléments de ce régiment.

Approuvé.

1. Il fut nommé le 23 mai gouverneur de Nantes. Inscrit sur le tableau des généraux de division à la réunion de la Hollande, il avait été aide-de-camp de l'Empereur et gouverneur de la Lithuanie, puis de Hambourg.

2. Gabriel Neigre, nommé général en 1813 (brigadier du 10 janvier et divisionnaire du 25 novembre), baron de l'Empire depuis le 29 septembre 1809, inspecteur général d'artillerie.

2963. — Paris, 19 mai 1815.

A Davoul.

Le général Darricau (1) est destiné pour Paris.

Le général Duhesme commandera une division active à l'armée du Nord.

Puisque le général Maurice Mathieu est hors d'état de service, donnez-lui un congé ou sa retraite, et envoyez à sa place, pour commander Toulouse, le général Curial qui est à Lyon. Faites remplacer à Lyon le général Curial par le général Rampon (2).

2964. — Paris, 19 mai 1815.

On propose d'accorder, par exception, à la veuve du lieutenant-général comte Broussier, une pension dont S. M. est priée de vouloir bien déterminer le montant ; la loi fixe 1500 francs.

Une pension de deux mille francs qui courra de ce jour.

2965. — Paris, 19 mai 1815.

Drouot présente à l'Empereur une lettre du lieutenant-général comte Morand en faveur de Mme Ninet, veuve d'un capitaine de chasseurs de la vieille garde, qui est dans le plus grand besoin ; « si l'intention de S. M. est de lui accorder une pension, j'ai l'honneur de La prier de m'autoriser à Lui présenter un projet de décret »

Présenter le décret sans en demander d'avance la permission.

1. Augustin Darricau, général de brigade (14 février 1807) et de division (31 juillet 1811), baron de l'Empire (27 juilet 1808), commandait les tirailleurs de la garde nationale de Paris.

2. La décision fut changée : Quesnel commanda la 19e division militaire ; Curial fut mis à la disposition de Suchet pour être employé a l'armée des Alpes. Maurice Mathieu resta commandant de la 10e division militaire.

2966. — Paris, 20 mai 1815.

A Davout.

Le régiment piémontais qui s'organise à Chalon-sur-Saône, aura rang dans l'infanterie légère et prendra le n° 31 de l'arme.

2967. — Paris, 20 mai 1815.

Le général Simon informe l'Empereur que le drapeau tricolore flotte sur les murs de Bastia, de Corte, de Saint-Florent et de toutes les communes intérieures de la Corse depuis le 5 de ce mois ; il espère annoncer bientôt qu'Ajaccio et Calvi ont suivi cet exemple.

Renvoyé au ministre de la guerre; témoigner ma satisfaction au général Simon pour la conduite qu'il a tenue.

2968. — Paris, 21 mai 1815.

On demande si l'Empereur a l'intention d'employer dans les régiments de la ligne les officiers licenciés du service de la marine.

Oui, quand il y aura des places vacantes.

2969. — Paris, 22 mai 1815.

A Davout.

Donnez ordre au dépôt du 4e de hussards de partir de Lyon et de se rendre à Sens. Si ce régiment a passé des marchés pour ses remontes et que les fournisseurs ne veuillent pas livrer les chevaux à Sens, le régiment pourra laisser du monde à Lyon pour recevoir ces chevaux.

2970. — Paris, 22 mai 1815.

A Davout.

Le 3e bataillon du 14e se rend dans la Vendée.

Le 3e du 50e est tellement avancé dans sa marche qu'il faut le laisser continuer.

J'approuve que le général Teste prenne les 3e et 4e bataillons du 10e pour compléter sa division. Chargez-le de les organiser tous deux. Il doit les compléter promptement en y incorporant tous les anciens soldats qui sont dans les départements.

2971. — Paris, 22 mai 1815.

A Davout.

Je vois sur votre rapport du 21 mai que vous avez donné l'ordre au dépôt du 14e léger de se diriger sur Provins, à celui du 9e de ligne de se diriger sur Corbeil et à celui du 35e de ligne sur Melun. Je n'ai ordonné cette disposition que parce que j'ai vu sur vos états de situation que déjà les dépôts étaient en marche pour venir sur la 1re division militaire. Je n'approuve pas cette mesure. Je pense donc que vous devez donner contre-ordre. Vous pourrez les faire arrêter à Avignon ou même les faire revenir à Toulon s'ils ne sont pas encore en mouvement.

Je désire que vous envoyiez des colonels et que vous changiez quelques officiers aux trois régiments qui viennent de Corse [1]. Organisez le plus promptement possible les 3e et 4e bataillons. Faites-moi connaître où sont leurs dépôts et quand ils ont reçu ordre de partir. Je vois sur vos anciens états de situation que ces dépôts avaient reçu ordre de se rendre à Vincennes, à Chartres et à Melun. Faites-moi un rapport là-dessus. Je préfère retenir ces régiments dans la 8e division; il ne faut pas de mouvements rétrogrades: cela discrédite l'administration.

2972. — Paris, 22 mai 1815.

Drouot demande que le général Lefebvre Desnoëttes [2] puisse passer

1. Le 14e léger, le 9e et le 35e de ligne.
2. Charles, comte Lefebvre-Desnoëttes, général de brigade depuis le 19 septembre 1806 et de division depuis le 28 août 1808.

sur-le-champ des marches pour l'achat des chevaux du régiment de cavalerie de la jeune garde, aux prix et conditions que le ministre accorde pour l'achat des chevaux de cavalerie légère.

Approuvé.

2973. Paris, 22 mai 1815.

A Drouot.

Je vous envoie un rapport du ministre de la guerre. Faites-vous rendre compte de la situation des choses afin que, si cela n'avait pas été fait comme le ministre le croit, vous puissiez voir Evain [1] et y remédier. Faites compléter les attelages en prenant, s'il le faut, les chevaux du train qui sont à Vincennes et qui se remplaceraient par les chevaux que la garde doit recevoir. Faites enfin tout ce qu'il convient pour assurer et presser le départ de ces batteries. Recommandez qu'on fasse peindre les caissons et qu'il ne manque aucune pièce de rechange. Je laisserai séjour. Le 29 ces batteries devront se mettre en marche pour Compiègne. Je les passerai en revue dimanche ainsi que les deux batteries de la jeune garde qui devront partir aussi pour Compiègne; c'est donc 9 batteries que je dois voir dimanche. J'espère que vous me présenterez aussi dimanche les 4 régiments de la vieille garde, tous complets et en bon état, et deux ou trois régiments de la jeune garde, complets ou incomplets.

2974. — Paris, 22 mai 1815 (3 heures 1/2).

Ordre dicté par l'Empereur à Drouot.

Envoyer sur-le-champ l'ordre aux 2es régiments de voltigeurs et de tirailleurs [2] de partir de Louvres à 2 heures

1. Evain général de brigade le 12 avril 1813, et baron de l'Empire le 19 juin suivant, dirigeait les bureaux de l'artillerie.
2. Donc, deux régiments de la jeune garde.

du matin pour se rendre à Versailles: ils passeront le pont de Sèvres ou de Saint-Cloud et passeront par Gonesse, Saint-Cloud, Versailles; ce qui fera environ huit lieues.

Un des deux régiments doit être plus près de Versailles que l'autre: celui-là prendra la tête; ils marcheront nuit et jour en poste pour arriver en trois jours à Angers.

Voir le ministre de la guerre pour qu'il prenne les dispositions pour conduire ces régiments en poste à Angers où ils devront arriver en trois jours.

Il les fera suivre par 6 pièces de canon que fournira le général Evain. Cette artillerie partira à 2 heures, conduite par des chevaux, aussi loin que possible, jusqu'à Rambouillet, et là, il faudra des relais pour mener cette artillerie aussi vite que la poste.

On mènera les harnais en poste et un officier d'artillerie ira en poste à Angers faire préparer des chevaux.

Ordre au général Brayer de se rendre à Versailles pour recevoir les deux régiments dont il suivra le mouvement. Il aura sous ses ordres à Angers un bataillon du 11e qui part d'Orléans.

2975. — Paris, 23 mai 1815.

Soult à Reille.

L'Empereur est instruit que deux embaucheurs ont été arrêtés au 6e régiment de chasseurs à cheval au moment où ils voulaient engager le capitaine Viel de ce régiment à déserter avec sa compagnie; Sa Majesté ordonne qu'ils soient traduits devant une commission militaire et jugés conformément aux lois.

2976. — Paris, 24 mai 1815.

Le général Loverdo sera jugé comme ayant tué de sa propre main un maire du Dauphiné (1).

1. Cf. une lettre à Davout, du même jour.

2977. Paris, 26 mai 1815.

A Drouot.

J'aurai parade dimanche. J'y verrai toute la garde à pied et à cheval, les 7 batteries de la garde qui doivent partir lundi, les 2 batteries de la jeune garde, tout ce que la garde peut faire partir, le 47e, le 82e, enfin tout ce qui est disponible à Paris.

2978. Paris, 26 mai 1815.

On propose de donner au lieutenant-général Lamusse le commandement de la 7e division d'infanterie au 2e corps, laissé vacant par la nomination du général Lamarque au commandement de l'armée de la Loire.

La ville de Metz et la division ne peuvent pas être commandées par un même général. Je nommerai à la division du général Lamarque un bon officier de guerre.

2979. Paris, 26 mai 1815.

Note de Davout.

L'Empereur répond à mon rapport du 25 mai que je dois réitérer l'ordre pour qu'il ne reste à Porto-Ferrajo qu'un seul bataillon, et ce sera celui du 16e de préférence; que je dois donner ordre que celui du 35e retourne en France, et au duc de Padoue [1] d'y envoyer un bataillon corse aussitôt que faire se pourra.

1. Arrighi, duc de Padoue, lieutenant-général, envoyé en Corse avec des pouvoirs extraordinaires et chargé de former un bataillon de 500 Corses qui irait défendre l'île d'Elbe sous les ordres de Dalesme.

2980. — Paris, 27 mai 1815.

Ordre signé par le major général (1).

L'Empereur défend expressément d'employer aucun sous-officier ou soldat comme secrétaire ou domestique. L'intention de Sa Majesté est que les militaires de tous les grades et de toutes les armes qui comptent à un corps, y fassent réellement leur service. Les commandants des régiments ou bataillons qui toléreraient qu'il en fût détaché pour un service quelconque étranger à leur devoir, seraient sévèrement punis. Messieurs les généraux commandant les corps d'armée et les généraux commandant les divisions tiendront strictement la main à l'exécution de cet ordre.

2981. — Paris, 27 mai 1815.

Ordre signé par Davout.

L'Empereur ordonne qu'on traduise à une commission militaire les auteurs et fauteurs de l'insurrection qui a eu lieu à Ax, département de l'Ariège.

2982. — Paris, 29 mai 1815.

A Drouot.

Je désirerais faire partir dimanche prochain pour Compiègne les deux 3mes régiments de voltigeurs et de tirailleurs de la garde. Je voudrais qu'on portât chacun à son grand complet. Faites-moi connaître la situation d'hier; faites-moi connaître aussi ce qui reste aux seconds de voltigeurs et de tirailleurs qu'on pourrait incorporer dans les 3mes afin de les faire partir et d'être sûr d'avoir à l'armée, au 10 juin, une division de jeune garde; ce qui

1. Le maréchal Soult, duc de Dalmatie.

est indispensable pour épargner la vieille garde. Présentez-moi aujourd'hui la situation des régiments de cavalerie telle qu'elle doit être selon mes décrets, avec l'indication de ce qui existe en hommes, en chevaux, en harnachements, et proposez-moi les mesures à prendre pour arriver le plus tôt possible au complet.

2983. — Paris, 29 mai 1815.

A Drouot.

Vous ferez partir demain les 5 batteries de la garde pour Compiègne. Je suppose que vous avez les ambulances nécessaires. Faites également partir les chariots militaires qui sont ici; faites y charger du riz et de l'eau-de-vie, si cela est nécessaire.

2984. — Paris, 30 mai 1815.

A Drouot.

J'approuve que les 25 caissons d'équipages militaires, les 3 prolonges et les 3 forges qui sont à Châlons, se rendent directement de Châlons à Paris sans aller à Compiègne; ils attendront à Laon l'arrivée de la garde; faites en sorte qu'ils y soient rendus avant le 10 juin.

2985. — Paris, 1er juin 1815.

A Drouot.

Le matériel de l'artillerie est prêt.

Il manque 90 hommes au personnel. Je viens de donner ordre à la marine de vous les fournir demain.

S'il y avait quelque retard dans l'habillement, cela ne doit rien empêcher: vous prendriez à Vincennes une com

pagnie d'artillerie de terre qui servirait provisoirement et serait remplacée aussitôt que possible.

Vous avez besoin d'ouvriers; la marine vous les fournira demain.

Vous aurez également les six tambours.

Les 82.000 francs pourront être payés avant le 3 juin; voyez le ministre du trésor; demandez-lui même que la somme soit payée le 2 juin.

Il paraît qu'il manque une centaine de chevaux pour l'artillerie à cheval. Donnez ordre que ces chevaux soient fournis dans la journée de demain et après. Ecrivez à cet effet au général Bourcier et voyez les colonels de la garde qui savent où on peut acheter des chevaux, afin qu'ils les fournissent, dût-on les prendre dans les grenadiers. Il est plus important d'avoir six batteries d'artillerie que d'avoir quatre-vingts chevaux de plus dans les rangs.

Puisqu'on ne me parle pas du harnachement, je suppose qu'on a ce qu'il faut.

Il vous manque 270 hommes pour le train de la garde; envoyez à Beauvais et faites prendre ces 270 hommes dans les régiments de cavalerie qui s'y trouvent ou qui ont plus d'hommes que de chevaux. Voyez à cet effet Préval [1]. Il y a des régiments de hussards qui ont jusqu'à 2000 hommes. Ainsi, si vous envoyez aujourd'hui 1er, demain matin vous ferez partir vos 270 hommes de Beauvais; ils seront ici le 3 et vous les pourrez faire partir le 4.

Il faut prendre ce qu'il y a aux équipages militaires de la garde. 25 voitures qui m'arriveront vingt-quatre heures plus tard, n'auront aucune influence et quatre batteries qui m'arriveront plus tard me feront perdre la bataille. Voyez Neigre aujourd'hui et dites-lui qu'il me faut absolument ces chevaux. Voyez si le général Bourcier en a. Enfin voyez Evain pour prendre ces chevaux dans les équipages militaires, puisque la garde les rendra le 10.

1. Le 23 mai, Napoléon avait mis Préval à la tête des bisceaux de la cavalerie.

Vous ferez bien comprendre que je veux que toute l'artillerie parte le 4. Ce que je préfère que les équipages militaires aient un retard de quelques jours *sic*.

2986. — Paris, 2 juin 1815.

A Drouot.

Je voudrais avoir une batterie de réserve de la jeune garde, de pièces de 6, afin d'avoir mes 6 batteries de 12, formant 48 bouches à feu en réserve. Je voudrais également avoir une compagnie d'artillerie à cheval, de jeune garde, si l'on peut se la procurer. Vous me proposerez une distribution d'artillerie entre la garde. Je ne vois pas qu'il y ait assez d'officiers supérieurs pour commander tout cela.

2987. — Paris, 3 juin 1815.

On propose le lieutenant-général Brouard pour le commandement de la division d'infanterie de l'armée de la Loire qui se réunit à Niort.

Cet officier est très malade; il est du Corps législatif: l'y laisser. En cas d'événement, le ministre pourra le charger d'une partie de la défense extérieure de Paris.

2988. — Paris, 6 juin 1815.

A Drouot.

Est-ce qu'il ne sera pas possible, le 9, de faire partir le 1e régiment de voltigeurs complété à 120 hommes par compagnie? Il me semble qu'il doit y avoir de la marge

2989. — Paris, 6 juin 1815.

Drouot demande à quelle heure et en quel endroit l'Empereur désire

passer la revue des 3es régiments de voltigeurs et de tirailleurs qui partent demain matin pour Soissons.

Ici demain de bonne heure.

2990. — Paris, 6 juin 1815.

Les équipages du corps de la garde seront transportés, dit le décret, par l'escadron du train des équipages ; combien faut-il attacher de fourgons à chaque régiment de cavalerie et d'infanterie de la garde ?

Je n'ai plus ces détails présents à la mémoire; me représenter ce qui a été fait à la dernière campagne.

2991. — Paris, 6 juin 1815.

On propose à Sa Majesté d'employer à l'organisation de la cavalerie des Alpes et du Var le général Saint-Germain : opération pour laquelle le général Mermet lui a toutefois été présenté. Sa Majesté a ordonné que le premier fût envoyé dans la Vendée ; mais deux généraux y sont déjà pour le même objet.

Approuvé.

2992. — Paris, 7 juin 1815.

On propose de donner au lieutenant-général Berthezène le commandement de la 11e division d'infanterie en remplacement du lieutenant-général Lemoine qui commanderait la place de Mézières.

Approuvé.

2993. — Paris, 7 juin 1815.

On propose d'accorder au général Dautancourt (1), commandant de la gendarmerie, la solde et les traitements et indemnités accordés aux maréchaux de camp majors des régiments de cavalerie.

Accordé.

1. Pierre Dautancourt, deuxième major des chevau-légers polonais de la garde impériale lorsqu'il fut nommé baron de l'Empire (26 avril 1810), plus tard général de brigade (28 novembre 1813).

2994. — Paris, 7 juin 1815.

Avant 1813 chaque régiment de la garde avait un caisson, cavalerie et infanterie. Ces voitures ont été supprimées par les décrets des 13 et 27 mars 1813 qui leur ont substitué des chevaux de bât pour les cantines d'ambulance et de comptabilité. V. M. jugera peut-être convenable de rendre un caisson à chaque régiment de la vieille garde.

Leur donner des chevaux de main. Qu'ils s'en procurent sur-le-champ.

2995. — Paris, 9 juin 1815.

« Votre Majesté, écrit Davout, m'a dit de désigner un bon gouverneur pour Toulon. Je lui rappelle la proposition que je lui ai faite hier du général Bizanet qui est maintenant à Marseille où d'ailleurs il ne s'entend pas très bien avec le général Verdier [1]. »

Approuvé; l'envoyer pour commander à Toulon.

2996. — Paris, 9 juin 1815.

L'artillerie a fait partir aujourd'hui un détachement pour Soissons : les lanciers pourront faire partir après-demain 100 chevaux ; les autres corps de cavalerie préparent aussi des détachements plus ou moins forts ; tous ces détachements peuvent-ils se mettre en route pour rejoindre la garde à Soissons, sans un ordre particulier de l'Empereur ?

Oui.

2997. — 9 juin 1815.

Le général Lecourbe n'a aucune nouvelle du lieutenant-général Ledru des Essarts qui devait commander sous ses ordres une division de gardes nationales ; on propose de le remplacer par le lieutenant-général Coutard [2].

Approuvé.

1. Verdier commandait le département des Bouches-du-Rhône, et un ordre du 22 mai lui avait donné le commandement et la police de Marseille.

2. La destination de Coutard fut changée presque aussitôt ; il fut envoyé à Lille pour commander les gardes nationales sous les ordres de Lapoype.

2998. — Paris, 9 juin 1815.

Le major Norguet, mort d'une blessure reçue à Leipzig, a laissé une veuve et deux filles ; la veuve demande pour ses filles deux places gratuites à la maison impériale d'Ecouen.

Accordé.

2999. — Paris, 9 juin 1815 (9 heures du soir).

Davout à d'Hastrel.

L'intention de l'Empereur est que le général Maucune soit envoyé pour commander à Lille sous les ordres du général Lapoype et qu'il parte sur-le-champ. Expédier ensuite l'ordre de lui faire connaître la confiance que l'Empereur a dans son patriotisme et son attachement à sa personne en le désignant pour un poste aussi important.

P. S. L'Empereur dit de donner l'ordre au maréchal de camp Augereau de se rendre dans la 8e division au corps d'observation du Var.

3000. — Paris, 10 juin 1815.

Le recrutement de la jeune garde a été presque nul cette semaine ; le 4e régiment de tirailleurs n'a encore que 326 hommes et le 4e de voltigeurs, que 632 ; on prie S. M. de différer le départ de ces deux régiments jusqu'à ce qu'ils soient complets.

Approuvé.

3001. — Paris, 10 juin 1815.

Position de l'armée au 13.

Grand quartier général et garde impériale à Avesnes.

Les parcs d'artillerie et équipages de ponts en avant d'Avesnes sur les glacis.

Réserve de cavalerie, 1er et 2e corps, à Beaumont.

3e et 4e corps entre Avesnes et Beaumont.

6e corps à Beaumont; le quartier général en arrière.

Si le 6e corps voyait de l'inconvénient à arriver à Beaumont, il pourrait arriver à mi-chemin.

1er corps à Pont-sur-Sambre. Ce corps fera son mouvement sans passer par Bavay. Il passera par le Quesnoy, afin de s'éloigner de l'ennemi. Il ne démasquera son mouvement que le plus tard possible. Comme on ne suppose pas qu'il lui faille plus d'un jour, étant à Valenciennes, ce ne sera que le 13 qu'il fera son mouvement pour arriver sur la Sambre.

2e corps en arrière de Maubeuge en colonnes sur le chemin de Thuin, sans dépasser la frontière et tâchant de se faire voir le moins possible.

3e corps à Philippeville.

Armée de la Moselle, à Marienbourg.

Toutes les communications sur la frontière seront interceptées.

Les soldats auront quatre jours de pain sur le dos, une demi-livre de riz, cinquante cartouches.

Les batteries seront avec les divisions; les batteries de réserve, avec leurs corps d'armée.

La cavalerie légère de chaque corps d'armée sera en avant du corps.

Chaque ambulance, à sa division.

Chaque division aura sur les chariots auxiliaires ou militaires huit jours de pain, biscuit et un parc de bestiaux pour huit jours.

On ne fera aucun changement sur la frontière, on ne la dépassera sur aucun point. On ne tirera aucun coup de canon. On ne fera rien qui puisse éveiller l'ennemi.

Le présent ordre restera secret.

3002. — Paris, 11 juin 1815.

S. M. a décidé le 21 mai que les officiers de marine non employés qui demandent du service dans l'armée de terre seraient placés dans la ligne lorsqu'il y aurait des emplois vacants ; il importe d'assurer leur existence en attendant ; on propose de les nommer officiers d'infanterie avec les grades auxquels ils sont assimilés dans l'armée de mer ; ils sont au nombre de trente et un.

Je ne vois pas à quoi cela sert; si vous avez besoin d'officiers de marine, demandez-en au ministre de la marine qui continuera à les payer.

3003. — Paris, 11 juin 1815.

L'intention de S. M. est-elle que les lieutenants-généraux colonels des régiments de la garde se mettent en route pour Avesnes aussitôt qu'Elle sera partie?

Oui, faites-les partir; qu'ils prennent une autre route que la mienne afin d'avoir des chevaux.

3004. — Paris, 11 juin 1815.

Écrit par Davoud.

L'Empereur demande l'état des officiers belges qui sont en France; il désire qu'on envoie un officier supérieur belge à la suite du major général.

3005. — Paris, 11 juin 1815.

D'après les généraux Clauzel et Blein, on peut mettre Toulouse en état de défense à peu de frais; il suffit d'améliorer l'enceinte actuelle et la dépense sera considérée comme dépense municipale.

Approuvé.

TABLE DES ORDRES ET APOSTILLES.

Pages.

1141. Apostille, 15 novembre 1799... 7
1142. Apostille, 9 décembre 1799... 7
1143. Apostille, 4 janvier 1800. 7
1144. Apostille, 8 janvier 1800. 8
1145. A Berthier, 9 janvier 1800. 8
1146. Clarke à Berthier, 9 janvier 1800. 8
1147. A Berthier, 11 janvier 1800.... 9
1148. Maret aux sept ministres, 19 janvier 1800. 9
1149. Apostille, 21 janvier 1800. 9
1150. Instructions à l'aide-de-camp Merlin, 2 février 1800. 9
1151. Apostille, 2 février 1800. 10
1152. Apostille, 4 février 1800. 11
1153. Apostille, 6 février 1800. 11
1154. Apostille, 7 février 1800. 11
1155. A l'aide-de-camp Merlin, 11 février 1800. 12
1156. A Berthier, 14 février 1800. 13
1157. Apostille, 17 février 1800. 13
1158. Apostille, ventôse an VIII. 13
1159. Apostille, ventôse an VIII. 13
1160. Clarke à Lefebvre, 24 février 1800. 13
1161. A Berthier, 3 mars 1800.... 14
1162. Apostille, 5 mars 1800. 14
1163. A l'aide-de-camp Merlin, 6 mars 1800. 14
1164. A Berthier, 13 mars 1800. 15
1165. A Berthier, 20 mars 1800. 15
1166. Apostille, 26 mars 1800. 15
1167. Apostille, 30 mars 1800... 16
1168. Apostille, 9 avril 1800. 16
1169. Apostille, 9 avril 1800. 16
1170. Apostille, 18 avril 1800.... 16
1171. A Berthier, 22 avril 1800. 17
1172. A Berthier, 22 avril 1800 17
1173. A Carnot, 3 mai 1800. 18
1174. A Carnot, 5 mai 1800. 18
1175. Apostille, 12 mai 1800.... 19
1176. Apostille, 19 mai 1800. 19
1177. A l'ordonnateur Boinod, 19 mai 1800. 19
1178. Apostille, 31 mai 1800. 20
1179. Apostille, 31 mai 1800. 20
1180. Apostille, 22 juin 1800. 20
1181. Au citoyen Poultier, 10 juillet 1800. 21
1182. Apostille, 10 juillet 1800. 21
1183. Apostille, 24 juillet 1800. 21

1184. Apostille, 28 juillet 1800. ... 22
1185. A Carnot, 1 août 1800. ... 22
1186. Apostille, 7 août 1800. ... 22
1187. Apostille, 9 août 1800. ... 22
1188. Apostille, 30 août 1800. ... 23
1189. Apostille, 5 septembre 1800. ... 23
1190. Paroles dites à Carnot, 8 septembre 1800. ... 23
1191. Apostille, 18 septembre 1800. ... 23
1192. A Carnot, 25 septembre 1800. ... 24
1193. A Carnot, 25 septembre 1800. ... 24
1194. A Carnot, 26 septembre 1800. ... 25
1195. A Carnot, 29 septembre 1800. ... 25
1196. Apostille, 30 septembre 1800. ... 26
1197. A Lacuée, 18 octobre 1800. ... 26
1198. A Lacuée, 21 octobre 1800. ... 27
1199. Apostille, 25 octobre 1800. ... 28
1200. Apostille, 29 octobre 1800. ... 28
1201. Apostille, 31 octobre 1800. ... 28
1202. Apostille, 17 novembre 1800. ... 29
1203. Apostille, 19 novembre 1800. ... 29
1204. Apostille, 28 novembre 1800. ... 29
1205. Apostille, 8 décembre 1800. ... 29
1206. Apostille, 14 décembre 1800. ... 30
1207. Au ministre de l'intérieur, 10 janvier 1801. ... 30
1208. Apostille, 11 janvier 1801. ... 30
1209. A Forfait, 27 janvier 1801. ... 30
1210. Maret à Berthier, 2 mars 1801. ... 31
1211. Apostille, 6 avril 1801. ... 33
1212. Apostille, 9 avril 1801. ... 33
1213. Apostille, 11 avril 1801. ... 33
1214. Apostille, 12 avril 1801. ... 34
1215. Apostille, floréal an IX. ... 34
1216. A Savary, 25 avril 1801. ... 34
1217. Apostille, 1 mai 1801. ... 35
1218. A Savary, 3 mai 1801. ... 35
1219. A Berthier, 4 mai 1801. ... 37
1220. Apostille, 24 juin 1801. ... 37
1221. Apostille, 24 juillet 1801. ... 37
1222. Apostille, 10 août 1801. ... 38
1223. Apostille, 15 août 1801. ... 38
1224. Apostille, thermidor an IX. ... 38
1225. Apostille, 22 août 1801. ... 39
1226. Apostille, 25 août 1801. ... 39
1227. Apostille, 2 septembre 1801. ... 39
1228. Apostille, 9 septembre 1801. ... 39
1229. Apostille, 19 septembre 1801. ... 40
1230. Apostille, 19 septembre 1801. ... 40
1231. Apostille, 1 octobre 1801. ... 40
1232. Apostille, 1 octobre 1801. ... 41
1233. Apostille, 17 octobre 1801. ... 41
1234. Apostille, 30 octobre 1801. ... 41
1235. Maret à Berthier, 4 novembre 1801. ... 42
1236. Apostille, 4 novembre 1801. ... 42
1237. Apostille, 22 novembre 1801. ... 42

1238. Apostille, 24 novembre 1801. 42
1239. Apostille, 24 novembre 1801. 42
1240. Au général du génie Sanson, 29 novembre 1801 43
1241. Apostille, 4 décembre 1801.... 43
1242. Apostille, 5 décembre 1801. 43
1243. Apostille, 18 décembre 1801. 44
1244. Apostille, 20 décembre 1801. 44
1245. Apostille, frimaire an X. 44
1246. Apostille, 28 décembre 1801. 44
1247. Apostille, 3 janvier 1802. 45
1248. Apostille, 6 janvier 1802. 45
1249. Apostille, 6 mars 1802. 45
1250. Apostille, 4 avril 1802. 46
1251. Apostille, 12 avril 1802. 46
1252. Apostille, 19 avril 1802. 46
1253. Apostille, 28 avril 1802. 46
1254. Apostille, 19 mai 1802. 47
1255. Apostille, 3 juin 1802. 47
1256. Duroc au trésorier du gouvernement, 4 juin 1802... ... 47
1257. A Berthier, 28 juin 1802. 48
1258. Apostille, 30 juin 1802. 49
1259. Apostille, 31 juillet 1802. 50
1260. Apostille, 4 août 1802. 50
1261. Apostille, 30 août 1802. 50
1262. Duroc à Estève, 24 septembre 1802. 50
1263. Apostille, 24 novembre 1802... 51
1264. A Berthier, 7 décembre 1802. 51
1265. Apostille, 20 décembre 1802. 51
1266. Apostille, 23 décembre 1802. 51
1267. Apostille, 30 décembre 1802. 52
1268. A Estève, 31 décembre 1802. 52
1269. Apostille, an XI. 52
1270. Apostille, 12 janvier 1803. 53
1271. Apostille, 17 janvier 1803. 53
1272. Apostille, 25 janvier 1803. 53
1273. Apostille, 27 janvier 1803. 53
1274. Apostille, 12 février 1803. 54
1275. Apostille, 26 février 1803... 54
1276. Au ministre des fiances, 8 mars 1803. 54
1277. Apostille, 4 avril 1803. 54
1278. Apostille, 25 mai 1803. 55
1279. Apostille, 25 mai 1803. 55
1280. Apostille, 25 mai 1803. 55
1281. A Berthier, 7 juin 1803. 55
1282. Apostille, 9 juin 1803. 56
1283. A Dejean, 19 juin 1803. 56
1284. Apostille, 21 juin 1803. 56
1285. Ordre, 22 juin 1803. 57
1286. Apostille, 29 juin 1803. 57
1287. Apostille, 29 juillet 1803. 57
1288. Apostille, 14 août 1803. 57
1289. Apostille, 14 août 1803. 58
1290. Apostille, 16 août 1803.... 58
1291. Apostille, 24 août 1803. 58

1292. A Decrès, 26 août 1803. ... 58
1293. Au général Caulaincourt, 1 septembre 1803. ... 59
1294. A Marmont, 3 septembre 1803. ... 59
1295. A Berthier, 4 septembre 1803. ... 60
1296. Apostille, 5 septembre 1803. ... 60
1297. Ordre, 7 septembre 1803. ... 60
1298. Apostille, 8 septembre 1803. ... 60
1299. Maret à Berthier, 10 septembre 1803. ... 61
1300. Apostille, 10 septembre 1803. ... 61
1301. Apostille, 10 septembre 1803. ... 61
1302. Apostille, 12 septembre 1803. ... 61
1303. A Lacépède, 13 septembre 1803. ... 61
1304. A Decrès, 14 septembre 1803. ... 62
1305. A Gaudin, 14 septembre 1803. ... 62
1306. Apostille, 14 septembre 1803. ... 63
1307. A Berthier, 16 septembre 1803. ... 63
1308. A Decrès, 17 septembre 1803. ... 63
1309. A Berthier, 20 septembre 1803. ... 64
1310. A Berthier, 26 septembre 1803. ... 64
1311. Maret à Berthier, 28 septembre 1803. ... 64
1312. A Decrès, 29 septembre 1803. ... 64
1313. A Decrès, 1 octobre 1803. ... 64
1314. Apostille, 1 octobre 1803. ... 65
1315. Apostille, 1 octobre 1803. ... 65
1316. Apostille, 3 octobre 1803. ... 65
1317. A Berthier, 3 octobre 1803. ... 65
1318. Apostille, 3 octobre 1803. ... 66
1319. Apostille, 4 octobre 1803. ... 66
1320. A Berthier, 4 octobre 1803. ... 66
1321. Apostille, 4 octobre 1803. ... 67
1322. A Berthier, 5 octobre 1803. ... 67
1323. A Berthier, 5 octobre 1803. ... 67
1324. Apostille, 6 octobre 1803. ... 67
1325. Apostille, 7 octobre 1803. ... 68
1326. Apostille, 13 octobre 1803. ... 68
1327. Apostille, 13 octobre 1803. ... 68
1328. A Dejean, 14 octobre 1803. ... 68
1329. A Soult, 15 octobre 1803. ... 69
1330. Apostille, 23 octobre 1803. ... 69
1331. Apostille, 24 octobre 1803. ... 69
1332. A Soult, 26 octobre 1803. ... 69
1333. A Soult, 29 octobre 1803. ... 70
1334. Apostille, 30 octobre 1803. ... 70
1335. A Berthier, 2 novembre 1803. ... 70
1336. A Decrès, 2 novembre 1803. ... 70
1337. Apostille, 9 novembre 1803. ... 71
1338. A Berthier, 11 novembre 1803. ... 71
1339. A Berthier, 12 novembre 1803. ... 71
1340. A Dejean, 12 novembre 1803. ... 72
1341. A Berthier, 12 novembre 1803. ... 72
1342. Apostille, 12 novembre 1803. ... 72
1343. Apostille, 16 novembre 1803. ... 72
1344. A Berthier, 16 novembre 1803. ... 72
1345. A Berthier, 19 novembre 1803. ... 73

1346. A Dejean, 21 novembre 1803. ... 73
1347. Apostille, 24 novembre 1803. ... 73
1348. A Berthier, 29 novembre 1803. ... 73
1349. Apostille, 30 novembre 1803. ... 74
1350. Au général Caffarelli, 3 décembre 1803. ... 74
1351. Apostille, 3 décembre 1803. ... 74
1352. A Berthier, 16 décembre 1803. ... 74
1353. A Berthier, 18 décembre 1803. ... 75
1354. Apostille, 18 décembre 1803. ... 75
1355. Apostille, 18 décembre 1803. ... 75
1356. Apostille, 22 décembre 1803. ... 76
1357. Apostille, 22 décembre 1803. ... 76
1358. Ordre, 23 décembre 1803. ... 76
1359. A Berthier, 23 décembre 1803. ... 76
1360. Apostille, 24 décembre 1803. ... 77
1361. Au grand juge, 26 décembre 1803. ... 77
1362. A Soult, 26 décembre 1803. ... 77
1363. A Berthier, 28 décembre 1803. ... 77
1364. A Soult, 28 décembre 1803. ... 78
1365. Ordre, 31 décembre 1803. ... 78
1366. A Berthier, 5 janvier 1804. ... 78
1367 Apostille, 8 janvier 1804. ... 79
1368. A Berthier, 9 janvier 1804. ... 79
1369. Apostille, 9 janvier 1804. ... 79
1370. A Duroc, 13 janvier 1804. ... 79
1371. A Nogués, 20 janvier 1804. ... 79
1372. A Latour-Maubourg, 23 janvier 1804. ... 80
1373. Berthier à Marmont, 1 février 1804. ... 80
1374. Berthier à César Berthier, 2 février 1804. ... 80
1375. A Berthier, 3 février 1804. ... 81
1376. A Berthier, 5 février 1804. ... 81
1377. Maret à Berthier, 8 février 1804. ... 81
1378. A Berthier, 9 février 1804. ... 82
1379. A Berthier, 16 février 1804. ... 82
1380. Apostille, 19 février 1804. ... 82
1381. Paroles dites au général Claparéde, 3 mars 1804. ... 83
1382. Apostille, 10 mars 1804. ... 83
1383. A Berthier, 14 mars 1804. ... 83
1384. Apostille, 16 mars 1804. ... 83
1385. A Berthier, 17 mars 1804. ... 84
1386. Apostille, 4 avril 1804. ... 84
1387. A Berthier, 28 avril 1804. ... 84
1388. Apostille, 21 mai 1804. ... 84
1389. Apostille, 23 mai 1804. ... 85
1390. Apostille, 5 juin 1804. ... 85
1391. Apostille, 7 juillet 1804. ... 85
1392. Apostille, 26 juillet 1804. ... 85
1393. Apostille, 26 août 1804. ... 86
1394. Apostille, 12 décembre 1804. ... 86
1395 Apostille, 3 janvier 1805. ... 86
1396. Apostille, 15 janvier 1805. ... 86
1397. Apostille, 30 janvier 1805. ... 87
1398. Ordre du ministre, 11 mars 1805. ... 87
1399. Apostil e, 27 mai 1805. ... 87

1400. Apostille, 6 juin 1805. 88
1401. Ordre, 20 juin 1805. 88
1402. Apostille, 19 juillet 1805. 88
1403. Apostille, 30 juillet 1805. 88
1404. Apostille, 20 août 1805. 89
1405. Bessières à Larrey, 21 août 1805. 89
1406. A Berthier, 12 septembre 1805. 89
1407. Ordre, 17 septembre 1805. 89
1408. Apostille, fructidor an XIII. 90
1409. Apostille, 11 décembre 1805. 90
1410. Ordre, 18 janvier 1806. 90
1411. Ordre, 5 février 1806. 90
1412. Apostille, 15 février 1806. 91
1413. Apostille, 27 février 1806. 91
1414. Apostille, 6 mars 1806. 91
1415. A Dejean, 9 mars 1806. 91
1416. A Dejean, 9 mars 1806. 92
1417. Apostille, 13 mars 1806. 92
1418. Apostille, 15 mars 1806. 92
1419. Apostille, 16 mars 1806. 92
1420. Apostille, 4 avril 1806. 93
1421. Apostille, 4 avril 1806. 93
1422. Apostille, 10 avril 1806. 93
1423. Apostille, 16 avril 1806. 93
1424. A Dejean, 22 avril 1806. 94
1425. A Berthier, 6 mai 1806. 94
1426. A Berthier, 8 mai 1806. 95
1427. Apostille, 14 mai 1806. 95
1428. Apostille, 19 mai 1806. 95
1429. Apostille, 28 mai 1806. 95
1430. Apostille, 29 mai 1806. 96
1431. Note du secrétaire général du ministère de la guerre, 16 juin 1806. 96
1432. Apostille, 25 juin 1806. 96
1433. A Clarke, 6 juillet 1806. 96
1434. Apostille, 19 juillet 1806. 97
1435. Ordre, 8 août 1806. 97
1436. Apostille, 8 août 1806. 97
1437. Ordre, 20 août 1806. 97
1438. Ordre, 20 août 1806. 98
1439. Apostille, 20 août 1806. 98
1440. A Dejean, 21 août 1806. 98
1441. Dejean au général Dedon, 25 août 1806. 98
1442. Apostille, 5 septembre 1806. 99
1443. Apostille, 10 septembre 1806. 99
1444. Apostille, 11 septembre 1806. 99
1445. A Dejean, 15 septembre 1806. 100
1446. Caulaincourt à Watier, 22 septembre 1806. 100
1447. Apostille, 23 septembre 1806. 100
1848. Apostille, 23 septembre 1806. 100
1449. A Dejean, 22 octobre 1806. 101
1450. A Dejean, 25 octobre 1806. 101
1451. A Dejean, 15 décembre 1806. 102
1452. Berthier à Dejean, 17 janvier 1807. 102

1453. A Dejean, 25 mars 1807. 102
1454. A Dejean, 29 avril 1807. 103
1455. Paroles dites au général de brigade Fournier, 8 mai 1807. ... 103
1456. Apostille, 31 juillet 1807. 103
1457. A Dejean, 9 août 1807. 103
1458. A Clarke, 16 septembre 1807. 104
1459. Apostille, 1 octobre, 1807. 104
1460. Berthier à Clarke, 17 octobre 1807. 104
1461. Berthier à Clarke, 5 novembre 1807. 105
1462. Apostille, 17 novembre 1807. 105
1463. A Joseph, 24 novembre 1807. 105
1464. Apostille, 4 janvier 1808. 106
1465. Apostille, 26 janvier 1808. 106
1466. Ordre, 28 janvier 1808. 106
1467. Apostille, 29 janvier 1808. 106
1468. Apostille, 4 février 1808. 107
1469. Apostille, 4 février 1808. 107
1470. Apostille, 10 février 1808. 107
1471. A Clarke, 17 février 1808. 107
1472. A Clarke, 18 fevrier 1808. 108
1473. Apostille, 23 février 1808. 108
1474. A Clarke, 26 février 1808. 108
1475. Apostille, 17 mars 1808. 108
1476. A Clarke, 19 mars 1808. 109
1477. Apostille, 31 mars 1808. 109
1478. Berthier à Clarke, 12 avril 1808. 110
1479. Apostille, 28 avril 1808. 110
1480. Apostille, mai 1808. 110
1481. Apostille, 21 mai 1808. 110
1482. Apostille, 1 juin 1808. 111
1483. Apostille, 8 juin 1808. 111
1484. A Clarke, 23 juin 1808. 111
1485. Apostille, 3 juillet 1808. 111
1486. Ordre, 10 juillet 1808. 112
1487. A Jourdan, 17 juillet 1808. 112
1488. Apostille, 21 juillet 1808. 112
1489. Apostille, 15 août 1808. 113
1490. A Clarke, 23 août 1808. 113
1491. Apostille, 31 août 1808. 113
1492. Apostille, 7 septembre 1808. 113
1493. A Clarke, 15 septembre 1808. 114
1494. Ordre, 19 septembre 1808. 114
1495. Apostille, 29 septembre 1808. 114
1496. Berthier à Clarke, 9 octobre 1808. 114
1497. Apostille, 21 octobre 1808. 116
1498. Apostille, 22 octobre 1808. 116
1499. Ordre, 25 octobre 1808. 116
1500. Apostille, 25 octobre 1808. 116
1501. A Clarke, 28 octobre 1808. 117
1502. Berthier à Clarke, 15 novembre 1808. 117
1503. A Clarke, 17 novembre 1808. 118
1504. Apostille, 23 novembre 1808. 118
1505. Apostille, 11 décembre 1808. 118
1506. A Clarke, 14 décembre 1808. 119

1507. A Joseph, 2 janvier 1809. ... 119
1508. Apostille, 3 janvier 1809. ... 119
1509. Apostille, 3 janvier 1809. ... 119
1510. A Clarke, 4 janvier 1809. ... 120
1511. Apostille, 4 janvier 1809. ... 120
1512. A Clarke, 11 janvier 1809. ... 120
1513. A Clarke, 24 janvier 1809. ... 121
1514. Apostille, 26 janvier 1809. ... 121
1515. A Clarke, 27 janvier 1809. ... 121
1516. A Clarke, 4 février 1809. ... 121
1517. A Clarke, 13 février 1809. ... 122
1518. Apostille, 13 février 1809. ... 122
1519. Apostille, 16 février 1809. ... 122
1520. Apostille, 16 février 1809. ... 123
1521. Apostille, 4 mars 1809. ... 123
1522. Apostille, 4 mars 1809. ... 123
1523. Apostille, 4 mars 1809. ... 123
1524. A Clarke, 6 mars 1809. ... 124
1525. A Clarke, 6 mars 1809. ... 124
1526. A Clarke, 8 mars 1809. ... 124
1527. A Clarke, 9 mars 1809. ... 125
1528. A Clarke, 11 mars 1809. ... 125
1529. Apostille, 11 mars 1809. ... 125
1530. A Clarke, 14 mars 1809. ... 126
1531. Apostille, 14 mars 1809. ... 126
1532. A Clarke, 18 mars 1809. ... 127
1533. A Clarke, 21 mars 1809. ... 127
1534. A Clarke, 22 mars 1809. ... 127
1535. A Clarke, 23 mars 1809. ... 128
1536. Apostille, 23 mars 1809. ... 128
1537. A Clarke, 24 mars 1809. ... 129
1538. Apostille, 24 mars 1809. ... 129
1539. A Clarke, 27 mars 1809. ... 129
1540. Note des Bureaux, 27 mars 1809. ... 129
1541. A Clarke, 28 mars 1809. ... 130
1542. A Clarke, 28 mars 1809. ... 130
1543. A Clarke, 28 mars 1809. ... 131
1544. Apostille, 28 mars 1809. ... 131
1545. Apostille, 29 mars 1809. ... 131
1546. Apostille, 29 mars 1809. ... 132
1547. Ordre, 30 mars 1809. ... 132
1548. Apostille, 2 avril 1809. ... 132
1549. Apostille, 5 avril 1809. ... 132
1550. Apostille, 7 avril 1809. ... 132
1551. A Clarke, 9 avril 1809. ... 133
1552. A Berthier, 10 avril 1809. ... 133
1553. A Clarke, 10 avril 1809. ... 134
1554. Clarke à Bessières, 10 avril 1809. ... 134
1555. Daru à Boerio, 10 avril 1809. ... 134
1556. A Clarke, 11 avril 1809. ... 135
1557. Apostille, 12 avril 1809. ... 135
1558. Apostille, 12 avril 1809. ... 135
1559. Apostille, 12 avril 1809. ... 135
1560. A Clarke, 29 avril 1809. ... 136

1561. Apostille, 4 mai 1809. 136
1562. Apostille, 4 mai 1809. 136
1563. A Clarke, 5 mai 1809. 136
1564. Apostille, 10 mai 1809. 137
1565. Berthier à Clarke, 11 mai 1809. 137
1566. Apostille, 17 mai 1809. 137
1567. Apostille, 18 mai 1809. 137
1568. Apostille, 30 mai 1809. 137
1569. Apostille, 5 juin 1809. 138
1570. Apostille, 7 juin 1809. 138
1571. Apostille, 11 juin 1809. 138
1572. A Jérôme, 12 juin 1809. 138
1573. Apostille, 26 juin 1809. 139
1574. Berthier au général Beker, 27 juin 1809. 139
1575. Apostille, 27 juin 1809. 139
1576. A Berthier, 2 juillet 1809. 139
1577. Apostille, 23 juillet 1809. 140
1578. Ordre, 31 juillet 1809. 140
1579. Ordre, 12 août 1809. 140
1580. Apostille, 12 août 1809.... 140
1581. Apostille, 17 août 1809. 141
1582. Le duc de Feltre à Bessières, 20 août 1809. 141
1583. Apostille, 27 août 1809.... 141
1584. Apostille, 30 août 1809. 141
1585. Apostille, 6 septembre 1809. 142
1586. Apostille, 17 septembre 1809. 142
1587. Apostille, 26 septembre 1809. 142
1588. Apostille, 27 septembre 1809. 142
1589. Apostille, 3 octobre 1809. 143
1590. Apostille, 12 octobre 1809. 143
1591. Ordre, 15 octobre 1809. 143
1592. Apostille, 31 octobre 1809. 143
1593. Apostille, 31 octobre 1809. 143
1594. Apostille, 31 octobre 1809. 144
1595. Apostille, 4 novembre 1809. 144
1596. Le général de brigade Fouler au duc de Feltre, 5 nov. 1809 144
1597. Au duc de Feltre, 7 novembre 1809. 144
1598. Apostille, 9 novembre 1809. 145
1599. Apostille, 15 novembre 1809. 145
1600. Apostille, 21 novembre 1809. 146
1601. Apostille, 21 novembre 1809. 146
1602. Berthier à Clarke, 25 novembre 1809. 146
1603. Apostille, 30 novembre 1809. 146
1604. Apostille, 30 novembre 1809. 147
1605. Apostille, 5 décembre 1809.... 147
1606. Ordre, 9 décembre 1809. 147
1607. Apostille, 14 décembre 1809. 147
1608. Apostille, 15 décembre 1809. 147
1609. A Joseph, 17 décembre 1809. 148
1610. A Berthier, 19 décembre 1809. 148
1611. Au duc de Feltre, 19 décembre 1809. 149
1612. Berthier au duc de Feltre, 19 décembre 1809. 149
1613. Le duc de Feltre à Augereau, 20 décembre 1809. 149
1614. Apostille, 28 décembre 1809. 149

1615. Écrit par le comte de Lobau, 28 décembre 1809. 149
1616. Apostille, 31 décembre 1809. 150
1617. Le duc de Feltre à Chambarlhiac, 1 janvier 1810. 150
1618. Apostille, 3 janvier 1810. 150
1619. Apostille, 3 janvier 1810. 151
1620. Apostille, 3 janvier 1810. 151
1621. Au duc de Feltre, 5 janvier 1810 151
1622. Le duc de Feltre à Bessières, 9 janvier 1810. 151
1623. Apostille, 13 janvier 1810. 152
1624. Apostille, 13 janvier 1810. 152
1625. Apostille, 15 janvier 1810. 152
1626. Au duc de Feltre, 18 janvier 1810. 153
1627. Apostille, 21 janvier 1810. 153
1628. Apostille, 21 janvier 1810. 154
1629. Ordre, 22 janvier 1810. 154
1630. Apostille, 26 janvier 1810. 154
1631. Berthier au duc de Feltre, 27 janvier 1810. 154
1632. Apostille, 29 janvier 1810. 155
1633. Apostille, 29 janvier 1810. 155
1634. Apostille, 2 février 1810. 155
1635. Apostille, 7 février 1810. 155
1636. Au duc de Feltre, 7 février 1810. 156
1637. Apostilles, 7 février 1810. 156
1638. Apostille, 8 février 1810. 157
1639. Berthier au duc de Feltre, 12 février 1810. 157
1640. Ordre, 19 février 1810. 157
1641. Au duc de Feltre, 21 février 1810. 157
1642. Apostille, 21 février 1810. 158
1643. Au duc de Feltre, 22 février 1810. 158
1644. Apostille, 4 mars 1810. 158
1645. Apostille, 4 mars 1810. 158
1646. Apostille, 8 mars 1810. 159
1647. Duroc au duc de Feltre, 10 mars 1810. 159
1648. Apostille, 15 mars 1810. 159
1649. Apostille, 15 mars 1810. 159
1650. Paroles dites au général Seroux, 18 mars 1810. 160
1651. Au duc de Feltre, 19 mars 1810. 160
1652. Le duc de Feltre à Davout, 20 mars 1810. 160
1653. Berthier au duc de Feltre, 23 mars 1810. 163
1654. Apostille, 4 avril 1810. 164
1655. Apostille, 11 avril 1810... 164
1656. A Berthier, 11 avril 1810. 164
1657. Apostille, 18 avril 1810. 165
1658. Apostille, 24 avril 1810. 165
1659. Au duc de Feltre, 25 avril 1810. 166
1660. Apostille, mai 1810. 166
1661. Apostille, 3 mai 1810. 167
1662. Au duc de Feltre, 5 mai 1810. 167
1663. Au duc de Feltre, 11 mai 1810. 167
1664. Apostille, 15 mai 1810. 167
1665. Le duc de Feltre à Latour-Maubourg, 25 mai 1810. 167
1666. Apostille, 9 juin 1810. 167
1667. Apostille, 10 juin 1810.... 168
1668. Apostille, 9 juin 1810. 168

1669. Apostille, 10 juin 1810. ... 168
1670. Apostille, 11 juin 1810 ... 168
1671. Apostille, 13 juin 1810. ... 169
1672. Apostille, 13 juin 1810. ... 169
1673. Apostille, 23 juin 1810. ... 169
1674. Apostille, 23 juin 1810. ... 169
1675. Apostille, 25 juin 1810.... ... 169
1676. Au duc de Feltre, 27 juin 1810. ... 170
1677. Apostille, 28 juin 1810. ... 170
1678. Ordre, 29 juin 1810. ... 170
1679. Berthier au duc de Feltre, 29 juin 1810. ... 170
1680. Au duc de Feltre, 3 juillet 1810. ... 171
1681. Au duc de Feltre, 3 juillet 1810. ... 171
1682. Apostille, 8 juillet 1810. ... 172
1683. Au duc de Feltre, 12 juillet 1810. ... 172
1684. Apostille, 18 juillet 1810. ... 172
1685. Au duc de Feltre, 26 juillet 1810. ... 173
1686. Apostille, 28 juillet 1810. ... 173
1687. Apostille, 29 juillet 1810. ... 173
1688. Apostille, 5 août 1810. ... 173
1689. Apostille, 5 août 1810. ... 173
1690. Apostille, 5 août 1810. ... 174
1691. Berthier au duc de Feltre, 7 août 1810. ... 174
1692. Au duc de Feltre, 18 août 1810. ... 174
1693. Apostille, 22 août 1810. ... 174
1694. Apostille, 23 août 1810. ... 175
1695. Ordre, 28 août 1810. ... 175
1696. Au duc de Feltre, 29 août 1810. ... 175
1697. Apostille, 2 septembre 1810. ... 176
1698. Apostille, 2 septembre 1810. ... 176
1699. Ordre, 5 septembre 1810. ... 176
1700. Apostille, 6 septembre 1810. ... 176
1701. Apostille, 6 septembre 1810. ... 177
1702. Apostille, 11 septembre 1810. ... 177
1703. Apostille, 13 septembre 1810. ... 177
1704. A Berthier, 16 septembre 1810. ... 177
1705. Apostille, 18 septembre 1810. ... 178
1706. Apostille, 27 septembre 1810. ... 178
1707. Au duc de Feltre, 28 septembre 1810. ... 178
1708. Au duc de Feltre, 4 octobre 1810 ... 178
1709. Au duc de Feltre, 4 octobre 1810. ... 179
1710. Berthier au duc de Feltre, 7 octobre 1810. ... 179
1711. Apostille, 10 octobre 1810. ... 180
1712. Apostille, 12 octobre 1810. ... 181
1713. Apostille, 16 octobre 1810. ... 181
1714. Apostille, 28 octobre 1810. ... 181
1715. A Berthier, 30 octobre 1810. ... 181
1716. Ordre, 7 novembre 1810. ... 182
1717. Apostille, 19 novembre 1810. ... 182
1718. Apostille, 24 novembre 1810. ... 182
1719. Apostille, 2 décembre 1810. ... 182
1720. Apostille, 5 décembre 1810.... ... 183
1721. Au duc de Feltre, 17 décembre 1810. ... 183
1722. Apostille, 21 décembre 1810. ... 183

1723. Ordre, 1811 (sans date). 184
1724. Apostille, 2 janvier 1811. 184
1725. Au duc de Feltre, 4 janvier 1811. 184
1726. A Joseph, 14 janvier 1811. 184
1727. Apostille, 16 janvier 1811. 185
1728. Au duc de Feltre, 17 janvier 1811. 185
1729. Au duc de Feltre, 22 janvier 1811. 185
1730. Apostille, 7 février 1811. 185
1731. Écrit par le duc de Feltre, 12 février 1811. 185
1732. Au duc de Feltre, 14 février 1811. 186
1733. Apostille, 15 février 1811. 186
1734. Le duc de Feltre au prince héréditaire de Suède, 21 févr. 1811 186
1735. Berthier au duc de Feltre, 26 février 1811. 187
1736. Le duc de Feltre à la reine d'Espagne, 26 février 1811. ... 187
1737. Apostille, 28 février 1811. 188
1738. Au duc de Feltre, 15 mars 1811. 188
1739. Apostille, 28 mars 1811. 188
1740. Apostille, avril 1811. 188
1741. Au duc de Feltre, 2 avril 1811. 189
1742. Au duc de Feltre, 3 avril 1811. 189
1743. Au duc de Feltre, 4 avril 1811. 189
1744. Au duc de Feltre, 6 avril 1811. 190
1745. Apostille, 6 avril 1811.... 190
1746. Au duc de Feltre, 8 avril 1811. 190
1747. Apostille, 8 avril 1811. 190
1748. Ordre, 11 avril 1811. 191
1749. Apostille. 11 avril 1811. 191
1750. Apostille, 11 avril 1811. 191
1751. Au duc de Feltre, 18 avril 1811. 191
1752. Au duc de Feltre, 18 avril 1811. 192
1753. Apostille, 19 avril 1811. 192
1754. Apostille, 19 avril 1811. 192
1755. Apostille, 26 avril 1811. 192
1756. Au duc de Feltre, 27 avril 1811. 193
1757. Apostille, 6 mai 1811. 193
1758. Berthier au duc de Feltre, 13 mai 1811. 194
1759. Décret, 15 mai 1811. 194
1760. Apostille, 16 mai 1811. 194
1761. Au duc de Feltre, 20 mai 1811. 195
1762. A Berthier, 26 mai 1811. 195
1763. Apostille, 28 juin 1811. 195
1764. Berthier au duc de Feltre, 3 juillet 1811. 195
1765. Le duc de Feltre à Brenier Montmorand, 6 juillet 1811 ... 196
1766. Berthier au duc de Feltre, 7 juillet 1811. 196
1767. Apostille, 13 juillet 1811. 197
1768. Au duc de Feltre, 14 juillet 1811. 198
1769. Apostille, 9 août 1811. 198
1770. Apostille, 14 août 1811. 198
1771. Apostille, 20 août 1811. 198
1772. A Berthier, 21 août 1811. 199
1773. Apostille, 22 août 1811. 199
1774. Apostille, 22 août 1811. 199
1775. Au duc de Feltre, 30 août 1811. 200
1776. Apostille, 30 août 1811. 200

1777. Apostille, 7 septembre 1811. 200
1778. Le comte de Lobau au duc de Feltre, 9 septembre 1811. ... 200
1779. Apostille, 10 septembre 1811. 201
1780. Au duc de Feltre, 12 septembre 1811. 201
1781. Apostille, 12 septembre 1811. 201
1782. Apostille, 16 septembre 1811. 202
1783. Au duc de Feltre, 23 septembre 1811. 202
1784. Apostille, 9 octobre 1811. 203
1785. Apostille, 19 octobre 1811. 203
1786. Apostille, 20 octobre 1811. 203
1787. Apostille, 22 octobre 1811. 203
1788. Au duc de Feltre, 23 octobre 1811. 204
1789. Au duc de Feltre, 30 octobre 1811. 204
1790. Au duc de Feltre, 31 octobre 1811. 205
1791. Apostille, 3 novembre 1811. 205
1792. Au duc de Feltre, 12 novembre 1811. 206
1793. Apostille, 14 novembre 1811. 206
1794. Apostille, 15 novembre 1811. 206
1795. Apostille, 17 novembre 1811. 207
1796. Apostille, 21 novembre 1811. 207
1797. Apostille, 25 novembre 1811. 207
1798. Au duc de Feltre, 27 novembre 1811. 208
1799. Le duc de Feltre à Valence, 2 décembre 1811. 208
1800. Le duc de Feltre à Coutard, 10 décembre 1811. 208
1801. Apostille, 12 décembre 1811. 209
1802. Apostille, 14 décembre 1811. 209
1803. Apostille, 14 décembre 1811. 209
1804. Au duc de Feltre, 15 décembre 1811. 210
1805. Berthier au duc de Feltre, 15 décembre 1811. 210
1806. Berthier au duc de Feltre, 15 décembre 1811. 211
1807. Au duc de Feltre, 19 décembre 1811. 212
1808. Apostille, 25 décembre 1811. 212
1809. Berthier au duc de Feltre, 25 décembre 1811. 212
1810. Note à Bignon, 2 janvier 1812. 214
1811. Apostille, 2 janvier 1812. 215
1812. Au duc de Feltre, 3 janvier 1812. 215
1813. A Berthier, 4 janvier 1812. 215
1814. Apostille, 4 janvier 1812. 216
1815. Au duc de Feltre, 5 janvier 1812. 216
1816. Au duc de Feltre, 5 janvier 1812. 216
1817. Au duc de Feltre, 6 janvier 1812. 216
1818. Au duc de Feltre, 7 janvier 1812. 217
1819. Au duc de Feltre, 7 janvier 1812. 217
1820. Berthier au duc de Feltre, 7 janvier 1812. 218
1821. Ordre, 8 janvier 1812. 218
1822. Apostille, 8 janvier 1812. 219
1823. Berthier au duc de Feltre, 8 janvier 1812. 219
1824. Au duc de Feltre, 9 janvier 1812. 219
1825. Au duc de Feltre, 9 janvier 1812. 220
1826. Au duc de Feltre, 10 janvier 1812. 220
1827. Au duc de Feltre, 14 janvier 1812. 221
1828. A Berthier, 15 janvier 1812. 221
1829. Apostille, 16 janvier 1812. 221
1830. Apostille, 16 janvier 1812. 221

1831. Apostille, 16 janvier 1812. 222
1832. Apostille, 16 janvier 1812. 222
1833. Au duc de Feltre, 16 janvier 1812. 222
1834. Au duc de Feltre, 16 janvier 1812. 222
1835. Au duc de Feltre, 16 janvier 1812. 223
1836. Au duc de Feltre, 20 janvier 1812. 223
1837. Au duc de Feltre, 21 janvier 1812. 223
1838. Apostille, 22 janvier 1812. 223
1839. Apostille, 24 janvier 1812. 224
1840. A Berthier, 25 janvier 1812. 224
1841. Au comte de Cessac, 27 janvier 1812. 224
1842. Apostille, 27 janvier 1812. 225
1843. Apostille, 27 janvier 1812. 225
1844. Apostille, 28 janvier 1812. 225
1845. Apostille, 28 janvier 1812. 226
1846. Apostille, 28 janvier 1812. 226
1847. Apostille, 29 janvier 1812. 226
1848. Au duc de Feltre, 30 janvier 1812. 226
1849. Apostille, 30 janvier 1812. 226
1850. Apostille, 5 février 1812. 227
1851. Apostille, 6 février 1812. 227
1852. Apostille, 7 février 1812. 227
1853. Au duc de Feltre, 8 février 1812. 227
1854. Apostille, 9 février 1812. 228
1855. Au duc de Feltre, 10 février 1812. 228
1856. Apostille, 10 février 1812. 228
1857. Au duc de Feltre, 11 février 1812. 229
1858. Au duc de Feltre, 13 février 1812. 229
1859. Au duc de Feltre, 13 février 1812. 229
1860. Apostille, 13 février 1812. 230
1861. Apostille, 13 février 1812. 230
1862. Apostille, 13 février 1812. 230
1863. Apostille, 13 février 1812. 231
1864. Apostille, 14 février 1812. 231
1865. A Mathieu Dumas, 16 février 1812. 231
1866. Au duc de Feltre, 16 février 1812. 231
1867. Au duc de Feltre, 16 février 1812. 232
1868. Au duc de Feltre, 18 février 1812. 233
1869. Apostille, 18 février 1812. 233
1870. Berthier au duc de Feltre, 19 février 1812. 233
1871. Au duc de Feltre, 21 février 1812. 234
1872. Apostille, 21 février 1812. 234
1873. Au duc de Feltre, 23 février 1812. 234
1874. Au duc de Feltre, 23 février 1812. 234
1875. Apostille, 23 février 1812. 235
1876. Apostille, 24 février 1812. 235
1877. Apostille, 25 février 1812. 235
1878. Apostille, 26 février 1812. 236
1879. Apostille, 26 février 1812. 236
1880. Apostille, 27 février 1812. 236
1881. Apostille, 27 février 1812. 236
1882. A Berthier, 29 février 1812. 237
1883. A Berthier, 29 février 1812. 237
1884. Au duc de Feltre, 29 février 1812. 237

1885. Au duc de Feltre, 29 février 1812. 238
1886. A Hulin, 29 février 1812. 238
1887. Ordre, 29 février 1812. 239
1888. Apostille, 29 février 1812 239
1889. Au duc de Feltre, 1 mars 1812. 239
1890. Apostille, 1 mars 1812. 239
1891. Ordre, 3 mars 1812. 240
1892. Au duc de Feltre, 3 mars 1812. 240
1893. Au duc de Feltre, 3 mars 1812. 241
1894. Au duc de Feltre, 3 mars 1812.... 241
1895. Au duc de Feltre, 3 mars 1812. 242
1896. Au duc de Feltre, 3 mars 1812. 242
1897. Apostille, 3 mars 1812. 242
1898. Berthier au duc de Feltre, 5 mars 1812. 243
1899. Narbonne au duc de Feltre, 5 mars 1812. 243
1900. Apostille, 5 mars 1812. 243
1901. Apostille, 8 mars 1812. 243
1902. Au duc de Feltre, 10 mars 1812... 244
1903. Ordre, 10 mars 1812. 244
1904. Apostille, 10 mars 1812. 244
1905. Note dictée, 11 mars 1812.... 245
1906. Au duc de Feltre, 12 mars 1812.... 245
1907. Apostille, 12 mars 1812. 246
1908. Conversation de Napoléon avec le général Plauzonne, 13 mars 1812. 246
1909. A Berthier, 13 mars 1812. 247
1910. A Berthier, 14 mars 1812. 248
1911. Apostille, 14 mars 1812. 248
1912. A Berthier, 15 mars 1812. 248
1913. Au duc de Feltre, 15 mars 1812. 250
1914. Au duc de Feltre, 15 mars 1812. 250
1915. Apostille, 15 mars 1812. 250
1916. Ordre, 16 mars 1812. 250
1917. Au duc de Feltre, 16 mars 1812.... 251
1918. A Hulin, 19 mars 1812.... 251
1919. Apostille, 20 mars 1812. 251
1920. Apostille, 20 mars 1812. 251
1921. Au duc de Feltre, 21 mars 1812. 252
1922. Au duc de Feltre, 22 mars 1812. 252
1923. Apostille, 24 mars 1812. 252
1924. Apostille, 24 mars 1812. 252
1925. Apostille, 24 mars 1812. 253
1726. Apostille, 25 mars 1812. 253
1927. Apostille, 26 mars 1812. 253
1928. Apostille, 26 mars 1812. 253
1929. Au duc de Feltre, 27 mars 1812. 254
1930. Apostille, 28 mars 1812. 254
1931. A Berthier, 29 mars 1812. 254
1932. A Berthier, 29 mars 1812. 254
1933. Au duc de Feltre, 29 mars 1812. 255
1934. Au duc de Feltre, 31 mars 1812. 255
1935. A Hulin, 31 mars 1812. 256
1936. A Berthier, 1 avril 1812. 256
1937. Au comte de Cessac, 3 avril 1812. 256

1938. Au duc de Feltre, 8 avril 1812. 257
1939. Au duc de Feltre, 8 avril 1812. 257
1940. Au duc de Feltre, 10 avril 1812. 257
1941. Au duc de Feltre, 10 avril 1812. 258
1942. Ordre, 12 avril 1812. 258
1943. Au duc de Feltre, 12 avril 1812. 258
1944. Au duc de Feltre, 12 avril 1812. 260
1945. Au duc de Feltre, 13 avril 1812. 260
1946. Au duc de Feltre, 14 avril 1812. 260
1947. Apostille, 14 avril 1812. 261
1948. Apostille, 14 avril 1812. 261
1949. Au duc de Feltre, 15 avril 1812. 261
1950. Au duc de Feltre, 15 avril 1812. 262
1951. Apostille, 17 avril 1812. 262
1952. Apostille, 17 avril 1812. 262
1953. Au duc de Feltre, 17 avril 1812. 262
1954. Au duc de Feltre, 17 avril 1812. 263
1955. Apostille, 17 avril 1812. 263
1956. Apostille, 17 avril 1812. 263
1957. Berthier au duc de Feltre, 17 avril 1812. 263
1958. Au duc de Feltre, 20 avril 1812. 264
1959. Au duc de Feltre, 21 avril 1812. 264
1960. A Berthier, 25 avril 1812. 265
1961. Apostille, 25 avril 1812. 265
1962. Apostille, 25 avril 1812. 265
1963. Berthier au duc de Feltre, 26 avril 1812. 266
1964. Berthier au duc de Feltre, 26 avril 1812. 266
1965. A Berthier, 28 avril 1812. 266
1966. Au duc de Feltre, 28 avril 1812. 267
1967. A Jérôme, mai 1812. 267
1968. A Berthier, 1 mai 1812. 267
1969. Au duc de Feltre, 1 mai 1812. 268
1970. A Berthier, 2 mai 1812. 268
1971. A Berthier, 2 mai 1812. 268
1972. Au duc de Feltre, 2 mai 1812. 268
1973. Ordre, 4 mai 1812. 269
1974. A Berthier, 4 mai 1812. 269
1975. A Berthier, 4 mai 1812. 269
1976. A Berthier, 4 mai 1812. 269
1977. Au duc de Feltre, 4 mai 1812. 270
1978. Apostille, 4 mai 1812. 270
1979. A Berthier, 5 mai 1812. 270
1980. Au comte de Cessac, 7 mai 1812. 271
1981. Au comte de Cessac, 7 mai 1812. 271
1982. Apostille, 7 mai 1812. 271
1983. Apostille, 7 mai 1812. 272
1984. Apostille, 7 mai 1812. 272
1985. Au comte de Cessac, 8 mai 1812. 272
1986. Apostille, 8 mai 1812. 272
1987. Berthier au duc de Feltre, 12 mai 1812. 273
1988. Ordre, 15 mai 1812. 273
1989. A Berthier, 17 mai 1812. 273
1990. A Berthier, 17 mai 1812. 273
1991. A Berthier, 18 mai 1812. 274

1992. Apostille, 18 mai 1812. 274
1993. Apostille, 18 mai 1812. 274
1994. Apostille, 18 mai 1812. 275
1995. A Berthier, 19 mai 1812. 275
1996. Apostille, 19 mai 1812. 275
1997. A Berthier, 20 mai 1812. 276
1998. Berthier au duc de Feltre, 20 mai 1812. 276
1999. Apostille, 20 mai 1812. 276
2000. A Berthier, 21 mai 1812. 277
2001. A Berthier, 21 mai 1812. 277
2002. A Berthier, 21 mai 1812. 277
2003. A Berthier, 21 mai 1812. 277
2004. Au duc de Feltre, 21 mai 1812. 278
2005. Au duc de Feltre, 21 mai 1812. 278
2006. Au duc de Feltre, 21 mai 1812. 278
2007. Au duc de Feltre, 21 mai 1812. 278
2008. Apostille, 21 mai 1812. 279
2009. Apostille, 21 mai 1812. 279
2010. A Berthier, 22 mai 1812. 279
2011. A Berthier, 22 mai 1812. 280
2012. A Berthier, 22 mai 1812. 280
2013. A Berthier, 23 mai 1812. 280
2014. Au duc de Feltre, 23 mai 1812. 281
2015. Au duc de Feltre, 23 mai 1812. 281
2016. Au duc de Feltre, 24 mai 1812. 281
2017. Apostille, 24 mai 1812. 282
2018. Apostille, 25 mai 1812. 282
2019. A Berthier, 26 mai 1812. 282
2020. A Berthier, 26 mai 1812 282
2021. A Duronest, 26 mai 1812 283
2022. A Berthier, 27 mai 1812. 283
2023. A Berthier, 27 mai 1812. 283
2024. Au duc de Feltre, 27 mai 1812. 284
2025. Au duc de Feltre, 27 mai 1812. 284
2026. Au duc de Feltre, 27 mai 1812. 284
2027. Au duc de Feltre, 27 mai 1812. 285
2028. Au duc de Feltre, 27 mai 1812. 285
2029. A Berthier, 28 mai 1812. 285
2030. A Berthier, 28 mai 1812. 286
2031. A Berthier, 28 mai 1812. 286
2032. A Berthier, 28 mai 1812. 286
2033. A Berthier, 28 mai 1812. 287
2034. A Berthier, 28 mai 1812. 287
2035. A Berthier, 28 mai 1812. 287
2036. Au duc de Feltre, 28 mai 1812. 288
2037. A Berthier, 31 mai 1812. 288
2038. A Berthier, 31 mai 1812. 288
2039. A Berthier, 31 mai 1812. 289
2040. A Berthier, 31 mai 1812. 289
2041. A Berthier, 1 juin 1812. 289
2042. A Berthier, 1 juin 1812. 290
2043. A Berthier, 1 juin 1812. 290
2044. A Berthier, 1 juin 1812. 291
2045. A Berthier, 1 juin 1812. 291

2046. A Berthier, 1 juin 1812. 292
2047. A Berthier, 1 juin 1812. 292
2048. A Berthier, 1 juin 1812. 293
2049. A Berthier, 1 juin 1812. 293
2050. Au duc de Feltre, 1 juin 1812. 294
2051. Au duc de Feltre, 1 juin 1812. 294
2052. Au duc de Feltre, 1 juin 1812. 295
2053. Apostille, 1 juin 1812. 295
2054. Apostille, 1 juin 1812. 295
2055. A Berthier, 3 juin 1812. 296
2056. A Berthier, 3 juin 1812. 296
2057. A Berthier, 3 juin 1812. 297
2058. A Berthier, 4 juin 1812. 297
2059. A Berthier, 4 juin 1812. 298
2060. A Berthier, 4 juin 1812. 298
2061. A Berthier, 4 juin 1812. 298
2062. A Berthier, 4 juin 1812. 299
2063. A Berthier, 4 juin 1812. 299
2064. A Berthier, 4 juin 1812. 299
2065. A Berthier, 4 juin 1812. 300
2066. A Berthier, 4 juin 1812. 300
2067. A Berthier, 4 juin 1812. 300
2068. Ordre, 4 juin 1812. 301
2069. Apostille, 4 juin 1812 301
2070. Apostille, 4 juin 1812. 301
2071. Apostille. 4 juin 1812. 301
2072. Apostille, 4 juin 1812. 302
2073. Apostille, 4 juin 1812. 302
2074. Apostille, 4 juin 1812. 302
2075. Ordre, 5 juin 1812. 302
2076. A Berthier, 5 juin 1812. 303
2077. A Berthier, 5 juin 1812. 303
2078. A Berthier, 5 juin 1812. 303
2079 A Berthier, 5 juin 1812. 304
2080. A Berthier, 5 juin 1812. 304
2081. A Berthier, 5 juin 1812. 304
2082. A Berthier, 5 juin 1812. 304
2083. A Berthier, 6 juin 1812. 305
2084. A Berthier, 6 juin 1812. 305
2085. A Berthier, 7 juin 1812. 305
2086. A Berthier, 8 juin 1812. 306
2087. A Berthier, 8 juin 1812. 306
2088. A Berthier, 8 juin 1812. 306
2089. A Berthier, 8 juin 1812. 307
2090. A Berthier, 8 juin 1812. 307
2091. Apostille, 8 juin 1812. 307
2092. Apostille, 8 juin 1812. 307
2093. Apostille, 8 juin 1812. 307
2094. Apostille, 8 juin 1812. 308
2095. A Berthier, 9 juin 1812. 308
2096. A Berthier, 9 juin 1812. 308
2097. A Berthier, 9 juin 1812. 309
2098. Au duc de Feltre, 9 juin 1812. 309

2099. Apostille, 9 juin 1812. ... 309
2100 Apostille, 9 juin 1812. ... 309
2101. A Berthier, 10 juin 1812. ... 301
2102. A Berthier, 10 juin 1812. ... 301
2103. Apostille, 10 juin 1812. ... 301
2104 Apostille, 10 juin 1812. ... 301
2105. A Berthier, 11 juin 1812. ... 311
2106. A Berthier, 13 juin 1812. ... 311
2107. A Berthier, 13 juin 1812. ... 311
2108. Ordre, 13 juin 1812. ... 311
2109. A Berthier, 13 juin 1812. ... 312
2110. Apostille, 13 juin 1812. ... 312
2111. Apostille, 13 juin 1812. ... 312
2112. Apostille, 13 juin 1812. ... 312
2113. A Berthier, 14 juin 1812. ... 312
2114. A Berthier, 14 juin 1812. ... 314
2115. A Berthier, 14 juin 1812. ... 314
2116. Apostille, 14 juin 1812. ... 314
2117. A Durosnel, 14 juin 1812. ... 315
2118. A Berthier, 15 juin 1812. ... 315
2119. A Berthier, 15 juin 1812. ... 316
2120. A Berthier, 15 juin 1812. ... 316
2121. A Berthier, 15 juin 1812. ... 316
2122. Au duc de Feltre, 15 juin 1812. ... 317
2123. A Berthier, 16 juin 1812. ... 317
2124. A Berthier, 16 juin 1812. ... 317
2125. A Berthier, 16 juin 1812. ... 317
2126. A Berthier, 16 juin 1812. ... 318
2127. A Berthier, 16 juin 1812. ... 318
2128. A Berthier, 16 juin 1812 ... 318
2129. A Berthier, 16 juin 1812. ... 319
2130. A Berthier, 16 juin 1812. ... 319
2131. Au duc de Feltre, 16 juin 1812. ... 319
2132. Apostille, 16 juin 1812. ... 319
2133. A Berthier, 17 juin 1812. ... 320
2134. A Berthier, 17 juin 1812. ... 320
2135. A Berthier, 19 juin 1812. ... 320
2136. A Berthier, 19 juin 1812. ... 321
2137. Au duc de Feltre, 19 juin 1812. ... 321
2138. Apostille, 19 juin 1812. ... 321
2139. Apostille, 19 juin 1812 ... 321
2140. A Berthier, 21 juin 1812. ... 322
2141. A Berthier, 21 juin 1812. ... 322
2142. A Berthier, 21 juin 1812. ... 322
2043. A Berthier, 21 juin 1812. ... 323
2144. A Macdonald, 21 juin 1812. ... 323
2145. Au duc de Feltre, 22 juin 1812. ... 325
2146. Apostille, 22 juin 1812. ... 325
2147. Apostille, 22 juin 1812. ... 325
2148. Ordre, 26 juin 1812. ... 325
2149. A Berthier, 26 juin 1812. ... 325
2150. A Berthier, 26 juin 1812. ... 326
2151. Apostille, 26 juin 1812. ... 326

2152. Apostille, 27 juin 1812. 326
2153. Mots dits par l'empereur au maréchal Lefebvre, 30 juin 1812. 327
2154. Berthier à Lariboisière, 30 juin 1812. 327
2155. Apostille, 30 juin 1812. 327
2156. A Berthier, 1 juillet 1812. 327
2157. Apostille, 1 juillet 1812. 328
2158. Apostille, 1 juillet 1812. 328
2159. Apostille, 1 juillet 1812. 328
2160. Apostille, 1 juillet 1812. 328
2161. Berthier à Murat, 1 juillet 1812. 328
2162. Ordre, 2 juillet 1812. 329
2163. Ordre, 2 juillet. 1812. 329
2164. Apostille, 3 juillet 1812. 329
2165. Ordre, 3 juillet 1812. 329
2166. A Berthier, 4 juillet 1812. 330
2167. A Berthier, 4 juillet 1812. 330
2168. A Berthier, 4 juillet 1812. 330
2169. A Berthier, 4 juillet 1812. 331
2170 A Berthier, 4 juillet 1812. 331
2171. A Berthier, 4 juillet 1812. 331
2172. A Berthier, 5 juillet 1812. 332
2173. Au duc de Feltre, 5 juillet 1812. 332
2174. Ordre, 5 juillet 1812. 332
2175. A Berthier, 6 juillet 1812. 333
2176. A Berthier, 6 juillet 1812. 333
2177. Apostille, 6 juillet 1812. 333
2178. Apostille, 6 juillet 1812. 333
2179. Apostille, 6 juillet 1812. 334
2180. Apostille, 6 juillet 1812. 334
2181. Apostille, 6 juillet 1812. 334
2182. A Berthier, 7 juillet 1812. 334
2183. A Berthier 7 juillet 1812. 335
2184. Apostille, 7 juillet 1812. 335
2185. Apostille, 7 juillet 1812. 336
2186. Apostille, 8 juillet 1812. 336
2187. Apostille, 8 juillet 1812. 336
2188. Apostille, 8 juillet 1812. 336
2189. Apostille, 8 juillet 1812. 336
2190. Apostille, 8 juillet 1812. 337
2191. Ordre, 8 juillet 1812. 337
2192. A Berthier, 8 juillet 1812. 337
2193. A Berthier, 8 juillet 1812. 337
2194. A Berthier, 8 juillet 1812. 338
2195. A Berthier, 8 juillet 1812. 338
2196. A Berthier, 8 juillet 1812. 338
2197. Au duc de Feltre, 8 juillet 1812. 339
2198. Au duc de Feltre, 8 juillet. 339
2199. Au duc de Feltre, 8 juillet 1812. 339
2200. Apostille, 8 juillet 1812. 340
2201. Apostille, 8 juillet 1812. 340
2202. Apostille, 8 juillet 1812. 340
2203. Apostille, 8 juillet 1812. 340
2204. Ordre, 8 juillet 1812. 341

2205. Ordre, 9 juillet 1812. 341
2206. A Berthier, 9 juillet 1812 341
2207. Berthier à Lariboisière, 9 juillet 1812. 342
2208. Apostille, 9 juillet 1812. 342
2209. A Berthier, 10 juillet 1812. 342
2210. Apostille, 10 juillet 1812. 343
2211. Apostille, 10 juillet 1812. 343
2212. Apostille, 10 juillet 1812. 343
2213. A Berthier, 11 juillet 1812. 343
2214. A Eblé, 11 juillet 1812. 345
2215. Apostille, 11 juillet 1812. 345
2216. Apostille, 11 juillet 1812. 345
2217. Ordre, 12 juillet 1812. 345
2218. Ordre, 12 juillet 1812. 346
2219. Ordre, 12 juillet 1812. 346
2220. Ordre, 12 juillet 1812. 346
2221. Ordre, 12 juillet 1812. 346
2222. A Berthier, 12 juillet 1812. 347
2223. A Berthier, 12 juillet 1812. 347
2224. A Berthier, 12 juillet 1812. 347
2225. A Berthier, 12 juillet 1812. 348
2226. A Berthier, 12 juillet 1812. 348
2227. A Berthier, 12 juillet 1812. 348
2228. A Berthier, 12 juillet 1812. 349
2229. A Berthier. 12 juillet 1812. 349
2230. Apostille, 12 juillet 1812. 350
2231. A Berthier, 13 juillet 1812. 350
2232. A Berthier, 13 juillet 1812. 351
2233. Berthier au duc de Feltre, 13 juillet 1812. 351
2234. Ordre, 14 juillet 1812. 352
2235. A Berthier, 14 juillet 1812. 352
2236. A Berthier. 14 juillet 1812. 354
2237. Apostille, 14 juillet 1812. 355
2238. Apostille, 14 juillet 1812. 355
2239. Apostille, 14 juillet 1812. 355
2240. A Berthier, 15 juillet 1812. 355
2241. A Berthier, 15 juillet 1812. 356
2242. A Berthier, 16 juillet 1812. 357
2243. Apostille, 16 juillet 1812. 357
2244. Apostille, 16 juillet 1812. 357
2245. Apostille, 16 juillet 1812. 357
2246. Apostille, 16 juillet 1812. 357
2247. Apostille, 18 juillet 1812. 358
2248. A Berthier, 19 juillet 1812. 358
2249. Au duc de Feltre, 19 juillet 1812. 358
2250. A Berthier, 20 juillet 1812. 359
2251. A Berthier, 20 juillet 1812. 359
2252. A Berthier, 20 juillet 1812. 359
2253. Berthier à Lariboisière, 20 juillet 1812. 360
2254. Apostille. 20 juillet 1812. 360
2255. A Berthier, 21 juillet 1812. 360
2256. Au duc de Feltre, 21 juillet 1812. 361
2257. Apostille, 21 juillet 1812. 361

2258. A Berthier, 22 juillet 1812. 361
2259. A Berthier, 22 juillet 1812. 362
2260. A Berthier, 22 juillet 1812. 362
2261. A Berthier, 22 juillet 1812. 362
2262. A Berthier, 22 juillet 1812. 363
2263. A Berthier, 22 juillet 1821. 363
2264. A Berthier, 22 juillet 1812. 363
2265. Au duc de Feltre, 22 juillet 1812. 364
2266. Au duc de Feltre, 22 juillet 1812. 364
2267. Au duc de Feltre, 22 juillet 1812. 365
2268. Berthier à Lariboisière, 22 juillet 1812. 365
2269. A Berthier, 24 juillet 1812. 366
2270. A l'officier d'ordonnance d'Hautpoul, 24 juillet 1812. 367
2271. A Berthier, 26 juillet 1812. 367
2272. A Berthier, 26 juillet 1812. 367
2273. A Berthier, 28 juillet 1812. 368
2274. A Berthier, 29 juillet 1812. 368
2275. A Berthier, 29 juillet 1812. 369
2276. A Berthier, 29 juillet 1812. 369
2277. Au duc de Feltre, 29 juillet 1812. 369
2278. Au duc de Feltre, 29 juillet 1812. 370
2279. Ordre, 29 juillet 1812. 370
2280. Apostille, 29 juillet 1812. 371
2281. Ordre, 30 juillet 1812. 371
2282. A Berthier, 30 juillet 1812. 371
2283. A Berthier, 30 juillet 1812. 372
2284. A Lariboisière, 30 juillet 1812. 373
2285. Ordre, 31 juillet 1812. 373
2286. A Berthier, 31 juillet 1812. 373
2287. A Berthier, 31 juillet 1812. 374
2288. A Berthier, 31 juillet 1812. 374
2289. Berthier à Lariboisière, 31 juillet 1812. 374
2290. Apostille, 1 août 1812. 375
2291. A Berthier, 1 août 1812. 375
2292. A Berthier, 1 août 1812. 375
2293. A Berthier, 1 août 1812. 375
2294. Apostille, 1 août 1812. 376
2295. Apostille, 1 août 1812. 376
2296. Apostille, 1 août 1812. 376
2297. Apostille, 2 août 1812. 376
2298. A Berthier, 3 août 1812. 377
2299. A Berthier, 3 août 1812. 377
2300. Apostille, 4 août 1812. 377
2301. Apostille, 5 août 1812. 377
2302. Apostille, 5 août 1812. 378
2303. A Berthier, 5 août 1812. 378
2304. Apostille, 5 août 1812. 378
2305. Apostille, 5 août 1812. 378
2306. A Berthier, 6 août 1812. 379
2307. Au duc de Feltre, 6 août 1812. 379
2308. Apostille, 6 août 1812. 379
2309. Apostille, 7 août 1812. 379
2310. A Berthier, 7 août 1812. 380

2311. A Berthier, 7 août 1812. 380
2312. A Berthier, 7 août 1812.... 380
2313. Apostille, 7 août 1812. 381
2314. A Berthier, 8 août 1812. 381
2315. Ordre, 8 août 1812. 382
2316. Ordre, 8 août 1812. 382
2317. A Berthier, 8 août 1812. 382
2318. Apostille, 8 août 1812. 382
2319. Berthier au duc de Feltre, 8 août 1812. 383
2320. A Berthier, 9 août 1812. 383
2321. A Berthier, 9 août 1812. 383
2322. A Berthier, 10 août 1812. 384
2323. A Berthier, 10 août 1812. 384
2324. Apostille, 10 août 1812. 385
2325. A Berthier, 11 août 1812. 385
2326. A Berthier, 11 août 1812. 385
2327. A Berthier, 11 août 1812. 386
2328. A Berthier, 11 août 1812. 386
2329. Ordre, 11 août 1812. 387
2330. Apostille, 11 août 1812. 387
2331. Apostille, 11 août 1812. 387
2332. Apostille, 11 août 1812. 387
2333. A Berthier, 12 août 1812. 387
2334. A Berthier, 12 août 1812. 388
2335. A Berthier, 12 août 1812. 388
2336. Ordre, 12 août 1812. 388
2337. Apostille, 15 août 1812. 389
2338. Ordre, 15 août 1812. 389
2339. A Berthier, 19 août 1812. 389
2340. A Berthier, 19 août 1812. 389
2341. A Berthier, 19 août 1812. 389
2342. A Berthier, 19 août 1812. 389
2343. A Berthier, 19 août 1812. 390
2344. A Berthier, 19 août 1812. 390
2345. A Berthier, 19 août 1812. 391
2346. A Berthier, 19 août 1812. 391
2347. A Berthier, 19 août 1812. 391
2348. Apostille, 19 août 1812. 391
2349. Apostille, 19 août 1812. 391
2350. Apostille, 19 août 1812. 392
2351. Berthier à Ney, 19 août 1812. 392
2352. A Berthier, 20 août. 392
2353. Anecdote, 20 août. 393
2354. Apostille, 20 août 1812. 393
2355. A Berthier, 21 août 1812. 394
2356. A Berthier, 21 août 1812. 394
2357. A Berthier, 21 août 1812. 394
2358. A Berthier, 21 août 1812. 394
2359. A Berthier, 21 août 1812. 395
2360. A Berthier, 21 août 1812. 395
2361. Apostille, 21 août 1812. 395
2362. Apostille, 21 août 1812. 396
2363. Apostille, 21 août 1812. 396

2364. A Berthier, 22 août 1812. 396
2365. Apostille, 22 août 1812. 396
2366. Apostille, 22 août 1812. 397
2367. Apostille, 22 août 1812. 397
2368. Apostille, 22 août 1812. 397
2369. A Berthier, 23 août 1812. 397
2370. A Berthier, 23 août 1812. 397
2371. A Berthier, 23 août 1812. 398
2372. Apostille, 23 août 1812. 398
2473. Apostille, 23 août 1812 399
2374. Ordre, 24 août 1812. 399
2375. Ordre, 24 août 1812. 399
2376. Ordre, 24 août 1812. 399
2377. A Berthier, 24 août 1812. 399
2378. A Berthier, 24 août 1812. 400
2379. A Berthier, 24 août 1812. 400
2380. A Berthier, 24 août 1812. 400
2381. A Berthier, 24 août 1812. 401
2382. A Berthier, 24 août 1812. 401
2383. A Berthier, 24 août 1812. 401
2384. A Berthier, 24 août 1812. 402
2385. A Berthier, 26 août 1812. 402
2386. A Berthier, 26 août 1812. 402
2387. Apostille, 26 août 1812. 402
2388. Berthier à Grouchy, 26 août 1812. 403
2389. Ordre, 27 août 1812. 403
2390. A Berthier, 27 août 1812. 403
2391. A Berthier, 27 août 1812. 404
2392. Apostille, 27 août 1812. 404
2393. Berthier au duc de Bellune, 27 août 1812. 404
2394. Berthier à Augereau, 27 août 1812. 405
2395. Apostille, 29 août 1812. 405
2396. Apostille, 29 août 1812. 405
2397. A Berthier, 30 août 1812. 405
2398. A Berthier, 30 août 1812. 406
2399. A Berthier, 30 août 1812. 406
2400 Apostille, 30 août 1812. 406
2401. Apostille, 30 août 1812. 407
2402. Apostille, 30 août 1812. 407
2403. Apostille, 30 août 1812. 407
2404 Berthier au duc de Feltre, 1 septembre 1812 408
2405. A Berthier, 1 septembre 1812. 408
2406. A Berthier, 1 septembre 1812. 408
2407. Ordre, 2 septembre 1812. 409
2408. A Berthier, 2 septembre 1812. 409
2409. Au duc de Feltre, 2 septembre 1812. 409
2410. Apostille, 2 septembre 1812. 409
2411. Apostille, 2 septembre 1812. 410
2412. Apostille, 2 septembre 1812. 410
2413. Apostille, 2 septembre 1812. 410
2414. A Berthier, 3 septembre 1812. 410
2415. A Berthier, 3 septembre 1812. 410
2416. A Berthier, 3 septembre 1812. 411

2417. Apostille, 3 septembre 1812. 412
2418. Apostille, 3 septembre 1812. 412
2419. Apostille, 3 septembre 1812. 412
2420. Apostille, 3 septembre 1812. 412
2421. Apostille, 4 septembre 1812. 412
2422. Berthier à Augereau, 4 septembre 1812. 413
2423. Berthier à Macdonald, 4 septembre 1812. 413
2424. Ordre, 9 septembre 1812. 414
2425. A Berthier, 9 septembre 1812. 414
2426. Apostille, 9 septembre 1812. 414
2427. A Berthier, 10 septembre 1812. 414
2428. A Berthier, 10 septembre 1812. 415
2429. A Berthier, 10 septembre 1812. 415
2430. A Berthier. 10 septembre 1812. 416
2431. A Berthier, 10 septembre 1812. 416
2432. A Berthier, 10 septembre 1812. 416
2433. A Berthier, 10 septembre 1812. 417
2434. A Berthier, 10 septembre 1812. 417
2435. A Berthier, 10 septembre 1812. 417
2436. Apostille, 10 septembre 1812. 417
2437. Berthier à Augereau. 10 septembre 1812. 418
2438. Apostille, 11 septembre 1812. 418
2439. Apostille, 11 septembre 1812. 418
2440. Apostille, 11 septembre 1812. 419
2441. A Berthier, 12 septembre 1812. 419
2442. A Berthier, 12 septembre 1812. 419
2443. Berthier à Augereau, 12 septembre 1812. 420
2444. Berthier à Augereau, 12 septembre 1812. 420
2445. Apostille, 13 septembre 1812. 422
2446. Apostille, 14 septembre 1812. 422
2447. Apostille, 14 septembre 1812. 423
2448. Apostille, 17 septembre 1812. 423
2449. Apostille, 18 septembre 1812. 423
2450. Apostille, 18 septembre 1812. 423
2451. Apostille, 18 septembre 1812. 424
2452. Ordre, 19 septembre 1812. 424
2453. A Berthier. 19 septembre 1812. 424
2454. A Durosnel, 19 septembre 1812. 425
2455. Apostille, 19 septembre 1812. 425
2456. Berthier à Augereau, 19 septembre 1812. 425
2457. Ordre, 20 septembre 1812. 426
2458. Berthier au roi de Naples, 20 septembre 1812. 426
2459. Ordre, 21 septembre 1812. 426
2460. Au duc de Feltre, 21 septembre 1812. 427
2461. Berthier à Davout, 21 septembre 1812. 427
2462. Berthier à Bessières, 22 septembre 1812. 427
2463. Berthier à Murat, 22 septembre 1812. 428
2464. Berthier à Bessières, 23 septembre 1812 428
2465. Berthier à Murat. 23 septembre 1812 428
2466. A Berthier, 24 septembre 1812. 428
2467. Apostille, 24 septembre 1812. 429
2468. A Berthier, 25 septembre 1812. 429
2469. A Mathieu Dumas, 25 septembre 1812. 429

2470. Apostille, 25 septembre 1812. 430
2471. Ordre, 26 septembre 1812. 430
2472. Ordre, 26 septembre 1812. 430
2473. Berthier à Bessières, 26 septembre 1812. 430
2474. A Berthier, 27 septembre 1812. 431
2475. A Berthier, 27 septembre 1812. 431
2476. A Berthier, 27 septembre 1812. 431
2477. A Berthier, 27 septembre 1812. 432
2478. A Berthier, 27 septembre 1812. 432
2479. Apostille, 27 septembre 1812. 432
2480. Apostille, 27 septembre 1812. 432
2481. Apostille, 27 septembre 1812. 433
2482. Apostille, 27 septembre 1812. 433
2483. Apostille, 27 septembre 1812. 433
2484. Berthier à Bessières, 27 septembre 1812. 433
2485. A Berthier, 28 septembre 1812. 435
2486. Au duc de Feltre, 28 septembre 1812. 436
2487. Apostille, 28 septembre 1812. 436
2488. Berthier à Murat, 28 septembre 1812 436
2489. Ordre, 29 septembre 1812. 437
2490. A Berthier, 29 septembre 1812. 437
2491. A Berthier, 29 septembre 1812. 437
2492. Apostille, 29 septembre 1812. 438
2493. A Berthier, 30 septembre 1812. 439
2494. A Berthier, 30 septembre 1812. 439
2495. Apostille, 30 septembre 1812. 440
2496. A Berthier, 1 octobre 1812. 440
2497. Apostille, 1 octobre 1812. 440
2498. Apostille, 1 octobre 1812. 440
2499. A Berthier, 3 octobre 1812. 441
2500. A Maret, 3 octobre 1812. 441
2501. A Berthier, 4 octobre 1812. 441
2502. A Berthier, 4 octobre 1812. 442
2503. A Berthier, 4 octobre 1812. 442
2504. A Berthier, 4 octobre 1812. 442
2505. Berthier à Macdonald, 4 octobre 1812. 443
2506. Berthier à Murat, 4 octobre 1812. 443
2507. A Berthier, 5 octobre 1812. 444
2508. A Berthier, 5 octobre 1812. 445
2509. A Berthier. 5 octobre 1812. 445
2510. Au duc de Feltre, 5 octobre 1812. 445
2511. Au duc de Feltre. 5 octobre 1812. 446
2512. Au duc de Feltre, 5 octobre 1812. 446
2513. Au duc de Feltre, 5 octobre 1812. 446
2514. A Berthier, 6 octobre 1812. 447
2515. A Berthier, 6 octobre 1812. 447
2516. A Berthier, 6 octobre 1812. 447
2517. A Berthier, 6 octobre 1812. 448
2518. A Berthier, 6 octobre 1812. 448
2519. A Berthier, 6 octobre 1812. 448
2520. A Berthier, 6 octobre 1812. 448
2521. A Berthier, 6 octobre 1812. 449
2522. A Berthier, 6 octobre 1812. 450

2523. A Berthier, 6 octobre 1812. 450
2524. A Berthier, 6 octobre 1812. 450
2525. A Berthier, 6 octobre 1812. 451
2526. A Berthier, 6 octobre 1812. 451
2527. A Berthier, 6 octobre 1812. 451
2528. A Berthier, 6 octobre 1812. 453
2529. A Berthier, 6 octobre 1812. 453
2330. A Durosnel, 6 octobre 1812. 453
2531. Au duc de Feltre, 6 octobre 1812. 454
2532. A Maret, 6 octobre 1812. 454
2533. Apostille, 6 octobre 1812. 454
2534. Apostille, 6 octobre 1812. 455
2535. Apostille, 6 octobre 1812. 455
2536. A Berthier, 8 octobre 1812. 455
2537. A Berthier, 8 octobre 1812. 455
2538. Ordre, 8 octobre 1812. 456
2539. Apostille, 8 octobre 1812. 456
2540. Apostille, 9 octobre 1812. 456
2541. A Maret, 9 octobre 1812. 456
2542. Apostille, 9 octobre 1812. 457
2543. A Berthier, 9 octobre 1812. 457
2544. A Berthier, 10 octobre 1812. 459
2545. Apostille, 10 octobre 1812. 459
2546. Au duc de Feltre, 11 octobre 1812. 459
2547. A Berthier, 11 octobre 1812. 459
2548. A Berthier, 11 octobre 1812. 460
2549. A Berthier, 11 octobre 1812. 460
2550. A Berthier, 12 octobre 1812. 461
2551. Apostille, 12 octobre 1812. 461
2552. Berthier à Augereau, 12 octobre 1812. 461
2553. Apostille, 13 octobre 1812. 462
2554. Berthier à l'intendant-général, 13 octobre 1812. 462
2555. Berthier à Murat, 13 octobre 1812. 462
2556. Ordre, 14 octobre 1812. 462
2557. A Maret, 14 octobre 1812 463
2558. Berthier au commandant de Ghjatsk, 14 octobre 1812. ... 463
2559. Berthier à Murat, 14 octobre 1812. 463
2560. A Berthier, 16 octobre 1812. 464
2561. A Berthier, 16 octobre 1812. 464
2562. A Berthier, 16 octobre 1812. 465
2563. A Berthier, 16 octobre 1812. 465
2564. A Berthier, 16 octobre 1812. 466
2565. Apostille, 16 octobre 1812. 467
2566. Apostille, 16 octobre 1812. 467
2567. Apostille, 18 octobre 1812. 467
2568. Apostille, 18 octobre 1812. 467
2569. Berthier au duc de Bellune, 18 octobre 1812. 468
2570. Note dictée par l'Empereur, 19 octobre 1812. 468
2571. A Berthier, 19 octobre 1812. 469
2572. Au duc de Feltre, 19 octobre 1812. 469
2573. Au duc de Feltre, 19 octobre 1812. 470
2574. A Berthier, 30 octobre 1812. 470
2575. Apostille, 30 octobre 1812. 471

2576. Apostille, 1 novembre 1812. 472
2577. A Berthier, 1 novembre 1812. 472
2578. A Berthier, 1 novembre 1812. 473
2579. A Berthier, 1 novembre 1812. 473
2580. A Berthier, 2 novembre 1812. 473
2581. Berthier à Charpentier, 2 novembre 1812. 473
2582. Berthier au duc de Bellune, 2 novembre 1812. 474
2583. A Berthier, 3 novembre 1812. 474
2584. A Berthier, 3 novembre 1812. 475
2585. A Berthier, 3 novembre 1812. 475
2586. A Berthier, 3 novembre 1812. 476
2587. A Berthier, 3 novembre 1812. 476
2588. A Berthier, 3 novembre 1812. 476
2589. Au duc de Feltre, 3 novembre 1812. 477
2590. Au duc de Feltre, 3 novembre 1812. 477
2591. A Berthier, 3 novembre 1812. 477
2592. A Berthier, 4 novembre 1812. 478
2593. Apostille, 4 novembre 1812. 478
2594. A Berthier, 5 novembre 1812. 478
2595. Ordre, 5 novembre 1812. 479
2596. Berthier au duc de Bellune, 6 novembre 1812. 479
2597. Au duc de Feltre, 7 novembre 1812. 479
2598. Berthier au duc de Bellune, 7 novembre 1812. 480
2599 Berthier au duc de Bellune, 9 novembre 1812. 480
2600. A Berthier, 11 novembre 1812. 480
2601. A Savary, duc de Rovigo, ministre de la police, 11 novembre 1812. 481
2602. A Savary, 11 novembre 1812. 482
2603. A Savary, 11 novembre 1812. 482
2604. A Cambacérès, 11 novembre 1812 483
2605. Au duc de Feltre, 11 novembre 1812. 484
2606. A Marie-Louise, 11 novembre 1812. 484
2607. A Maret, 11 novembre 1812. 485
2608. Apostille, 11 novembre 1812. 485
2609. Apostille, 11 novembre 1812. 486
2610. Apostille, 11 novembre 1812. 486
2611. Berthier au duc de Bellune, 11 novembre 1812. 486
2612. Berthier au duc de Trévise, 12 novembre 1812. 487
2613. Ordre, 13 novembre 1812. 487
2614 Apostille, 13 novembre 1812. 487
2615. Berthier à l'intendant général, 13 novembre 1812. 487
2616. Berthier aux commandants de corps d'armée, 13 novembre 1812. 488
2617. Berthier au prince d'Eckmühl, 14 novembre 1812. 488
2618. Berthier à Ney, 14 novembre 1812. 489
2619. Instruction sur la manière d'exécuter les ordres de l'Empereur, 14 novembre 1812. 489
2620. L'Empereur à sa garde, 19 novembre 1812. 490
2621. Berthier au duc de Bellune, 19 novembre 1812. 491
2622. Berthier au duc de Reggio, 22 novembre 1812. 491
2623. Berthier à Oudinot, duc de Reggio, 23 novembre 1812. ... 492
2624. Berthier à Eblé, 24 novembre 1812. 492
2625. Berthier à Claparéde, 25 novembre 1812. 493

2626. Berthier au duc de Bellune, 25 novembre 1812. 493
2627. Berthier au duc de Bellune, 25 novembre 1812. 494
2628. Berthier à Claparéde, 27 novembre 1812. 495
2629. Berthier au duc de Bellune, 28 novembre 1812. 495
2630. Berthier à de Wrède, 28 novembre 1812 496
2631. Berthier à l'adjudant commandant d'Albignac, 3 décembre 1812. 497
2632. Berthier au comte Kreptowicz, 4 décembre 1812. 497
2633. Berthier à de Wrède, 4 décembre 1812. 498
2634. Ordre, 5 décembre 1812. 498
2635. Ordre, 5 décembre 1812. 498
2636. Instructions, 5 décembre 1812. 498
2637. A Berthier, 5 décembre 1812. 499
2638. Entretien avec Wonsowicz, 6 décembre 1812. 499
2639. Au duc de Feltre, 24 décembre 1812. 500
2640. Au duc de Feltre, 24 décembre 1812. 500
2641. Apostille, 24 décembre 1812. 501
2642. Apostille, 24 décembre 1812. 501
2643. Apostille, 24 décembre 1812. 501
2644. Apostille, 24 décembre 1812. 501
2645. Apostille, 24 décembre 1812. 502
2646. Apostille, 24 décembre 1812. 502
2647. Apostille, 24 décembre 1812 502
2648. Apostille, 24 décembre 1812. 502
2649. A Berthier, 25 décembre 1812. 502
2650. Au duc de Feltre, 25 décembre 1812 503
2651. Au duc de Feltre, 25 décembre 1812. 504
2652. Au duc de Feltre, 25 décembre 1812. 504
2653. Au duc de Feltre, 25 décembre 1812. 504
2654. Au duc de Feltre, 26 décembre 1812. 505
2655. Au duc de Feltre, 29 décembre 1812. 505
2656. Note dictée par l'Empereur, 30 décembre 1812. 505
2657. Apostille, 8 janvier 1813. 506
2658. Apostille, 8 janvier 1813. 506
2659. Apostille, 8 janvier 1813. 506
2660. Au duc de Feltre, 9 janvier 1813. 507
2661. Le duc de Feltre à Bertrand, 18 janvier 1813. 507
2662. Au duc de Feltre, 20 janvier 1813. 508
2663. Apostille, 20 janvier 1813. 508
2664. Apostille, 20 janvier 1813. 508
2665. Au duc de Feltre. 23 janvier 1813. 508
2666. Apostille, 26 janvier 1813. 509
2667. Au duc de Feltre, 27 janvier 1813. 509
2668. Au duc de Feltre, 3 février 1813. 509
2669. Au duc de Feltre, 5 février 1813. 509
2670. Berthier au duc de Feltre, 7 février 1813. 509
2671. Au duc de Feltre, 11 février 1813. 510
2672. Au duc de Feltre, 13 février 1813. 511
2673. Au duc de Feltre, 13 février 1813. 511
2674. Au duc de Feltre, 14 février 1813. 512
2675. Ordre, 15 février 1813. 512
2676. Au duc de Feltre. 18 février 1813. 512
2677. Apostille, 21 février 1813. 513

2678. Au duc de Feltre, 23 février 1813. 513
2679. Au duc de Feltre, 24 février 1813. 514
2680. Au duc de Feltre, 26 février 1813. 514
2681. Apostille, 26 février 1813. 515
2682. Au duc de Feltre, 27 février 1813. 515
2683. Apostille, 2 mars 1813. 516
2684. Le duc de Feltre au général Lapoype, 4 mars 1813. 516
2685. Le duc de Feltre au général Lapoype, 5 mars 1813. 516
2686. Au duc de Feltre, 6 mars 1813. 517
2687. Apostille, 6 mars 1813. 517
2688. Écrit et signé par le duc de Feltre, 7 mars 1813 518
2689. Paroles dites au général Razout, 7 mars 1813. 518
2690. Au duc de Feltre, 7 mars 1813 518
2691. Au duc de Feltre, 9 mars 1813. 518
2692. Au duc de Feltre, 10 mars 1813. 519
2693 Au duc de Feltre, 13 mars 1813. 519
2694. Au duc de Feltre, 13 mars 1813. 519
2695. Au duc de Feltre, 17 mars 1813. 520
2696. Au duc de Feltre, 20 mars 1813. 520
2697. Au duc de Feltre, 20 mars 1813. 520
2698. Le duc de Feltre au général Fournier, 22 mars 1813. 521
2699. Berthier au duc de Feltre, 22 mars 1813. 521
2700. Apostille, 24 mars 1813. 521
2701. Apostille, 24 mars 1813. 522
2702. Au duc de Feltre, 24 mars 1813. 522
2703. Apostille, 24 mars 1813. 522
2704. Apostille, 24 mars 1813. 522
2705. Apostille, 27 mars 1813. 523
2706. Apostille, 29 mars 1813. 523
2707. Berthier au duc de Feltre, 30 mars 1813. 523
2708. Apostille, 31 mars 1813. 523
2709. Apostille, 2 avril 1813. 523
2710. Au duc de Feltre, 5 avril 1813. 524
2711. Au duc de Feltre, 8 avril 1813. 524
2712. Au duc de Feltre, 10 avril 1813. 524
2713. Apostille, 10 avril 1813. 525
2714. Berthier au duc de Feltre, 11 avril 1813. 525
2715. A Berthier, 12 avril 1813. 525
2716. Au duc de Feltre, 14 avril 1813. 525
2717. Au duc de Feltre, 19 avril 1813. 526
2518. A Berthier, 1 mai 1813. 526
2519. Au duc de Feltre, 1 mai 1813. 526
2720. A Berthier, 4 mai 1813. 526
2721. A Berthier, 5 mai 1813. 527
2722. Apostille, 5 mai 1813. 527
2723. Apostille, 5 mai 1813. 528
2724. Au duc de Feltre, 6 mai 1813 528
2725. Apostille, 7 mai 1813. 528
2726. Apostille, 7 mai 1813. 528
2727. Apostille, 7 mai 1813. 528
2728. Apostille, 11 mai 1813. 529
2729. Apostille, 12 mai 1813. 529
2730. Apostille, 12 mai 1813. 529

2731. Berthier à Lapoype, 13 mai 1813. 529
2732. Apostille, 13 mai 1813. 529
2733. A Berthier, 14 mai 1813. 530
2734. Apostille, 16 mai 1813. 530
2735. Apostille, 16 mai 1813. 530
2736. Apostille, 16 mai 1813. 530
2737. Apostille, 16 mai 1813. 530
2738. Duroc à Friant, 17 mai 1813. 531
2739. A Berthier, 23 mai 1813. 531
2740. Au duc de Feltre, 24 mai 1813. 531
2741. Ordre, 24 mai 1813. 532
2742. A Berthier, 26 mai 1813. 532
2743. Au duc de Feltre, 26 mai 1813. 532
2744. Apostille, 26 mai 1813. 532
2745. A Berthier, 30 mai 1813. 533
2746. Apostille, 30 mai 1813. 533
2747. Au duc de Feltre, 31 mai 1813. 533
2748. Apostille, 3 juin 1813. 534
2749. Berthier au duc de Feltre, 3 juin 1813. 534
2750. Apostille, 11 juin 1813. 534
2751. Au duc de Feltre, 16 juin 1813. 534
2752. Berthier à Durosnel, 19 juin 1813. 534
2753. Au duc de Feltre, 21 juin 1813. 535
2754. A Berthier, 21 juin 1813. 535
2755. Apostille, 28 juin 1813. 535
2756. Apostille, 28 juin 1813. 535
2757. Au duc de Feltre, 1 juillet 1813. 536
2758. Au duc de Feltre, 1 juillet 1813. 536
2759. Apostille, 9 juillet 1813. 536
2760. Le prince Eugène au duc de Feltre, 16 juillet 1813. 536
2761. A Berthier, 17 juillet 1813. 537
2762. Ordre, 22 juillet 1813. 537
2763. Berthier au duc de Feltre, 5 août 1813. 537
2764. Apostille, 10 août 1813. 537
2765. Apostille, 31 août 1813. 538
2766. Le duc de Feltre au général Dedon, 11 septembre 1813. ... 538
2767. Apostille, 12 septembre 1813. 538
2768. Apostille, 13 septembre 1813 538
2769. Berthier à Philippon, 15 septembre 1813. 539
2770. Apostille, 19 septembre 1813. 539
2771. Gérard au duc de Feltre, 29 septembre 1813. 539
2772. Apostille, 30 septembre 1813. 539
2773. Au duc de Feltre, 2 novembre 1813. 540
2774. Apostille, 4 novembre 1813. 540
2775. Apostille, 4 novembre 1813. 540
2776. Berthier au général Fournier, 7 novembre 1813. 540
2777. Au duc de Feltre, 10 novembre 1813. 540
2778. Apostille, 12 novembre 1813. 541
2779. Au duc de Feltre, 15 novembre 1813. 541
2780. Apostille, 19 novembre 1813. 541
2781. Le duc de Feltre à Emmanuel Rey, 20 novembre 1813. ... 542
2782. Apostille, 21 novembre 1813. 542
2783. Apostille, 24 novembre 1813. 542

2784. Apostille, 24 novembre 1813. 542
2785. Apostille, 25 novembre 1813. 542
2786. Apostille, 25 novembre 1813. 543
2787. Apostille, 28 novembre 1813. 543
2788. Apostille, 29 novembre 1813. 543
2789. Le duc de Feltre au général Vedel, 13 décembre 1813.... ... 543
2790. Apostille, 1 décembre 1813. 544
2791. Apostille, 4 décembre 1813. 544
2792. Apostille, 8 décembre 1813. 544
2793. Apostille, 9 décembre 1813. 544
2794. Au duc de Feltre, 14 décembre 1813. 545
2795. Apostille, 15 décembre 1813. 545
2796. Apostille, 16 décembre 1813. 545
2797. Apostille, 16 décembre 1813. 545
2798. Ordre, 21 décembre 1813. 546
2799. Apostille, 18 décembre 1813. 546
2800. Au duc de Feltre, 26 décembre 1813. 546
2801. Apostille, 28 décembre 1813. 546
2802. A Berthier, 1 janvier 1814. 547
2803. Au duc de Feltre, 1 janvier 1814. 547
2804. Apostille, 1 janvier 1814. 547
2805. Apostille, 1 janvier 1814 548
2806. Apostille, 1 janvier 1814. 548
2807. A Berthier, 2 janvier 1814. 548
2808. Berthier au duc de Feltre, 3 janvier 1814. 548
2809. Au duc de Feltre, 4 janvier 1814. 549
2810. Apostille, 4 janvier 1814. 549
2811. Apostille, 5 janvier 1814. 549
2812. Au duc de Feltre, 8 janvier 1814. 549
2813. Au duc de Feltre, 8 janvier 1814. 550
2814. Apostille, 8 janvier 1814 550
2815. Apostille, 10 janvier 1814. 550
2816. Le duc de Feltre à Maison, 14 janvier 1814. 550
2817. Au duc de Feltre, 15 janvier 1814. 551
2818. Ordre, 17 janvier 1814. 551
2819. Paroles dites au général Roussel d'Hurbal, 17 janvier 1814.... 551
2820. Apostille, 20 janvier 1814. 551
2821. Apostille, 20 janvier 1814. 552
2822. Au duc de Feltre, 20 janvier 1814 552
2823. Apostille, 31 janvier 1814. 552
2824. A Marie-Louise, 2 février 1814. 552
2825. Apostille, 5 février 1814. 553
2826. Le roi Joseph au duc de Feltre, 7 février 1814. 553
2827. Bertrand au baron Pelet, administrateur des forêts de la Couronne, 9 février 1814. 553
2828. Flahaut au duc de Feltre, 9 février 1814. 553
2829. Au duc de Feltre, 13 février 1814. 554
2830. Apostille, 13 février 1814. 554
2831. Apostille, 13 février 1814. 554
2832. Au duc de Feltre, 18 février 1814. 555
2833. Berthier au duc de Feltre, 18 février 1814. 555
2834. Berthier au duc de Feltre, 19 février 1814. 555
2835. A. M. de Sussy, 20 février 1814. 556

2836. A M. de Sussy, 22 février 1814. 556
2837. Réponse à Saint-Aignan, 23 février 1814.... 556
2838. Berthier au duc de Feltre, 23 février 1814. 556
2839. Apostille, 26 février 1814. 557
2840. Au duc de Feltre, 2 mars 1814. 557
2841. Apostille. 2 mars 1814. 557
2842. Berthier au duc de Feltre, 3 mars 1814. 557
2843. Au duc de Feltre, 5 mars 1814. 558
2844. Berthier à Corbineau, 5 mars 1814. 558
2845. Berthier à Corbineau, 5 mars 1814. 558
2846. Apostille, 6 mars 1814. 559
2847. Berthier à Corbineau, 8 mars 1814 559
2848. Berthier à Corbineau, 8 mars 1814. 559
2849. Au duc de Feltre, 15 mars 1814. 560
2850. Au duc de Feltre, 15 mars 1814. 560
2851. Au duc de Feltre, 16 mars 1814. 560
2852. Au ministre de l'Intérieur, 16 mars 1814 560
2853. Berthier à Corbineau, 23 mars 1814. 561
2854. A Berthier, 3 avril 1814. 561
2855. Écrit par l'inspecteur aux revues, chef de la 1re division Denniée, 4 avril 1814. 561
2856. Davout, ministre de la guerre, au préfet de l'Aisne, 21 mars 1815. 561
2857. Note de Davout, 23 mars 1815. 562
2858. Bertrand à Davout, 23 mars 1815. 562
2859. Bertrand à Davout, 24 mars 1815. 562
2860. Bertrand à Davout, 24 mars 1815. 562
2861. Bertrand à Davout, 24 mars 1815. 563
2862. Durosnel à Davout, 24 mars 1815. 563
2863. A Davout, 26 mars 1815. 564
2864. Apostille, 26 mars 1815. 564
2865. Apostille, 26 mars 1815. 564
2866. Apostille 26 mars 1815. 564
2867. A Davout, 27 mars 1815. 565
2868. Apostille, 28 mars 1815. 565
2869. Apostille, 28 mars 1815. 565
2870. Apostille, 30 mars 1815. 566
2871. A Davout, 31 mars 1815. 566
2872. Apostille, 31 mars 1815. 566
2873. Apostille 31 mars 1815. 567
2874. Davout à Lavallette, directeur général des postes, 31 mars 1815. 567
2875. A Davout, 2 avril 1815. 567
2876. A Davout, 3 avril 1815. 568
2877. Apostille, 4 avril 1815. 568
2878. Apostille, 4 avril 1815. 568
2879. Apostille, 4 avril 1815. 569
2880. A Davout, 8 avril 1815. 569
2881. A Davout, 8 avril 1815. 569
2882. A Davout, 9 avril 1815. 570
2883. A Davout, 10 avril 1815. 570
2884. A Drouot, 10 avril 1815 570
2885. Maret à Davout, 10 avril 1815. 571

2886. A Davout, 11 avril 1815. ... 571
2887. Apostille, 11 avril 1815. ... 572
2888. Apostille, 12 avril 1815. ... 572
2889. A Drouot, 13 avril 1815. ... 572
2890. A Davout, 14 avril 1815. ... 573
2891. Apostille, 16 avril 1815. ... 573
2892. Apostille, 16 avril 1815. ... 573
2893. Apostille, 18 avril 1815. ... 574
2894. Apostille, 18 avril 1815. ... 574
2895. Davout à Piré, 19 avril 1815. ... 574
2896. A Davout, 20 avril 1815. ... 575
2897. Apostille, 20 avril 1815. ... 575
2898. Apostille, 20 avril 1815. ... 575
2899. Apostille, 20 avril 1815. ... 575
2900. Apostille, 20 avril 1815. ... 575
2901. Apostille, 20 avril 1815. ... 576
2902. Apostille, 21 avril 1815. ... 576
2903. Apostille, 21 avril 1815. ... 576
2904. Apostille, 22 avril 1815. ... 576
2905. Apostille, 22 avril 1815. ... 577
2906. A Davout, 24 avril 1815. ... 577
2907. A Davout, 24 avril 1815. ... 577
2908. Apostille, 24 avril 1815. ... 577
2909. Apostille, 24 avril 1815. ... 578
2910. Apostille, 24 avril 1815. ... 578
2911. Apostille, 26 avril 1815. ... 578
2912. Apostille, 26 avril 1815. ... 578
2913. Apostille, 26 avril 1815. ... 579
2914. A Davout, 27 avril 1815. ... 579
2915. A Davout, 27 avril 1815. ... 579
2916. A Davout, 27 avril 1815. ... 579
2917. A Davout, 27 avril 1815. ... 580
2918. A Davout, 27 avril 1815. ... 580
2919. A Drouot, 27 avril 1815. ... 580
2920. A Drouot, 27 avril 1815. ... 581
2921. Apostille, 27 avril 1815. ... 581
2922. Apostille, 27 avril 1815. ... 581
2923. Apostille, 27 avril 1815. ... 581
2924. Apostille, 28 avril 1815. ... 582
2925. A Davout, 29 avril 1815. ... 582
2926. A Davout, 30 avril 1815. ... 582
2927. Apostille 30 avril 1815. ... 582
2928. A Davout, 2 mai 1815. ... 582
2929. A Davout, 2 mai 1815. ... 583
2930. A Davout, 2 mai 1815. ... 583
2931. Apostille, 2 mai 1815. ... 583
2932. A Davout, 4 mai 1815. ... 583
2933. A Davout, 4 mai 1815. ... 584
2934. Apostille, 4 mai 1815. ... 584
2935. Apostille, 7 mai 1815. ... 584
2936. Apostille, 7 mai 1815. ... 585
2937. Apostille, 7 mai 1815. ... 585
2938. Apostille, 7 mai 1815. ... 585

2939. A Davout, 7 mai 1815. 586
2940. A Davout, 7 mai 1815. 586
2941. A Davout, 7 mai 1815. 586
2942. Apostille, 8 mai 1815. 586
2943. Apostille, 9 mai 1815. 587
2944. A Davout, 9 mai 1815. 587
2945. A Davout, 9 mai 1815. 587
2946. Écrit par Davout, 11 mai 1815. 587
2947. A Drouot, 12 mai 1815. 588
2948. A Drouot, 12 mai 1815. 588
2949. A Drouot, 12 mai 1815. 588
2950. Observations de Drouot sur la cavalerie de la garde, 12 mai 1815. 589
2951. Apostille, 12 mai 1815. 589
2952. Apostille, 12 mai 1815. 589
2953. Apostille, 12 mai 1815. 589
2954. A Davout, 13 mai 1815. 590
2955. Apostille, 14 mai 1815. 590
2956. A Davout, 15 mai 1815. 590
2957. A Davout, 16 mai 1815. 591
2958. A Davout, 16 mai 1815. 591
2959 Apostille, 16 mai 1815. 592
2960. Apostille, 18 mai 1815. 592
2961. Apostille, 18 mai 1815. 592
2962. Apostille, 18 mai 1815. 592
2963 A Davout, 19 mai 1815. 593
2964. Apostille, 19 mai 1815. 593
2965. Apostille, 19 mai 1815. 593
2966. A Davout, 20 mai 1815. 594
2967. Apostille, 20 mai 1815. 594
2968. Apostille, 21 mai 1815 594
2969. A Davout, 22 mai 1815. 594
2970. A Davout, 22 mai 1815. 594
2971. A Davout, 22 mai 1815. 595
2972. Apostille, 22 mai 1815. 595
2973. A Drouot, 22 mai 1815. 596
2974. Ordre dicté par l'Empereur à Drouot, 22 mai 1815 596
2975. Soult à Reille, 23 mai 1815. 597
2976. Ordre, 24 mai 1815 597
2977. A Drouot, 26 mai 1815. 598
2978. Apostille, 26 mai 1815. 598
2979. Note de Davout, 26 mai 1815. 598
2980. Ordre signé par le major général, 27 mai 1815. 599
2981. Ordre signé par Davout, 27 mai 1815. 599
2982. A Drouot, 29 mai 1815. 599
2983. A Drouot, 29 mai 1815. 600
2984. A Drouot, 30 mai 1815. 600
2985. A Drouot, 1 juin 1815. 600
2986. A Drouot, 2 juin 1815. 602
2987. Apostille, 3 juin 1815. 602
2988. A Drouot, 6 juin 1815. 602
2989. Apostille, 6 juin 1815. 602
2990. Apostille, 6 juin 1815. 603

2991. Apostille, 6 juin 1815. 603
2992. Apostille, 7 juin 1815. 603
2993. Apostille, 7 juin 1815. 603
2994. Apostille, 7 juin 1815. 604
2995. Apostille, 9 juin 1815. 604
2996. Apostille, 9 juin 1815. 604
2997. Apostille, 9 juin 1815. 604
2998. Apostille, 9 juin 1815. 605
2999. Davout à d'Hastrel, 9 juin 1815. 605
3000. Apostille, 10 juin 1815. 605
3001. Position de l'armée au 13, 10 juin 1815. 605
3002. Apostille, 11 juin 1815. 606
3003. Apostille, 11 juin 1815. 607
3004. Écrit par Davout, 11 juin 1815. 607
3005. Apostille, 11 juin 1815. 607

INDEX DES NOMS.

Les noms de lieux sont en italique. On n'a mis dans cet index, ni Bonaparte ou Napoléon, ni Berthier, ni Clarke, ni Dejean, dont le nom revient à chaque instant.

Abano, 537.
Abbé, 150.
Abbeville, 84, 294.
Abrantès (duc d'), voir Junot.
Adriatique, 94.
Affry (d'), 75.
Agoult (d'), 118, 131.
Aigremont (d'), 263.
Aire, 75.
Aisne (département de l'), 563.
Aix, 585.
Aix (île d'), 34, 57, 87, 229, 554
Aix-la-Chapelle, 223.
Ajaccio, 594.
Alava, 117.
Albert, 527.
Albignac (d'), 138, 224, 480, 496, 497.
Albignac (d') de Montal, 467.
Albitte, 183.
Aldobrandini (prince), 121.
Alençon, 9, 284, 573.
Alexandre, 47.
Alexandrie, 56, 189, 207, 288, 295.
Alkmaer, 209.
Allent, 551.
Allix, 19, 54, 57, 316, 543.
Almaraz, 249.
Almeida, 196.
Alméras, 184.
Alorna (d'), 377.
Alpes (*Hautes-*), 564.
Alsace, 236.
Ambert, 28.
Ambleteuse, 83.
Ambrugeac (d'), 549.
Ameil, 135.
Amey, 100, 116, 121, 173, 209, 523.
Amiens, 69, 265.
Amsterdam, 182, 222.
Ancône, 13, 91, 94, 110.
Andalousie, 305.
Ange gardien (*l'*), 559.
Angers, 221, 567, 597.
Angleterre, 70, 98.
Angoulême, 145, 164.
Anthing, 515, 542.
Anthoine (Mlle), 87.
Anthouard (d'), 537.
Antibes, 70, 73, 571.
Antraigues (d'), 76.
Anvers, 63, 151, 240, 254, 257, 364, 412, 541, 546.
Aoste, 20.
Apennins, 94.
Aragon, 210, 215, 361.
Aranda, 249, 253.
Arblay (d'), 44.
Arcole, 21.
Arena, 109.
Arenberg (Pierre d'), 252.
Ariège, 234, 599.
Arnheim, 223.
Arras, 84, 88, 285, 577.
Arrighi, 153, 162, 169, 170, 412, 467, 510, 533, 554, 555, 598.

ARMÉE.

Grande Armée, 100, 102, 103, 105, 110, 112, 113, 125, 160, 228, 233, 235, 242, 252, 254, 257, 268, 277-546.
Armée d'Allemagne, 14, 125, 132, 134, 150, 152, 155, 160, 161, 162, 177, 181, 182, 185, 188, 189, 190, 191.

Armée d'Angleterre, 13.
Armée d'Aragon, 210, 213.
Armée de Brest, 10.
Armée de Catalogne (voir Catalogne).
Armée de Dalmatie, 132.
Armée de Hanovre, 78.
Armée de la Gironde. 44.
Armée de la Loire, 598, 602.
Armée de la Moselle. 606.
Armée de l'Ouest, 17, 18. 22, 25.
Armée de Naples, 10, 89, 90, 92, 93, 112, 153, 158.
Armée de Portugal, 153, 171, 176, 177, 179, 180. 195, 197. 199, 200, 210, 211, 213, 216, 221, 231, 248, 253, 264, 355, 412, 417.
Armée de réserve, 14, 19, 80.
Armée de réserve du Rhin, 139.
Armée de Saint-Domingue, 41, 53.
Armée des Alpes, 590, 603.
Armée des côtes, 90.
Armée d'Espagne, 110, 112, 115, 117, 123, 133, 136, 142, 145, 147, 149, 151, 153, 154, 156, 157, 163, 166, 167, 175, 177, 184.
Armée d'Illyrie, 153, 156, 186.
Armée d'Italie, 12, 25, 26, 94, 127, 128, 131, 132, 140, 150, 153.
Armée d'observation du Midi, 42.
Armée d'Orient, 9, 43.
Armée du Brabant, 156.
Armée du Centre en Espagne, 179, 180, 197, 248, 256, 310.
Armée du Mein, 525.
Armée du Midi en Espagne, 179, 180, 195, 197, 216, 221, 222, 231, 248, 249, 250, 254, 261, 342, 370, 467, 534.
Armée du Nord, 146, 151, 248, 256, 258, 593.
Armée du Nord (de l'Espagne) 152, 156, 197, 201, 210. 211, 213, 216, 224, 228, 249, 265, 266, 309, 370, 409.
Armée du Rhin, 10, 123, 125.
Armée du Var, 603, 605.
Armée Gallo-Batave, 29.
Corps d'observation de Bavière, 535.
Corps d'observation de Hollande, 153.
Corps d'observation de l'Elbe, 136, 138, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 507, 509, 512, 514, 519.
Corps d'observation de l'Océan, 219.
Corps d'observation d'Italie, 507, 509, 513, 514, 515, 519, 520, 536.
Corps d'observation du Jura, 579.
Corps d'observation du Rhin, 510, 511, 512, 514, 515, 517, 518.
Division allemande, 120.
Divisions de la réserve, 333, 337, 363.
Division des grenadiers de la réserve, 84, 88
Division des Pyrénées Occidentales, 166.
Division italienne. 79.
Brigade de Bade, 124.
Brigade de Hesse-Darmstadt, 124.
Demi-brigades de la marine, 25.
Demi-brigades de réserve, 257.
Demi-brigades provisoires, 166, 233, 262, 283, 294, 317, 321.
Légion de la Loire, 41.
Légions du Nord, 101. 102,
Légion hanovrienne, 82. 193
Légion piémontaise, 74.

Demi-brigades et Régiments.

2e de ligne, 162. 205. 222, 252.
3e — de ligne, 268, 274, 420, 528.
4e — de ligne, 40, 48, 161, 121, 222, 252, 281, 577.
5e — de ligne, 229, 232, 564, 567, 569, 576.
6e — de ligne, 24, 78, 339, 454.
7e — de ligne. 90, 568.
9e de ligne. 48. 374. 595.
10e — de ligne, 26, 229, 573, 578, 585.
11e — de ligne, 12, 24, 49. 123, 229, 232, 568.
12e — de ligne, 564.
14e — de ligne, 100, 121, 339, 567, 590, 594, 597
16e — de ligne, 162. 232, 598.
18e de ligne, 252, 281.
19e — de ligne, 27, 237, 238, 252, 442.
20e — de ligne, 567.

21e — de ligne, 12.
22e — de ligne, 14, 95.
23e — de ligne, 232, 278.
24e — de ligne, 12, 24, 567, 577.
25e — de ligne, 26, 48, 312, 316, 332.
26e — de ligne, 12.
27e — de ligne, 213, 576.
28e — de ligne, 12, 213.
29e — de ligne, 271, 274, 284, 319, 339, 420, 528.
30e — de ligne, 12.
31e — de ligne, 143.
32e — de ligne, 48, 256, 258, 261, 274.
33e — de ligne, 397, 448.
34e — de ligne, 49, 247, 248, 249, 254, 255, 256.
35e — de ligne, 595, 598.
36e — de ligne, 260, 262, 576.
37e — de ligne, 162, 205, 252, 285, 442.
39e — de ligne, 12, 213, 562, 564, 569.
40e régiment de ligne, 14, 247, 248, 249, 254, 255, 256.
41e — de ligne, 49.
42e — de ligne, 78, 257.
44e — de ligne, 260, 264, 281, 585.
45e — de ligne, 12, 18, 49, 246.
46e — de ligne, 219, 238, 252, 268, 276, 282, 285, 442, 448, 464, 465.
47e — de ligne, 24, 118, 598.
48e — de ligne, 128, 130, 281.
49e — de ligne, 61, 502, 564.
50e — de ligne, 78, 260, 595.
51e — de ligne, 262, 263, 281.
52e — de ligne, 24, 27, 39, 502.
53e — de ligne, 374,
55e — de ligne, 12, 262, 263, 281.
56e — de ligne, 222, 230, 237, 238, 285, 442.
57e — de ligne, 116.
58e — de ligne, 14, 256, 258, 261.
59e — de ligne, 48, 128, 213, 569.
60e — de ligne, 14, 90.
61e — de ligne, 590.
65e — de ligne, 61, 213, 222, 585.
66e — de ligne, 90.
67e — de ligne, 162, 232, 585, 590.
68e — de ligne, 12.
69e — de ligne, 48, 213.
70e — de ligne, 25, 590.
72e — de ligne, 12, 17, 18, 95, 219, 222, 252, 257, 519, 568, 569, 570, 576.
75e — de ligne, 26, 48.
76e — de ligne, 213.
77e — de ligne, 48.
78e — de ligne, 48.
79e — de ligne, 229, 232.
80e — de ligne, 12, 27.
81e — de ligne, 25
82e — de ligne, 88, 90, 598.
83e — de ligne, 586.
84e — de ligne, 374.
86e — de ligne, 27, 28, 213.
88e — de ligne, 12, 573.
92e — de ligne, 374.
93e — de ligne, 12, 25, 238, 268, 276, 285, 417, 442, 448, 464, 465, 518.
96e — de ligne, 73, 258.
97e — de ligne, 52, 53.
100e — de ligne, 253.
102e — de ligne, 502.
103e — de ligne, 253.
104e — de ligne, 12.
105e — de ligne, 24, 236, 268, 274, 420, 528.
106e — de ligne, 26, 374.
107e — de ligne, 12, 67.
108e — de ligne, 257, 281.
111e — de ligne, 316, 317.
112e — de ligne, 59, 454.
113e — de ligne, 211, 249, 255, 284, 387.
114e — de ligne, 213, 240, 241.
115e — de ligne, 213, 240, 241, 420.

116e — de ligne, 213.
117e — de ligne, 213, 240
118e — de ligne, 213, 240.
119e — de ligne, 213, 240.
120e — de ligne, 213, 240.
121e — de ligne, 254.
122e — de ligne, 213.
123e — de ligne, 233, 260, 265, 282.
124e — de ligne, 222, 260.
125e — de ligne, 222, 260, 281, 283.
126e — de ligne, 254, 282, 326.
127e — de ligne, 204, 216, 225, 282, 364, 405, 446, 447.
128e — de ligne, 204, 216, 225, 364, 405, 446, 447.
129e — de ligne, 225, 328, 364, 385, 402, 409, 441, 458.
130e — de ligne, 249.
134e — de ligne, 529.
142e — de ligne, 533.

INFANTERIE LÉGER.

1e léger, 16, 175, 232, 454.
2e léger, 26, 241, 244, 250, 256, 258, 261, 264.
3e léger, 49, 175, 229, 232, 454.
4e léger, 27, 241, 244, 250, 256, 258, 261, 264.
5e léger, 98, 234, 236, 573.
6e léger, 14, 24, 590.
7e léger, 12, 26, 368.
8e léger, 12, 26, 49, 83, 374, 590.
9e léger, 103.
10e léger, 71, 240, 245, 264.
11e léger, 204, 250, 252.
12e léger, 241, 244, 250, 256, 258, 261, 274, 467.
13e léger, 66.
14e léger, 454, 595.
15e léger, 256, 258, 261, 274.
16e léger, 12, 48, 73.
17e léger, 12.
18e léger, 232.
21e léger, 26.
22e léger, 149, 231, 232, 357, 448, 454, 464, 465.
23e léger, 26, 27, 28.
24e léger, 217, 252.
26e léger, 18, 252.
27e léger, 260.
28e léger, 49, 100.
29e léger, 25, 229, 234, 235, 238, 240, 241, 245, 252, 281.
30e léger, 48.
31e léger, 92, 117, 213.
33e léger, 231, 381, 400.
34e léger, 211, 249.
37e léger, 529.
1e léger italien, 84.
5e régiment des grenadiers de la réserve, 92, 93.
Régiment de Belle-Isle, 249, 259, 264, 265, 332, 421, 444.
Régiments de Berg, 120
Régiment de Catalogne, 245.
Régiments de Hambourg, 190.
Régiment de la Méditerranée (voir Méditerranée).
Régiment de l'île de Ré, 245, 259, 33 , 421.
Régiments de la Vistule (voir Vistule).
Régiment de Paris, 261, 274, 275 317, 483, 484, 505.
Régiment de Walcheren, 229, 241, 244, 245, 259, 265, 332, 421.
Régiment de Würzbourg, 120, 376.
Régiment d'Illyrie ou illyrien (voir Illyrie).
Régiment du grand duc de Francfort ou prince-primat, 363.
Régiment Joseph-Napoléon, 165, 207, 236.
Régiments princiers, 108, 275, 281, 293, 363.
Régiments provisoires de cavalerie, 174, 178.
Régiments suisses (voir Suisses).
7e bataillon auxiliaire, 164.
Bataillon de Bade, 164, 381.
Bataillon corse, 70.
Bataillon de Neuchâtel, 211.
Bataillons de pupilles (voir Pupilles).
Bataillon des dépôts coloniaux de Blaye et de l'île de Ré, 60
Bataillons des équipages militaires (voir Équipages).
Bataillon du Danube, 335.
Bataillon expéditionnaire de Hollande, 282.
Bataillon des petits princes, 120.
Bataillon franc du Nord, 51.
Bataillon noir, 57.
Bataillon septinsulaire, 122.

Compagnies de militaires français licenciés des armées étrangères, 58.
Compagnies franches, 25.
Compagnie franche du Liamone, 73, 83.
Tirailleurs corses, 161.
Tirailleurs du Pô, 161.

CAVALERIE.

Carabiniers, 97, 172, 204, 472.
1er cavalerie, 10.
10e cavalerie, 67.
13e cavalerie, 58.
14e cavalerie, 77.
15e cavalerie, 10.
18e cavalerie, 77.
22e cavalerie, 10.
1er chasseurs à cheval, 182, 472.
2e chasseurs à cheval, 14, 472.
3e chasseurs à cheval, 162, 182, 472.
4e chasseurs à cheval, 181, 412.
5e chasseurs à cheval, 93, 144.
6e chasseurs à cheval, 597.
7e chasseurs à cheval, 228.
10e chasseurs à cheval, 590.
11e chasseurs à cheval, 161, 174, 472, 564.
12e chasseurs à cheval, 161, 174, 472, 570.
13e chasseurs à cheval, 27, 96, 172, 174, 211, 226.
14e chasseurs à cheval, 210, 211, 212.
16e chasseurs à cheval, 85.
19e chasseurs à cheval, 18, 35, 77, 272, 520.
21e chasseurs à cheval, 14.
22e chasseurs à cheval, 212.
23e chasseurs à cheval, 162, 205.
24e chasseurs à cheval, 35, 172, 174, 205.
25e chasseurs à cheval, 77.
26e chasseurs à cheval, 212.
28e chasseurs à cheval, 343, 536.
29e chasseurs à cheval, 232, 255.
31e chasseurs à cheval, 211.
Chevau-légers, 196, 211, 227, 230, 233, 248, 274, 325, 332, 372, 374, 453, 472, 530.
Cuirassiers (divisions de), 170, 171, 172, 190, 204, 208, 223.
1er cuirassiers, 564, 565.
2e cuirassiers, 75, 529.
4e cuirassiers, 122, 573.
5e cuirassiers, 472.
8e cuirassiers, 472.
10e cuirassiers, 472.
11e cuirassiers, 75.
13e cuirassiers, 263.
Dragons (division de), 69, 154, 268, 272.
2e dragons, 196, 247, 503.
3e dragons, 11, 585.
4e dragons, 127, 196, 204.
5e dragons, 10, 247, 261, 503.
6e dragons, 68, 196, 204, 211.
7e dragons, 78, 204.
8e dragons, 22, 85.
9e dragons, 92, 586.
10e dragons, 570.
11e dragons, 196, 211.
12e dragons, 68, 247, 503.
14e dragons, 196, 204, 503, 589.
15e dragons, 48, 196, 211.
17e dragons, 40, 196, 247, 503.
19e dragons, 18, 239.
20e dragons, 85, 174, 247, 254, 255, 256, 503.
21e dragons, 116.
23e dragons, 76, 77.
24e dragons, 232, 361.
25e dragons, 196, 211
26e dragons, 104 196.
27e dragons, 142, 196.
Hussards (brigade provisoire de), 105
1er hussards, 211, 564, 586.
3e hussards, 211.
4e hussards, 81, 361, 586, 594.
5e hussards, 9, 3, 161, 174, 472, 564.
6e hussards, 105, 128.
8e hussards, 42, 90.
9e hussards, 67, 378, 472.
10e hussards, 15, 247, 254, 255, 256, 265, 477, 504.
11e hussards, 234, 241.
Lanciers, 240, 247, 453, 472.
Lanciers de Berg, 211.
Artillerie, 14, 25, 26, 59, 62, 76, 79, 84, 88, 98, 106, 112, 146, 154, 156, 162, 163, 164, 179, 246, 270, 278, 286, 287, 297, 301, 304, 316, 346, 360, 364, 366, 372, 373, 375, 378, 383, 385, 396, 397, 402, 406, 418, 422, 432, 435, 449, 452, 457, 458,

491, 494, 495, 485, 502, 532, 564, 568-569, 571, 596-606.
Artillerie de marine, 583.
Asturies, 171, 210, 211.
Aube, 552.
Aubry, 207
Auch, 34, 136, 164, 197, 221.
Audenarde (d'), 198, 515.
Augereau, 25, 147, 149, 376, 379, 404, 413, 418, 420, 425, 445, 447, 450, 475, 500, 539.
Augereau (Jean-Pierre), 149, 272, 509, 605.
Augier (commissaires des guerres), 94, 171, 195.
Augier (général), 448.
Augsbourg, 161, 299, 520, 533.
Autriche (Haute), 152.
Autun, 48.
Auxerre, 565, 589.
Auxonne, 74.
Avenay (d'), 129.
Avesnes, 605, 607.
Avignon, 15, 34, 37, 51, 76, 77, 595.
Avril, 99, 118, 187, 194.
Avy, 196.
Ax, 599.
Babinovitchi, 378, 379, 381, 385, 386, 387, 464.
Bacciochi, 83.
Bachelu, 39, 123, 173, 186.
Badajoz, 249, 376.
Bade (troupes de), 164, 307, 308, 344, 381, 459.
Bagration, 352, 356.
Baillet Latour, 174, 176, 183, 189, 190, 191, 244, 508, 590.
Baireuth, 161, 533.
Baltique (la), 379.
Baltus, 231.
Bamberg, 339, 391.
Baraguey d'Hilliers, 406, 429, 430, 431, 441, 442, 448, 458, 468, 478, 479, 487.
Barany, 492, 493, 494.
Barbanègre, 127, 130, 413, 418.
Barbier (sous inspecteur aux revues), 461.
Barbou, 99, 127.
Barcelone, 171, 232, 246, 247.
Barclay de Tolly, 440.
Barèges, 112, 169, 253, 408.
Bar-le-Duc, 14.
Barral, 326, 333, 336.
Bartenstein, 314.
Bas-Rhin, 146, 535, 540.
Bassano (duc de), voir Maret, 273.
Basses Pyrénées, 214.
Bastan, 214, 249.
Baste, 300, 302, 303, 305, 306, 326.
Bastia, 594.
Batavie, 12.
Bauduin, 518.
Baufremont (partisan), 550.
Bautzen, 531.
Bayonne, 112, 114, 115, 135, 136, 151, 164, 166, 173, 178, 192, 196, 197, 203, 212, 213, 219, 228, 233, 247, 248, 249, 253, 254, 256, 261, 370, 504.
Bavarois, 158, 362, 383, 385 392, 403, 453, 468.
Bavay, 606.
Beaumont (cf. tome I, p. 262), 128, 136.
Beaumont (Carrière), 28, 527.
Beaumont, 605, 606
Beaupré (voir Musquinet).
Beaurgard, 113.
Beauvais, 169, 220, 590, 601.
Beker, 13, 69, 139.
Belfort, 567, 568, 579.
Belges (officiers), 59, 607.
Belgique, 182.
Belin, 31.
Bellavène, 26.
Belle-Isle, 249, 259, 264, 265, 332, 357, 358, 421, 444.
Belleville, 50.
Belliard, 66, 76, 374, 377, 523, 561.
Béraud, 193.
Berckheim, 204, 515, 547, 548.
Bérésina, 369, 491, 492, 493, 494.
Bérézino, 369.
Berg (pays et troupes), 57, 120, 140, 166, 211, 276, 280, 281, 307, 308, 526, 541.
Berga, 237.
Bergeron, 116.
Bergfried, 121.
Bergues, 85, 86.
Berlin, 102, 259, 264, 266, 269 273, 274, 275, 276, 277, 281, 282, 283, 284, 286, 291, 293, 302, 303, 311, 337, 340, 358, 363, 371, 372, 376, 380, 381, 418, 420, 421, 422, 425, 427, 438, 450, 477, 500, 503, 504, 508, 529.

Bernadotte, 17, 25, 132, 139, 186.
Berry-au-Bac, 558, 559.
Berthezène, 95, 201, 203, 603.
Berthier (César), 80, 110, 111, 173, 183, 184, 185.
Bertrand, 67, 146, 212, 216, 243, 251, 507, 513, 514, 562, 563.
Besançon, 89, 142, 215, 220, 501.
Bessières (général), 515.
Bessières (maréchal), 89, 106, 109, 115, 117, 134, 141, 151, 156, 159, 160, 196, 200, 202, 270, 325, 376, 427, 428, 430, 433, 436, 473, 546.
Béthune, 577.
Beurmann, 232.
Beurnonville, 294.
Beveland, 173.
Bialystok, 331, 345, 407.
Bidassoa, 215.
Biéchenkovitchi, 366, 367, 368, 369, 370, 377, 378, 381, 382, 383, 394.
Bignon, 214, 396.
Bilbao, 117, 118, 187, 194.
Bingen, 259.
Bischoffswerda, 530.
Bisson, 16, 117, 131.
Bitche, 49.
Bizanet, 604.
Bizouard-Montille, 88.
Blagové, 403.
Blanchot, 113.
Blein, 607.
Blois, 565.
Bobr, 492, 494.
Bobrouisk, 356, 395, 402, 406.
Boerio, 134.
Bogorodsk, 462.
Boinod, 18, 39.
Bois-le-Duc, 167.
Boissonnet, 343.
Boisserolle, 515.
Boivin, 97.
Bologne, 278, 279, 337.
Bonet, 171, 211, 509, 511.
Bonfanti, 101.
Bonnamy, 30, 189.
Bonnemains, 29, 144.
Bordeaux, 106, 108, 179, 207, 221, 228, 253, 585.
Bordesoulle, 49, 162, 515, 544, 548.
Borghèse (Camille), 97, 288, 420, 513, 542, 544.
Borissov, 355 356, 369, 370, 389, 416, 478, 491, 492, 494, 495.
Borissovka, 422.
Borna, 527, 528.
Borovsk, 463, 469.
Borysthène, 214, 474.
Bot.ñetkovo, 567.
Bouchotte, 21.
Bouches de l'Yssel, 226.
Bouches du Weser, 512.
Boudinhon, 239.
Bouillon, 122.
Boulogne, 59, 62, 63, 67, 69, 70, 71, 72, 89, 90, 101, 102, 153, 181, 209, 220, 227, 228, 229, 260, 262, 412, 501, 515.
Bourbon (duc de), 563.
Bourcier, 114, 136 145, 291, 311, 316, 340, 372 437, 485, 503, 601.
Bourke, 146, 537.
Bourmont, 468, 539.
Bourron, 87.
Bourzac, 167.
Bouvard, 201.
Boyeldieu, 121, 539, 553.
Boyer (Henri), 186, 515.
Boyer (Pierre), 136, 137.
Boyer de Rébéval, 565.
Boyvin de La Martinière (voir La Martinière).
Braslav, 350, 356.
Braunau, 526.
Bray-en-Laonnais, 559.
Brayer, 545, 567, 568, 576, 597.
Bréda, 365.
Breissand, 204, 206.
Brême, 230, 379, 421, 479.
Brenier, 28, 29, 170, 196, 355, 509, 510, 511, 518, 527, 534, 539.
Brest, 9, 11, 17, 37, 41, 101, 236, 358, 559, 580, 585.
Bretagne, 102.
Briche, 222, 507, 544.
Brienne, 552.
Brignolles, 26.
Broglie (de), 190.
Bromberg, 285, 298, 301, 307, 318, 319, 357.
Bron, 129.
Bronikowski, 383, 403, 491.
Brouard, 22, 110, 132, 137, 252, 602.
Broussier, 14, 82, 432, 536, 593.
Bruges, 60, 66.
Bruix, 17, 35, 36.
Brun, 130, 133, 209.

Brune, 11, 13, 14, 24, 26, 27, 29, 90, 101.
Brunet (J.-B.), 55.
Bruxelles, 57, 76, 510.
Bruyère, 162, 173, 190, 191, 280, 392, 515, 544.
Brzesc, 498.
Buget, 133.
Bühlau, 539.
Bunzlau, 532.
Buquet, 589.
Burgos, 109, 211, 247, 248, 251, 256.
Cacatte, 506.
Cacault, 227.
Caccia Patti, 20.
Cadix, 165, 250.
Cadzand, 265.
Caen, 11, 12, 18, 75, 240.
Caffarelli (Auguste), 50, 74, 178, 179, 181, 210, 224, 255, 258, 265, 563, 575, 576.
Calais, 46, 62, 84, 501.
Calvados, 75, 111.
Calvi, 594.
Cambacérès, 483.
Cambrai, 79, 577.
Cambronne, 572.
Campo Fermio, 265.
Campredon, 98, 99, 223, 226.
Camps des côtes de l'Océan, 57.
Canclaux, 25.
Canonnière (la), 61.
Caprée, 129.
Carcassonne, 590.
Carcome-Lobo, 161, 181, 212.
Carinthie, 183.
Carnot, 18, 22, 23, 24, 25, 26.
Carra Saint-Cyr, 124, 140.
Carrié, 199.
Carrière dit Beaumont, 28, 527.
Cartes de la guerre et de la marine, 371.
Cassagne, 132, 538, 539.
Cassano, 184.
Castiglione (duc de), voir Augereau.
Castille (Vieille-), 117.
Catalogne, 113, 117, 166, 171, 173, 188, 209, 229, 232, 235, 242, 245, 246, 266, 470.
Cateau-Cambrésis, 585.
Caulaincourt (Armand), 59, 100, 532.
Caulaincourt (Auguste), 100, 107, 154, 169.
Cavaignac, 251, 270.
Cavrois, 37.
Cazals, 178, 193.
Cervoni, 83.
Chabot, 545.
Chalon-sur Saône, 48, 573, 594.
Châlons, 563, 564, 600.
Chambarlhac, 10, 19, 29, 338, 510.
Chambarlhiac, 51, 53, 54, 92, 150, 178.
Chambéry, 48, 530.
Chamorin, 104.
Championnet, 19.
Chantilly, 592.
Chappe, 23.
Charapovo, 469.
Charbonnel, 44, 233.
Charlemont, 579.
Charleville, 574,
Charlot, 118.
Charnotet, 178.
Charpentier, 290, 308, 385, 398, 459, 473, 474, 475, 478, 489, 490.
Charrière, 458, 460.
Chartres, 8, 274, 585, 595.
Chasseloup, 337, 338, 379, 406, 409, 411, 469, 490, 492, 499.
Chastel, 266, 515.
Chataux (ou Huguet-Chataux, mort le 8 mai de la blessure qu'il avait reçue à Montereau le 18 février), 555
Chateau-Thierry, 554.
Chavardès, 149.
Châtres, 556.
Chaumont, 586.
Chavli, 351.
Chemineau, 543.
Cherbourg, 56, 70, 78, 103, 132, 168, 176, 220, 227, 236, 237, 240, 284, 526, 541, 550, 573.
Chevalier, 316.
Chorki, 403.
Chouard, 515.
Cisalpine, 42.
Ciudad Rodrigo, 249, 285,
Claparéde 82, 122, 192, 289, 291, 314, 331, 380, 470, 471, 493, 495.
Clarke, 26, 90.
Clauzel, 409, 607.
Clercq, 86.
Clermont-Ferrand, 48.
Coblenz, 517.
Cochelet, 190.

Coëhorn, 189.
Cohortes, 62, 265, 266, 294, 295, 358, 363, 364, 365, 379, 467, 470, 476, 477, 479, 483, 484.
Colbert (Auguste), 110.
Colbert (Edouard), 168, 169, 172, 186, 316, 427, 430, 473.
Colignon, 191.
Collaërt, 193, 544.
Collet, 7.
Collot, 30.
Colmar, 67.
Cologne, 57, 86, 257, 281, 373, 517.
Coloniales (troupes), 56, 58, 72, 83.
Côme, 23.
Comité de salut public, 23.
Compans, 205, 349, 454, 460, 511, 542, 591.
Compère, 34, 37, 43, 51, 120, 210.
Compiègne, 14, 69, 72, 105, 553, 555, 596, 599, 600.
Confédération du Rhin, 120, 125, 165, 209, 281, 308, 363, 408, 420, 421, 436, 474.
Conroux, 166.
Conscrits, 12, 233, 260, 262, 278, 295, 310, 456.
Conscrits ouvriers, 63.
Conscrits réfractaires, 230, 238, 255.
Conti (prince de), 54.
Corbineau (Constant), 9 .
Corbineau (Juvénal), 93 104, 174, 326, 541, 558, 559, 561.
Corfou, 94, 221, 585.
Corse, 27, 28, 29, 39, 70, 72, 73, 83, 594, 595
Corse (régiment Royal), 142.
Corsin, 171.
Corte, 594.
Corvisart, 54.
Couin, 133.
Courlande, 128, 214, 359, 386, 413, 438, 448.
Courtier, 536.
Cousin, sous-lieutenant, 155.
Coussaud ou Cousso, 55, 89, 91.
Coutard, 202, 208, 525, 604.
Cracovie, 331, 463.
Craonne, 559.
Croates, 212, 217, 374,
Crousse, 141.
Curial, 269, 302, 419, 559, 572, 593,
Curnieu, 95.
Curto, 568.
Cüstrin, 162, 202, 277, 287, 288, 310, 357, 381, 418, 422, 500, 501, 503.
Daendels, 307, 308.
Dagobert, 92.
Dalesme, 568.
Dallemagne, 146, 166, 176.
Dalmatie (duc de), voir Soult.
Dalmatie, 148, 278, 446.
Dalton, 127.
Damas (Étienne), 493, 541, 566.
Danloup-Verdun, 432.
Danube, 526.
Danzig, 162, 167, 186, 188, 189, 195, 281, 287, 299 301, 303, 305, 306, 307, 308, 315, 316, 318, 319, 325, 326, 331, 344, 345, 350, 351, 359, 363, 375, 381, 391, 408, 414, 417, 419, 420 421, 422, 425, 443, 444, 445, 447, 453, 456, 461, 498, 499.
Darancey, 342.
Darmagnac, 51, 95, 106, 117.
Darnaud (Jacques), 111, 156.
Darricau, 593.
Daru, 57, 207, 297, 479, 487.
Daultanne, 168.
Daumesnil, 341.
Dautancourt, 603.
Davance, 71.
Davout, 60, 64, 66, 70, 73, 119, 128, 129, 132, 143, 165, 174, 182, 184, 185, 189, 190, 191, 192, 194, 204, 210, 230, 231, 244 268, 299, 300, 302, 303, 305, 306, 307, 309, 311, 314, 320, 331, 332, 355, 358, 366, 375, 379, 382, 383, 390, 403, 411, 413, 427, 449, 451, 454, 488, 489, 490, 537, 561-607.
Decaen, 53, 229, 230, 232, 234, 237, 242, 246, 255, 266, 387.
Decrès, 58, 63, 64, 70, 87.
Dedon-Duclos, 91, 98, 112, 114, 538
Defrance, 198, 199.
Degerando, 230, 319.
Dejean (Auguste), 60, 85.
Dejean (Jean-Antoine), 86.
Dejean (Joseph-Fulcrand), 7.
Delaborde, 313, 380, 384, 418, 449, 455, 470, 487.
Delacour, 164.
Delaroche dit Laroche, 105, 114, 136, 145.
Delelée, 81.
Delénoncourt, 20.

Delesalle, 11.
Delisle (major), 529.
Delmas, 527
Delort (J.-A.-A.), 92, 96, 130.
Delzons, 186, 193, 200.
Demarçay, 100, 112, 113.
Demont, 103, 130, 132, 545.
Denniée. 180, 561.
Deponthon, 378.
Dériot, 106, 137, 144, 202, 203, 481.
Dermoncourt, 274.
Desaix (baron), 239.
Deschamps, 314.
Descombes (Mme), 74.
Descorches, 49.
Déserteurs, 191.
Desnoyers, 481.
Despinoy, 207.
Dessaix, 140, 188, 190, 349, 381, 508, 562.
Dessolle, 44, 117, 243, 289, 290 298.
Destabenrath, 179, 252.
Desvaux, 86, 592.
Deventer, 67.
Deviau, 186.
Dieppe, 220.
Digeon, 142, 154, 586.
Dijon, 14, 17, 24, 25, 26, 27, 227, 586.
Dinabourg, 356.
Disna, 356, 358, 468, 469.

DIVISIONS MILITAIRES :

1e division militaire, 39, 82, 166, 571.
2e division militaire, 119, 206, 522, 563, 574.
5e division militaire, 96, 124, 139, 168, 545, 587.
6e division militaire, 107, 130, 223, 569.
8e division militaire, 26, 27, 28, 223.
9e division militaire, 15, 223, 251, 595.
10e division militaire, 86, 118, 158, 223, 239, 251, 262, 585.
11e division militaire, 48, 115, 153, 226.
12e division militaire, 34, 35, 57, 132, 137, 168, 58.
13e division militaire, 67, 168, 562, 575, 576, 580.
14e division militaire, 8, 17, 18, 132, 166, 240, 552, 573.
15e division militaire, 18, 573.
16e division militaire, 141.
17e division militaire, 13, 18.
18e division militaire, 24, 33, 42, 54, 146.
21e division militaire, 104, 543.
22e division militaire, 223.
23e division militaire, 27, 32.
24e division militaire, 138, 168, 510
25e division militaire, 49, 168, 206, 334.
26e division militaire, 49, 139, 259.
27e division militaire, 46, 68, 111, 156.
31e division militaire, 153, 281, 363, 408, 436.
32e division militaire, 217, 299, 363, 379, 436, 476, 477.
Dmitrov, 451.
Dniepr, 369, 380, 393, 403.
Dode, 492.
Dokchitsi, 356, 369, 496.
Dombrowski, 394, 395, 402, 403, 404, 406, 491.
Domon, 43, 561.
Dony, 39.
Dordogne, 219.
Doré, 138.
Dornier, 520, 542.
Dorogobouge, 429, 430, 466, 472, 475, 478, 479.
Dorsenne, 144, 201, 211, 247, 248, 249, 255, 258.
Douai, 67, 402.
Douaniers (brigades de), 556.
Doubrovna, 382, 385, 386 387, 388, 394, 490.
Doucet, 481.
Doumerc, 150, 515, 548
Douro, 109.
Drapeaux, 282.
Dresde, 140, 273, 357, 363, 365, 381, 529-539.
Drissa, 355, 356 358, 391.
Drôme (département de la), 49.
Drouet d'Erlon, 115, 158, 175.
Drouin, 30, 41.
Drouot (général), 88, 559, 565-602.
Drouot (partisan), 550.
Dubno, 214.
Dubois, 481.
Dubreton (commissaire ordonnateur), 39.

Dubreton (général), 39, 98, 508, 509, 510, 511.
Duchand, 263.
Duclos, 515.
Dufour (F.-M.), 158, 185, 192, 519, 555.
Dufour (G.-J.), 132, 165.
Dufour (ordonnateur), 357.
Duhamel, 72.
Duhesme, 548, 593.
Dujard, 38, 39.
Dujardin, 183.
Dulauloy, 154, 156, 571.
Duledo, 94.
Dulong, 143, 467.
Dumas de Polard (colonel du 21e dragons, général de brigade, du 26 février, 1814, et lieutenant-général du 19 mars 1815), 116.
Dumas (Mathieu), 125, 231, 429, 479.
Dumonceau, 206.
Dumont (partisan), 550.
Dunkerque, 36, 58, 62, 63, 70, 579.
Dupas, 84, 95, 100, 163, 165, 168, 169, 538.
Dupont, 72, 116,
Dupont-Chaumont, 44.
Dupont d'Herval, 130.
Duppelin, 460.
Duret (l'invalide), 589.
Duroc, 47, 50, 51, 93.
Durosnel, 85, 240, 271, 315, 425, 435, 439, 471, 531, 533, 534, 541, 563.
Durrieu, 564.
Durutte, 274, 286, 461, 476, 480.
Düsseldorf, 57, 219.
Dutaillis, 112, 262, 283, 284, 288, 330, 340, 432, 449, 460, 473, 480.
Dutilleul, 190.
Dutour-Noirfosse, 16.
Duval (F.-R.), 156.
Duverger, 502.
Duveyrier, 98.
Dvina (la), 214, 323, 335, 351, 356, 358, 362, 369, 374, 474, 479, 480.
Dyle (département de la), 417.
Eblé, 106, 116, 299, 320, 401, 406, 411, 492, 495.
Ecouen, 605.
Egasse, 312.
Egypte, 9, 23, 48.
Elbe (île d'), 97, 565, 568, 572.
Elbe (l'), 295, 317, 477, 514, 515, 533.
Elbing, 319, 326, 336, 345, 363, 364, 371, 380, 425, 437, 438, 447, 461, 503.
Elisa Bonaparte, 168.
Elnia, 468, 475.
Emden, 162.
Emeriau, 218.
Emile de Hesse Darmstadt, 380, 470.
Ems oriental, 226.
Enregistrement (administration de l'), 62.
Equipages militaires (bataillons des), 162, 221, 226, 234, 244, 251, 277, 283, 288, 307, 310, 322, 336, 372, 387, 435.
Erfurt, 110, 143, 268, 270, 274, 275, 276, 284, 285, 286, 317, 321, 339, 364, 405, 510, 511, 515, 517, 529, 533.
Escaut, 252, 265.
Escaut (bataillon de l'), 500.
Espagne, 114, 115, 116, 131, 135, 145, 148, 157, 164, 165, 173, 180, 181, 194, 195, 201, 205, 211, 215, 217, 234, 239, 254, 260, 264, 269, 342, 361, 365, 370, 409, 469, 500.
Espagnoles (troupes), 236, 244, 245, 257, 259, 317.
Essling (prince d'), voir Masséna.
Estève, 50, 51, 52.
Étaples, 57, 78
Étrangers, 153.
Étrangers (régiments), 577.
Eugène (prince), 280, 289, 292, 293, 295, 308, 309, 315, 375, 389, 403, 411, 414, 449, 488, 528, 536, 542.
Evain, 596, 597, 601.
Evers, 193, 194, 472, 473.
Evreux, 90, 220, 573.
Exelmans, 515.
Fabre-Fonds, 156.
Fargues, 190.
Farine, 336.
Favereau, 178.
Fays, 130.
Féburе Frénoy, 89.
Fécamp, 60.
Fénestrelle, 91.
Ferey, 116.
Ferino, 58.
Ferrand (Jean-Louis), 46.

Fezensac, 519.
Ficatier, 515.
Figuières, 130, 232.
Finistère (département du), 11.
Fismes, 558.
Flahaut, 553, 589.
Flessingue, 63, 128, 178, 522.
Fleurieu, 71.
Florence, 358.
Flottille (commandée par Baste en 1812), 302, 306.
Fominskya, 469.
Fontainebleau, 63, 265, 553.
Fontanelli, 79.
Fontenay, 265.
Forestier, 142.
Forestiers, 553, 559.
Forfait, 30.
Forfait (fort), 62.
Fornier d'Albe, 202.
Fortin, 156.
Fouché, 19, 481, 537.
Foucher de Careil, 133, 456.
Fouler, 126, 144, 154, 157.
Fournier-Sarlovèse, 87, 92, 103, 192, 219, 276, 279, 486, 494, 510, 512, 521, 522, 540.
Foy, 38, 118.
Franceschi-Delonne, 90.
Francfort (grand-duc de), son régiment, 421, 501.
Francfort-sur-le-Mein, 514.
Francfort-sur-l'Oder, 289.
Frère, 117.
Fresia, 46, 116, 537, 542.
Fressinet, 177, 180, 547.
Friant, 130, 161, 177, 349, 350, 367, 383, 384, 531, 582.
Friederichs, 139, 177, 427, 430, 511.
Frioul, 260, 520.
Fririon (François-Nicolas), 126, 152, 334.
Frische Nehrung, 323.
Friches Haff, 305, 345, 359.
Frise, 226.
Frochot, 482, 483, 484.
Frotté, 11.
Fugière, 34.
Fulde, 163, 243.
Fuzier, 118.
Gaëte, 120, 232
Galice, 176.
Galitzine (château), 468.
Galitzine (princesse), 312.
Gallée, 113.
Galz (de), 283.
Gand, 18, 66.
Garat, 483.
Gardanne, 8, 11, 12.
Garde-côtes suisses, 56.
Garde des consuls, 7.
Garde (impériale), 89, 107, 122, 133, 137, 141, 144, 191, 202, 203, 211, 217, 240, 250, 258, 261, 266, 269, 270, 274, 275, 282, 286, 287, 296, 298, 299, 300, 302, 304, 308, 314, 321, 325-560, 565-607.
Garde noble, 506.
Gardes d'honneur, 533, 534, 548-549.
Gardes nationales, 224, 364, 417, 421, 422, 446, 504, 525, 531, 540, 544, 545, 546, 547, 549, 550, 551, 554, 555, 557, 560, 565.
Garnier, 247.
Garnier-Laboissière, 45, 125.
Garnisons des vaisseaux, 459, 500.
Garrau, 180.
Gaudin, 62.
Gauthier, 113, 133.
Gavi, 12, 56.
Gendarmerie, 15, 76, 141, 143, 164, 177, 184, 195, 211, 221, 240, 286, 315, 570, 575, 578, 579, 588.
Gênes, 27, 49, 88, 288.
Genève, 18, 19, 28, 31, 49, 229.
Génie, 43, 53, 87, 88, 98, 146, 150, 163, 178, 179, 185, 193, 299, 304, 306, 338, 346, 361, 379, 381, 410, 469, 568, 569, 577, 607.
Gentil Saint-Alphonse, 80, 133, 187, 539.
Georgenburg, 324, 326.
Gérard (F.-J.), 173, 589.
Gérard (M.), 393, 515, 528.
Gérard, chef de bureau, 554.
Ghjatsk, 409-413, 423, 424, 429, 430, 433, 458, 460, 463, 464, 465, 466, 470, 471.
Gifflenga, 263.
Gilly, 130, 173, 254, 467, 522.
Gilot, 192.
Ginot, 52, 53.
Girard dit Vieux (père et fils), 42, 74, 125, 140.
Girard (J.-B.), 177, 222, 269, 279, 291, 317, 401, 510, 511, 525, 527, 535, 567.

Girardin (Alexandre de), 45, 199, 216, 427, 472, 473.
Girone, 120, 121, 130, 173, 232, 319.
Givet, 582.
Glogau, 162, 269, 270, 277, 280, 282, 290, 293, 302, 331, 340, 348, 357, 363, 364, 368, 381, 418, 421, 425, 426, 437, 438, 446, 461, 532.
Gloire (la), 73.
Gloubokoïé, 356, 358-366, 369, 371, 381, 415, 416, 425, 478.
Gœttingue, 56.
Goguet, 149.
Goldapp, 311.
Gollub, 304.
Gonesse, 597.
Gorgona, 65.
Görlitz, 531.
Gourlez, voir Lamotte.
Gouvion, 101, 141.
Gouvion, Saint-Cyr, 44, 77, 115, 120, 415, 429, 441, 449, 464, 473, 477.
Graindorge, 118.
Grandeau, 130, 416.
Grande Force (la), 56.
Grandjean, 127, 133, 168, 169, 172, 313, 324, 350.
Granville, 70.
Gratien, 97, 143, 506, 510, 535, 547.
Gratifications, 71.
Graudenz, 300.
Grave (de), 33, 151.
Gravelines, 216.
Grawert, 345.
Gray, 526.
Grecs (capitaines) qui ont prêté de l'argent en Égypte, 65.
Grégoire, 246.
Gregoriev, 356.
Grenier, 445, 454, 476, 526.
Grenoble, 229, 562, 565, 569.
Gréoux, 585.
Grillot, 417.
Grisons, 102.
Grodno, 214, 331, 345, 369, 463, 498.
Groningue, 226, 301, 408, 522.
Gross-Bubenheim, 322.
Grouchy, 358, 366, 402, 432.
Grundler 115.
Gruyer, 513, 556.
Guadarama, 469.
Guadeloupe (la), 56.
Gudin, 130, 161, 349, 350, 367, 379, 381, 384, 392, 395.
Guéhéneuc, 169, 552.
Guénand, 55.
Guidal, 10.
Guillaume (Joseph), 21, 85, 86.
Guilleminot, 115, 118.
Guipuscoa, 117.
Guiton, 291, 303, 311, 363, 371.
Gumbinnen, 305, 311, 314, 321, 322, 323, 336, 338, 380, 425.
Gutstadt, 112.
Guyardet, 202.
Guyon, 280, 290, 309, 373, 383, 386, 404.
Guyot, 270, 452.
Haff-Krug, 312.
Haguenau, 67.
Haindel (voir sur lui notre *Légion-Germanique*, p. 310), 116.
Hambourg, 139, 190, 191, 203, 230, 278, 281, 293, 365, 421, 432, 437, 503, 528, 536.
Hameln, 530.
Hammerstein, 527.
Hanau, 136, 163.
Hanicque, 146.
Hanovre, 57, 68, 162, 191, 230, 265, 272, 327, 340, 381, 402, 425, 437, 438, 502, 503, 504.
Hanovrienne (cavalerie), 65.
Hanovriens (chasseurs à cheval), 93.
Hanovrienne (Légion), 82, 193.
Harel, 108, 109, 341, 516.
Haro, 248.
Harty, 169.
Hastrel (d'), 167, 605.
Hatzfeld (prince d'), 275.
Haute-Loire, 177.
Haute-Marne, 185.
Hautes-Pyrénées, 82, 155, 214.
Haute-Saône (département de la), 107.
Hautpoul (J.-A. d'), 73.
Hautpoul (M.-C.-F.-A. d'), 367.
Havre (le), 220, 294, 417.
Haxo, 185, 490, 499, 534, 577.
Heilsberg, 121, 306.
Helder (le), 209.
Henin (d'), 16, 202, 203, 206.
Hennezel (d'), 84.
Henrion, 514.

Henry, 223, 224, 240, 263, 578.
Hercule, 22.
Herda, 397.
Hervo, 130.
Hessoises (troupes), 308, 380, 381, 383, 422, 465, 470, 527.
Heudelet, 54, 60, 238, 271, 273, 274, 293, 299, 349, 365, 420, 421, 444, 445, 476, 477.
Heyne, 56.
Hochberg, 138.
Hogendorp, 206, 313, 327, 391, 399, 400, 408, 410, 415, 430, 592.
Hollandaises (troupes), 265, 282.
Hollande, 64, 67, 68, 97, 100, 101, 106, 107, 118, 168, 173.
Holstein, 437, 438.
Hulin, 103, 166, 234, 235, 238, 481.
Hulot, 475.
Humbert, 156.
Huningue, 227.
Hyères, 83.
Iliya, 496.
Illyrie, 148, 189, 190, 251, 399, 404, 507, 536, 537, 542.
Illyrie (régiment d'), ou régiment Illyrien, 205, 208, 216, 328, 402, 409, 429, 441, 458.
Imbert, 10, 39, 40, 94.
Indret, 62.
Inkovo, 398.
Inn, 161, 526.
Insterbourg, 305, 313, 314, 315, 319, 322, 336.
Invalides (hôtel des), 34.
Invalides (succursale des), 168.
Iranda, 50.
Irun, 219.
Isar (l'), 526.
Isard, 16.
Istrie (duc d'), voir Bessières.
Italie, 51, 68, 89, 190, 260, 278, 280.
Italienne (armée), 84, 221, 358, 386, 387, 426, 455, 472, 513.
Italienne (République), 49, 58, 74, 75, 79
Jacovlev, 423.
Jacquemont, 482.
Jacquinot, 515.
Janssens, 209, 519, 522.
Java, 209.
Jean (prince) de Saxe, 302.
Jeanin, 171, 567.
Jehannot Crochart, 180.
Jemappes (le), 61.
Jemappes, 155.
Jemappes (département de), 206.
Jérome Bonaparte, 116, 126, 291, 316, 353, 355, 356, 552.
Joannon, 13, 16.
Joba, 73.
Joinville, 320.
Jomini, 355, 361, 362, 406, 412.
Joseph Bonaparte, 87, 92, 94, 105, 112, 113, 114, 148, 249, 309, 469, 506, 553.
Joseph (princesse), 91, 187.
Joseph-Napoléon (régiment), 517, 523, 524.
Jouffroy, 184.
Jourdan, 43, 46, 112, 129, 184, 250.
Jumilhac, 523.
Junot, 33, 158, 165, 367, 380, 382, 392, 405, 410, 411, 440, 441, 456, 465, 466, 474, 495.
Kalisez, 412.
Kalouga, 434, 468,
Kamen, 358, 366, 367, 416, 430.
Kasplia (la), 369.
Katan, 393.
Kehl, 268, 548.
Kellermann, duc de Valmy, 136, 137, 139, 293, 333, 335.
Kellermann (général), 53, 129, 165, 181, 266
Khokanovo, 366.
Kholopenitchi, 492.
Kholoui, 355, 356.
Kiev, 214.
Kindelan, 165, 207, 220, 235, 245.
Kirgener, 191, 299, 304, 342, 360, 379, 410, 508, 525.
Kister, 124, 189.
Kléber, 39, 41.
Klein, 69, 124.
Kleisv, 309, 324.
Klin, 451.
Klinger, 440.
Kneginkino, 405.
Kœnigsberg, 300, 303, 305, 306, 309, 312, 313, 314, 317, 318, 326, 327, 331, 333, 335, 336, 338, 340, 342, 344, 347, 348, 349, 359, 362, 364, 380, 381, 398, 400, 401, 407, 415, 420, 424, 425, 437, 449, 450, 451, 458, 461, 465, 476, 478, 485, 498.
Kœnigstein, 539.

Kokhanovo, 491.
Kolditz, 528.
Kolomna, 427, 452
Konitz, 421,
Konopka, 332.
Kostritsa, 493.
Koubinskoïé, 469.
Kovno, 214, 323, 324, 325, 326, 333, 334, 336, 337, 338, 344, 346, 348, 355, 359, 365, 366, 373, 376, 380, 381, 388, 397, 414, 415, 421, 425, 447, 454, 456, 465, 485, 487, 498, 499.
Krasinski, 302, 453.
Krasnoï, 393, 488, 489.
Kremlin, 426, 436, 440, 452, 456, 460, 469.
Kreptowicz, 497
Kroupki, 494.
Labiau, 313, 322, 324, 326, 424.
Laboissière, 45, 49, 125.
Laborde (adjudant-commandant), 481, 515.
Laborde (lieutenant), 116.
Labruyère, 102.
Lacépède, 61.
Lachâtre, 118.
La Corogne, 83.
Lacoste-Duvivier, 66, 88, 192.
Lacour, 130.
Lacroix (Pamphile), 29, 52, 118, 124, 190, 511, 524, 528, 537.
Lacrosse, 17.
Lacuée, intendant, 215.
Lacuée (ministre), 26, 27, 225.
Lafayette, 44.
La Fère, 502, 563.
La Fère (régiment de), 28.
La Ferrière-Levesque, 11, 199, 558, 559.
La Ferté-sous-Jouarre, 557.
Lafitte (M.-P.), 518, 519.
Lafon, 481.
Lafon-Blaniac, 547.
La Gardère, 85.
Lagrange (adjudant-commandant), 515.
Lagrange (le général François de), 105, 117, 133, 147, 152, 223, 224, 270, 274, 281, 289, 293, 299, 349, 363, 401, 420, 422, 429, 445, 476, 477, 548, 549.
La Hamelinaye, 192
Lahorie, 481
Lahoussaye, 330, 503.
Laibach, 212, 536, 537.
Lallemand (François-Antoine), 115, 142, 561.
Lamarque, 129, 140, 151, 152, 166, 192, 246, 598.
La Martinière, 116, 142, 200, 522.
Lambert, 180.
Lamotte (affaire Malet), 482, 483, 484.
Lamotte (Gourlez de), 127, 128, 203, 207, 242, 412, 519.
Landshut, 526.
Langres, 185.
Lannes, 134, 169.
Lanusse (P.-R.), 118, 205, 418, 598.
Laon, 402, 558, 559, 580, 582, 586, 600.
Laplane, 209, 262
Lapoype, 98, 104, 515, 516, 518, 529, 579, 582, 605.
Lariboisière, 89, 146, 154, 268, 275, 277, 286, 295, 297, 299, 301, 316, 326, 327, 335, 342, 346, 357, 359, 360, 361, 365, 371, 374, 375, 396, 397, 406, 422, 436, 456, 486, 490.
Laroche ou Delaroche, 105, 114, 136, 145.
La Rochelle, 67, 470, 585.
Larrey, 89.
Lasalcette, 564.
Lasalle, 22, 108, 127, 129, 130.
Latour (voir Baillet Latour).
La Tour d'Auvergne, gendarme de la garde, 587.
La Tour d'Auvergne (régiment de), 236.
Latour-Maubourg (César), 80, 103, 111, 132, 141, 143, 167, 352, 353.
Latour-Maubourg (Victor), 9, 99, 394, 410, 447, 496, 514, 541.
Latrille, voir Lorencez.
Lauberdière, 123, 199.
Lauer, 530.
Laurent, 206, 521.
Lauriston, 507, 511, 519, 526.
Lauterbourg, 236, 259.
Lavallette, 77, 567.
Le Brun (consul), 38.
Le Brun (A.-Ch.), 517, 524, 563 574.
Le Camus, 228.
Leclaire (voir sur lui notre *Hondschoote*, p. 192, 543.

Leclerc (général), 35, 36, 57, 130, 140.
Leclerc des Essarts, 63, 119, 368, 487.
Leclerc, inspecteur aux revues, 131, 253.
Lecourbe, 574, 579, 586, 604.
Ledru des Essarts, 139, 181, 219, 520, 526, 528, 546, 557, 604.
Lefebvre, 8, 13, 115, 119, 123, 327, 384, 419, 430, 513.
Lefebvre-Desnoëttes, 595.
Lefol, 538.
Légion d'honneur, 62.
Legrand, 101, 124.
Legros, 156.
Leguay, 81.
Le Havre, 70, 573.
Leipzig, 527, 531, 533, 542, 605.
Lelorgne d'Ideville, 373.
Le Mans, 533.
Le Marois, 82, 94, 229, 505, 534, 573.
Lemberg, 214.
Lemoine, 535, 536, 603,
Leoni, 28.
Lepic, 106, 543, 549.
Le Puy, 48, 590.
Le Quesnoy, 606.
Lerida, 210, 470,
Lery, 179.
Le Sénécal, 193.
Lesina, 243.
Le Suire, 130, 173.
Leval, 115, 541.
Levée en masse, 547, 548, 549, 560.
Lévêque, 11.
L'héritier, 170, 204.
L'huillier, 130, 228, 545.
Libau, 413.
Libourne, 145.
Libry-Bognano, 589.
Liège, 18, 217, 223,
Liger-Belair, 61, 522.
Ligny, 193.
Lille, 141, 557, 574, 577, 579, 582, 587, 605.
Limoges, 179.
Linz, 270.
Lion, 84, 302.
Liozno, 386, 404.
Lisbonne, 58.
Lithuanie, 343, 399, 404, 410, 414, 424, 431.
Livonie, 214.
Livourne, 76.
Lobau (comte de), voir Mouton.
Löbau, 304.
Lochnitsa, 493, 494.
Lodi, 71.
Loir-et-Cher, 543.
Loire (la), 574, 598.
Loison, 143, 155, 206, 315, 334, 387, 398, 400, 407, 443, 449, 450, 461, 465, 476, 485.
Longwy, 49.
Lons-le-Saulnier, 68.
Lorencez, 116, 130, 188, 520, 536, 552.
Lorient, 61, 175, 580.
Louise de Wurtemberg, 400.
Louvain, 168, 364.
Louvres, 596.
Loverdo, 137, 584, 597.
Loyer, 41.
Lübeck, 379.
Lucotte, 13, 555.
Luneville, 26, 265.
Lur-Saluces, 159.
Lützow, 559.
Luxembourg, 49.
Lyon, 76, 77, 271, 319, 550, 562, 565, 569, 577, 583, 593, 594.
Macdonald, 16, 29, 131, 309, 320, 323, 339, 342, 351, 378, 386, 401, 413.
Macon, 48, 577, 590.
Madrid, 112, 123, 179, 180, 249, 506.
Maestricht, 517.
Maffrand, 40.
Magalli, 181.
Magdebourg, 106, 162, 250, 270, 276, 277, 285, 286, 287, 288, 293, 294, 295, 301, 317, 321, 326, 332, 361, 362, 375, 376, 381, 396, 461, 514, 515, 519, 521, 528, 532, 534.
Maggi, 19.
Magon, 87.
Maillard (J.-B.-A.), 55.
Maison, 173, 514, 546, 550.
Malaga, 83.
Malet, 481, 482.
Malher, 82.
Malines, 364, 365, 412.
Malte, 22, 26, 27, 28, 40.
Malus (François), 96.
Mamulla, 244.

Manche (département de la), 103, 111.
Mannheim, 163.
Mantoue, 57, 88.
Maransin, 92, 93, 118.
Marbeuf, 227.
Marchand, 19, 72, 197, 267, 551
Marche (bataillons, brigades, compagnies, escadrons, régiments de) 126, 179, 215, 235, 238, 240, 241, 244, 248, 254, 257, 261, 271, 274, 275, 277, 288, 317, 327, 331, 333, 335, 340, 349, 354, 355 370, 385, 391, 399, 401, 420, 425, 429, 432, 445, 451, 458, 471, 472, 500, 530.
Marcognet, 522.
Maréchal (soldat), 147.
Marengo, 45.
Maret, 9, 31, 42, 61, 64, 76, 77, 81, 273, 297, 407, 410, 441, 443, 454, 456, 460, 485.
Margaron, 93, 129, 130, 177.
Marie-Louise, 159.
Marienbourg (Belgique), 606.
Marienbourg (Prusse), 286, 287, 291, 318, 331, 380, 381, 426, 447, 499.
Marienwerder, 282, 318, 321.
Marine employée en Espagne, 239.
Marine (officiers de) en 1815, 594, 606.
Marion, 126, 176, 233.
Markovo, 497.
Marle, 586.
Marmont, 59, 70, 80, 86, 132, 140, 148, 173, 186, 195, 200, 203, 211, 226, 242, 355, 409, 470, 517, 524, 527, 541, 544, 545.
Marseille, 28, 83, 236, 571, 604.
Martigny, 19.
Martinique (la), 88.
Marulaz, 104, 106, 124, 142, 569.
Massabeau, 169.
Masséna, 12, 30, 137, 139, 142, 152, 172, 412.
Masséna (commissaire des guerres), 94.
Masséna (lieutenant), 137.
Mathieu (Maurice), 10 17, 90, 92, 114, 142, 166, 246 247, 585, 593.
Mathieu (aide-de-camp), 83.
Mathieu Faviers, 180.
Maubeuge, 556, 574, 579.
Maucune, 541, 547, 605.
Maureillan (voir Poitevin).
Maurice, 246.
Maurin, 126, 515
Mayence, 29, 48, 100, 136, 139, 162, 163, 219, 227, 234, 235, 238, 241, 243, 244, 250, 259, 264, 265, 270, 271, 272, 274, 277, 278, 282, 283, 284, 294, 327, 332, 333, 335, 340, 364, 370, 372, 405, 423, 442, 479, 500, 501, 502, 505, 510, 512, 513, 514, 515, 519, 521, 524, 526, 532, 533, 540, 544.
Mazzuchelli, 101.
Meaux, 547, 553, 554, 558.
Mecklenbourg, 262, 270, 289, 293, 379, 421, 438, 444.
Medellin, 135.
Méditerranée (régiment de la), 218, 290, 292, 293, 295, 332, 340, 348, 368, 421.
Melfort, 236.
Melun, 578, 585, 595.
Memel, 214, 299, 323, 324, 334, 351.
Mendizabal, 255.
Menou, 39, 66, 140.
Mequinenza, 210.
Meretch, 336, 337, 362, 373, 425.
Merle, 8, 117, 266, 274, 537.
Merlet, 215.
Merlin de Thionville, 7.
Merlin (C.-A.), 119, 129.
Merlin (Eugène), 9, 11, 14.
Mermet, 117, 603
Metz, 123, 217, 253, 259, 474, 500, 517, 548, 569, 570, 577, 585, 586.
Meudon, 97.
Meunier (Claude-Marie), 103, 150, 540.
Meunier (Hugues), 97, 168.
Meuse, 216.
Meynadier, 587.
Mézières, 119, 563, 574, 585, 586, 590, 603.
Michaud, 106, 287, 521.
Michel (C.-E.), 269.
Michel (capitaine), 423, 433.
Milan, 20, 23, 39, 88, 127, 131.
Milan (frégate), 58.
Milhaud, 8, 15, 198, 334, 351.
Millet de Villeneuve, 47.
Mina, 164, 165.
Minerve (la), 61.
Ministère de la Guerre (services du), l'an IX, 31.

Minsk, 214, 331, 345, 350, 369, 370, 381, 383, 389, 395, 397, 401, 402, 403, 404, 406, 408, 409, 415, 416, 425, 429, 431, 441, 442, 447, 448, 450, 454, 461, 463, 464, 465, 478, 485, 491, 492, 496.
Miot, 32.
Mistislav, 465.
Modlin, 291, 301, 425, 426, 461.
Mohilev, 366, 377, 382, 394, 395, 404, 431, 465, 475, 486.
Mohrungen, 341.
Mojaisk, 414-422, 429, 430, 434, 435, 439, 442, 456, 457, 463, 465, 466, 475.
Moldavie, 214.
Molitor, 45, 162, 523.
Molodetchno, 497, 498.
Moncey, 38, 76, 123, 357, 551.
Moncey (fils), 393.
Monfort (J. de), 113, 338.
Monistrol, 53.
Monnet, 128.
Montalivet, 235.
Montbrun, 90, 114, 128, 135, 353, 367, 368.
Montdauphin, 569.
Mont de Marsan, 145.
Montélimar, 49.
Montereau, 555.
Montesquiou, 484.
Monthion, 197, 212, 213, 228, 386, 439.
Montille, 88.
Montpellier, 43, 56, 99.
Montreuil-sur-Mer, 21, 45, 294, 501.
Montrichard, 91, 260.
Morand (Charles), 23, 123, 130, 161, 349, 350, 367, 383, 520, 563, 567, 572, 593.
Morand (Joseph), 72, 421, 444.
Morand (ordonnateur), 72.
Moreau, 34, 41, 43.
Moreau (gouverneur de Soissons), 559.
Morlot, 135.
Mortier, 56, 82, 269, 384, 411, 418, 453, 455, 469, 471, 474, 487.
Moscou, 214, 389, 398, 422-470.
Moskova (la), 452, 476.
Motard, 14.
Moulin, 119, 125.
Moulins portatifs, 423, 448, 449, 450, 458, 478, 479.
Mourier, 393, 515.
Mouton, comte de Lobau, 106, 117, 149, 166, 192, 200, 206, 388, 564, 574.
Mouton-Duvernet, 562, 564.
Mozyr, 395, 406, 425.
Muller, 115.
Münster, 205, 206, 299, 321.
Murat, 11, 20, 28, 65, 74, 96, 118, 120, 129, 147, 149, 153, 185, 193, 205, 310, 328, 350, 355, 356, 367, 375, 403, 411, 418, 428, 430, 431, 434, 436, 443, 444, 446, 462, 463, 472, 498.
Murcie, 249.
Musoir (le), 77.
Musquinet dit Beaupré, 128.
Nalèche, 113.
Namur, 67.
Nancy, 227, 577.
Nangis, 555.
Nansouty, 204, 353, 367.
Nantes, 12, 13, 73, 168, 175, 252, 563.
Naples, 53, 91, 92, 94, 97, 98, 99, 147, 177, 180, 187, 192, 205, 210, 232, 251, 270, 285.
Napolitaines (troupes), 278, 279, 285, 333, 337, 339, 340, 365, 391, 421, 446, 447, 472, 501, 502.
Narbonne, 243, 267.
Narocz, 498.
Natcha, 492, 494.
Navarre, 117, 131, 164, 210, 249, 255.
Neidenburg, 288.
Neigre, 592, 605.
Nesvije, 404.
Neufbrisach, 163.
Neuilly, 63.
Neumarkt, 533, 534.
Ney, 43, 89, 115, 117, 144, 165, 199, 209, 219, 220, 290, 309, 311, 315, 328, 356, 368, 390, 392, 411, 456, 472, 488, 489, 490, 496, 497, 527 528, 529.
Niémanitsa, 493.
Nieuport, 550.
Niémen, 320, 324, 325, 344, 350 373, 443, 498.
Nimègue, 208, 209, 223, 259.
Nîmes, 590.
Ninet, 593.
Niort, 198, 199, 602.

Noailles (A. de), 481.
Nogent-sur-Aube, 547, 556.
Noguès, 18, 79, 82.
Noirot, 515, 579.
Norguet, 605.
Normand (J.-F.-G.), 34, 122, 200.
Nossen, 528.
Novare, 20.
Nov-Troki, 328, 329, 336.
Nuremberg, 161, 266.
Ocana, 148.
Ochmiana, 331, 332, 497, 499.
Oder, 230, 238, 295, 301, 326, 379, 476, 477, 500,
Officiers au service de Naples ou de Hollande ou de Westphalie, 97, 99, 100, 112, 114, 120, 205, 224, 506, 538.
Officiers revenus d'Égypte, 48.
Oise (département de l'), 590.
Oka, 427, 431.
Oldenbourg (duc d'), 339.
Oléron, 57, 151, 226, 229, 554.
Olkeniki, 330, 331.
Olitta, 362.
Olivier, 65, 74.
Olmedo, 409.
Ombrone, 204, 206.
Orcha, 367, 369, 380, 381, 382, 383, 389, 391, 394, 397, 400, 402, 416, 475, 486, 491.
Ordener, 565.
Orléans, 10, 13, 48, 107, 154, 157, 164, 284, 557, 558, 565, 568, 582, 583, 589, 590, 597.
Orléans (Mme d'), 54.
Orne (département de l'), 10, 16.
Osnabrück, 510.
Ostende, 63, 66, 141, 260, 550.
Osterode, 296, 304, 314, 320, 336.
Ostrovno, 366, 368, 369, 374, 377.
Otrante, 105, 110.
Ottavi, 142.
Ottomani, 142.
Ouchatch, 361, 362.
Oudinot, 95, 122, 126, 128, 133, 151, 162, 167, 168, 173, 188, 290, 311, 314, 315, 385, 390, 491, 492, 493, 494, 530.
Oullenbourg (d'), 145.
Ouvriers (compagnies d'), 244, 259.
Ouvriers constructeurs, 72, 296, 297, 360, 380, 382, 388, 390.
Ouvriers de la marine (bataillon d'), 532.
Pacthod, 110, 138, 251, 507, 509, 510, 520.
Padoue, 94.
Padoue, duc de Padoue (voir Arrighi).
Pagès, 90, 145.
Paillard, 171.
Pajol, 161, 174, 188, 403, 514, 515, 523, 552, 565.
Pakra (la), 434.
Palasne-Champeaux, 38.
Palencia, 199.
Palmarole, 113, 145.
Palombini, 249, 255.
Pampelune, 117, 118, 253.
Pannetier, 565.
Paris, 12, 13, 15, 16, 18, 25, 28, 69, 73, 79, 82, 86, 89, 91, 93, 94, 95, 96, 98, 103, 104, 107, 122, 127, 129, 130, 135, 137, 155, 157, 158, 159, 165, 166, 171, 180, 181, 184, 185, 203, 210, 217, 221, 222, 223, 228, 230, 233, 238, 242, 243, 245, 250, 253, 259, 261, 262, 263, 265, 270, 274, 379, 448, 450, 458, 477, 479, 482, 487, 499, 507, 508, 513-514, 526, 552, 554, 557, 560.
Parme, 127, 229.
Partouneaux, 219, 223, 240, 241, 293, 308, 312, 317, 465.
Passage (le), 214.
Passau, 162.
Pau, 243.
Paulet, 81.
Paulin, 310.
Pécheux, 342.
Pegau, 526.
Pellegrin, 360.
Penne, 372, 454, 460, 487.
Percy, 46, 113.
Périgueux, 219.
Pernety, 89.
Péronne, 577.
Perpignan, 49, 117, 120, 585.
Perquit, 550.
Perrin (colonel), 589.
Persane (la), 222.
Petersbourg, 214.
Petiet, 57, 58.
Petit, 130.
Petrovskoé, 423.
Peyri, 520.

Pforzheim, 163.
Phalsbourg, 590
Philippe (capitaine), 493.
Philippeville, 606.
Philippon, 376, 539.
Picard, 128, 129, 130, 133
Piémont, 49, 137
Pillau, 303, 309, 311, 313, 316, 318, 331, 344, 420.
Pino, 66, 395, 398, 403.
Pinoteau, 113
Pinsk, 214, 406.
Piombino, 76.
Pionniers, 244, 259, 317.
Piré, 152, 562, 574.
Pirna, 539.
Plaisance, 215, 220.
Plauzonne, 186, 200, 242, 246, 247.
Plock 280, 288, 289, 290, 300.
Podolie, 214.
Podolsk, 427.
Poinsot, 54.
Poitevin, 176.
Poitiers, 25, 90, 108.
Pologne, 397, 456.
Polonaises (troupes), 42, 194, 247, 248, 255, 261, 269, 279, 292, 302, 307, 310, 334, 385, 395, 396, 401, 431, 444, 445, 453, 460, 472, 475, 499.
Polotsk, 356, 358, 383, 385, 391, 403, 415, 429, 441, 442, 443, 474, 479, 480.
Poméranie, 273, 280, 281, 308, 312, 379, 419, 421, 422, 437, 438, 444, 476.
Pommereul (H.), 9
Ponéviej, 351.
Poniatowski, 292, 310, 316, 375, 382, 390, 395, 400, 411, 426, 427, 430, 431, 486.
Pont-à-Mousson, 192.
Pontivy, 102.
Pontonniers, 328, 334, 391, 406, 416, 423, 495.
Pont-sur-Yonne, 554.
Porcher, 137.
Porjetch, 369.
Porquerolles, 200.
Porson, 193, 295.
Porto-Ferrajo, 568, 598.
Portugaises (troupes), 230, 250, 289, 349, 472, 504.
Portugal, 129, 135, 144, 161, 170, 181, 182.
Posen, 230, 277, 279, 282, 284, 289, 290, 291, 292, 298, 310, 375, 380, 381, 412.
Potes, 255.
Potsdam, 114.
Pouget (J. P.), 127.
Poultier, 15, 21, 45.
Pourailly, 545.
Povalitchine, 455.
Pradt (M. de), 330.
Praga, 340.
Predon, 183.
Prégel, 305, 306, 326.
Préval, 102, 111, 141, 158, 601.
Prieur de la Côte d'Or, 23.
Prisonniers, 98, 203, 244, 245, 259, 343, 359, 377, 396, 402, 422, 423, 425, 455, 461, 467, 560.
Provins, 595.
Pupilles (bataillons de), 220, 227, 271, 294, 501.
Pusyna, 462.
Puthod, 127, 138, 168, 182, 226.
Puycerda, 237.
Puy de-Dôme, 69.
Pyramides (les), 47.
Pyrénées, 109, 113, 239.
Pyrénées Orientales, 585.
Quétard, 127.
Quinette, 515.
Rabbe, 482, 483, 484.
Radet, 16, 523.
Rainardi, 130.
Rambouillet, 75, 597.
Rampon, 541, 593.
Rapp, 96, 167, 188, 195, 303, 307, 308, 312, 325, 363, 392, 574, 591.
Rassasna, 323, 324, 394.
Rastatt, 163, 183.
Rastenburg, 336, 398, 407.
Ratisbonne, 146, 161.
Ratulitsi, 494.
Ravier, 272.
Razout, 105, 107, 130, 133, 155, 203, 220, 223, 518, 520.
Ré (île de), 53, 60, 241, 245, 332, 421.
Réal, 481.
Rebilly, 185.
Réfractaires, 177.
Reggio (duc de), voir Oudinot.
Reille, 73, 120, 121, 130, 210, 237, 246, 253, 255.
Reims, 558, 559, 560.

Reiset, 40, 515.
Renique, 137.
Rennes, 18, 25, 48, 227, 565, 575, 589.
Retiro, 469.
Revanche (la), 83.
Rey (Emmanuel), 115, 179, 542.
Reynaud, 122, 145.
Reynier, 47, 155, 340.
Rhin, 227, 279, 373, 379, 413, 420, 502, 504, 515, 530, 532, 546.
Ricard, 118, 157, 159, 169, 188, 189, 194, 195, 511.
Richepance, 40, 41.
Richter, 515.
Riga, 214, 342, 378, 381.
Rimini, 94.
Rippert, 357, 412.
Rivaud de La Raffinière, 44, 107, 108, 119, 136, 229, 241
Rivaud (Jean), 74.
Roanne, 590.
Robinet, 310.
Rochambeau, 54, 57, 513, 514, 519.
Rochefort, 25, 34, 35, 36, 41, 58, 550, 554, 580.
Rocroy, 590.
Roederer, 7.
Roger-Valhubert, 52.
Rogniat, 105.
Roguet, 133, 269, 384, 449, 487.
Rome, 145, 147, 231, 339, 357.
Romeuf, 174.
Romme (lieutenant), 456.
Rosenig, 533.
Roses, 117, 120, 232.
Rostock, 220, 235, 349.
Rostollant, 138.
Rottembourg, 591.
Rotterdam, 222.
Roudnia, 386, 400, 404.
Rousseau, 97, 172.
Roussel d'Hurbal, 515, 551.
Roussel (Xavier), 42.
Roussot, 23.
Rouvillois, 10.
Rouyer (Jean-Victor), 118, 198, 199, 200, 417.
Rouyer (Marie-François), 125.
Rouza, 414, 415, 456, 465.
Rouzier, 556.
Roznieck, 352, 460.
Ruelle, 116.
Ruffin, 43.
Rusca, 33, 73, 97, 132, 555.
Ruty, 179.
Sables d'Olonne, 8, 67.
Saboureux, 20.
Sahuc, 41.
Sain (île de), 71.
Saint-Aignan, 556.
Saint-Branchier, 19.
Saint-Chamans, 228
Saint-Cloud, 264, 597.
Saint-Denis, 48.
Saint-Cyr (École de), 572.
Saint Domingue, 17, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 63, 88, 98, 194.
Saint-Félix d'Aiguevives, 209.
Saint-Florent, 27, 594.
Saint-Germain, 163, 170, 190, 522, 544, 561, 603.
Saint-Hilaire 26, 27, 52, 71, 116
Saint-Jean-d'Acre, 11.
Saint-Jean-de-Luz, 213.
Saint Jean-Pied-de-Port, 106, 213.
Saint-Laurent, 89, 121.
Saint-Malo, 70, 294.
Saint-Marsan, 273, 364.
Saint Mihiel, 174.
Saint-Omer, 73, 141.
Saint-Quentin, 586.
Saint-Sébastien, 117, 214, 542.
Saint-Sulpice, 53, 223, 452.
Sainte-Croix, 137.
Sainte-Lucie, 67, 80.
Saintes, 197, 198.
Salamanque, 211, 470.
Salligny, 87, 113.
Salzwedel, 529.
Sambre (la), 606.
Sambre-et-Meuse (département de), 67.
Samogitie, 214, 346.
Sanson, 43, 117, 120, 369.
Santander, 210, 255.
Santona, 256.
Sapeurs, 221, 243, 391, 406, 409.
Sapieha, 424.
Sarlat, 219.
Sarreguemines, 58.
Saumur, 534, 582.
Saunier, 312, 523
Savary, 34, 35, 481, 482, 521, 522, 581.
Savone, 272.
Saxons, 302, 313, 349, 401, 402, 485.
Scarpe, 63.

Schaefer, 115.
Schimmelpenninck, 68.
Schiner, 124.
Schlestadt, 67, 163.
Schramm, 100, 133, 146, 189, 535, 548.
Schwarzenberg, 485.
Sébastiani, 71, 95, 168, 220, 223, 368, 512, 514, 515, 529, 532, 561.
Sedan, 225, 243, 261, 269, 279.
Ségre (département du), 230.
Seine-et-Marne, 164.
Seine et Oise, 111.
Semellé, 218, 576.
Semenov, 436.
Semery, 179.
Sénarmont, 154, 165, 179.
Sénécal, 193.
Sénégal, 113.
Senlis, 590.
Sens, 594.
Seranovo, 405.
Seras, 90, 154, 155, 170, 171, 302, 337.
Seroux, 84, 89, 156, 159, 160, 164.
Serurier, 46.
Severoli, 210.
Séville, 180.
Sèvres, 597.
Sicile, 365.
Sieno, 391.
Sierock, 338.
Simmer, 202.
Simon de la Mortière, 557.
Simon (père), 86.
Simon (Édouard), 47, 68, 86, 182, 594.
Simplon, 184.
Siniaki, 389.
Sistholkon, 316.
Slavkovo, 403, 404, 474-478.
Sloboda-Pnevo, 401.
Smolensk, 368, 389-402, 404, 406, 409, 410, 411, 412, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 421, 422, 424, 425, 429, 430, 431, 432, 441, 442, 443, 445, 448, 456, 457, 458, 459, 463, 465, 466, 468, 473, 474, 475, 478-490.
Smorgoni, 496, 497, 498.
Soissons, 553, 554, 555, 557, 559, 603, 604.
Soltikov 433.
Songis, 89.
Sorbier, 296, 411, 419, 528.
Sosova, 405, 410.
Souabe, 134.
Souham, 188, 210, 211, 509, 510, 511.
Soult, 62, 64, 69, 70, 72, 77, 78, 89, 116, 117, 148, 154, 184, 188, 195, 246, 249. 305, 469, 541.
Soult (P.-B.), 534.
Souraje, 368, 375, 386.
Spandau, 268. 273, 275, 286, 295, 396, 422, 516, 518.
Sparre, 261.
Spinosa, 138.
Spire, 123.
Staps, 143.
Staroi-Lepel, 369, 370, 377, 394, 425, 493.
Steingel, 493.
Stenay, 174.
Stettin, 162, 268, 308, 317, 338, 381, 405, 418, 422, 446, 447, 476, 477, 499.
Stevenel, 329.
Stotz, 535.
Strabon, 30.
Strasbourg, 48, 93, 96, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 134, 139, 159, 162, 163, 218, 230, 238, 245, 258, 259, 268, 270, 271, 276, 278, 285, 317, 332, 459, 523, 525, 543, 544, 574.
Strasbourg (en Prusse Orientale), 304.
Straubing, 161.
Striffler, 82.
Studianka, 495.
Stuttgart, 407.
Subervie, 515.
Suchet, 155, 210, 224, 239, 249, 254, 266, 502, 578, 585, 586.
Suisse, 49, 75.
Suisses (régiments), 101, 102, 205, 208, 215, 217, 218, 220, 223, 227, 236, 242, 501.
Sussy (Collin de), 556.
Sventsiany, 335. 345, 356.
Syracuse, 96.
Tabago, 81.
Taintegnies. 283.
Talleyrand, 7.
Talleyrand (Edmond de), 128.
Talot, 53, 55.
Tapiau, 315, 322, 324, 325, 336.

Tarayre, 228.
Tarente (duc de), voir Macdonald.
Taro (département du), 127.
Tarragone, 218, 232, 470.
Taupin, 45, 522.
Tchachniki, 369.
Telsch, 351.
Ter (département du), 230.
Teste, 202, 460, 461, 512, 590, 595.
Teulié, 101.
Tharreau, 163, 168, 169, 172, 173, 175, 535, 536.
Thiébault, 35, 200.
Thielmann, 485.
Thionville, 58, 253, 568.
Thomas (Jean), 149
Thorn, 214, 288, 290, 291, 292, 296, 297, 298, 299, 301, 302, 304, 307, 310, 312, 313, 317, 318, 319, 320, 337, 338, 344, 349, 380, 381, 425, 426, 429, 461, 498.
Thouvenot, 117.
Thuin, 606.
Tilly, 29.
Tilsit, 214, 313. 318, 323, 324, 325, 326, 334, 344, 378, 402.
Torgau, 529. 530, 531.
Tormasov, 493.
Toro, 470.
Tortose, 210.
Toscane, 42, 75, 137, 140, 420.
Toula, 426, 427.
Toulon, 27, 28. 51, 58, 79, 116, 271, 284, 319, 500, 502, 550, 586, 595, 604.
Toulouse, 15, 262, 417, 585, 593, 607.
Tours, 145, 164, 165, 168, 174, 179, 192, 533.
Tousard, 146, 150.
Tracy, 483.
Tranqualyc, 138.
Travers, 417.
Travot, 8, 158, 239, 255, 361, 370, 545, 575.
Trelliard, 111, 136, 145, 154, 158.
Trévise (duc de), voir Mortier.
Trieste, 111, 176, 221, 272, 463.
Trouble, 10.
Troyes, 68, 86, 552, 557, 570.
Tschudy, 235.
Turin, 27, 56, 74, 111, 216, 358, 473, 542, 544.
Tyrol, 285.
Tyzenhaus, 424, 462.
Udine, 94.
Ukraine, 214.
Ulm, 161.
Urgel, 237.
Utrecht, 258, 379, 477, 523, 541.
Vachot, 512.
Valais, 20, 183.
Valence (général), 115, 142, 208 311, 557.
Valence (Espagne), 210, 224, 257, 263.
Valence (France), 26, 154, 590.
Valenciennes, 570, 606.
Valentin, 210, 222.
Valhubert, 52.
Valladolid, 171, 211, 216, 247, 253.
Valletaux, 171.
Valognes, 294.
Valoutina, 392, 393.
Vandamme, 590.
Van Dedem (ou Dedem), 192, 422, 506, 546.
Vangeet, 183.
Vaninthout, 183.
Van Merlen, 515.
Vannes, 585.
Varsovie, 214, 262, 283. 288, 291, 312, 330, 413, 419, 421, 422, 425, 431, 437, 438, 443, 444, 449, 450, 460, 461, 473, 480, 485, 486, 498
Vaubois, 40, 141.
Vaugirard, 569.
Vauquelin, 55
Vauquer, 50.
Veaux, 33, 146.
Vedel, 543, 547.
Velitchevo, 408, 471.
Vélites, 358, 420, 473.
Venasque, 155.
Vendée. 8, 417, 549, 563, 580, 594 603.
Venise, 222.
Verdier (J.-A.), 108, 117, 130, 174, 509, 522, 604.
Verdière, 35, 75.
Verdun, 174.
Verneuil, 10.
Vérone, 94, 110, 278, 279, 285, 290 293, 337, 365, 391, 426, 446, 454, 476, 507, 508, 513, 514.
Versailles, 14, 47, 48, 75, 106, 145, 230, 234, 235, 236, 238, 240, 251, 264, 265, 505, 548, 583, 584, 585, 589, 597.

Vervins, 586.
Véselovo, 492.
Vial, 128.
Viala, 168.
Viallanes, 178.
Viasma, 403-407, 416, 429, 430, 451, 458, 460, 461, 463, 465, 466, 470-474.
Victor, duc de Bellune, 25, 114, 135, 266, 275, 276, 289, 299, 317, 357, 397, 402, 404, 441, 442, 448, 451, 457, 464, 465, 468, 473, 474 479, 480, 485, 486, 490, 493, 494, 495, 499, 532, 544, 563, 564.
Vidzy, 358, 359, 415, 429.
Viel, 597.
Vienne (Autriche), 143.
Vienne (France), 76.
Viennot-Vaublanc, 180.
Vignolle, 132.
Vileïka, 478, 492.
Vilia, 333, 346.
Vilki, 326.
Vilkoviski, 314, 325, 380.
Villa-Garcia, 177.
Villaret-Joyeuse, 37.
Villeblanche, 399.
Villedieu, 105.
Villefranche, 66.
Villeneuve, 19, 20.
Villeneuve-Saint-Georges, 555.
Vilna, 214, 323, 327-362, 365, 366, 369, 373, 381, 391, 394, 397, 402, 408, 410, 414, 415, 416, 419, 425, 429, 431, 438, 442, 450, 456, 460, 461, 465, 474, 479, 491, 497, 498.
Vincennes, 108, 341, 516, 595, 596, 600.
Vistule, 297, 319, 334, 388, 413, 426, 445, 463, 476.
Vistule (lanciers, légion, régiments de la), 164, 211, 225, 243, 247, 253, 277, 292, 310, 313, 331, 334, 349, 380, 381, 391, 400, 412, 419, 470.
Vitebsk, 356, 366, 368-388, 394, 397, 398, 400, 402, 404, 410, 424, 425, 442, 447, 451, 458, 464.
Vitoria, 117, 129, 178, 196, 216, 247, 248, 249, 255, 261.
Viviès, 205.
Volhynie, 214, 330, 331.
Vonderweidt, 115.
Vopetz, 478.
Voronovo, 444, 462.
Voronzov, 559
Vosges, 546.
Vouillemont, 155.
Walcheren, 146, 173, 200, 201, 203, 229, 234, 241, 244, 245, 259, 264, 265, 332, 421, 467, 522.
Waldheim, 528.
Walther, 296, 451, 452, 455.
Watier, 100, 105, 178, 204, 515.
Wedel, 190.
Wehlau, 305, 311, 314, 315, 322, 380.
Weissenfels, 526.
Werlé, 115.
Wesel, 101, 108, 206, 230, 237, 238, 250, 254, 255, 260, 262, 270, 272, 278, 279, 332, 351, 379, 477, 499, 510, 519, 534.
Westphalie, 125, 161, 224.
Westphaliennes (troupes), 313, 392, 401, 402, 422, 423, 465, 470, 527, 543.
Willenberg, 290.
Willot, 83.
Wintzingerode, 474, 559.
Wirion, 15, 16.
Wirion (officier réformé), 78.
Wissembourg, 236, 259.
Wittemberg ou *Wittenberg*, 280, 529, 531.
Wittgenstein, 323, 474, 479, 480 486, 493.
Wonsowicz, 499, 500.
Worms, 163
Wrède, 478, 496, 498.
Wurtemberg (prince royal de), 407.
Wurtemberg (roi de), 400.
Wurtembergeois, 300, 464, 465, 472, 530, 533.
Wurzau, 401.
Würzbourg, 120, 533, 538.
Würzbourg (régiment de), 419, 422.
Yanovitchi, 368.
Yeu (île d'), 60, 97.
Ypres, 530.
Zaepffel, 90.
Zamora, 470.
Zanivki, 495.
Zélande, 254.
Zénardi, 96, 147.

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — LYON — BRUGES.

DC
213
F73
1911
T.2
c.1
ROBA